This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49947 4

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

# REVUE

DE

# BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

Tome x. — Juillet 1893.

*TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE*

# REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

**Société des Bibliophiles Bretons**

**TOME X**

*1re Livraison. — Juillet 1893*

**PARIS**

*Le Délégué des Bibliophiles Bretons,*

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE MONCEAU, 82

**NANTES**

*Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,*

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1893

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

Dunning
Myhrt
2-25-27
13603

## CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES

# KALENDRIER HISTORIAL

## DE LA VIERGE MARIE[1]

### VII

### La pantoufle de la Vierge[2]

En une certaine ville d'Espagne il y avoit une fort belle église dédiée à la saincte Vierge mère de Dieu, en laquelle estoit son image taillée en bosse, ornée de pierres précieuses et ayant en ses piés des pantoufles d'argent. A cette image venoit fort souvent un très homme de bien de la ville, grandement dévot à la Vierge, pour luy recommander sa pauvre famille, aux necessitez et à la nourriture de laquelle il ne pouvoit subvenir, à cause de son extrême pauvreté. Il exposoit à la Mère de miséricorde sa disette avec une pleine confiance, la suppliant humblement d'y pourvoir, alléguant qu'il ne sçavoit à qui avoir recours, sinon à elle, en qui il avoit mis après Dieu toute son espérance.

Il arriva un jour que cet homme continuant sa prière avec larmes, l'image de la Vierge qui estoit sur l'autel estendit le pié et jetta une de ses pantoufles d'argent à terre, luy faisant signe

[1] Voir la livraison de mai 1893, p. 327-342 du tome précédent de la *Revue*.
[2] K. H., p. 62, janvier 25.

avec le doigt de la prendre et la vendre, afin de sustenter sa famille affamée. Le pauvre homme prit librement ce magnifique présent, et après en avoir bien dévotement remercié la Mère de bonté, s'adressa à un orfèvre pour luy vendre cette pantoufle. L'orfèvre qui la reconnut, croyant que cet homme l'avoit desrobée, l'accusa aux juges. En vain celuy cy conta fidèlement au tribunal comment la Vierge elle-mesme luy avoit donné sa pantoufle. On luy rit au nez, on le traita d'imposteur; on le condamna, pour vol et pour sacrilège à estre pendu et estranglé.

Comme on le conduisoit au gibet, on le mena premièrement faire l'amende honorable devant la porte de l'église de Nostre-Dame, dans laquelle on croyoit qu'il avoit commis le vol; il importuna tant les soldats chargés de sa garde, qu'ils luy permirent d'y entrer pour aller demander pardon à la Vierge avant de mourir. Estant donc prosterné devant la sainte image, arrousant le pavé de ses larmes, luy addressa à haute voix sa prière en cette sorte :

« O très saincte Mère de Dieu ! vous voyez comme je suis conduit honteusement au supplice pour avoir amoureusement mis ma confiance en vous. Le don que vous m'aviez fait si libéralement me va couster la vie et l'honneur. Or sus, Vierge puissante, montrez maintenant vostre pouvoir ! Deffendez mon innocence et délivrez-moi. »

Aussitôt, devant tout le peuple qui estoit là présent et qui entendoit cette prière, voilà l'image de la Vierge qui avance l'autre pié, auquel estoit demeurée l'autre pantoufle d'argent, et qui la laisse tomber comme l'autre fois devant ce pauvre homme, pour confirmer par ce second présent la vérité du premier.

Alors tous les assistants arrachent ce malheureux d'entre les mains des soldats et le ramènent devant le juge, qui le met en liberté. Et la communauté de ville, entendant avec admiration le récit de cette merveille, rachète les pantoufles de la Vierge en se chargeant de l'entretien de ce pauvre homme et du mariage de ses filles.

Ce miracle fut publié et attesté par un prestre espagnol très homme de bien, comme tesmoing oculaire.

## VIII

## Peintre sauvé de la mort par sa peinture[1].

Il y avoit en Flandres un peintre très affectionné à la Mère de Dieu, à laquelle il avoit particulièrement consacré son pinceau, et son travail. Comme il chérissoit de tout son cœur cette princesse, aussi haïssoit-il à mort le prince des ennemis d'icelle, qui est Sathan. De fait, autant de fois qu'il lui venoit à propos de le peindre, il le faisoit noir et si laid, que le diable mesme ne pouvoit souffrir de se voir si hydeux. Il menaça mesme plusieurs fois le peintre qu'il en tireroit raison, et à la fin il trouva son temps et son apoint.

Cet homme, monté sur un haut échaffaud, s'occupoit à peindre la voûte d'une église de Nostre-Dame, mais surtout il avoit employé toute son industrie à tirer un pourtrait de la Vierge qui luy avoit très bien réüssi, et pour faire despit à son ennemy, il l'avoit mis sous les piés de la Reine des anges, et travailloit actuellement à le défigurer le plus qu'il pouvoit.

Ce malin, forcené de rage, escroule l'eschaffaud si rudement, qu'à l'instant tout s'en va par terre. Le peintre estant surpris, neantmoins, par une saillie de confiance plus que par un mouvement purement naturel, il lève les mains jointes en haut et implore la faveur de Celle à l'honneur de qui il travailloit.

Chose estrange ! au mesme instant l'image de la Vierge estend les bras et le soutient jusqu'à ce qu'il arrive du secours..... Secours suscité par Celle-là mesme, à qui nul ne fit jamais service sans ressentir incontinent les effets de ses incomparables douceurs !

## IX

## Juif parjure et converti[2].

Certain marchand emprunta d'un Juif, à Constantinople, une grosse somme d'argent, luy promettant devant l'image de la Vierge

[1] K. H., p. 100, février 7.
[2] K. H., p. 118, février 16..

de la restituer à certain jour, et le Juif se contentant de cela, le marchand avec l'argent s'en alla en Alexandrie, où il trafiqua heureusement.

Cependant, le jour du payement approchant et le marchand prévoyant bien qu'il ne pourroit estre de retour à Constantinople pour satisfaire au terme préfix, la rare confiance qu'il avoit en Nostre Dame luy fournit un merveilleux advis, qui fut d'enfermer la somme qu'il devoit dans un petit coffret, lequel il scella de son cachet, avec cette inscription : *Recevez, Abraham* (c'estoit le nom du Juif créancier) *l'argent que vous m'avez presté.* La veille du jour assigné pour le payement, il mit ce coffret sur mer, suppliant la bien-heureuse Vierge de le vouloir addresser à Constantinople entre les mains du créancier juif.

Ce coffret, conduit de la providence de la Vierge en une seule nuict par une si longue estenduë de mer, aborda au rivage de Constantinople, et mesment entre les mains du Juif, qui se promenoit alors sur le bord de la mer. Ce perfide cacha le coffret, niant avoir receu son argent, et depuis, le debteur catholique estant de retour, il le luy demanda devant la justice très-injustement ; voire mesme il osa jurer devant l'image de Nostre Dame, qu'il ne l'avait point receu. Mais à peine avoit-il achevé son parjure que l'image lui lance un regard terrible et lui crye d'une voix tonnante :

— « Tu en as menty, Abraham ! Tu as receu le coffret avec l'argent, et tu l'as caché. »

Le Juif, espouvanté de ce prodige, confesse son crime, et reconnaissant à la fois la puissance et la miséricorde de la Mère de Dieu, embrasse la religion chrestienne.

## X.

## Troc pour troc[1].

Une femme pieuse, simple et très dévote à la Mère de Dieu, avoit de coustume d'orner fort souvent son image de belles fleurs et de

[1] K. H. p. 139, février 27.

semer devant son autel de belles herbes odoriférantes. Dieu voulant esprouver la vertu de cette bonne femme, permit qu'un fils unique qu'elle avoit fût emmené captif par les infidèles : dont elle demeura si affligée, que rien ne la pouvoit resoudre ny consoler.

Elle prioit sans cesse la saincte Vierge de luy obtenir la délivrance de son fils. Mais voyant que ses prières ne luy profitoient de rien (ce luy sembloit), elle s'en alla à l'église, et se prosternant devant l'image de la Vierge, luy parla en cette sorte :

— « O glorieuse Vierge Marie, il y a si longtemps que je vous demande la délivrance de mon fils, et vous ne m'avez point exaucée ! Or sus, comme on me l'a osté par force, ainsi vous osteray-je le vostre et le garderay-je en ostage, jusqu'à ce que vous m'ayez rendu le mien. »

Puis elle se leva et prit l'image de l'Enfant Jésus dans le giron de sa Mère, l'emporta en sa maison, l'enveloppa d'une étoffe précieuse et l'enferma dans son coffre.

La nuit suivante, la Vierge sacrée apparut au jeune captif, luy commanda de se sauver, de retourner en son pays, et le chargea, quand il seroit de retour, de dire à sa mère, qu'elle luy rendît, à elle aussi, son Fils. En même temps, la Mère de bonté rompit ses chaînes, et le fit passer au milieu des infidèles sans estre reconnu.

Estant enfin arrivé à la maison de sa mère, le jeune homme luy raconta comment il avoit esté délivré, et comment la saincte Vierge redemandoit son Fils. La bonne femme, grandement joyeuse et contente, dit alors en se sous-riant :

— « Puisque la saincte Mère de Dieu m'a rendu mon fils, il est bien juste que je luy rende le sien. »

Ce disant, elle prit l'image du petit Jésus, la reporta révérem-ment à l'église, et la remit; avec de grandes actions de grâces, au lieu où elle l'avait prise, dans le giron de sa Mère, — qui la récompensa d'un sourire.

CRITIQUE HISTORIQUE

# LES SAINTS DE BRETAGNE
## ET LES BOLLANDISTES

On sait quelle est, dans la science historique, particulièrement en matière d'histoire ecclésiastique, la compétence et la haute autorité de cette savante Société dite des *Bollandistes*, composée de sujets d'élite de la docte Compagnie de Jésus, et qui depuis plus de deux siècles travaille à cet admirable monument, non moins précieux pour la science que pour la religion, le recueil des *Actes des Saints*, fort aujourd'hui de soixante-deux volumes in-folio et non encore terminé (il s'arrête pour l'instant au 3 novembre), mais vaillamment poursuivi par les héritiers du vieux Bolland sous la direction du R. P. de Smedt.

Le R. P. de Smedt n'est pas seulement le président de la Société des Bollandistes ; c'est aussi, à l'heure qu'il est, en Europe, le chef de la science historique ecclésiastique.

Non content de continuer la grande collection des *Acta Sanctorum* dont deux volumes ont paru depuis quelques années sous son active et énergique impulsion, il a eu l'heureuse idée de compléter l'œuvre de ses devanciers en publiant, avec l'aide de ses dignes collaborateurs, un recueil annuel intitulé *Analecta bollandiana*[1], contenant, pour les saints des dix premiers mois de l'année, des vies inédites et des documents curieux échappés aux anciens bollandistes, — et de plus un *Bulletin* fort

[1] Un volume in-8° de 600 pages environ chaque année, publié en quatre fascicules, au siège de la Société des Bollandistes (Bruxelles, rue des Ursulines, 14).

savant, fort intéressant, *des publications hagiographiques* en France et à l'étranger.

Le dernier fascicule de ce recueil, paru le 22 juin 1893, renferme, dans son *Bulletin hagiographique,* les appréciations suivantes sur plusieurs travaux récents relatifs à l'histoire des saints de Bretagne. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en les mettant sous leurs yeux.

La Direction.

---

## Extrait des ANALECTA BOLLANDIANA

### I

La série d'études hagiographiques publiées par M. A. de la Borderie sous la rubrique générale : *Histoire de Bretagne, Critique des sources*, s'est enrichie ces derniers temps de cinq nouvelles monographies. Chacune comprend un ou plusieurs textes anciens, d'ordinaire inédits, des notes et un commentaire historique, le tout conçu et exécuté dans un esprit strictement scientifique, avec une érudition sûre et de bon aloi, un sens critique aussi ferme que modéré. C'est assez dire que nous avons là autant de précieuses contributions à l'histoire de la patrie bretonne.

La première étude est consacrée à S. MAUDEZ, que l'on appelle aussi en France, hors de Bretagne, saint Mandé[1]. Naguère M. Ulysse Robert nous avait donné une Vie latine de saint Mandé, la première qui fût publiée jusqu'ici ; mais cette pièce, l'éditeur le constatait à regret, était de bien mince valeur. M. de la Borderie a retrouvé un autre texte, plus ancien, et il le publie tout d'abord (p. 5-12).

Cette Vie a été rédigée dans le lieu même où le saint était mort, dans l'île Modez, et cela non pas avant l'an 878, comme l'avait pensé dom Lobineau, mais vers la fin du XI^e siècle. C'est moins une biographie méthodiquement écrite qu'un recueil plus ou moins bien ordonné de souvenirs, les uns traditionnels, les autres presque

[1] *Saint Maudez*, Rennes, Plihon et Hervé, 1891, in-8°, 71 pages (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, p. 198-266).

contemporains. Œuvre d'un seul rédacteur, on peut, avec M. de la Borderie, y distinguer trois parties, dont les sources d'informations semblent différentes et dont la valeur est en conséquence inégale. Mais, en somme, cette Vie reste un document sincère, sérieux, vrai dans ses traits essentiels et non sans importance.

Il en est tout autrement de l'autre biographie, celle que M. de la Borderie réédite ici (p. 13-20), après M. Ulysse Robert. Le savant académicien y reconnaît la main d'un Breton, d'un Trégorois, mais établi à Orléans, où nous voyons beaucoup de ses compatriotes suivre les cours de l'Ecole de droit. Le nouveau biographe vivait au plus tôt à la fin du XIII^e siècle ; son ouvrage, pure fiction de lettré, est une amplification de la Vie ancienne : « Tous les faits « principaux sont les mêmes ; mais ces faits, au lieu de se pré- « senter, comme dans la première. Vie, au hasard, en manière « d'épisodes décousus, inexpliqués, sont liés ici avec art, disposés « dans un ordre logique, accompagnés de détails et de développe- « ments destinés à expliquer d'une façon satisfaisante les causes et « les suites des divers événements. » Aussi, sans valeur aucune au point de vue historique, cette pièce n'en est pas moins fort instructive ; car « on y peut prendre sur le fait les procédés employés par « les hagiographes peu scrupuleux pour amplifier, embellir, rec- « tifier à leur manière un texte ancien. »

A la suite des deux Vies sont imprimés (p. 21-23) un office métrique de saint Maudez, rédigé au XIII^e siècle d'après un office beaucoup plus ancien, semble-t-il ; puis les leçons du bréviaire d'Orléans (vers 1510) et du propre de Saint-Pol-de-Léon (1705), pour la fête du saint. Le « commentaire historique » (p. 34-69) est une mise en œuvre très consciencieuse de tous ces documents, la première étude vraiment solide sur l'histoire de ce saint ; une fois de plus, la critique aura produit ce bon effet de rendre à l'histoire un personnage que l'imagination des biographes avait failli faire reléguer pour toujours dans les brumes de la légende.

## II

La Vie de S. MAGLOIRE, publiée par Mabillon et reproduite par nos prédécesseurs, n'est, M. de la Borderie nous l'apprend dans une autre étude[1], qu'un extrait, et encore un extrait abrégé d'un texte plus ancien. Celui-ci se compose d'un prologue et de vingt-deux chapitres ; la recension abrégée supprime le prologue, et des vingt-deux chapitres n'en garde que douze ; elle élague aussi çà et là bon nombre de réflexions pieuses, tout à fait banales du reste ; à part cela, les deux textes sont identiques. Dès lors il n'y avait lieu que de publier les dix chapitres inédits[2] ; c'est ce que fait M. de la Borderie (p. 7-33) ; toutefois, comme un accident a privé l'éditeur d'un chapitre de sa copie et qu'il lui a été impossible de se le procurer de nouveau[3], il y supplée (p. 24-31), en le remplaçant par la traduction qu'on trouve dans une Vie de S. Magloire en vers français, écrite en l'an 1319 ; plus loin, à titre d'échantillon, il publie un autre chapitre de cette Vie française (p. 34-59), soit 900 vers, la Vie entière en comprend 5000 ! Un ancien office liturgique (p. 60-70) complète le recueil de documents relatifs à S. Magloire.

Un long et minutieux « commentaire historique » est consacré à leur examen (p. 71-138). Voici, en résumé, quelques-unes des conclusions les plus importantes qui y sont prises : Toute l'histoire

[1] *Miracles de saint Magloire et fondation du monastère de Lehon*, Rennes, Plihon et Hervé, 1891, in-8° (Extrait des *Mémoires de la Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord*, t. IV, p. 224-363).

[2] Deux de ces chapitres avait été signalés en 1889 par M. de la Borderie dans une revue locale ; peu après, dom Plaine les publiait dans nos ANALECTA (t. VIII, p. 370-81), sans nommer M. de la Borderie. Celui-ci se plaint, avec autant de modération du reste que d'humour, de ce procédé (p. 34, note 2 ; p. 87, note I ; *page* 115, note 3) et « reprend son bien ». Ce n'est pas sans un certain étonnement que nous apprenons ici que le texte publié par dom Plaine sous le titre *Prima translatio S. Maglorii* est tout simplement un chapitre de la *Vita Maglorii*.

[3] Ce chapitre est imprimé au tome III de notre *Catalogus parisiensis*, p. 312-14, sous presse depuis deux ans et qui paraîtra bientôt.

de saint Magloire repose sur l'ancienne Vie latine; cette Vie mérite d'être crue, sinon dans tous les détails, au moins dans l'ensemble; en effet la plus grande partie, soient les chapitres 1-18, a été écrite dans la première moitié du IXe siècle, avant les ravages produits par les invasions normandes, alors que tous les vieux documents étaient conservés, les traditions primitives encore vivantes; les chapitres 19 et suivants ont été rédigés avant 919-920, c'est-à-dire peu de temps après les événements qui s'y trouvent relatés. Mais les deux parties ont été interpolées au XIe siècle, probablement dans l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Il y a aussi des interpolations à signaler dans le récit de la translation de saint Magloire à Paris, texte indépendant de la Vie et non sans valeur. La translation dont il s'agit s'est faite en 919-20.

Ces conclusions sont, ce me semble, les unes certaines, les autres plausibles; je n'ose dire plus, car j'ai quelque peine à me rendre à l'hypothèse de toutes ces interpolations; c'est là un moyen héroïque pour sauver un bon texte, et il est employé ici prudemment et avec vraisemblance. Toute la question mériterait d'être discutée plus au long qu'on ne peut le faire dans un simple compte rendu. A signaler enfin deux rectifications intéressantes; p. 7 : le P. Van Hecke[1] a eu tort de conjecturer que le roi Childebert, mentionné dans les Actes de saint Magloire, est Childebert II; c'est bien de Childebert Ier qu'il s'agit; — p. 124, note 3 : la fête du 9 juillet se rapporte non pas à la translation de saint Magloire en 850, mais à celle de 1318 : toutes les conclusions que dom Plaine a voulu tirer de cette prétendue fête de la translation du IXe siècle tombent du même coup[2].

## III

S. GOULVEN a fourni à M. de la Borderie[3] l'occasion de déployer d'une façon plus notable encore sa perspicacité et son grand sens critique. Il prouve très nettement : « 1° que le comte de Léon,

[1] *Acta Sanctorum*, octobre, t. x, p. 774-775.

[2] *Analecta bollandiana*, t. viii, 371, note 1.

*Saint Goulven*, Rennes, Plihon et Hervé; 1892, in-8°, paginé 214-250 Extrait des *Mém. de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. xxix.

Even le Grand, appartient à l'histoire du X^e siècle ; 2° que tous les traits caractéristiques dans lesquels la tradition résume l'histoire de S. Goulven appartiennent au contraire au VI^e siècle. Comment dès lors expliquer les relations personnelles qu'établit entre Even et Goulven la légende latine du saint ? » Voici comment : la Vie en question est un document d'une valeur purement traditionnelle, rédigé au plus tôt à la fin du XII^e siècle ; il suffirait, pour le prouver, de constater qu'elle relate un miracle arrivé en 1186. A une telle distance, un anachronisme est chose la plus aisée du monde. Even, le héros, le protecteur armé de Lesneven, est venu, avant de marcher au combat, s'agenouiller devant la cellule de Goulven, le grand saint, le protecteur céleste du pays ; après la victoire, il a renouvelé son pieux pèlerinage. Au bout de quelques générations, l'imagination populaire a réuni ces deux personnages en une action commune et on a fait des contemporains. Jadis M. de la Borderie plaçait Even au VI^e siècle ; dom Lobineau, au contraire, pensait que Goulven avait vécu au X^e ; il faut renverser les dates, et grâce à une conjecture souverainement probable, tout se tient. C'est là un résultat important.

Le reste de l'étude de M. de la Borderie n'est pas moins curieux et prouve une fois de plus quel parti on peut tirer, quand on sait s'y prendre, de documents même peu anciens, même d'apparence fort légendaire. Sous le ciseau du critique, de cette mauvaise légende de S. Goulven, sort une figure bien historique, très caractérisée, très personnelle. Mais il faut avoir l'adresse et, qui plus est, le courage d'employer le ciseau et de sacrifier une partie du bloc informe que nous a livré brut l'hagiographe du moyen âge.

## IV

S. HERVÉ est absolument dans le même cas que S. Goulven[1]. Sa Vie est un document essentiellement légendaire, un recueil de traditions fantaisistes et souvent puériles, rédigées au plus tôt au

[1] *Saint Hervé*, Rennes, Plihon et Hervé, 1892, in 8°, paginé 251-304 (Extrait des *Mém. de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX).

XIII^e siècle, du moins dans la seule forme qui nous soit restée, et que M. de la Borderie publie pour la première fois. Le saint, l'un des plus populaires de la Bretagne, y est représenté doué d'un caractère vindicatif, volontaire, presque enfantin. Toutefois, dans cet ensemble de récits traditionnels on peut reconnaître çà et là quelques traits antiques, sentant leur terroir, d'une saveur toute barbare. M. de la Borderie les met fort bien en relief ; il démêle habilement dans le texte actuel deux sortes d'éléments différents, souvent opposés, les uns plus anciens et fort plausibles, les autres récents et fabuleux. Dom Lobineau avait caractérisé jadis cette Vie « remplie « de tant de fables qu'elle a plus l'air d'un roman fait à plaisir que « de l'histoire d'une personne ayant véritablement existé ». Néanmoins il avait tâché d'en tirer quelque parti, « de trouver des « raisins dans les ronces et des figues dans les épines. » M. de la Borderie a repris cette tâche, d'après une méthode autrement sûre, et partant avec bien plus de bonheur et de succès.

Tandis que « sous les brillantes fantaisies de la légende », il s'effor çait, en véritablehistorien, « de découvrir l'humble trace du réel », le savant académicien entrevoyait un autre système pour traiter et étudier ce document étrange (p. 275) : y voir une pure légende, l'embellir encore, en faire jaillir une figure dont l'éclat idéal domine, absorbe et fait oublier le réel ; œuvre de poète, M. de la Borderie n'avait pas songé qu'il y avait encore une troisième alternative : c'était d'accepter toute la légende pour du bon argent, pour du « réel ». Ainsi fait dom Plaine[1]. Pour lui cette Vie est « substantiellement authentique et capable de faire autorité » ; et la preuve c'est que : 1° il existait jadis plusieurs exemplaires de ce texte et qu'il a été employé par les rédacteurs de leçons liturgiques insérées dans les bréviaires bretons ; 2° la Vie a été écrite au IX^e siècle (les arguments apportés à l'appui sont d'une rare faiblesse) ; 3° la bonne foi, la sincérité de l'auteur, son vif amour de la vérité éclatent tout le long du récit et suffiraient seuls à donner du poids à son témoignage. D'ailleurs, il emploie beau-

[1] *Saint Hervé, sa vie et son culte*, dans la *Revue historique de l'Ouest*, t. IX (1893), p. 69-70 (1^er article).

coup de noms propres, ce qui montre qu'il était des mieux renseignés et ne redoutait pas le contrôle. Partant de là, dom Plaine reproduit tout le récit de la Vie, en l'amplifiant, en renchérissant encore, en donnant un tour édifiant aux traits franchement durs et barbares relatés par le biographe, en un mot en le travestissant pieusement. Nous voilà loin de la méthode si sûre, si consciencieuse de M. de la Borderie. Dom Plaine a lu la solide étude du savant académicien[1]; mais son travail était déjà rédigé, et il n'a rien trouvé à y changer. Hélas !

## V

Enfin dans sa notice sur S. EFFLAM[2], M. de la Borderie nous donne le texte inédit de l'histoire, ou plutôt de la légende de ce saint. Cette pièce, dom Brient et dom Lobineau l'appelaient jadis « une extravagande légende du XIVe siècle », « un conte », « un roman » ; par contre, dom Plaine voulait naguère en reporter la rédaction au IXe siècle. Le nouvel éditeur prend position entre ces deux extrêmes et donne la note juste : nous avons affaire à un écrit du XIIe siècle, document purement traditionnel, mais qui encore une fois, sous l'enveloppe épaisse des superfétations légendaires, contient un noyau, un bien petit noyau de traits vraiment historiques Par un travail de critique délicat et fort bien mené, l'auteur dégage de l'étrange roman de S. Efflam ces quelques traits qui représentent toute son histoire authentique. Cette étude nous sera très utile, quand nous aurons, au tome III de novembre des *Acta Sanctorum*, à traiter les actes de ce saint.

## VI

Nos prédécesseurs avaient eu sous la main trois exemplaires de la Vie de SAINTE OSMANNE, l'un tiré d'un manuscrit de Saint-Denis, l'autre d'un manuscrit de Saint-Calais, le troisième publié dans la

[1] *Revue historique de l'Ouest*, t. IX, p. 68, note.

[2] *Saint Efflam*, Rennes, Plihon et Hervé, 1892, in-8° (Extrait des *Annales de Bretagne*, t. VII, p. 279-312.

*Legenda* de Capgrave. Dom Plaine en publie un quatrième[1], fort semblable aux trois autres, savoir : le texte inséré par Guy de Châtres dans son *Sanctoral*[2]. Dans sa préface, l'éditeur s'efforce d'établir : 1° que l'auteur de la Vie écrivait « au IX° siècle et peut-« être même longtemps auparavant » ; 2° que la sainte elle-même a vécu au VI° ou au VII° siècle : 3° qu'elle est venue s'établir au territoire de Saint-Brieuc.

Tout cela est on ne peut plus sujet à caution. La Vie est manifestement fabuleuse, et les noms propres qu'on y rencontre sont de nature à inspirer la plus grande méfiance ; les tours de force que l'éditeur exécute pour les expliquer ne font que me confirmer dans cette idée.

Vers la fin de son travail, dom Plaine a recueilli avec soin de nombreux détails relatifs au culte de la sainte tant à Saint-Denis qu'à Féricy en Brie.

(ANALECTA BOLLANDIANA, p. 308-312 et 314.)

[1] *Sainte Osmanne*, 29 pages (Extrait de la *Revue de Champagne et Brie*, mars 1892).

[2] Guy mourut en 1350 et non en 1310, comme le dit dom Plaine.

# LES GRANDES SEIGNEURIES

## DE HAUTE-BRETAGNE

*Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*

(SUITE[1])

## LE BOSCHET (VICOMTÉ)

Adossé à une colline couverte de grands bois, assis dans une riante vallée arrosée par la Vilaine, entouré de splendides jardins dessinés par Le Nôtre et d'un parc français savamment tracé, le château du Boschet[2], naguère propriété du cardinal Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes, est sans contredit l'une des plus belles habitations de la Haute-Bretagne.

Ce n'était d'abord qu'un manoir sans grande importance appartenant à Pierre Challot, seigneur du Boschet, qui épousa Jeanne Guillaume par contrat du 6 octobre 1403[3]. De cette union sortirent, semble-t-il, deux garçons : Geoffroy Challot, seigneur du Boschet en 1467, et Jean Challot, seigneur de la Chalouzaye, terre située également en Bourg-des-Comptes et achetée par les Challot en 1464. Geoffroy dut mourir sans postérité et son frère devint tout à la fois seigneur du Boschet et de la Chalouzaye.

Ce Jean Ier Challot épousa en 1475 Philippine du Pé, dont il eut Jean II Challot, seigneur du Boschet, qui s'unit, le 5 mai 1500, à

[1] Voir la livraison de mai 1893.

[2] Commune de Bourg-des-Comptes, canton de Guichen, arrondissement de Redon.

[3] La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, V, 36.

Perrine du Bois et rendit hommage, le 12 septembre 1538, pour sa terre de la Chalouzaye[1].

Jean III Challot, fils des précédents et seigneur du Boschet, épousa en 1527 Blanche Le Maistre, fille du seigneur de la Garlaye.

Ce fut le père d'Etienne Challot, seigneur du Boschet en 1571, qui, mourant en 1591, ne laissa qu'une fille, Suzanne Challot; celle-ci s'était mariée dès 1585 à Auffray de Lescouët, seigneur de la Guerrande en Hénan-Bihan, auquel elle apporta les deux seigneuries du Boschet et de la Chalouzaye.

Auffray de Lescouët, premier président à la Chambre des Comptes de Bretagne en 1596 et conseiller du roi, se plut à habiter le Boschet et obtint l'érection de cette terre en vicomté l'an 1608.

Son fils et successeur, Isaac de Lescouët, épousa Judith Chahu. Ces noms bibliques d'Isaac et de Judith nous rappellent qu'en 1571 il y eut au manoir du Boschet un baptême protestant[2]; ceci donne à penser que ces seigneurs du Boschet appartinrent, quelque temps au moins, à l'église prétendue réformée.

Quoi qu'il en fût, Isaac de Lescouët mourut bon catholique en 1650, et son corps fut inhumé, le 28 décembre, dans la chapelle Sainte-Anne faisant partie de l'église de Bourg-des-Comptes, mais appartenant à la seigneurie du Boschet[3].

Isaac laissait la vicomté du Boschet à son fils Pierre de Lescouët, époux d'Anne de Lys, fille du seigneur de Beaucé. Pierre de Lescouët, premier chambellan de S. A. R. Monsieur frère du roi, construisit le château actuel du Boschet où il eut plusieurs enfants baptisés à Bourg-des-Comptes. Sa femme mourut en 1688 et fut inhumée dans l'enfeu seigneurial du Boschet, en l'église de Bourg-des-Comptes; lui-même la suivit dans cette tombe le 11 avril 1703; on l'y apporta de Rennes où il était mort la veille, et le recteur de Guichen prononça son oraison funèbre[4].

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.*

[2] Vaugiraud, *Hist. des églises réformées de Bret.*, I, 178.

[3] Le roi avait en 1616 autorisé Auffray de Lescouët à bâtir cette chapelle prohibitive.

[4] *Registres des sépultures de Bourg-des-Comptes et de Saint-Etienne de Rennes.*

Leur fils, Eugène-Armand de Lescouët, devint alors vicomte du Boschet ; il épousa au Faouët, le 8 novembre 1714, Marie-Thérèse d'Ernothon et mourut vers 1728 ; sa veuve lui survécut jusqu'au 23 novembre 1749, retirée à Rennes au couvent de la Trinité, en la chapelle duquel elle fut inhumée. Ils ne laissaient qu'une fille, Françoise-Thérèse de Lescouët, mariée à Rennes, le 1er mars 1731, à Joseph-Luc de Kernezne, marquis de la Roche, paroisse de Saint-Thoix ; celui-ci devint ainsi vicomte du Boschet.

Devenue veuve, la marquise de la Roche, « l'une des femmes les plus à la mode de son temps », fut arrêtée sous l'imputation d'avoir reçu au Boschet M. de la Chalotais et quelques-uns de ses partisans en 1765. A la suite de ces difficultés politiques, elle prit la résolution d'abandonner la Bretagne. Retirée dans son hôtel, rue des Petits-Augustins, à Paris, elle vendit, le 19 juin 1767, au prix de 230,000 l., la vicomté du Boschet à Nicolas Magon, marquis de la Gervaisais, et à Marie-Flore de la Bourdonnaye sa femme[1].

Ces derniers seigneurs du Boschet vinrent l'habiter, mais lorsque éclata la tourmente révolutionnaire, le marquis de la Gervaisais, se préparant à émigrer, vendit la terre du Boschet à la famille Le Fer de la Gervinais, qui la revendit, à son tour, en 1802, au père du cardinal Saint-Marc.

La seigneurie du Boschet dépendait, à l'origine, du prieuré de Pléchâtel, membre de l'abbaye de Redon. Dans la *déclaration* de ce prieuré faite en 1679 par frère Claude de Kernezne de la Roche, dernier prieur résidant de cet ancien monastère, on lit, en effet, ce qui suit : « Duquel prieuré (de Pléchâtel) relèvent aussi les anciens et nouveaux manoirs de la vicomté du Boschet » ; et à la fin de la description de cette seigneurie on voit encore : « Toutes lesquelles choses (du Boschet) relèvent prochement et noblement dudit prieuré de Pléchastel à debvoir de foy, hommage et rachapt, et prétendent les propriétaires de ladite maison du Boschet ledit rachapt estre limité à un florin d'or de Bretagne[2]. »

Mais depuis longtemps déjà à cette époque, malgré les réclama-

[1] *Archives du château du Boschet.*
[2] *Archives de la Loire-Inférieure.*

tions des moines de Pléchâtel, les vicomtes du Boschet s'étaient soustraits à leur autorité féodale. Dès 1570 le seigneur du Boschet, en effet, avait acheté deux fiefs importants, avoisinant son manoir et aliénés par l'abbaye de Redon, — le Fief-l'Abbé et le fief de la Roche. Or le Boschet relevait de ce dernier fief possédé longtemps par le prieur de Pléchâtel. Cette acquisition assura donc l'indépendance du seigneur du Boschet vis-à-vis des religieux dont la suzeraineté ne s'exerça plus que sur le papier.

Henri IV, d'ailleurs, par lettres patentes de juillet 1608, unit, à la prière d'Auffray de Lescouët, les deux seigneuries du Boschet et de la Chalouzaye et érigea le tout en vicomté sous le nom de vicomté du Boschet ; ces lettres furent enregistrées au parlement de Bretagne le 17 février 1609[1].

La seigneurie du Boschet se composait de trente-trois fiefs et bailliages s'étendant dans six paroisses : Bourg-des-Comptes, Guichen, Saint-Senoux, Pléchâtel, Poligné et Laillé ; ces fiefs relevaient en 1767, partie directement du roi et partie des seigneuries voisines de Lohéac, Bain, Poligné, les Huguetières et Laillé.

Outre le droit de haute, moyenne et basse justice exercée en son auditoire au bourg de Bourg-des-Comptes, le vicomte du Boschet tenait au même bourg un marché tous les jeudis et deux foires le 25 juin et le 10 octobre ; aussi y avait-il des halles dont un pilier portait ses armoiries. A côté se trouvaient les ceps et colliers pour attacher les malfaiteurs

Quant aux fourches patibulaires du Boschet, elles s'élevaient « à quatre pots » sur la lande de la Croix. A peu de distance se trouvait une chapelle bâtie et fondée par les seigneurs de la Chalouzaye et dédiée à la sainte Vierge représentée debout au pied de la croix ; on l'appelle encore de nos jours chapelle de la Croix. Il n'était pas rare dans les temps de foi de voir ainsi surgir un petit sanctuaire non loin du lieu où la justice humaine punissait le crime. Le vicomte du Boschet jouissait de plusieurs dimes en divers traits de Bourg-des-Comptes, du droit prohibitif de chasse et du droit de pêche dans les rivières de la Vilaine et du Samnon qui baignaient ses terres.

[1] *Archives du Parlement de Bretagne.*

Plusieurs devoirs assez singuliers rattachaient les vassaux du Boschet à leur seigneur : ceux du fief de Bonespoir lui devaient certain jour de l'année « un pain blanc d'un sol et un pot de vin blanc pris hors le cru de la province » ; — ceux du fief de la Chalouzaye : « une paire de gants doublés pour porter oiseaux, présentés au seigneur (en l'église de Bourg-des-Comptes) à l'issue des vespres de la Pentecoste et ce soubs peine d'amende ». — Le même jour de la Pentecôte « entre les première messe et grande messe », Philippe Blouet devait en 1622 « un chapeau de roses à quatre rangs » ; — un autre « chapeau de roses » était dû « le jour de la Trinité » par les tenanciers du fief de la Garenne. — A la même époque, Julien Ballard, propriétaire de la maison Blanche du bourg de Bourg-des-Comptes, devait pour cette maison « des éperons dorés, le 24 juing ».

Les vassaux de Villeneuve fournissaient « une paire de gants blancs » de la valeur de huit sous en 1641. Un certain Geffroy Garson était tenu en 1622, comme tenancier de la Bouinaye, de présenter aux officiers du seigneur « à soleil levant, le jour de la Nativité de saint Jean Baptiste, un balai de bouleau, ô peine d'amende ».

Enfin le jour de l'Epiphanie, le possesseur du pré du Frolant au fief du Clion devait fournir la soule que le seigneur du Boschet lançait ce jour-là aux paroissiens de Bourg-des-Comptes[1]. On sait que le jeu de soule, assez usité en Haute-Bretagne jadis et persistant encore dans la Basse, consiste en un ballon de cuir appelé soule que les joueurs poursuivent avec acharnement, en s'en disputant la possession ; ce jeu avait parfois jadis suscité un droit féodal obligeant un vassal à fournir le ballon.

Le vicomte du Boschet était prééminencier en l'église de Bourg-des-Comptes, dont il se prétendait même seigneur fondateur ; il avait dans le chanceau « un grand banc clos, du costé de l'évangile » armorié de son blason qui se trouvait aussi peint dans la maîtresse-vitre. De plus, en cette église lui appartenait la chapelle Sainte-Anne, dont nous avons déjà parlé ; là se trouvaient ses deux bancs

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

à queue et accoudoirs avec deux écussons sculptés, sur celui du côté de l'évangile : *D'argent à la croix pattée de gueules, accompagnée de quatre lions rampants de sable*, qui est Challot, et sur celui du côté de l'épître : *De sable à l'épervier d'argent accompagné de trois coquilles de même, posées 2, 1*, qui est de Lescouët. Les mêmes armoiries étaient aussi gravées en pierre dans la muraille, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la chapelle, et peintes dans le vitrail au dessus de l'autel ; enfin devant cet autel était un enfeu ou caveau funéraire fermé par une dalle portant l'écusson des Challot.

Le domaine proche de la vicomté du Boschet se composait de ce château et de trois anciens manoirs dont les terres et fiefs étaient réunis à la seigneurie du Boschet ; tous les trois se trouvaient en en Bourg-des-Comptes : c'était la Chalouzaye, la Rue et les Provostières ; ce dernier situé au bourg même est une jolie construction du XV^e siècle. — Le vicomte possédait, en outre, les métairies de la Porte, de la Haute-Roche, de la Chalouzaye, du Bourg, de la Martinière et des Haute et Basse-Rues, plus les moulins à eau de la Bouexière, de Glanret, de la Chalouzaye et du Petit-Moulin[1].

L'ancien manoir du Boschet consistait en 1679 en « quatre cours fermées de murailles, auxquels logis il y a salles basses et hautes, chambres, cuisines, etc., deux écuries avec leurs fanneries, pressoir, fuie et refuge à pigeons basti de pierre, le tout desdites cours et logis contenant par fond environ un journal[2] ».

Mais dès cette époque le château actuel du Boschet était en partie construit, car on signale, à côté du vieux manoir « le nouveau manoir consistant en un pavillon double et sa cour ». La présence simultanée de ces deux habitations prouve que la seconde venait d'être récemment élevée, puisqu'on n'avait pas encore rasé la première. C'est, en effet, Pierre de Lescouët et Anne de Lys, sa femme, qui bâtirent le nouveau château, de 1660 à 1680 ; aussi voyait-on au dessus de la porte de cette maison un écusson en pierre portant le blason de Lescouët. C'est encore ce Pierre de Lescouët, premier chambellan du duc d'Orléans et résidant par suite de temps à

[1] *Prise de possession du Boschet en 1767* (Archives du château du Boschet).
[2] *Archives de la Loire-Inférieure.*

autre à Versailles, qui dut faire venir Le Nôtre au Boschet pour y tracer le parc et les jardins.

L'acte de prise de possession du Boschet en 1767 par M. de la Gervaisais nous décrit comme suit ce château :

C'est « un gros corps de logis double, avec quatre petits pavillons en ordre d'architecture aux quatre encoignures ; cour verte et es planade devant vers occident, et jardin au derrière avec bosquets, bois de futaie et charmilles ».

Comme l'on voit, la noble demeure n'a guère changé d'aspect depuis un siècle ; l'ancien colombier reste lui-même debout, la vieille chapelle seule a disparu et a été remplacée par un sanctuaire plus récent ; cette chapelle, dédiée au Saint-Esprit, s'élevait dans un grand bois au sud du manoir, et sur ses murailles étaient gravées les armoiries des sires de Lescouët[1].

Alors, tout autour du château, s'étendaient, comme à présent, de belles avenues ou grandes « rabines » dont les principales étaient l'allée du Manoir, plantée de chênes et conduisant au bord de la Vilaine, l'allée du Vieux-Mail, l'allée de la Chapelle, celle de la Croix de la Herviaye, et quelques autres, toutes « en bois futaye ». Tout concourait ainsi, comme l'on voit, à rendre agréable aux vicomtes du Boschet leur séjour dans leur terre seigneuriale : grande situation féodale et belle habitation, charmant paysage, somptueux jardins et bois séculaires, rien ne leur manquait.

## BOSSAC (Baronnie)

Du château de Bossac construit en la paroisse de Bruc[2], mais sur les limites de Pipriac, au bord du ruisseau de Canut, il ne demeure qu'un vague souvenir, des moulins et un étang portant encore le nom de la vieille forteresse. Dès le XVe siècle, d'ailleurs, ce château était complètement ruiné et en 1478 on n'en voyait plus que « la

[1] *Archives du château du Boschet.*

[2] Canton de Pipriac, arrondissement de Redon.

situation consistant tant en douves qu'en emplacement d'iceluy chasteau, et contenant un journal de terre[1] ».

Mais à quelque distance de là, dans la paroisse même de Pipriac, s'élevait en la trêve de Saint-Ganton un manoir d'une certaine importance, nommé la Thébaudaye : cette maison était dès 1440 la demeure des sires de Bossac et les deux seigneuries de Bossac et de la Thébaudaye ne formèrent dès lors qu'une seule châtellenie ou baronnie.

La famille de la Motte portant « de *vair au lambel de gueules* » — ce qui semble indiquer un ramage de Lohéac[2] — paraît la première en possession de la seigneurie de Bossac. Robert de la Motte, sire de Bossac, jura en 1379 l'association pour empêcher l'invasion étrangère en Bretagne ; il épousa Mahaud de Rieux, fille de Jean, sire de Rieux. Leur fils, Louis de la Motte, s'unit en 1416 à Marguerite Anger, fille du seigneur du Plessix-Anger en Lieuron ; cette dame mourut veuve, le 17 juin 1436[3]. Ysabeau de la Motte, fille des précédents, apporta Bossac à Geffroy du Perrier, seigneur de la Roche d'Iré, qu'elle épousa avant 1412 ; c'était le fils de Jean du Perrier, sire de Quintin. Les deux époux rendirent aveu au duc de Bretagne pour la seigneurie de Bossac le 25 mai 1440, et Ysabeau de la Motte décéda le 16 juin 1474. Tristan du Perrier, leur fils, comte de Quintin et seigneur de Bossac, fut l'un des plus distingués chevaliers de son temps : il mourut le 24 décembre 1482, ne laissant de son union avec Ysabeau de Montauban qu'une fille nommée Jeanne[4].

Cette Jeanne du Perrier, dame de Quintin et de Bossac, épousa : 1° en 1472, Jean de Laval, baron de la Roche-Bernard, dont elle eut Guy XVI, comte de Laval ; 2° Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau, dont naquit Christophe de Rohan, mort sans postérité. Pierre de Rohan semble avoir aimé à résider à la Thébaudaye pour laquelle il rendit aveu en 1500 et où il demeurait en 1513 ; il mourut le 23 juin 1518.

[1] *Archives de la Loire-Inférieure.*

[2] Les barons de Lohéac portaient : *de vair plein.*

[3] Dom Mor., *Pr. de l'histoire de Bretagne*, II, 214 et 1298.

[4] *Archives de la Loire-Inférieure.*

La baronnie de Bossac passa dès lors à Guy XVI, comte de Laval, qui épousa Antoinette de Daillon. Cette dame réclama en 1532, après la mort de son mari, pour Charlotte de Laval, sa fille, dame de Bossac, dont elle était tutrice, l'honneur réservé depuis plusieurs siècles aux seigneurs de Bossac de porter l'un des bâtons du dais ducal lorsqu'avait lieu le couronnement des ducs de Bretagne. Sa requête fut favorablement accueillie, et René de Tournemine, procureur de la dame de Bossac, tint ce bâton à la cérémonie du couronnement de François III à Rennes.

Charlotte de Laval, dame de Bossac, épousa en 1547 le célèbre amiral de France Gaspard de Coligny; elle mourut en 1568 et son mari fut massacré, comme l'on sait, à la Saint-Barthélemy, en 1572. Ils laissaient, entre autres enfants, Louise de Coligny, femme de Charles de Téligny, qui semble avoir possédé quelques années la terre de Bossac, car en 1578 elle présenta le prieuré de la Lande en Pipriac, en sa qualité de dame de Bossac; mais, soit qu'elle ait décédé sans enfants, soit par suite d'un arrangement de famille, la seigneurie de Bossac ne tarda pas à passer au frère aîné de cette dame, François de Coligny, marié en 1581 à Marguerite d'Ailly[1].

La fille de ces derniers, Françoise de Coligny, reçut en partage la châtellenie de Bossac, épousa en 1602 René de Talensac, seigneur des Loudrières, et devenue veuve disputa avec avantage au seigneur de Renac les droits honorifiques dans l'église de Pipriac. Elle appartenait néanmoins à une famille longtemps à la tête du protestantisme en France; elle mourut en 1637, après avoir vendu ses terres et seigneuries de Bossac et de la Thébaudaye.

Ce fut le morcellement de la baronnie de Bossac; déjà en 1599 Marguerite d'Ailly en avait distrait les fiefs de Saint-Malo-de-Phily pour le seigneur de la Driennaye; l'acte de vente de M^me^ de Talensac fut passé le 18 juin 1630 en faveur de François Peschart, seigneur de Bienassis en Pipriac, et de Jean Becdelièvre, seigneur du Bouexic en Guipry. Ces deux acquéreurs se partagèrent, le 29 novembre suivant, la baronnie. François Peschart conserva les domaines proches de Bossac et de la Thébaudaye, ainsi que les fiefs

[1] Moreri, *Dict. historique.*

en Bruc et Pipriac; Jean Becdelièvre eut en partage tous les fiefs en Guipry. François Peschart, devenu ainsi baron de Bossac, était fils de Louis Peschart et d'Anne de Castellan, seigneur et dame de Bienassis. Il avait épousé d'abord Renée de Vaucouleurs, dont il eut Jean Peschart, baron de Beaumanoir, décédé sans postérité à Rennes et inhumé dans l'église de Pipriac le 4 août 1634[1].

Il se remaria avec Georgine Tillon et vint avec elle habiter le manoir de la Thébaudaye. Ils y eurent un fils nommé Jean, baptisé en 1636 dans l'église tréviale de Saint-Ganton, et en 1642 ils fondèrent deux messes hebdomadaires en la chapelle de leur manoir. Tous deux moururent à la Thébaudaye et furent inhumés dans le chanceau de l'église de Saint-Ganton, de chaque côté du maître-autel : Georgine Tillon le 16 décembre 1648, et François Peschart, le 6 avril 1649. Leur fils cadet Gabriel devint alors seigneur de Bossac et épousa à Nantes, le 30 avril 1661, Renée Dollier de Casson, fille du seigneur de la Dévoriaye en Fougeray; de cette union sortirent au moins sept enfants, deux garçons et cinq filles, baptisés tous à Saint-Etienne de Rennes.

Chevalier du Montcarmel et de Saint-Lazare, Gabriel Peschart habita tantôt Rennes, tantôt la Thébaudaye; mais il eut des différents très graves avec Louis du Bouexic, seigneur de Pinieux; chassé de son manoir où sa femme était retenue prisonnière, il voulut y rentrer et fut assassiné dans la cour même de la Thébaudaye, le 1er septembre 1692, par deux gentilshommes du pays. Une de ses filles, Marie-Louise Peschart, qui mourut à Versailles en 1701, essaya, mais en vain, de conserver le manoir paternel. Dès 1696 la baronnie de Bossac et la terre de la Thébaudaye furent saisies par les créanciers de Gabriel Peschart; le tout fut vendu judiciellement et acheté par Noël Danycan et Marguerite Chantoyseau, sa femme, très riches armateurs de Saint-Malo.

La fille de ces derniers, Guyonne-Marie Danycan, en épousant, le 17 juin 1704, Charles Huchet, seigneur de la Bédoyère, lui

[1] Le baron de Beaumanoir, conseiller au Parlement de Rennes, avait fait, avant de mourir, au couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes, une fondation qu'exécuta son père après son décès.

apporta la baronnie de Bossac; procureur général au Parlement de Bretagne, celui-ci mourut en 1759, laissant Bossac à son fils Hugues-Charles Huchet, comte de la Bédoyère, mari d'Agathe Sticotti. Ces derniers moururent à Rennes, M. de la Bédoyère en 1786 et sa veuve l'année suivante. Leur fils aîné Corentin-Charles Huchet, marquis de la Bédoyère, avait épousé dans l'église de Saint-Ganton, le 17 mars 1779, Reine-Perrine Rado de Cournon. Il donna vraisemblablement en partage la baronnie de Bossac à l'un de ses frères cadets Antoine-Pierre Huchet de la Bédoyère qui fut, en tout cas, le dernier seigneur de Bossac et la Thébaudaye. Celui-ci ayant émigré, ses biens furent vendus nationalement le 8 thermidor, an IV, et la Thébaudaye fut rachetée par son frère M. Huchet de la Besneraye.

Selon M. de Courcy, Bossac fut « érigé en vicomté en 1637 pour Jean Peschart, baron de Beaumanoir[1] ». Nous ne croyons pas la chose certaine : d'abord Jean Peschart, baron de Beaumanoir, mourut en 1634, et en 1637 Bossac appartenait à François Peschart; puis tous les anciens titres de Bossac font de cette terre une châtellenie ou une baronnie d'ancienneté, aucun ne la qualifie de vicomté. Il est probable que M. de Courcy a confondu entre elles les deux sections de la seigneurie de Bossac divisée, comme nous l'avons dit, en 1630; l'une d'elles fut bien érigée en vicomté en 1637 en faveur de Jean Becdelièvre, mais ce fut pour former avec d'autres fiefs la vicomté du Bouexic; l'autre conserva avec le domaine proche de Bossac son titre d'ancienne baronnie.

Ce domaine proche de Bossac se composait dès 1478 comme en 1619 de ce qui suit : « les murailles, mazières, lieu et emplatz du chasteau ancien de Boczac, cours, douves et clostures d'iceluy situé en la paroisse de Bruc » ; — « les manoir et mestairie de Bossac adjacents ledit emplacement du chasteau » ; — « le chasteau et manoir de la Thébaudaye consistant en un grand corps de logis basti de neuf (en 1619) avec ses cours devant et à costé, chapelle, écuries, pavillons, colombiers, jardins, etc. » ; — la métairie de la

[1] *Nobil. de Bret.*, I, 124, et II, 439.

Rochelle[1] ; — les grand et petit parcs de la Thébaudaye « en partie cernés de murs » contenant l'un 80, l'autre 20 journaux ; — les bois futaies de Bossac (48 journaux) et de la Thébaudaye ; celui-ci partie en taillis, mais contenant 100 journaux ; — les anciens moulins à eau de Bossac, sur l'étang de ce nom, de Saint-Séglin sur l'Aff, et du Moulin-Allain ; — les moulins à vent de la Rochelle, de la Boce et de la Touche-Raoul ; — divers traits de dîmes à la dixième gerbe en Pipriac, Saint-Ganton et Bruc.

La baronnie de Bossac, relevant prochement du duc de Bretagne, puis du roi de France, se composait d'une demi-douzaine de grands bailliages subdivisés en de nombreux fiefs. Le tout s'étendant en Pipriac et Saint-Ganton sa trêve, Bruc, Guipry et Saint-Malo-de-Phily ; ces fiefs rapportaient en 1787 : par argent, 556 l. 12 s., plus 2,000 boisseaux d'avoine, 250 boisseaux de seigle et 43 boisseaux de froment. Plusieurs droits féodaux assez originaux y appartenaient, en outre, au baron de Bossac de qui relevaient un bon nombre de terres nobles et sept seigneuries intérieures : au bailliage de Bruc, le seigneur de Fesgon devait « au terme d'aoust un espervier garny de sonnettes et un gand à porter oiseau, à peine d'un escu d'or » ; les détenteurs d'un jardin au bourg de Bruc devaient au même terme « une douzaine d'aiguillettes de soye, la moitié rouge ferrée de noir et l'autre moitié noire ferrée de jaune et orangé ». — Au bailliage de Senac en Pipriac, le seigneur de la Pipelaye devait « 20 l. de cire à la Saint-Michel Mont-Gargan et une paire de gants blancs le premier jour de l'an ». — Au bailliage de Bréhilly, aussi en Pipriac, les détenteurs du fief de la Costardaye et ceux de la maison de la Bouverie devaient également donner « une paire de gants blancs[2] ».

Mais voici un droit bien plus singulier sur la fabrique et le recteur de Pipriac. Au bailliage de la Prévostière en Pipriac le baron de Bossac avait droit de fondation et patronage des églises de Pi-

[1] Les sires de Bossac avaient donné aux religieuses du prieuré de Saint-Germain-des-Prés près Lohéac une rente de 120 boisseaux de seigle pris sur cette terre ; c'est ce qu'on appelait la chapellenie de la Rochelle, dont jouissait en 1789 l'abbaye de Saint-Sulpice près Rennes.

[2] Aveu de 1619.

priac et de Saint-Ganton, et des chapelles de Saint-Amand au bourg de Pipriac et de Saint-Michel au bourg de Saint-Ganton, ainsi que de l'église de Bruc et de la chapelle priorale de la Lande. « Mesme a droit le dit seigneur, quand arrive à Pipriac vacation de recteur, d'avoir par les mains des fabriqueurs et trésoriers les clefs d'icelle église, lesquelles clefs iceux sont tenus porter audit seigneur à son manoir de la Thébaudaye, pour le dit seigneur bailler les dites clefs à personne idoine pour l'administration des sacrements en icelle église jusqu'à ce que ladite église soit fournie de recteur ; le quel recteur, lorsqu'il est duement pourvu est tenu venir vers le dit seigneur pour avoir les dites clefs, et en recognoissance de ce le prochain dimanche après sa possession prise, icelui recteur doit audit seigneur 25 sols monnaye èsquels y a 5 sols en double deniers qui sont jetés à l'issue de la grand'messe dudit jour au cimetère de Pipriac par le dit seigneur aux paroissiens et peuple y congrégés. Et aussi au dit jour de la possession prise de son bénéfice, doit et est tenu le dit recteur bailler et délivrer aux tenanciers du village de la Touraudaye en la dite paroisse, qui sont hommes de la seigneurie de Bossac, tous et chacun ses habits et accoustrements qu'il a sur lui au temps de la dite prise de possession, réservé chausse, pourpoint, chemise et souliers, pour reconnaissance de ce que iceux tenanciers paient audit recteur la dime du consentement des prédécesseurs dudit seigneur auxquels jadis elle appartenoit[1]. »

Le seigneur de Bossac avait droit de faire courir quintaine « de sept ans en sept ans les hommes mariés en Pipriac (depuis ces sept ans) au lieu accoustumé au bourg de ce nom », et chaque coureur, après avoir rompu sa lance, devait cinq boisseaux d'avoine au baron; le seigneur du Boishulin en Pipriac était tenu ce jour-là de fournir aux quintainiens « le rocquet et l'écu nécessaires », mais le sire de Bossac fournissait les chevaux. Au bourg de Pipriac se trouvaient l'auditoire où s'exerçait la haute juridiction de Bossac, la prison et les ceps et colliers ; les propriétaires des trois maisons de la Bou-

[1] Aveux de 1619 et 1677. — Le dernier recteur de Pipriac avant la Révolution, M. David, acquitta ce singulier devoir en 1787, en laissant « ses nippes d'usage, c'est-à-dire son chapeau, sa soutane et même sa ceinture ».

verie, du Collier et de la Bassecour devaient, en outre, garder au besoin, chacun pendant vingt-quatre heures, les prisonniers ou malfaiteurs saisis par la justice seigneuriale.

Le lundi de Pâques tous les « nouveaux mariés depuis l'an » de la paroisse de Bruc étaient tenus de chanter une chanson et d'offrir aux officiers de leur seigneur « une fouace et un pot de vin breton[1] ».

Enfin au seigneur de Bossac appartenait le droit de tenir un marché à Pipriac tous les mardis, et deux foires, l'une le jour Saint-Amand au bourg de Pipriac, l'autre à la Saint-Eutrope au bourg de Saint-Ganton.

Actuellement du château de Bossac il ne subsiste rien, avons-nous dit; du manoir de la Thébaudaye il demeure quelques ruines insignifiantes. Il fut brûlé par la malveillance en 1790 et l'on aperçoit ses derniers débris au centre d'un grand carré de murailles flanquées de six tourelles et de quatre pavillons. Sans être une forteresse, la Thébaudaye était donc assez bien défendue pour résister à un coup de main armée, mais elle fut victime des torches incendiaires qu'alluma la Révolution.

## LE BOUEXIC (Vicomté)

La terre seigneuriale du Bouexic en la paroisse de Guipry[2] appartint pendant plus de cinq siècles à la famille Becdelièvre. Pierre Becdelièvre, seigneur du Bouexic en 1363, épousa Raoulette Huguet. Leur fils Thomas Becdelièvre, seigneur du Bouexic en 1411, s'unit à Mathilde de Penhouet. Guillaume Becdelièvre, fils des précédents, seigneur du Bouexic en 1427, épousa Jeanne Sorel, fille du seigneur de la Gelinaye en Carentoir. Thomas Becdelièvre, leur fils, seigneur du Bouexic, décédé vers 1473, avait épousé Perrine Gillot. Raoul Becdelièvre, seigneur du Bouexic, se maria en 1489 avec Guillemette Challot, qui lui apporta la seigneurie de la Fauvelaye en Guipry.

[1] *Ibidem.*

[2] Canton de Pipriac, arrondissement de Redon.

Leur fils Gilles Becdelièvre, seigneur du Bouexic, épousa en 1520 Gillette de la Châsse, mais il mourut sans enfants en mars 1529, et sa seigneurie passa à son frère cadet Etienne Becdelièvre, marié en 1535 à Gillette de Vaucouleurs, puis en 1541 à Gillette du Han. François Becdelièvre, issu de cette seconde union, fut seigneur du Bouexic et épousa en 1572 Françoise du Chastellier, fille du seigneur des Flégés en Baillé ; il en eut René Becdelièvre qui mourut chartreux à Paris, et Jean Becdelièvre, premier vicomte du Bouexic, marié en 1617 à Guyonne Cheville et en 1644 à Perronnelle de la Villéon. Ce seigneur, conseiller au Parlement, mourut à Rennes le 24 janvier 1650 « beaucoup regretté des pauvres parce qu'il était grand aumônier » ; il fut inhumé en l'église de Guipry, en sa chapelle où sa veuve, Perronnelle de la Villéon le suivit bientôt, étant décédée au Bouexic le 2 octobre de la même année. Leur fils, sorti du second lit, François Becdelièvre, vicomte du Bouexic, épousa en 1676 Madeleine d'Espinay, fille du marquis de Vaucouleurs ; il mourut à Rennes en 1710 et sa veuve deux ans plus tard au manoir du Bouexic ; ils laissaient pour fils Pierre Becdelièvre, vicomte du Bouexic, qui s'unit en 1702 à Louise Gabard, fille du seigneur de Téhillac. Pierre-Antoine Becdelièvre, vicomte du Bouexic, leur fils, se maria en 1735 à Charlotte de Cornulier, mais mourut sans enfants. La vicomté du Bouexic décrétée sur lui en 1756 passa alors par adjudication à Bernard-Louis du Bouexic, seigneur de Pinieux. Celui-ci avait épousé en 1728 Marie-Anne de Guersans, mais il mourut sans postérité, et sa veuve décéda elle-même à Rennes en 1778. Sa succession fut recueillie successivement par ses deux frères cadets, Claude-Fabien du Bouexic, mort sans avoir contracté d'alliance, et Joseph-Augustin du Bouexic, décédé, en 1799, seigneur de Pinieux et dernier vicomte du Bouexic, terre pour laquelle il rendit hommage au roi en 1783[1].

Le Bouexic n'avait pas d'importance à l'origine : c'était un simple manoir, avec un petit fief qui relevaient de la seigneurie des Huguetières. L'accroissement commença par l'adjonction de la terre sei-

[1] Laisné, *Archives de la noblesse.* — Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne.* — *Archives de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine.*

gneuriale de la Fauvelaye relevant directement du roi, puis s'acheva par l'acquisition des fiefs de Quémillac en Guipry et surtout par celle des fiefs de Bossac en la même paroisse ; en effet, nous avons vu précédemment qu'en 1630 Jean Becdelièvre acquit une notable portion de la baronnie de Bossac.

Ce fut alors que Louis XIII accorda en février 1637 des lettres patentes à Jean Becdelièvre ; en voici quelques extraits fort honorables pour la famille de Becdelièvre. Le roi veut, dit-il, récompenser les services que lui ont rendus les seigneurs du Bouexic : « François Becdelièvre, conseiller au Parlement de Bretagne pendant cinquante-sept ans, et fidèle au roi pendant la Ligue, tellement que sa maison du Bouexic en fut pillée et la plus grande partie de ses titres perdus », et aussi son fils « Jean Becdelièvre, également seigneur du Bouexic et conseiller au même Parlement depuis 1618, lequel a depuis quelque temps acquis les terres et chastellenies de Bossac-en-Guipry et de Quémillac, ainsi que quelques autres fiefs en Guipry, Guignen et Saint-Malo-de-Phily ». « Pour être agréable à ce dernier, le roi unit toutes ces terres et tous ces fiefs à sa seigneurie du Bouexic et érige le tout en titre de vicomté, sous le nom de vicomté du Bouexic, tenue de Sa Majesté, à devoir de foi et hommage[1]. »

Les aveux de 1698 et 1747 et l'acte de vente de 1756 vont nous faire connaître cette vicomté du Bouexic ; son domaine proche comprenait : « les chasteau, chapelle, bois fustayes, avenues, clos de vignes, glacière, estang et rabines du Bouëxic » ; — les ancien manoir et métairie nobles de la Fauvelaye avec leurs grands bois ; — les métairies de la Forestraye et des Mesnils ; — les moulins de Villermy, du Bouexic et de la Forestraye.

Par ailleurs, la vicomté du Bouexic se composait des fiefs de Bossac aux Haut et Bas-Guipry, des fiefs du Bouexic et de Quémillac, de la Rochère et du Guest, etc., le tout formant une haute justice exercée à Guipry, — des dîmes de Quémillac et de Maupertuis, — d'un droit de coutume sur le salage de Lohéac, — d'un droit de quintaine courue de sept ans en sept ans par les hommes de

[1] Laisné, *Archives de la noblesse.*

Guipry, mariés durant ces sept ans ; comme pour la quintaine de Pipriac le seigneur du Boishulin devait ferrer les lances des coureurs et ceux-ci étaient tenus de faire trois courses et de fournir chacun au seigneur du Bouexic cinq boisseaux d'avoine, s'ils rompaient bien leurs lances, et dix s'ils étaient assez maladroits pour manquer leur coup.

Enfin les sires du Plessix-Anger avaient autorisé le seigneur du Bouexic à avoir, à cause de ses fiefs en Guipry, une chapelle prohibitive dans l'église de Guipry, près du chanceau, mais du côté de l'épître ; une autre chapelle lui avait été aussi concédée par le baron de Lohéac dans l'église paroissiale de Lohéac, à cause de sa seigneurie de la Fauvelaye.

Le château du Bouexic n'existe plus ; les derniers vicomtes de ce nom habitant leur manoir de la Chapelle-Bouexic, laissèrent tomber en ruine le vieux manoir qu'ils avaient acquis en Guipry ; on dit même qu'ils en firent transporter les matériaux à la Chapelle-Bouexic. Ainsi disparut l'une des importantes habitations seigneuriales du pays aux derniers siècles.

(*A suivre*). L'abbé Guillotin de Corson,

*Chanoine honoraire.*

# HIPPOLYTE LUCAS ET SON TEMPS

A Monsieur Arthur de la Borderie, Président de la Société des bibliophiles bretons[1].

*Monsieur et très honoré Président,*

Vous avez bien voulu me demander, lorsque nous nous sommes occupés dernièrement de la publication des *Chants de divers pays* par la Société des bibliophiles bretons, si parmi les lettres d'écrivains qui ont été adressées à Hippolyte Lucas, mon père, durant sa vie, il ne s'en trouvait pas de nature à intéresser cette Société, soit au point de vue de l'histoire romantique, soit à un point de vue littéraire exclusivement breton.

Ma réponse ne peut être qu'affirmative. Mon père, qui a exercé la profession de critique pendant près de quarante ans, a été appelé à entrer en relations avec les pricipaux représentants de la période romantique, Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo, etc., et indépendamment de ces amitiés illustres, il a entretenu avec les écrivains bretons ses contemporains les rapports les plus affectueux. J'ai entre les mains la plupart des lettres qui lui ont été écrites et qu'il avait soigneusement fait relier en quinze volumes composant son Livre d'or. J'ai pour donner satisfaction au désir que vous avez exprimé choisi parmi ces lettres celles qui m'ont paru les plus propres à intéresser au double point de vue signalé les membres de l'honorable Société que vous présidez, et dont je suis fier de faire partie. Je me fais un véritable plaisir d'en mettre les copies à votre disposition.

[1] Nous ne croyons pouvoir mieux expliquer le but de la présente publication qu'en mettant sous les yeux du lecteur la lettre ci-dessus.

Je m'estimerais heureux, Monsieur le Président, si quelque éclat pouvait rejaillir sur notre chère province, par suite de la publication de ces documents et des témoignages flatteurs qu'ils renferment pour l'un de ses enfants qui lui furent le plus sincèrement attachés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

LÉO LUCAS,
*Membre de la Société des bibliophiles bretons.*

## LETTRES DE CHATEAUBRIAND

*Préfecture de Police, 26 juin 1832.*

Votre ode[1], Monsieur, est noble et belle. Je vous en remercie sincèrement; soyez tranquille sur mon sort, je suis Breton, donc je ne puis être un traître.

Recevez, Monsieur, je vous prie, avec l'expression de ma reconnaissance l'assurance de ma considération très distinguée.

CHATEAUBRIAND.

*Paris, 29 août 1836.*

Je viens de lire dans le *Bon Sens,* Monsieur, votre indulgent article sur mon dernier ouvrage, et je m'empresse de vous en faire mes remerciements les plus sincères ; je n'ai nullement traduit Milton par choix et par goût, mais par la triste raison que j'en donne dans les dernières lignes. Il est *plus noble et plus sûr de recourir à la gloire qu'à la puissance.* A cette époque mes affaires n'étaient pas encore arrangées. Votre remarque, Monsieur, relative au *vers épique anglais,* me semble juste ; j'y ferai droit. Je l'ai dit

[1] Ode composée par Hippolyte Lucas en l'honneur de Chateaubriand à la suite de son arrestation en 1832.

dans ma préface, en un travail si long, si fatigant, si ingrat, il est impossible que l'attention lassée n'ait pas laissé échapper quelque contre-sens ; mais une traduction mot à mot comme la mienne est un ouvrage stéréotypé, aussitôt qu'on aperçoit une faute ou qu'on vous la fait apercevoir, on la corrige sans être obligé de recommencer la composition.

Quant aux *Essais*, ce ne sont que des stromates, des broderies où je me suis reposé de mes souvenirs. J'ai suivie la littérature anglaise dans ses grandes divisions, sans viser le moins du monde à l'unité de matière, sans entrer dans le détailde tous les écrivains et de chacun d'eux en particulier. Il suffit qu'on ait pu me lire sans ennui, et qu'on m'ait trouvé tel que j'étais, mes prétentions ne vont pas au-delà. Oui, Monsieur, je suis Breton comme vous, Breton jusque dans la moelle des os. Je ne donnerais pas mon nid de bruyères pour les plus doux *ramosa hospitia*. Je mourrai enfant des vents et des flots.

Agréez de nouveau, Monsieur, je vous prie, l'expression de ma reconnaissance et l'assurance de ma considération très distinguée.

CHATEAUBRIAND.

*Paris, 17 mai 1837.*

Je vais lire avec empressement les nouvelles de mon *Aristarque*[1]. J'y ai déjà aperçu des noms bretons. Ainsi je me retrouverai encore dans ma patrie. Je vous remercie doublement, Monsieur, comme juge et comme auteur, et je vous félicite de joindre la noblesse de talent à celle du caractère.

CHATEAUBRIAND.

*Paris, 17 mai 1838.*

J'ai reconnu, Monsieur, dans votre article sur le congrès de Vérone, la bienveillance d'un Breton pour un Breton. Je vous en

[1] Réponse à l'envoi d'un volume d'Hippolyte Lucas.

remercie infiniment. Cependant, vous le dirai-je, j'aurais désiré qu'en citant le petit chapitre sur Louis XVIII vous eussiez bien voulu rappeler le respect que je professe pour la mémoire d'un roi qui a posé le principe de nos libertés politiques. J'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur, mes remerciements les plus sincères et de vous prier d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée. CHATEAUBRIAND.

*10 septembre 1844.*

Je reçois, Monsieur, votre lettre de la rue de Bréda, avec les beaux vers que vous avez bien voulu adresser à ma tombe[1]. J'y marche à grands pas et dans quelques jours j'y reposerai. Le bruit des vagues m'empêchera d'entendre le bruit du monde. C'est à

[1] Voici ces vers :

SON TOMBEAU

Sur le rocher, avant que ta vieillesse y tombe,
Châteaubriand j'ai vu ta tombe
Faire luire sa croix au sein des flots mouvants,
Croix de granit qui doit surmonter d'âge en âge
Tout le tumulte et tout l'orage
Des révolutions aussi bien que des vents !

A gauche, le soleil d'un nuage splendide
Descendait, et la plaine humide
Etincelait sous l'or de ses derniers adieux.
A droite, de l'espace à moitié souveraine,
La lune souriante et sereine
S'argentait par degrés en montant dans les cieux.

Ce spectacle étalait ta magnifique histoire :
D'un côté, c'étaient pleins de gloire,
Tes vieux ans se penchant vers la nuit du tombeau.
Sur la postérité tranquillement charmée,
C'était ta pure renommée
Jetant de l'autre un feu plus doux, mais non moins beau.

HIPPOLYTE LUCAS.

vous, Monsieur, mon compatriote, à soutenir de votre voix la cause de la religion que je n'abandonne pas, mais que je laisse, en mourant, à mes dignes successeurs.

Croyez, Monsieur, je vous prie, que le nom d'un Breton sera toujours cher et agréable à un homme élevé sur nos bruyères et le long des flots qui baignent notre chère et pauvre Bretagne, et veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

## LETTRES DE VICTOR HUGO

*12 août 1840.*

J'ai lu votre bel et bon article et je vous en remercie en Bretagne, espérant que mes remerciements iront vous y trouver. Les fautes d'impression ne font qu'un ravage presque insensible parmi tant d'excellentes choses. Votre noble style et votre bonne amitié rayonnent à travers ces cacophonies typographiques. Il faut encore que vous ayez bien du talent pour tout cela. Les fautes d'impression sont nos monstres et nos hydres, à nous autres écrivains. Il n'y a que les hercules littéraires qui s'en tirent. Je vous serre la main bien cordialement. Portez-vous bien là-bas ; que l'Océan vous soit propice. La santé sort de la mer comme la beauté.

Votre ami,
VICTOR HUGO.

*22 janvier 1841.*

Comment ! vous faites jouer une pièce qu'on dit charmante, et je n'en sais rien. Vous avez un succès, et je ne suis pas là pour applaudir. Savez-vous, mon cher poète, que je vous en veux presque et que je serais tenté de retourner contre vous le billet de Henri IV au milieu d'un torrent de félicitations et d'injures. C'est égal, vous allez me faire faire le voyage de l'Odéon. En attendant je vous aime à tort et à travers. VICTOR HUGO.

*1841.*

Je parlais de vous au moment où vous écriviez sur moi. Il y avait, comme vous voyez, sympathie et accord mystérieux. Le travail me cloue à ma table. Je désirerais pourtant bien vous voir, d'abord pour vous voir, et aussi pour causer avec vous de choses qui vous intéressent. J'ai encore mes discours à vous donner si vous en voulez. Vous voyez que vous serez bien aimable de venir dîner avec nous un de ces soirs. La *plaza Real espera a usted,* à sept heures et le plus tôt possible, n'est-ce pas ? Amenez-nous votre ami Boulay-Paty, et s'il tarde trop venez sans lui.

*Votre ami ex imo corde.*

V. H.

*7 août 1841.*

Venez donc, mon cher ami, déjeuner avec moi le mardi 10 août à onze heures et demie, vous trouverez chez moi Frédéric Lemaître qui désire vivement se rencontrer avec vous et auquel j'ai promis cette bonne fortune. Un bon oui, n'est-ce pas ? Merci de votre lettre, votre esprit est comme tous les élixirs, il renferme beaucoup de saveur sous un petit volume. Tout ce que me procure votre amitié m'est doux. Je remercie l'article du NATIONAL puisqu'il me vaut votre lettre. Merci du fond du cœur : vous savez que je suis de ceux qui se souviennent.

*A vous.*

V. H.

*1841.*

Vous tenez gracieusement vos promesses cher poète, mais vous ne les tenez qu'à moitié. J'ai votre beau et noble article, mais nous n'avons pas eu votre personne. Vous m'avez promis pourtant de venir un de ces soirs dîner place Royale, ma femme me charge de vous le rappeler. Théophile dîne avec nous après demain, vous

seriez bien aimable d'être des nôtres ce jour-là. Nous parlerons de votre pièce, j'ai mille choses à vous dire et mille amitiés à vous faire.

*Todo vuestro.*
V. H.

*1841.*

Voici, mon cher et excellent ami, trois chapitres, l'un sur la cathédrale de Cologne, l'autre sur le tombeau du général Hoche, le troisième est un résumé rapide de l'histoire générale du *Rhin*. Choisissez celui ou ceux que vous voudrez... J'ajoute à mes chapitres la préface du livre qui vous en indiquera l'idée générale pour ce que vous voudrez bien écrire en tête de la citation. Mille remerciements d'avance et mille amitiés.

V. H.

*1842.*

Si je n'avais pas les yeux si malades, mon cher poète, je vous écrirais dix pages d'injures; comment! cette fois encore, vous me prenez en traître. Il vous arrive à l'Odéon des *Aventures suédoises*[1], et je n'y suis pas, je suis réduit à lire dans le feuilleton de Théophile de fort beaux vers que j'aurais pu entendre et applaudir des premiers, si vous l'aviez voulu. Je ne crois pas cependant que vous ayez en ce monde littéraire jaloux un ami meilleur que moi. Il faut pour racheter cela que vous veniez déjeuner avec moi un de ces matins, choisissez le jour qu'il vous plaira. Je me suis occupé de *Pécopin*. L'arrangement est un peu plus laborieux que je ne croyais d'abord. Cependant la chose est à peu près faite quoique non écrite et si vous voulez me prêter votre main et m'aider de votre esprit, le jour où nous déjeunerons ensemble, je vous dicterai le scénario des deux premiers actes. Si je fais quelque trop grosse bêtise, vous m'arrêterez et me redresserez chemin faisant.

A bientôt donc et à toujours.

VICTOR HUGO.

[1] Titre d'une pièce d'Hippolyte Lucas.

*1842.*

Je ne sais pas votre nouvelle adresse, mon cher poète, je veux pourtant vous dire que votre succès me charme. En fait de succès, comme en fait d'affection, vous méritez tout, car vous avez un noble talent et un noble cœur. Je suis livré au deuil, mais dans mon malheur j'ai gardé une petite place pour la joie et le bonheur de ceux que j'aime.

*A vous.*

V. Hugo.

*1844.*

Vous êtes critique, cher ami, comme vous êtes poète, par la pensée, l'imagination et le cœur. Vous avez le succès et vous le donnez. Vous avez la générosité d'un riche qui partage, merci du fond du cœur pour vos belles, bonnes et nobles lignes d'aujourd'hui. Mes deux géantes, comme vous les appelez, *Marie Tudor* et *Lucrèce Borgia*, s'inclinent devant vous et vous saluent. Moi je vous serre les deux mains.

Votre ami,

V. Hugo.

*1850.*

Vous savez la mort de Balzac, mon cher poète. L'enterrement a précisément lieu mercredi. La famille m'a prié d'y dire quelques paroles. La cérémonie ne finira guère avant 5 ou 6 heures du soir. Vous voyez d'ici le contre-temps. Nous ne pourrons donc être des vôtres mercredi. Voulez-vous de nous vendredi ? Serez-vous encore Montmorency ce jour-là ? Si oui, écrivez un mot. Vous savez quelle fête nous nous faisons d'une journée passée avec vous.

Je vous serre la main.

V. Hugo.

*Bruxelles, 10 mars 1852.*

Je suis heureux, cher ami, de ce charmant souvenir que vous m'envoyez. Vous voir serait certes plus charmant encore. Quand sera-ce possible? Dieu le sait. Ne me plaignez pas, je remercie la destinée de tout ce qui se passe, et de tout ce qui se fait pour ou contre moi, pourvu que j'aie un peu de liberté, un peu de soleil, un peu de souvenir.

Votre ami,
V. Hugo.

*Marine-Terrace, 26 juin 1854.*

D'abord, mon cher poète, un serrement de main pour votre succès, puis un autre, puis dix autres pour votre bonne pensée de passer par Jersey cette année en allant en Bretagne. Le succès charme ma bourse, hélas! un peu aplatie en ce moment. Votre venue et celle de votre charmante femme nous ira au cœur, et comme disait Rabelais : *melius cor quam gula.* Arrivez-nous donc tous les deux, vous, poète, avec votre noble esprit, vous, Madame, avec votre radieuse beauté, et nous ne serons plus alors des exilés et des proscrits. L'exil est où vous n'êtes pas, Madame. L'été est triste cette année, maussade comme une tragédie, pluvieux comme une élégie. Je gage que Jersey vous attend pour redevenir idylle.

Cependant ce temps qui nous attriste doit faire merveille au théâtre. Le bon saint Médard qui pleure des larmes dans les caisses de spectacles est le vrai saint du calendrier. Si jamais je bâtis un théâtre, je construirai dans la chapelle de location une niche à saint Médard. Tout ceci veut dire, cher poète, que vous devez faire beaucoup d'argent et que je vous remercie de m'enrichir. Tout va bien ici, je suis au milieu d'un petit peuple libre et qui m'aime un peu. Je travaille beaucoup. Je me promène au bord de la mer, malgré la pluie. Je pense à vous tous malgré la distance, et je me ette dans vos bras, cher poète, en attendant que je me précipite à vos pieds, Madame.

Victor Hugo.

*Marine Terrace, 12 octobre 1854.*

J'espérais serrer la main d'Hippolyte Lucas. J'ai reçu les vers de *Pécopin*. La compensation est belle et charmante, je ne me plains pas, mais j'espère encore, si ce n'est pour cette année, du moins pour l'an prochain. Cher poète, vous avez dû recevoir ma lettre de Bruxelles ; ce que je vous demandais pour cet automne, faites-le l'été prochain. Jersey est un peu la route de Rennes. Venez en passant saluer votre compatriote Chateaubriand et embrasser votre confrère Victor Hugo. Vous comprenez qu'avec la poste honnête dont la France jouit, je ne puis vous écrire que par occasion. Ceci vous explique ce retard de mes remerciements. Les vers de *Pécopin* sont ravissants, et ont ici profondément ému les femmes et charmé les hommes. Mettez-moi aux pieds de Madame H. Lucas et recevez ma main dans la vôtre. V. Hugo.

*Marine Terrace, 1854.*

Après ce beau, ce noble, cet excellent article, cher poète, il faut que vous veniez voir le rocher du contemplateur. Je viens d'acheter une maison avec les deux premières éditions des contemplations. Quand elle sera meublée et close et un peu bâtie, vous viendrez m'y voir, n'est-ce pas? J'aurai bien de la joie à vous y serrer la main... En attendant je vous envoie toutes les affections d'une vieille et reconnaissante amitié.

*Ex imo corde.*
V. Hugo.

*1860.*

*Gracias hombre, y poeta mio,* nous avons lu solennellement vos beaux vers *con macho aplaudo*. Votre livre est solide et charmant[1]. Vous placez le Cid un peu haut peut-être, mais j'aime les fanatismes et les tendresses d'un esprit envers un autre esprit. Quant à moi, je

[1] Histoire du Cid.

préférerai toujours les créations aux œuvres de seconde main (au fond vous êtes de cet avis, n'est-ce pas ?) et je donnerais cinquante *Cid* pour un *Misantrophe* et tout Corneille pour les soixante pages surhumaines éparses dans le vieux Dante ; mais ceci n'empêche pas votre envoi d'être exquis, votre livre d'être excellent. Merci encore de ce livre et des vers qui me l'apportent sur leurs ailes.

A vous de cœur.
V. Hugo.

*29 janvier 1864.*

Je viens de relire, mon cher confrère, votre gracieux volume. Vos *Heures d'amour* sont amies des *Heures d'exil.* Vous rendez-vous compte que vous êtes un charmant poëte, pas racinien du tout ? Il y a en vous un critique du XVII^e^ siècle, mais heureusement il y a aussi un poète du XIX^e^. Si l'on en croyait le critique on n'achèterait pas le poète, et les *Heures d'amour* n'en seraient pas à leur 4^me^ édition. Mais vous avez le bonheur d'être plus fort comme homme de l'avenir que comme champion du passé, et vos vers, cher poète, triomphent de vos doctrines. Vous serez puni par le succès. C'est bien fait. Ah ? vous voulez relever de Boileau et de Lebatteux en critique. Eh bien, votre poésie se révolte contre vous et vous bat. Elle ne relève, elle, que de l'éternelle nature. Elle a la grâce et le charme Elle est délicate et forte. Elle pense et elle aime. Dites-en pis que pendre à présent. Elle s'en fiche pas mal !

*Ex intimo corde.*
V. Hugo.

*Hauteville House, 9 novembre 1864.*

Un ami m'envoie l'*International* du 1^er^ novembre. J'y lis une charmante et belle page de vous sur moi. Je vous y retrouve, cher poète, comme je vous ai retrouvé à Bade dans le tendre et cordial embrassement de nos souvenirs. Vous êtes maître en poésie gracieuse et doucement profonde. Votre applaudissement m'est précieux à tous les titres. Je vous envoie ce que j'ai de meilleur dans

l'esprit et dans le cœur. Quand vous reverrai-je? Me voici rentré dans ma nuit. Je n'aurai plus pendant six mois d'autre visite que la tempête et d'autre rencontre que le tonnerre et l'ouragan. Que Bade est loin ! Il me semble que je cause encore avec vous dans ce vieux bourg plein de fleurs et de rayons. A bientôt peut-être, mais à coup sûr à toujours.

Votre ami,
V. Hugo.

*Hauteville House, 1869.*

Cher poète, vous terminez sur l'homme qui rit comme vous avez commencé, éloquemment et cordialement, en termes où je retrouve votre vieille amitié. Je suis bien ému de cette page éloquente. Votre beau talent m'a toujours aimé et me l a toujours dit avec chaleur et avec éclat. Je ne saurais vous dire combien votre noble adhésion m'est douce, si bien pensée, si bien sentie et si bien dite. On me fait l'honneur de me traiter comme Shakespeare dont on a dit *totus in antithesi*. Tant que le Bon Dieu ne renoncera pas à sa vieille antithèse le jour et la nuit, la poésie ne renoncera pas à la sienne. La critique n'existe qu'à la condition d'être aussi la philosophie. Vous le comprenez, vous. Pourquoi? Parce que vous êtes un poète, parce que vous êtes un artiste, parce que vous êtes un écrivain.

*Votre vieil ami,*
V. Hugo.

*15 septembre 1870.*

Cher poète, je reconnais là votre vieille et forte amitié. Je vous remercie du fond du cœur. Je tiens en réserve votre offre[1] excellente pour ma bru et pour mes deux petits enfants. Quant à moi, je suis venu à Paris pour des devoirs suprêmes et j'ai l'intention de ne pas me ménager. Je ne ferai pas au bombardement l'honneur de me déranger pour lui. Merci pour mon petit Georges et ma petite Jeanne. Je serre votre vaillante et cordiale main.

Victor Hugo.

(*A suivre*).

[1] Offre de venir habiter la Bibliothèque de l'arsenal pendant le siège.

# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(*Suite*[1]).

L'abus qu'il combattit avec le plus d'énergie et de constance, sans parvenir à le détruire, fut le duel. Dès qu'il avait connaissance qu'un duel était décidé, il faisait venir l'un des élèves accusés, le menaçait des punitions les plus rigoureuses, et si le jeune homme disait : « Mon général, je m'engage sur l'honneur à ne pas me battre, » le général devenait aussi calme qu'il s'était montré violent et congédiait l'élève avec autant de politesse que s'il eût été son égal, sans manifester l'ombre d'un doute, lui persuadant ainsi qu'il venait de s'élever jusqu'à son supérieur. Il n'y a jamais eu d'exemple qu'un élève ait manqué à l'engagement pris. Le général eut une autre idée qui aurait dû avoir les plus beaux résultats et qui lui causa bien des tourments. Dans le but de lier ensemble pour toujours les jeunes gens qui lui étaient confiés, dans le but surtout de procurer à ceux qui n'avaient d'autre fortune et d'autre protection que leur épée un appui pour l'avenir, il leur inspira la pensée de former un ordre de chevalerie dont les statuts lui furent secrètement soumis. Cette mesure produisit d'abord les meilleurs effets. Le général les encouragea encore en prenant les gradés de préférence parmi les admis dans l'ordre. Malheureusement un élève qui briguait l'honneur de la chevalerie fut refusé. Dans son dépit partagé par quelques amis il fonda un autre ordre. Les premiers virent tout de suite que leur institution allait être atteinte par cette rivalité. Il s'ensuivit en effet une guerre acharnée entre les deux ordres, et des duels nombreux dont quelques uns eurent des suites funestes ; plusieurs élèves

[1] Voir la livraison de juin 1893.

furent tués. Le général, consterné, infligea les peines les plus sévères. Le sergent commandant la subdivision, le caporal de l'escouade et le survivant furent chassés ; quelques-uns même furent renvoyés, comme soldats, dans les régiments, si à la conscription ils avaient eu un mauvais numéro. Ce fut en vain, les provocations se multiplièrent ; les duels étaient convenus avec un secret qui les faisait échapper à la surveillance la plus rigoureuse. Les officiers, poussés par leur chef, multipliaient inutilement les rondes de jour et de nuit. Les hommes d'ordre, presque tous gradés et obligés par leurs fonctions de garder les carrés, prêtaient leur concours aux combattants, pour lesquels tous les endroits étaient bons. C'était presque toujours dans les latrines qu'on se battait, la nuit, nus et avec des compas attachés au bout d'un manche à balai. La rigueur du point d'honneur était telle qu'on remarquait le carreau sur lequel chaque combattant mettait le pied gauche, et rompre d'une demi-semelle était considéré comme une lâcheté. Or, une seule action pareille était punie de l'abandon simultané de toute l'école. L'élève ainsi abandonné subissait l'épithète de buson et ne trouvait plus aucune société qui voulût l'admettre. Semblables aux âmes qui n'avaient pu passer l'Achéron, les busons erraient sous un bouquet de bois situé dans la cour dite des élèves. Dans cette cour, tous les élèves de l'école, par fractions de huit, quinze ou vingts ordinairement du même pays, se promenaient en se donnant le bras. Lors de mon entrée, l'école était fortement agitée par une querelle semblable à celle dont je viens d'essayer de donner une idée. L'exemple donné par l'élève refusé dans le premier ordre fut imité plus d'une fois, avec des chances variées. Un des ordres qui fit le plus de bruit fut celui des Séraphins. Ses membres finirent par s'attirer la haine de tous les ordres rivaux, au point que ceux-ci se réunirent et leur firent une guerre si acharnée qu'ils furent obligés de se dissoudre. Le nom de Séraphin devint une épithète insultante. A bout de moyens contre cet élément de désordre, et après avoir exclu des grades tous les élèves reçus dans les ordres, le général alla jusqu'à exiger des gradés la promesse de n'entrer dans aucune de ces associations. C'était en former une nouvelle. Aussi la première querelle entre

un gradé et un des membres des sociétés disgraciées fut une étincelle qui mit toute l'école en feu. Tous les ordres mirent de côté leurs anciennes rivalités et se réunirent contre les gradés, qui ne montrèrent pas moins d'ensemble et de fermeté à défendre leurs prérogatives. On se battait par six et huit chaque nuit, et c'était les sous-officiers et caporaux qui donnaient généreusement à leurs adversaires les moyens de soutenir leurs querelles, car ils étaient maîtres du terrain. La discrétion avec laquelle on agissait empêcha quelque temps le général de connaître l'état des esprits. Jamais son école ne parut plus calme, jamais on ne parut plus attentif à observer les règles de la discipline. Toute idée d'espionnage eût répugné à un cœur aussi noble que celui de M. Bellavesne et n'aurait d'ailleurs eu qu'un succès momentané. Des accidents graves vinrent tout d'un coup révéler au chef un état de choses dont il n'avait pas le moindre soupçon. Deux élèves furent blessés le même jour. L'un d'eux était mort lorsque la nouvelle de ce cruel accident parvint au général. Dans cette pénible circonstance, il ne se contenta pas d'infliger les peines dont j'ai parlé plus haut à tous ceux qui par leur présence ou leur défaut de surveillance avaient pris part à l'affaire ou n'avaient pas su l'empêcher; il envoya en congé extraordinaire dans leur famille ce qui restait d'anciens gradés soupçonnés d'appartenir aux ordres et ceux des élèves qui lui furent signalés par les officiers comme y étant agrégés ou comme susceptibles de concourir à leur propagation.

Ces mesures, et surtout le malheur qui les avait provoquées, rétablirent momentanément la tranquillité; il y eut un instant de calme.

Peu de temps après, la manie des duels reprit avec plus de fureur qu'auparavant, et toujours entre les ordres et les gradés. Ce fut pendant cette recrudescence d'animosité que je fis mon entrée. Je fus frappé de l'air sombre, préoccupé, des membres des différents ordres qui avaient entrepris de soutenir leurs prétentions contre les gradés et de leur faire mettre les pouces. Une espèce de récréation de trois quarts d'heure était accordée après la soupe du soir, et comme, à cette époque de l'année, le jour finissait de bonne heure, surtout lorsqu'il pleuvait, nous ne descendions pas dans

la cour. Toute liberté était laissée aux élèves de se visiter, d'aller d'une compagnie dans l'autre. Les conspirateurs de duels profitaient de ce moment pour s'entendre entre eux et arranger les diverses affaires qu'ils préméditaient pour la nuit suivante. Réunis par groupes, l'œil au guet, de peur d'être surpris par les officiers qui se promenaient sans cesse, ils causaient à voix basse et convenaient avec leurs adversaires du choix des combattants, du lieu, de l'heure, et des moyens de se soustraire à la surveillance des officiers de service. Tout cela avec une gravité et surtout une discrétion difficiles à comprendre dans d'aussi jeunes cervelles. Si j'avais été seul à examiner tout ce qui se passait, je n'aurais rien vu, rien compris. Je fus initié par deux camarades plus anciens, qui m'avaient reçu à mon arrivée et fait admettre dans la société des Bretons. L'un était Normand, fils du général de ce nom.

J'entrai à l'école sous le numéro 3482. Le numéro 3483 était avec moi à Versailles, chez M. de Lavigne : Perrin était un brave jeune homme que j'ai retrouvé en garnison à Brest en 1818. Il était estimé dans son régiment, mais il avait un fond de tristesse dont il me confia alors la cause. Son père, ancien prêtre, s'était marié pendant la Révolution de 93, et Perrin pensait que la Restauration devait lui en vouloir pour cela. Je parvins non sans peine à lui démontrer la puérilité de ses craintes, rien sur ses états de services n'indiquant cette origine exceptionnelle. J'ai eu un autre camarade dans une position analogue. Son père, ancien curé assermenté de la paroisse de Sucé, n'était pas encore oublié quand je suis venu habiter ce pays. Il s'appelait Coudray ; son fils était fort joli garçon, malheureusement très frivole dans ses goûts. Nous nous sommes retrouvés dans le 23e ; j'en reparlerai.

Les deux chefs de bataillon, pendant mon séjour à Saint-Cyr, étaient MM. Fayard et Gossel. Ce dernier commandait particulièrement la 2me compagnie dans laquelle j'entrai et où étaient déjà Normand et Coudray. M. Fayard était Gascon et en avait conservé l'accent au point de dire Moussé, pour Monsieur. Il y avait cinq capitaines, MM. Viennot, Simon, Saget, Merle et Létendart. Ce dernier était d'une originalité telle, que ses dires furent recueillis en une *etendariana*, j'en citerai à l'occasion.

Viennot et Simon ne peuvent être séparés. Ces deux amis dévoués étaient deux anciens braves de la vieille garde que l'empereur affectionnait avec raison. Ils étaient entrés à l'Ecole comme sous-officiers instructeurs, avec le grade d'adjudants. On connaissait Viennot sous le nom de « Robustus ». Simon, grand, mince et sec, parlait du nez, on l'avait surnommé « Pisse-froid ». Tous les deux tireurs très forts : Viennot à la contre-pointe, Simon à l'épée. Quiconque insultait l'un avait affaire aux deux ; le choix de l'arme décidait du combattant. Instructeurs consommés, ils aimaient l'exercice avec passion. Bien qu'ils connussent leur métier dans la perfection, ils passaient tous les deux pour ne savoir ni lire ni écrire. De fait, lorsqu'ils procédaient à des examens théoriques, soit pour admettre au peloton, au bataillon, soit lors des concours pour les promotions, ils n'avaient jamais de livres, et personne n'interrogeait avec plus de sévérité et d'intelligence. Simon surveillait plus spécialement les exercices de détail, jusqu'à l'admission au bataillon exclusivement ; Viennot s'occupait de l'école de bataillon.

M. Saget était un officier de la ligne laissé pour mort sur le champ de bataille, où il avait reçu je ne sais combien de coups de bayonnettes dans la poitrine et dans le cou. Il fut envoyé à l'Ecole militaire après la guérison de ses blessures. C'était bien le meilleur homme de la terre, quoiqu'il nous répétât souvent : « c'est que je suis méchant, moi, très méchant, moi, très méchant, entendez-vous. » « Personne ne le croyait et chacun de nous l'aimait comme un père, ce brave capitaine.

M. Merle sortait d'un régiment d'infanterie légère ; il était lieutenant, à Wagram, où il perdit un bras, après s'être distingué et avoir été décoré sur le champ de bataille.

Je ne sais ce qui avait valu à Létendart son envoi à l'Ecole, il était dans la force de l'âge et ne paraissait privé de l'usage d'aucun membre. Il passait pour avoir de beaux états de service. Tous ces officiers étaient décorés, et l'avaient bien gagné, inutile de le dire ; c'était la règle alors, règle à peu près sans exception.

Il y avait en outre un chef de bataillon d'artillerie, un capitaine du génie, plusieurs sous-officiers et caporaux d'artillerie ; j'en parlerai plus tard.

L'échec subi à mon début et, dont la conséquence fut 56 jours perdus à Versailles, m'avait servi de lecon ; je résolus de ne plus perdre de temps, afin de ne pas faire un long séjour à Saint-Cyr. Nombre de romans couraient l'École en cachette ; j'en avais heureusement beaucoup lu déjà et savais qu'après cette lecture il est difficile de se livrer à un travail sérieux. Je résolus d'y renoncer complètement, et je n'en ai pas lu un seul pendant mes onze mois d'école.

Je suivis le cours de littérature de M. Pesseau, professeur sévère mais juste. S'il lisait les compositions, c'était toujours sans faire connaître le nom de l'auteur, dont l'amour-propre n'avait point ainsi à souffrir de la critique, même la plus juste. La première fois que je subis cette épreuve, nous eûmes pour sujet le récit de la bataille de Fontenoy, M. Pesseau loua mon style, déclarant que son élève n'était pas à son coup d'essai et avait l'habitude d'écrire. J'en conclus que mes camarades n'étaient pas de première force.

En fortification j'échus à M. Savard, auteur du traité suivi dans l'Ecole. M. Savard était un excellent homme, à la santé chancelante. Voyant mon exactitude et mon amour du travail, il me prit en affection et me chargea de le remplacer dans les démonstrations et les explications dont la longueur le fatiguait. « Ecoutez-le, disait-il aux élèves, ce qu'il dit et la manière dont il le dit n'est point inférieur à ce que je ferais moi-même. »

En histoire j'entrai chez M. de la Courcelle, homme aussi bon que M. Savard, aux yeux pétillants d'esprit et aux paroles toujours aimables. Son cours était le rendez-vous de la bonne société. Cette aristocratie de l'Ecole se composait des gradés et de tous ceux qui jouissaient des privilèges accordés aux galons qu'ils avaient portés.

*(A suivre.)*

# ENCORE LE « BON LA FONTAINE »

*Ecce iterum...* (Juv.)

Encore le Bon La Fontaine !
S'il me met si souvent en veine,
En voici la simple raison :
C'est qu'il est tout mon horizon.
Dans Paris, que je m'y console
De cette politique folle,
Où sans entrain, où sans espoir,
On ne fait que broyer du noir
Et gémir de son impuissance
A sauver notre pauvre France,
C'est là que d'un pays lointain
Me parviennent, chaque matin,
Les nouvelles des miens, ces lettres
Qui me rapprochent de tant d'êtres,
De tant d'absents que je chéris.
C'est de là que je leur écris,
Là qu'oubliant nos catastrophes,
Je hasarde parfois des strophes,
Que la poésie et ses fleurs
Trompent mes ennuis, mes douleurs.

Dans cette demeure sereine
Qu'illustra Jean de la Fontaine,
Ce qui par dessus tout me plaît,
C'est qu'elle est bien ce qu'elle était

Au temps de notre fabuliste.
J'y puis encor suivre sa piste
En faisant le tour de l'enclos
Où tant de beaux vers sont éclos ;
J'y puis voir, en pleine lumière,
Madame de la Sablière
Cueillir des fleurs dans le jardin,
Sourire d'un propos badin
Ou recevoir, don ineffable,
Les prémices de quelque fable.
Et vous, vieux murs, et vous, vieux toits
Leur couronne, pourquoi la voix
Vous manque-t-elle ? Votre histoire
Charmerait tant notre mémoire !

Les murs sont gris, c'est justement
La patine d'un monument,
Et dût-on traiter d'enfantine
Ma passion, cette patine,
Objet de vulgaires mépris,
N'en garderait pas moins son prix.

Mais un bruit court, est-ce un mensonge ?
Que le propriétaire songe
A blanchir ces murs vénérés
Que deux siècles ont consacrés ;
Que maçons, plâtriers et peintres
Des portes détruiraient les cintres ;
Qu'on verrait des châssis nouveaux
Remplacer les étroits carreaux
Dont la transparence incertaine
Suffisait au grand *La Fontaine* ;

Que chaque ouverture perdrait
Son cachet ; qu'il ne resterait
Rien du logis où le poète
Faisait si bien parler la bête.

Mais non, ce bruit qui m'a fait peur
Est faux : le maître, le seigneur,
En prose le propriétaire,
N'est pas un esprit terre à terre ;
Homme de sens, homme de goût,
Il saura comprendre avant tout
Que l'hôtel a sa poésie ;
Que ce serait une hérésie
Et lui porter un coup fatal
D'en faire un refuge banal ;
Que son apparence trop belle
Eloignerait la clientèle,
Gens simples et peu soucieux,
Ayant le bien, d'avoir le mieux.
Puis le jour où mon ermitage
Aurait subi pareil outrage,
Il en faudrait changer le nom.
Comment y laisser le mot *bon* ?
Une maison jeune et mondaine
Serait un *mauvais* La Fontaine.

V. Audren de Kerdrel.

# NON POSSUMUS

## 1793

A M. l'abbé Eugène Bossard.

La place du Bouffay, ce soir, est solitaire.
Drapé dans un manteau, les regards vers la terre,
Un passant tout à coup s'avance vivement
Et gravit l'escalier du sombre monument
— Donjon, palais, prison — que l'histoire bretonne
Cite dans maints feuillets. Le guichetier s'étonne
Que l'on heurte si fort ; comme un dogue en courroux,
Vers l'entrée il se hâte, et, les doigts aux verroux,
Il met l'œil au judas pour découvrir quel homme
Se permet de troubler ainsi son premier somme ;
Mais il tombe aussitôt dans un profond émoi,
Quand la voix du dehors dit : « Laquèze, ouvre-moi !
Sur ce perron il souffle une bise cruelle ! »

C'est un représentant du peuple ! c'est Ruelle !

Alors le chien hargneux, grommelant, hérissé,
Se fait obséquieux, bassement empressé ;
En grinçant sur ses gonds, dès que tourne la porte,
Sa main, pour l'enlever, à son bonnet se porte,
Plus humble qu'à l'aspect du roi, dans ses palais,
Ne le furent jadis les plus humbles valets.

A peine est-il entré sous la sinistre voûte,
Le conventionnel au geôlier dit : « Ecoute ! »
De peur d'être entendu, de lui se rapprochant,
Il lui glisse vingt mots à l'oreille, en marchant.

Devant lui Laquèze ouvre une pièce très vaste,
Où de nos ducs bretons a resplendi le faste.
Mais où sont les splendeurs princières d'autrefois ?
Quelques chaises de paille, une table de bois,
Rangées près d'une immense et haute cheminée,
Voilà le mobilier dont la salle est ornée
Et qu'une lampe éclaire.
Or le représentant,
Que Bernard de Laquèze[1] abandonne un instant,
Son manteau rejeté, montre son beau costume :
On dirait le soleil, lorsqu'il sort de la brume.
L'écharpe aux trois couleurs sur sa hanche reluit ;
Il se promène, fier. Le guichetier sans bruit
Revient, et, grimaçant un venimeux sourire,
Sur la table a placé ce qu'il faut pour écrire ;
Puis, joyeux de flairer quelque mortel arrêt,
Il laisse seul encor son hôte et disparaît.

En cette chambre alors il règne un grand silence ;
Mais la bise au dehors souffle avec violence,
Ebranlant la fenêtre aux gothiques meneaux.
La Loire sous son fouet gémit et tord ses eaux.

Ainsi qu'avec sa proie un chacal dans son antre,
Pour la seconde fois, Bernard Laquèze rentre ;
Au milieu de la salle il pousse deux enfants,
Jeunes sœurs ne comptant que treize et que quinze ans.
Leur joue a la pâleur d'une pâle églantine.
Qui donc a désolé leur front ? — La guillotine !

[1] Personnage fort important à la prison du Bouffay en 1792 et dans les années suivantes... Le 29 mai (1792), apparaît le nom de Charles-Bernard de Laquèze, qui, au mois d'août, se débarrasse de la particule (*Notes concernant le Bouffay de Nantes*, par Alfred Lallié, p. 30).

De leur mère adorée, un jour — un jour récent —
Sur la place, à deux pas, elle a versé le sang !
Serait-ce donc leur tour, le terme de l'épreuve ?
S'en va-t-on les tuer ou les jeter au fleuve ?...
Et leur cœur s'élançait vers vous, Reine du ciel !
Ruelle, dont la voix semble épancher du miel :

« A vos tourments, dit-il, mon âme s'intéresse,
Citoyennes... Je veux finir votre détresse.
Depuis de trop longs jours vous souffrez en prison.
Ne voudriez-vous pas revoir votre maison ?
Ce Bouffay, ce n'est point un bien gai domicile !
Le quitter au plus vite est chose très facile :
Le général Couëtus, votre père, là-bas,
Dans le Marais, soutient Charette en ses combats ;
Mais contre nous en vain leur désespoir s'obstine :
Nous sortirons vainqueurs de la lutte intestine.
Ayant pitié de vous et d'eux, je viens, ce soir,
Vous dire : à cette table il vous faut vous asseoir
Et tracer ce billet : « Mon père, avec Charette,
Ah ! ne combattez plus ! que la guerre s'arrête !... »
Du foyer, à ce prix, je vous rends les douceurs. »

Il se tait, confiant.
Que vont faire les sœurs ?
L'hermine de Bretagne a l'horreur de la boue :
Une rougeur subite a fleuri sur leur joue ;
De l'accent du martyr qui brave le trépas,
L'une et l'autre ont crié : « NOUS NE LE POUVONS PAS ! »

Voyant soudain crouler tout son échafaudage,
Ruelle s'est levé d'un bond, et, plein de rage :
« Vous ne tarderez pas à vous en repentir !
Geôlier, remmène-les ! »
Bon sang ne peut mentir.

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 18 mai 1893.

# CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

## II

## LE DIABLE ET SES HOTES

### III

### LA JUMENT BLANCHE

Il y avait une fois trois frères qui se promenaient; ils passèrent à côté d'une prairie où pâturait une jument blanche et ils se dirent :

— Si nous montions à cheval, cela nous divertirait.

Le premier sauta sur la jument, en disant :

— Cric-crac.

Et il la mit au galop. Bientôt il ne vit plus ses frères ; la jument s'arrêta à côté d'une fontaine et lui dit :

— Tu vas te tremper la tête et le front dans cette fontaine; tes cheveux seront en or, mais prends bien garde de toucher à la plume qui est dans la fontaine, ou tu es perdu.

Il se plongea la tête dans l'eau et la retira toute dorée, mais en se relevant, il effleura la plume; il remonta sur la jument sans le lui dire, et comme elle voulait franchir un mur haut comme une maison, elle ne put sauter assez haut, et tomba en enfer.

— Je t'avais bien prévenu, lui dit-elle, de prendre garde à la plume.

Le diable les attrapa, et mit le garçon à faire la cuisine. Un jour, il lui dit :

— Je vais partir pour un mois, si tu ne fais pas ce que je vais t'ordonner, il n'y a que la mort pour toi. Voici une jument, chaque fois que tu donneras du grain d'avoine aux autres, tu la frapperas d'un coup de bâton.

Le premier jour le garçon exécuta les ordres du diable, et à chaque grain d'avoine qu'il mettait dans la mangeoire des chevaux, il prenait un bâton et frappait la jument. Elle disait doucement :

— Pas si fort, pas si fort.

— Tiens, s'écria-t-il, les juments parlent ici.

— Oui, dit-elle, et c'est pour ton bien ; si tu ne veux pas m'écouter, tu n'as plus que trois jours à vivre. Soigne-moi bien afin que j'aie de la force.

Quand il eut bien donné de l'avoine à la jument, elle lui dit :

— Prends le rasoir de ton maître, son couteau et son sabre et monte sur mon dos.

Il se mit en route ; au bout de quelque temps, elle lui dit :

— Je commence à te sentir lourd, ne vois-tu rien venir ?

— Si, répondit-il, je vois un tourbillon de poussière.

— C'est le diable qui nous poursuit monté sur son cheval noir, jette ton rasoir !

Dès que le rasoir eut touché la terre, derrière eux s'éleva une montagne de rasoirs. En essayant de la gravir, le cheval du diable s'écorcha les genoux, et il fut obligé d'aller en chercher un autre.

La jument blanche continua à fuir ; quelque temps après, elle dit :

— Je commence à te sentir lourd, ne vois-tu rien venir ?

— Si, il s'élève derrière nous une grande fumée.

— C'est le diable, jette le couteau !

A la place où il tomba s'éleva une montagne de couteaux, le cheval du diable se coupa les genoux, et il fut obligé d'aller en chercher un autre.

La jument blanche continua à marcher ; au bout de quelque temps, elle dit encore :

— Je commence à te sentir lourd, ne vois-tu rien venir ?

— Si, derrière nous se forme un tourbillon de feu.

— C'est le diable, jette ton sabre !

Le garçon jeta le sabre, et à la place où il tomba s'éleva une forêt

de sabres que le cheval du diable ne put franchir ; il fut obligé d'aller en chercher un autre ; pendant ce temps la jument blanche faisait du chemin ; mais au moment où elle franchissait un ruisseau d'eau bénite, le diable l'attrapa par la queue : elle fit un effort et la queue resta dans la main du diable, mais elle tomba lourdement de l'autre côté du ruisseau.

*
* *

La jument blanche s'était cassé la jambe en tombant : elle dit à son cavalier :

— Laisse-moi ici, et va chez le roi où tu demanderas à garder les vaches.

— Non, je ne t'abandonnerai pas, répondit-il, et je te guérirai.

Il alla chercher de l'herbe pour sa jument, et, quand elle fut sur ses pieds, elle lui dit :

— Maintenant, va chez le roi te louer comme gardeur de vaches, et si tu veux rester un an et un jour sans parler, tu seras heureux ensuite toute ta vie ; mais tu pourras dire pendant ce temps deux mots « Corni-Cornon ». Quand tu auras besoin de quelque chose, tu n'auras qu'à m'appeler et je viendrai à ton secours.

Le jeune garçon se présenta chez le roi.

— Qui est là ? demanda-t-on.

— Corni-Cornon.

— Parlez : que voulez-vous ?

— Corni-Cornon.

Il fit signe qu'il voulait se louer pour garder les vaches.

— Il sera bon, dit le roi, pour arracher les herbes de mon jardin.

Un jour, il lui prit envie de se mettre à chanter, il appela sa jument blanche qui accourut aussitôt et lui dit :

— Que veux-tu ?

— La plus belle voix du monde, le plus beau cheval et la plus jolie épée avec des habits de seigneur.

Il se mit à se promener à cheval dans le jardin, en chantant d'une voix si douce que la fille du roi se mit à la fenêtre et l'aperçut.

— Ah ! papa, s'écria-t-elle, le beau prince !

Elle se hâta de descendre au jardin, et ne vit que Corni-Cornon qui arrachait des herbes dans une allée et s'amusait à tuer des loches (petites limaces). Elle rentra chez elle, croyant qu'elle avait rêvé.

Le second soir, il appela encore sa jument à son secours et lui demanda de beaux vêtements, un beau cheval et une belle voix, puis il vint encore se promener sous les fenêtres de la fille du roi ; elle qui le guettait descendit quatre à quatre dès qu'elle l'aperçut, mais, arrivée au jardin, elle ne voit que le jardinier muet qui tuait des loches.

— Où est le joli prince qui se promenait là tout à l'heure ? lui demanda-t-elle.

— Corni-Cornon.

— Si tu ne me dis pas ce qu'il est devenu, je te jette dans le puits.

— Corni-Cornon.

La princesse rentra chez elle, et se promit de bien veiller le lendemain Corni-Cornon appela encore sa jument, et lui demanda de le rendre plus beau que les autres jours, et de lui donner un plus beau cheval. Quand la princesse le vit, elle sauta par la fenêtre et ne vit que Corni-Cornon (alors elle se douta que lui et le prince ne faisaient qu'un).

Les soirs d'après elle ne le vit plus se promener sur son cheval, et elle dit au roi :

— Papa, j'ai envie de me marier, il faut que tous les hommes du royaume passent par ma chambre, et celui auquel je donnerai ma boule sera mon mari.

Les princes et les seigneurs vinrent l'un après l'autre, et elle ne leur donna point sa boule, puis vinrent les marchands et les laboureurs, et même les valets de charrue, mais elle garda sa boule et elle dit :

— Tout le monde n'est pas venu : où est Corni-Cornon ?

On alla le chercher et la princesse lui donna sa boule. Ils se marièrent, et le roi, furieux d'avoir un pareil gendre, les envoya vivre dans un château isolé, mais sans rien leur donner pour manger. Corni-Cornon appela sa jument blanche, et sa femme et lui ne manquaient de rien.

∴

Le roi déclara la guerre à un de ses voisins, et dit que celui qui aurait gagné la victoire aurait sa couronne. Il fallait gagner trois batailles de suite.

Corni-Cornon fit comprendre par signes au roi qu'il voulait aller à la guerre, mais le roi lui fit donner un sabre de bois et un cheval qui n'avait que trois pattes, en lui disant :

— Tu peux partir huit jours avant les autres.

Quand Corni-Cornon vit le mom nt où le général et l'armée allaient passer, il monta à cheval et alla se poster près de la route dans un bourbier, et il halait sur la queue de son cheval comme pour le tirer de là, en répétant : Corni-Cornon. Le général et les soldats se mirent à rire, et quand ils eurent disparu, Corni-Cornon appela sa petite jument et lui demanda un beau costume de guerre, un cheval marchant comme le vent, et un sabre pour tuer tous les ennemis.

Il arriva sur le champ de bataille et tua tous les ennemis, excepté le roi auquel il demanda son pavillon, et il lui dit d'écrire sur sa poitrine un certificat où l'on disait qu'il avait gagné la victoire.

En revenant, il rencontra le général et son armée, et leur dit en montrant le pavillon :

— Allez à la bataille, si vous voulez, moi j'en viens et elle est gagnée.

— Ah ! beau prince, cédez-moi le pavillon, et je vous donnerai autant d'argent que vous voudrez.

— Si vous voulez l'avoir, il faut que vous me laissiez marquer sur vos fesses les clous de mes souliers.

— Je veux bien, dit le général.

Il eut le pavillon, et vint tout content le montrer au roi. Corni-Cornon revint trois jours après les autres et le roi se moquait de lui.

Quand arriva le jour de la seconde bataille, Corni-Cornon alla encore mettre son cheval dans un bourbier sur la route où l'armée devait passer, et il criait : Corni-Cornon, d'une voix lamentable qui faisait rire les soldats. Quand ils eurent disparu, il appela sa jument

blanche et lui demanda un cheval qui marche comme le vent, un beau costume de guerre, et une épée pour tuer tous les ennemis. Il les détruisit en un instant, le roi demanda quartier, lui donna son pavillon, et écrivit sur sa poitrine qu'il avait gagné la bataille.

En revenant, il rencontra le général, et pour lui céder le pavillon de l'ennemi, il lui demanda son petit doigt de pied.

— Ah ! dit le général, ce sera gênant.

— Bah ! répondit Corni-Cornon, vous direz que vous l'avez perdu à la guerre.

Le général finit par consentir à se couper le doigt de pied, et il le remit à Corni-Cornon qui le ramassa dans son mouchoir.

Le jour de la troisième bataille, tout se passa comme les deux autres fois, et quand il revint victorieux avec le pavillon ennemi, le général lui demanda de le lui céder.

— Je veux bien, répondit Corni-Cornon, cette fois je ne vous demande que l'ongle de votre petit doigt.

Le général le lui donna volontiers, et il vint dire au roi qu'i avait encore gagné la victoire. Le roi déclara que le général avait mérité la couronne, et il donna un grand repas où il invita Corni-Cornon et sa femme.

Corni-Cornon appela la jument blanche et lui dit :

— Je désire que ma femme soit la mieux habillée de toutes celles qui assisteront au repas, et je veux aussi pour moi le plus bel habit.

Il eut tout ce qu'il désirait, et il y avait juste un an et un jour qu'il avait promis de ne pas parler.

Le Roi, en le voyant bien mis, et qui causait comme tout le monde, était bien content.

A la fin du repas, il dit :

— Si chacun disait sa petite histoire, cela nous divertirait.

Le général commença à raconter comment il avait battu l'ennemi, et avait gagné trois batailles.

— Ce n'est pas vrai, s'écria Corni-Cornon, c'est moi qui lui ai cédé les drapeaux : la preuve, c'est que voici son petit doigt de pied, voici son ongle ; il a les clous de mes souliers marqués sur les fesses, et le certificat du roi des ennemis est écrit sur ma poitrine.

— Que faut-il faire au général ? demanda le roi.

— Pas grand'chose ; seulement faire chauffer un four et le brûler dedans.

Ce qui fut fait ; le roi donna sa couronne à Corni-Cornon, et ils vécurent heureux, sa femme et lui.

*(Conté en 1880 par Auguste Macé, de Saint-Cast, matelot, âgé de 18 ans.)*

## IV

## LE PETIT GARÇON QUI SE VENDIT AU DIABLE

Il était une fois un petit garçon qui avait dépensé tout l'argent de son père à jouer aux cartes et à courir les cabarets ; ses sœurs lui disaient qu'il fallait le lui rendre, mais comme il ne pouvait le faire, il se désolait. Il vit paraître devant lui un monsieur qui lui dit que si au bout d'un an et un jour il voulait venir chez lui, il lui donnerait tout l'argent qu'il avait perdu. Le petit garçon dit qu'il voulait bien, et ainsi il put rendre ce qu'il avait pris.

Quand le jour et l'an furent écoulés, il se mit en route pour aller trouver le monsieur, qui était le diable ; il rencontra sur son chemin un bonhomme qui paraissait avoir plus de mille ans ; il était si vieux, si vieux que sur son dos il avait de la mousse :

— Va plus loin, dit le bonhomme, et porte cette lettre à mon frère, il sera bien content.

Le petit garçon se mit en route, et il trouva un bonhomme plus vieux encore que le premier ; il avait sur le dos de la mousse longue comme le doigt ; il lui remit sa lettre, et quand le bonhomme l'eut parcourue, il lui donna une autre lettre en lui disant :

— Porte-la à mon frère, il sera bien content.

Le petit garçon se mit en route ; il alla loin, bien loin, et il rencontra un troisième bonhomme qui semblait encore plus âgé : il avait sur le dos plus d'un pied de mousse. Le bonhomme lui dit :

— Je sais où vous allez ; vous allez chez le diable ; mais il y a un moyen de vous tirer de ses griffes. Vous irez au bord de la rivière,

et vous verrez trois jeunes filles qui viendront pour s'y baigner ; il y en a deux qui sont vêtues de rouge, et l'autre de vert ; celle-ci est la fille du diable. Quand elle sera déshabillée et à l'eau, vous lui prendrez ses vêtements, et vous ne les lui rendrez que si elle vous dit comment vous pourrez échapper aux pièges de son père.

Le jeune garcon remercia le vieillard, et quand il fut arrivé au bord de la rivière, il s'y cacha : il vit venir trois jeunes filles dont l'une était vêtue de vert et les autres habillées en rouge ; quand elles furent à se baigner dans la rivière, il enleva les vêtements verts, et lorsque la jeune fille sortit de l'eau, elle ne les retrouva plus. Elle aperçut le jeune garçon et lui dit :

— Rends-moi mes vêtements, c'est toi qui me les as pris.

— Non, répondit-il, je ne te les rendrai pas, à moins que tu me dises comment je pourrai ne pas être tué par ton père.

— C'est chez le diable que tu vas, lui dit-elle ; quand tu arriveras à son château, il va t'offrir à manger, et te présenter des plats en argent ; si tu y manges tu es perdu. Il faudra que tu lui dises : « Non, je ne veux pas d'argent, j'ai l'habitude de me servir de porcelaine. »

Il rendit les vêtements à la fille du diable, et quand il arriva au château, le diable lui présenta à manger sur des assiettes en argent :

— Non, dit-il, je n'ai pas l'habitude d'être ainsi servi ; donnez-moi des assiettes de porcelaine.

Le diable, voyant qu'il ne pouvait le perdre de cette manière, lui ordonna de creuser un puits profond, le menaçant de le tuer s'il ne réussissait pas. A l'heure du repas, la fille du diable vint lui apporter à manger dans des assiettes de porcelaine, mais il n'en voulut pas :

— Comment, dit-il, aurai-je le cœur de manger puisque je vais être tué ? car je ne pourrai jamais creuser ce puits.

— Tiens, lui répondit la fille, voici une baguette ; quand tu auras quelque difficulté, tu diras : « Par la vertu de ma baguette, que ceci soit fait, » et aussitôt ce que tu désireras sera accompli.

Le petit garçon essaya aussitôt la puissance de la baguette, et il lui commanda de creuser le puits, ce qui fut fait à l'instant. Il alla ensuite chercher le diable qui vint voir l'ouvrage et lui dit :

— Tiens, voici une hache, tu vas aller dans la forêt, et en abattre tous les arbres.

Le petit garçon frappa un arbre avec sa hache, mais comme elle était en verre, elle se brisa aussitôt; alors il prit sa baguette et lui dit :

— Par la vertu de ma baguette, que tous les arbres de cette forêt soient abattus !

Aussitôt toute la besogne fut faite, et il alla chercher le diable qui fut bien surpris et lui dit :

— Tu n'as guère été longtemps à abattre la forêt; voici un levier et une hache, il faut que tu démolisses ce château ou je te tuerai.

Le levier et la hache étaient aussi en verre, et ils furent brisés en un clin d'œil; alors il eut recours à sa baguette et lui dit :

— Par la vertu de ma baguette, que ce château soit démoli,

Aussitôt le château fut détruit et les pierres roulèrent à terre.

— Par la vertu de ma baguette, dit-il, que le diable soit écorché tout vif et ne puisse rien sur moi.

Le diable fut aussitôt écorché, alors le petit garçon retourna chez son père ; il n'eut point de mal, et pourtant il s'était procuré l'argent du diable.

*(Conté en 1880 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse, âgé de 13 ans.)*

## V

## LE TAILLEUR ET LE DIABLE

Un tailleur avait perdu ses ciseaux et il en était bien chagrin ; il rencontra un Monsieur qui lui dit :

— Si vous voulez venir coudre chez moi, je vous en donnerai une bonne paire.

Le tailleur accepta, et il le mit à coudre dans sa cuisine où il y avait une bonne femme qui ribotait. Quand le Monsieur fut parti elle lui dit :

— Ah ! mon pauvre homme, vous êtes bien mal ici !

— Pourquoi ? demanda-t-il.

— Vous êtes chez le diable ; il y a deux cents ans que je ribote, et mon lait n'est pas encore riboté. Un jour je dis à ma servante de riboter. — Non, répondit-elle, c'est aujourd'hui la Toussaint. — Quand ce serait le diable, que je lui dis, je riboterai. Depuis que je suis morte, je ribote toujours ; mais ma baratte est pleine de sang... Quand le diable va venir et qu'il va vouloir vous payer, demandez-lui une vieille paire de culottes de velours et rien autre chose.

Le tailleur fit ce que la bonne femme lui avait dit ; le diable lui donna les culottes et lui dit :

— Chaque fois que vous fouillerez dans votre poche, il y aura une poignée d'argent ; si on veut vous le prendre, vous crierez trois fois — mais pas une de plus — à moi, mon bourgeois ! et j'accourrai à votre secours.

Le tailleur se mit à l'aise ; car il avait toujours dans sa poche une poignée d'argent ; un jour qu'il était dans une auberge, une femme lui dit que sûrement pour être devenu riche en si peu de temps, il fallait qu'il eût tué ou volé. Les gendarmes arrivèrent et l'arrêtèrent. Alors il cria :

— A moi, mon bourgeois !

A la troisième fois, le Monsieur parut et dit :

— Pourquoi arrêtez-vous cet homme ?

— C'est parce qu'il a volé.

— Non, dit-il, lâchez-le, c'est moi qui lui ai donné tout l'argent.

*(Conté en 1881 par J.-M. Comault, du Gouray.)*

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

FLEUR DE BLÉ NOIR, — *Missel d'Amour*, — par Eugène Le Mouël. Paris, Lemerre éditeur, MDCCCXCIII.

J'ai lu, je ne sais plus où, que, pour bien chanter l'hiver, il fallait être au printemps, et que, pour bien chanter le printemps, il fallait être en hiver. C'est cette même idée qu'exprimait récemment Edouard Grenier dans son article *Le dîner de Brizeux* publié dans la REVUE BLEUE, lorsqu'il disait en parlant de ce grand poète séjournant en Italie : « Chose qui n'étonnera que les personnes peu au courant des cervelles poétiques, il y composait des poèmes bretons, comme sans doute en revanche il devait rimer en Bretagne ses impressions et ses regrets d'Italie. » Cette réflexion me revenait à l'esprit en lisant FLEUR DE BLÉ NOIR — *Missel d'Amour*, le nouveau volume d'Eugène Le Mouël, ce breton de race né accidentellement à Granville, comme l'illustre Descartes, qui par sa famille était de chez nous, est né autrefois à Tours. Il n'habite même pas notre contrée, il est domicilié à Paris, la ville cosmopolite par excellence, dont les rues regorgent de gens de toutes les races et de tous les pays ; mais comme Brizeux en Italie, il ne pense que davantage à la patrie de ses ancêtres et la chante avec plus d'amour. Il peut dire au lecteur, comme à *Jeffik*, cette sœur de *Marie*, que Brizeux appelait aussi : *Cette grappe du Scorf, cette fleur de blé noir* :

Ne regrettes-tu pas quelquefois ta Bretagne,
Ses rocs, ses bouleaux, ses ajoncs,
Le ciel blanc sur les gris donjons
Et la mer qui déferle au bord de la campagne ?

Pour te parler encor du pays délaissé,
Et de ta race qui fut grande,
J'ai choisi dans notre légende
Quelques simples récits imprégnés du passé.

Et il va conter, en effet, quelques légendes : celles du *Seigneur Nann*, ou celle de *Jehan le Bouc* qui fait couper les mains d'une belle châtelaine qui lui avait offert ses bagues pour sauver son pays de la dévastation. Jehan le Bouc n'aperçoit plus ensuite et partout au milieu des tournois des festins et des fêtes que des moignons sanglants, comme Kanut, le *Parricide* de la LÉGENDE DES SIÈCLES, ne voyait partout que des gouttes de sang après son crime. Ces pièces écrites dans un style large renferment des passages charmants ; mais, ce que je préfère dans le livre d'Eugène Le Mouël, ce sont celles où se révèle dans le mieux sa personnalité :

*Les enfants d'Alain le meunier de Pont-Bieu*, *Pourquoi l'ogre ne m'a-t-il pas mangé ?* ou *Le Meneur de Loup*, qui, ayant effrayé Jeffik, la fait se presser un instant contre le cœur du poète, etc., etc.

Toutes ces pièces sont trop longues pour être citées, et je n'aime pas les pièces tronquées. En voici donc une petite fort jolie : c'est la première de la série *Jeffik en blanc, Jeffik en bleu, Jeffik en noir :*

JEFFIK EN BLANC

Notre-Dame de Mai s'avance au bord des saules,
Deux diacres tonsurés portent sur leurs épaules
Son trône d'argent vieux drapé de satins clercs.
Les encensoirs vermeils que balancent les clairs
Accrochent des vapeurs aux oriflammes blanches,
Des bandes de soleil tombent droit sur les branches
Coupant d'or le visage ébloui des dévots,
Et des petits enfants, vêtus d'habits nouveaux,
Jettent les résédas parfumant leurs corbeilles
Vers la Vierge qu'entoure un essaim roux d'abeilles.
Puis, sous des voiles longs si blancs et si légers
Qu'on croirait voir marcher des buissons de pêchers,
Cheminent derrière eux les chœurs des jeunes filles.
Jeffick est là. — La sauge en neigeuses brindilles
Poudre ses bandeaux bruns ondulés de rayons.
Longtemps je la regarde et j'ai des visions
De mûre, de laurier fleuri, de violette,
Et de pinson, et de colombe, et d'alouette.

Je reste seule debout tandis qu'autour de moi
La foule est prosternée en un pieux émoi,
Et le recteur me dit : « Tu veux damner ton âme ?
C'est un péché mortel de braver Notre-Dame !

— Je m'étais absorbé dans un rêve troublant :
Pardonne-moi, recteur, elle est si belle en blanc ! »

Je souhaite que cette petite pièce donne à nos lecteurs envie de lire le reste du volume qui est écrit dans une langue saine et forte autant que poétique et harmonieuse, et qui ne renferme ni néologismes prétentieux, ni grossièretés. Lorsqu'on a le talent d'Eugène Le Mouël on peut, en effet, se dispenser de rechercher le succès par les grimaces et le scandale, et c'est tout profit pour le public.

DOMINIQUE CAILLÉ.

***

*Une illustration rennaise.* — ALEXANDRE DUVAL ET SON THÉATRE, par Arthur de la Borderie, membre de l'Institut. — Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, 1893.

La Bretagne s'honore de ses saints, de ses marins, de ses guerriers ; elle a eu parfois, elle a encore des faiblesses pour ses hommes politiques ; elle oublie ou dédaigne presque tous ses écrivains. Rennes, en particulier, où les vieux magistrats sont en honneur, se souvient trop peu de ces littérateurs de grand talent qui ont eu nom Saint-Foix, La Bletterie, Ginguené, Alexandre Duval. Je m'arrête à celui-ci, le plus distingué de tous et que M. Arthur de la Borderie, en tête du livre charmant où il le remet en lumière, n'a pas hésité à appeler « une illustration rennaise ».

Ce fut bien un *illustre*, en effet, le rival souvent heureux de Picard, l'un des deux auteurs comiques qui se partagèrent les faveurs du public parisien pendant un quart de siècle, un favori du succès au théâtre autant que Napoléon le fut à la guerre. L'agrément, la vérité et la variété du dialogue, l'art de nouer et de dénouer une intrigue, de combiner l'élément sérieux avec l'élément comique, l'entente souveraine de la scène font d'Alexandre Duval un des trois ou quatre hommes de théâtre les plus accomplis qui aient paru de Molière à M. Sardou.

Tout livre de M. Arthur de la Borderie marche accompagné de documents, comme le recteur suivi des quatre facultés dont parle Boileau. Ici les documents sont de précieuses lettres inédites, toute une correspondance entre Alexandre Duval et ses frères Amauri et Henri, qui

fait aimer chez ces braves gens l'esprit de famille et la cordialité bretonne à l'égal du talent.

M. Arthur de la Borderie étudie en deux parties distinctes de son ouvrage et avec cette clarté concise qui est l'apanage de sa méthode historique la vie et les œuvres d'Alexandre Duval — la vie extrêmement variée du marin, du dessinateur, du volontaire de 92, de l'acteur, de l'auteur dramatique, du directeur de théâtre, de l'académicien — les œuvres qui ont aussi leur histoire, leurs vicissitudes alternant avec d'éclatants triomphes, et mettent souvent en relief le caractère indépendant du digne compatriote de Le Sage.

L'examen approfondi du théâtre d'Alexandre Duval s'accompagne de citations que le lecteur trouvera fort de son goût. Ce théâtre, comme le remarque très justement M. de la Borderie, ne s'émancipe jamais aux dépens de la morale ; il fait aussi, dans la comédie et dans le drame, d'heureux emprunts à l'histoire.

Les pièces que M. de la Borderie étudie le plus spécialement sont : *Le Prisonnier*, qu'il cite avec raison comme un modèle de composition ; *Les Héritiers* où se trouve le mot légendaire : « Cela fera du bruit dans Landerneau » ; *Maison à vendre*, une comédie très alerte ; *Edouard en Ecosse*, un drame excellent qui alarma la censure policière de Bonaparte ; *La Tapissière*, *Le faux Stanislas*, modèles de farce et d'imbroglio.

Une bibliographie très bien faite achève de donner à ce joli livre un cachet d'élégante érudition. N'oublions pas un portrait finement gravé d'après une médaille.

OLIVIER DE GOURCUFF.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — 17e fascicule (Brous-Burg). — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1893.

Si Dieu nous prête vie — à M. Kerviler et à moi — je rendrai compte encore de bien des fascicules de la *Bio-Bibliographie bretonne*. La perspective me séduit fort, mais les formules commencent à me manquer pour louer dignement cet immense ouvrage.

Une petite note au verso de la couverture de ce dix-septième fascicule nous apprend que les neuf-dixièmes des souscripteurs ont demandé

le maintien pur et simple du programme actuel. Ce vote de confiance ne me surprend pas, mais il me réjouit, il prouve que l'auteur de *Bio-Bibliographie bretonne* a des souscripteurs — n'a que des souscripteurs — dignes de le comprendre. Si la théorie du *bloc* donne une fois de bons résultats, c'est quand on l'applique au livre de M. Kerviler.

Avant que la dernière pierre ne soit posée à l'édifice, bien des années s'écouleront. Admettons qu'il paraisse trois fascicules par an, et qu'il en reste trente à paraître, cela nous conduit à 1903. C'est à l'aube du nouveau siècle que M. Kerviler prononcera son *exegi monumentum*. Quelques Bretons auront disparu, mais d'autres auront pris leur place, et retrouvant tous leurs aïeux, se retrouvant tous eux-mêmes dans cette encyclopédie de la Bretagne, ils acclameront l'auteur avec une reconnaissante admiration.

Pas de très grands noms dans ce fascicule qui épuise presque la terrible lettre B, mais des personnages très distingués, hommes d'église, comme les trois saints Budoc, dont le second, l'archevêque de Dol, a délicieusement inspiré nos vieux hagiographes, et Mgr Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes dans l'Illinois ; grands seigneurs, hommes d'épée ou courtisans illustres, comme les Budic, comtes de Cornouailles et de Nantes, comme les Budes qui ont produit Sylvestre, compagnon d'armes de Du Guesclin, célébré pour son rôle héroïque au *Combat des Dix* de 1379 dans le poème de Guillaume du Perennou, *Gestes des Bretons en Italie*, et Jean-Baptiste, le valeureux maréchal de Guébriant, comme les de Bruc, une des plus anciennes familles de chevalerie bretonne, qui compte vingt illustrations, des croisés, des évêques, des officiers généraux, de hauts magistrats, et ce charmant marquis de Montplaisir, René de Bruc, à qui M. Kerviler conteste justement le titre de marquis, mais dont il étudie et place assez haut les titres littéraires, montrant l'opportunité d'une édition complète et exacte des *Poésies* de Montplaisir, après l'imparfait recueil publié par Lefebvre de Saint-Marc. M. Kerviler, qui connaît les *Bruc* de toutes les branches, nous dira-t-il ce qu'est un comte Charles de Bruc, chargé d'affaires de la République de Saint-Marin à Paris, auteur, en 1876, d'un livre intéressant : *Saint Marin, ses institutions, son histoire*. Je ne trouve aucune mention ici du livre, ni même de l'écrivain.

Voici d'autres noms, un peu au hasard : le grammairien Pierre Brouster, l'élégant poète nantais Honoré Broutelle, les imprimeurs Brun, un historien et un archéologue du nom de Buhot de Kersers, M. Charles Brunellière, le démocrate nantais militant, sorti de la boutique bien

connue d'un bouquiniste (article très curieux), l'abbé Jérôme Buléon, le fin et savant professeur du petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, M. Louis-Edouard Bureau, l'éminent naturaliste, et ses nombreux homonymes.

M. Kerviler, qui donne l'hospitalité à l'avocat parisien Léon Brunschvicg pour ses précieux *Souvenirs d'un vieux Nantais* et son *Rêve de Graslin*, n'oublie pas deux petits poètes assez originaux, le rennais Germain Buisson et Gustave-Etienne Buffeteau. Ce dernier, qui est né dans la Charente-Inférieure, est peintre aussi ; il a exposé à Nantes, en 1886, un *Portrait d'homme* et une *Nature morte*.

O. DE GOURCUFF.

∴

LE GÉNÉRAL DE LARIBOISIÈRE, par François Depasse, suivi d'une notice sur Fougères-Monthorin, par Maxime Audouin. — Paris, Ernest Flammarion, éditeur, 1893.

Au cours de son voyage manqué en Bretagne, M. Carnot devait inaugurer à Fougères la statue du général de Lariboisière. Un discours officiel, émanât-il du président de la République en personne, eût ajouté peu de chose à la gloire d'un des militaires les plus accomplis du premier Empire, qui fut pour l'artillerie de la grande armée ce que Lassalle et Murat ont été pour la cavalerie.

Un monument s'ajoute, d'ailleurs, à la belle statue équestre de M. G. Récipon. C'est un livre de M. François Depasse où les hauts faits de Lariboisière, son courage, son habileté, l'élévation de son caractère sont retracés avec une simplicité touchante et une patriotique émotion. Destinées à être d'abord mises sous les yeux de l'arrière-petit-fils du général, ces pages mériteraient aussi de servir d'exemple à tous les jeunes gens qui veulent embrasser le métier des armes.

Les hommes de Plutarque n'étaient pas rares dans l'état-major de Napoléon. Nul ne fut plus digne de ce nom que Jean-Ambroise Baston de Lariboisière. Depuis ses débuts au siège de Mayence et à l'armée de Masséna jusqu'à sa participation éclatante aux grandes batailles de l'Empire, à Austerlitz, à Iéna, à Wagram surtout et à la Moskowa où il foudroya de ses six cents bouches à feu les masses ennemies, il fit preuve d'une audace heureuse et d'une science guerrière bien propres

à justifier la confiance que l'ancien officier d'artillerie, devenu le puissant empereur, avait mise en lui. On sait qu'il fut une des dernières victimes de la fatale retraite de Russie.

Avec une modestie que les écrivains n'ont pas toujours, M. François Depasse déclare qu'il a suivi presque pas à pas une biographie de Lariboisière publiée, en 1889, dans la *Revue d'artillerie*, par M. le commandant Abaut. Mais il a rehaussé ce récit un peu technique de documents nouveaux, il nous a fait connaître un Lariboisière plus intime, admirable de désintéressement, parlant à Napoléon avec une franchise toute bretonne et ne sollicitant de récompenses que pour les autres donnant à l'un de ses fils, dans une lettre mémorable, des conseils qu'eût approuvés le *Chevalier sans reproche*.

Le général avait près de lui, à Wagram, ses deux fils, Honoré, qui sortait de l'Ecole polytechnique avec le grade de lieutenant d'artillerie, et Ferdinand, le lieutenant de carabiniers, « un des plus jolis officiers de l'armée », dit Paul-Louis Courier dans une lettre citée à Mme de Lariboisière, un héros de vingt ans qui allait tomber dans une des charges légendaires de la Moskowa et dont le baron Gros a immortalisé les traits.

Ce tableau de Gros où les trompettes sonnent au lointain le bouteselle, où les drapeaux s'inclinent sur le front du général et du lieutenant que la mort va séparer, figurait à une place d'honneur, en 1889, à l'Exposition du Ministère de la Guerre. Nous avons grand plaisir à le retrouver ici à côté de quelques portraits de famille ou épisodes guerriers dus au crayon de MM. Le Blant, Brozik, Paul Merwart, Gino, et de plusieurs vues de Fougères pittoresquement rendues par MM. Olivier Duchemin, Albert Durand, Chartrain, Emmanuel Gontier, Henri Pinel, Eugène Rollin.

Ce livre donne, en effet, pour cadre artistique à la vie de Lariboisière la ville de Fougères où naquit le vaillant Breton, où ses descendants ont continué de résider. Les églises, le château, les vieilles maisons dont l'aspect si caractéristique avait frappé Balzac, revivent sous nos yeux, et près de la cité, berceau du général, le château de Monthorin, sa résidence préférée, a inspiré à M. Maxime Audouin, l'auteur de cette causerie, quelques pages d'une érudition aimable, d'un style alerte et coloré. Nous connaissions, nous retrouvons M. Audouin conteur charmant, il se révèle à nous géographe expert, toujours pour la plus grande gloire de la Bretagne et des Bretons. Souhaitons que ce livre de belle forme et d'esprit excellent fasse brillamment son chemin.

OLIVIER DE GOURCUFF.

AQUARELLES BRETONNES, par Henry Eon, avec une préface de Charles Le Goffic. — Paris, René Godfroy, éditeur, 1893.

On a lu ici même la jolie préface en vers que M. Ch. Le Goffic a écrite pour les *Aquarelles bretonnes* de M. Henry Eon.

En quelques strophes délicates, un peu subtiles même, notre collaborateur a évoqué les *pâles villes monacales*, les joncs roses et les genêts d'or, et rendu sensible cette atmosphère de tristesse et de douceur qui enveloppe les êtres et les choses de la Bretagne. Les courtes nouvelles de M. Eon donnent une impression presque pareille. Ce sont des esquisses brusquement saisies en un coin de lande ou de grève, sur le chemin du pardon ou dans la cour du vieux manoir, et relevées de traits délicats, de couleurs en demi teintes. *L'ut pictura poesis* s'appliquerait à ce recueil, à condition que par peinture on désignât le léger lavis sur lequel courent des tons frais et doux, l'*aquarelle* enfin. Malgré l'inquiétante confusion des genres, je trouve donc très bien nommé le livre de début de M. Henry Eon, et j'engage l'auteur que connaissent bien les lecteurs de nos périodiques bretons à écouter souvent la muse qui lui dicte de tels *rêves d'artiste*. O. DE G.

PROSPER MÉRIMÉE ET SON ÉDITION DE FŒNESTE, par M. Louis Audiat. La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1893.

Pour son édition des *Aventures du baron de Fœneste*, d'Agrippa d'Aubigné, qui parut en 1855, dans la *Bibliothèque elzévirienne*, de Jannet, Prosper Mérimée eut un collaborateur que M. Audiat nous révèle, notre confrère le marquis de Brémond d'Ars Migré. Des lettres inédites de l'auteur de *Colomba* trouvent place dans la curieuse brochure de M. Audiat et éclairent ce point d'histoire littéraire. Remercions M. Audiat d'avoir fait une douce violence à la modestie de M. de Brémond d'Ars, et rappelons les paroles éloquentes qu'a prononcées celui-ci pour décider le Conseil général du Finistère à subventionner le cours de langue et de littérature celtiques de la Faculté de Rennes. Une brochure récemment éditée nous conserve ce petit plaidoyer breton. O. DE G.

∴

LETTRE A CHARLES FUSTER SUR LE CŒUR, par E.-J. Castaigne. Paris, libraire Fischbacher, 1893.

*Le Cœur* de Charles Fuster est assurément l'un des plus beaux livres de vers publiés en ces dernières années. Parmi les études critiques qu'il a suscitées, nulle n'est plus intéressante et plus complète que celle d'un professeur de l'Université, M. Castaigne, sous forme de lettre adressée à l'auteur. Charles Fuster y est étudié de pied en cap, et on retiendra l'éloge final : « Un poète du talent le plus distingué, mieux que cela, le commencement d'un grand poète. » O. DE G.

∴

LEÇONS PRATIQUES DE LECTURE, DE RÉCITATION, DE RÉDACTION ET DE MORALE (ornées de 120 dessins), par Frédéric Bataille. — Paris, Paul Dupont, éditeur, rue de Boulon, 4. — Du même et chez le même éditeur, LES FABLES DE L'ECOLE ET DE LA JEUNESSE, avec une préface de M. Gréard et cent vingt et un dessins de F. Bassot, A. Bloch, F. Bouisset, etc., etc.

En parcourant les *Exercices de Récitation et de Lecture* de M. Frédéric Bataille, je me rappelais cette anecdote narrée à M. Duquesnois, professeur d'éloquence parlée à l'Athénée-Royal en 1837, et relatée par lui dans une note de la page 172 de son *Manuel de l'orateur et du lecteur*. « M. le Proviseur du collège d'Orléans m'a raconté un jour, écrivait-il, qu'il se trouvait, il y a quelques années, à ce collège, un professeur de sixième qui parlait et lisait très bien. Il exigeait de ses élèves qu'ils soignassent leur lecture et leur langage. Les élèves ne tardèrent pas à profiter des bons exemples que leur donnait leur professeur, et lorsque es inspecteurs entrèrent dans leur classe pour les interroger, ils furent étonnés de leur manière de lire et de réciter. Le rapport fait sur le professeur et sur sa classe lui valut de l'avancement. » M. Frédéric Bataille, qui est chargé de la classe primaire au lycée Michelet, mériterait une pareille bonne fortune pour ses *Exercices de Lecture et de Récitation*, si, par ailleurs, ses ouvrages littéraires, auxquels des chefs de l'Université, MM. Manuel et Gréard, ont bien voulu servir de préfaciers, et ses titres de lauréat de l'*Académie française* et de la *Société nationale d'encouragement au bien* n'avaient déjà mis en lumière son remarquable talent et attirer l'attention sur sa personne.

Il n'y a pas bien longtemps encore, lorsque je faisais mes études primaires, les livres excellents qu'on nous mettait entre les mains avaient un aspect sévère pour des enfants ; ils n'étaient égayés que par les dessins naïfs dont nous décorions leurs marges et par les réflexions plus ou moins humoristiques dont nous égayions leur texte. Puis, il faut bien l'avouer, on ne tenait pas toujours assez compte de la lecture et de la récitation intelligentes. Nous débitions souvent nos leçons sans que la moindre intonation révélât que nous en comprenions le sens et la portée : nous sembliions de véritables machines à moudre des mots, ce qui n'empêchait pas les meilleurs élèves, ceux dont les yeux étaient à fleur de tête probablement, signe infaillible de mémoire si l'on en croit le système phrénologique du Dr Gall, d'être fort bien notés. Cette méthode où l'intelligence était subordonnée à la mémoire est aujourd'hui, et avec juste raison, battue en brèche par M. Frédéric Bataille en des livres délicatement illustrés. Les élèves de nos pensions sauront bientôt grâce à lui *lire, écrire et... chanter,* comme le Charles des *Rendez-vous bourgeois*, car ils se seront accoutumés à bien prononcer et à bien réciter, car ils se seront ingéniés à reconstruire des phrases de nos grands écrivains et à développer les sujets en interprétant les images du texte, car ils auront appris des chants patriotiques comme celui : *O belle France*, dont la musique est de Mozart et les paroles de Frédéric Bataille. De plus, ils se seront enrichis l'esprit, en parcourant le volume de citations utiles, de 220 maximes, pensées et proverbes. Je parle de s'orner l'esprit, les élèves de nos pensions n'auraient pour cela qu'à apprendre les *fables* que leur a dédiées Frédéric Bataille, *fables* ornées, comme celles du *Vieux Miroir*, le précédent recueil du même auteur, de vignettes artistiques rappelant celles de la *Comédie enfantine* de Ratisbonne, ainsi que j'ai déjà eu occasion de le faire observer dans la *Revue littéraire de Nantes* ; celle-ci par exemple :

L'ÉCOLIER, LE MAITRE ET LE VER LUISANT

Un soir, avec son maître, un gentil écolier
Gravissait le sentier
Qui sur les flancs de la colline
Met son ruban bordé de verte mousseline,
Le maître racontait une histoire, et sa voix
Lente et grave parlait du devoir et du vice.
« Le vice, dit l'enfant, ça va-t-il dans les bois ? »
Le maître en souriant répond avec malice :

« Vois-tu sous les rameaux le point brillant qui glisse
Comme une étoile d'or ? Va le prendre en ta main. »
D'un bond l'enfant joyeux a quitté le chemin
Et cueilli cette étoile au fond de la charmille :
C'était un ver luisant.
Tout à coup il le jette et dit en gémissant :
« Ce n'est qu'une affreuse chenille ! »
Comme ce ver qui dans la mousse brille,
Souvent le vice a des habits dorés ;
Sous ses rayons, de loin il a l'aspect d'un ange :
Chers enfants, redoutez ses appas, car de près
C'est un insecte vil qui rampe dans la fange.

N'est-ce pas que la morale de cette fable est bien tirée ? Bataille qui semble ici s'être mis en scène a doublement raison pour le ver luisant, qui, si je ne me trompe, ne brille pas seulement pour le plaisir de nos yeux, mais pour satisfaire ses intérêts et ses appétits, en attirant par son éclat les petits insectes pour les dévorer. Combien d'hommes de nos jours ressemblent à ce vers ! Quelle jolie fable à ajouter à la première !

DOMINIQUE CAILLÉ.

⁂

Puisque nous parlons d'Hippolyte Lucas, rappelons que la Société la *Pomme,* en sa séance solennelle tenue le 23 juillet, à Rennes, sous la présidence de M. Jules Simon, vient de lui rendre un public hommage. Devant la maison natale du poète, rue Chalais. M. Olivier de Gourcuff a récité une pièce de vers que les journaux de Rennes ont reproduite.

⁂

Après plus de trente années de service au ministère de l'intérieur, M. Léo Lucas vient de prendre sa retraite ; il a été nommé à cette occasion sous-directeur honoraire au ministère et officier de la Légion d'honneur. La *Revue de Bretagne* adresse ses meilleurs compliments à son digne collaborateur honoré de cette distinction au moment où la publication des *Chants de divers pays* d'Hippolyte Lucas, son père, lui vaut des témoignages unanimes d'estime et de sympathie.

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE[1]

# LE RÈGNE DE JEAN IV

## DUC DE BRETAGNE

## (1364-1399)

Cinquième Partie[2]

## GOUVERNEMENT — MŒURS PRIVÉES

## DERNIÈRES ANNÉES DE JEAN IV

### A. — Gouvernement de Jean IV

Le gouvernement intérieur de la Bretagne, ce que l'on pourrait appeler la politique administrative, c'est là certainement le meilleur côté du règne de Jean IV ; nos historiens jusqu'ici l'ont laissé dans l'ombre, il convient d'autant plus de le mettre en lumière.

Si Jean IV, après la bataille d'Aurai, eut (comme nous l'avons montré) grande facilité à faire accepter son autorité par tous les Bretons en raison de la lassitude, de la détresse générale, du pressant et universel besoin de repos résultant de vingt-trois ans de guerre civile, il ne s'en trouva pas moins aux prises, dès son avènement, avec des difficultés d'administration extrêmement graves, dont la première, la plus pressante, était le besoin d'argent.

[1] *Cours d'histoire de Bretagne professé à la Faculté des lettres de Rennes*, 3e année, 2e partie de la leçon IV (22 déc. 1892).

[2] Voir fascicule de juin 1893.

Outre l'entretien de la cour ducale, des ambassades et agents à l'étranger, outre les frais d'administration, de justice et de police du duché, outre les dépenses militaires, etc., en un mot, outre ce qu'on eût pu appeler le « budget ordinaire » de la Bretagne, la guerre civile avait légué à Jean IV une dette très lourde envers les Anglais qui, l'ayant aidé à conquérir ses États, venaient maintenant réclamer avec instance le prix de leurs services. Pour donner idée de ces exigences, nous citerons dans son texte une des quittances de la « grande compagnie » anglaise, ramas de brigands intrépides, comme plus tard ces autres « grandes compagnies » dont Du Guesclin délivra la France en les jetant sur l'Espagne ; on trouvera là les noms de la plupart des chefs de bandes qui avaient rançonné, dévasté si longtemps la Bretagne dans la guerre de Blois-Montfort.

*La quitance Monseigneur de la grant compaignie.*[1]

« Nous Robert Chaenne, }
Geffroy Worselay, } chevaliers
Robert Mittonne, }
Guillaume Bouteillèr,
Rogier Hiltonne,
Thomas Felifait,
Jehan Chiseldun,
Hochekin Rouxel,
Thomelin Belle,
Guillaume Cheteltun,
Geffroy Waltun,
Adam Hormestonne,
Henry Eglisale,
Geffroy Perczant,
Richard Holin,
Richard d'Oléron, pour moy, et lieutenant de
David Holegrave,
Esmond Cressowelle, pour moy et [pour]
Jehan Cressowelle,

[1] Trésor des chartes de Bretagne ou *Titres du château de Nantes*, liasse cotée dans l'ancien inventaire I. C. 17.

Guillaume Bardoul, pour moy et les compagnons qui furent à Mons. Robert Briket,
Henry Brun, pour moy et [pour]
Jehan Brun,
Janekim Norbery,
Folekim Volemer,
Loppes de Saint Julian,
cappitaines et chevetaenns des routes[1] des Englaes des granz compaignes[2], cognoessons et confessons avoir eu et receu de nostre très honoré seigneur le duc de Bretaigne, par la main sire Thomas de Melbourne (son trésorier) pour nous et les autres compaignes, dont nous fin porterons[3] et garanterons à nostredit seigneur, la somme de vingt et sept mille cinq cenz escuz d'or bons et de pais[4], laquelle somme ledit Monsour (le duc de Bretagne) devoet à nous et autres compaignons desdites compaignes et routes au terme de Nouel derrain passé, par certaine acordance faite entre li et nous et nosdiz compaignons, laquelle somme a esté distribuée acordablement entre nous et nosdiz compaignons, à chescun à l'avenant qu'il en apartenet, et dont nous tenons, pour nous et nosdiz compaignons, pour bien paiez, et en quitons ledit Monsour »... Donné tesmoign noz seaux propres... Ce fut fait le samady emprès Nouel, l'an mill III^c sexante et ouyt[5]. Et je Jenekin Haderingtonne cognoès et confesse ces lettres estre vroyes et les jure tenir[6] »..

Le 22 février suivant (1369), Jean IV faisait à cette même grande compagnie un second paiement de 27,500 écus d'or, soit en tout 55,000 écus *Johannes* à 13 sols 4 deniers l'écu, soit 36,666 livres tournois, répondant à 1,833,300 francs, valeur actuelle.

Et ce n'était là qu'une faible partie de la créance anglaise pesant sur Jean IV. En étudiant tous les documents qui peuvent nous éclairer (et certainement il y en a de perdus), on arrive à un total

[1] Des bandes.

[2] « Compaignes », pour « compaignies ».

[3] « Fin porter », expression à peu près synonyme de « garantir », avec un sens juridique spécial, qu'il serait long d'expliquer ici.

[4] De poids.

[5] En 1368, Noël étant le lundi, le samedi suivant était le 30 décembre.

[6] Original, parchemin, scellé sur simples queues, auxquelles pendent encore vingt-trois sceaux de forme circulaire, dont vingt et un de cire rouge et deux de cire brune.

dépassant 327,000 livres tournois, soit seize à dix-sept millions, valeur actuelle.

Lourde dette pour la Bretagne, outre les autres nécessités urgentes. Force fut donc de recourir à l'impôt public, jusque là presque inconnu dans le duché.

On eut recours d'abord à ce qu'on appelle aujourd'hui l'impôt indirect, sous forme de taxes sur les marchandises à leur entrée et à leur sortie des ports de Bretagne. Ces taxes furent établies dès le mois d'août 1365 par le conseil du duc, approuvées plus tard par l'assemblée des Etats ; mais quand le port où elles se levaient ne faisait pas partie du domaine ducal, il fallait de plus le consentement spécial du seigneur. En étudiant les ordonnances relatives à ces taxes, on voit que sur les marchandises importées du dehors en Bretagne elles étaient assez fortes, faibles au contraire sur les denrées et les marchandises de provenance bretonne[1].

Le duc dut recourir aussi à l'impôt direct, au moyen de ce qu'on appelait en Bretagne les fouages (*focagium*), parce que l'unité imposable s'appelait un feu (*focus*, foyer), non que chaque maison, chaque ménage formât à lui seul un feu ; presque toujours au contraire, surtout à la campagne, il fallait plusieurs ménages pour faire ce qu'on appelait un feu *contributif*, et chaque ménage était imposé proportionnellement à ses ressources, « le fort aidant au faible », disent toujours les ordonnances. — En 1365 et en 1366, le duc obtint des Etats du duché un fouage d'un écu par feu[2] : écu (nous l'avons dit) de 13 s. 4 d. tournois, 33 francs environ, valeur actuelle.

D'après un document de 1392, il existait alors en Bretagne 98,447 feux contributifs[3] : partant de ce chiffre, le fouage ci-dessus devait produire un peu plus de trois millions, valeur actuelle. Les fouages ne portaient que sur les biens roturiers, et de plus, l'agriculture bretonne, quoique moins arriérée qu'on ne le dit habituellement, était loin de celle de nos jours ; toutefois cette imposition ne semble pas très élevée.

[1] Voir D. Morice, *Preuves* I, 1603-1604.
[2] *Ibid.*, 1604, 1608.
[3] D. Morice, *Preuves* II, 588-589.

Il n'est donc pas vrai de dire, comme certains auteurs[1], que Jean IV mit sur la Bretagne « des impôts énormes », — d'autant qu'il prit toujours soin de les faire approuver par les Etats. Comme ces impôts n'étaient consentis que pour des termes fort brefs, un an ou deux, trois au plus, il était nécessaire, pour en obtenir la continuation, de réunir souvent les Etats.

## *Les Etats de Bretagne sous Jean IV.*

Les tenues d'Etats furent fréquentés sous le règne de Jean IV ; il y en eut, nous l'avons dit, deux successivement en 1365 et 1366.

De 1366 à 1373, époque où Jean IV chassé par ses sujets fut contraint de s'exiler en Angleterre, il dut y en avoir trois ou quatre autres, mais les documents historiques publiés jusqu'ici n'en ont pas gardé le souvenir. — De la restauration de Jean IV (1379) jusqu'à sa mort (1399), il y eut au moins dix assemblées des Etats, ce qui fait une tous les deux ans ; mais elles ne furent pas réparties aussi régulièrement. De 1379 à 1387 il y en a six; en 1379 à Dinan, en 1380 à Rennes, en 1381 à Nantes, en 1384 et 1386 à Rennes, en 1387 à Vannes[2]. — Pendant la durée de la querelle de Jean IV contre Clisson — de 1387 à 1395 — on trouve une seule tenue d'Etats, en 1389, encore est-ce moins une assise plénière et régulière de la représentation nationale qu'une assemblée de parti[3]. C'est bien la preuve que, dans cette querelle, comme son propre conseil (selon Froissart) le lui avait dit, le duc n'avait point le pays avec lui. — Après la fin de cette lutte, au contraire, les Etats s'assemblent

[1] Entre autres, M. Quellien, dans une prétendue histoire de Bretagne intitulée *La Bretagne armoricaine* (1890) p. 117. Il a paru un autre libricule du même genre en 1891, celui-ci avec demandes et réponses et soi-disant à l'usage des écoles primaires, par M. Ch.-V. Langlois Qui nous délivrera de ces méchants petits résumés, qui ne résument. . rien, car rien est tout ce qu'ils contiennent. Quellien vaut Langlois, Langlois vaut Quellien, tous deux ensemble ne valent pas (il s'en faut) Gaschignard. publié en 1773

[2] Voir sur ces six assemblées d'Etats, D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, p. 425, 428, 442, 449. 454, 459, et D. Morice, *Preuves*, II, 459 et 513.

[3] Lobineau, *Hist.* I, 469, et II, 688 ; D. Morice, *Preuves* II, 557.

presque tous les ans, en 1395 et 1398 à Rennes[1], en 1396 à Ploërmel[2].

Le gouvernement de la Bretagne était donc vraiment, on le voit, une monarchie représentative. Dans l'assemblée des Etats entraient et délibéraient les évêques, les abbés, les députés des chapitres ; les barons, les principaux seigneurs et chevaliers, les députés des villes. Aux Etats de 1386, il y avait 5 évêques, 6 abbés, 24 barons « et plusieurs autres seigneurs en grand nombre ». — En 1389, on nomme, comme présents, 3 évêques, 2 abbés, 45 barons et nobles. — En 1398, siégèrent 6 évêques, 19 abbés, 13 barons « et plusieurs « autres chevaliers et escuyers à grant foison[3] ». A cette époque, on ne nomme point habituellement, au registre, les députés des chapitres ni ceux des villes ; mais il est certain qu'ils assistaient aux Etats[4].

Cette assemblée n'était pas seulement un pouvoir politique, c'était aussi un pouvoir judiciaire. Le premier ou le second jour de la session, elle choisissait dans son sein une commission composée de prélats, de barons, de jurisconsultes, présidée par le duc en personne, ou à son défaut par son chancelier, laquelle siégeait pendant toute la durée des Etats et formait un tribunal suprême, auquel pouvaient être portées en appel les causes jugées devant toutes les autres juridictions de Bretagne, sans en excepter le conseil du duc. Ce tribunal des Etats formait et s'appelait le Parlement souverain et général du duché.

Outre ce haut pouvoir judiciaire, outre le droit de voter l'impôt, toutes les affaires importantes étaient communiquées aux Etats. En 1379, ce sont les Etats de Dinan qui organisèrent la résistance à l'invasion française ; en 1380, les Etats de Rennes adressèrent au roi de France une lettre (dont le texte nous a été conservé) pour lui exprimer le désir de faire la paix avec lui à d'honorables conditions ; en 1381, les Etats de Nantes examinèrent, ratifièrent le second traité de Guérande, contenant les clauses de cette paix. Ceux de Nantes de 1389 prirent connaissance des griefs du duc contre Clisson et l'engagèrent à s'en plaindre et à s'en remettre au roi de France.

[1] D. Lobineau I, 494, 496 ; D. Morice, *Preuves* II, 649 et 686.
[2] D. Lobineau, I, p. 446 ; D. Morice, *Preuves* II, 660-61.
[3] Voir D. Morice, *Preuves* II, 513, 557, 686, 688-89.
[4] *Ibid.*, 557.

Aux Etats de Rennes, tenus en août 1395, les prélats, les barons et les bourgeois, tous lassés, exaspérés de la continuation de la guerre entre Clisson et le duc, pesèrent fortement sur celui-ci pour le porter à la paix[1], et lui inspirèrent l'idée de cette réconciliation qu'il repoussa d'abord, mais que peu après il conclut à l'improviste, et quand on s'y attendait le moins, au mois d'octobre suivant (1395). Et l'on ne peut douter enfin que les Etats de Ploërmel de 1396 n'aient pressé la conclusion du mariage convenu, mais traînant depuis quatre ans, entre l'héritier de Bretagne et Jeanne de France, fille du roi Charles VI, mariage enfin célébré au cours de cette année.

## *Développement de l'autorité ducale.*

Si le duc Jean IV donna, dans le gouvernement de Bretagne, une large part aux Etats de son duché, les Etats, loin de combattre son pouvoir, lui prêtèrent un sûr appui et ne contribuèrent pas peu à l'affermir et à le développer.

Au cours du règne de Jean IV, après la bataille d'Aurai, c'est alors seulement que l'on mesure bien l'importance des progrès accomplis à petit bruit par l'autorité ducale sous les princes successeurs de Pierre Mauclerc. Celui-ci s'était usé, fatigué, entre autres, à la poursuite d'une double prérogative réputée par lui indispensable à l'exercice du pouvoir ducal : 1° le droit de *bris* et de *briefs*, c'est-à-dire le droit exclusif de délivrer, moyennant finance, des lettres de sûreté pour la navigation sur les côtes de Bretagne ; 2° le droit de permettre ou d'interdire la construction des places fortes dans tout le duché. Après de longs efforts, après un premier triomphe, Mauclerc avait vu ces droits lui échapper ; Jean IV les exerce au contraire sans contestation sérieuse.

Toutefois il faut distinguer : pour le droit de bris et de briefs, nulle difficulté ; contre le droit d'interdire l'érection des plus fortes, il y eut quelque résistance. Pourtant, au sortir d'une longue guerre

[1] Voir Froissart, liv. IV, chap. 46, éd. Buchon, III, p. 222. Cf. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 426-427.

civile, pour en éviter le retour, nul droit n'était plus indispensable à l'autorité souveraine ; aussi le duc le défendit-il énergiquement.

En 1371, l'évêque et les habitants de Dol fermèrent cette ville de murailles sans la permission de Jean IV, mais, paraît-il, après avoir obtenu pour cet objet des lettres du roi de France Charles V ou au moins de son connétable. Le duc, par l'organe de ses ambassadeurs auprès du roi, réclama énergiquement son droit et protesta en ces termes :

« De nouvel, l'evesque et les bourgeois et habitans de la ville de Dol, non contens de deux forteresses qui y sont, c'est assavoir le chastel et l'eglise, ausqueulz garder ils ne peuvent pas encore bonnement sufire, se sont efforcez de fortifier ladicte ville, sise ès mectes[1] dudit duchié, sans avoir obtenu congié ne licence de Mons^r le duc, sans laquelle nul ne puet[2] ne ne doit faire fort oudit duchié. Il plaise au roy iceulz ne soustenir en aucune manière ad ce faire. Et se le roy ne son connestable ont donné aucune lettre sur ce, il en vueille ottroier ses lettres de revocacion[3] »

En même temps, Jean IV envoyait des gens pour détruire ces murailles et frappait d'une amende le voyer de Dol (officier féodé de l'évêque), qui en avait dirigé la construction et qui, repentant, déclarait lui-même que « ce ne pouvoit et ne devoit estre fait *sanz le gré et l'assentement de Monseigneur Jehan, duc de Bretaigne, parce qu'il est prince et seigneur du païs*[4]. »

Quand le duc accordait la permission de fortifier une place, il exigeait du concessionnaire la reconnaissance formelle de son droit et l'engagement de lui livrer la place dès qu'il en aurait besoin. En 1382, Jean du Chastelier[5] déclarait par acte solennel :

[1] Sur les frontières.

[2] Ne peut.

[3] Archives Nationales, J 240, n° 24 bis : « *Ce sont les requestes que les messagiers Monseigneur de Bretaigne ont fait au roy.* »

[4] Titres du château de Nantes, pièce cotée V. D. 26, ancien inventaire.

[5] Le Chastelier d'Eréac, en Eréac, et plus bas Brancian ou Brancien en Lanrelas : Eréac et Lanrelas, aujourd'hui communes du canton de Broons, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord).

« Comme Monseigneur Jehan, duc de Bretaigne, de sa grace, me ait ottrié par ses lettres que je peusse faire et ediffier chastel et forteresse en un mien lieu nommé la mote de Brenxihan... *sommes et serons tenuz bailler à mondit seignsur et à ses successeurs entrée, yssue et demeure oudit chastel,* et y pourront tenir gens d'armes contre touz... *Et il est et demeure en la voulenté et ordenance de mondit seigneur et de ses successeurs de faire abatre et meitre jus*[1] *le fait de la fortification dudit chastel* et de la remeitre en l'estat que estoit ledit lieu avant que je commençasse à le fortifier[2]. »

De même, en 1392, Alain de Malestroit, voulant faire construire ou reconstruire son château d'Oudon (celui qu'on voit encore aujourd'hui), et ayant obtenu l'autorisation ducale, s'empressait de faire une déclaration pareille[3].

L'évêque de Dol, lui, ne s'était point soumis aux ordres du duc ; il s'était opposé à la démolition des murailles de sa ville, il prétendait les maintenir et en avoir la garde malgré le duc. Cette querelle dura une quinzaine d'années ; il fallut, pour en finir, l'intervention des Etats de 1386, qui donnèrent complètement raison au duc. Le Parlement souverain statua ainsi : « Touchant la garde de la « maison forte que l'evesque de Dol a en la ville de Dol a esté par « sentence dit que *toute la garde, tant de la ville que de la maison « de l'evesque qu'il appelle chasteau, et generalement de toute la « fortification de Dol est et appartient et demourera perpetuellement « à Mons*r (*le duc*), comme fondateur de ladite église, et selon ses « autres possessions[4]. » — Ainsi, les murailles de Dol, bâties par l'évêque, furent conservées, mais le duc y mit garnison et en fut même déclaré propriétaire : c'est pour lui qu'avait travaillé le prélat.

[1] Mettre bas.

[2] Titres du château de Nantes, pièce cotée L. G. 16, ancien inventaire.

[3] « Adcertené (dit Alain de Malestroit) que, des droiz royaux, souverainetez et noblesses de Monseigneur Jehan, duc de Bretaigne, n'est chose laësible à personne, de quelque estat qu'il soit, noble ne autre, faire ne ediffier chasteau ne forteresse ou duchié de Bretaigne ne ès mettes d'icelui, senz grace, licence ne ottray de mondit seignenr... » (Acte du 22 mai 1392, Titres du château de Nantes, cote G. D. 32, ancien inventaire).

[4] Sentence du 19 mai 1386 dans D. Morice, *Preuves*, II, 424.

Dans ces mêmes Etats de 1836 et dans trois querelles analogues soulevées entre le duc et l'évêque de Nantes (pour les fortifications de Guérande), l'évêque de Quimper et l'abbé de Redon, pour la garde de ces deux villes, le Parlement général rendit trois décisions toutes pareilles[1]. Ainsi fut sanctionné définitivement ce double principe :

1° Point de forteresse nouvelle en Bretagne sans la permission du duc;

2° Au duc la garde et même la propriété de toutes les fortifications des villes ecclésiastiques.

Double principe bien nécessaire à poser, à observer, pour empêcher ou au moins pour enrayer le renouvellement des guerres civiles.

Cette même année 1386 (le 1er février), Jean IV rendit une ordonnance des plus importantes. Il interdit aux seigneurs, laïques et ecclésiastiques, de mettre sur leurs sujets aucune imposition, taxe ou subside quelconque, sans une autorisation expresse du duc. C'était le moment où la plupart des barons s'occupaient de réparer ou reconstruire leurs forteresses, plus ou moins détériorées par la guerre de Blois-Montfort. A cette œuvre ils voulaient naturellement (et c'était justice) faire contribuer leurs hommes, dont ces places garantissaient la sécurité. Mais, accoutumés à agir arbitrairement pendant la guerre civile, beaucoup d'entre eux étaient portés à abuser de cette faculté. D'autre part, certains prélats s'ingéraient de lever des sortes de dîmes supplémentaires, tantôt sur tout leur diocèse, tantôt sur telle et telle paroisse, quelquefois au nom du pape sous prétexte de croisade, plus souvent pour des constructions d'églises ou autres œuvres pies, et parfois sur des motifs légers, difficiles à justifier. Les taxes mises par les barons se levaient aussi sous forme de dîmes ou dixièmes, mais elles portaient d'habitude sur les denrées et les marchandises entrant dans leurs villes et vendues sur leurs marchés.

Le duc par son ordonnance du 1er février 1386 interdit absolument toute levée de dîmes ou dixièmes de cette nature, à moins

[1] *Ibid.*

qu'il ne l'eût expressément autorisée[1]. Par là il posa le principe que le souverain seul (avec l'assentiment exprès ou tacite des Etats) avait le droit de mettre des impôts. Il délivra ses sujets de ces petites vexations financières et réserva leur épargne, de façon à y pouvoir puiser, sans l'épuiser, pour les services et pour les nécessités publiques.

## *Institutions municipales.*

Quant aux institutions municipales, Jean IV s'en occupa peu. Par une ordonnance datée de 1397, il céda, il est vrai, aux « bourgeois et habitans » de Nantes le produit de tous les droits et impositions levés pour l'entretien des murailles et pavés de la ville, des ponts de la Loire et de la tour de Pirmil; il leur confia le soin de percevoir eux-mêmes ces deniers et d'en régler l'emploi[2], ce qui se faisait (ce semble) par l'organe d'un conseil formé de cinq ou six notables, présidé par le capitaine ou gouverneur de la place. Non seulement il n'y avait là ni organisation municipale ni magistrats municipaux; mais cette ordonnance donnait aux bourgeois, dans l'administration de la ville, moins de pouvoir que ne leur en avaient attribué, dès 1345 et 1348, deux ordonnances, la première de Charles de Blois, la seconde de Jeanne de Penthièvre[3], ordonnances implicitement abrogées par les lettres de Jean IV du 21 avril 1365, octroyant aux Nantais grâce et pardon pour avoir suivi le parti de son adversaire[4].

Dans le reste de la Bretagne, sous le règne de Jean IV, nous ne voyons d'institutions municipales qu'à Guingamp, où existait même en 1380 (et peut-être plus tôt) un procureur des bourgeois, magistrat municipal permanent. Mais Guingamp étant une ville de l'apanage de Penthièvre, notre duc n'avait rien à y voir, et cette

[1] Titres du château de Nantes, pièce inédite cotée G. D. 11, ancien inventaire.

[2] Voir *Privilèges de la ville de Nantes*, publiées par M. de la Nicollière dans les *Archives de Bretagne* de la Société des Bibliophiles bretons, 1883, in-4°, p. 16-17.

[3] *Ibid.*, p. 8-9 et 10-11.

[4] *Ibid.*, p. 12-13.

municipalité guingampaise, la première organisée en Bretagne (après la commune jurée de Saint-Malo), a tout l'air d'être sortie d'un germe semé par la main libérale de Charles de Blois[1].

## *Commerce et marine.*

Jean IV porta une attention spéciale à tout ce qui touchait les intérêts du commerce.

En 1372, 18 avril, il conclut avec les villes de Biscaye, Vermeo, Bilbao, Plaisance, Lequete, Andore, un traité de commerce fort utile et avantageux pour les Bretons, la plus ancienne convention de ce genre qui ait laissé dans nos archives une trace diplomatique[2].

Dans la même année 1372, le 1er juillet, notre duc rendit une ordonnance plus importante encore que ce traité pour l'avenir du commerce breton, par laquelle il décrétait la formation d'une flotte composée de nefs et de grandes barques armées en guerre, ayant mission de protéger contre les pirates les ports et les côtes de notre province, les navires marchands qui en sortaient et ceux qui voulaient y aborder. Voici le début, l'exposé des motifs de cette ordonnance, qui fait bien connaître la pensée et les intentions de Jean IV :

« Jehan, duc de Bretaigne, comte de Montfort, faissons savoir à tous que comme, pour le desir que nous avons de guarder nos subgiez et especialement les marchanz maréanz sur mer, qui ont souffert moult de pertes et granz domages de lours marchendies et autrement sur la mer par plusseurs de diverses nacions ou temps passé, nous aéons ordené à tenir barges et autres vesseaux armez sur les portz de nostre duché pour la deffense de nozdiz subgiez marchenz et autres et mesmement des marchanz estranges venanz marchender en nostre duché, par lesquelx et par lours marchendies noz porz et les païs de nostre duché puent amender sy lesdiz marchanz et porz de nostre duché sont guardez et deffenduz, laquelle deffensse ne peut estre faite sanz grant mise en aide desdiz marchanz : pour ce est-il[3], etc... »

[1] Voir S. Ropartz, *Guingamp*, 2e édit. (1859), t. I, p. 215-722 et 293.
[2] Titres du château de Nantes, pièce (inédite) cotée L. G. 41, ancien inventaire.
[3] *Ibid*, pièce cotée S. B. 29, ancien inventaire.

Suivent les moyens d'exécution. De cette ordonnance date vraiment la création de la marine bretonne, car cette flotte de défense devint bientôt, au XVe siècle, une véritable institution appelée le *convoi*, consistant en deux escadres armées en guerre qui, l'une à l'été et l'autre à l'automne, faisaient chacune un voyage pour « convoyer » les navires marchands sortant des ports de Bretagne vers leurs destinations les plus habituelles, la Guienne, l'Espagne, la Flandre, l'Angleterre, ou revenant de ces pays en Bretagne. Ainsi protégé énergiquement, le commerce maritime du duché arriva à une prospérité inouïe, dont on voyait déjà luire l'aurore sous Jean IV, malgré les querelles et les guerres qui troublèrent si profondément ce règne.

Le duc eut soin de faire rendre aux marchands, bretons ou étrangers, aux plus humbles ouvriers mécaniques, la justice la plus exacte. En 1384, on vit la corporation des *cordouaniers et vendeurs de cuir* de Nantes faire appel au Parlement général de Bretagne[1] ; dans le même temps, le *procureur des marchands de Nantes* y venait défendre, contre les prétentions d'un prince du sang (le comte de Vendôme), la liberté de la navigation de la Loire[2].

A l'étranger, Jean IV soutenait énergiquement les intérêts des marchands bretons, comme le prouve, entre autres, le paragraphe suivant d'une requête adressée par ses ambassadeurs au roi de France vers 1390 :

« Item, comme les marchands du païs de Bretaigne qui frequentent la ville de Paris en fait de marchandie soient de nouvel contrainz à poier six deniers par livre de toutes marchandises aux officiers du roy et que nulz autres marchanz d'autre païs ne poient celui treu[3], quelle chose est en grant prejudice et servitude des subgiz du duc : qu'il plaise au roi les subgiz dudit duc en ce tenir et garder en telle franchise comme les autres marchanz d'autres païs, par quoy ilz puissent frequenter en ladicte ville par le temps à venir ainsi qu'ilz ont fait le temps passé, senz grevance ne servitute nouvelle pour ledit païs ne pour les subgiz du duc[4]. »

[1] D. Morice, *Preuves* II, 464.
[2] *Ibid.* 461.
[3] Tribut, taxe, impôt.
[4] Archives nationales, J 243, n° 80.

Malgré la lamentable destruction des archives de la Chambre des comptes de Bretagne, il nous reste encore des témoignages de la sollicitude de Jean IV pour le bon entretien des ouvrages publics nécessaires à la viabilité et surtout aux relations commerciales. Nous le voyons, entre autres, veiller au nettoyage du port de Vannes[1], aux réparations des écluses de Nantes et de la chaussée de Pont-Rousseau[2], et, ce qui est plus curieux, avec le concours de la corporation des marchands nantais, il avait fait creuser et il entretenait dans la Loire un chenal assurant le libre passage des bâtiments légers dits *chalands*, qui seuls en ce temps, à cause des sables du fleuve, pouvaient remonter jusqu'à Nantes ; voici à ce sujet l'article du compte du receveur ducal de 1386 à 1388, qui est vraiment curieux :

« De Moricet Le Potier, Jahen Rebours et Perrin Aribart, procureurs des marchens à Nantes, pour la moitié *du cheinel*[3] *de la rote challandière*, queul les marchens sont tenuz fere et tenir en estat, lequel cheinel avoit tout esté fait aux despens de Mons^r^(le duc) ; pour celle moitié, par acordance faicte o les dessurdiz en la presence du seneschal de Nantes, du receveur general et du procureur dudit lieu, comme appert par coppie de la lettre de ladicte acordance, et fut le XX^e^ jour de may l'an IIII^xx^ et ouyt... IIII^xx^ livres[4]. »

Il s'agit ici des marchands d'outre mer, des négociants qui se livraient aux opérations du commerce maritime, corporation puissante qui traitait avec le duc et plaidait (nous l'avons vu) contre des princes ; les trois procureurs des marchands ici nommés ne sont point, croyons-nous, des procureurs de chicane ; ce sont les chefs électifs de cette grande corporation.

[1] Voir Bibl. Nat. ms. lat. 5441. 3. p. 175.

[2] Titres du château de Nantes, Compte de 1392 coté G. E. 3, ancien inventaire.

[3] *Cheinel* et mieux *chennel*, forme analogue au *channel* anglais et au *chenal* français, vient du latin *canalis* et plus directement du bas-latin *chenalis*. La *rote challandière*, c'est le chemin des chalands. Sur *chaland*, *chelande*, *selandre*, voir Jal, *Archéologie navale*, I, p. 328 à 437 ; il est probable que les chalands pour lesquels on avait fait cette *rote* étaient déjà bien dégénérés des chelandes du X^e^ siècle et même des selandres ou salandries de saint Louis, comme le dit Jal., p. 436.

[4] Fragments de la Chambre des comptes de Nantes, collection A. de la Borderie.

Les efforts du duc Jean IV pour stimuler en Bretagne l'industrie et le commerce ne furent pas sans résultat. Malgré les troubles de son règne, le commerce si longtemps accablé par les désastres de la guerre de Succession (ou de Blois-Montfort) se réveilla peu à peu et arriva à reprendre dans les principales villes une notable activité. Malgré la rareté des documents, nous pouvons constater chez les marchands de Rennes et de Nantes une prospérité qui leur permit de venir plus d'une fois en aide au trésor public. Vers la fin du règne, entre autres, en 1397-1398, nous voyons des commerçants de Nantes et de Rennes avancer au duc, pour une seule fois, près de 400,000 francs[1].

Mais, ce qui est plus curieux et plus significatif, c'est l'activité commerciale qui anime tous les ports de Bretagne, qui déborde des plus petits comme des plus grands. J'ai sous les yeux deux feuillets de compte du receveur ducal du Léon en 1393-1394, qui note, dans un espace et pour un temps fort restreint, le mouvement des petits ports de la côte occidentale de ce pays. Ce document mériterait d'être cité en entier, mais il est un peu long ; abrégé, il deviendrait obscur par endroits, le mieux est de l'analyser.

Il est fort incomplet ce document, puisqu'on n'en a que deux feuillets relatifs aux mois de mars, avril et commencement de mai 1394. Il n'en mentionne pas moins comme des centres commerciaux tous les ports de cette côte, commençant par l'*Aber-Grac'h* (auj. *Aber-Vrac'h*), immense estuaire ouvert entre Plouguernau et Landéda, dont le port de *Paluden* (la Palue), au nord de Landéda, est le point central, et qui depuis le IXe siècle jusqu'au XVIe a été le hâvre le plus fréquenté et le plus important de cette partie de la Bretagne ; commençant, dis-je, par l'Aber-Grac'h, pour finir à *Saint-Mahé de Fineterre,* alors place de commerce et de navigation plus importante que Brest, et entre ces deux grandes stations navales nommant toute une série de ports qui les relie l'une à l'autre : *Aber-Biniguet* ou *Aber-Benoît,* à l'ouest d'Aber-Grac'h, entre Landéda et Saint-Pabu, plus loin encore, vers l'ouest, *Porstall* (auj.

[1] Les Rennais 200,000 francs, les Nantais environ 150,000 (valeur actuelle). Voir Titres du château de Nantes, cotes Q. E. 21 et Q. E. 69, ancien inventaire.

Porsal en Ploudalmézau) et son anse largement ouverte que domine l'épique donjon de Trémazan. Tournant ensuite vers le sud, le receveur mentionne successivement *Argenton* avec sa jolie baie entre Landunvez et Porspoder ; l'estuaire d'*Aber-Ildut* en Lan-Ildut, et la rade du *Conquet* qui nous ramène tout près de Saint-Mahé.

De tous ces ports s'élancent incessamment des navires de toutes sortes, soit des *vessels*, bâtiments ronds commodes pour la charge, soit des *escafes*, bâtiments très allongés taillés pour la course ; ainsi nous voyons sortir de l'Aber-Grac'h le *Saint-Nicolas*, escafe, et le *Saint-Antoine*, vessel ; d'Aber-Biniguet la *Notre-Dame de Penfenten*, escafe ; de Porsal la *N.-D. de Guitalmézau*, vessel ; d'Argenton la *Sainte-Catherine*, escafe ; d'Aber-Ildut la *N.-D. de Brelès*, escafe ; du Conquet la *N.-D. de Saint-Mahé*, vessel ; *de Saint-Mahé, l'Hospital*, vessel, etc.

Vessels et escafes vont d'habitude, soit vers l'Angleterre, soit vers Bordeaux. Qu'y portent-ils ? Des productions du pays breton, des blés de toutes sortes, surtout du froment, des tonnes de fèves, des troupeaux de porcs vivants, des tonnes de poisson sec, et encore des suifs, des cuirs, de la viande salée, etc. — Ce qu'ils rapportent inévitablement, c'est du vin, à peu près rien autre chose. — Selon leur destination, leurs voyages durent plus ou moins, de vingt à cinquante jours ; la moyenne est de cinq semaines, et à peine arrivés ils repartent.

Cette vie mouvementée des petits ports bretons et ces abondantes exportations révèlent à la fois l'activité commerciale du pays et sa productivité agricole, en un mot la prospérité renaissante de la Bretagne sous le règne de Jean IV.

## *Idée de Jean IV sur la souveraineté.*

Pour finir avec le gouvernement de Jean IV, il reste à faire connaître la manière dont ce prince concevait lui-même les devoirs de la souveraineté, comme il le fit exposer, déclarer officiellement

[1] Voir Jal, *Glossaire nautique*, p. 1322, au mot *Scafa*.

en son nom à deux époques remarquables de son histoire : en 1386, un an à peine avant son guet-apens contre Clisson, et en 1398, quatorze mois au plus avant sa mort.

Le mardi 15 mai 1386, le second jour de la session des Etats, « Monseigneur le duc (dit le registre) fit sçavoir generalement en « son Parlement que tous et chacun ses officiers, tant présidents, « sénéchaux, procureurs, capitaines, receveurs que autres, traittent, « (c'est-à-dire aient à traiter) les sujets de Monseigneur raisonna- « blement, sans leur faire griefs ni violences ; et si autrement le « font, Monseigneur a commandé à ceux à qui les meffaits seront « faits qu'ils viennent les lui notifier, afin que ceux qui auront fait « tort en soient punis. Et aussi Monseigneur a commandé à ses « barons et à ses autres sujets ainsi le faire, chacun en sa juris- « diction[1]. »

La déclaration de Jean IV aux Etats de 1398 est peut-être encore plus remarquable. Le premier jour de cette session (9 septembre 1398), tous les membres ayant pris séance, « Monseigneur le duc « (dit le registre), avant que l'on fît autre chose à huis clos, exprima « et déclara à tous, par la bouche de maistre Robert de Martigné, « son chancelier, qu'il avoit ordonné tenir son Parlement pour faire « raison à ses sujets et à autres qui la lui voudroient requérir, en « premier, de lui mesme et des faits à lui touchans : offrant à tous « et à un chacun que si il (le duc) ou autres pour lui avoient fait « aucune chose qui fust grevable ou qui ne plût à quelqu'un « du pays, de la rappeler (révoquer), corriger et d'en faire « raison, et aussi faire raison à chacun. — Et ces paroles (ajoute « le registre) le duc par la bouche de son chancelier fit réci- « ter par plusieurs fois, et après les prononça de sa bouche, appe- « lant tous présents à témoins qu'il offroit faire raison et justice, « sans avoir égard à aucune singulière volonté, fors de justice et « de raison[2]. »

Pour Jean IV, d'après ces déclarations, l'autorité ducale était avant tout une magistrature souveraine, ayant le droit et le devoir

[1] D. Morice, *Preuves* II, 514.
[2] D. Morice, *Preuves* II, 686.

de maintenir les droits de tous, de protéger, par conséquent, les faibles contre l'oppression des forts, mais de faire rendre justice à tous, aux grands eux-mêmes comme aux petits. De telles déclarations dans une bouche souveraine sont de grandes et nobles paroles, et même quand on sait combien Jean IV emporté par la passion y fut souvent infidèle, quand on se rappelle que cette belle déclaration de 1386 précéda de si peu l'odieux attentat contre Clisson, malgré tout cela, il faut bien l'avouer, un prince capable de parler à sa nation un pareil langage concevait d'une vue claire, juste, singulièrement élevée, la notion de son autorité et son devoir de souverain.

### B. — Mœurs privées de Jean IV.

Il ne nous est resté aucun compte de l'hôtel, c'est-à-dire des dépenses personnelles de Jean IV pour lui et pour sa maison. C'est dans ces comptes que se manifestent le mieux les mœurs et les habitudes des princes. Leurs goûts artistiques se révèlent surtout dans les monuments religieux qu'ils ont fait construire.

Si l'église du Folgoët, près Lesneven, était, comme certains auteurs l'ont prétendu, une œuvre de Jean IV, elle nous en dirait assez sur ce point. Mais elle est tout entière de son fils Jean V, et ceux qui la veulent rapporter au père prouvent uniquement, en soutenant cette opinion, qu'ils n'entendent rien, ou presque rien, à l'archéologie monumentale de la Bretagne. De l'église de Saint-Michel du Champ (près Aurai), l'œuvre de prédilection de Jean IV, il ne reste pas pierre sur pierre. Pour trouver un monument religieux où ce prince soit pour quelque chose, il faut aller visiter les ruines de la chapelle primitive des Dominicains de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes. Bien que ce prince n'ait pas été le premier fondateur de cette maison, il est sûr que le vocable de Bonne-Nouvelle lui fut donné en l'honneur de la victoire d'Aurai et que Jean IV contribua largement de ses deniers à la construction du monastère et de l'église. Ce qui reste de celle-ci est d'un très bon style et honore certainement le goût du prince auquel le plan en fut certainement soumis.

Au reste, il suffit de voir Solidor, le donjon de Dinan, le château de Sucinio, ces édifices militaires où la pensée et la volonté d'un prince batailleur s'est sans doute plus fortement empreinte que dans aucun monument religieux ; il suffit de les voir pour être sûr que cette âme agissante et guerroyante, malgré les liens des passions, des ambitions politiques qui la courbaient si profondément dans le monde inférieur, n'en gardait pas moins très vif le goût instinctif de l'art et le sentiment du beau, puisqu'elle se plaisait à en marquer, comme d'un sceau indélébile, les œuvres mêmes dans lesquelles habituellement on s'en préoccupe le moins. Les documents infiniment rares d'où l'on peut extraire quelques notions sur les mœurs privées de Jean IV confirment cette idée.

Un acte de 1384 (12 mars) nous montre Guillaume Le Briz, « ausmonier de Monseigneur de Bretaigne, » livrant par ordre du duc à Thomas Maido ou Meidou, orfèvre, 189 marcs 1/2 d'argent « pour convertir en certain eupvre pour mondit seigneur »[1]. Il s'agissait sans doute de quelque chef-d'œuvre d'art et d'orfèvrerie religieuse, car au prix du marc d'argent à cette date (6 livres), cela ne faisait pas moins de 1137 livres, représentant en valeur actuelle 56,800 francs.

Dans un compte de 1392-1393, nous voyons Jean IV entretenir près de lui des musiciens, des brodeurs :

« A Chrestien Claux, par mandement de Monseigneur (le duc) du 18e novembre 1392, pour les chouses qu'il avoit mis à l'ouvrage de la broderie de Monseigneur, 20 livres.

« A Hannequin Tanquart et Simonnet le Taborin, menestrelx de Monseigneur, par son mandement du 8e janvier 1392 (1393 nouveau style), que leur donna de son don, deux tonneaulx de froment[2]. »

Il semble que Jean IV avait, dans les vêtements, un goût prononcé pour la couleur verte et qu'il en habillait sa maison : nous trouvons, dans les dépenses du même compte, 79 livres 4 sols pour

[1] Titres du château de Nantes, cote S. B. 32, ancien inventaire.

[2] Compte de Guillaume Moreau, receveur ordinaire de Nantes, du 1er juillet 1392 au 17 mars 1393, Titres du château de Nantes, cote G. E. 3, ancien inventaire.

24 aunes de drap vert de Bruxelles, — 4 aunes 1/2 de drap vert de Halle, 13 livres 10 s. — 20 aunes de drap vert d'Angleterre à 10 s. l'aune, — et encore 73 aunes de Bruxelles, etc.

Notons au même chapitre « un *baudequin* broché d'or de Chipre « et un *baudequin* de soye, 50 francs ; un autre *baudequin* brodé « d'or de Chipre, 40 livres. » Ces baudequins étaient des étoffes extrêmement riches, peut-être même des dais faits de ces étoffes, pour porter dans les cérémonies sur la tête du duc et de la duchesse, car *baudequin* est parfois employé dans le moyen âge au même sens que notre *baldaquin* moderne, qui est d'ailleurs le même mot.

Sur la table de Jean IV nous avons peu de renseignements (nous nous rattraperons plus loin sur celle de la duchesse) ; nous voyons pourtant qu'en bon Nantais il aimait fort la lamproie et en faisait une grande consommation : notre compte nous apprend que, « pour la despense de l'ostel de Monseigneur (le duc) a esté baillé « et livré, depuis le jour de Noël l'an 1392 jusques au 25e jour de « febvrier ensuivant, à Jehan du Houx, mestre d'ostel dudit « seigneur, 300 lampraies. »

Les lamproies de Nantes avaient au moyen âge une réputation tout à fait supérieure ; le dit de *l'Apostoile*, poème du XIIIe siècle, qui présente une énumération des villes les plus célèbres à cette époque par leurs produits, leurs denrées, leur industrie ou leur commerce, mentionne « *li poissonner de Nantes* » et les « *lamproies de Nantes* ». Aussi Jean IV ne se bornait-il pas à en faire une grande consommation, il en envoyait au loin à des personnages considérables, sans doute même à des souverains, comme présents du jour de l'an, ainsi qu'on le voit par un autre article de ce compte :

« A Martin Laillier, par mandement de Monseigneur dou 12e jour de febvrier 1392 (1393 nouveau style), pour paiement de 28 lampraies que Monseigneur lui ordrena envoier par present en certains lieux paravant le jour de Noël derrain, chacune lampraie au prix de 30 soulz, qui montent 42 livres. Et pour paiement de 250 lampraies envoiées en France pour les presents de mondit seigneur, chascune lampraie au prix de 7 s., qui montent 87 l. 10 s. Item, pour la vieusture[1] des 28 lam-

[1] Pour la voiture, c'est-à-dire pour le transport.

praies envoiées premièrement, 13 l. Pour la vieusture des 250 lampraies, 50 l. Lesdites lampraies et vieustures prisées audit pris par Geffroy Ruffler, maistre d'ostel. et Alain Guihemareu, argentier de Monseigneur. Et montent ensemble lesdites parcelles (de dépense), 192 l. 10 s. »

Entre les 28 lamproies du premier envoi et les 250 du second, il y a quant aux prix un grand écart, les premières coûtant plus de quatre fois autant que les secondes ; cette différence provient de l'époque de la pêche, les lamproies avant Noël étant en Loire de la dernière rareté. Quelquefois elles arrivaient beaucoup plus tard ; dans une lettre de Jean IV au roi Charles V, du 21 février 1372 (citée plus haut en notre première partie), le duc s'excuse de n'envoyer au roi que « un pou de son poisson de Nantes » (lamproies sans nul doute), parce que « l'on n'en pouvoit avoir maintenant » (ci-dessus p. 14). Les 250 lamproies à 7 sols pièce étaient elles-mêmes fort chères. C'était encore tout à fait une primeur.

Jean IV avait la passion des jardins d'agrément, — ces jardins du moyen âge, où l'on voyait autour de belles pelouses vertes circuler des allées en tonnelle, formées de légers poteaux de bois au sommet desquels étaient attachés de gros brins d'osier ployés, entrecroisés en forme de voûte pour faire le berceau de l'allée. Le long de ces poteaux ou colonnettes et sur la voûte d'osier rampaient, s'accrochaient mille plantes grimpantes, balançant leurs feuilles, leurs fleurs, faisant de ces allées couvertes des cloîtres tout gais, tout champêtres, où la lumière pénétrait par les côtés, tandis que leur berceau touffu y versait d'en haut l'ombre et la fraîcheur.

Jean IV avait de ces jardins dans toutes ses principales résidences, à Nantes, à Vannes, à Sucinio, et se plaisait à les entretenir soigneusement. C'était, paraît-il, sur les bords de la Loire, notamment à Coiron, que l'on trouvait le bois et l'osier le plus propres pour faire cette sorte d'allées. Aussi dans le compte, dont nous venons de citer plusieurs articles, trouve-t-on encore ceux-ci :

« A plusours personnes, par mandement de Monseignour le duc du 20e jour de novembre l'an 1392, pour paiement de 16 milliers de boais long pour faire tudelles (tonnelles), chascun millier au pris de 40 s.,

et 30 gerbes de pléon (osier), chascune gerbe pour 2 s. et à Jehan Noteau, marinier, pour avoir mené ledit boais et pléon en son vessel, de Coairon jucques au Succeniou (Sucinio), 20 l. Item, à Robin Moreau, jardinier dudit lieu, pour ses despens tant comme il fut à coper ledit boais, 60 s... Montent ensemble lesdictes sommes 58 livres.

« A plusours personnes, par mandement de Monseigneur dou 9e jour de décembre l'an 1392, pour l'achat de 10 milliers de boais long... et 40 gerbes de pléon... pour la faczon des jardrins de Vennes; et à Perrot Thonbelet, pour avoir mené ledit boais et pléon de Coairon jucques à Vennes, 15 l. (ensemble) 39 livres.

« A plusours personnes, par mandement de Monseignour le duc du 26e jour de janvier 1392 (1393 nouveau style), pour la reparacion des jardrins et tudelles de la Tour Neuve de Nantes, tant pour boais, pléon, journées d'ouvriers, que autres chouses, qui montent, selon la relacion de Gilequin d'Elebiest cappitaine de Nantes, 18 livres. »

## *Femmes et enfants de Jean IV.*

Jean IV eut trois femmes et huit enfants.

Sa première femme fut la plus jeune des filles d'Edouard III, Marguerite d'Angleterre, fiancée d'abord, en 1353, au fils aîné de Charles de Blois[1], pendant le caprice de quelques mois qui avait poussé, on ne sait trop pourquoi, le puissant monarque anglais à abandonner momentanément la cause des Montfort. Ce caprice passé, pour conserver à sa fille le haut rang où il avait voulu l'élever, il la maria en 1355 au jeune comte de Montfort[2], âgé de seize ans à peine, qui portait pour les Anglais le titre de duc de Bretagne. Cette union ne fut pas de longue durée; la princesse mourut au bout de « trente semaines », dit Guillaume de Saint-André dans ses mauvaises rimes[3]; en prose on dirait, après sept mois de mariage.

[1] Voir la déposition de Georges de Lesnen, 9e témoin de l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois, dans D. Morice, *Preuves* II, col. 6.

[2] Cette date est fixée par une des versions du premier livre des Chroniques de Froissart (Ms. B 6) citée par Luce, t. IV, p 352 de son édition de Froissart.

[3] Dans D. Morice, *Preuves*, II, 310, et dans l'édit. Chavrière (à la suite de la *Vie rimée de du Guesclin*), vers 345-469.

Saint-André et quelques documents bretons l'appellent Marie : son vrai nom était pourtant Marguerite en anglais *Margaret* : c'est celui que Jean IV lui-même lui donne dans un acte de 1362, où il rappelle son souvenir[1]. Quarante ans plus tard, ce prince ne l'avait point oubliée ; le compte de 1392-1393 cité plus haut mentionne une dépense de 22 livres 15 sols « pour paiement de 65 « aulnes de gros drap prinses par sire Jehan Roston, aumosnier « de Monseigneur (le duc), pour donner à plusours pouvres, à un « servige que Monseigneur fist faire *pour feue Marie, duchesse de* « *Bretaigne.* » Malgré ce nom de Marie, il ne peut s'agir ici que de la première femme de Jean IV.

Ce prince attendit pour se remarier de voir sa fortune fixée par les événements de la guerre. Dix-huit mois environ après la bataille d'Aurai, il épousa, en avril ou mai 1366, une autre princesse anglaise, Jeanne Holand, fille de lord Thomas Holand (capitaine-général de Bretagne en 1355) et de Jeanne comtesse de Kent, qui appartenait à la famille royale. Cette comtesse, la plus belle femme d'Angleterre, avait enflammé d'une vive passion le fils aîné d'Edouard III, le fameux *Prince noir* (prince de Galles), qui en 1361, peu de temps après la mort du premier mari, l'épousa. Il traitait Jeanne Holand, la fille du premier lit, comme sa propre fille, et il n'y avait pas d'alliance plus propre que celle-là à mettre Jean IV en faveur près de la cour d'Angleterre.

Sans avoir toute la beauté de sa mère, cette Jeanne Holand avait toutes les vertus des bonnes Anglaises, entre autres un magnifique appétit. En mai 1366, se préparant à l'emmener en Bretagne, notre duc crut devoir prendre des mesures spéciales pour la bien nourrir et fournir convenablement à la consommation d'elle et de son train, tout composé de belles mangeuses. Elle devait venir un peu après la Pentecôte ; aussi, le 20 mai, par ordre du duc, Thomas Melbourne, trésorier de Bretagne écrivait aux receveurs des domaines ducaux de Bretagne, pour leur prescrire de faire affluer à Nantes des provisions de toutes sortes. Il ne nous est

[1] Voir Rymer, *Fœdera*, édit. 1740, III, part. 2, p. 65, reproduit par D. Morice, *Preuves*, I, 1551 ; mais D. Morice a imprimé (fautivement) *Marguere* au lieu de *Margarete*, qui est dans Rymer.

resté que la lettre adressée au receveur de Quimper, mais elle peut donner idée des autres. Melbourne lui ordonne d'envoyer à Nantes, « dedanz 20 jours prouchains après la Penthecoste, » 500 chapons, 1000 poules, 2000 poussins (poulets), 500 oies, 1000 chevreaux, 100 porcs dont 80 vifs et 20 salés, 200 moutons vivants, 3,000 merlus, 1.500 congres salés, 1,000 juliennes[1], 5,000 œufs, 3,000 livres de chandelle de suif « et hérons et autres « oeseux (oiseaux) volatis le plus que vous pourrez trouver. » Et le duc lui-même ajoutait : « Gardez que en ce n'ait faute, sur peine « d'acquerre nostre male grace à jamès, et d'estre puni en tel « manière que ce soit exemple à touz noz autres officiers de se « garder de nous désobéir ! »

Pour faire passer tout cela il fallait bien l'arroser un peu ; aussi Jean Basset, le maître d'hôtel du duc, s'occupait-il du liquide et achetait, entre autres, « pour faire venir à Nantes, *pour la ve-* « *nue de Madame de Bretaigne*, 22 tonelx de vin de Gascoigne (vin de Bordeaux), « 30 escuz chacun tonel, 660 escuz[2] », sans parler du reste.

C'est bien là ce qu'on peut appeler les noces de Gamache !

Quand les Bretons détrônèrent Jean IV en 1373 et renvoyèrent en même temps cette bonne duchesse dans son île, son appétit, à défaut de son peuple, lui demeura fidèle. Nous avons le compte de ses dépenses de table pendant deux ans de son séjour en Angleterre (1377-1378), et bien que, comme il arrive toujours aux princes détrônés, son *tinel*, comme on disait alors, c'est à-dire sa suite, sa maison, fût très réduite, la consommation n'en reste pas moins respectable, ce qui prouve que l'adversité ne pouvait rien peut-être sur le cœur, rien, en tout cas, sur l'excellent estomac de la princesse. Je voudrais donner pour preuve quelques-uns de ses menus : il y en a tant, je prends dans le tas, au hasard.

Voici celui du 25 décembre 1377, un vendredi, mais jour gras, à cause de la fête de Noël :

[1] Sorte de poisson dont le nom actuel nous est inconnu.

[2] Titres du château de Nantes cote S. A. 26, ancien inventaire ; voir aussi *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, t. I (1855), p. 153.

« *Paneterie,* 160 pains (petits pains, 4 pour un denier).

« *Bouteillerie* : 2 pipes de vin (ordinaire) et 2 pipes de vin de Rin, cervoise 86 jallons.

« *Cuisine* : 1 quart de beuf frès, 1 porc, 2 carcois[1] de motons, 1 véel (1 veau), 3 porceux (jeunes porcs), 12 polles (poules), 6 telles[2], 12 plouers (pluviers), 12 aloues (alouettes), un cent et demi d'oufs, moucles (moules), 1 lampraie, 3 brochereux (brochets), 1 tenche, 9 angilles (anguilles), 1 quarteron de lamprons (petites lamproies), 2 malards (canards sauvages), 1 fromage, 2 cignes et 4 perdriz de present, 2 herons pris par les faucons, 1 quarteron de haran blanc, 1 quartier de haranc sor, 1 poisson salé et demi, 4 stockfiches (merlus salés). »

« *Espicerie :* poudre gingembre 3 quarterons, poivre 3 quarterons, cinelle 1/2 livre, safran 1 quarteron, sucre blanc 1/2 livre, alemendes (amandes) 12 livres, ris 2 livres, 1/2, reisins de Corante 1/2 livre, confitures 3 livres, sucre carak 3 livres[3]. »

La rencontre du vendredi habituellement maigre avec le gras de la fête de Noël a produit dans ce plantureux menu la rencontre de la viande et du poisson ; — vraie chère de commissaire.

La bonne Jeanne Holand s'en trouvait bien et se plaisait aux galas de la vieille Angleterre. Quand le duc son mari rentra dans son duché et remonta sur son trône (3 août 1379), elle resta tranquillement dans son île, et c'est seulement trois ans plus tard (en juin 1382) que, sur l'appel répété de Jean IV, elle se prépara à l'aller rejoindre ; préparatifs si longs et si difficiles qu'elle ne passa en Bretagne qu'un an après[4], en juillet 1383. La cuisine bretonne ne lui convenait pas autant, semble-t-il, que celle d'Angleterre : elle ne survécut guère à son retour. Le 6 octobre 1384 (nous l'avons dit plus haut), elle faisait son entrée solennelle à Saint-Malo[5] ; un an après elle était morte, inhumée dans l'abbaye de Prières, comme le prouve le testament de Jean IV[6], daté du 21 octobre 1385.

[1] *Carcois* ou *charcois,* c'est tout le corps du mouton, moins les membres.

[2] C'est un oiseau, mais lequel ?

[3] *Despense du tinel de Madame de Bretaigne en 1377-1378.* Titres du château de Nantes, cote A. F. 16, ancien inventaire.

[4] Voir D. Morice, *Preuves* II, 421 et 441.

[5] *Ibid.* 469

[6] *Ibid.* 497.

N'ayant pas d'enfant de ces deux mariages, le duc se maria une troisième fois en 1386, à l'âge de quarante-sept ans, à Jeanne de Navarre, fille du roi de Navarre Charles le Mauvais, l'un des pires ennemis de la France, lequel mourut d'ailleurs peu de temps après ce mariage (en 1387).

Le duc envoya chercher sa fiancée en Espagne, où elle était alors près de son père à Pampelune, capitale de la Navarre. Il fit partir pour cet effet du Croisic, le 25 juin 1386, une flottille composée de trois navires, commandée par Pierre de Lesnerac, connétable de Nantes. Outre les équipages, ces trois navires portaient une troupe nombreuse de seigneurs, chevaliers, écuyers, gens de conseil, au nombre d'une centaine, dont les principaux étaient Patri de Châteaugiron, Geofroi du Pontglou, Jean Maloúr, Bonabes de Tréal, Regnier de Saint-Liz, et, parmi les autres, trois Bouchart (Jean, Robert, Bernard) de la famille de l'amiral Nicolas, qui était au siège d'Aurai en 1364, et d'Alain le célèbre chroniqueur. — Sur le principal navire on avait édifié une belle salle, soigneusement lambrissée et tapissée, pour servir de chambre à la princesse.

La flotte, partie du Croisic le 26 ou le 27 juin 1386, aborda à Vermeo en Biscaye, le 29 du même mois. La princesse n'étant pas prête à partir, les Bretons eurent tout le temps de visiter la Biscaye et la Navarre, et firent plus d'un voyage de Vermeo à Saint-Sébastien et de Saint-Sébastien à Pampelune.

La princesse, s'étant décidée à partir, alla par terre à Bayonne où elle était le 25 août 1386 ; les trois navires bretons s'y trouvaient déjà pour se ravitailler ; ils montèrent encore un peu au nord jusqu'au Cap-Breton, et c'est là que la princesse s'embarqua, le 4 septembre, pour la Bretagne[1]. Elle aborda au Croisic deux jours après, et le mardi 11 septembre, au beau milieu des marais salans de Guérande, dans la modeste chapelle de Saillé envahie par une foule splendide de prélats, de barons, de seigneurs dorés jusqu'aux yeux, Jeanne de Navarre fut mariée solennellement au duc de Bretagne.

Ce mariage, plus heureux que les deux autres, donna à Jean IV huit enfants, quatre fils et quatre filles, savoir :

[1] Voir le compte inédit des dépenses de ce voyage, dans les Titres du château de Nantes, cote S. A. 2, ancien inventaire.

*Pierre*, l'aîné, comte de Montfort, né le 24 décembre 1389, nommé Jean à sa confirmation, et qui fut plus tard le duc JEAN V;

*Arthur*, qui devint le célèbre connétable de Richemont, ensuite duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III.

*Gilles*, mort en 1412;

*Richard*, comte d'Etampes, père du dernier duc breton François II.

Quant aux filles, Jeanne, l'aînée, mourut toute jeune en 1388, et des trois autres — Marie, Blanche et Marguerite — la première épousa, en 1396, Jean comte du Perche et duc d'Alençon; la seconde, en 1406, Jean comte d'Armagnac; la dernière, l'année suivante, le vicomte de Rohan, Alain IX.

### C. — DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DE JEAN IV (1396-1399).

Les dernières années de Jean IV furent calmes et beaucoup plus sympathiques à la France que le reste du règne.

Ainsi, Marie de Bretagne, l'aînée des filles du duc, promise en 1395 à Henri comte de Derbi, fils du célèbre duc de Lancastre, fut mariée l'année suivante (26 juin 1396) à un prince français, Jean de Valois, comte du Perche et plus tard duc d'Alençon[1].

De même, le mariage de l'héritier de Bretagne, Pierre comte de Montfort, avec Jeanne de France, seconde fille du roi Charles VI, avait été stipulé à la suite du traité de Tours par acte du 26 janvier 1392[2], mais pendant plusieurs années l'affaire traîna, sommeilla, on semblait n'y plus penser. Tout à coup, en 1396, Jean IV va à Paris en presser la conclusion, obtient du pape les dispenses nécessaires, fait changer, à la confirmation, le nom de son fils Pierre en Jean, et le 2 décembre, le jeune prince breton et la fille de Charles VI, malgré leur âge bien tendre, sont mariés solennellement à l'hôtel de Saint-Pol[3].

Une conséquence imprévue, mais des plus heureuses, de ce mariage

[1] D. Morice, *Preuves* II, 657, 664, 667.

[2] *Ibid.* 590-593.

[3] D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I, p. 494-495.

fut la restitution de Brest au duc de Bretagne. En 1396, le roi d'Angleterre Richard II avait promis de remettre cette place aux mains de Jean IV, sous la condition que ce duc lui paierait préalablement une somme de 120.000 francs d'or. Dès le 5 mars, Richard avait donné procuration, pour aller recevoir cet argent en Bretagne, à son chambellan William Lestrop, qui le toucha en effet et en donna reçu au duc le 16 mai 1396. Mais Richard, une fois nanti de cette forte somme, n'en garda pas moins Brest comme devant.

Au mois de novembre de la même année, les rois de France et d'Angleterre eurent ensemble, entre Ardres et Calais, plusieurs conférences à l'occasion de la remise d'Isabelle de France, fille aînée de Charles VI, aux mains du roi Richard II qu'elle devait épouser. Au cours de ces conférences fort amicales, Charles VI pressa Richard d'exécuter enfin l'engagement, depuis longtemps pris par lui, de rendre Brest au duc de Bretagne. Richard le promit ; au mois de mars suivant (28 mars 1397), il donna une commission à un sergent d'armes appelé Jean Drax, pour aller à Brest opérer cette restitution, qui n'eut pourtant lieu que le 12 juin 1397, et encore, on le voit, grâce à la bienveillante intervention du roi de France[1].

Par contre, Charles VI refusa énergiquement de rendre Saint-Malo à Jean IV. Celui-ci ayant imposé un fouage extraordinaire sur les biens du clergé de Bretagne, l'évêque et le chapitre de Saint-Malo refusèrent de le payer. Le roi, venant à la rescousse, envoya aux commissaires ducaux chargés de cette levée, et qui se trouvaient alors à Dinan, son bailli de Cotentin leur signifier l'ordre de ne pas toucher aux gens de Saint-Malo. — Le peuple de Dinan se souleva contre le bailli, menaçant de l'écharper, le força d'aller chercher asile dans l'église des Jacobins, puis ferma les portes de la ville pour l'empêcher de fuir. Mais le roi de France le fit réclamer par un de ses gardes, porteur d'une lettre hautaine (datée du 13 août 1397), où Charles VI signifiait au duc

[1] Voir D. Morice *Histoire de Bretagne*, I, p 424, 425 ; *Preuves* II, 677-78-79. Titres du château de Nantes, cote Q. F. 92, ancien inventaire.

« qu'il n'avait sur l'évêque, sur le chapitre, sur les bourgeois de « Saint-Malo *aucune juridiction*[1] ». Force fut au duc de se soumettre « et de rendre le bailli ».

En revanche, Jean IV, l'année suivante, recouvra en Angleterre son comté de Richemont, dont il était privé depuis longtemps. Richard II, il est vrai, l'avait récemment donné (le 20 avril 1397) au moins en partie, à la sœur de Jean IV, cette Jeanne de Bretagne-Montfort qui, en dépit des stipulations du traité de Guérande, avait refusé l'alliance du comte de Penthièvre pour épouser un simple chevalier anglais, Raoul Basset, seigneur de Drayton, dont elle était veuve quand elle reçut de Richard II cette libéralité[2]. Un an après presque jour pour jour, le 23 avril 1398, cette dame sans doute étant morte, Richard II donna ou, plus exactement, restitua le comté de Richemont au duc de Bretagne, — mais il n'en jouit pas longtemps[3]. Le 29 septembre 1399, Richard II fut déposé par le Parlement anglais, qui éleva au trône le lendemain le comte de Derbi (fils du duc de Lancastre) sous le nom d'Henri IV. Notez que ce comte de Derbi, exilé par Richard II sur le continent, était repassé récemment en Angleterre sur trois vaisseaux que Jean IV lui avait fournis. Cela ne l'empêcha, le 20 octobre, trois semaines après son avènement, d'enlever de nouveau Richemont au duc de Bretagne pour en investir Raoul Nevil, comte de Westminster[4].

Jean IV était alors très malade, il touchait à sa fin, il mourut au château de Nantes (la Tour-Neuve) dans la nuit du 1er au 2 novembre 1399[5]. Comme il arrive souvent à la mort des princes qui ont soulevé des haines violentes, le bruit courut qu'il avait été empoisonné ou envoûté. On arrêta même deux prêtres sur lesquels s'étaient portés les soupçons. Mais rien n'étant venu confirmer ces bruits, sans fondement sérieux, on ne tarda pas à les relâcher.

1 D. Morice, *Preuves* II, 679-680.
2 *Ibid.*, 681-82.
3 *Ibid.* 691.
4 *Ibid.*, 698-99.
5 *Chronicon Briocense*, dans D. Morice, *Preuves* I, 78.

## *Conclusion.*

En Jean IV se mêlent, se heurtent des éléments très divers, des énergies très contradictoires.

Tout à l'heure nous constations chez lui une vue très haute et très juste de sa mission de souverain ; il y joignait toutes les qualités essentielles à cette mission : bravoure, intelligence, volonté rapide, ténacité indomptable.

Mais avec cela, une violence de passions et un abandon à cette violence qui allait jusqu'à la folie[1], et en politique une anglomanie vraiment maladive, qui pesa sur tout son règne comme une fatalité. Aussi ce règne, qui aurait pu être si grand, si heureux pour la Bretagne, fut-il le plus souvent ballotté par des troubles, des factions et des guerres, presque aussi funestes que celles de la Succession.

Pourtant, ne voir que cela dans Jean IV et le condamner sans réserve serait injuste.

Comme il avait la vue claire de sa mission de souverain, il avait aussi, lui passionné, la passion du pouvoir sans lequel il n'aurait pu remplir cette mission ; pour le défendre, ce pouvoir, le développer, l'exalter, tous moyens lui semblaient bons.

Au sortir des guerres civiles, quand il s'agit de replanter, d'enfoncer dans un terrain mobile, miné par les troubles de la veille, l'autorité tutélaire indispensable à la sécurité d'une nation, le détenteur du pouvoir est souvent porté à exagérer son droit, dans la crainte de le laisser amoindrir. On doit tenir compte de cela à Jean IV.

En somme, et en réprouvant hautement les excès, les violences

[1] Témoin, entre autres, ses deux attentats contre Clisson ; s'il avait tué le connétable en 1387, comme c'était sa volonté, il eût attiré sur lui toutes les forces de la France, soulevé toute la Bretagne, et il aurait dû reprendre piteusement le chemin de l'exil, résultat non moins inévitable en 1392, après l'assassinat de Clisson, sans la folie de Charles VI.

injustifiables de sa passion, il faut lui savoir gré d'avoir si fortement constitué le gouvernement et relevé l'autorité souveraine en Bretagne, qu'après lui les plus violentes attaques (on le vit sous son successeur) ne réussirent pas à l'ébranler; et sous l'abri de cette autorité forte et bienfaisante, — qui se modéra d'elle-même en développant largement celle des Etats, — la Bretagne, si ballottée, si déchirée pendant soixante ans (1341 à 1395), vit succéder à ses longues et cruelles épreuves un siècle de paix et de prospérité.

Si Jean IV, sans rien perdre de sa fermeté, eût modéré les bouillons insensés de ses haines et de ses colères, il aurait donné à la Bretagne l'un de ses plus habiles souverains et l'un des beaux règnes de son histoire.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
*Membre de l'Institut.*

# HIPPOLYTE LUCAS ET SON TEMPS

(*Suite*)

## LETTRES DE LAMARTINE

*1836.*

Monsieur, j'ai lu avec un vif intérêt l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer. Vos esquisses sont faites de main de maître et renferment une connaissance réelle du cœur humain. Je vous prie d'agréer tous mes remerciements et l'assurance de ma considération distinguée.

LAMARTINE.

*1849.*

Monsieur, je suis heureux que vous attachiez le moindre prix à l'hommage de mes poésies par le poète. Les voici recommandées à votre indulgente appréciation. Quand vous en parlerez dans le *Siècle*, soyez assez bon pour rappeler en quelques mots que je les ai renouvelées et éditées moi-même et qu'on souscrit à cette édition personnelle chez moi, rue de l'Université, 82, ou chez M. Didot, rue Jacob.

Mille remerciements anticipés.

LAMARTINE.

*1849.*

Monsieur, je pourrais dire ami, j'ai lu avec reconnaissance l'article plus qu'obligeant, délicat et noble, dont vous avez qualifié mes faibles vers. Sachez seulement que cet article a retenti dans un cœur très sensible au goût élevé, mais plus sensible encore à la cordialité qu'on lui témoigne, et recevez des remerciements que j'irai vous porter mieux après mon rétablissement.

LAMARTINE.

*1849.*

Je ne saurais assez vous remercier, cher Monsieur, du magnifique article que je lis au *Moniteur*. Je méritais à peine une *amnistie* et vous me faites un triomphe. Je le rends à votre amitié, car je ne puis voir que ce sentiment dans ce qui n'est que le jugement partial du cœur.

LAMARTINE.

*1860.*

Mon cher confrère, excusez un homme succombant sous l'excès du travail et des disgrâces. Je vous réponds au milieu d'une assemblée de cinq cents créanciers attendant leur miette de pain de ma plume. Que Dieu et le *Siècle* me soient en aide ! Votre désir m'honore, c'est un bonheur pour moi d'y acquiescer. Voici l'ordre de vous remettre les volumes. Pourriez-vous de votre côté me rendre un petit service ? Ce serait d'obtenir l'insertion dans le *Siècle* du mot ci-joint. Mille sentiments de haute estime et de reconnaissance.

LAMARTINE.

*8 juillet 1863.*

La maladie m'empêche de vous écrire, cher Monsieur, mais je suis si touché de votre indulgence pour *Fior d'Aliza* et si flatté de la voir illustrée par votre talent, que je vous la livre en entier avec pleine confiance.

Agréez avec mes remerciements l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LAMARTINE.

*Paris, 12 février 1866.*

MON CHER LUCAS,

Je suis désolé d'apprendre que le succès[1] que je vous dois pourrait vous coûter un ennui. Sachez du moins que je n'y suis pour rien et que j'aurais rougi de spéculer sur votre bonté en vous demandant la moindre part à votre gloire et aux légers bénéfices qui pourraient en résulter pour vous et vos collaborateurs. L'idée même d'une pareille simonie ne m'aurait pas approché. D'ailleurs, ma prétention, si j'en avais une, aurait été une injustice, car je n'ai été que l'occasion et nullement l'auteur de votre pièce. Le 3e acte entre autres, le plus charmant de tous, est entièrement de vous. Le personnage de la folle est une invention à laquelle j'avais eu la maladresse de ne pas songer. Donc, en vendant mon droit aux libraires, je n'aurais pas pu vendre le vôtre. Si cette prétention de celui qui vous intente un procès venait à avoir des suites (ce que je ne pense pas), je vous autorise pleinement à publier cette lettre et je vous conjure de déclarer bien haut que l'estime, la reconnaissance et l'amitié sont les sentiments qui vous sont dus.

Agréez, je vous prie, mon admiration et mon attachement.

ALPH. DE LAMARTINE,
*43, rue de la Ville-l'Evêque.*

[1] *Fior d'Aliza*, opéra-comique en 4 actes, représenté le 5 février 1866.

## LETTRES DE GEORGE SAND

*1854.*

Monsieur, je vous remercie de m'avoir écrit que vous étiez de mes amis, si c'est par sympathie pour des sentiments et des idées qui sont sincères et profonds en moi. Quant à mes talents et facultés, j'en fais bien bon marché, je vous jure, et on peut les critiquer sans m'étonner ni m'offenser. Je ne m'afflige que de l'hostilité personnelle, parce que je ne la mérite pas, ne l'ayant jamais provoquée et jamais rendue. Je m'afflige, non pas pour moi cependant, chacun de nous, quel qu'il soit, est toujours peu de chose pris séparément. Je m'en afflige pour nous tous qui devrions, soit comme hommes, soit comme artistes, nous soutenir et nous aider chaque fois que nous faisons acte de conscience et de bonne foi. Nous devrions laisser au monde positif et froid la froide critique, et nous réunir dans un idéal commun au lieu de nous disséquer les uns les autres. Que gagnons-nous à nous annuler, à nous amoindrir continuellement ? Nous ne faisons que rendre plus difficile la tâche que chacun de nous s'est imposée en prenant une plume pour écrire contre le règne imbécile de la matière. Mais croyez que je n'oblige pas mes amis à admirer ce que je fais. Je ne saurais leur en donner l'exemple, et je leur suis bien plus reconnaissant de leur affection que de leur applaudissement. Voilà pourquoi, Monsieur, je vous remercie des sentiments que vous voulez bien m'exprimer.

GEORGE SAND.

*Palaiseau, 9 juin 1865.*

Une situation toute particulière m'interdit, Monsieur, toute espèce de collaboration actuelle ; mais prenez le sujet de Mairelle, changez les noms propres ; que mon nom à moi ne paraisse en

aucune façon, et je serais charmée de vous avoir fourni un sujet qui vous plaît et dont vous tirerez un meilleur parti que moi-même.

Agréez mes sentiments bien fraternels.

GEORGE SAND.

*30 juin 1865.*

Je ne puis malheureusement pas faire ce que vous me demandez. Il m'est interdit d'attacher mon nom à aucune collaboration quant à présent, et par conséquent il faut que vous marchiez seul, si le cœur vous en dit ! Vous n'en marcherez que mieux, je le vois bien à vos charmantes poésies. Je vous remercie de cet envoi qui m'est doublement précieux, venant de vous.

GEORGE SAND.

## LETTRES DE MARCELINE VALMORE

*Lyon, 1er mars 1832.*

Pouvez-vous dire, Monsieur, que vous imitez quand vous écrivez vos propres émotions ? Il n'y a qu'une vérité triste là dedans, c'est que tout *se sépare*, que tout souffre en cette vie, et que chacun pleure à sa manière ; mais je demeure bien convaincue en lisant votre : *Séparons-nous*[1], qu'une femme ne peut jamais atteindre au talent d'exprimer sa pensée avec cette force de coloris qui n'appartient qu'à vous. Votre façon de peindre ailleurs l'hiver sous deux figures si peu pareilles est une nouveauté charmante et je m'étonne que cette pièce n'ait pas ajouté à la parure de votre kepsake, d'ailleurs si remarquable, où tout est neuf, brillant et frais.

Recevez mes vifs remercîments pour cet envoi que je garde avec reconnaissance comme le garant de votre avenir poétique. Quel

[1] Pièce des *Heures d'amour*.

bonheur de voir circuler partout ce parfum qui console et que les troubles politiques ne peuvent étouffer ! Les inspirations modernes ressemblent, il est vrai, à des baisers d'orage, suivant l'expression d'un de vos frères. Mais cette chaleur et ce tourment révèlent l'âme et nous avons d'autant plus besoin d'y croire, que nous sommes malheureux. Obéissez du moins à votre vocation, Monsieur, soyez poète, et recevez l'expression du tendre intérêt que je prendrai toujours aux succès qui vous attendent.

MARCELINE VALMORE.

*Lyon, 12 décembre 1834.*

C'est donc vous, Monsieur, qui daignez me chercher si loin. Vous, dans ce bruit où l'on oublie tout, vous vous êtes ressouvenu que je suis là, dans cette ville de tous les malheurs. Vous m'avez fait une part de ce trésor qui vient de révéler votre âme à tout ce qui est aimable et pur. Merci, Monsieur, et après le sentiment de reconnaissance que j'attache à ce volume que je conserverai précieusement, je trouve, après l'avoir lu et relu, bien doux de pouvoir vous dire qu'il me paraît charmant, que votre style me pénètre parce qu'il est plein de chaleur et de goût. Il m'a fallu bien des entraves pour m'arrêter de vous l'écrire plus tôt. J'en ai souffert, mais je trouve dans votre livre tout ce qui m'assure que vous me croirez quand je vous dis que ce n'est pas ma faute. Je tiens à vous le persuader sans vous entretenir des causes mélancoliques dont se compose ma justification. Qu'importe de quoi l'on souffre, quand on souffre ! On ne fait pas des vers comme ceux que vous avez trouvés, sans comprendre cette vie. A qui est-elle bonne et paisible ? Je voudrais que vous me disiez un jour : « C'est à moi, Madame ! » Monsieur, je le souhaite, pour vous récompenser de ce qui vous a fait écrire ce premier volume empreint de tant de tristesse et de tant de sincérité. Vous connaissez déjà la mienne, n'est-ce pas ? Monsieur, quand je me dis toute à vous.

MARCELINE VALMORE.

*Lyon, 26 décembre 1836.*

Je ne sais si vous avez jamais éprouvé la surprise de votre nom écrit où vous ne l'attendiez pas, entouré de toute la bienveillance de la grâce d'un cœur absent, d'un cœur ami qui touche à l'instant le vôtre de la plus douce impression, celle de la reconnaissance. Ce sentiment va jusqu'aux larmes. Savez-vous cela, Monsieur ? Moi je le sais par vous. J'ai besoin de vous le dire, c'est bien plus que vous en remercier. Je n'ai pas la force de comprendre que vous êtes prévenu pour moi jusqu'à la partialité. Ce sera ma raison qui m'en convaincra quand j'en causerai avec elle... Ce jour-là j'étais troublée des plus graves inquiétudes, et je n'ai lu votre *Amitié* qu'à titre de consolation, de caresse, de sourire qui aide à souffrir. C'est l'ange gardien qui préside à ces choses ! Quand vous vous excusez d'avoir dans votre livre de portraits attaché une pensée de moi parmi toutes les vôtres, je vous dirai au contraire que cela m'a paru très doux. C'est dire comme Le Sage à je ne sais quelle petite mouche : « Va ! il y a assez de place en ce monde pour nous deux. » O bonté !

J'ai dans l'idée que vous serez payé de tout cela par l'empressement de M. X. qui demande à vous connaître. Il y a de si belles choses dans ce caractère de jeune homme qu'il vous rendra quelques-unes de vos illusions qui *tremblent*. Nous venons de le connaître presque au moment de le voir partir. Il ne va chercher à Paris que son père et l'étude des lettres. J'aime à penser qu'il serrera votre main, et que vous causerez ensemble de ce triste monde où il n'y a de vrai que la promesse d'un autre. Cette promesse est partout, dans les déchirements du cœur et dans l'amitié. Monsieur, qui nous retarde de mourir !...

Vivez de cela et de votre courage d'homme ; j'irai peut-être vous le souhaiter moi-même dans quelques mois, car nous quittons Lyon sans savoir par quelle route.

MARCELINE VALMORE.

## LETTRE D'ALFRED VIGNY

*1835.*

Monsieur, je viens d'être vivement ému de cette fin déplorable de M. Emile Roulland[1]. Quoi ! pendant que je plaidais sa cause, il mourait ainsi. Si je l'avais pu, j'aurais quitté le théâtre pour aller pleurer auprès de son lit. Voilà un martyr de plus. Hélas ! ai-je crié dans le désert ? En fera-t-on encore de nouveaux ? Venez me répondre, Monsieur, vous à qui sont si bien connus les secrets du *Cœur et le monde*[2] ?

ALFRED DE VIGNY.

## LETTRES D'ALEXANDRE DUMAS

*184.*

Mon cher confrère, soyez assez bon pour me faire passer à la postérité en disant dans le *Siècle* que le *Voyage au Sinaï* est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre.

Si vous voulez venir mercredi soir avec Gérard de Nerval, je crois que nous aurons M^lle^ Mars et Lablache.

Mille compliments empressés.

ALEXANDRE DUMAS.

*184.*

Mon cher confrère, voulez-vous me permettre de vous recommander une jeune chrétienne que Caligula met à mort, et qui désirerait bien ressusciter le troisième jour ? Soyez, je vous prie, un de ses apôtres.

Mille compliments empressés.

ALEXANDRE DUMAS.

[1] Pendant qu'on jouait au Théâtre-Français le *Chatterton* d'Alfred de Vigny, un jeune poète, Emille Roulland, poussé au désespoir par la misère, se suicidait dans une chambre de la rue Saint-Honoré.

[2] Le *Cœur et le monde*... premier livre d'Hippolyte Lucas.

## LETTRE DE BALZAC

Monsieur, vous me paraissez un rival beaucoup trop dangereux pour que je vous fasse des compliments. J'ai lu avec trop de plaisir, pour qu'il ne s'y mêlât pas de crainte, votre jolie nouvelle de *l'Echelle de Soie*.

Agréez mes salutations inquiètes et les vœux que je fais pour que vous soyez un paresseux.

Je vous remercie beaucoup de l'envoi que vous m'avez fait de votre volume. DE BALZAC.

## LETTRE DE THÉOPHILE GAUTIER

O Lucas, un article! un article! Il faut s'entr'aider en poésie. Ne me méprisez pas, car vous avez la même infirmité que moi, *id est* de rimer de trois lettres plus ou moins. Métier lugubre!

Argent, santé et belles femmes! THÉOPHILE GAUTIER.

## LETTRE DE SAINTE-BEUVE

Mon cher ami, mille pardons de n'avoir pas plus tôt répondu à votre lettre et à l'envoi de votre volume[1]. J'y trouve une foule d'endroits sensibles et aimables et partout une simplicité pleine de naturel et que je préfère à l'affectation de force qui domine tant aujourd'hui. Si je ne fais moi-même l'article dans la *Revue*, je ne vois pas bien qui en parlerait, et je suis si pris d'occupations que ce serait une témérité à moi de vous promettre; mais, je vous le répète, je ne vois pas qui ferait la chose convenablement et d'une manière sûre.

Il y a, dans les vers qui terminent le volume, nombre d'endroits qui me charment et qui sont d'une âme de poète et d'amant.

A vous d'amitié. SAINTE-BEUVE.

[1] *Heures d'amour*, poésies d'Hippolyte Lucas.

## LETTRE DE CHARLES NODIER

*1838.*

Le malade de l'Arsenal, bien regrettant de ne plus vous voir, vous envoie sa petite brochure qui paraîtra demain jeudi. L'intérêt seul de l'art la lui a fait écrire ; puissiez-vous en être aussi convaincu que vous devez l'être des sentiments d'amitié que, malgré votre *invisibilité*, vous conservera toujours le pauvre malade.

CHARLES NODIER.

Hippolyte Lucas, qui devint bibliothécaire à l'Arsenal en 1860, composa, en l'honneur de son illustre devancier Charles Nodier, la pièce de vers suivante :

### LE FAUTEUIL DE CHARLES NODIER

Nodier, lorsqu'à tes soirées
Célébrées
Par la voix de tout journal,
Poète au bagage mince,
De province
J'accourais à l'Arsenal.

J'étais fier de voir, d'entendre
Alexandre[1]
Causant près du grand Victor[2],
Ou bien près de ta Marie
Si chérie
Musset, vrai papillon d'or.

Que j'étais loin dans les rêves
Qui sans trêves
Tourmentent un jeune orgueil
De prévoir qu'un jour peut-être,
O mon maître,
J'occuperais ton fauteuil.

[1] Alexandre Dumas.
[2] Victor Hugo.

Oui, dans ta bibliothèque.
Cette Mecque,
Le sort m'a fait arriver.
J'en connais chaque volume,
Mais ta plume
Me reste encore à trouver.

## LETTRE DE GÉRARD DE NERVAL

*1840.*

Je vous suis bien reconnaissant de votre article, cher ami ; tout le monde m'en a parlé. Il était excellent et charmant. Je crois qu'il fera grand bien au livre parce qu'il y a là votre nom et celui du journal, et de plus parce que vous avez su exciter la curiosité du public pour l'ouvrage qui risquait bien autrement de faire le peu d'effet d'une impression de voyage.

Je suis en ce moment à Bruxelles, fort agréablement et au milieu des sociétés les plus charmantes. On vient de représenter *Piquillo,* et je n'ai pas besoin de vous dire que j'en ai profité pour revoir une charmante dame que vous connaissez. Je vous écrirai dans quelques jours et je vous demanderai quelque autre service semblable pour elle. Je vous préviens.

Adieu, mon cher ami.

GÉRARD DE NERVAL.

## LETTRE D'ALEXANDRE SOUMET

*1841.*

Merci, Monsieur, mille fois merci de votre bel article beaucoup trop flatteur. Vous dites que je traite Satan comme nous traitons les rois de la terre. Il est une royauté que vous ne perdrez jamais,

celle de la grâce et de l'esprit. J'espère que nous ajouterons un fleuron à celle de Mlle Doze dans le *Gladiateur*.

Agréez l'expression de ma reconnaissance.

ALEXANDRE SOUMET.

## LETTRE DE H. DE LATOUCHE

*5 janvier 1844.*

Merci, mon cher et poétique voisin, vous m'avez accordé le genre d'éloge dont je suis le plus jaloux, celui de ne pas trop ressembler à la littérature courante, cupide et subventionnée. Celle-là aurait bien besoin de rencontrer le *Médecin de son honneur*[1] ! J'arrive des bois, je n'ai lu qu'hier soir le *Siècle* du 27 décembre. Il est très difficile de se procurer un numéro arriéré et aucun ami n'a jamais connaissance que des articles qui vous sont désobligeants.

Merci encore. Je ne me défends pas d'être un peu mysanthrope, mais l'affection et l'estime que je ne puis asseoir sur tous nos contemporains, je la reporte sur les esprits généreux comme le vôtre.

H. DE LATOUCHE.

## LETTRE D'ANAIS SÉGALAS

MONSIEUR,

*184* .

Je viens vous faire une prière qui nous reporte un peu au temps des preux et de la chevalerie : c'est bien vieux, n'est-ce pas? Il s'agit de défendre cinq victimes malheureuses et persécutées. Un Monsieur G... qui s'intitule de M... vient d'attaquer les *Femmes poètes* dans la *Revue des Deux-Mondes*. Rendons-lui justice, il nous déteste toutes en général, mais il ne cite en particulier que cinq femmes qui sont : Mmes Desbordes Valmore, Tastu, de Girardin,

[1] Drame d'Hippolyte Lucas.

Louise Colet et moi. Voulez-vous ramasser le gant qu'on nous a jeté, et répondre à M. de M... dans quelque grand journal politique ? Nous serons fières d'opposer un beau nom comme le vôtre à celui de cet illustre inconnu. Nous voulons que la réponse ait du retentissement et de l'autorité. C'est pour cela que nous nous adressons à vous.

Si vous êtes assez bon pour accepter la tâche dont nous osons vous charger, nous vous en serons reconnaissantes. La vengeance est le plaisir des dieux et des femmes. Chacune de ces dames écrira à son chevalier pour le prier de la défendre et pour le remercier.

Veuillez agréer, Monsieur, mes compliments distingués.

ANAIS SÉGALAS.

# LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

# LA DUCHESSE DE BERRY

Sur le fond sombre et trouble des premières années de la Restauration la gracieuse figure de la duchesse de Berry se détache claire et sympathique. Lorsque, débarquant à Marseille au printemps de 1816, la jeune princesse mit pour la première fois le pied sur la terre de France, elle se vit accueillie par des transports de joie sincères et des acclamations presque unanimes. L'éclat de ses dix-huit ans, le charme tout personnel qui se dégageait d'elle, l'amabilité de ses manières et de ses paroles séduisaient et entraînaient tout le monde. A ces populations, que la Révolution et l'Empire avaient drainées d'hommes et d'argent depuis un quart de siècle, et qui, succombant sous le poids de levées incessantes et de contributions impitoyables, désiraient ardemment la paix et la tranquillité, ainsi que la reprise du commerce et des affaires, elle apparaissait comme un gage d'union, de concorde, d'apaisement. A travers ces contrées toutes frémissantes encore des horreurs de l'invasion étrangère et des excès de la guerre civile, elle s'avançait calme, souriante et sereine, répandant dans le cœur de tous l'espoir de jours meilleurs et acceptant franchement et joyeusement sa nouvelle patrie.

Mariée au neveu du roi de France, et assise pour ainsi dire sur les marches du trône, elle a compris qu'elle doit y monter un jour et elle s'étudie à s'attacher ses futurs sujets. Elle a compris aussi que sa mission consiste à conserver l'affection des amis et partisans

de la famille royale, à tenter la conquête de ses ennemis, et surtout à affermir la dynastie en donnant des héritiers à la couronne. Mais si elle arrive par sa grâce, sa bonté, son esprit et son charme à un certain degré de popularité, par contre, au bout de quatre années de mariage, et après deux couches malheureuses, il ne lui reste qu'une fille. Cependant l'espérance lui revient : les indices d'une nouvelle maternité semblent apparaître et elle se laisse aller encore au rêve d'un avenir heureux. D'un seul coup le poignard de Louvet chasse ce rêve et la fait veuve à 22 ans. Son courage est à la hauteur de la situation, sa foi dans la naissance d'un prince est inébranlable. Elle en est convaincue, elle le dit, elle le proclame. Et à peine remise de la terrible secousse, elle ne s'occupe plus que de mener à bien cette nouvelle grossesse qui doit maintenir la couronne dans la branche aînée en la plaçant sur la tête d'un fils du duc de Berry.

Sa confiance n'est pas trompée : le duc de Bordeaux vient au monde.

Alors pendant dix ans elle se consacre entièrement à deux choses : au culte du souvenir de son mari, et à l'éducation du jeune prince qui devra régner un jour sur la France. Et malgré la perte cruelle qu'elle a faite, un peu consolée et rassérénée par la naissance de ce fils si longtemps attendu, elle se reprend à croire au bonheur.

Cette fois encore l'illusion est vite dissipée et la Révolution de juillet 1830 emporte ses espérances en moins de trois jours.

Charles X et le duc et la duchesse d'Angoulême quittent la France pour la troisième et dernière fois. La duchesse de Berry les accompagne avec ses enfants. Le vieux roi, lui, est fatigué de lutter contre l'adversité, il se résigne à finir ses jours en exil ; le duc et la duchesse d'Angoulême en ont pris aussi leur parti. Mais la duchesse de Berry n'entend pas abandonner les droits de son fils : elle ne peut croire à tant d'ingratitude de la part d'un peuple qu'elle aimait tant et qui lui a donné si souvent des marques de son amour et de sa reconnaissance ; d'ailleurs, pour elle, il n'y a qu'un malentendu entre ce peuple et la famille royale. Tout peut se réparer. Elle le croit, le persuade à Charles X et lui arrache l'autorisation de tenter la chose. Investie du titre de régente, elle essaie de soulever

le Midi ; elle n'y réussit point et se jette dans la Vendée. Là elle se montre héroïque et sublime ; mais elle avait été trompée sur la possibilité d'un mouvement sérieux dans cette province ; le gouvernement de Louis-Philippe était sur ses gardes, les précautions étaient prises et les descendants des anciens chouans, des Vendéens de la grande guerre, étaient trop peu nombreux pour lutter longtemps contre les troupes du nouveau roi. Le soulèvement est comprimé et la duchesse est forcée de se cacher. Elle est trahie, prise et enfermée dans la citadelle de Blaye. Là elle est obligée d'avouer à la fois qu'elle est enceinte et qu'elle a été mariée secrètement; le résultat de sa déclaration est foudroyant : elle n'est plus la mère du duc de Bordeaux ; elle n'est plus Madame Régente de France, elle n'est plus que la comtesse Lucchesi-Palli, la femme d'un simple gentilhomme sicilien. Ses rêves de bonheur et de royauté sont encore détruits; mais cette fois c'est irrévocable, son rôle politique est terminé.

Elle a à peine trente-quatre ans, elle a encore trente-sept ans à vivre et ces dernières trente-sept années s'écouleront pour elle sur la terre étrangère aussi calmes, aussi obscures, et aussi tranquilles que les trente-quatre premières auront été brillantes et agitées.

Certes il est permis de juger diversement la duchesse de Berry. et même de blâmer son entreprise de la Vendée : fomenter la guerre civile est toujours répréhensible. Mais la politique fait excuser bien des choses et la confiance en son droit et la force d'âme qu'elle déploya en cette circonstance plaident en sa faveur. Elle ne put galvaniser entièrement cette vieille terre vendéenne qui commençait à s'imprégner déjà des idées nouvelles et qui en grande partie resta sourde aux appels de la mère de son roi. Néanmoins quelques fidèles se réunirent autour de la régente, et ne pouvant vaincre, essayèrent de mourir pour leur foi politique. Ceux-là, nobles ou paysans obscurs, sont tombés pour la plupart dans les combats du Chêne, de Maisdon, de Vieille-Vigne, de la Pénissière, aux cris de : Vive Henri V !

Si l'on doit admirer le courage, l'énergie et le nerf de l'arrière-petite-fille de Marie-Thérèse, il faut saluer aussi en passant ceux qui se firent tuer pour une cause qu'ils croyaient sainte et juste.

Ils étaient dignes des magnats hongrois qui, entourant à Pesth l'impératrice-reine, brandissaient leurs sabres recourbés et l'acclamaient en criant : *Moriamur pro Rege nostro Mariâ Theresâ.*

## I

L'année 1815 qui venait de finir avait été pour les Bourbons de France une année d'angoisses et d'épreuves. Au mois de mars, un an s'était à peine écoulé depuis qu'ils avaient été remis en possession du trône de leurs ancêtres, Louis XVIII, aidé de ses ministres, était occupé à réorganiser le gouvernement du pays sur de nouvelles bases, à rétablir les finances obérées par la guerre, l'invasion et l'occupation étrangère, enfin à suivre de concert avec M. de Talleyrand les péripéties du congrès de Vienne où les diplomates réunis de l'Europe entière discutaient la part qui serait laissée à la France dans la dislocation de l'immense empire de Napoléon. Pendant qu'à Paris comme à Vienne on défaisait son œuvre et on se partageait ses dépouilles, l'Empereur dirigeait de Porto-Ferajo son coup d'œil d'aigle vers les tours de Notre-Dame, et prenant son essor venait, rapide comme la foudre, s'abattre le 1er mars sur la plage du golfe Juan. La nouvelle en parvint à Vienne le 2, au milieu d'une fête offerte au Congrès par le prince de Metternich ; les danses s'arrêtèrent, les instruments se turent et, comme un vol de corbeaux effarouchés, les diplomates se dispersèrent : le tour des soldats était revenu. Louis XVIII, lui, connaissait la terrible nouvelle depuis le 5 mars, et il avait essayé de réagir contre l'effet désastreux qu'elle produisait. Il envoyait à Lyon le comte d'Artois, le duc de Berry et le duc d'Orléans qui tentaient en vain de barrer le chemin de la capitale à Napoléon ; ils étaient obligés de rétrograder devant l'Empereur et de revenir à Paris. Le duc de Bourbon échouait également dans la mission dont on l'avait chargé en Bretagne et en Vendée et gagnait à grand'-peine Paimbœuf où il s'embarquait secrètement pour l'Espagne. Quant au duc et à la duchesse d'Angoulême, ils voyageaient dans

le Midi au moment du débarquement de l'empereur et se trouvaient à Bordeaux lorsqu'un courrier expédié par M. de Vitrolles leur en apporta la nouvelle. C'était le 9 mars ; ce jour-là le commerce de la ville offrait un bal splendide au couple royal pour célébrer l'anniversaire de l'entrée du duc dans Bordeaux, en 1814 ; comme les diplomates du congrès de Vienne, le duc et la duchesse d'Angoulême étaient surpris au milieu d'une fête par le coup d'audace de Napoléon. Sans rien lasser paraître sur leur visage, ils assistèrent au bal, calmes et souriants. Puis, au petit jour, le duc d'Angoulême, accompagné du duc de Guiche, prenait la route de Montpellier, d'où il gagnait Nîmes ; là il se mettait à la tête des volontaires royaux, concentrait son armée à Pont-Saint-Esprit et s'emparait de Montélimart et de Valence. Mais, pris entre les troupes du général de Grouchy et du général Gilly, il se voyait contraint de capituler à la Palud et de se rendre au général Gilly. Le général de Grouchy refusa de ratifier les termes de la capitulation et demanda les instructions de l'empereur. Au premier moment Napoléon fut sur le point de renouveler pour le duc d'Angoulême l'exécution du duc d'Enghien, mais, après réflexion, il donna l'ordre de le conduire à Cette où le prince s'embarqua pour Cadix. La duchesse, elle, était restée à Bordeaux, s'efforçant de conserver à la cause royale cette ville qui lui avait si souvent donné des preuves de son dévouement et de sa fidélité. L'énergie et l'activité qu'elle montra en cette circonstance excitèrent l'admiration de tous, de l'empereur lui-même qui la proclama *le seul homme de la famille*. Mais comme son mari et son beau-père, elle fut obligée de céder et un navire anglais, le *Wanderer*, mouillé dans la Gironde, la reçut à son bord et l'emporta aussi en Espagne.

Quant à Louis XVIII, il avait quitté Paris le 20 mars à minuit, suivi du comte d'Artois et du duc de Berry ; il se dirigeait sur Abbeville et Lille, et enfin s'arrêtait à Gand pour attendre les événements. Moins de vingt-quatre heures après son départ, l'empereur, trouvant la place encore toute chaude, s'installait aux Tuileries.

Napoléon était de nouveau maître de la France. Mais la formidable coalition de l'année précédente se reforme aussitôt contre lui. L'Angleterre et la Prusse menacent la frontière du nord et à

l'est la Russie et l'Autriche rassemblent leurs gigantesques armées. Deux mois ont suffi à l'empereur pour rétablir son gouvernement, proclamer l'acte additionnel et tenir l'assemblée du Champ-de-Mai, où il passe en revue la nouvelle armée qu'il a trouvé le temps d'organiser et qui va partir pour la frontière.

Retrouvant alors dans cet instant suprême les éclairs de ce génie qui, dans sa jeunesse, lui a fait battre en Italie, avec une poignée d'hommes, les troupes exercées et supérieures en nombre de Beaulieu, de Wurmser et d'Alvinzi, Napoléon envisage la situation d'un seul coup d'œil et prend sur le champ sa décision. Masser son armée le plus secrètement possible derrière la frontière de Belgique, fondre à l'improviste sur l'armée anglo-prussienne, la couper en deux, rejeter les Anglais dans la mer et les Prussiens de l'autre côté du Rhin ; puis, revenant sur ses pas, prendre en flanc les Autrichiens et les Russes au moment où ils entrent en France par l'est : tel est son plan.

Le 14 juin, par un tour de force prodigieux et sans que l'ennemi en eût connaissance, Napoléon, avec 125,000 hommes et 330 bouches à feu, était sur la frontière en avant d'Avesnes, menaçant Charleroi. Blücher avait son quartier général à Namur et ignorait totalement la proximité de l'armée française. Wellington, lui, était à Bruxelles où il apprenait seulement l'irruption de l'empereur en Belgique, le 15 au soir, pendant un grand bal chez la duchesse de Richmond. Décidément, c'était déjà l'habitude à cette époque de danser sur les volcans.

C'est ici que commence la série des fatalités inconcevables qui déjouèrent les combinaisons de Napoléon, entravèrent le début de la campagne et aboutirent finalement au désastre de Waterloo. Les Bourbons pouvaient à juste titre se targuer d'une intervention divine et providentielle en leur faveur, et la proclamation royale du 19 mars était vraiment justifiée si l'on considère par quelle suite d'événements inattendus et de complications impossibles à prévoir la campagne si bien entamée par Napoléon tourna brusquement à son désavantage, et Louis XVIII se retrouva régner sur la France trois mois après l'avoir quittée.

C'est d'abord l'empereur lui-même prenant pour chef de l'état-

major général le maréchal Soult, duc de Dalmatie, Berthier lui faisant défaut, Berthier qui, pendant vingt ans, avait été son bras droit, l'interprète intelligent de sa pensée, l'intermédiaire entre son génie et la victoire, et qui, quinze jours auparavant, était mort si tragiquement et si mystérieusement à Bemberg.

C'est Ney que Napoléon arrache au dernier moment à sa retraite des Coudreaux, près Châteaudun, pour lui confier le commandement de son aile gauche composée des corps Reille et d'Erlon : Ney qui arrive seulement le 15 à Charleroi pour apprendre à son débotté la défection de son protégé M. de Bourmont, Ney ordinairement si hardi et si téméraire, Ney dont on a dû si souvent modérer l'impatience et l'ardeur et qui aux Quatre-Bras est hésitant et indécis et est en proie à une agitation fébrile qui nuit à son jugement militaire.

C'est Bourmont qui, repoussé de l'armée par le ministre de la guerre, par Davoust, y rentre, grâce à l'intervention du général Gérard et du maréchal Ney : Bourmont qui obtient le commandement d'une division et qui, le matin du 15 juin, étant à l'avant-garde, passe à l'ennemi et court rejoindre Blücher avec son aide de camp à Namur.

C'est Blücher qui tombe de cheval à Ligny et sur le corps duquel passent plusieurs charges de cavalerie, Blücher qui en réchappe miraculeusement sans une blessure et doit prendre sa revanche le lendemain à Waterloo en décidant du gain de la bataille.

C'est d'Erlon qui, tiraillé entre Ligny et les Quatre-Bras par des ordres contradictoires, fatigue ses troupes par des marches et des contre-marches inutiles, s'égare dans la campagne, arrive enfin sur les derrières de l'armée prussienne à Ligny, et qui, là, au moment d'engager l'action et d'écraser définitivement Blücher, obéit à une nouvelle injonction de Ney et reprend à six heures du soir le chemin des Quatre-Bras.

Ce sont Reille et Vandamne qui se montrent timides et circonspects, hantés qu'ils sont par leurs mauvais souvenirs, l'un de la guerre d'Espagne, l'autre de la fatale journée de Calm.

C'est Soult qui n'envoie qu'un seul officier à Vandamne dans la nuit du 14 au 15 afin de lui porter les instructions de l'empereur, de sorte que cet officier étant tombé de cheval et s'étant cassé la

jambe, Vandamme reste immobile dans ses bivouacs pendant que le reste de l'armée passe la frontière ; enfin, prévenu, il met son corps d'armée en mouvement à six heures du matin au lieu de trois heures et retarde d'autant le corps de Lobau et la garde qui sont derrière lui.

Ce sont le colonel Gordon et le chef d'état-major, l'autre aide de camp du général Duratte, qui suivent l'exemple de Bourmont et qui désertent aux Quatre-Bras.

C'est l'artillerie qu'on oublie d'employer pour abattre les murs d'Hougomont, de Papelotte et de la Haie-Sainte, de sorte que Reille fait décimer ses troupes devant Hougomont sans pouvoir le prendre et que Duratte n'enlève Papelotte et Guiot la Haie-Sainte qu'en perdant beaucoup de monde et un temps précieux.

C'est la pluie qui tombe à torrents le 17 et dure toute la nuit, qui détrempe le terrain et empêche l'artillerie de manœuvrer dès le matin du 18 ; et cependant l'artillerie, c'est l'arme favorite de Napoléon, l'arme qui autrefois à Toulon a décidé de sa fortune et qui souvent depuis lui a procuré la victoire.

C'est l'empereur qui est malade et souffre cruellement, qui est incapable de monter à cheval et qui ne peut en conséquence se porter de sa personne aux différents points du champ de bataille où sa présence serait si nécessaire.

C'est l'armée anglaise qui à deux reprises est en proie à la panique, qui se met à fuir en désordre et qui par deux fois est ramenée au combat par la volonté de fer de Wellington.

C'est Bulow qui trouve le moyen de faire passer son corps d'armée, y compris la cavalerie et l'artillerie, par les chemins invraisemblables des défilés de Saint-Lambert que Grouchy a négligé d'occuper.

C'est Murat qui est absent comme Berthier et qui manque à Napoléon pour conduire la fameuse charge de Mont-Saint-Jean.

Ce sont Ney et d'Erlon qui, au lieu de disposer les quatre divisions du premier corps en quatre colonnes par échelons, la gauche en avant, pour attaquer la Haie-Sainte, les forment en masse pleine, par bataillons déployés, à cinq pas de distance les uns des autres, faute énorme de tactique, selon les gens du métier, disposition excessivement défectueuse qui mettait ces malheureuses troupes à la merci de l'artillerie et de la cavalerie ennemies.

C'est la grosse cavalerie de la garde que l'empereur tenait en réserve pour frapper un coup décisif, qui se laisse entraîner intempestivement au combat et charge sans en avoir reçu l'ordre.

C'est Napoléon qui a eu le tort de considérer l'intervention prussienne comme improbable et de compter au contraire sur celle de Grouchy, de sorte qu'il est pris à l'improviste lorsque Brulow, débouchant à Plancenait, à quatre heures et demie, rend la bataille indécise, et qu'il est perdu lorsque Zieten paraît à son tour, à sept heures et demie, et que Pirchel arrive derrière Zieten.

C'est Grouchy qui interprète mal les ordres de Napoléon, qui s'en tient à la lettre de ses instructions au lieu d'en comprendre l'esprit, et qui, au lieu de se garder en communication avec lui et de se borner à contenir l'armée prussienne derrière Mont-Saint-Guibert et Mousty, se laisse entraîner par elle du côté de Wavres par Sart-à-Walhain, s'éloignant ainsi de plus en plus de Waterloo.

Cest encore Grouchy qui à midi est à Sart-à-Walhain, à moins de quatre lieues de Waterloo, qui entend le bruit de la bataille et qui refuse de marcher au canon, malgré les supplications de ses officiers et les remontrances énergiques de Gérard, de Vandamne et de Valazé, en alléguant ses ordres précis de se diriger sur Wavres.

C'est le général Vincent qui, au moment où les dragons de sa brigade vont donner la main aux estafettes du colonel Marbot qui apportent les dernières instructions de l'empereur de marcher sur la gauche vers Waterloo, reçoit de Grouchy l'ordre d'appuyer à droite, toujours dans la direction de Wavres.

Ce sont les deux officiers d'état-major que Soult a expédiés vers Grouchy pour lui porter les ordres de Napoléon, l'un à dix heures du matin, l'autre à une heure de l'après-midi, qui prennent le chemin le plus long, qui font une douzaine de lieues quand ils n'en avaient à faire que trois ou quatre et qui mettent six heures à rejoindre le maréchal, de sorte que le premier arrive à quatre heures et le second à sept heures du soir.

Là où Soult envoyait deux officiers, Berthier en eût envoyé dix. Et sur les dix il est plus que probable que trois ou quatre seraient arrivés à temps.

De tous ces faits réunis, de ces trahisons, de ces lenteurs, de ces hésitations, de ces malentendus, de ces retards, de tout cela enfin, se dégage un résultat inéluctable.

C'est Blücher qui surgit à huit heures du soir sur le champ de bataille de Waterloo, au lieu de Grouchy, et qui vient jeter son épée dans la balance.

Pour Napoléon, c'est la défaite inexorable, c'est la déchéance, c'est Sainte-Hélène.

Pour les Bourbons, au contraire, c'est la fin de l'exil et le retour à Paris.

## II

Louis XVIII n'avait cependant pas recouvré son trône sans quelque difficulté. Les Chambres réunies en permanence avaient bien obtenu l'abdication de Napoléon. Mais si celui-ci avait abdiqué, c'était en faveur de son fils. Les fidèles avaient adhéré et il y avait un parti pour Napoléon II. On prononçait aussi, mais plus timidement, le nom du duc d'Orléans. D'aucuns même parlaient de régence. Enfin un gouvernement provisoire avait été nommé et Fouché en était le président. Ce dernier, pendant les Cent-Jours, avait joué double jeu. Quoique ministre de la police de Napoléon, il avait conservé des relations avec le parti royaliste et les agents de de M. de Metternich. Un moment même il avait failli être démasqué et sur le point d'encourir la colère de l'empereur. A force d'adresse, de sang froid et de duplicité, il s'était tiré d'affaire, avait écarté l'orage et renoué ses intrigues. Ce fut par son concours et celui de M de Vitrolles, par l'influence de M. de Talleyrand et celle duduc de Wellington, que Louis XVIII rentra, le 8 juillet 1815, en son palais des Tuileries.

Talleyrand et Fouché avaient mis un prix à leurs services. Le premier, lorsque la cour était encore à Mons, avait exigé l'éloignement de M. de Blacas, dont la grande influence lui portait ombrage; le roi lutta longtemps, refusant de se séparer d'un ami si fidèle et d'un serviteur si dévoué; mais celui-ci, comprenant la

gravité des circonstances et ne voulant pas prolonger par sa présence au ministère des dissensions inopportunes, se sacrifia noblement et offrit sa démission que Louis XVIII accepta en pleurant.

Pour Fouché la chose était encore plus délicate. Il voulait un portefeuille dans le nouveau ministère et la difficulté était de faire accepter au frère de Louis XVI la personnalité du duc d'Otrante. Talleyrand s'en chargea et le présenta au roi qui lui annonça sa nomination au ministère de la police.

Ce ne fut pas le spectacle le moins bizarre de cette époque extraordinaire, si fertile en palinodies, en inconséquences et en compromis de toutes sortes, que de voir l'ancien évêque constitutionnel, qui avait célébré la messe de la Fédération et avait été pendant vingt ans au service de Napoléon, couvrir de sa protection et introduire auprès de Louis XVIII un ancien moine oratorien défroqué, un conventionnel régicide, fonctionnaire équivoque et décrié de la République et de l'Empire.

D'ailleurs le séjour de ces deux hommes au ministère devait être bien court. Dès le 19 septembre, Fouché, que la duchesse d'Angoulême, par suite d'une répulsion bien légitime, avait refusé de recevoir avec les autres membres du cabinet : Fouché, pour qui le roi ne cachait plus son antipathie ni la Chambre son hostilité, Fouché succombant sous l'opprobre de l'opinion publique donnait sa démission. M. de Talleyrand, lui, dura cinq jours de plus, jusqu'au 24 septembre. Il tomba à peu près pour les mêmes causes, entraînant dans sa chute tout le ministère. Le roi était enchanté d'être débarrassé du prince de Bénévent dont il se défiait et dont il redoutait l'esprit d'intrigue et de domination. Il le remplaça par le duc de Richelieu, que sa naissance, son esprit de sagesse, sa haute position de famille et surtout l'estime et l'amitié que lui témoignait l'empereur Alexandre, indiquaient comme l'homme le plus capable de mener à bien les négociations alors pendantes avec les puissances alliées. En même temps que M. de Richelieu, entrait au ministère et remplaçait Fouché à la police un personnage dont la fortune politique commençait à se dessiner d'une manière de plus en plus marquée et qui devait prendre sur le roi et garder pendant plusieurs années une influence et un crédit remarquables.

C'était M. Decazes. Pendant que M. de Richelieu se débattait contre les prétentions des représentants des puissances coalisées et signait, la mort dans l'âme, le traité du 10 novembre, le nouveau ministre, à peine âgé de trente-cinq ans, entretenant, par la nature même de ses fonctions, des relations journalières avec Louis XVIII, lui préparait habilement son travail, appréciait en adroit courtisan ses citations latines et ses réminiscences de l'ancienne cour, l'amusant à son tour par des racontars et des anecdotes sur les uns et sur les autres, arrivait peu à peu à s'emparer de l'esprit du roi et à capter sa faveur. Constitutionnel pur, partisan acharné de la Charte, il ne voyait le salut de l'Etat et la ligne de conduite du gouvernement que dans la rigoureuse observation des engagements que Louis XVIII avait pris envers la Nation. Aussi était-il la bête noire des ultraroyalistes qui l'accusaient d'entretenir le roi dans des idées de libéralisme et de concessions. La vérité est que son crédit auprès du monarque était autant soutenu par le piquant de son esprit et le charme de sa conversation que par la concordance de leurs opinions et de leurs vues politiques.

C'était bien à tort cependant que ceux qui voulaient se montrer plus royalistes que le roi accusaient son gouvernement de mollesse et de modération. La répression la plus sévère, les châtiments les plus implacables avaient frappé ceux qui avaient trahi la cause royale. Aux massacres qui avaient ensanglanté les principales villes du Midi avaient succédé les exécutions plus régulières ordonnées par les conseils de guerre et les cours prévôtales. Après les assassinats de Brune à Avignon, de Lagarde à Nîmes, et de Ramel à Toulouse, après les désordres sanglants qui déshonorèrent Marseille, Uzès et bien d'autres localités de cette région, après ces réactions inévitables que le gouvernement était impuissant à maîtriser et que ne purent empêcher l'activité et les efforts généreux du duc d'Angoulême, il fallut pourtant donner satisfaction aux fidèles du parti royaliste et mettre en jugement les chefs qui avaient déserté lors du débarquement de Bonaparte ou étaient soupçonnés d'avoir contribué à son retour. Ce sont les frères Faucher qui commencent la série. Ensuite vient Labédoyère. Lavalette aussi est condamné à mort et échappe grâce au dévouement de sa femme. Enfin, au mo-

ment où l'on vient d'apprendre la mort tragique de Murat, fusillé au Pizzo, s'entame le procès du maréchal Ney qui est condamné et exécuté comme les autres.

Puis successivement devaient être jugés une foule d'officiers de Napoléon, dont les uns, comme Linois, Drouot et Cambronne, sont acquittés, dont les autres, comme Peirelau, Chartran, Mietton et Mouton-Duvernet, sont passés par les armes, dont plusieurs sont condamnés à mort et voient leur peine commuée, comme Debelle, Travot, Grayer, et ce malheureux Bonnaire auquel on a le courage d'infliger la honte de la dégradation. Radet, lui, grâce à l'intervention du duc d'Angoulême, en est quitte pour un peu de prison. Enfin quelques-uns ont prudemment quitté la France et sont condamnés par contumace, comme Lefebvre-Desnouettes, Rigaud, Gilly, Drouet d'Erlon, les frères Lallemand, Clausel, Brayer, Ameilh, etc.

Pendant que le gouvernement de la Restauration sévissait ainsi avec la dernière rigueur contre le parti bonapartiste et trouvait encore le temps, au milieu de ces jugements et de ces exécutions, de réprimer des conspirations, de déjouer des complots, d'élever des monuments expiatoires aux augustes victimes de la Révolution, de faire voter une loi électorale, d'établir le budget de 1816, et même de modifier la composition du ministère où MM. de Vaublanc et Barbé-Marbois cédaient la place à MM. Lainé et Dansbray, la famille royale, désireuse de consolider la dynastie et de maintenir le droit de succession au trône dans la branche aînée, entamait avec la cour des Deux-Siciles des négociations secrètes qui, conduites avec tact et habileté par le comte de Blacas, avaient pour résultat l'alliance des Bourbons de France et de Naples et le mariage du duc de Berry.

*(A suivre.)*

# CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

## II

## LE DIABLE ET SES HOTES

### VI

### LE COUTURIER QUI ALLA COUDRE CHEZ LE DIABLE

Il était une fois à Landébia un bonhomme et une bonne femme dont le fils était couturier, et, pour gagner du pain à ses parents, il allait coudre partout où on le demandait. Il était nourri et payé dix sous par journée.

Un jour qu'il avait été coudre chez des gens de mauvaise vie, il rencontra le soir en s'en revenant un de ses camarades qui lui dit :

— Si j'étais à ta place, Jean, je n'irais jamais travailler à la maison d'où tu viens.

— Je vais partout, répondit le couturier; j'irais chez le diable s'il me demandait et voulait me payer.

Le lendemain il alla coudre dans la même maison, et à l'endroit où il avait parlé la veille à son camarade, il rencontra un beau monsieur qui lui dit :

— Te voilà, Jean; qu'est-ce que tu disais en passant par ici hier au soir ?

— Je disais, répondit le couturier, que si le diable voulait me donner de l'ouvrage, j'irais bien coudre chez lui.

— Eh bien ! lui dit le monsieur, c'est moi qui suis le diable ; veux-tu venir coudre chez moi ?

— Qu'avez-vous à faire?

— Des pantalons de toile pour mes ouvriers.

— Je reviendrai ici demain soir, dit Jean, et si vous y êtes, je vous rendrai réponse.

Quand il fut de retour à la maison, il raconta à ses parents ce qui lui était arrivé, et leur demanda s'ils voulaient bien qu'il allât coudre chez le diable.

— Fais comme tu voudras, lui répondirent-ils.

Le lendemain, Jean se rendit à l'endroit où il avait rencontré le monsieur ; celui-ci se montra aussitôt et demanda à Jean s'il était décidé à venir coudre chez lui.

— Oui, répondit-il, mais je ne sais pas où vous demeurez.

— Trouve-toi ici demain matin à six heures ; je viendrai t'y attendre et te mènerai chez moi.

Le lendemain, à l'heure dite, Jean rencontra le diable qui lui dit :

— Mets ton pied sur le mien et ta main dans la mienne, et nous allons partir.

Le couturier mit son pied sur celui du diable et sa main dans la sienne, et en un clin d'œil ils arrivèrent à la porte de l'enfer. Aussitôt Chat-Ber, le portier du diable, ouvrit la porte tout au grand en disant :

— Est-ce un homme que vous nous apportez ?

— Non, répondit le diable, c'est un couturier qui vient coudre ici.

Il fit déjeuner le couturier et l'installa à coudre au milieu d'une grande salle. Tout autour des murs Jean voyait de beaux messieurs qu'il avait jadis connus vivants et ils étaient assis dans de superbes fauteuils.

— Vous êtes bien ici, vous autres, leur dit-il ; vous avez de la chance, car vous êtes ici, comme sur terre, riches et heureux.

Un des messieurs lui répondit :

— On n'est pas aussi bien ici que tu le penses ; mets un petit morceau de toile sur le bord de mon fauteuil, et tu verras.

Jean posa un morceau sur le bras du fauteuil, mais, dès que la

toile y eut touché, elle fut consumée comme si elle avait été jetée dans un brasier ardent.

— Vous avez chaud, vous autres, dit Jean en retournant s'asseoir au milieu de la salle ; m'est avis que vous vous passeriez bien de tant de chaleur.

A midi le diable vint chercher Jean pour dîner, et en sortant, il vit un homme qu'il avait connu sur terre, et qui était occupé à équarrir du bois avec des outils tout en fer :

— Tu as l'air d'avoir chaud, lui dit-il en passant.

Le charpentier se retourna aussitôt et reconnut Jean.

— Qui t'amène ici ? lui demanda-t-il.

— Je suis occupé chez le diable à coudre des pantalons pour ses ouvriers.

— Fais bien attention ce soir : le diable va vouloir te donner quarante ou cinquante francs pour ta journée ; ne lui demande que le prix que tu prends ailleurs, sans cela il te ferait revenir malgré toi et il finirait par te garder ici.

Le couturier pensa à ce que son ami lui disait, et quand le soir le diable lui demanda combien il voulait pour sa journée, il répondit :

— Dix sous.

— Rien que cela ? dit le diable ; demande-moi plutôt cinquante francs.

— Non, dit le couturier, ici comme ailleurs je ne prends que dix sous.

Le diable lui donna ses dix sous et lui dit :

— Reviendras-tu travailler ici ?

— Oui, je reviendrai lundi seulement, car demain j'ai à coudre un habit pour un petit garçon qui va faire sa première communion.

— Si tu veux, dit le diable, faire trois jambes à son pantalon, je te donnerai cent francs.

— Nenni, tout le monde se moquerait de moi, et je ne trouverais plus d'ouvrage.

— Veux-tu t'en aller ce soir ?

— Oui.

— Alors, mets ton pied sur le mien et ta main dans la mienne.

Dès que Jean eut mis son pied sur celui du diable et sa main dans la sienne, il se trouva à sa porte.

Le lendemain il fit l'habit pour le petit garçon, et le lundi, le mardi et le mercredi, il fut chez le diable ; mais au bout de ce temps il refusa d'y retourner.

*(Conté en 1882 par Isidore Poulain de Saint-Cast.)*

## VII

## LA DOMESTIQUE DU DIABLE

Il était une fois une femme qui avait deux filles. L'une, qui était jolie comme une Bonne Vierge, était bien aimée de sa mère qui la mettait à coucher, dans une belle chambre, sur un lit bien souple. Pour l'autre, qui était laide, elle l'envoyait passer la nuit dans une vieille cabane au bas du jardin, sur une botte de paille.

Un soir que cette pauvre fille s'en allait tristement à sa cabane, elle rencontra un beau monsieur qui lui dit :

— Bonsoir, mademoiselle, où allez-vous comme cela ?

— Je m'en vais me coucher dans la petite cabane que l'on voit là-bas.

— Oui, je sais que votre mère vous déteste comme les sept péchés capitaux, et que vous n'avez guère de bon temps avec elle. Venez avec moi, vous ne manquerez de rien et vous serez heureuse.

— Volontiers, monsieur, répondit la jeune fille. Et elle suivit le monsieur qui l'emmena dans son château.

Le lendemain, le monsieur — qui était le diable — lui dit :

— Dans ce château où vous êtes, il y a vingt chambres : je vous permets d'en visiter dix-neuf ; mais je vous défends d'aller dans la vingtième.

Il lui remit les vingt clés, puis il partit pour trois mois.

La jeune fille se mit à visiter les chambres, et quand elle fut arrivée à la vingtième, elle se dit : « Il faut que je la voie aussi. »

Elle l'ouvrit, et elle vit sa marraine qui était assise dans un beau fauteuil, mais avait l'air triste :

— N'est-ce pas toi, ma filleule? lui dit-elle.

— Oui, c'est moi.

— Qui t'a amenée ici ?

— C'est le monsieur à qui appartient le château, et je me trouve bien ici.

— Moi aussi, ma filleule, j'ai été heureuse pendant trois jours ici, mais maintenant cela a bien changé.

— Vous n'êtes pas malheureuse pourtant, ma marraine, et vous devez être à 'aise dans ce beau fauteuil.

— Pas autant que tu le crois ; mets le bout de ton doigt, tout doucement, sur mon fauteuil, et tu verras.

La jeune fille obéit ; mais elle se brûla comme si elle avait touché un fer rouge.

— Ah ! marraine, s'écria-t-elle, comme il fait chaud dans votre fauteuil !

— Tu seras bientôt aussi chaudement que moi, filleule, car tu as ouvert la vingtième chambre, malgré la défense de ton maître : c'est le diable, et, pour te punir, il te chauffera.

— N'y aurait-il pas moyen, ma marraine, de lui échapper ?

— Si, il y en a un. Il faut que tu partes de suite ; tu rencontreras des personnes qui te demanderont où tu vas ; tu répondras : Je vais à la noce de ma sœur.

— Merci, marraine ; adieu, je pars.

La voilà qui s'en va ; sur sa route, elle rencontra beaucoup de personnes qui lui demandèrent où elle allait ; à toutes elle répondit : « Je vais aux noces de ma sœur », et tous ces gens, qui étaient les domestiques du diable, la laissèrent passer.

Elle était déjà bien loin du château, et il y avait longtemps qu'elle n'avait rencontré personne, quand elle vit un homme qui venait à sa rencontre :

— Tant pis, dit-elle, s'il me demande où je vais, je ne mentirai plus, et je lui dirai d'où je viens et où je vais.

Quand il fut près d'elle, il lui dit :

— Où allez-vous, mademoiselle ?

— Chez mes parents.

— D'où venez-vous ?

— Du château du diable.

— Ah ! c'est justement vous que nous cherchons.

Il donna un coup de sifflet : au même instant, elle vit venir le monsieur qui l'avait emmenée, et qui lui dit :

— Malheureuse ! vous avez ouvert mon cabinet, malgré ma défense. Je vais vous mettre dans mon enfer !

Et il la livra à ses domestiques qui devaient la ramener au château. Sur la route, elle invoquait la bonne Vierge et tous les saints du Paradis, et les suppliait d'avoir pitié d'elle. Tout à coup, une flûte lui tomba dans la main, et elle entendit une petite voix qui lui dit : « Souffle dedans. » Elle souffla de toutes ses forces, et la flûte fit entendre un son qui fit dresser les cheveux sur la tête des diables ; en même temps il tomba sur eux une grosse pluie d'eau bénite. Ils s'empressèrent de laisser la jeune fille, et s'enfuirent en maudissant tous les saints.

La jeune fille continua sa route, et elle arriva chez ses parents, à moitié morte de peur. Mais, comme de laide elle était devenue belle, sa mère et sa sœur furent bien contentes de la revoir.

(*Conté en 1884 par Marie Marquer de Saint-Cast, âgée de onze ans*).

PAUL SÉBILLOT.

## CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

DIALECTE DE VANNES

# EN DÉN IOUANK HAG EN DÉN DIMÉET

### I. — EN DÉN IOUANK

*Lente.*

É tan mé ag er hoed, men dous, a

gleu - et un es - - tik, a gleu - et un es - - tik,

Ar ur ba - - rig spern gué - - rin guen

é kan - ein er mu - zik.

1. — « E tan mé ag er hoed, men dous, — a gleuet un estik (*bis*),
Ar ur barig spern guérin guen, é kanein er muzik.

2. — « Ha ean e gan hag e ziskan — hag e lar dré é boz :
Kousket, kousket, tudigueu iouank, keméret hou repoz.

3. — « Guir mat e laré en estik, — ya, guir mat e laré,
Mœs e neb en dès karanté ne gousk na noz na dé.

4. — « E neb en dès guir garanté — ne gousk na dé na noz,
Rac é galon e zou joéius avel ur bokèt roz.

5 — « A pe don arriw ér guér-men — é saillas me halon,
Rac ér guér-men e mès choéjet me douzig Marion.

6. — « Me zou deit ag ér guér, men dous, — aveit gout hou touéré,
Rac n'hellan quet hou s'ancoéhat, me chonj én oh bamdé.

7. — « Etré hou ti ha me hani — 'hès tair léau mesulet,
N'mès chet lakeit un ér-horloj eit donet t'hou kuélet.

8. — « E nemb em guélé é tonet — e gredé é neijen,
Nepas, nepas ne neijen quet, mœz kerhet mat e hren.

9. — « Digoret t'ein hou tor, m'en dous, — digoret t'ein hou tor,
A p'en dé hou kuélan karret e houlen hi digor.

10. — — « Me ne zigorein quet m'en dor — d'er hours men ag en noz :
Sonet é déja uneg-ér, touchand é ma kreiz-noz.

11. — « Sonet é déja uneg-ér, — touchand é ma kreiz-noz : »
Mal bras é d'oh monet d'er guér de guemér hou repoz.

12. — « E han d'er guér, men dous Marion — mœz ne repozein quet :
Rac me spered e zou diés, me halon ankinet.

13. — — « Etré hou ti ha me hani — é huélér deu vokèt :
Unan a nehai zou digor, en aral n'en dé ket.

14. — « Unan a nehai zou digor — en aral n'en dé ket.
Kement-sé e zisko, men dous, penaus n'em haret ket.

# LE FIANCÉ ET LE MARIÉ

## I. — LE FIANCÉ

1. — Je viens du bois, ma bien aimée, et j'ai entendu un rossignol chanter sur une branche d'aubépine blanche.

2. — Il disait et redisait dans son chant : Dormez, dormez, jeunes gens, prenez votre repos.

3. — Le rossignol disait vrai, oui, il disait vrai, mais celui qui aime ne dort ni la nuit ni le jour.

4. — Celui qui aime ne dort ni le jour ni la nuit, car son cœur est joyeux comme une fleur de rose.

5. — Quand je suis arrivé dans ce village, mon cœur s'est mis à battre, car c'est dans ce village que j'ai choisi ma bien aimée Marion.

6. — Je suis venu de chez moi, ma bien aimée, pour avoir de vos nouvelles, car je ne puis pas vous oublier, je pense à vous tous les jours.

7. — Entre votre maison et la mienne il y a trois lieues bien comptées : je n'ai pas mis une heure d'horloge pour venir vous voir.

8. — Tous ceux qui me voyaient venir croyaient que je volais : non, non, je ne volais pas, mais je marchais bien.

9. — Ouvrez-moi votre porte, ma bien aimée, ouvrez-moi votre porte, puisque c'est celui que vous aimez le plus qui vous prie de l'ouvrir.

10. — — Je n'ouvrirai pas ma porte à cette heure de la nuit ; onze heures sont sonnées, il va être bientôt minuit.

11. — Onze heures sont sonnées, il va être bientôt minuit ; il est temps que vous retourniez chez vous pour prendre votre repos.

12. — — Je vais retourner chez moi, ma bien aimée Marion, mais je ne reposerai pas : car mon esprit est tout triste, mon cœur est tout chagrin.

13. — Entre votre maison et la mienne on peut voir deux fleurs : l'une est ouverte, l'autre ne l'est pas.

14. — L'une est ouverte, l'autre ne l'est pas ; cela signifie, ma bien aimée, que vous ne m'aimez pas.

(*Recueilli et traduit par* Yan Kerhlen.)

# HALTE

Au Révérend Père Le Chauff de Kerguenec.

Salut, arbres anciens, couronne de ce site,
Qui m'avez abrité, jeune, sous vos rameaux !
Il m'est doux de vous rendre encore une visite,
De goûter à vos pieds un instant de repos !

La verdeur d'autrefois circule en votre sève,
Et les mêmes ardeurs, dans vos calmes puissants ;
Et l'âpre tourbillon, que l'orage soulève,
Ne sait pas incliner vos fronts rajeunissants.

Les célestes splendeurs mettent une auréole
A votre majesté, douce au regard blessé ;
Sous l'haleine des vents, de vos branches s'envole
Le murmure profond qui m'a souvent bercé.

Et lorsque je reviens, songeur et solitaire,
Fuyant les fils du siècle et leurs pervers esprits,
Chercher de vos rameaux l'ombrage salutaire,
Vous me parlez encor d'espoirs et d'infinis...

Aussi moi, j'ai vieilli déjà dans ce vieux monde...
Et je contemple fier le temps que j'ai vécu :
Contre les ouragans, sur l'abîme qui gronde,
Comme vous, j'ai lutté... comme vous, j'ai vaincu !

J'élève, ainsi que vous mon front toujours vivace ;
Et quand je suis touché par un souffle de feu,
Je jette, ainsi que vous, mon cantique à l'espace ;
Et, plus que vous, je porte un reflet de mon Dieu !

Aristide Bellet.

# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(*Suite*[1])

Les professeurs en général, offrant peu de garantie au maintien de l'ordre et de la discipline, avaient près d'eux un sergent ou un caporal qui prenait note des punitions infligées, ou qui suppléait largement à leur manque de sévérité. A mon arrivée il n'était bruit que des connaissances historiques de Gense, élève du premier cours de M. de la Courcelle. Mon ambition excitée par cette réputation, je voulus égaler Gense ; je n'avais antérieurement suivi aucun cours d'histoire ; j'avais beaucoup lu et mes études avaient ajouté quelques connaissances chronologiques, sur lesquelles pourtant je me sentais faible. Doué d'une heureuse mémoire, j'espérai qu'en écoutant attentivement je mettrais de l'ordre dans mes idées et atteindrais mon rival. Plusieurs jours se passèrent avant qu'on interrogeât les nouveaux ; les réponses des anciens étaient généralement pitoyables ; l'un d'eux répondit qu'Alexandre était le fondateur de Rome. Le bon M. de la Courcelle, à qui parfois on ne répondait rien du tout, incapable de froisser un élève, dit en se rongeant les ongles : « C'est bien, cependant je crois entendre quelqu'un souffler que c'est Romulus, et je pense que ce quelqu'un a raison. » Après cette petite scène qui fit rire même ceux qui auraient dit la même balourdise, le professeur annonça qu'il désirait faire connaissance avec les arrivants. Je fus le second appelé Le premier avait répondu d'une manière passable, avec hésitation. Je pensai qu'il fallait mieux pour atteindre à la hauteur de Gense. Je répondis avec précision à la question posée par le professeur, et sans en attendre une seconde je repassai avec méthode tout ce qui

[1] Voir la livraison de juillet 1893.

avait rapport au sujet et m'arrêtai lorsque je crus l'avoir épuisé. Dès mes premières phrases j'aperçus un mouvement de tête approbateur de M. de la Courcelle. Me voyant continuer, sa main resta en l'air, toute sa physionomie exprima l'étonnement, la satisfaction, sa main s'abaissa peu à peu, un profond silence se fit dans la salle où se trouvaient plus de 200 élèves. Sentant tous les regards attachés sur moi, j'eus un moment d'émotion; enfin je me remis et parlai pendant un bon quart d'heure. Lorsque je cessai on entendit un murmure d'approbation. « Bien, très bien, dit le professeur, ne pourriez-vous continuer. Ces messieurs et moi nous vous écouterons avec plaisir, si vous n'êtes pas fatigué. — Non, Monsieur, lui dis-je, je me suis arrêté par discrétion. » Et je repris mon récit qui continua jusqu'au roulement de tambour annonçant la fin de la classe. Comme nous sortions, je me sentis presser la main par Perrin qui les larmes dans les yeux me félicita de mon succès. Au même instant une main moins amicale me saisit le bras. C'était le caporal surveillant de la classe : « Conscrit, me dit-il avec un air rustique qui m'effraya presque, il paraît que vous êtes un *sinus* en histoire, hein? » Ces paroles étaient de l'hébreu pour moi peu familiarisé encore avec le langage de l'école. — « Allons, suivez-moi, M. de la Courcelle veut vous parler. » Le professeur était entouré de toute l'aristocratie à laquelle il donnait les nouvelles du jour, sans oublier les bruits de guerre qu'il savait toujours agréables aux oreilles de ses jeunes auditeurs. Avec beaucoup de peine mon conducteur me fit parvenir jusqu'à M. de la Courcelle, et me présenta en disant : « Monsieur, v'là le conscrit que vous demandez... Eh bien ! qu'est-il donc devenu, ce gueux-là ?... Ah ! le voilà. » « Monsieur, me dit le professeur en me prenant la main, je suis enchanté de vous avoir dans mon cours. Continuez, avec un peu de travail et de persévérance vous arriverez à bien savoir et surtout à bien dire. » Il m'interrogea sur mes études précédentes et me congédia après beaucoup de paroles bienveillantes que je n'ai pas oubliées ; ce moment a été un des plus flatteurs de ma vie. Ma réputation fut faite du premier coup.

Comme toute médaille a un revers, je ne jouis pas de mon triomphe

sans inquiétude. En montant l'escalier au milieu de la foule qui l'encombrait, j'entendis le dialogue suivant : « Dis donc, es-tu allé chez La Courcelle aujourd'hui ? — Non. — Pourquoi ? — Ah pourquoi... je vais te le dire pourquoi. Imagine-toi, mon cher, qu'on a interrogé les conscrits. — Eh bien, après ? il faut bien qu'on les interroge, ils ne seront toujours pas plus bourriques que les anciens, je pense, à commencer par toi ! — C'est vrai, je ne suis pas fort en histoire, ni n'ai envie de le devenir, mais laisse-moi donc dire. Imagine-toi qu'il y a un de ces gueux de conscrits qui a parlé pendant au moins deux heures. On aurait dit Gense, et même... je crois que c'était un peu mieux. Ah ! si je le tenais, quelle presse nous lui donnerions ! — Je ne vois vraiment pas le sujet de ta colère ; tu peux bien rester ignorant et lui *sinus*, peut-être ? — Pas du tout. Ne vois-tu pas que si le nombre des savants va ainsi en augmentant, les ânes pourriront à l'école ? — Té pas si bête pour un ancien. Je commence à comprendre et je suis d'avis de donner la presse le plus tôt possible.

Or la presse était un moyen ingénieux d'étouffer, ou à peu près, l'élève auquel on en voulait, souvent pour des motifs tout aussi justes que celui rapporté plus haut. Au plus vite je m'éloignai de mes peu bienveillants voisins, me promettant de faire connaissance avec eux le plus tard possible.

Peu après mon entrée à l'école, mon ami Normand eut un duel. Les deux combattants couchaient près de moi et cependant je n'appris l'affaire qu'en voyant l'adversaire de Normand très souffrant du coup de compas qu'il avait reçu dans la poitrine. J'étais trop nouveau pour qu'on daignât me mettre dans la confidence. Discrétion incompréhensible dans ces têtes dont chaque affaire prouvait la légèreté. Le pauvre blessé souffrit horriblement pendant huit jours, sans dire un mot, ne manquant à aucun exercice, à aucun cours : son avenir en dépendait. Sa pâleur et son attitude gênée dénotaient seules et malgré lui sa douloureuse position.

Peu à peu je me mis au courant des usages et des termes de l'école. Je me familiarisai avec le langage excentrique des anciens. Les diverses obligations de service qui m'incombaient se classèrent dans ma tête, je pus y voir un peu clair dans ces détails qui avaient d'abord été pour moi un ténébreux chaos.

Tous les trois mois le général visitait les divers cours et présidait lui-même, surtout en mathématiques, à l'admission des élèves dans la première classe et à leur exemption de certains cours. En agissant ainsi, M. Bellavesne remplissait rigoureusement ses fonctions ; si tous ceux qui étaient sous ses ordres avaient tenu leurs obligations, la grande masse des élèves eût été plus instruite. Il n'en était pas ainsi. Presque tous les professeurs, les uns par faiblesse, les autres par faux amour-propre, s'entendaient avec les élèves pour tromper le général. Le sévère M. de Lavigne lui-même savait faire causer M. Bellavesne et distraire son attention s'il y avait au tableau un ignorant qu'il voulait faire avancer.

J'étais à l'école depuis six semaines environ lorsque arriva l'époque des examens pour l'admission aux cours de 1re classe. M. Pesseau nous fit composer. Aussitôt après nous avoir dicté le sujet à traiter, il s'absenta, et par une exception dont j'ignore la cause, la police resta confiée au capitaine Létendard, dont je commençai ce jour-là à connaître l'excentricité. Tout en nous recommandant le silence et une attention exclusive à ce que nous avions à faire, il entretint la conversation avec tous ceux qui préféraient ce genre d'occupation à celui qui devait les faire admettre dans le 1er cours de littérature. Bien résolu à ne rien négliger pour hâter une sortie de l'école, trop nouveau d'ailleurs pour me permettre de prendre part à cette causerie, je m'occupai sérieusement de ma composition, et ce ne fut qu'après l'avoir bien lue plusieurs fois et l'avoir remise au capitaine Létendart que je pus me livrer au plaisir de l'entendre.

Sous le rapport de l'esprit Létendart eût été un homme ordinaire sans cette manie de montrer une instruction dont il n'avait pas même les premiers éléments. Il s'efforçait d'acquérir et, il faut le dire, il y mettait une persévérance digne d'un meilleur succès. Livré à lui-même, marchant au hasard, sans méthode e sans principes, recueillant çà et là, dans l'étude du français à laquelle il avait senti le besoin de s'adonner plus spécialement, des expressions qu'il employait sans discernement, il prenait pour base de toutes ses phrases les participes ayant ou étant et les fourrait partout. Les rapports concernant les punitions infligées

par lui contenaient invariablement la même expression. C'était toujours pour *ayant* ou pour *étant* qu'on était puni.

M. Pesseau me fit passer en première de littérature dont je fus exempté trois mois après avec d'excellentes notes. Ces notes ne me furent pas inutiles lorsque s'ouvrit l'examen pour les aspirants au grade de sous-lieutenant. Les choses se passèrent de même en histoire. En première, je fis connaissance avec Gense qui, loin de me jalouser, fut très aimable et me recommanda à l'aristocratie du cours de M. de la Courcelle. Notre bon professeur, enchanté de nous voir assis près l'un de l'autre et disposés à nous faire briller mutuellement, nous en félicita publiquement. Depuis, M. de la Courcelle n'a jamais négligé de nous donner des témoignages d'intérêt, et après le départ de Gense, il me continua une affection dont j'ai gardé le souvenir.

Rien dans ce monde ne peut se passer sans inconvénient. J'eus donc à subir les tracas inhérents à la réputation de *sinus*. Après avoir heureusement échappé à la presse, je me trouvai en butte aux sollicitations de bon nombre d'élèves me jugeant digne de répondre pour eux lors des examens. La position était embarrassante : d'un côté la crainte de me faire des ennemis en refusant, de l'autre le danger d'être reconnu. Par cette dernière raison je me débarrassai d'une bonne partie des solliciteurs. Pour Coudroy, qui appartenait à un autre professeur que moi, je crus ne pouvoir refuser et je faillis en être victime. Je me laissai fort mal à propos entraîner à une discussion sur l'histoire de Bretagne. Le professeur piqué de mes réponses qui l'embarrassaient un peu finit par me dire : « Qui êtes-vous donc, Monsieur, pour montrer tant d'assurance? — Je suis Breton, répondis-je, heureusement sans me nommer. » Le professeur loua cette affection pour ma province, et tenant à me prouver qu'il n'avait pas tort, il donna plusieurs raisons que je n'eus garde de combattre. Cette leçon me rendit plus circonspect dans les actes de dévouement souvent forcé dont je parlerai.

Je passai au bataillon au bout de quelques mois, le commandant Gossel appréciait ma volonté de bien faire. Peu de temps après, je devins voltigeur. L'école venait de subir une nouvelle organisation : les compagnies d'élite avaient cessé d'être en chambrées spéciales,

sous les armes seulement elles figuraient à la droite et à la gauche du bataillon. Voltigeur depuis quelques semaines, je passai caporal; puis M. Gossel qui m'avait pris en affection voulut m'avoir comme sergent dans une compagnie de nouvelle formation. Cette compagnie, n° 10, alla occuper l'ancien logement des voltigeurs, où l'on venait d'y faire des réparations urgentes et resta avec la 2e sous le commandement de M. Gossel. J'en fus très content. Dès ce moment mon existence devint fort agréable. A l'école être sergent, c'était jouir de grands privilèges comparativement au reste des élèves. Un sergent était un grand seigneur. Je n'étais pas encore sergent lorsque Normand et Guillot de la Poterie furent nommés officiers. Normand, devenu par ancienneté le chef de notre société des Bretons, nous fit ses adieux, il prédit mes succès et finit sa harangue en disant avec une gravité superbe : « Conscrits, continuez à soutenir l'honneur de la Bretagne. Autrefois l'amitié unissait tous les Bretons. Un jour, pour des causes que les anciens ne m'ont pas transmises, il y a eu scission. Réunissez-vous de nouveau, j'ai préparé les voies et me suis entendu avec Delfaut, le chef de l'autre société : il sera le vôtre jusqu'à ce que mon ami — Normand me touchait l'épaule — ait les galons de sergent, ce qui ne tardera pas. »

*(A suivre.)*

# VARIÉTÉS LITTÉRAIRES BRETONNES

## Un poète breton, le comte Achille du Clésieux.

Nous venons, après plusieurs de nos confrères, rendre un dernier hommage à un poète breton dont la vie et les œuvres furent entièrement vouées au bien. Pendant plus de soixante années, le comte Achille du Clésieux, qui vient de mourir à Saint-Brieuc, sa ville natale, n'a presque pas cessé d'écrire, il faisait des vers, comme il faisait le bien, sans compter.

Ses derniers recueils ont été publiés en Bretagne et le poème encore récent d'*Armelle* est demeuré son œuvre la plus bretonne, la mieux connue. Entre les livres qui lui font honneur, on ne saurait oublier celui qu'il intitula, en 1864, *Nobles causes*, où il s'adresse avec la plus courageuse franchise à l'empereur Napoléon III et tient à deux Bretons diversement célèbres, le général de Lamoricière, vaincu à Castelfidardo, et M. Ernest Renan, auteur de la *Vie de Jésus*, le langage de l'admiration et celui de l'indignation.

Le comte du Clésieux avait eu son heure de renommée parisienne. Je ne parle pas de sa tentative fort honorable, un peu hasardée, d'un *Théâtre moral*, sur laquelle un de ses compatriotes briochins a brodé, dans cette *Revue* même, d'agréables variations, je me reporte aux temps lointains du romantisme, quand il publiait, de 1830 à 1840, trois volumes remarqués : *L'Ame et la Solitude, Exil et Patrie, Dernier Chant.*

La mélancolie un peu vague du plus ancien de ces recueils fit place très vite à l'effusion ardente d'une piété qui ne se démentit jamais, d'une charité secourable à toutes les infortunes.

Un demi-siècle a passé sur cette poésie : on la trouverait vieillie sans doute et comme fanée aujourd'hui. L'observateur attentif y recueillerait pourtant plus d'un écho de Lamartine, le grand poète d'amour et de foi. Voici des vers gracieusement tristes *au tombeau d'une jeune fille :*

Elle est morte ! et déja sur sa tombe déserte
La croix blanche s'incline, et l'herbe en touffe verte
Pend le long du marbre jauni.

Son nom, son nom si doux, si pur, hélas ! à peine
Dérobe, arrache encor quelque lettre incertaine
A la lourde main de l'oubli !

Ailleurs, le poète s'adresse à un *trappiste* :

Il te fallait à toi, comme au fleuve indomptable,
Un océan de flots et des déserts de sable ;
Il fallait, dévorant les jours avec ardeur,
Un monde à ta pensée, un abime à ton cœur,
Un abime sans fond d'espérance et de vie
Où l'âme enfin repose, apaisée, assouvie....

Ce qui manque trop à cette poésie (on le sent déja par ces citations tronquées), c'est l'art. Dans la charmante épître en vers qu'il mit devant *Exil et Patrie* (1890), Sainte-Beuve le disait à son ami du Clésieux :

Poète par le cœur ; pour l'art, vous l'ignorez.

Mais il ajoutait :

Vous dont la sainte lyre, incomplète parfois,
Marque une âme attentive à de plus graves lois,
Son défaut m'est aimable et de près m'édifie,
Et je sépare mal vos vers de votre vie,
Vie austèrement belle et beaux vers négligents.

Avoir inspiré un aussi délicat éloge au Sainte-Beuve des *Consolations*, avoir mérité que le mystique Ballanche comparât sa poésie idéale et miséricordieuse à celle de saint François d'Assise : voilà quelques titres de pure gloire, et la Bretagne en doit tenir compte à Achille du Clésieux.

OLIVIER DE GOURCUFF.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

Ustensiles et Bibelots populaires en Ille-et-Vilaine, par Paul Sébillot, avec 41 dessins de l'auteur. — Paris, Emile Lechevalier, 1893.

Le précieux *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* d'Anthony Rich donne la reproduction et la description des moindres objets usuels trouvés dans les fouilles de Pompéi. Pour n'avoir rien de préhistorique, les grossiers produits de l'industrie populaire des Bretons n'en sont pas moins curieux. On peut croire sur ce point notre confrère M. Sébillot qui recueille « les ustensiles et les bibelots de son département d'Ille-et-Vilaine comme il en a recueilli les contes », voyant dans les uns et dans les autres des manifestations de la tradition. L'érudit chercheur est doublé d'un artiste qui dessine ce qu'il décrit. Nous pouvons ainsi presque toucher du doigt les armes primitives, arbalètes ou frondes, les objets de jonc, les quenouilles gravées, les aspects variés que le couteau donne au gland ou à la pomme, et ces frustes figures en argile, en pierre tendre, en bois surtout, qui rappellent les plus naïfs produits des *ymaïgiers* du moyen âge. M. Sébillot a fait de son travail sur ces bagatelles l'objet d'une intéressante communication à la séance du 6 avril 1893 de la Société des Traditions populaires. M. A. Certeux avait fait à la même séance quelques observations que nous retrouvons ici sur les objets en coquillages, souvent fort drôles, du littoral de la Loire-Inférieure.

O. de G.

*
* *

Rêves et Fleurs, poésies par P. Giquello. — Tours, imprimerie E. Soudée, 1893.

Si j'avais à disserter sur le nouveau livret de vers de M. P. Giquello, peut-être retrouverais-je au bout de ma plume quelques-unes des louanges que je donnais au précédent recueil du même auteur. *Rêves et Fleurs* est de la même famille que *Bretagne et Ciel*. Ce sont encore des poésies, qu'on aime plus avec son cœur qu'on ne les juge avec son esprit. Il y a un primitif chez M. Giquello, qui m'apparait, dans le domaine

littéraire, une sorte de préraphaélite breton. Pourvu qu'il fasse passer en nous un peu de la pieuse ferveur qui l'anime, il s'estime heureux et sait bien qu'on devient indulgent dès qu'on est ému. Les meilleures de ces pièces, ces effusions évangéliques toutes baignées de douces larmes, auraient pu s'appeler *Rêves et Pleurs*, avec une simple lettre de changée. Aussi bien l'auteur a-t-il modifié à son usage et pris pour devise un vers de M. Joseph Rousse :

A ce qui *pleure* en moi je veux donner la vie.

On peut souhaiter aux jeunes émules de M. Giquello un peu plus d'habileté, mais s'ils font preuve d'une aussi naïve et gracieuse sensibilité, ils ont le droit de s'appliquer le mot du fabuliste : c'est le fond qui manque le moins.

O. DE G.

*
* *

La deuxième monographie des PAYSAGES ET MONUMENTS DE LA BRETAGNE, de M. Jules Robuchon, que nous avions annoncée dans notre numéro de juin dernier, vient de paraître. Un exemplaire de ce superbe fascicule se trouve chez M. Dominique Caillé, place Delorme, 2, Nantes, et nous engageons vivement les membres de la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS et les lecteurs de la REVUE DE BRETAGNE, DE VENDÉE, ET D'ANJOU, à aller en prendre connaissance. Nous ne doutons pas qu'après l'avoir examiné, ils n'envoient leur souscription à M. Jules Robuchon pour son important ouvrage dont cette monographie est un fragment.

Le prix de chaque monographie est de trois francs seulement pour les trois cents premiers souscripteurs.

Nous engageons nos amis à se presser.

N. D. L. R.

*
* *

PAROLES D'AMOUR, *poésies* par Antonin Lavergne. Préface de Frédéric Bataille[1]. — *Paris*, Alphonse Lemerre, éditeur, MDCCCXCIII.

[1] M. Frédéric Bataille vient de publier et de nous envoyer plusieurs grammaires pratiques de la langue française, *Cours préparatoire, Cours élémentaire, Cours moyen et supérieur*, ce dernier en collaboration avec M. Henri Ragot. Ces grammaires reposent sur les mêmes principes que son cours de *Récitation et de lecture* dont nous avons parlé avec éloges à nos lecteurs le mois dernier. Il est aussi l'auteur d'un *Cours pratique d'arithmétique et de calcul* conforme au texte et à l'esprit des programmes officiels.

Je rendais compte le mois dernier à cette même place d'un volume ayant pour sous-titre *Missel d'Amour*, aujourd'hui j'ai à parler à nos lecteurs d'un autre : PAROLES D'AMOUR.

Le *petit dieu malin* sera toujours, en effet, le principal inspirateur des poètes qui l'encenseront jusqu'à la fin des siècles. M. Antonin Lavergne a voulu lui aussi

Chanter l'Amour, tyran des hommes et des dieux,

dans un livre tout parfumé de jeunesse, de grâce et de candeur naïve, pour lequel un excellent écrivain, M. Frédéric Bataille, a écrit une préface élégante et poétique qui en fixe le sens et la portée. M. Antonin Lavergne a donc mêlé son chant à celui des poètes passés et présents en les prenant parfois pour modèles, pensant sans doute que rien ne forme mieux l'esprit que la compagnie des maîtres ; je n'aurais pas de peine, en effet, à trouver dans sa pièce : *Nous n'irons plus au bois*, une analogie dans le procédé avec une petite pièce des STALACTITES de Théodore de Banville reposant sur le même refrain populaire, et à reconnaître dans son petit poème : *Derrière les persiennes*, une imitation d'un petit lied de Goëthe imité par Musset dans le *Rideau de ma voisine* ; ces deux dernières pièces se font pendant comme les deux images représentant l'oncle pinçant le neveu, et le neveu pinçant l'oncle en cabinet particulier. Mais je ne veux pas m'appesantir davantage sur ce point qui n'ôte en rien au volume sa valeur et sa réelle originalité, et je préfère vous citer avant de finir une toute petite poésie d'une idée gracieuse et d'une facture habile : *La Belle au bois dormant*.

Sur son lit enchanté, la Belle au bois dormant,
La Belle au bois dormant depuis cent ans repose.
Mais la forêt impénétrable en vain oppose
L'horreur de son mystère à l'invincible Amant.

Il va venir, il vient le beau prince charmant...
Et le regard frémit sous la paupière close...
Sur son lit enchanté la Belle au bois dormant,
La Belle au bois dormant depuis cent ans repose.

Soudain les blonds jets d'eau délicieusement
Jasent et rient dans leurs vasques de marbre rose.
Cependant qu'au baiser que le Prince aimé pose
A ses lèvres en fleur, s'éveille doucement
Sur son lit enchanté la Belle au bois dormant.

Je me permettrai enfin, comme *bibliophile*, une critique qui est probablement particulière à mon volume : un feuillet allant de la page 85 à 92 et de la page 101 à 108 est d'un papier entièrement différent de celui du reste du volume ; c'est regrettable si l'éditeur s'est trompé ainsi pour l'édition entière, le livre étant d'un joli format et fort élégamment imprimé. D. Caillé.

*
* *

Oraison funèbre de Mgr Gonindard, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, prononcée en la cathédrale de Rennes par le R. P. Ollivier, des Frères Prêcheurs. — Paris, bureaux de l'*Année Dominicaine*, 94, rue du Bac, 1893. In-8° de 32 p.

Mgr Gonindard, archevêque de Rennes : Sa mort, ses funérailles, hommages à sa mémoire. — Rennes, imprimerie Simon, 2, rue Leperdit, 1893. In-8° de 70 pages.

Nous tenons à annoncer de suite ces deux publications très intéressantes, dont, faute de place, il nous est — contre notre désir — impossible de rendre compte dans la présente livraison ; nous en parlerons dans la prochaine.

*
* *

Ma Grand'Mère, par Sylvane de Kerhalvé. — Nantes, imprimerie Plédran, 1893.

Elle se présente bien cette bonne *Grand'Mère*, avec sa jolie couverture illustrée du peintre poète Jos Parker et son frontispice, également tiré en camaïeu, où le même artiste a retracé l'idylle du Pont-Kerlo. Mais, si vous écoutez les propos qu'elle vous tient d'une voix un peu chevrotante, si vous voulez savoir ce qu'elle a rapporté de sérénité chrétienne de son long voyage à travers la vie, vous estimerez qu'elle gagne plus encore à être connue. Sylvane de Kerhalvé, l'auteur de *Sônes et Visions*, du poème de *Dominique*, et de nombreux écrits en prose et en vers, a confondu ses propres et bien fines réflexions avec les réminiscences de sa mère grand. Il est résulté de cette collaboration un aimable recueil d'*Essais* bretons où la philosophie, la littérature et le monde font l'école buissonnière. Puisque Sylvane est en famille, nous allons encore l'apparenter à Xavier de Maistre. O. de G.

*Le Gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

# LES GRANDES SEIGNEURIES

## DE HAUTE-BRETAGNE

*Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*

(SUITE[1]).

## BRIE (MARQUISAT).

On voit encore dans le bourg de Brie[2] les derniers vestiges d'une grosse motte entourée de douves et de forme carrée ; là s'élevait au XI^e siècle le château seigneurial de Brie dont le donjon, de forme également carrée, occupait un des angles de la motte ; M. Gaultier du Mottay, propriétaire de ce terrain et archéologue bien connu en Bretagne, en retrouva les substructions en 1856 et dit qu'au moment de la Révolution ce donjon avait encore une hauteur de près de trois mètres. En dehors de l'enceinte fortifiée de ce château se trouvait une autre motte circulaire, bien moins importante, qui devait être une motte féodale, signe d'antique juridiction.

La famille de Brie, portant : *d'argent à trois fasces crénelées de sable*, posséda assez longtemps ce château : Robert de Brie et Gaultier son fils furent témoins en 1096 à Brie d'une donation faite à l'abbaye de Redon ; Anseau de Brie accompagna Foulques d'Anjou en Palestine en 1129 ; Robert de Brie fit un don en 1283 à l'abbaye de Saint-Sulpice des Bois, à l'occasion de l'entrée de sa fille Agnès dans ce monastère ; enfin Anger de Brie en 1371, Jean de Brie en 1380, et Perrot de Brie en 1392 figurent parmi les écuyers

[1] Voir la livraison d'Août 1893.

[2] Commune de Brie, canton de Janzé, arrondissement de Rennes.

bretons de ce temps-là[1]. Mais la branche aînée des sires de Brie paraît s'être éteinte en Bretagne vers la fin du XIVe siècle, tandis qu'une branche cadette prospérait en Anjou ; vers le même temps, semble-t-il, s'écroula le château de Brie ruiné par les guerres ; ses seigneurs ne le reconstruisirent point. Jean de Malestroit, qui fut sacré évêque de Saint-Brieuc en 1405, acheta la seigneurie de Brie d'avec Pierre Tournemine et Typhaine du Guesclin, seigneur et dame de la Hunaudaye et de Brie. Toutefois, ce prélat ne conserva pas longtemps Brie qu'il donna en 1414 aux chanoines de sa cathédrale[2]. Il est vraisemblable que le chapitre de Saint-Brieuc vendit la terre seigneuriale de Brie à Jean Loaisel, juge universel de Bretagne en 1457, mari de Jeanne Sevestre, fille du trésorier du duché ; ce personnage qui joua un grand rôle à la cour de Bretagne prenait, en effet, les titres de seigneur de Brie et de Chambières. Son fils, Guillaume Loaisel, aussi seigneur de Brie, épousa en 1476 Matheline Madeuc, fille du seigneur de Guémadeuc ; il rendit aveu en 1500 pour l'hôtel de Brie, sis à Rennes sur la place du Marché-à-l'Avoir, et qu'il tenait de la duchesse Anne à devoir « de vingt alliers à prendre cailles pour toute rente[3] » ; il possédait également en 513, au bourg de Brie, un manoir appelé la Grand'Maison. Jacques Loaisel, seigneur de Brie, son fils, épousa d'abord Magdeleine de Maure, puis Goharde du Tiercent ; cette dernière dame était veuve en 1543. Ce fut leur petit-fils, François Loaisel, fils de feu autre François Loaisel et de Claude de Montauban, qui leur succéda à Brie ; il épousa : 1° en 1559 Marguerite de Chevigné, fille du seigneur d'Anetz ; 2° Jacqueline Crespin, qui était veuve de lui en 1570. Ce dernier mariage fut célébré à Brie par un ministre protestant, le seigneur de Brie s'étant rallié à l'hérésie de Calvin. Isaac Loaisel, sorti de cette union, fut seigneur de Brie et président à mortier au Parlement de Bretagne. Il devint l'un des fauteurs les plus ardents du protestantisme dans le pays de Rennes et il se

[1] *Cart. Roton.* 291. — *Arch. d'Ille-et-Vil.* — *Nobil. de Bret.* — D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*

[2] Geslin de Bourgogne, *Anciens évêchés de Bret.*, I. 32.

[3] C'est aujourd'hui le bel hôtel de la Bourdonnaye-Blossac, rue du Chapitre.

trouva mêlé à toutes les affaires de la Ligue en Bretagne ; il s'unit en 1588 à Catherine Faucon, fille du seigneur de Ris, et acheta en 1599 les terre et seigneurie de la Motte en la paroisse de Saint-Armel ; il mourut en septembre 1634, après avoir abjuré l'hérésie, et fut inhumé dans la cathédrale de Rennes en la chapelle Saint-Nicolas dépendant de sa seigneurie de la Motte-Saint-Armel[1]. Sa femme, Catherine Faucon, l'y suivit dans la même tombe le 3 septembre 1641[2].

Leur fils, François Loaisel, premier marquis de Brie, et également président au Parlement de Bretagne, épousa vers 1630 Mathurine de Baud, acquit la seigneurie du Désert-à-Janzé, obtint du roi la création du marquisat de Brie en 1660, et mourut à 63 ans en son hôtel à Rennes le 1er mai 1670 ; son corps fut très solennellement inhumé le 5 mai par l'évêque de Rennes dans la chapelle de Saint-Nicolas en la cathédrale ; sa veuve fut enterrée près de lui le 7 octobre 1676. Ces seigneur et dame de Brie n'avaient eu qu'un fils baptisé en 1632 sous le nom d'Isaac, mais décédé à l'âge de deux ans. Après la mort de François Loaisel, le marquisat de Brie passa donc aux mains de Guyonne de Montbourcher, veuve de Sébastien de Cahideuc, marquis de Bois-de-la-Motte, et descendant, comme le dernier seigneur de Brie, de François Loaisel et de Claude de Montauban. Cette dame mourut le 13 février 1688, laissant à son fils Jean-François de Cahideuc, marquis du Bois-de-la-Motte, époux de Charlotte de Langan, le marquisat de Brie, que celui-ci vendit en 1697.

L'acquéreur fut René de Lopriac, seigneur de Coëtmadeuc et marquis d'Assérac, qui mourut le 4 décembre 1707. Il laissait deux fils de son union avec Hélène Romieu : Jacques de Lopriac, qui rendit aveu pour le marquisat de Brie en 1708, mais qui décéda à Paris sans postérité le 29 août 1712, et René de Lopriac, marquis de Brie après la mort de son frère aîné, qui s'était uni en 1696 à Judith Rogon, fille du seigneur de Beaubois, et qui mourut en

[1] On voyait encore à Rennes son tombeau en 1756 : c'était « une table de marbre noir portée par quatre consoles en marbre jaspé » avec l'écusson des Loaisel : *d'argent à trois merlettes de sable, 2, 1.*

[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, Généalogie des Loaisel.*

juillet 1734. De cette union sortit Guy-Marie de Lopriac, comte de Donges, auquel son père donna le marquisat de Brie dès 1721 ; il avait épousé en 1718 Marie-Louise de la Rochefoucault de Roye et mourut subitement le 10 juillet 1764, ayant vu décéder avant lui son seul fils, Guy-Louis de Lopriac, marquis de Donges, à l'âge de 23 ans, en 1747.

Sa succession fut recueillie par sa fille Félicité de Lopriac, femme de Louis-Joseph, marquis de Kerhoent ; ceux-ci vendirent le marquisat de Brie, le 21 septembre 1766, à Louis-Jean de Langle, comte de Beaumanoir. Ce dernier, président au Parlement de Bretagne et époux de Jeanne de Robien, mourut le 4 mai 1773, laissant le marquisat de Brie à son frère Louis-Marie de Langle, qui en fit hommage au roi en 1773 et mourut le 13 janvier 1778. Quand vint la Révolution, le marquisat de Brie appartenait à l'héritier de ce dernier seigneur, Jean-Marie de Langle, qui émigra ; aussi la terre de Brie fut-elle vendue nationalement.

La seigneurie de Brie proprement dite relevait de la châtellenie du Désert-à-Janzé ; elle se composait du grand bailliage de Brie, formant une haute justice, divisé en trois fiefs et s'étendant en Brie, Tresbœuf et Sainte-Colombe ; du château ruiné de Brie, du manoir de la Grand'Maison et de sa fuie, des moulins de Corbe et de la Lardière ; d'un droit de coutume levé sur tous les marchands traversant le bourg de Brie — d'un droit de quintaine sur tous les paroissiens de Brie « y ayant couché la première fois avec leurs femmes après leurs épousailles » ; cette quintaine se courait sur des chevaux fournis par le sire de Brie, et les hommes qui refusaient de la courir devaient fournir un boisseau d'avoine mesure de Janzé — du droit de tenir trois foires par an au bourg de Brie — enfin des droits de supériorité et fondation de l'église de Brie, avec banc à queue, enfeu, armoiries et lizière en ce sanctuaire[1]. En revanche, le seigneur de Brie devait à celui du Désert, « oultre la foy, rachapt et chambellenage, 10 sols de rente au vendredy Benoist[2] ». En 1541 Jacques Loaisel, seigneur de Brie,

[1] *M. de Missirien* (Bibliothèque de Rennes).

[2] Aveux de 1541 et 1583.

fournit à l'armée, à cause de sa terre, « un homme d'armes bien monté et bien armé, accompagné d'un coustilleux bien armé et monté et d'un page portant lance[1]. »

Le sire de Brie accrut beaucoup ses domaines en achetant les terres seigneuriales de Chambières et de la Motte, sises en la paroisse de Saint-Armel. Le château de Chambières dont il subsiste encore quelques tours crénelées devint la résidence des Loaisel et des Cahideuc, seigneurs de Brie. Toutefois ces terres ne furent pas féodalement unies à celle de Brie, mais François Loaisel obtint du roi leur érection en vicomté sous le titre de vicomté de la Motte-Saint-Armel. Quant à la seigneurie de Brie, son importance fut grandement augmentée par l'acquisition que fit son possesseur de la belle châtellenie du Désert-à-Janzé, fief dominant Brie, comprenant 52 bailliages formés en une vingtaine de paroisses.

Louis XIV, pour satisfaire les légitimes désirs de François Loaisel, seigneur de Brie, unit, par lettres patentes datées de mars 1660 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 26 juin suivant, la seigneurie de Brie à la châtellenie du Désert-à-Janzé[2] et érigea le tout en une seule seigneurie sous le titre de marquisat de Brie.

Quelque importante que fût la châtellenie de Janzé, elle ne comprenait ni château ni terres et consistait surtout en droits féodaux ; le domaine proche du nouveau marquisat demeura donc à peu près le même que celui de la seigneurie de Brie. Mais les fiefs du Désert, s'étendant en Saint-Pierre et Saint-Martin de Janzé, Tresbœuf, la Couyère, Châteaubourg, Ossé, Coësmes, Lalleu, Venèfle, Cornuz, Nouvoitou, Châteaugiron, Domloup, Sainte-Colombe, le Teil, Brie, Saint-Armel, Vern, Le Sel, etc., donnaient à leur possesseur les droits de haute justice, avec gibet, ceps et collier, auditoire et prison — droit d'avoir « halles et annonerie » à Janzé — droit de tenir en ce bourg cinq foires par an et un marché tous les mercredis avec prévôté, coutumes, police et bouteillage « de deux pots par pipe » — droit

[1] *Arch. nation.*, p. 1712. — *Arch. de la Loire-Inférieure.*

[2] Cette châtellenie, qu'on appelait parfois simplement la châtellenie de Janzé, était une section de la très grande châtellenie du Désert, comprenant à l'origine près d'un quart du diocèse de Rennes, mais subdivisée au XVI^e siècle en cinq ou six seigneuries

de lever de nombreuses rentes en grains et en deniers et « deux paires et demye de gants blancs » — plusieurs mouvances nobles faisant autant de vassaux de tous les possesseurs de manoirs autour de Janzé – droit de supériorité, fondation et prééminences, avec bancs, litres et enfeus, dans les églises paroissiales Saint-Pierre et Saint-Martin de Janzé — droit de supériorité seulement dans les églises de Tresbœuf et de Sainte-Colombe. — Enfin la juridiction seigneuriale du marquisat de Brie s'exerçait deux fois chaque semaine le mercredi à Janzé et le jeudi à Brie[1].

Comme au siècle dernier le bourg de Janzé prenait un certain développement commercial qui subsiste encore ; on comprend que le marquis de Brie — qu'on appelait aussi parfois marquis de Janzé — acquit promptement dans la contrée une réelle importance.

## CHATEAUBOURG[2] (Comté)

Vers l'an 1084, Hervé de Châteaubourg, fils d'Hodric, et Evrard son frère, ayant perdu leur mère, donnèrent au moine Even, placé à la tête d'un petit prieuré récemment fondé à Châteaubourg et dépendant de l'abbaye de Redon, la dîme de leurs moulins de Châteaubourg, le fief du Moulin-Normand et quelques prairies. Ce don fut confirmé par Hodierne, femme d'Hervé de Châteaubourg, et par Geffroy leur fils[3].

Ce sont là les seuls seigneurs de Châteaubourg, portant ce nom, que nous connaissions ; ils habitaient vraisemblablement le château de Châteaubourg, bâti au bord de la Vilaine, et dont il subsistait encore en 1681 quelques débris de tours fortifiées.

Au commencement du XVe siècle le château de Châteaubourg n'existe plus, ruiné peut-être par les guerres du siècle précédent, et le fief qui constitue la seigneurie du lieu appartient à Jean de Montbourcher, seigneur du Plessis-Pillet en Dourdain et de Mont-

[1] *Archives de la Loire-Inférieure.*

[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Vitré.

[3] *Cartul. Roton.*, 285.

morel en Châteaubourg. Vers 1422, ce seigneur vient à mourir et est remplacé par son fils appelé comme lui Jean de Montbourcher. Ce dernier meurt à son tour en octobre 1472 et a pour successeur Jean III de Montbourcher, marié en 1473 à Guyonne de Champagné et décédé en 1533. Enfin Abel de Montbourcher, fils du précédent, épouse : 1° en 1533 Catherine du Han, et 2° Françoise de Beaucé, décédée en Châteaubourg en 1539, et ne laisse qu'une fille Gabrielle de Montbourcher, dame de Plessis-Pillet et de Montmorel[1].

Aucun des chevaliers qui précèdent ne semble avoir pris le titre de seigneur de Châteaubourg, quoiqu'ils en possédassent tous le fief ; mais il en fut autrement du mari de Gabrielle de Montbourcher et de ses successeurs. Il se nommait Jean Bouan et était fils de Geoffroy Bouan et d'Anne de Saint-Amadour, seigneur et dame de Tizé en Thorigné.

Jean Bouan, marié vers 1560, laissa de Gabrielle de Montbourcher, morte vers 1594, deux garçons successivement seigneurs du Plessix-Pillet et de Châteaubourg : Mathurin Bouan, époux de Perronnelle d'Erbrée, mais décédé sans postérité vers 1615 et François Bouan, mari de Perronnelle Guinier. Ce dernier mourut le 1er juillet 1637, léguant à son fils Paul Bouan la seigneurie de Châteaubourg. De son union avec Anne de la Belinaye, Paul Bouan eut une fille, Anne-Catherine Bouan, qui épousa Charles Denyau, seigneur de Cangé et de la Cochetière, et lui apporta les terre et fiefs du Plessix-Pillet et de Châteaubourg[2].

Ce Charles Denyau, premier comte de Châteaubourg, eut, entre autres enfants, un fils, Charles-Jacques Denyau, comte de Châteaubourg, conseiller au Parlement de Bretagne comme son père, marié en 1718 à Angélique de Broise, mais mort sans enfants ; et une fille, Anne Denyau, mariée dès 1680 à François de la Celle, seigneur de la Scardaye en Mézières. Ces derniers héritèrent du comté de Châteaubourg pour lequel ils firent hommage au roi en

[1] Cette succession des seigneurs du Plessis-Pillet diffère un peu des généalogies connues des Montbourcher, mais elle résulte nécessairement des aveux rendus par eux (Voy. *Arch. de la Loire-Inférieure*. V° Châteaubourg).

[2] *Réform. de la Noblesse de Bret.* Ms. de la Biblioth. de Rennes.

1747. Après la mort d'Anne Denyau, décédée le 10 février 1755, son fils Charles-François de la Celle devint comte de Châteaubourg. Il mourut à Rennes pendant la tenue des Etats de Bretagne en 1770 et fut inhumé le 23 décembre en l'église des Cordeliers de Rennes. Il avait épousé Jeanne-Marie Le Clerc de Kergolher[1] et en eut François-Charles de la Celle, comte de Châteaubourg, marié en 1770 à Anne Monot. De ce dernier mariage naquit en 1771 François-Jean-Alexis de la Celle, dernier comte de Châteaubourg avant la Révolution, qui le dépouilla en vendant nationalement ses biens[2].

Des lettres patentes de Louis XIV, datées de juillet 1677 et enregistrées au Parlement en mai 1680, érigèrent pour Charles Denyau le comté de Châteaubourg ; ce comté se composa des quatre seigneuries de Châteaubourg, du Plessix-Boscher, du Plessix-Pillet et de la Cochetière, unies en une seule par le roi ; il convient de dire un mot de chacune d'elles :

1° La seigneurie de Châteaubourg se composait alors « de la maison où pend à Chasteaubourg l'image Saint-Jacques, au derrière de laquelle est une mazière d'une des anciennes tours du chasteau de ladicte ville de Chasteaubourg, sise au bas d'icelle » — du grand bailliage de Châteaubourg et Montmorel ou fief des Hautes Justices, s'étendant en Châteaubourg, Saint-Jean-sur-Vilaine et Saint-Melaine, tenu en juveignerie du seigneur de Tizé et divisé en quatre fiefs – et du bailliage du Plessix-Saint-Melaine en Châteaubourg, auquel vint se joindre, par acquêt, le bailliage du Prieuré de Châteaubourg, le tout en haute-justice[3].

2° La seigneurie du Plessix-Boscher en Châteaubourg, acquise par les Montboucher, comprenait l'ancien manoir du Plessix-Boscher, les métairies nobles des Haut et Bas-Plessix et le fief du Plessix-Boscher avec haute justice[4].

3° La seigneurie du Plessix-Pillet en Dourdain renfermait le manoir de ce nom, relevant de la seigneurie de Sérigné, avec tourelles,

[1] Décédée à Rennes le 28 janvier 1781 et inhumée à Dourdain dans l'enfeu du Plessix-Pillet.

[2] *Arch. de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine.*

[3] *Aveu de 1681.*

[4] *Ibidem.*

douves, pont-levis, motte féodale, etc. : ce fut la résidence ordinaire des seigneurs de Châteaubourg depuis le XV$^{e}$ siècle — les métairies nobles du Plessix-Pillet, du Plessix-Dourdain et de Launay — les bailliages du Plessix-Pillet et de Dourdain avec seulement une moyenne justice[1].

4° La seigneurie de la Cochetière, en Poligné, achetée par le père de Charles Denyau, était composée d'un « ancien chasteau enclos de fossez et terrasses avec pont-levis » — et du bailliage de Poligné avec haute justice[2].

Ainsi constitué, le comté de Châteaubourg était une assez belle seigneurie ayant trois anciens manoirs, plusieurs métairies et moulins, et un nombre raisonnable de fiefs.

Parmi ses droits féodaux nous signalerons les suivants : four banal à Châteaubourg — coutumes et trépas aux ponts de cette ville — foire de l'Annonciation et marché tous les mercredis à Châteaubourg, assemblées en Dourdain et en Laillé, avec bouteillage, police, etc. — mouvance de la plupart des autres terres nobles de Châteaubourg — présentation de maîtres d'école à Châteaubourg et à Dourdain — patronage de l'église de Châteaubourg « ès vitres de laquelle sont les portraicts des seigneurs dudict lieu, agenouillés et priant, revestus de leurs cottes d'armes » et les armoiries « anciennes de Malestroit, Saint-Amadour, Navarre, Milan et Rohan; et nouvelles de Montbourcher, de Beaucé, Bouan et Denyau[3] » ; bancs à queue et enfeus dans le chanceau de cette même église et devant l'autel de Notre-Dame — patronage et fondation de l'église de Dourdain « en laquelle est une chapelle prohibitive, du costé de l'évangile, appelée la chapelle du Plessix-Pillet, dédiée et fondée en l'honneur de Notre-Dame de Recouvrance et de Monsieur saint Maudet » ; banc et enfeu dans le chanceau « avec quatre tombes aux armes de Montbourcher[4] et lesdites armes en bosse et ès vitres

[1] *Aveux de 1679 et 1681.*

[2] *Ibidem.*

[3] *Aveux de 1681.*

[4] Une de ces tombes conservée encore à Dourdain présente gravé sur la pierre tout un tableau généalogique des seigneurs du Plessix-Pillet.

et sur le ciel du sacre ou poêle du maître autel[1] » — prééminences dans les chapelles de Crevain en Poligné et de Mendon en Laillé — auditoire à Châteaubourg, fourches patibulaires sur les landes de la Cochetière, carcan, ceps et collier au bourg de Crevain — bateau et pêche, prohibitifs à d'autres, en la rivière de Vilaine « depuis le moulin du Pont-Davy jusqu'au Pont-Ricoul, etc[2] ».

## CHATEAUGIRON[3] (Baronnie)

Dans la première moitié du XI^e siècle, un seigneur nommé Anquetil reçut du comte de Rennes un domaine considérable et bâtit à quatre lieues de cette ville sur le bord de la petite rivière d'Yaine une forteresse qui porta d'abord son nom, Châtel-Anquetil. Son fils Giron, qui habitait ce château en 1087, prit une glorieuse part à la conquête de l'Angleterre en 1066 et fit en 1068 une donation à l'abbaye de Saint-Georges à l'occasion de l'entrée de sa fille dans ce monastère ; il avait épousé une femme nommée Contesse dont il eut, entre autres enfants, Geffroy Giron, son successeur vers 1096, qui changea le nom de sa demeure féodale et fut le premier baron de Châteaugiron[4]. L'un de ces seigneurs, sans qu'on sache au juste lequel, suivit à la première croisade Alain Fergent, duc de Bretagne.

Le P. du Paz a longuement raconté l'*Histoire des barons de Châteaugiron,* et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur pour certains détails[5].

D'après lui, Geffroy Giron eut pour fils Galeran I^er et pour petit fils Jacques I^er, l'un et l'autre sires de Châteaugiron. Ce dernier, vivant en 1184, avait épousé une femme nommée Jeanne dont il eut Geffroy II, baron de Châteaugiron, père d'Alain I^er ; celui-ci

[1] *Aveux de 1639 et 1680.*
[2] *Aveux de 1638 et 1678.*
[3] Chef-lieu de canton, arrondiss. de Rennes.
[4] D Lobineau, *Preuv. de l'Hist. de Bret. 216. — Cart. Sancti-Georgii,* 138.
[5] Voy. *Hist. généal. des principales maisons de Bret.,* 242.

prit courageusement le parti du jeune prince Arthur de Bretagne en 1196 et combattit à Bouvines en 1214 ; Jacques II, fils et successeur d'Alain Ier, approuva en 1225 la fondation de Saint-Aubin du Cormier et vivait encore en 1239. Viennent ensuite Geffroy III (1257), Galeran II (1276), et Alain II (1306) dont D. Morice nous a conservé le sceau[1]. Brient, seigneur de Châteaugiron, échangea sa baronnie, avec le duc Jean III, contre une portion de la vicomté de Léon, mais cet échange, quoiqu'approuvé par le roi en 1317, n'eut pas de suites, et Brient demeura baron de Châteaugiron. Son fils Armel Ier épousa Jeanne de Sion, et Patry Ier, son petit-fils, combattit pour Charles de Blois à Auray (1364), et y fut fait prisonnier ; il mourut en 1380.

Hervé, baron de Châteaugiron après Patry Ier son père, s'était marié à Jeanne de Malestroit dont il eut Patry II, époux de Valence de Bain, dame de Poligné ; cette baronne fonda en 1417 une chapelle dans l'église priorale Sainte-Croix de Châteaugiron et y choisit sa sépulture ; elle était alors veuve, et son fils Armel possédait déjà Châteaugiron, mais elle ne mourut que le 19 septembre 1436.

Armel II, baron de Châteaugiron et maréchal de Bretagne comme son père, épousa : 1° Marguerite de Chevigné, et 2° Jeanne de Rougé ; celle-ci lui donna deux enfants : Patry III, dernier représentant mâle de la branche aînée des Châteaugiron[2], tué au siège de Pontorson en 1427 sans laisser de postérité de sa femme Louise de Rohan — et Valence de Châteaugiron, femme de Geffroy de Malestroit, sire de Combour. Ce furent ces derniers qui recueillirent la baronnie de Châteaugiron pour laquelle ils rendirent aveu en 1432. Valence de Châteaugiron mourut dès 1435 et fut inhumée à Sainte-Croix de Châteaugiron ; son mari ne décéda qu'en 1463 et fut enterré en l'église de Derval dont il était aussi seigneur. Leur fils Jean de Malestroit, baron de Châteaugiron, épousa Hélène de Laval dont il n'eut point d'enfants ; l'un et

[1] Ce sceau renferme le blason du sire de Châteaugiron : *de vair à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent ;* mais un autre sceau de Patry, seigneur de Châteaugiron en 1376, porte : *d'or au chef d'azur.*

[2] Plusieurs branches cadettes subsistèrent et l'une d'elles avait encore des représentants en 1790.

l'autre furent inhumés dans l'église abbatiale de la Vieuville, Jean de Malestroit étant mort le 31 mai 1482 en son château de Châteaugiron et sa femme en 1500. La seigneurie de Châteaugiron passa par suite, en 1482, à Françoise de Rieux, fils de Jean, sire de Rieux, et de Françoise Raguenel, cette dernière sortie du mariage de Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, et de Gillette de Malestroit, sœur de Jean, baron de Châteaugiron.

Françoise de Rieux, épousa François de Laval, baron de Châteaubriant, décédé en 1503, dont elle eut Jean de Laval ; elle ne mourut que le 30 octobre 1532 et fut inhumée près de son mari dans l'église de la Trinité à Châteaubriant. Jean de Laval, époux de Françoise de Foix, sire de Châteaubriant et de Châteaugiron, vendit cette dernière baronnie en 1542 à Guy, comte de Laval ; mais après la mort de Jean de Laval, arrivée l'année suivante, Anne de Montejean, sa cousine, retira du comte de Laval la seigneurie de Châteaugiron. Cette dame était veuve de Jean V, sire d'Acigné, décédé en 1540 ; elle en avait un fils, Jean VI, sire d'Acigné, qui devint baron de Châteaugiron et en rendit aveu en 1569 ; toutefois ce seigneur mourut en 1573 ne laissant de son union avec Jeanne du Plessix qu'une fille nommée Judith.

Judith d'Acigné épousa Charles de Cossé, qui devint duc de Brissac et maréchal de France, et lui apporta la baronnie de Châteaugiron ; elle mourut le 11 janvier 1598, laissant cette seigneurie à leur fils aîné François de Cossé, duc de Brissac après le décès de son père arrivé en 1621. François de Cossé décéda lui-même au château de Pouancé en 1651, ayant eu de son mariage avec Guyonne Ruellan Louis de Cossé, duc de Brissac et baron de Châteaugiron, marié en 1644 à Marguerite de Gondy et décédé à Paris en 1661. Henri-Albert, fils des précédents, duc de Brissac et baron de Châteaugiron, n'eut pas d'enfants de ses deux femmes Gabrielle de Saint-Simon et Elisabeth de Verthamon, et mourut le 29 décembre 1698. Mais du vivant même de Henry-Albert, la baronnie de Châteaugiron fut donnée en partage à son oncle Timoléon de Cossé, qui reçut dès 1668 des aveux et rendit lui-même en 1673 hommage au roi en qualité de seigneur de Châteaugiron : ce dernier mourut en 1675 laissant veuve Elisabeth Le Charron,

décédée elle-même en 1679. Leur fils Arthur-Timoléon de Cossé, baron de Châteaugiron, hérita en 1698 du duché de Brissac, épousa Louise de Béchameil et mourut le 1er juillet 1709 ; il fut inhumé en l'église des Célestins à Paris[1].

Ce fut ce dernier duc de Brissac qui, par contrat du 8 mars 1701, vendit la baronnie de Châteaugiron à René Le Prestre, seigneur de Lézonnet, président à mortier au Parlement de Bretagne. Ce nouveau seigneur de Châteaugiron avait épousé en 1683 Françoise Michau de Montaran, qui décéda en 1715 ; lui-même mourut au mois d'août 1724. Son second fils, Jacques-René Le Prestre, lui succéda comme baron de Châteaugiron ; il avait épousé en 1717 Louise de Robien qui lui donna dix enfants ; d abord conseiller, puis en 1724 président à mortier au Parlement de Bretagne, il fit hommage au Roi en 1726 pour sa terre de Châteaugiron et mourut vers 1760. René-Jacques Le Prestre, un de ses fils, également président à mortier au Parlement de Bretagne depuis 1756, lui succéda comme baron de Châteaugiron ; celui-ci avait épousé Marguerite Descartes, dame de Kerleau, qui mourut le 13 juillet 1762 et fut inhumée à Elven ; il se remaria le 8 mars 1764 à Marie-Anne de la Briffe. René-Joseph Le Prestre, fils du précédent et né en 1753, marié en 1773 à Agathe de Carné de Trécesson, fut le dernier baron de Châteaugiron ; il mourut le 29 juillet 1802[2].

Châteaugiron, baronnie d'ancienneté, figure parmi les importantes seigneuries de Haute-Bretagne. A cette terre étaient attachés les titres de grand chambellan héréditaire de Bretagne et de capitaine du château de Rennes : au Parlement général tenu à Vannes en 1451 Jean de Malestroit, au couronnement du duc François III en 1532 Jean de Laval, et à l'entrée à Nantes du roi Louis XIII en 1614 Charles de Cossé réclamèrent et obtinrent, en leur qualité de barons de Châteaugiron, l'honneur de remplir les fonctions de

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.* — Le P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la Couronne.*

[2] Le seigneur fut un « généreux citoyen qui depuis le commencement de la Révolution donna constamment des preuves du plus entier dévouement à la chose publique *(Bulletin de Rennes*, XVI. 559). Il vendit lui-même son château vers 1795, à la famille Ramé, qui le possède encore.

grand chambellan ; au reste, les sires de Châteaugiron eurent toujours soin de faire confirmer ces prérogatives à chaque changement de souverain. Châteaugiron était aussi l'une des quatre baronnies de l'évêché de Rennes, dont les titulaires devaient porter la chaire épiscopale lors de la première entrée du prélat dans son église cathédrale, ce qui était tout à la fois un devoir et un honneur qu'enviaient bien d'autres chevaliers.

Le P. du Paz a d'ailleurs écrit une page qui peint bien quels grands seigneurs étaient les sires de Châteaugiron : c'est le récit de l'entrée solennelle d'Hélène de Laval, femme du baron de Châteaugiron :

« L'an de grâce 1467, le 28e jour de may, ladite dame Hélène fit son entrée en sa ville de Chasteaugiron et estoit accompagnée du seigneur du Plessix-Baliçon et de plusieurs autres chevaliers et escuyers jusques au nombre de sept à huit vingts, sans les bourgeois qui estoient en grand nombre. » Et vinrent à sa rencontre « à Saint-Thomas[1] processionnellement les recteurs, curés et clergé des paroisses dépendantes de la seigneurie de Chasteaugiron[2]. Elle estoit sur une haquenée blanche, enharnachée de velours cramoisy et estoit vestue d'une robe de mesme, longue, toute fourrée d'hermines. Un gentilhomme à pied lui portait sa queue. Après venait Mademoiselle Marguerite de Derval, sa belle-sœur, et autres jusques au nombre de six qui estoient sur haquenées blanches enharnachées les trois premières de velours cramoisy et les trois autres d'escarlatte. Et après venoit un chariot doré de fin or, armoyé des armes de la dite dame, couvert de velours cramoisy, attelé de six gros roussins et y avoit audit chariot neuf damoiselles. Et prit la bride de la haquenée de la dite dame le seigneur de Benazé[3] et l'amena dudit lieu de Saint-Thomas jusques à Sainte-Croix[4] par la grande rue, et avoit ledit sire la teste nue et sans

[1] La chapelle de Saint-Thomas des Roncerays se trouvait en Noyal-sur-Vilaine, mais à la porte de Châteaugiron et au bord de la route de Rennes.

[2] Une douzaine de paroisses avaient pour seigneur supérieur le baron de Châteaugiron.

[3] Terre seigneuriale en Domloup.

[4] Prieuré bénédictin, membre de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, fondé par les sires de Châteaugiron au haut de leur ville.

houseaux ny esperons; et à cause de ce devoir lui appartint ladite haquenée, laquelle il garda trois ou quatre jours, et puis en fit présent à la dame, laquelle dame vint descendre à Sainte-Croix et fit son oraison en l'église, puis son offrande, et après alla disner en la salle du prieuré dudit lieu, auquel les bourgeois de la ville lui firent présent, comme elle se vouloit seoir à table, de deux bassins d'argent couverts, pesans 15 marcs d'argent, et d'une coupe d'argent doublement dorée, pesant 4 marcs. Et furent estimés les présents qui lui furent faits ce jour là par les gens de la ville, en cela et autres choses, valoir plus de 500 escus. Et à ce disner la servit (comme) maistre d'hostel messire Guillaume de Sévigné, seigneur dudit lieu[1], lequel eut pour ce jour la vaisselle de cuisine tant d'argent qu'autre. Et la servit d'échanson Barnabé Giffart, au lieu de son frère Olivier, seigneur du Fail, et eut la coupe à cause dudit lieu du Fail[2]. Et le prieur devoit fournir d'ustensiles tant bancs que tables et autres choses nécessaires qui peuvent servir pour disner ; et il servit d'aumosnier pour ce jour, et à cette cause lui appartint toute la napperie, mais il la donna après disner à ladite dame. Et fut la ville de Chasteaugiron toute tendue, excepté de ciel, et y fit-on grand chère qui dura plus de huit jours[3]. »

Ce repas pris par Mme de Châteaugiron au prieuré de Sainte-Croix était la conséquence d'un devoir du possesseur de ce bénéfice envers ses seigneurs : « La première fois - dit un aveu du prieur frère Jean Pasquier en 1392 — que chacune des dames de Châsteaugiron entrera en ladite ville, elle ô les gens de sa compagnie pourront descendre audit prieuré et y faire et tenir leur estat et leurs festes à leurs despens. » Le même aveu nous apprend que le prieur de Sainte-Croix devait, en outre, offrir au baron de Châteaugiron « rendus en son chastel » à chacune des quatre grandes fêtes de Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint « deux pots de vin d'Anjou bons et suffisans, quatre pots de vin breton et quatre pains de froment appelés échaudés, valant chaque pain un denier[4] ».

[1] Terre seigneuriale en Cesson.
[2] Terre seigneuriale en Domloup.
[3] *Hist. généalog de Bret.*, 172.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, fonds Hevin.

Le baron de Châteaugiron avaient d'ailleurs bien d'autres droits féodaux particuliers à sa seigneurie :

Ainsi les poissonniers lui devaient chaque année « la première lamproie et la première alose » mises en vente par eux ; de plus « tous et chacun des poissonniers et poissonnières » qui s'étaient « mêlés de vendre poisson détrempé en temps de caresme » étaient tenus le lundy de Pâques « comparoir à une heure ou deux après midy » sur la chaussée de l'étang de Châteaugiron et de là « sauter en l'eau dudit estang, près et audevant du moulin et de la tour soubs le chasteau » ; pour éviter ce bain froid souvent intempestif on pouvait payer une amende de 60 sols. — Le jeudi après Pâques tous les merciers étalant leurs marchandises dans la ville de Châteaugiron devaient « assemblement un disner honneste au prévost de la baronnie ». — Le possesseur de la terre noble du Fresne en Janzé devait chaque année au seigneur de Châteaugiron « deux perdrix rouges. » — Le samedi saint a droit ledit baron de Châteaugiron de prendre de tous ses vassaux de la ville de Châteaugiron « un couple d'œufs par chaque ménage et où il n'y a qu'une fille ou un garçon un œuf seulement » : c'était ses œufs de Pâques. — A Amanlis « tous les nouveaux mariés de la paroisse, y couchant la première nuit de leurs nopces, étaient tenus de courir quintaine[1].

Mais le devoir de ceinture et chanson de bergère est surtout curieux ; l'aveu de 1541 le décrit simplement comme suit : « Le détenteur du lieu des Ormeaux, en la paroisse de Pacé, » est tenu de se trouver le premier jour de mai « au bout de la cohue de la ville de Chasteaugiron » et d'y présenter au seigneur ou à ses officiers, « entre midi et une heure, une ceinture de bergère avec une chanson, soubs peine d'amende. » Cette ceinture de bergère rappelle un fait raconté par tous les historiens bretons.

C'est l'entrée solennelle du roi de France à Paris en 1408 ; le duc de Bretagne figurait à cette cérémonie, accompagné de plusieurs de ses barons, parmi lesquels se trouvait Armel, sire de Châteaugiron ; or ce dernier seigneur était suivi de nombreux guerriers ses vassaux, « tous à cheval, la lance sur la cuisse portant bande-

[1] *Aveux de 1473, 1541, 1670 et 178.*

rolles où estoit le portraict d'une bergère, et au dessoubs escript : *pensez-y ce que vous vouldrez*, qui estoit la devise du seigneur de Chasteaugiron[1]. »

Quoi qu'il en soit de l'origine du droit de « ceinture de bergère », La Chesnaye-Desbois, recueillant nous ne savons quelle tradition, le décrit avec détails : « Un des droits singuliers de la terre de Châteaugiron, dit-il, est que le possesseur de certain héritage est tenu, à peine de perdre la jouissance de ses fruits pendant l'année, de venir chaque premier mai chanter sur le pont du château, après la grand'messe, les officiers de la juridiction étant en robe, une chanson antique et gauloise dont voici le premier couplet :

Belle bergère, Dieu vous gard,
Tant vous êtes belle et jolie ;
Le fils du roi vous sauve et gard,
Vous et la vôtre compagnie ;
Entrez, je suis en fantaisie,
Belle, pour vous notre franc regard ;
Pour vous suis venu cette part, etc.

« Et à la fin de la chanson, donner une ceinture de laine de cinq couleurs, d'une aune de long, appelée la ceinture du berger[2]. »

La baronnie de Châteaugiron se composait, d'après l'aveu de 1470, des deux châtellenies de Châteaugiron proprement dite et de Châteaugiron-à-Amanlis. Elle comprenait une vingtaine de fiefs relevant du duc, puis du roi, et s'étendait dans vingt-six paroisses, savoir : Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou, Brécé, Noyal-sur-Vilaine, Servon, Domagné, la Vallette, Louvigné, Ossé, Saint-Aubin-du-Pavail, Venèfle, Amanlis, Piré, Cornuz, Le Teil, Saint-Pierre et Saint-Martin de Janzé, Tresbœuf, Saulnières, Le Sel, Chantelou, Poligné, Saint-Armel, Coësmes et Pacé. Outre les rentes féodales ordinaires, le sire de Châteaugiron avait en ces paroisses une grande partie des dîmes de Nouvoitou et d'Amanlis, les coutumes des ponts d'Amanlis et de la Franceule, en Janzé, etc.

[1] D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, 501.—Dom Morice, *Pr. de l'Hist. de Bretag.* I, 94, etc.
[2] *Dictionnaire de la noblesse*, V, 378.

La juridiction de Châteaugiron, haute justice, s'exerçait le jeudi en l'auditoire de cette ville établi au haut des halles; le baron de Châteaugiron avait, à cause de son château, droit d'y faire faire le guet par les paroissiens de Châteaugiron, Amanlis, Domloup, Venèfle et Saint-Aubin-du-Pavail; il avait aussi droit de coutume et de prévôté sur tous les marchands de sa petite ville et droit de « ban et estanche sur les vendants vin par détail à Chasteaugiron, une fois l'an seulement, par le temps de vingt-quatre heures ». Il pouvait faire tenir trois foires dans cette ville le premier mardi de mai, le jeudi après l'Ascension et le jour Saint-Eloy (25 juin), et à cette occasion il avait un droit de « bouteillage huit jours avant et huit jours après chaque foire » ; enfin il avait droit d'avoir un marché à Châteaugiron tous les jeudis.

Le baron de Châteaugiron était seigneur supérieur et fondateur de douze églises paroissiales : Châteaugiron, Amanlis, Noyal-sur-Vilaine, Ossé, Domloup, Saint-Aubin-du-Pavail, Nouvoitou, Brecé, Chantelou, Tresbœuf, Le Sel, et Saulnières ; il l'était également de l'église priorale de Sainte-Croix et des chapelles de Saint-Nicolas, Saint-Thomas, Notre-Dame de la Rivière, etc[1].

Le domaine proche de la baronnie au siècle dernier se composait du château de Châteaugiron — de l'emplacement du « vieux chasteau d'Amanlis avec les douves et fossés le circuitant » — des métairies de la Roche, de la Pinceguerrière et de la Vigne, des moulins du château d'Amanlis, de Laval, de Vasselot, du Pontespron, et de Tertron[2].

Comme l'on voit, ce domaine n'était pas fort considérable et Châteaugiron tirait surtout son importance des fiefs et des mouvances. Ce qui avait placé les derniers barons de Châteaugiron parmi les plus riches seigneurs de leur temps, c'était les nombreuses acquisitions qu'avaient faites la famille Le Prestre au siècle dernier ; tout autour de Châteaugiron elle avait acheté : le marquisat d'Epinay — ce qui lui faisait prendre le titre de marquis de Châteaugiron — les seigneuries du Plessis-d'Ossé, du Bois-Orcan,

[1] *Aveux de 1541, 1679* et 1718.

[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, B., 507.

de Launay-Venèfle, de Gosnes, de Sévigné, du Gast et autres fiefs moins importants ; le tout formait un magnifique ensemble de propriétés aux portes de Rennes, mais aucune de ces seigneuries n'était unie féodalement à la baronnie de Châteaugiron ; c'est pourquoi nous n'avons pas ici à nous en occuper davantage[1].

Il reste à parler du château des sires de Châteaugiron et de son histoire, mais il nous est impossible d'entreprendre celle-ci même en abrégé. Il y aurait trop à dire, en effet, sur le séjour à Châteaugiron des premiers barons de ce nom, puis des ducs de Brissac et enfin des présidents Le Prestre ; vers la fin du XVI^e siècle notamment, ce château joua un certain rôle, et tout le monde a entendu parler du curieux récit manuscrit qu'a laissé le maître d'école Duval des malheurs qui affligèrent pendant la Ligue « la pauvre petite ville de Chasteaugiron ».

Le château de Châteaugiron était considérable et formait un assez vaste quadrilatère, mais la famille Le Prestre lui enleva une grande partie de son cachet féodal, en renversant presque toutes les courtines et une partie même des tours ; elle créa ainsi l'habitation du XVIII^e siècle qui subsiste encore. Dans cette partie moderne on remarque une galerie à arcades cintrées qui produit extérieurement un assez bon effet, reliant entre elles les tours du vieux château. L'ancienne chapelle dédiée à sainte Magdeleine et qui servait d'église paroissiale dans les derniers siècles est aussi un intéressant édifice roman ; elle se trouve dans l'enceinte même de la forteresse.

« La grosse tour, reste du château primitif, formait jadis comme le donjon de cette place d'armes. Isolée à l'angle nord-est de la cour intérieure, sur un roc escarpé du côté extérieur, elle avait son fossé particulier, avec pont-levis et herse de fer. La date de sa construction peut remonter à la fin du XIII^e siècle. Elle dresse encore aujourd'hui sa masse imposante par dessus les dômes de

[1] D'après un prisage fait en 1765 la baronnie de Châteaugiron valait seule 16,559 l. de rente, mais les autres seigneuries l'environnant et appartenant à M. Le Prestre rapportaient en outre 21.263 l. La fortune totale de la famille Le Prestre, richement possessionnée en Basse-Bretagne, atteignait 124,573 l. de rente (*Arch. d'Ille-et-Vil.*, B, 507).

verdure et les autres édifices groupés à l'entour. Ses fortes murailles de douze à treize pieds d'épaisseur n'ont perdu qu'en partie leur couronne de créneaux et de mâchicoulis. Les trois autres tours, moins élevées, et dont deux flanquent à droite et à gauche la façade du château vers la rivière, ne semblent pas antérieures au XVe siècle ; leurs toits coniques produisent un effet pittoresque dans l'ensemble du tableau qu'offre l'entrée de la petite ville[1]. » En résumé l'aspect du château de Châteaugiron est encore fort imposant et suffit pour donner une haute idée des preux chevaliers qui le firent construire au moyen âge.

L'abbé Guillotin de Corson,

*Chanoine honoraire.*

[1] P. de la Bigne-Villeneuve, *Bret. contemporaine, Ille-et-Vilaine*, 22.

# HIPPOLYTE LUCAS ET SON TEMPS

(*Suite*[1]).

## LETTRE DE MARCELINE VALMORE

*Lyon 1836.*

Que pensez-vous de moi, Monsieur, que je suis ingrate ou morte? Depuis le mois d'avril dernier j'ai donné tout ce que j'avais de forces et d'existence à un enfant malade. A peine ce cher être était-il hors de danger que je suis tombée moi-même gravement malade et qu'au fond de mes délires je sentais qu'un devoir avait été, non pas oublié, mais sacrifié au plus impérieux de tous, *l'enfant malade*. Ma convalescence est si chancelante que la lecture n'a pu encore y prendre place. Je regarde et je cherche vos livres comme on ferait dans l'ombre d'une chère lettre pleine d'espérance, et j'essaie à vous en remercier, pour que vous sachiez bien aussi la cause de mon silence. La vie ressemble bien peu quelquefois à la vie. Que la vôtre soit bonne et bien remplie, Monsieur ! Ayez surtout la force d'en supporter debout les épreuves. J'ose dire à vos lettres ce que je dis à vos livres qui sont sur mes genoux : à revoir, hélas ! comme on voudrait dire à tout ce qui nous est cher, pour nous porter bonheur.

Vous me demandez ce qu'est Lyon sous le rapport littéraire, je n'y vois que des étoffes de soie, je n'y entends que des métiers qui les tissent et les ouvriers qui en meurent. Il y a, je le pense, des savants et des littérateurs et des âmes artistes, mais qui s'isolent, des habitants affairés qui vendent toujours et n'achètent jamais. Les

[1] Voir la livraison de juillet 1893.

libraires ne font venir les ouvrages de la littérature moderne que sur les demandes qui leur en sont faites par les rares amateurs de la jeune gloire poétique. Ainsi, Monsieur, jugez.

Ne doutez pas de la gratitude de votre humble servante.

MARCELINE VALMORE.

## LETTRE DE LÉON GOZLAN

Mon cher Lucas, je vous envoie mon dernier-né. Si vous pouvez constater son existence dans le *Siècle* un de ces jours, quand l'occasion se présentera, vous ferez chose agréable au père et à l'enfant.

J'entends dire beaucoup de bien d'une certaine histoire du *Théâtre français*[1]. On la dit pleine de faits nouveaux, curieux, exacts et non moins spirituellement présentés.

Si vous connaissez l'auteur de cette histoire du premier théâtre français, dites-lui de ma part que, lorsqu'il voudra écrire celle du deuxième Théâtre français, je lui fournirai des notes nombreuses et édifiantes.

Mille bonnes amitiés.

LÉON GOZLAN.

Vous me demandez un journal, vous désirez connaître ma vie, mes pensées, paroles et actions, voilà bien des demandes indiscrètes : il faut que vous ayez bien bonne opinion de moi pour penser que je puisse tout dire. Un ange ne peut mentir, n'est-ce pas ? Mais aussi le diable ne s'en tire pas mal, et comme il n'est pas décidé si je suis ange ou démon, cela me rend moins orgueil-

[1] *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre français*, par Hippolyte Lucas.

leuse. Je voudrais avoir à vous raconter une vie qui tiendrait de ces deux esprits. Je me confie en vos paroles lorsque vous m'avez dit : « Les plus petits détails vous concernant m'intéresseront au dernier point. » Mes phrases, comme vous verrez, ne sont pas savamment calculées.

L[1].

Vous ne sauriez croire comme j'ai été étonnée et contente de ce que vous me dites de mon journal, car moi je le trouvais bien mauvais. Je pars demain pour la campagne. J'essaierai de faire quelque chose, mais j'ai peur de ne pas réussir, puis je voudrais faire cela dans deux ou trois jours. Je suis enchantée de m'en aller. Je suis si heureuse de rêver toute seule, mais j'ai tant de peine à trouver les mots pour mes pensées que cela m'impatiente. J'ai parlé à mon avocat qui doit venir demain finir mon testament, c'est une affaire qui m'occupe depuis longtemps, et qui fait rire tout le monde excepté ma bonne mère. Pour moi ce sera une inquiétude de moins. Quelle bonne musique j'ai entendue au th... Que j'aurais aimé à l'entendre dans la forêt. Au th... c'était une chose agréable, dans la forêt c'eût été délicieux à en être malade. Pour moi, j'en ai tant fait tout le jour que j'en étais pâle. Je donnerais le quart de ma vie pour la voix de M^me^ Malibran.

Dans la partie des *Heures d'amour* intitulée : Regrets, je trouve très bien : *Vers d'amour*. De même ceux à votre *frère jumeau* sont charmants. Je suis sûre que je ne serai pas la seule à penser ainsi. Ceux des *Désirs* que je préfère sont : l'*Eventail*, *Elans*, la *Pensée*, la *Malade*, l'*Echarpe*, la fin de l'*Adieu*. Ceux qui commencent ainsi : « Comme un souffle échappé des lèvres d'une femme » m'impatientent parce qu'ils sont méchants pour elles, mais je crois qu'ils sont bons. Dites-moi ceux que vous trouvez le mieux.

L...

[1] Cette lettre, ainsi que les suivantes signées de la lettre L. émanent d'une femme jadis célèbre par son esprit et sa beauté et qui fut en grande partie l'inspiratrice de la jeunesse poétique de l'auteur des *Heures d'amour*. Elle était veuve et devint par un second mariage marquise de P...

Monsieur, en arrivant à P..., j'ai trouvé un aimable souvenir de vous. Un livre nouveau à la campagne est un rayon de soleil d'autant plus doux qu'ils sont de jour en jour plus rares en cette saison, les souvenirs et les rayons lumineux. Je deviens moi-même comme le temps assez souvent sombre, avec cette différence qu'au dessus des nuages du ciel il y a toujours l'azur. J'ai l'apparence joyeuse, mais voilà tout. La vie devient un tel composé d'ennuis qu'il me semble que les plus heureux sont ceux qui vivent en ce monde comme s'ils n'y étaient pas. Vous faites des œuvres et moi aussi, mais ma plume à moi est une bêche ; vous dessinez des mœurs, des caractères, et moi des pelouses, des massifs, des allées. Vous cherchez à reformer les hommes, j'arrache les mauvaises herbes. Cela pousse comme les mauvaises passions. Vous trouverez peut-être la gloire pendant que je reposerai mes yeux sur mes tapis de verdure en rêvant; oui, on rêve à tout âge. Ce que je souhaite, c'est que vos œuvres vous soient plus profitables que les miennes qui me coûtent peine et argent, et qui, jusqu'à cette heure, ne m'ont rapporté rien autre chose que de m'occuper. Mais vivre dans la solitude de la campagne au mois de décembre sans travailler comme une fermière est impossible. La difficulté est que je voudrais que tout cela se fît comme à l'Opéra. Vous connaissez nos bergères et nos bergers. Quelle pastorale ! Ils sont d'une admirable stupidité. Je me dis : Voilà l'homme primitif. Quel terrible animal ! Lorsque vous reviendrez en Bretagne, venez voir mes poésies légères, toutes de roses, de belles de jour, de verveines, mes poèmes de sapins, chênes, cèdres, ma prose de blé, de légumes, etc. Dans cent ans d'ici quelle valeur auront mes poèmes !... Savez-vous qu'il n'y a pas grand nombre d'auteurs de notre époque qui pourront en dire autant. Voyez comme la solitude rend bavarde !

Je vous envoie un bon souvenir.

L. DE P.

Je ne sais pas si je suis devenue bonne, mais pour belle, je ne le suis plus. Ce que j'ai conservé, ce sont tous mes souvenirs de

jeunesse. S'ils ont perdu leur fraîcheur, ils ont du moins gardé pour moi un parfum très doux encore. C'est vous dire, monsieur, que j'ai eu plaisir à vous revoir et que si j'ai lu vos vers en souriant, comme s'ils étaient adressés à une autre, je me suis dit : Et pourtant c'est à moi !... Toute poésie à part, je suis clouée sur mon sombre fauteuil. Il est pénible d'être, vivante, condamnée à l'immobilité. L'inactivité du corps rend l'activité de la pensée parfois bien fatigante, car dans la solitude elle tourne et s'en va plus facilement vers le triste que vers le gai.

L. DE P.

## LETTRES DE BRIZEUX

*1841.*

Vous êtes, mon cher ami, une de ces excellentes natures qu'on ne saurait trop aimer. Elles vont d'elles-mêmes vers ce qu'elles croient bien, et elles le produisent. Merci de vos bonnes espérances en votre ami, mais à votre tour remplissez les siennes. N'avez-vous rien rapporté de ces forêts où l'on voit :

« Scintiller sous les branches
« Les yeux noirs du chevreuil[1]. »

Tout à vous, cher Breton.

A. BRIZEUX.

*26 février 1856.*

Mon cher ami, vous connaissez mieux mon livre qu'à présent je ne le connais moi-même. Quelle complète et complaisante analyse ! L'écrivain est menteur qui se dit peu sensible à l'éloge. Quelle

[1] Citation des *Heures d'amour*.

autre récompense espérer aujourd'hui après le sentiment d'un devoir accompli? Mais l'éloge augmente de douceur et de prix, lorsqu'il vient d'un homme qu'on estime, d'un compatriote et d'un frère en poésie.

Votre très reconnaissant et très dévoué.

A. Brizeux.

## LETTRE D'ALEXANDRE DUVAL

*13 janvier 1837.*

Comme vous vous le rappelerez, mon cher Hippolyte, j'avais le projet de réunir mardi prochain à ma table de famille mes jeunes compatriotes. Mais un événement est venu déranger mes projets. De nouveaux mariés qui doivent repartir dans quinze jours me forcent de remettre à un autre mardi notre petite réunion de Bretons. Ce qui me console un peu de ce retard, c'est qu'Emile Souvestre qui nous avait promis de nous présenter sa femme nous a complètement oubliés. Je crains qu'il ne soit malade. Si vous le voyez avant moi, dites-lui que j'ai lu son roman avec le plus vif plaisir, et qu'à notre première entrevue, j'espère le lui prouver par mes éloges et plus encore par quelques légères critiques.

Tout à vous de cœur.

Alexandre Duval.

## LETTRE DE Mlle PÉAN DE LA ROCHE-JAGU[1].

*1863.*

Mon cher Monsieur, je croyais pouvoir être libre aujoud'hui, jour où vous recevez, mais il m'a fallu courir, et l'heure a passé. Je

[1] Auteur des opéras : *Simple et Coquette* et la *Jeunesse de Lulli.*

voulais vous prier d'être assez bon pour venir entendre mon opéra, dimanche soir. Oh! je vous en supplie, tâchez de vous rendre à ma prière et vous serez doublement aimable de me faire après un de vos si beaux articles qui m'ont fait tant de bien, et je puis vous assurer que jamais je n'en ai eu plus besoin, car ma position est la plus affreuse que l'on puisse voir. Ayant été malade, tout l'été, cela m'a achevée. Croiriez-vous que dans une peine aussi cruelle, je n'ai même pas pu obtenir du ministère d'Etat le plus petit secours. Aussi ils vont me forcer à faire un coup de tête. On me doit pour mes livres de tout côté. Il me faut vraiment un courage surhumain. Je serai donc bienheureuse si vous voulez bien me faire un article dans le *Siècle*. Je compte bien sur vous, cher Monsieur, et vous prie d'agréer mes meilleurs souhaits pour le bonheur que vous méritez si bien.

E. Péan de la Roche-Jagu.

## LETTRE DE Mme V. MERCŒUR[1]

*1843.*

Je suis en possession depuis lundi matin, bon Monsieur Lucas, du touchant article que vous avez fait sur ma pauvre enfant et déjà je l'ai lu plus de vingt fois, et c'est vous dire combien de larmes j'ai versées. Plusieurs personnes ayant cru que la tragédie d'Elisa allait être jouée sont venues m'en complimenter. Ce me serait un grand bonheur si je pouvais avant de mourir vous devoir une satisfaction qui fut refusée à mon Elisa, refus qui la fit descendre dans la tombe au matin de la vie. Vous êtes lié avec le directeur de l'Odéon, et si vous vouliez employer votre crédit auprès de lui, vous le décideriez sans peine à faire jouer la tragédie de ma fille. Combien je serais heureuse, lorsque j'irai la rejoindre si je pouvais lui porter la consolation que sa tragédie a été jouée grâce à vous, et que vous avez pu perpétuer son nom sur la

[1] Mère d'Elisa Mercœur, poète et auteur dramatique.

terre ! Achevez, Monsieur, ce que vous avez si bien commencé, et rendez-moi M. Lireux favorable. Si j'obtenais de lui ce que je désire, je vous devrais plus que la vie : oh ! oui, je vous devrais la gloire de mon enfant.

V. Mercœur.

## LETTRES D'EVARISTE BOULAY-PATY

*1839.*

Mon bien cher ami, combien j'ai regretté que vous ne fussiez plus à Rennes lorsque j'y suis arrivé ! Pourquoi donc n'avez-vous pas profité du voyage fait pour rester quelque temps dans la vieille ville qui vous a inspiré des vers si jolis ? On aime, malgré Paris, et le présent qui nous presse, à parcourir ces rues tranquilles qui rappellent le passé. On retrouve mille émotions dans ces lieux chéris autrefois. La belle jeunesse nous sourit de loin et nous fait encore signe du doigt. Ecrivez-moi et mettez-moi au courant de ce qui se passe là-bas. Donnez-moi des nouvelles littéraires. Avancez-vous votre livre ? Je ne fais rien de nouveau.

Ev. Boulay-Paty.

*184...*

Hier je suis allé chez vous, mais vous ne rentriez pas pour dîner. Vous me parliez d'un nouvel article contre votre candidature[1]. Si vous étiez forcé d'avoir une mauvaise affaire avec quelqu'un de ces Messieurs, je vous suis entièrement dévoué. Je ne puis vous aider de ma plume, n'écrivant pas dans les journaux, mais je le ferais autrement, s'il le fallait.

Tout à vous.

Evariste Boulay-Paty.

[1] Candidature à la Direction du Théâtre français.

*1844.*

J'ai lu votre volume[1], mon cher Hippolyte, et je m'empresse de vous dire qu'il est délicieux. Je connaissais plusieurs pièces que j'y ai relues avec grand plaisir. Plusieurs morceaux nouveaux pour moi m'ont charmé. C'est plein de grâce et de fraîcheur. — J'aime surtout la *Pensée*, petit tableau plein de poésie ; la *Valse*, dont les deux dernières strophes sont aussi élevées qu'un sujet amoureux peut le vouloir ; les *Ombres*, évocation tout ingénieuse ; *Conseil*, épigramme détournée et ravissante ; *Aimons-nous*, stances qui rajeunissent de vieilles idées ; *Adoration*, dont les quatre derniers vers valent une pièce ; la *Feuille de laurier*, poétique pendant de la *Pensée* ; Les *Vers d'amour*, la *Sœur grise*, les *Amours*, qui renferment une pensée si jolie, et le *Ruisseau*, qui semble un de ces petits chefs-d'œuvre de quelques vers qui restent. Vous auriez dû mettre de six syllabes les vers des deux premières strophes des *Amours*, comme ceux des deux dernières. C'eût été mieux. L'idée de la pièce est charmante.

Tout à vous.

EVARISTE BOULAY-PATY.

*1846.*

Mon cher Hippolyte, on me dit que vous avez la croix de la Légion d'honneur. A ce nouveau titre de confraternité, je vous assure de ma vive joie, j'en éprouve une satisfaction de cœur. Vieux compagnons d'armes, cela nous rapproche encore, si c'est possible. Nous marchons du même pas, en nous donnant la main.

Votre meilleur ami.

EV. BOULAY-PATY.

*1852.*

Mon cher Hippolyte,

J'attendais toujours pour vous répondre à avoir vu dans le *Siècle* votre article. Il n'a pas encore paru. Je vous remercie d'avance : je serai heureux le jour où je le lirai. Mon volume va supérieure-

[1] *Heures d'amour.*

ment. Rolle m'a fait lundi dans l'*Ordre* un très bel article de sept colonnes de feuilleton, et Saint-Victor dans le *Pays* ; le même jour, Nisard m'en a fait un excellent dans le *Journal de l'Instruction publique*. J'attends le vôtre avec impatience dans le *Siècle*. Envoyez un article à la *Revue des Beaux-Arts*, ne tardez pas, je vous prie. Je suis bien heureux que mon livre vous ait fait ce plaisir et je vous remercie du bien que vous en dites. Je viens de recevoir de Lamartine, qui est à Saint-Point, une lettre bien belle et bien expansive. Il place mon livre trop haut, puisqu'il égale mes sonnets à ceux de Pétrarque. Je voudrais être à causer avec vous poésie sous vos feuillages.

Tout à vous de cœur.

Ev. Boulay-Paty.

*1863.*

Je t'écris, mon cher Hippolyte, parce que je crains que tu ne te souviennes plus de notre demeure. Nous habitons Passy, rue Franklin, 27. Ma femme et moi désirons vivement voir ta nouvelle pièce. J'espère au reste te rendre bientôt la pareille. Entre autres ouvrages que je finis en ce moment, j'en ai un de ce genre, et je suis bien décidé à en courir les chances, ne fût-ce que pour savoir ce qu'on éprouve en pareil cas. Je te croyais introuvable ou invisible. Me voilà rassuré sur ton compte, et je suis très heureux de t'avoir rencontré avant mon départ. Bien des fois merci de ton obligeance. Tu sais si je t'aime.

E. Boulay-Paty.

*1863.*

Je suis plongé dans la plus grande douleur, mon cher ami, ma sœur a cessé de vivre. Je suis revenu de Nantes bouleversé jusqu'au fond de ma vie. Je suis malade depuis une semaine. Je pars à la campagne. Quel malheur ! quelle part de moi arrachée de mon être inconsolable...

E. Boulay-Paty.

## LETTRE DE Mme Vve BOULAY-PATY

Mon bon Monsieur Lucas, excusez-moi si je ne vous ai pas écrit plus tôt, j'étais si malheureuse et si triste que je n'avais le courage de rien : quel chagrin j'ai au cœur[1] ! Je n'ai pas besoin de vous dire combien je l'aimais, vous le savez. Je vous remercie de l'amitié que vous avez toujours témoignée à mon cher mari, votre vieux camarade. Vous me demandez un souvenir de lui ; je vous le donnerai avec bien du plaisir si vous pouvez venir me voir et me dire le jour. Nous parlerions de cela. Je vais partir pour Donges afin de conduire mon pauvre ami. Il le désirait. Je vous assure qu'il me faut du courage, mais j'en aurai... Si vous pouviez venir avant ! Votre toute dévouée.

Vve Boulay-Paty.

[1] La mort de son ami Evariste Boulay-Paty inspira à Hippolyte Lucas le sonnet suivant :

Jusqu'en ce cimetière où le nom de Parnasse
Semble offrir au poète un asile plus doux,
J'ai suivi ton cercueil en pleurant sur ta trace,
Seul de tes vieux amis, au triste rendez-vous.

J'allais, me rappelant ta jeunesse, ta grâce,
Ton esprit si brillant qui nous séduisait tous,
Tes amours plus changeants que les amours d'Horace,
Tes conquêtes d'un jour dont nous étions jaloux.

Tu chantas la beauté, tu chantas la patrie,
L'amitié, la famille, et ton âme attendrie
Non moins que dans tes yeux éclatait dans ta voix.

O maître en l'art des vers, ô rival de Pétrarque,
Sur le sombre navire où ta muse s'embarque,
J'inscris avec mes pleurs le sonnet d'autrefois.

# LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

# LA DUCHESSE DE BERRY

(*Suite*[1])

## III

Charles-Ferdinand, fils de France, duc de Berry, second fils du comte d'Artois, était né à Versailles le 24 janvier 1778. Son frère, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, était son aîné de deux ans et demi, étant né le 6 août 1775. La direction de l'éducation des deux princes avait été confiée au duc de Sérent, qui leur choisit avec le plus grand soin des maîtres et des précepteurs dont ils suivaient assidûment les leçons dans le calme et la solitude de Beauregard. Lorsque l'heure de l'émigration fut venue et que le comte d'Artois se réfugia en Hollande, le duc de Sérent lui conduisit ses enfants. De là les jeunes princes passèrent à Turin où ils continuèrent à s'instruire, toujours sous la même direction ; c'est à l'Ecole d'artillerie de cette ville qu'ils firent leur apprentissage militaire, grâce à la protection de leur oncle, le roi de Sardaigne. Au mois d'août 1792, le duc d'Angoulême et le duc de Berry quittèrent Turin et rejoignirent le corps des volontaires royaux qui se formait sur a frontière et devait aider au siège de Thionville. Les Tuileries ont été envahies, Louis XVI est prisonnier au Temple avec sa famille, il faut essayer d'arriver jusqu'à lui et de le délivrer : tel est le projet, telle est l'ambition de tous ces royalistes, jeunes ou vieux, qui essaient de lutter, avec l'aide de Brunswick, contre les troupes de Dumouriez. Valmy et Jemmapes sont la réponse, et Brunswick

[1] Voir la livraison d'août 1893.

bat en retraite. Puis on apprend la condamnation et la mort de Louis XVI, et une coalition gigantesque se reforme contre la Convention. Pendant que le comte d'Artois et le duc d'Angoulême combattaient dans les rangs des émigrés français qui opéraient dans les Pays-Bas, le duc de Berry se rendait à l'armée de Condé dont il partageait les fatigues, les misères et les combats. Il se distingua dans plusieurs affaires, et lorsque le duc d'Enghien prit le commandement de l'avant-garde en juillet 1796, il lui succéda dans celui de la cavalerie. Le 14 juin 1795, parvint à Steinstadt, où l'armée royaliste se trouvait campée, la nouvelle de la mort de Louis XVII. Le 16, sur l'ordre du duc de Berry, le vieux prince de Condé proclamait devant ses soldats assemblés la royauté de Monsieur, comte de Provence, sous le nom de Louis XVIII. Le nouveau roi vint passer son armée en revue, et c'est à cette époque qu'un coup de feu lui fut tiré d'une fenêtre, comme il traversait le village de Dilligen. La balle lui effleura le front. Sans perdre un instant son sang-froid, Louis XVIII dit simplement : « Un demi-pouce plus bas et le roi de France s'appelait Charles X. »

Cependant le temps marchait et les événements se précipitaient. La campagne victorieuse du général Bonaparte en Italie amenait bientôt l'armistice de Léoben et le traité de Campo-Formio, et l'armée de Condé se réfugiant en Pologne passait au service du czar. Le duc de Berry profite de l'occasion pour aller embrasser son père à Edimbourg, puis il va rejoindre le roi à Mittau. C'est là que le 10 juin 1799 le duc d'Angoulême épousait sa cousine, Madame Royale. Le cardinal de Montmorency bénit cette union, et l'on vit assister à la cérémonie, aux côtés de la fille de Louis XVI, l'abbé Edgeworth, le prêtre écossais, dernier confesseur du Roi-martyr, qui l'avait accompagné jusque sur l'échafaud. Mais à ce moment le duc de Berry était déjà reparti pour l'armée de Condé qui se préparait à une nouvelle campagne, et ce fut à Friedeck, en Silésie, qu'il apprit la nouvelle du mariage qui fut mise immédiatement à l'ordre du jour. La campagne continue ; le duc de Berry et ses compagnons suivent Souvarow jusqu'en Suisse. Là Masséna remporte la victoire de Zurich. La dissension se met entre les Autrichiens et les Russes, et ces derniers regagnent de nouveau la Pologne.

C'était pour le jeune prince, sinon la fin de sa carrière militaire, au moins une trève, une sorte de repos qui menaçait de durer quelque temps. Ses voyages et ses campagnes lui avaient fait de bonne heure un caractère décidé et un tempérament robuste ; son esprit s'était trempé virilement dans les épreuves de la mauvaise fortune et de l'exil. C'est alors qu'un certain chevalier de Vernègues suggéra à Louis XVIII l'idée de marier son neveu à une princesse de Naples. La proposition sourit au Monarque, son choix se fixa sur la princesse Christine, et il envoya de Mittau à M. de Chastellux les pleins pouvoirs nécessaires pour arranger cette alliance. Le comte de Chastellux était ancien chevalier d'honneur de Madame Victoire, fille de Louis XV. Après la mort de cette princesse, arrivée à Trieste en 1799, Louis XVIII l'avait envoyé comme ambassadeur auprès du roi Ferdinand. Aussitôt qu'il eut reçu ses instructions, l'ambassadeur entama les négociations. De son côté le duc de Berry quittant Lintz, où il habitait depuis quelque temps, allait saluer en passant sa mère à Klagenfurth et de là passait à Palerme où il était accueilli avec bienveillance par la cour de Sicile. Ferdinand lui fit une pension de vingt-cinq mille ducats et le mariage se décida malgré l'antagonisme du ministre Acton, le favori de la reine Caroline, qui y était opposé. Sur ces entrefaites la reine et ses filles partent pour Vienne et le mariage est différé.

Afin d'occuper ses loisirs pendant cette absence, le jeune prince se rendit à Rome qui était alors occupée par les troupes napolitaines. Il passa quelque temps dans la vieille cité, visitant les musées et les monuments, s'occupant d'archéologie, de peinture et de musique et donnant libre carrière à son penchant pour les beaux-arts. Il avait, dès sa jeunesse, fait preuve de véritables goûts artistiques, tandis que son frère d'Angoulême montrait, au contraire, plus de dispositions pour les mathématiques et les sciences exactes. Au milieu de ces tranquilles et pacifiques occupations, une grave nouvelle vint le surprendre. L'armée de Condé allait encore faire campagne et le duc d'Angoulême avait pris le commandement du corps de cavalerie noble que lui, duc de Berry, avait jadis formé et organisé en Russie. L'occasion était trop tentante. Le prince quitte Rome et court retrouver l'armée sur l'Inn, entre Wasserburg et Neubuern. Il

rencontre son frère, se jette dans ses bras, et se met sous ses ordres comme simple volontaire dans le régiment noble. On était à l'automne de 1800. Il y avait trois mois que Bonaparte avait remporté la victoire de Marengo. L'armée dont les princes faisaient partie se battait contre les troupes du général Moreau. Après plusieurs engagements, dont il faut citer celui de Rosenheim comme le plus important, arriva la journée de Hohenlinden. Cette bataille fut décisive. Elle eut pour résultat la fin de la guerre et la dissolution de l'armée de Condé.

Le duc de Berry, après s'être séparé de ses compagnons d'armes, erra à travers l'Allemagne, résidant tantôt à Vienne, tantôt à Klagenfurth auprès de sa mère, et essayant entre temps de vaincre la résistance que le favori Acton opposait à son mariage. En vain il lui écrivait que, connaissant l'état de gêne où se trouvaient les finances du roi de Naples, il renonçait volontiers à la pension qui lui était due et ne réclamait que la somme de 5000 ducats accordée par Ferdinand aux officiers de sa suite. L'astucieux ministre ne répondit pas à ses lettres, et ce ne fut que bien plus tard, grâce à l'officieuse intervention de M. de Vernègues, qu'un à compte de 80.000 ducats fut payé par le roi sur l'arriéré de la pension.

A cette époque le duc de Berry rejoignit son père à Holy-Rood; puis il le suivit lorsque Monsieur quitta l'Ecosse pour habiter Londres. C'est à cette époque que Louis XVIII, alors résidant à Varsovie, reçut indirectement une proposition de Bonaparte de renoncer au trône de France en échange d'une indemnité magnifique. Le roi y répondit par le fameux manifeste du 22 février 1803 qui portait également la signature approbative du duc d'Angoulême. Les princes exilés qui vivaient à Londres : Monsieur, le duc de Berry, le duc d'Orléans et ses frères, le prince de Condé, le duc de Bourbon envoyèrent leur adhésion. Le duc d Enghien y joignit la sienne datée d'Ettenheim, 22 mars 1803. Un an après, Napoléon était proclamé empereur et Louis XVIII adressait à toutes les cours de l'Europe la protestation du 5 juin 1804. Mais le malheureux roi ne pouvait obtenir ni un encouragement, ni un soutien, ni aucun asile tranquille et sûr de tous ces souverains déjà fascinés par le terrible empereur. Quatre ans auparavant, à la suite du complot de la rue

Saint-Nicaise, l'infortuné Louis XVIII avait été contraint par l'empereur Paul Ier de quitter Mittau, de gagner péniblement Memel et Kœnigsberg et de se réfugier à Varsovie. Il quitta cette ville pendant quelque temps pour se rendre en Suède, à Calmar, où il doit rencontrer son frère, le comte d'Artois, afin de conférer avec lui de la politique à suivre. Une prétendue tentative d'empoisonnement sur Louis XVIII, pendant son séjour à Varsovie, tentative dont la rumeur publique accusait injustement Napoléon, avait été la cause de représentations énergiques faites par le cabinet des Tuileries à celui de Berlin. Le roi était encore à Calmar lorsque le gouvernement prussien lui intima l'ordre de ne plus rentrer sur son territoire. Il demanda alors au nouvel empereur de Russie, au fils de Paul Ier, à Alexandre, l'autorisation de revenir à Mittau. Il obtient cette autorisation, et dès son arrivée il lance son dernier manifeste du 2 décembre 1804, où, faisant des concessions au nouvel ordre de choses, il accepte les faits accomplis tout en maintenant et affirmant ses droits légitimes à la couronne , garantissant et proclamant les libertés, réformes ou changements qui étaient sortis de la Révolution, mais jurant en même temps de ne pas abandonner la cause qui unit les destinées des Bourbons à celles de la nation française : en un mot, une esquisse de la future Charte, une déclaration de Saint-Ouen avant la lettre.

Après cette dernière protestation contre l'usurpation de Napoléon, le roi vécut paisible et silencieux pendant trois ans au milieu de sa petite cour de Mittau. Mais bientôt Alexandre, devenu, à la suite du traité de Tilsitt, l'allié de Napoléon, fut contraint de renouveler à l'égard du malheureux Louis XVIII la mesure prise par Paul Ier. Il y mit pourtant plus de forme, et le prétendant, officieusement averti de l'embarras qu'il causait, gagna la Suède, puis l'Angleterre, où il accepta l'hospitalité du duc de Buckingham à Gosfield-Hall, qu'il habita jusqu'en 1811, année où mourut sa femme, la reine Marie-Joséphine-Louise de Savoie. Il vint alors se fixer définitivement à Hartwell, à 15 lieues de Londres, dans le comté de Buckingham. Là il recevait les notabilités du parti royaliste qui se présentaient pour lui faire leur cour ; le duc de Berry en était naturellement, et venait régulièrement, en neveu respec-

tueux et fidèle, rendre ses devoirs au chef de la famille, à son oncle et à son souverain. Le jeune prince mettait à profit son séjour en Angleterre. Il continuait ses études de peinture et de musique qu'il avait commencées à Rome, observait les mœurs politiques, visitait les villes et les manufactures, les musées, les collections particulières, enfin utilisait, autant qu'il était en son pouvoir, les longues années de l'exil. La monotonie de son existence studieuse et tranquille ne fut troublée que par deux événements, bien naturels et bien différents, un deuil et un amour. Le 2 juin 1805, il perdait sa mère, Marie-Thérèse de Savoie, comtesse d'Artois, et en éprouvait un tel chagrin qu'il en tombait malade. Voilà pour le deuil. L'amour fut plus discret. Jeune, ardent et passionné, le duc de Berry n'avait jusqu'alors senti battre son cœur que dans les émotions d'une bataille, au sonore retentissement du canon, ou dans l'entraînement inévitable et grisant d'une charge de cavalerie. L'image déjà lointaine de la princesse Christine, à peine entrevue, était effacée de son esprit ; l'affection timide, incertaine et pour ainsi dire de convenance qu'il avait pu éprouver pour sa fiancée d'un moment, avait été étouffée dès sa naissance. A Londres il rencontre une femme, Mrs Brown, en devient éperdûment épris, et forme avec elle une liaison qui doit durer jusqu'à la fin de son exil. On dit même que cette dame ayant perdu son mari, le duc de Berry l'épousa secrètement, mais que ce mariage ne fut jamais ratifié par Louis XVIII. Toujours est-il que de cette union naquirent deux enfants dont nous aurons à parler plus tard. Amy Brown ne connaissait pas, paraît-il, la position élevée de son royal amant. Elle le savait français et émigré, voilà tout. Ce ne fut que plus tard, en 1814, qu'elle connut la vérité.

Cependant l'épopée impériale touchait à sa fin. A Moscou avait succédé Leipsick et à Leipsick la campagne de France, l'invasion, la capitulation de Paris et l'abdication de Fontainebleau. Pendant que Napoléon se dirigeait sur l'île d'Elbe, les princes rentraient en France de différents côtés. Le duc de Berry, lui, se rendait d'abord à Jersey et ensuite à Cherbourg sur la frégate anglaise l'*Eurotas*. Aussitôt qu'il toucha terre, il s'écria rempli d'émotion : *France* ! Dans ce seul mot étaient contenus tous les sentiments indéfinis-

sables qu'il éprouvait en mettant le pied sur le sol de la patrie, après 25 ans d'exil. Il avait onze ans quand il avait quitté la France, et quand il la revoyait, il avait trente-six ans. De Cherbourg le prince se rendit à Paris et tomba dans les bras de son père qui l'attendait aux Tuileries. Bientôt Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême les y rejoignirent.

Dès son premier retour en France jusqu'aux Cent Jours, le duc de Berry, avide de faire connaissance avec ce pays qu'il n'avait fait qu'entrevoir pendant son extrême jeunesse, voyagea continuellement, visitant tout, s'intéressant à tout. Nommé par le roi colonel-général des chasseurs, il se consacra avec ardeur à ses nouvelles fonctions et passait continuellement des inspections et des revues pour se familiariser avec les troupes et se faire connaître de ses nouveaux soldats. Un jour, à Fontainebleau, après la manœuvre, causant avec quelques vieux militaires, l'un d'eux parla de Napoléon. Le Prince lui dit : « Que faisait-il donc de si remarquable ? — Il battait l'ennemi. — Belle merveille !.. repartit le duc, avec des soldats comme vous ! »

Comme on l'a vu plus haut, lorsque la nouvelle du débarquement de Cannes parvint à Paris, Louis XVIII envoya le comte d'Artois et son fils à Lyon dans l'espoir d'arrêter la marche de l'Empereur. Cet espoir avait été déçu, et les princes, étant revenus à Paris, avaient suivi le roi en Belgique. Pendant la campagne de Waterloo, le duc de Berry avait commandé une petite armée de volontaires royaux, campée à Alost, et qui avait pour mission de couvrir Gand et les environs. Napoléon vaincu et les alliés marchant sur Paris, Louis XVIII se rapprocha de la frontière et vint s'établir à Mons. C'est là qu'éclata la fameuse cabale montée par M. de Talleyrand contre le comte de Blacas et qui amena l'éloignement de ce dernier. Mais si Louis XVIII avait consenti, quoique à grand regret, à accepter la démission de ministre de la maison du roi que M. de Blacas lui avait spontanément offerte, il n'entendait pas se priver entièrement des services d'un homme qui avait conservé toute son amitié et toute sa confiance. Au milieu des agitations et des inquiétudes du moment, le souvenir du chevalier de Vernègues, de M. de Chastellux et du mariage manqué de son neveu avec la princesse

Christine de Naples était revenu à l'esprit du roi. Il résolut de faire une nouvelle tentative ; seulement, cette fois, le comte de Blacas était chargé des négociations, et ce n'était plus de la princesse Christine qu'il s'agissait, mais de sa nièce, Marie-Caroline, fille du prince héréditaire de Naples.

## IV

Lors de la première Restauration et lorsque l'empereur Alexandre était encore à Paris, il avait été question un moment du mariage de sa sœur, la grande duchesse Anne, née le 18 janvier 1795, avec le duc de Berry. Le czar désirait vivement cette alliance, mais Louis XVIII hésitait. Certaines considérations politiques et surtout la question de religion l'empêchaient de donner son consentement. La princesse, appartenant à la religion grecque, était schismatique, cet obstacle parut insurmontable au roi très chrétien et le projet fut abandonné.

Il sagissait maintenant d'entamer avec prudence et circonspection les négociations avec la Cour des Deux-Siciles. Le roi de Naples en fournit lui-même l'occasion à Louis XVIII. Quelque temps après sa rentrée à Paris, le roi de France reçut une lettre de Ferdinand, en date du 13 juillet, dans laquelle ce prince le complimentait et formait des vœux pour la prospérité des Bourbons et le rétablissement de la tranquillité générale.

Le 24 juin précédent, en se séparant à Mons du comte de Blacas, Louis XVIII lui avait déjà remis une lettre de félicitations pour le roi de Naples ; un passage de cette lettre recommandait particulièrement le comte à Sa Majesté sicilienne et la priait d'ajouter foi à tout ce qu'il pourrait lui dire de la part du roi de France. Mais, afin de conserver plus longtemps secret l'objet de cette ambassade et de détourner les soupçons, Louis XVIII avait d'abord envoyé le comte de Blacas à Londres en mission spéciale et particulière.

Le séjour de M. de Blacas en Angleterre devant encore se prolonger quelques semaines, le roi répondit officiellement à Fer-

dinand par une lettre du 4 août 1815, lui faisant part de la satisfaction qu'il avait éprouvée en apprenant sa restauration sur le trône des Deux-Siciles, et aussi de la résolution qu'il avait prise de lui envoyer le comte de Blacas comme ambassadeur extraordinaire pour le féliciter. Il lui renouvelait, à l'endroit du comte, les vives recommandations contenues dans sa lettre de Mons. Peu après, M. de Blacas, ayant terminé sa mission à Londres, se dirigeait immédiatement sur l'Italie par les Pays-Bas et la Suisse. A son passage à Berne, il trouvait un pli de M. de Talleyrand qui lui annonçait la nomination comme secrétaire de son ambassade du chevalier de Jonville ; le ministre des affaires étrangères semblait ne pas avoir été mis au courant du but secret de ce voyage ; car, répondant par le même pli à une demande d'instructions faite par le comte, il lui envoyait quelques phrases banales sur la politique et la bonne entente des deux cours, lui faisait entendre que son séjour à Naples serait de courte durée et qu'il aurait bientôt à se rendre à Vienne ; enfin il terminait par quelques renseignements sur les nouveaux règlements concernant la préséance et le rang des agents diplomatiques. Louis XVIII n'avait pas évidemment jugé nécessaire de mettre M. de Talleyrand dans la confidence, il n'avait aucune confiance en sa discrétion à ce sujet ; et d'ailleurs, il ne croyait peut être pas à un long séjour de ce ministre dans le Cabinet ; il est probable même qu'il était condamné à l'avance dans son esprit. Le fait est que M. Talleyrand n'était plus au pouvoir un mois après avoir écrit la lettre qui attendait M. de Blacas à son passage à Berne.

L'ambassadeur extraordinaire du roi de France arriva à Naples le 17 octobre 1815, et le 23 il fut reçu en audience solennelle par le roi Ferdinand.

Cette première entrevue eut un caractère tout à fait officiel et naturellement il ne fut fait aucune allusion au véritable but de l'ambassade. M. de Blacas avait d'abord à étudier le terrain afin de s'avancer ensuite en toute sécurité.

En effet, les Bourbons de Naples, malgré la parenté qui les unissait à la famille royale de France, subissaient entièrement l'influence du Cabinet de Vienne. Ils étaient également alliés par le

sang à la famille impériale d'Autriche ; la femme de Ferdinand, la reine Caroline, morte à Vienne un an auparavant, n'était-elle pas fille de l'impératrice Marie-Thérèse et sœur de la reine Marie-Antoinette ? Ainsi l'empereur d'Autriche se trouvait être le beau frère de Ferdinand et ce dernier attribuait à son influence et à celle de M. de Metternich la décision du Congrès de Vienne qui lui avait rendu ses Etats. Le représentant de Louis XVIII, Talleyrand, y avait bien contribué quelque peu ; mais Ferdinand l'ignorait ou feignait de l'ignorer. Il lui en aurait probablement trop coûté de paraître devoir quelque gratitude à l'ancien ministre de Napoléon. Enfin le roi de Naples, tout en écrivant au roi de France des lettres de congratulations, tout en lui envoyant ses protestations d'amitié et de dévouement, conservait dans son for intérieur une extrême défiance sur la durée de cette seconde Restauration, et les agents de l'Autriche ne négligeaient aucune occasion d'affermir leur influence auprès de lui, au détriment de celle de M. de Narbonne, représentant ordinaire de Louis XVIII à la cour des Deux-Siciles. Les difficultés avec lesquelles le nouveau gouvernement de la France avait à lutter facilitaient singulièrement leurs desseins, et ils n'avaient pas de peine à démontrer au roi Ferdinand que ce malheureux, pays déchiré par les factions, écrasé par les impôts et l'occupation étrangère, était voué d'avance à la guerre civile, à la banqueroute et à l'anarchie. Ce tableau exagéré et poussé au noir était plus que suffisant pour écarter de l'esprit du roi de Naples l'idée de l'alliance française. En même temps, l'Autriche travaillait à éloigner également l'idée d'une alliance avec la Russie ; et Ferdinand, sentant que dans l'état précaire de l'Europe, il lui fallait l'appui d'une grande puissance, se laissait aller peu à peu à écouter les avis du Cabinet de Vienne et à y chercher les inspirations de sa politique.

Le prince Jablonowski, ambassadeur d'Autriche à Naples, ne s'était pas contenté de circonvenir le roi Ferdinand. Il avait aussi gagné à sa cause et converti à ses projets les personnages influents de la cour et les principaux fonctionnaires de l'Etat, tels que le marquis de Circello, ministre des Affaires Etrangères et le chevalier de Médici, ministre des Finances. Il n'était pas jusqu'au commandeur de Ruffo, ministre de Naples à la cour de Vienne, qui

ne se montrât partisan zélé de l'alliance autrichienne et qui ne fît tous ses efforts pour la faire conclure d'une manière définitive. Ce diplomate avait même poussé les choses si loin qu'il avait conçu le projet d'un double mariage entre une princesse d'Autriche et le prince Léopold des Deux-Siciles et entre le fils de l'Empereur et la fille du prince héréditaire de Naples, Marie-Caroline, cette même princesse dont l'ambassadeur extraordinaire du roi de France venait demander la main. Telle était la situation lorsque le comte de Blacas arriva à la cour du roi Ferdinand.

L'ambassadeur de Louis XVIII ayant ainsi reconnu la position, comprit qu'il fallait agir vite et ne pas laisser le temps aux diplomates autrichiens d'accomplir leurs projets. Après avoir informé son gouvernement par dépêche secrète de l'état des choses, il se décida à parler au roi Ferdinand du véritable but de son voyage. Sans être catégorique, la réponse du roi des Deux-Siciles aux ouvertures du comte de Blacas fut fort encourageante. Il exprimait un vif désir de marier sa petite-fille au duc de Berry et il ne cachait pas l'extrême satisfaction que lui causerait cette union. Mais il avait, disait-il, laissé toute liberté au prince hériditaire pour l'établissement de sa fille ; le seul obstacle pourrait venir de sa part, car, comme il avait été déjà question de plusieurs mariages, il ne serait pas impossible qu'il y eût déjà quelque engagement ; cependant il ne le croyait pas, et il conseillait à M. de Blacas de voir le prince qui se trouvait alors à Palerme. Le comte prit ses dispositions pour faire ce voyage, ce qui n'était pas, à cette époque, une chose aussi facile et aussi simple que de nos jours. Les corsaires barbaresques qui infestaient la Méditerranée et la peste qui désolait à ce moment une partie du royaume de Naples et principalement la ville de Noja rendaient les Siciliens excessivement sévères pour les quarantaines. On venait d'apprendre que le fléau avait éclaté à Corfou et en Croatie ; le bureau de santé de Palerme redoublait de vigilance et de sévérité et refusuait même d'obtempérer aux désirs du roi Ferdinand qui avait essayé d'obtenir, sinon la franchise, du moins une diminution de quarantaine pour les provenances directes de Naples. Le roi, mécontent, avait suspendu le départ d'un navire de guerre qu'il avait eu l'intention d'envoyer à Palerme et à bord

duquel le comte de Blacas devait prendre passage. Ce dernier se vit donc forcé d'attendre une nouvelle occasion de France en Sicile.

Dans l'intervalle, Ferdinand avait cependant correspondu avec le prince héréditaire et l'avait entretenu du projet de mariage. Le prince avait répondu d'une manière assez satisfaisante ; il y donnait son consentement, sous réserve de celui de sa fille, et il annonçait qu'il allait faire faire son portrait pour l'envoyer au duc de Berry. En somme, sans qu'il y eût rien de définitif, les choses marchaient à souhait. Peu de temps après, le portrait promis arrivait à Naples, et M. de Blacas chargeait son secrétaire de le porter à Paris. M. de Jonville emportait aussi des lettres du Prince héréditaire écrites à son père au sujet du mariage.

Sur ces entrefaites, et comme le bureau de santé de Palerme, se relâchant de sa rigueur, s'était décidé à réduire à sept jours, y compris la traversée, la quarantaine des navires de guerre venant de Naples, la frégate française la *Néréïde* mouillait en rade de cette ville. M. de Blacas se mit immédiatement en rapport avec le commandant qui se chargea de le conduire en Sicile. Les vents contraires du sud le retinrent encore quelques jours dans le port, mais enfin les vents changèrent, la frégate put appareiller, et, après une courte traversée, arriva à Palerme.

(*A suivre.*) LOUIS CHERUBINI.

## FIGURES CONTEMPORAINES

# MONSEIGNEUR GONINDARD

### ARCHEVÊQUE DE RENNES

Le diocèse de Rennes, en l'an 1893, a eu une fortune — ou plutôt une infortune rare : il a vu en moins de douze mois siéger sur sa chaire épiscopale trois archevêques; il a vu deux fois, à deux mois de distance, sa cathédrale en deuil, cachant sa piteuse architecture sous de longues draperies noires, pleurer par la voix tonnante, par les sanglots énormes de son bourdon, la perte de deux pontifes.

A vrai dire, la mort du premier parti - Son Eminence Mgr le cardinal Place — n'avait rien que de naturel: on peut même dire qu'elle était attendue, non parce que Son Eminence avait atteint, le 14 février dernier, l'octantième année de son âge, mais parce que, quinze mois plus tôt (le 17 décembre 1891), en se faisant administrer en grande pompe les derniers sacrements, il avait lui-même solennellement annoncé sa fin prochaine.

Tels nos vieux saints bretons, nos vieux évêques, les Samson, les Malo, les Melaine — sans parler de l'illustre saint Martin — accablés par l'âge et par les fatigues apostoliques, rassemblaient autour d'eux leurs disciples, leur clergé, et d'une voix ferme encore prédisaient, sous un terme ordinairement assez bref, leur entrée dans l'autre monde. Les disciples se désolaient, s'inondaient de larmes amères dans une douloureuse attente ; mais enfin le coup était annoncé, quand il venait il ne surprenait personne.

Tout autre a été l'impression produite par la mort de Mgr Gonindard, le successeur du cardinal Place. Ici rien de préparé, rien d'attendu. Un coup de foudre comme celui qui inspira le cri de Bossuet : *Madame se meurt ! Madame est morte !* Ici même on n'a pas eu le temps de dire : *L'archevêque se meurt* ! Il était déjà mort — et du même coup tous ceux qui l'avaient vu, connu, aimé, c'est-à-dire tout son diocèse était écrasé.

Car tout son diocèse le connaissait, quoiqu'il en fût depuis deux mois seulement le pasteur effectif. Mais pendant ses six années d'évêque coadjuteur, pour remplir l'unique fonction dans laquelle on l'avait confiné — la Confirmation, — il avait dû parcourir successivement toutes les parties du diocèse de Rennes. Partout il s'était montré, et partout il avait plu. Partout il avait agi, parlé — parlé à tous, petits et grands, — et tous avaient subi le charme irrésistible de sa parole, de son regard, de son âme si accueillante et si sympathique, en un mot, de toute sa personne, d'où émanait, par un rayonnement naturel et incessant, la bonté la plus exquise, comme jadis le miel coulait des lèvres de Platon.

Il n'était pas seulement bon, il était — la bonté. Ainsi l'a compris et démontré le puissant orateur breton (le R. P. Ollivier), qui, le 4 juillet 1893, ressuscita dans la chaire de la cathédrale de Rennes la figure de Mgr Gonindard.

En ce style solide et coloré, avec cette hauteur d'idées dont il a le secret, il commence par décrire la bonté, « le don le plus relevé que Dieu puisse faire à l'homme ». Dans ce cadre largement tracé il met ensuite l'image du pontife, — et cette image remplit parfaitement le cadre.

Pour savoir ce que fut Mgr Gonindard, il faut lire cette admirable oraison funèbre. Nous y ajouterons deux traits que la gravité de la chaire a écartés, mais qui n'en sont pas moins absolument caractéristiques.

Le premier est une anecdote d'enfance. Pendant qu'il était écolier au petit séminaire de Montbrison, excédé des taquineries d'un de ses camarades, le jeune Gonindard s'en plaignait à un autre camarade, son ami. Cet ami lui dit :

— Tu es plus fort que lui : flanque-lui une bonne gifle, alors il te laissera tranquille.

— Mais, répliqua le jeune Gonindard, cela lui ferait mal ; je ne puis pas !

L'autre mot est — à ma connaissance — plus d'une fois sorti de sa bouche durant les six dernières années de sa vie, pendant qu'il était coadjuteur de Rennes. Quand en sa présence on racontait, de tel ou tel personnage, quelques traits qui n'étaient pas précisément des traits de bonté, il s'écriait :

— Vraiment je ne peux pas croire cela. Je ne comprends pas que l'on puisse sciemment faire de la peine à qui que ce soit !

Voilà, n'est-ce pas? une vie bien fidèlement gouvernée, d'un bout à l'autre, par ce principe supérieur de la bonté humaine et chrétienne, qui, mêlé comme un parfum infiniment doux aux grandes vertus du prêtre et de l'évêque, ne peut manquer de gagner tous les cœurs.

Cette vie, — après les deux superbes oraisons funèbres prononcées par le R. P. Ollivier et par Mgr Pagis, évêque de Verdun, — elle n'est plus à raconter. Nous en donnerons seulement les principales dates.

Mgr Gonindard (Jean-François-Natalis) était né le 31 décembre 1837, à Perreux, petite ville du département de la Loire, dont son père, médecin fort estimé, avait été maire. Ordonné prêtre en 1861, il entra vers le même temps comme professeur dans la célèbre institution des Chartreux de Lyon, dont il devint directeur en 1871. Nommé évêque de Verdun le 21 décembre 1884, il fut sacré le 10 mai suivant, à Lyon, dans l'église primatiale de Saint-Jean. Deux ans après, devenu, par décret du 1er mai 1887, coadjuteur du cardinal Place, archevêque de Rennes, il reçut le titre d'archevêque *in partibus* de Sébaste. Le 5 mars 1893, la mort de Mgr Place le fit titulaire de Rennes. Il est mort le 17 mai suivant.

Dans cette vie, la carrière épiscopale, malgré sa brièveté, est la période la plus importante. Pour la caractériser nous emprunterons la parole autorisée des deux orateurs nommés plus haut. Cette carrière épiscopale eut trois phases :

Mgr Gonindard, évêque de Verdun ;

Mgr Gonindard, coadjuteur de Rennes ;

Mgr Gonindard, archevêque de Rennes.

Lors du service funèbre célébré le 13 juin 1893 dans la cathédrale de Verdun pour l'âme du *Bon archevêque*, Mgr Pagis a supérieurement peint les deux premières phases ; il en a buriné le caractère et le contraste en traits saisissants et vrais, qui resteront dans l'histoire du diocèse de Rennes.

Il raconte en premier lieu les triomphes de Mgr Gonindard dans le diocèse de Verdun. Pendant les deux années de son épiscopat ce fut un hosanna de joie, d'admiration, d'affection filiale, retentissant comme un concert perpétuel sur les pas « du plus aimable, du plus accueillant, du plus charitable des évêques », qui alors réalisait pleinement sa devise : *De cruce ad lucem ;* venu de la croix, il entrait dans la lumière[1].

Passant de là à la seconde phase, l'illustre orateur s'exprime ainsi :

« J'aborde avec peine les dernières années d'une carrière épiscopale malheureusement trop courte. Pourquoi faut-il que la belle devise : *De cruce ad lucem* ! ait été comme renversée, et qu'on ait pu dire de l'évêque de Verdun transplanté dans un diocèse lointain : *De luce ad crucem*, de la lumière à la croix.

« Quelle a été, pendant près de six ans, la vie de l'archevêque de Sébaste sur cette terre de Bretagne, sa troisième et dernière patrie ? Je réponds : *De luce ad crucem*, de la lumière à la croix. Ce n'est pas que les Bretons lui aient refusé leurs sympathies. Non, la Bretagne est le plus chrétien des pays ; elle a du cœur, beaucoup de cœur et de loyauté ; elle aime ses évêques ; elle aimait Mgr Gonindard autant peut-être que l'aima la Lorraine ; *mais son amour n'avait pas une entière liberté d'expansion* : il y avait deux évêques....

« Certaines situations sont fausses dès l'origine et ne se peuvent corriger : telle presque toujours la situation des évêques coadjuteurs. Enchaînez l'un à l'autre un homme jeune et un vieillard : d'un côté l'ardeur généreuse, l'amabilité, l'expansion ; de l'autre le froid de l'âge, le besoin du calme et du repos ; d'un côté un noble caractère sans doute, remarquable par la dignité, mais *presque* autoritaire dans la fermeté ; de l'autre le caractère que vous savez, gracieuse-

[1] *Nouvelliste de Lyon* du 21 juin 1893.

ment enjoué, et cette nature, toute faite de bienveillance, qui ne donnait et ne demandait que des sourires. Vous aurez les deux extrêmes ; ils se touchent, c'est le proverbe ; mais ils se heurtent, c'est la réalité. »

Pourquoi ici en particulier ils se heurtèrent, le R. R. Ollivier nous le fait toucher au doigt, quand il marque en quelques traits profonds le contraste bien accusé des deux systèmes d'administration ecclésiastique :

« L'évêque (dit-il) n'est pas seulement un administrateur plus ou moins habile et régulier, qui du fond de son cabinet réglemente la vie de prêtres et de fidèles connus de lui par des lettres d'affaires ou des rencontres au cours de ses tournées officielles. Sa maison n'a rien de commun avec les bureaux d'un ministère, — où apparaissent plus ou moins spontanément des employés et des solliciteurs, — d'où émanent des circulaires et des dispenses, — où le chef de service est à peine abordable à travers la haie d'épines formée par des subalternes qui ne se croient pas obligés à la sympathie ou à l'estime envers ceux qui recourent à leur intermédiaire. Non que l'administration épiscopale puisse se passer de tout le formalisme qui entoure fatalement la multiplicité des affaires humaines, — mais le propre de l'évêque est de réduire ce formalisme, d'effacer le plus possible les distances, de toucher directement aux cœurs et aux âmes, d'être véritablement le père de ses enfants » (p. 24-25).

A Verdun, on le devine, Mgr Gonindard, dans son administration épiscopale, avait pratiqué essentiellement le régime paternel. A Rennes, quand il y arriva, il trouva battant son plein, s'épanouissant dans toute sa beauté, le régime bureaucratique et autoritaire. Entre ces deux régimes il y a, on le sent, incompatibilité d'humeur et antipathie irréductible. Aussi le régime bureaucratique vit-il tout de suite dans le partisan du régime paternel un homme gênant et le tint à l'écart de tout, ne lui donnant même pas les pouvoirs d'un grand vicaire, ne laissant à cet archevêque-coadjuteur d'autre part dans l'administration diocésaine que celle du sacrement de Confirmation. Voilà ce que tout un diocèse a vu pendant six ans.

Il y avait autre chose encore, que le R. P. Ollivier, avec une grande délicatesse, et pourtant une clarté suffisante, touche en ces termes :

« Pour rien au monde, le doux évêque n'eût voulu blesser personne, *lui dont le cœur fut si souvent déchiré par les plus cruelles et les plus injustifiables blessures*. L'oubli des offenses est une part essentielle de la bonté, non seulement à l'endroit de ceux que la vie fait égaux et vis-à-vis desquels il semble plus facile, mais encore à l'endroit de *ceux qui méconnaissent l'obéissance et le respect imposés par l'infériorité de leur situation*. Vis-à-vis de ceux qui se prévalurent contre lui de leur égalité, Mgr Gonindard pratiqua la mansuétude avec une dignité qui n'est pas l'une de ses moindres gloires ; *vis-à-vis des inférieurs*, il eut surtout souvenir de la pitié que réclame l'infirmité humaine ou souci *de vaincre la malice par la charité* (p. 26-27). »

Ainsi, de son beau diocèse de Verdun où tous les yeux lui riaient, où tous les cœurs répondaient aux siens, le pauvre évêque était tombé *dans une haie d'épines*, comme parle le P. Ollivier. Il était là en butte à une guerre sourde, incessante, à coups d'épingles ; quelle souffrance pour cette âme haute, droite, généreuse, qui avait tant besoin d'expansion, d'affection, de loyale sympathie !

« En cette situation délicate (reprend Mgr Pagis), l'archevêque de Sébaste n'avait qu'à se replier sur lui-même, qu'à refouler dans son âme son besoin d'expansion, qu'à s'effacer ; en un mot, c'était le renversement de sa nature et de sa devise : après la lumière, c'était la croix. Dieu le faisait sortir d'un chemin de roses pour le faire entrer dans la voie de la souffrance : *De luce ad crucem !*

« Le coadjuteur-archevêque devint voyageur ; il allait de ville en ville, partout demandé, partout applaudi. »

C'est alors qu'on le vit semer, sans compter, dans toutes les grandes églises de Paris, dans tous les principaux sanctuaires de France, ces discours d'une allure originale, d'une saveur attrayante, où les pensées toujours hautes, les idées toujours grandes montent parfois aux sommets de l'éloquence, et qui assurent à leur auteur, parmi les orateurs sacrés de la seconde moitié de notre siècle, une place des plus distinguées. Nommons seulement ses

panégyriques de Jeanne d'Arc, de saint Yves, du P. Montfort, ses oraisons funèbres du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, de Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai, de Mgr Freppel, évêque d'Angers.

Dans ces courses apostoliques, dans ces fêtes de l'éloquence chrétienne, Mgr Gonindard recueillait, outre les applaudissements, ce qui lui était beaucoup plus précieux : de franches et vives sympathies, des affections solides et vaillantes, et l'occasion d'épancher en des cœurs amis tant de sentiments intimes qu'à Rennes il fallait refouler.

Malgré tout cela, à travers tout cela, « il portait dans son âme, je le sais (nous dit Mgr Pagis), il portait une blessure secrète, un ennui qui le dévorait. Que cet ennui ait atteint profondément cette riche nature ; qu'il ait développé les germes d'un mal inconnu ; qu'il ait préparé longuement ce coup fatal qui a frappé de stupeur et désolé l'Eglise de France, *j'ai toutes les raisons de le croire*. Pauvre archevêque, c'était bien la croix : *De luce ad crucem* ! — L'épreuve avait duré six ans ; elle allait finir..... »

Oui, mais auparavant *le coup fatal avait été longuement préparé !* Inutile d'insister sur la gravité de ce témoignage, émané d'un évêque, et encore de Mgr Pagis, depuis longtemps l'ami intime, le confident du coadjuteur de Rennes.

L'avènement de Mgr Gonindard fut salué dans son diocèse par une explosion de joie universelle. Tout le monde l'aimait pour son affabilité, sa bonté, sa charité, que tout le monde connaissait. Tous voyaient en lui le prince de la paix et le messager de la justice, mais de la justice clémente, conciliante et paternelle, — destiné à ramener le calme et l'union dans les esprits, à faire rentrer dans l'ombre les chicanes piratesques, les morales à double fond, les visions cornues, avec lesquelles des *éminences noires* avaient depuis trois ans si profondément troublé le diocèse. La *Semaine religieuse de Rennes* traduit bien le sentiment universel quand elle dit du nouvel archevêque : « Il semblait *providentiellement préparé* « pour faire *enfin*, au milieu de son peuple, une œuvre de paix et d'union » (20 mai 1893).

Peu de temps après les obsèques du cardinal Place, Mgr Gonin-

dard, dans une réunion nombreuse, déclara qu'en fait d'administration il voulait remonter aux traditions du premier archevêque de Rennes, le cardinal Saint-Marc, traditions de régime paternel, de bonté épiscopale, de franchise et de loyauté bretonne. Cette déclaration souleva les applaudissements de toute l'assistance[1].

Puis, pour prendre possession, il adressa à ses diocésains une belle lettre pastorale, où il les remerciait avec effusion de la grande affection, des belles réceptions qu'ils lui avaient prodiguées dans ses tournées de Confirmation, et où il s'engageait à se dépenser, se sacrifier tout entier pour leur bien spirituel et temporel, jusqu'à sa mort.

Ensuite il se disposa à aller à Rome pour la visite obligée *ad limina apostolorum*. Sa santé était déjà fort dérangée. On le pressa d'ajourner ce voyage, il n'y voulut entendre. C'était à ses yeux un devoir, un devoir urgent. Il partit. Pendant son absence, on reçut à Rennes sur son état des nouvelles contradictoires, tantôt alarmantes, tantôt meilleures.

Il rentra à Rennes, le samedi 13 mai, très souffrant et très sérieusement malade : le cœur était attaqué. Mais l'âme intrépide et généreuse soutenait le corps défaillant. Aussi, le dimanche 14, montant en chaire dans sa cathédrale, il adressa à ses diocésains une touchante allocution — qui devait être la dernière — où, après avoir rendu compte de sa visite au Saint-Père, il épancha tout son amour, tout son dévouement pour son troupeau, montrant à nu la bonté, la charité incomparable de son grand cœur d'évêque.

Il n'était pas de ceux qui disent à froid de pareilles choses : il parlait avec une émotion profonde ; quand il descendit de chaire il eut un violent frisson suivi d'un fort accès de fièvre.

Le surlendemain il devait aller donner la Confirmation dans le

[1] Mgr Gonindard ne donnait pas dans l'absurde légende inventée contre Mgr Saint-Marc par d'effrontés menteurs, qui peignent le diocèse de Rennes comme tout *désorganisé* à la mort de ce prélat, et prêtent à son successeur la gloire de l'avoir *réorganisé*. De cette *désorganisation* et *réorganisation* prétendue on serait bien empêché de donner aucune preuve ; c'est une pure fable. Mais peut-être, sous cette forme, entend-on tout simplement reprocher à Mgr Saint-Marc de s'être en quelques rares circonstances un peu trop abandonné à sa bonté native, tandis que son successeur n'a jamais mérité un tel reproche.

canton de Combour. Le lundi, le mardi matin, son médecin augurant de ce voyage les plus tristes résultats, sans cacher ses craintes, le pressa, le supplia de rester à Rennes. L'archevêque répondit simplement :

— Impossible. C'est mon devoir d'évêque, il faut le faire !

On ne put le fléchir. Il partit. Le mardi, à Combour, il confirma 700 enfants, il était exténué.

Le lendemain, malgré tout ce qu'on put lui dire, il en confirma 300 à Cuguen ; après la cérémonie il était mourant : mourant de corps ; d'âme, d'esprit et de volonté toujours vivant.

On l'emmena malgré lui à la prochaine station du chemin de fer. A Rennes, dans la cour de la gare, soutenu ou plutôt porté sur les bras de ses compagnons de voyage, après avoir jeté sur ceux qui l'entouraient un long et affectueux regard, il s'affaissa. — Il était mort.

Mort debout, comme un vaillant, regardant la mort en face. Mort sur la brèche, au service de son troupeau qu'il avait promis de servir jusqu'à la mort.

Cette mort héroïque et rare, cette bonté incomparable de Mgr Gonindard lui assurent dans les fastes du diocèse de Rennes et de la Bretagne une place à part.

Comme les Bretons appellent encore aujourd'hui leur dernière souveraine *la Bonne duchesse*, ils l'appelleront, lui, par excellence, *le Bon archevêque*.

ARTHUR DE LA BORDERIE,

*De l'Institut.*

# LA LÉGENDE DE LA MORT

ET

# LA CHANSON DE LA BRETAGNE[1]

Il existe encore en Bretagne des *pèlerines par procuration*. On appelle ainsi les femmes qui passent leur vie à voyager de sanctuaire en sanctuaire, exécutant pour d'autres les vœux que la maladie, l'âge, le manque de temps empêchent d'accomplir. Été, hiver, soleil, tempête, elles vont par les routes, le bâton à la main, égrenant des prières avec leur chapelet. Le maigre salaire qu'elles gagnent pour avoir allumé un cierge devant la statue de Saint-Jean-du-Doigt ou fait à genoux le tour de l'église du Folgoët est bien mérité par leur peine, leur constance, leur piété, leur soin ; on les accueille avec sympathie au foyer des paysans, à l'âtre des manoirs, et les sectaires de la libre-pensée ricanent seuls devant les rides et les guenilles des vaillantes marcheuses.

M. Anatole Le Braz est un pèlerin par procuration. Son existence est une course ardente à la poursuite de ce sanctuaire idéal où le passé sommeille ; ce sont nos vœux qu'il exécute, à nous les gens pressés. Comme ses sœurs les pèlerines, il sent vibrer l'âme séculaire du peuple breton à travers les propos des laboureurs et des marins, il en transmet les vibrations, et, parfois, sous l'obsession de l'Esprit inspirateur, il épanche ses visions dans la langue des bardes français. Conteur et poète, il a double rayonnement.

[1] *La Légende de la Mort, traditions, croyances, superstitions, coutumes des Bretons armoricains*, par Anatole Le Braz, préface de Léon Marillier. Paris, Champion, 1893, in-12. *La Chanson de la Bretagne*, par Anatole Le Braz. Rennes, Caillière, 1892, in-12.

canton de Combour. Le lundi, le mardi matin, son médecin augurant de ce voyage les plus tristes résultats, sans cacher ses craintes, le pressa, le supplia de rester à Rennes. L'archevêque répondit simplement :

— Impossible. C'est mon devoir d'évêque, il faut le faire !

On ne put le fléchir. Il partit. Le mardi, à Combour, il confirma 700 enfants, il était exténué.

Le lendemain, malgré tout ce qu'on put lui dire, il en confirma 300 à Cuguen ; après la cérémonie il était mourant : mourant de corps ; d'âme, d'esprit et de volonté toujours vivant.

On l'emmena malgré lui à la prochaine station du chemin de fer. A Rennes, dans la cour de la gare, soutenu ou plutôt porté sur les bras de ses compagnons de voyage, après avoir jeté sur ceux qui l'entouraient un long et affectueux regard, il s'affaissa. — Il était mort.

Mort debout, comme un vaillant, regardant la mort en face. Mort sur la brèche, au service de son troupeau qu'il avait promis de servir jusqu'à la mort.

Cette mort héroïque et rare, cette bonté incomparable de Mgr Gonindard lui assurent dans les fastes du diocèse de Rennes et de la Bretagne une place à part.

Comme les Bretons appellent encore aujourd'hui leur dernière souveraine *la Bonne duchesse*, ils l'appelleront, lui, par excellence, *le Bon archevêque*.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
*De l'Institut.*

# LA LÉGENDE DE LA [illegible]

ET

# LA CHANSON DE LA [illegible]

Il existe encore en Bretagne des [illegible]
appelle ainsi les femmes qui passent [illegible]
tuaire en sanctuaire, exécutant pour [illegible]
maladie, l'âge, le manque de temps [illegible]
Été, hiver, soleil, tempête, elles vont [illegible]
à la main, égrenant des prières [illegible]
salaire qu'elles gagnent pour avoir allumé [illegible]
statue de Saint-Jean-du-Doigt ou [illegible]
Folgoët et bien même par leur peine [illegible]
leur soin ; on les accueille avec [illegible]
à l'âtre des manoirs, et les [illegible]
seuls devant les rides [illegible]

M. Anatole Le Braz [illegible]
est une course ardente à la pour[illegible]
passé sommeille ; ce sont [illegible]
pressés. Comme ces [illegible]
laire du peuple breton [illegible]
marins, il en trans[illegible]
de l'Esprit inspi[illegible]
bardes franc[illegible]

Lu-
lle y
nner
— Et
it tou-
bien il y
pas le blé

rès sa mort,
psychologie
ces trouvailles.
portance morale
er aux pauvres.
aucoup de nos lé-
phrase. Témoin la
*Izelvet*. On peut dire
sse-Bretagne. Le mot

*
* *

La *Légende de la Mort en Basse-Bretagne* est la dernière manifestation du conteur. On y trouve une centaine de traditions entremêlées de remarques, de maximes, de notices, groupées sous une dizaine de titres génériques et classifiées avec une attention particulière. Le tout est précédé d'une docte préface de M. Marillier, et suivi d'une table détaillée ; il n'y manque guère qu'un de ces index alphabétiques, d'un si grand secours pour les études comparatives.

Je n'ai pas l'intention de faire un choix entre les nombreux récits contenus dans un volume de cinq cents pages. Tous ont de l'intérêt ; mais entre les légendes qui en présentent le plus, entre *le Vieux de Tourc'h* et *le Conjuré de Tadic-Coz*, entre *Jean Carré* et *Jean l'Or*, entre *l'Intersigne des Bœufs* et *le Voyage de Saumic*, par exemple, une sélection définitive serait bien difficile à établir. A peine pourrait-on la tenter pour les différents chapitres. C'est ainsi que je signalerai comme de premier ordre : *Après la mort! Cimetières et Charniers ; l'Anaon*, « peuple immense des âmes en peine » ; *les Morts malfaisants, Conjurations et conjurés*. Mais il importe surtout de caractériser la manière traditionnelle de M. Le Braz.

Souvestre, du Laurens de la Barre, et M. Luzel, qui sont les maîtres du genre pour la Basse-Bretagne, n'ont pas vu sous le même angle la littérature orale de leur pays : de là, trois Basses-Bretagnes, suivant que le romantisme, la morale, la science y prédominent. Non pas que les trois auteurs ne soient également sincères : chacun d'eux a voulu mettre une idée en relief, et, loin de s'en cacher, souligne son parti pris à chaque occasion. Mais, au lieu qu'Emile Souvestre découvrait dans les traditions armoricaines une admirable matière à mettre en prose française, Ernest du Laurens de la Barre y voyait une *Imitation de Jésus-Christ* à l'usage du peuple, et M. Luzel, sans prendre sur l'affectation du sujet un parti réservé à la critique, inventoriait avec une ténacité vigilante le patrimoine

dont les éléments tendent à se disperser. Je sais des esprits, — et non des moins vastes, — qui taxent irrévérencieusement d'amusettes les sacro-saintes traditions, et qui raillent avec infiniment de verve la grave badauderie dont on fait preuve, à les entendre, en traitant les récits des bonnes femmes de chez nous avec autant de respect qu'un manuscrit de l'Iliade. Ceux-là ont un faible pour les belles histoires de du Laurens. Moi, qui suis assez éclectique de ma nature, je lis Souvestre quand je veux me distraire, du Laurens quand je veux m'édifier, et M. Luzel quand je veux m'instruire. Or, la *Légende de la Mort* est à la fois distrayante, édifiante et instructive.

Edifiante, cela est naturel, car les grossièretés inévitables dans les contes facétieux ne seraient pas ici de mise. Distrayante, car M. Le Braz est un artiste. Instructive, car le peintre de portraits doit reproduire son modèle, sans le travestir ni l'adorner. On me dira qu'il y a peintres et peintres. D'accord, mais le respect de la vérité n'est-il pas l'honnêteté artistique? Du reste, pour apprécier la peinture de M. Le Braz, lisez la note inscrite après la *Conjuration de Trogadec*.

« Allez chez moi, dit Trogadec au prêtre, d'après la version de M. Lu-
« zel, et priez ma femme de me venir voir dans l'enfer. Quand elle y
« sera, elle ne s'en ira plus. Si elle avait voulu, à mon insu, donner
« l'aumône en ma maison, un de nous deux aurait été sauvé. — Et
« comment donner à votre insu? répond la femme, le pain était tou-
« jours sous clef, et vous faisiez une marque pour savoir combien il y
« avait de farine dans le pétrin. — Certes, mais je ne visitais pas le blé
« dans l'arche! »

Avare pendant sa vie, Trogadec reproche à sa femme, après sa mort, de n'avoir pas su être charitable à sa place. Cela est d'une psychologie populaire très fine. Nos poètes populaires ont quelquefois de ces trouvailles.

C'est peut-être ici le lieu de faire remarquer quelle importance morale revêt l'aumône aux yeux des Bretons. Il faut donner aux pauvres. C'est là un axiome en quelque sorte fondamental. Beaucoup de nos légendes n'en sont qu'une démonstration, une paraphrase. Témoin la merveilleuse aventure de *la Pénitente de Lochrist-en-Izelvet*. On peut dire que les pauvres sont les rois fainéants de la Basse-Bretagne. Le mot

« rois » n'est pas aussi métaphorique qu'on pourrait le croire. Certaines familles forment de véritables dynasties de mendiants. L'état de « chercheur de pain » (*klasker bara*) est chez nous comme empreint d'un caractère de majesté. A nos pardons, les pauvres jouent un rôle plus essentiel que les prêtres. Leur royauté est de droit divin. On les vénère comme les proches parents de Dieu. On se considère comme tenu de les héberger, de les nourrir. Ils vous disent : « Je dinerai chez vous tel jour. » On se donne bien garde de les mal accueillir. Ils distribuent ainsi leurs journées entre leurs bienfaiteurs, j'allais dire entre leurs sujets. Ils vous abordent avec une patenôtre, vous quittent en vous laissant une bénédiction, et c'est vous qui êtes leur obligé. Partout on fait d'eux grand état. Ceux d'entre eux qui ne sont pas des idiots, des « innocents », ont souvent une sorte de supériorité intellectuelle sur les gens du peuple qui vivent de leur travail. N'ayant pas à se préoccuper de la vie matérielle, ils ont le loisir de cultiver leur esprit, d'orner leur mémoire. J'en connais qui sont de magnifiques discoureurs, d'autres qui philosophent. Tous sont des gazettes vivantes, des journaux ambulants. Il en est qu'on peut feuilleter comme un livre, comme une « somme de traditions populaires ». Ceux-là font parfois école : ils lèguent à des disciples un enseignement oral ; ce sera vraiment grand dommage le jour où aura disparu le dernier d'entre eux.

De tels tableaux ont un air de parenté avec les croquis délicieux où M. Luzel a esquissé la silhouette de ses conteuses favorites. Aussi bien n'est-ce un mystère pour personne que M. Le Braz est de l'école du cher juif errant de la Basse-Bretagne : on pourrait le définir un Luzel avec plus de souci de la forme. Des livres comme la *Légende de la Mort* font autant d'honneur au maître qu'à l'élève. Ils démontrent combien fertile a été la moisson de l'archiviste du Finistère et combien cette moisson féconde peut engendrer de récoltes nouvelles. Un grand nombre des pratiques et des récits traditionnels que M. Le Braz a recueillis, avaient été déjà, en effet, publiés sous une forme plus sommaire ou avec des allures différentes par ses prédécesseurs ; mais jamais on n'avait approfondi avec une méthode aussi ample et un aussi curieux amoncellement de détails cet original et mélancolique chapitre de la vie religieuse du peuple bas-breton.

Si M. Le Braz, quand il conte, se rattache surtout à M. Luzel, il est bien lui-même quand il chante. Le génie breton, l'âme bretonne des choses transparaissent dans ses vers. Là où d'autres ne voient qu'un cadre, qu'un prétexte à des scènes de genre, il anime le roc, le vent, la mer, les chênes, il évoque les idées essentielles de la nature armoricaine, et, pieusement, en drape les fantômes dans les plis simples des suaires. Il n'est pas macabre pourtant, comme un Rollinat dont les vers ont des relents d'alcool ; il est mystique, d'un mysticisme intime et grave, dont la note angoissée résonne, sourde et douce, pareille au son ouaté par la neige.

*Les Chansons des Chênes, la Chanson du Vent de mer, la Chanson du Vent qui vente, la Chanson du Rocher qui marche, le Chant des vieilles Maisons, la Chanson des vieux Lits, le Chant des Nuages, la Chanson de la Légende :* les voilà les chants et les chansons qu'il chante dans la note grise, un peu monotone, qui est celle de sa patrie. Il a l'éternelle hantise de l'autrefois, il en a la vision, et, cette vision, il la communique, comme les *voyantes* qui donnent aux foules la sensation des êtres d'à côté :

Car les Celtes défunts revivent dans l'espace :
Dieu pour eux, chaque soir, rouvre l'azur clément,
Et, par les bleus sentiers, leur procession passe,
Leur procession passe interminablement.

Ceux qui furent marins tendent comme des voiles
Les nuages errants qui se gonflent dans l'air,
Et vont, comme autrefois, allumer des étoiles
Devant la Vierge douce, Etoile de la mer.

D'autres, jadis pasteurs, paissent les nébuleuses,
Tandis qu'à leur rouet plaintif et somnolent,
Les saintes d'aujourd'hui, qui furent des fileuses,
Filent du clair de lune en fuseaux de lin blanc.

Lorsqu'on a de semblables idées, on possède l'âme d'un poète ; lorsqu'on les formule dans une langue ondoyante et claire, souple et pure, on est poète. M. Le Braz a de ces trouvailles d'expressions, de

ces condensations de pensées, qui dévoilent des horizons et sont comme des éclairs de génie. La pièce que je citais tout à l'heure, *Au sortir de l'Ecole*, se termine par un de ces éclairs. Les petits Bretons cheminent.

> Quelqu'un leur a-t-il dit qu'il fallait être sage ?...
> Leurs sabots dans les mains, une tristesse aux yeux,
> Ils traversent, muets, la paix des paysages,
> Et ce sont des enfants qui semblent des aïeux.

Pour se rendre compte de la valeur de M. Le Braz, il suffit de comparer son talent à celui des nouveaux venus qui, depuis une dizaine d'années, se sont révélés au public de Bretagne et de France. J'en prendrai deux en deux genres différents : MM. Eugène Le Mouël et Lud Jan. Le premier est doué d'un sens poétique exquis et d'une grande élévation morale : de là des détails charmants et de nobles idées dans beaucoup de ses pièces. Certaines d'entre elles, *l'Aînée, la Complainte des Quatre Graviers de Paimpol et du Mauvais Novice, le Pèlerin*, sont même empreintes d'une émotion attendrie. Mais l'originalité de l'invention fait généralement défaut à M. Le Mouël, et sa langue poétique n'est pas assez soignée ; on sent continuellement l'effort dans *Fleur de Blé noir*, son dernier volume, et plus que jamais la néfaste influence de M. Coppée. Quant à M. Lud Jan, c'est à coup sûr un prestigieux virtuose, et M. Louis Tiercelin, le magistral et infatigable initiateur de l'Ecole rennaise, se montre justement fier d'avoir encouragé et dirigé les premières tentatives du jeune poète. Eh bien ! en tant que forme, que dessin, que couleur, M. Lud Jan est un véritable artiste ; mais ses admirables vers manquent souvent du charme subtil et flottant où s'exhale l'âme des êtres et des choses.

M. Anatole Le Braz a le cœur d'un poète, et sa langue est de pur cristal. Qu'il se débarrasse du trop fréquent emploi des nuages et du miel, qu'il néglige les Islandais de peur d'avoir l'air d'adapter du Loti, qu'il évite l'abus des répétitions cadencées d'une même formule, qu'il s'enfonce davantage dans la voie du panthéisme bardique, et nous verrons avec joie et avec orgueil s'épanouir dans des œuvres inspirées le plus beau tempérament littéraire qu'il y ait aujourd'hui en Bretagne.

ADRIEN OUDIN.

# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(*Suite*)[1].

Les ordres de Normand furent exécutés le jour même de son départ. Delfaut, notre chef par ancienneté, voulut que de ce jour j'aie la même autorité que lui, et lorsque j'eus les galons de sergent nous continuâmes à vivre en bons camarades : rien ne fut décidé par l'un sans l'approbation de l'autre.

Le dessin au lavis était ma partie faible. Mon professeur, M. Alm, un Alsacien, était aussi bon que le bon M. de la Courcelle. Pour rien au monde il n'eût voulu faire de la peine à un élève. J'étais loin d'être un de ses meilleurs ; mais comme il n'avait jamais eu à se plaindre de mon assiduité, ce fut tout peiné qu'il m'apprit que mes dessins étaient égarés et que le seul moyen de réparer ce malheur était de m'adresser directement au général à qui il parlerait en ma faveur. Un jour donc que le général était venu voir manœuvrer le bataillon, je demandai la permission d'aller lui parler. Quelques minutes s'écoulent vite, et malgré mes excellentes jambes, je ne pus rejoindre le général qu'au moment où il mettait le pied sur la première marche de ce que nous appelions la caserne. Tout essoufflé, je dis pour l'arrêter : « Mon général... »

— Il se retourne et me regardant : « Ah ! que... que voulez-vous, Monsieur ? » — Voyant mon impossibilité de lui répondre, il reprend : « A... allons, nous avons couru comme un fou... reprenez haleine... » Dès que je fus un peu reposé, j'exposai ma demande et surtout ma crainte que la perte de mes dessins ne me privât des bénéfices du prochain concours.

— Combien avez-vous d'Ecole, me dit M. Bellavesne ?

— Neuf mois, mon général.

— Ah ! c'est bien peu... mais nous sommes un bon sujet. Je suis content, très content de vous... Vous êtes bien jeune d'Ecole.

[1] Voir la livraison d'Août 1893.

Neuf mois !... C'est bien peu. Enfin, en raison de votre bonne conduite et des bonnes notes que m'ont données tous vos maîtres, je vous accorde l'exemption que vous sollicitez. Allez, mon ami.

J'étais à peine de retour au bataillon que le sergent de planton chez le général m'apportait mon exemption.

A peine nommé sergent, je dus payer tribut aux préjugés. J'avais consigné un ex-caporal qui voulait passer pendant que je faisais gratter l'escalier. Un de ses amis vint m'apprendre les droits du coupable et me sommer d'annuler la punition ou de lui en rendre raison. Suivant les us et coutumes de l'Ecole les galons d'or ne devaient rien à des galons de laine. La question, posée devant les 4 grosses têtes de la société : Delfaut, Hervouet, Coudroy et moi, fut résolue dans ce sens. Je fis alors observer qu'aussi peu ancien de grade et même d'Ecole je devais plus qu'un autre prendre grand soin de ma réputation, que je croirais mal répondre aux dernières recommandations de Normand en me retranchant derrière ma dignité, la réputation des Bretons devant être soutenue dignement. Mes raisons approuvées, je me battis. Mon adversaire reçut deux coups de compas dont un assez dangereux entre les côtes, il chancelait, je baissai la main, croyant le combat terminé. Grande imprudence : par un mouvement nerveux, naturel à un homme gravement blessé, il me perça la joue droite. Il pouvait m'éborgner. Nos témoins firent cesser le combat et emmenèrent l'ex-caporal qui pouvait à peine marcher. Néanmoins ses blessures n'eurent pas de suites fâcheuses. J'étais bien meilleur tireur que lui, il le dit très franchement, ajoutant même que si j'avais voulu je pouvais le maltraiter cruellement.

J'avais encore, passée sous le menton et attachée sur la tête, une cravate de soie noire sous le prétexte de mal aux dents, mais en réalité pour cacher ma blessure à la joue, lorsqu'on nous fit prendre les armes pour reconnaître le général Meunier, le nouveau chef de l'Ecole de Saint-Cyr. M. Bellavesne était récemment nommé par l'Empereur inspecteur général des écoles de Saint-Cyr, Saint-Germain et la Flèche. On me donna le commandement de tous les élèves non admis au bataillon, à moi qui ne pouvais sans douleur ouvrir la bouche. Il fallut surmonter le mal, car le général était capable de me faire arrêter immédiatement pour montrer à son

successeur comment il fallait traiter les duellistes. On ne fit, ou on ne voulut pas faire attention à moi, et j'en fus quitte pour quelque souffrance.

Peu de temps après, une nouvelle affaire me tombe sur les bras. Coudroy, d'une violence qui en faisait un élève assez difficile à mener, surtout depuis qu'il était caporal, refuse obstinément d'obéir à un sergent-major appelé Dumirail qui le consigne. Coudroy exaspéré voulut lui en demander raison ; je dus l'accompagner, sans cela Dumirail avait le droit de le dénoncer aux officiers de service. Comme il était facile de le prévoir, celui-ci déclara ne pouvoir se battre avec un caporal, mais n'avoir rien à refuser à un sergent. Il y eut partie carrée : un ami du sergent-major ayant une affaire demanda à profiter de nos moyens d'échapper à la surveillance des officiers. Les deux adversaires portaient presque le même nom : Ladevèze et Devèze. Ladevèze reçut en pleine poitrine un coup terrible, il pâlit affreusement et aurait peut-être étouffé si son adversaire, suivant l'usage, ne se fût empressé de sucer la plaie. Nous en fûmes pour une peur effroyable.

J'avais blessé Dumirail à la cuisse, il offrit de continuer si nous n'étions pas satisfaits ; devenu réservé, je m'en rapportai à la galerie, puisque je me battais pour un autre. Cet autre ne se montra pas très délicat, seul sur 6 il demanda la continuation du combat ; sa demande fut mal accueillie.

Le temps de ma sortie approchait et aussi l'époque des examens. L'affaire de Coudroy m'avait dégoûté de cette vie aventureuse qui pouvait compromettre mon avenir. Perrin, particulièrement recommandé au capitaine Simon, sut par lui que nous avions tous été découverts. On ne donnait pas suite à l'affaire à cause de Dumirail et de moi, la conduite des deux étant irréprochable. Au bout de peu de temps on saisit un prétexte. Coudroy fut puni et cassé. Coudroy voulut encore que je passe pour lui en fortification. Ce garçon que j'avais connu chez M. de Lavigne était pour moi une fatalité à laquelle je n'avais pas le courage de me soustraire. Nous ne suivions pas le même cours, ce qui semblait rendre moins dangereux le service qu'il demandait avec instance. Je promis. Malheureusement, M. Savard tombé tout à fait malade, ses élèves durent se joindre à ceux de M. Bléry, peut-être le plus rigide de l'Ecole.

Sans retard M. Bléry commence les examens. Coudroy appelé le 2e reste muet. Il allait être porté manquant, lorsque, forcé par ses signes de colère et de détresse, je réponds : « Présent. » Le surlendemain je suis appelé pour mon compte. En me voyant me placer au tableau le sévère professeur dit : « Ce n'est pas vous que j'ai appelé, vous avez déjà passé. » — Sur un signe de dénégation de ma part il ajoute : « Vous êtes Coudroy, je vous ai interrogé avant-hier. vous avez bien répondu, je vous ai donné le n° 2. — Vous faites erreur, Monsieur, je ne suis pas Coudroy, la preuve est que si vous avez la bonté de m'interroger, vous me donnerez le n° 1. »

Cet excès d'audace démonte M. Bléry ; fronçant les sourcils, il me regarde fixement et dit : « Ah ah ! c'est ce que nous allons voir, vous êtes présomptueux. »

Non, en ce moment ce n'était pas présomption : c'était conscience de ma situation, je me sentais perdu si je ne payais d'effronterie. L'examen fut long, rigoureux. Le maître irrité n'aurait pas été fâché de me donner une bonne leçon ; enfin mes réponses le satisfaisant, sa mauvaise humeur se calma — il n'était pas homme à se venger par une injustice — il se montra plus aimable que je n'avais droit de l'espérer. « Vous avez dit vrai, me dit-il, je vais vous donner le n° 1 ; c'est d'autant plus flatteur pour vous que j'étais peu disposé à le faire. » En écrivant mon nom, il lève la tête : « Seriez-vous l'élève auquel M. Savard confiait son cours depuis quelque temps? — M. Savard m'a quelquefois chargé de ce soin — Et vous vous en acquittiez parfaitement, je me rappelle votre nom, M. Savard m'a souvent parlé de vous. Il vous a voué une réelle amitié. Que ne le disiez-vous? — Ne me serais-je pas montré peu digne de la bonté de M. Savard, si j'avais, sans son aveu surtout, invoqué l'intérêt qu'il veut bien me porter, pour me soustraire à un examen ? — Bien, voilà qui est très bien. Vous méritez l'amitié de votre professeur. Je ne puis vous donner mieux que le n° 1, mais j'y vais ajouter une note. »

Ainsi se termina cette petite affaire qui pouvait avoir de très fâcheuses conséquences.

Les examens concernant l'artillerie étaient du ressort des officiers et sous-officiers appartenant à cette arme qui, par ordre spécial de l'Empereur, devait être théoriquement et pratiquement connue

des élèves. Depuis plusieurs mois tous ceux admis au concours étaient organisés en détachement dit d'artillerie et suivaient avec exactitude un cours pratique de manœuvres, passant alternativement des pièces de 4, 6, 8, à celles de siège et au service des obusiers et des mortiers. Chaque détachement défaisait et refaisait un épaulement et une redoute. Le tout se terminait par des exercices à feu, les élèves se montraient souvent adroits. Un cours d'artifice pratique complétait notre instruction. Enfin venaient les examens. Rien de plus terrible pour ceux qui n'avaient pas l'habitude du travail : ils avaient pour seules connaissances ce qu'ils avaient retenu des explications pendant les manœuvres. Depuis longtemps toutes mes soirées étaient consacrées à l'étude de la théorie de toutes les branches si variées de l'artillerie : manœuvres de force, des mortiers, des obusiers, des pièces de campagne et de siège, la nomenclature de toutes ces pièces et ce qui concernait l'artifice. Lorsque je me crus un peu ferré, je me réunis à deux élèves réputés intruits : Grancour et Imbert. Nous procédâmes à des examens sérieux qui nous furent d'une grande utilité et nous donnèrent beaucoup d'assurance. Bien m'en prit, car je tombai entre les pattes de Buzey et Valet, deux artilleurs qui, sans savoir ni lire ni écrire, connaissaient leur théorie mieux que bien des officiers très instruits. Pendant deux heures, ils me mirent à la torture, demandant beaucoup de choses non inscrites dans les livres de théorie. Heureusement Grancour, Imbert et moi avions retenu et répété les explications données sur le terrain. Sans cela Buzey et Valet aimaient avec trop d'amour ce qui leur était personnel pour admettre la moindre observation. L'examen fut tel, que 15 ans après maître Buzey se le rappelait.

Au bout de quatre mois et demi, M. de Lavigne m'avait fait exempter des mathématiques ; je me trouvai donc assuré de sortir avant peu avec l'épaulette de sous-lieutenant. Une très légère indisposition, dont je n'eus pas fait le moindre cas huit jours auparavant, me donna l'idée d'entrer à l'hôpital. Le major, après m'avoir examiné, me regarde de côté : « Etes-vous du concours ? — Oui, major. — Vos examens sont finis ? — Oui, major. — C'est cela, vous voulez vous mettre à l'abri de méchantes affaires qui pourraient compromettre vos épaulettes » — et, se penchant à

mon oreille sans vouloir écouter ma réponse : « Nous connaissons ces ruses-là, M. le sergent, et... je vous admets. »

Avant d'entrer à l'hôpital, j'appris que ma sortie était certaine. Un élève chaudement recommandé au major du génie (lieutenant-colonel) directeur des études dînait un jour chez le gros major. Celui-ci, en parcourant divers papiers, lui dit : « Tenez, vous voyez ce nom-là. Si vous aviez les notes qu'il a, je vous ferais nommer officier, bien que vous n'ayez que trois mois d'Ecole. »

Je n'étais pas inconnu à l'hôpital où j'avais été plusieurs fois de planton comme sergent. Ce service consistait à maintenir l'ordre et surtout à faire respecter les sœurs, trop bonnes en général pour empêcher les abus. Il y avait cinq sœurs dont la Supérieure, une à la pharmacie, une à la lingerie et deux aux malades partagés en blessés et fiévreux. Les sous-officiers aimaient le serservice de l'hôpital. Ils y restaient vingt-quatre heures, pendant lesquelles on ne leur épargnait ni le pain blanc frais, ni les pruneaux et autres friandises. Ils pouvaient même en faire provision pour régaler leurs amis. Il suffisait de se montrer un peu sévère lorsque le médecin venait faire sa visite. La tâche était facile dans la chambre des fiévreux, la chambre des blessés était plus difficile à mener. Sans montrer une grande sévérité, j'avais assez bien réussi à maintenir l'ordre ; comme ancienne connaissance, je ne fus pas astreint à la diète de rigueur.

En disant qu'un sergent était nécessaire pour faire respecter les sœurs, il ne faut pas entendre qu'aucun de nous eût voulu leur manquer d'égards, leur bonté inépuisable et leurs soins maternels inspiraient trop de reconnaissance, c'était l'exécution de leurs ordres qui avait besoin d'être assurée par une autre autorité.

A l'hôpital n'existait pas l'étiquette militaire qui donnait à l'Ecole une physionomie à part ; physionomie peu en rapport avec les jeunes et joyeux visages de ceux qui affectaient dans toutes leurs actions la gravité des vieux soldats. Le costume militaire y était même banni ; tous les malades portaient uniformément le pantalon, le gilet et la longue robe de chambre en laine blanche, avec le bonnet de coton blanc.

Dans la chambre des blessés principalement se tramaient les espiègleries contre les sœurs. Ces malices dépassaient rarement

les limites des convenances ; aussi les sœurs étaient-elles les premières à en rire et à les raconter à la Supérieure pour laquelle c'était un réjouissant délassement. La Supérieure était appelée « *ma Mère* » par les sœurs comme par les malades. Un de ceux-ci, à l'hôpital depuis longtemps pour un mal au pied, imitait parfaitement la voix de la Mère. Lorsqu'il voyait une sœur bien occupée au second, il descendait et l'appelait. La sœur, croyant être appelée par la Mère, s'empressait d'accourir prendre ses ordres. « Vous êtes encore victime de sa malice, disait la bonne vieille en souriant, je ne vous ai point appelée. Faites-le descendre que je le gronde. » Le coupable venait d'un air bien humble, on le menaçait du sergent, en lui faisant promettre de ne plus recommencer, et après lui avoir dit qu'il était un mauvais sujet, on lui donnait des pruneaux pour l'encourager à se corriger. Lui s'en allait bien déterminé à mériter plus tard la même punition. Les sœurs étaient au courant de toutes les expressions usuelles de l'Ecole et ne manquaient point de s'en servir, ce qui avait bien son originalité. Elles auraient bien voulu nous inspirer de la piété, souvent elles y perdaient leur temps. Le moyen employé avec le plus de persévérance était la prière du soir : « Un tel, dites la prière. — Volontiers, ma sœur, si vous me donnez des pruneaux. — Mais, Monsieur ? — Ma sœur, donnez-moi des pruneaux ou je ne dirai pas la prière. — La bonne sœur mettait la main dans la poche de son tablier blanc et donnait des pruneaux au récalcitrant. Celui-ci commençait la prière, personne ne répondait. — Répondez donc, messieurs. — Non, ma sœur, disait-on en chœur, si vous ne nous donnez pas des pruneaux. » La pauvre sœur vidait ses poches en leur répétant qu'ils étaient des vauriens, que le bon Dieu les punirait, et la prière se disait d'une manière exemplaire.

(*A suivre.*)

## POÉSIE BRETONNE

### GWERZ VREZONEK

# PA VIN BRAZ

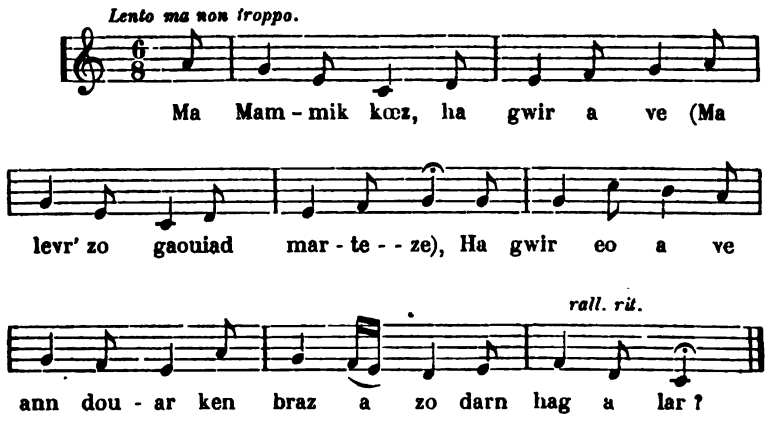


1.

— « Ma mammik kœz, ha gwir a ve
(Ma levr' zo gaouiad marteze),
Ha gwir eo a ve ann douar
Ken braz hag a zo darn a lar ?
Ha gwir eo a zo tud dre oll,
Euz ann oriant d'ar c'huz-heol ?....
An' euz eunn enc pephini ?.... »
— « Ia, 'me ar vamm, 'n'eur vousc'hoarzi. »

2.

— « Ha gwir eo, evel ma lerer,
Penoz ann dud, a bep amzer,
A oa, evel ma c'homp ive,
Bugale d'ann Aotro Doue?..
A oa Eva hon c'henta mamm,
A oa ann tad kenta Adam?....
Lar da sonj, m'as karin c'hoaz mui. »
— « Ia, 'me ar vamm 'n'eur vousc'hoarzi. »

3.

— « Ha gwir eo a oa hon zud koz
Krouet evit ar baradoz?..
Mœs dizenti 'rejont eunn de
Ouz ho c'hrouer, ouz ho Doue;
Hag a lerer a oant barnet
Da vervel evit ho fec'het
Ha kalz wasoc'h c'hoaz, a gav din?... »
— « Ia, 'me ar vamm 'n'eur vousc'hoarzin. »

4.

— « ... Ha Doue, enn he vadelez,
Ouz ann den a neuz bet truez;
Hag he Vap, evit hen prena,
A digasas enn douar-ma.
Jezuz an euz he wad skuillet...
Ha raktal a wellas ar bed
Dor ann envo o tigeri?... »
— « Ia, 'me ar vamm 'n'eur vousc'hoarzi. »

5.

— « Goude poanio kriz gouzanvet
Jezuz 'vit ann oll 'zo marvet...
It, emezhan d'he veleyen,
Grœt ma vo ann oll kristenien.
'Vit ma teui peb den d'am c'haret
Am 'euz c'hoant a ve anavet.
Enn oll broio ar c'hrusifi... »
— « Ia, 'me ar vamm 'n'eur vousc'hoarzi. »

6.

— « Pell a c'han eneou eleiz
Na n'ouzont doare deuz ar feiz,
Vel d'omp galvet d'ar baradoz.....
A zo marteze o c'hortoz
O c'hortoz eur mignon kristen,
Eur vouez karadek d'ho c'helen,
Dorn eur belek d'ho badezi... »
— « Ia, 'me ar vamm 'n'eur vousc'hoarzi. »

7.

— « Ac'hanta ! 'vit prena ar bed,
Pa lar Doue d'eunn den kerzet
(Selaou, mamm gœz, ha pardon din),
Ouz mouez Doue eo red zentîn,
Pa vin braz, me 'ielo ive...
Me 'vo misioner da Zoue... »
Deur c'helo poaniuz evit-hi :
« Ia, 'me ar vamm, 'n'eur vousc'hoarzi. »

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

TRADUCTION

# QUAND J'AURAI GRANDI

1. — « Chère petite maman, est-il bien vrai (mon livre a peut-être menti) que notre terre est aussi grande qu'on le suppose ; qu'à l'orient comme à l'occident, au nord comme au midi vivent des créatures humaines, et que chacune d'elles a une âme ?.. » — Et la mère sourit : « Oui, dit-elle, mon enfant. »

2. — « Est-il vrai (ainsi qu'on le rapporte) que les hommes, en tout temps, sont comme nous les enfants du bon Dieu ; qu'Ève fut la première mère ; le premier père, Adam ?... Exprime-toi franchement, que je t'aime encore davantage... » — Et la mère sourit : « Oui, dit-elle, mon enfant. »

3. — « Est-il vrai que ces deux grands parents de l'humanité étaient créés pour le paradis ; que transgressant les ordres de leur Créateur et maître, ils cédèrent aux suggestions de Satan ; qu'en expiation de leur péché, ils furent condamnés à la mort, et, je crois, à d'autres peines encore ?... » Et la mère sourit : « Oui, dit-elle, mon enfant. »

4. — « Que Dieu, dans son infinie miséricorde, eût pitié de l'homme coupable ; que, pour le racheter, il envoya son fils sur cette terre ; et Jésus a versé son sang pour le monde, et le genre humain a vu s'ouvrir à nouveau les portes du ciel qui lui étaient fermées ?... » — Et la mère sourit : « Oui, dit-elle, mon enfant. »

5. — « Les souffrances de Jésus furent bien grandes, dit-on. Il en mourut.... Allez, dit-il, à ses Apôtres, annoncez

partout la bonne nouvelle ; afin que je devienne le roi de tous les cœurs, je veux que mon crucifix soit montré à toute créature... » Et la mère sourit : « Oui, dit-elle, mon enfant. »

6. — « On dit que, là-bas, bien loin, des âmes, en grand nombre, ignorent la vraie foi ; et ces âmes valent les nôtres... Appelées comme nous au bonheur des élus, elles attendent... Elles attendent peut-être un ami charitable qui les instruise, une voix sympathique qui les conseille, la main d'un prêtre qui les purifie, tandis qu'il fera couler sur les fronts l'eau régénératrice..... » — Et la mère sourit : « Oui, dit-elle, mon enfant. »

7. — « Eh bien ! si pour sauver le monde le bon Dieu me dit : Marche, mon fils (Écoute-moi, mère bien-aimée, et me pardonne), je répondrai à son appel ; *quand j'aurai grandi* je partirai moi aussi ; je veux être le missionnaire du bon Dieu... » — Et, quoiqu'une si douloureuse nouvelle transperçât le cœur de la mère, elle sourit : « Oui, dit-elle, mon enfant. »

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

# LA BATAILLE DE SAVENAY

A Mademoiselle A. Maucler.

J'ai traversé, l'hiver, sous une froide bise,
Les champs bordés d'ajoncs, la lande humide et grise,
Théâtre des derniers combats
De Kléber et Marceau, vrais soldats d'épopée,
Contre les fiers débris de la grande Vendée
Qui mourait, mais ne fuyait pas.

L'ombre du soir tombait dans la brume glacée ;
Savenay se montrait, silhouette effacée,
Sur le penchant de son coteau ;
Je songeais à la nuit où cette foule immense
De femmes, de blessés, d'hommes sans espérance,
Vint s'entasser sur ce plateau.

Oh ! qui peindra jamais ces angoisses mortelles,
Ces adieux des époux, ces larmes paternelles,
Un cri perçant parfois jeté,
Tandis qu'on entendait le sifflement des balles
Et le bruit des canons tonnant par intervalles
Au milieu de l'obscurité !

Qu'il se leva sinistre au dessus des futaies,
Rougissant les sillons et les ronces des haies,
Le soleil de ce triste jour !
Tous les cavaliers bleus altérés de carnage
Et voulant d'un seul coup achever leur ouvrage,
Frémissants, guettaient son retour.

Aussitôt qu'il parut, commença la bataille.
Les soldats des deux camps étaient de même taille,
Mais le nombre était inégal;
Les héros vendéens luttaient avec vaillance :
Ils frappaient sans espoir et mouraient en silence,
Soumis à leur destin fatal.

Lyrot et son cheval à la blanche crinière
Tombent près de Piron le vainqueur de Santerre,
Mais Marigny s'élance en vain,
Cherchant partout la mort, toujours froid et stoïque.
La mort lui réservait une fin plus tragique,
Et Dieu voyait de quelle main !

Pendant qu'ils combattaient, les femmes affolées
Fuyaient vers les taillis, les fermes isolées,
Ou les ruines d'un château.
Le paysan breton leur ouvrait sa chaumière;
Pour les cacher, l'enfant même savait se taire,
Bravant la mort et le bourreau.

De l'Océan lointain, des bouches de la Loire,
Les nuages montaient amenant la nuit noire
Au milieu de flocons neigeux;
Bientôt un linceul blanc couvrit tout le carnage
Et l'on n'entendit plus que le galop sauvage
Des chevaux dans les chemins creux.

JOSEPH ROUSSE.

# SOIRÉE FUNÈBRE

C'est une histoire toute simple, une histoire banale de cet hiver.

Bien loin, là-bas, au chevet d'un lit d'hôpital, où chacun, comme dans le rang, n'est plus qu'un numéro, la sœur de charité qui est de service a reçu le dernier soupir d'un soldat. — « Ma mère !..... mon pays !.... » Elle a cru comprendre ces mots murmurés dans le râle de l'agonie, en langue bretonne, par les lèvres décolorées du moribond. Calme, elle lui a clos les paupières en récitant une oraison. Ce spectacle lui est familier. Elle en a tant vu mourir de ces jeunes pâtres arrachés à leur village par l'impitoyable conscription, que sa pitié à elle-même s'est aguerrie sur ce champ de bataille où la mort frappe ses victimes aussi sûrement qu'avec les balles. Dans son cœur depuis si longtemps s'est détendu le lien d'affection qui l'unissait au sol natal et aux personnes jadis humainement chères, que, maintenant, une pensée unique, — la délivrance des maux soufferts avec résignation et foi, — l'empêche d'être émue par le cri de cet adieu suprême. Mais lui, le pauvre conscrit de Bretagne, quand ses yeux se fermèrent au jour, il a vu, dans une rapide et lumineuse évocation, toutes les choses douces qu'il fallait quitter : la ferme abandonnée, les êtres avec leur visage vivant, les objets familiers à leur place, et, sous ses aspects reconnus, le pays bien aimé ! Son âme navrée d'angoisse s'est déchirée dans cet arrachement mortel, et peut-être, comme on l'aime là-bas, percevant alors vraiment le son fidèle d'une cloche lointaine, son corps s'est abandonné, avec la dernière pulsation de ses veines, à l'espoir de reposer dans la terre natale.

*
* *

Un papier administratif est arrivé au village : — « Bonne femme, votre fils est mort au service ; si vous voulez son cadavre, l'Etat lui permet de revenir au pays pour quart de place, comme il eût fait vivant. »

Voilà pourquoi, depuis deux jours, une paysanne en grande cape noire, avec sa coiffe de deuil en flanelle blanche, ne cesse d'aller et de venir dans le bourg. Elle retourne incessamment au guichet de la poste. Comme la receveuse est étrangère au pays, il faut que la bretonne se fasse traduire les demandes et expliquer les réponses. Elle a dit, tout de suite, qu'elle voulait son fils. Mort, il peut bien dépenser l'argent qu'il eût eu vivant. Puisqu'on lui accorde ce triste privilège, il faut qu'il profite de la générosité du chemin de fer.

— Dites-leur qu'ils m'envoient mon enfant !

— Brave femme, il neige partout ; les communications sont interrompues. Vous savez, c'est loin Epinal.

Peut-être bien que oui ; elle n'en sait rien ; ce n'est pas cela qui importe, mais c'est dur de demeurer dans l'attente pendant trois jours, sans pouvoir dormir ni manger, avec le chagrin.....

Elle va causant de son fils (car il faut bien qu'elle donne un aliment à sa douleur), et de dire ce qu'elle a sur le cœur, cela la soulage.

... — Vous ne savez pas comme il était bon, et si plein de santé quand il est parti pour l'armée il y a trois mois, oui, trois mois seulement. Lorsqu'il me voyait peiner à quelque dure besogne, il me disait : « Mère il est temps de vous reposer ; vous avez assez travaillé ; c'est nous maintenant qui devons vous gagner du pain... » Jamais il ne renvoyait un pauvre de la maison sans lui donner à manger : « Allons, Mère, avec le pain mettez un peu de lard aussi. Qui fait l'aumône amasse richesse. » Hélas ! le pauvre enfant avait le pressentimeut de sa fin. Lui si gai d'ordinaire, il était devenu triste, triste. Pendant trois jours, avant son départ, je l'ai vu s'accouder à la barrière d'un taillis dont il avait

entrepris le défrichement. J'étais sûre qu'il faisait ses adieux à son champ et qu'il savait qu'il ne le reverrait jamais.....

Dieu n'a pas tardé à m'envoyer, à moi aussi, le signe de sa mort. Le cher être m'est apparu, une nuit, aux panneaux de mon lit. Il avait (oh ! je crois le voir !) un visage ravagé par l'affliction et la souffance. « Mère, m'a-t-il dit, mon âme est pleine d'angoisse et mon pauvre corps s'en va de consomption !... » J'ai dit à ma fille, qui m'entendait pleurer : — « Vous ne me direz plus que j'avais tort de m'alarmer, car voilà que je ne puis plus douter du mal qui frappe votre frère, puisqu'il est venu lui-même me le dire. » Le lendemain, une lettre de la sœur qui le soignait m'annonçait la triste nouvelle. Cela s'est renouvelé plusieurs fois pendant sa maladie, et c'est, je crois bien, quand son corps souffrait trop, que son esprit venait se plaindre à mes côtés. Enfin j'ai été avertie que tout était fini, lorsque, — sans plus d'apparence corporelle, — sa voix seule m'a demandé des prières pour le repos de son âme..... »

Une fausse nouvelle a fait qu'une partie de la famille s'est rendue à la gare de la ville. Là, rudoyés parmi les colis, gauches dans les salles d'attente, hésitants à cause du peu d'habitude de ces endroits, ils sont restés dans l'obscurité tardive jusqu'à ce qu'on leur dise brusquement : « Allez-vous-en ! Ce n'est pas pour aujourd'hui. » Alors, avec leurs chevaux et leurs chars à bancs, ils ont dû se mettre en quête d'une auberge pour la nuit.

Enfin, — d'après un avis certain cette fois, — il sera huit heures ce soir, environ, lorsque le corps arrivera au bourg. Puisqu'il faut passer par là, mieux vaut en finir, à la fin, que de s'éterniser dans ce douloureux énervement de l'attente. S'il était venu de jour, toute la population se serait portée, avec les croix et le clergé, au devant de cet enfant du pays ; et c'est une impression pénible de plus pour la mère de se voir presque seule, dans la nuit, sur la route que va suivre la voiture funèbre.

Il faut marcher dans la boue, le visage fouetté par une pluie humide. La nuit est tombée. La désolation naturelle des choses

est plus pénétrante de cette harmonie endeuillée. Les sanglots sourds de la paysanne s'étouffent sous sa cape rabattue. Elle avance presque sans force, en trébuchant.

Un homme passe dans l'ombre, rapidement, son chapeau à la main. A ce signe, inutile de l'interroger. C'est le mort qui arrive. Sans plus pouvoir aller davantage, la pauvre mère s'affaisse dans la douve, en pleine eau. Le suprême gémissement sort de ses entrailles : « Mon fils!... Mon enfant!... Mon petit! ... » Elle étend les bras et son corps inerte s'étale sur la route.

On entend venir les chars à bancs dont les fanaux brillent à travers les arbres. Le mort est dans le premier. Il y en a cinq qui suivent. Maintenant ils montent une côte au pas, et le convoi passe, silencieux. Il faut soulever la mère qui fléchit sur ses jambes, et se met en marche, machinalement, soutenue par le bras. Ce cortège d'apparence fantômale passe le bourg et s'arrête sous un if à la porte du cimetière — imageant, dans une telle nuit, ces visions nocturnes qui parfois font surgir inexplicablement aux yeux leurs hantises de funérailles récentes ou prochaines. — Le curé qui est venu recevoir le cercueil va le conduire à l'église où il passera la nuit. Il ne peut faire, à cette heure, aucune cérémonie. On posera seulement le corps sur les tréteaux et on récitera le chapelet et le *De profundis*. Selon le désir de la mère, — si réduite cependant! — le prêtre accorde de veiller dans l'église, pourvu que les parents se trouvent en nombre suffisant pour se remplacer jusqu'au jour.....

Maintenant, revenu du pays de France, le petit conscrit dort en terre bretonne. Tous les dimanches sa mère viendra s'agenouiller sur son tertre qu'elle couvrira, en priant avec des larmes, des plis de sa cape de deuil. Elle aura au moins cette consolation de le savoir là, selon ses vœux, mêlant ses os à ceux des siens, absorbé par le sol natal, libéré, Dieu clément! par l'intercession de la prière bretonne.

Cependant il se dit quelque chose de secret dans les groupes des jeunes gens qui ont porté le corps :

— Pauvre garçon ! le mal a dû bien le réduire pour qu'il ne pèse pas davantage.

— Comment, ajoute un autre, a-t-on pu le faire tenir dans un cercueil si petit ? Hum ! ce n'est pas naturel, il pourrait bien être vide.

— Cela s'est déjà vu dans la commune, affirme un vieux, pour un militaire aussi. Le cercueil était si léger qu'on voulut l'ouvrir pour se rendre compte de cette étrangeté. Or il était rempli de vieux os et de chiffons. Après tout, est-ce qu'on sait ce qui se passe si loin ?

— On aurait dû voir aussi pour celui-ci. Oui, on aurait dû l'ouvrir. Bien sûr, il n'y a rien dedans.

Et ce bruit arrivant aux oreilles de la mère la rendue toute perplexe. Si on l'avait trompée ? Si, après son attente douloureuse, après avoir payé si cher, elle n'avait pas eu le corps de son fils, peut-être maintenant taillé en morceaux, disséqué par ces découpeurs de chair humaine, qui vous enfouissent ensuite pêle-mêle avec des animaux ? Alors il n'y aurait rien, presque rien de son fils, dans ce cercueil, léger malgré son enveloppe de plomb ? Cette attente, ces cérémonies, cet argent, tout cela pour une boîte vide ?...

C'en est fait ; désormais ce doute ne sortira plus de son esprit. En pensant à son enfant, elle verra les débris de ses membres traînant dans un charnier d'amphithéâtre. Quand elle s'agenouillera sur cette tombe, il manquera à la résignation de sa pensée et à la ferveur de sa prière de savoir que, vraiment, le corps de son fils est là.

JOS PARKER.

*Fouesnant, Janvier 93.*

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

*Une victime du devoir.* — Le Capitaine Hénon, par Théophile Janvrais. — Préface de M. Jules Simon. — Rennes, Duhaïl-Harel, libraire-éditeur, 1893.

Un simple capitaine au cabotage, attaché à ces bateaux à vapeur de la compagnie Fichet que connaissent tous les visiteurs de la baie de Saint-Malo : tel était ce François-Joseph Hénon, de Dinard, le héros du livre de M. Th. Janvrais.

Mais le mot « héros » n'est point ici écrit à la légère. Il y avait dans ce modeste employé un cœur d'or et un courage de lion. Plus de vingt sauvetages, cinquante-sept vies humaines arrachées à la mer : voilà comment se résume une courte existence toute de devoir, d'honneur, et répétons-le, de pur héroïsme.

De belles paroles ont été prononcées, sur la tombe d'Hénon, par M. Deschard, chef du service de la marine, par M. le général Pàris, par M. Anatole Joyau qu'Hénon lui-même avait sauvé. Avant ces citations, comme parure à son livre, comme suprême hommage à la mémoire de son héros, notre confrère Th. Janvrais a pu placer la plus éloquente des préfaces, une lettre que lui a écrite M. Jules Simon, où l'éminent et généreux philosophe estime « dignes de Plutarque » les belles actions du capitaine Hénon.

Pour simple qu'il soit, le style de M. Janvrais reste digne de ces modèles et se tient à la hauteur d'un tel sujet. Voici en quels termes l'auteur caractérise nos compatriotes les sauveteurs : « Toujours prêts le jour et la nuit à risquer leur vie dans une lutte inégale contre tous les éléments réunis, nos intrépides marins ressentent en eux un besoin qu'ils subissent par nature, par atavisme : celui de se dévouer, de se sacrifier au bénéfice du prochain. Et c'est ainsi, devant la mer qui l'attire et le fascine, que le Breton, sachant à peine tenir une godille ou lancer une amarre, prend l'engagement sacré de braver les fureurs de l'Océan, ses terribles tempêtes, quand sous ses yeux tombe à la mer son semblable. Qu'il soit ami ou ennemi, rien n'arrête ces forts dans leurs sacrifices. Pénétrés de la sublime folie de l'humanité, ils croient naturel de tout subir pour rester à la hauteur du devoir accepté. »

Voilà le portrait du sauveteur idéal et réel, de ce capitaine Hénon qui avait de qui tenir : son grand'père, corsaire malouin, s'évada des pontons anglais, en 1810, avec une audace et un bonheur inouis.

M. Th. Janvrais avait le droit de se faire de son livre un titre littéraire, il a voulu surtout en faire une bonne action. Son appel en faveur de la vieille mère et des deux enfants du capitaine Hénon sera entendu, et la Bretagne fera bon accueil à son projet de monument au *roi des sauveteurs*.

Hénon avait la poitrine couverte de médailles de sauvetage. La croix

de la Légion d'honneur lui aurait été donnée tôt ou tard, et ce jour-là, elle ne se fût pas égarée, elle eût été bien vraiment l'*étoile des braves*.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

*Périnaïk*, par M. W. Pascal Estienne. — 2e édition revue. — Paris, Chamuel, 1893.

Il a été beaucoup question de Périnaïk depuis quelque temps. Cette jeune compagne de Jeanne d'Arc, qui fut brûlée avant elle, a inspiré de légitimes sympathies, bien que son rôle paraisse avoir été assez effacé. On ne sait malheureusement que peu de chose sur l'importance de ce rôle. C'est dans la « Bretagne bretonnante », d'après le journal d'un bourgeois de Paris, que naquit Périnaïk. L'humble créature affirmait, d'après le même journal, que Dieu « s'apparaissait souvent à elle et parlait comme amy fait à autre ».

Quoi qu'il en soit de ces visions qui concordaient avec le mysticisme de l'époque, il paraît certain que la jeune Bretonne, vivement impressionnée par les récits qui lui furent faits, s'identifia en pensée avec Jeanne d'Arc, et crut, elle aussi, fort sincèrement « avoir vu l'Eternel face à face ». Sous l'influence d'un patriotisme exalté, elle quitta son pays pour s'attacher à la fortune de celle qui incarnait alors le génie national. Elle aussi elle se laissa toucher par « la pitié qu'il y avait au royaume de France » et rêva de « bouter » les Anglais hors de ce royaume. Il est donc juste qu'après avoir été à la peine, elle soit aussi à l'honneur. C'est ce qu'ont pensé d'excellents esprits, notamment M. Quellien, qui est l'instigateur d'une campagne en faveur de l'amie de la Pucelle, et qui tente en ce moment de lui faire élever une statue.

L'étude historique de M. W. Pascal Estienne apporte-t-elle une grande lumière sur cette héroïne ? Nous ne saurions l'affirmer. C'est plutôt l'histoire de Jeanne d'Arc que celle de Périnaïk qu'elle nous donne et il ne pouvait guère en être autrement. Mais ce livre écrit avec une chaleur communicative est fort consciencieusement documenté pour la partie des faits qu'il a été possible de connaître, et il permet d'induire jusqu'à un certain point ceux qui sont inconnus. Il y avait un mérite réel à essayer de reconstituer, sans entrer dans le domaine du roman, la vie de Périnaïk, à l'aide des quelques indications mentionnées plus haut du journal d'un bourgeois de Paris, en y joignant celle qui fait mention de son supplice « au Puis Nostre-Dame ».

Une découverte récente est venue d'ailleurs fort à propos éclairer d'un jour nouveau le sujet en question. Comme le fait judicieusement remarquer l'auteur, l'histoire des générations n'est pas écrite seulement sur les parchemins, les traces de leur existence sont également gravées dans le granit ou frappées dans les métaux. Or il existe dans la partie méridionale de Notre-Dame de Paris des bas-reliefs qui, selon toute apparence, représentent le supplice et la réhabilitation de Périnaïk. Cette découverte a été constatée dans un article de l'*Univers* en date du 26 avril 1893 où Mlle Pauline de Grandpré, auteur d'une histoire fort

complète et très intéressante de Notre-Dame, s'exprime ainsi : « En faisant des recherches sur Notre-Dame nous venons de découvrir, M. l'abbé de Bonniot, chanoine et bibliothécaire du chapitre, et moi, sur les murs de l'édifice, des bas-reliefs représentant l'histoire de Périnaïk. » Et en effet, on voit figurer sur l'un des bas-reliefs une femme attachée à une échelle patibulaire. En dehors du médaillon central on découvre le léopard héraldique de l'Angleterre.

Tels sont les seuls documents qu'on possède aujourd'hui sur Périnaïk. Nous aurons tout dit à peu près quand nous aurons ajouté que d'après une très ancienne tradition, il existait dans les profondeurs de Koat-Ann-Noz, forêt des Côtes-du-Nord, une statue de femme enfoncée dans une longue niche supportée par un socle représentant des fascines embrasées. Or, les gens du pays disaient que c'était la fille brûlée par les Anglais, et cette fille ne serait autre que Périnaïk dont le martyre avait impressionné un modeste sculpteur sur bois qui a pieusement retracé l'épisode du sacrifice de sa compatriote.

Les éléments d'intérêt ne manquent pas, on le voit, au livre de M. W. Pascal Estienne, qui est précédé d'une préface de M. Lionel Bonnemère, l'écrivain érudit connu par ses études d'histoire et d'archéologie. Il est orné d'illustrations très artistiques de M. A. Pascal Estienne, et il a été fort bien imprimé par la maison Maugeret. Nous ne nous étonnons donc pas du succès de ce livre qui en est déjà à sa seconde édition.

Léo Lucas.

# NÉCROLOGIE

Nous nous associons du fond du cœur à la douleur dont notre excellent et éminent collaborateur M. de Kerdrel, sénateur, vient d'être frappé par la perte de Madame de Kerdrel, morte au château de Saint-Uhel le 24 août dernier. Nous publierons dans la prochaine livraison une Notice nécrologique, émue et éloquente, écrite par M. Paul de la Bigne-Villeneuve, qui nous parvient au dernier moment.

LA DIRECTION.

*Le Gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

# MADAME DE KERDREL

Le 24 août dernier, une des plus amères et des plus cruelles douleurs venait déchirer le cœur de notre cher et éminent ami, M. Vincent Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan. Il perdait sa femme!...

La mort dans sa brutalité rapide et inattendue ravissait Mme de Kerdrel, cette femme d'élite, épouse et mère incomparable, entre les bras de son mari désolé, au milieu de sa famille éplorée.

Après cinquante-quatre années d'une étroite union, qui avait fait le charme, le bonheur et la consolation de leur vie, les voilà ces deux nobles époux, modèles des vertus conjugales, séparés jusqu'à leur réunion dans l'éternelle vie. Ici-bas, vide affreux pour le survivant.

Il n'est pas au pouvoir de l'homme d'adoucir de telles angoisses. Dieu seul, qui frappe et guérit ses fidèles, a le secret de mettre un baume efficace sur une si vive blessure. Qu'il vienne en aide à notre malheureux ami ; qu'il lui donne le courage, l'espoir et la résignation !

Dès le premier moment, nous nous sommes associés du fond du cœur au deuil de M. de Kerdrel. C'était une dette de reconnaissance, un devoir d'amitié.

Mais il sera bien permis, à cette heure, à un vétéran octogénaire, tel que moi, ancien compagnon d'armes de l'illustre joûteur dans les luttes de la presse, vieil et fidèle ami de ce valeureux champion de toutes les bonnes causes ; il me sera bien permis de venir, à mon tour, déposer ici le témoignage le plus expressif de ma vive et profonde sympathie, de jeter le cri de ma tendre condoléance à l'immense douleur de mon ami.

En même temps, c'est pour moi une obligation de cœur d'y

joindre un suprême et digne hommage de regrets et de vénération à la mémoire de celle qui n'est plus.

Que dirais-je en présence de cette tombe à peine fermée, contenant la dépouille mortelle d'une âme si belle, si pure, si ornée de grâces angéliques ?

Mme de Kerdrel était le type de la femme chrétienne, aimable et attrayante. Sa piété n'avait rien de rude, de nerveux, de morose, de répulsif pour ceux qui n'atteignaient pas à son degré de perfection. Elle ne dominait pas, elle attirait.

Elle avait souffert amèrement dans son cœur maternel et elle savait compatir à toutes les souffrances.

A une grande distinction naturelle, elle unissait la simplicité la plus gracieuse, la bienveillance et la cordialité de l'accueil, la douceur et l'élégance des formes. D'un esprit très cultivé, au niveau des belles intelligences, sa conversation était charmante et spirituelle, quoiqu'elle ne cherchât pas à briller ; elle avait le talent de faire valoir ses interlocuteurs. De plus, Mme de Kerdrel se distinguait par un tact exquis et qui faisait d'elle une femme accomplie.

Si l'on veut résumer la longue existence exemplaire et féconde de Mme de Kerdrel, on peut dire qu'elle a mis constamment en pratique, dans une mesure harmonieuse, les quatre vertus cardinales : la force, la justice, la prudence et la tempérance.

En effet, énergique et constante dans ses affections et ses tendresses de famille, inébranlable dans son dévouement à la religion, au devoir, au droit, elle fut l'appui et le soutien de son époux dans sa carrière laborieuse et parfois difficile. Elle porta avec courage les vicissitudes et les croix inévitables sur cette terre. En un mot, dans toute sa conduite, elle reflétait la femme forte de nos livres saints.

D'un caractère droit et juste, elle faisait de l'équité sa loi dans ses appréciations et ses jugements sur les hommes et sur les choses. Sa prévoyance, sa perspicacité égalaient sa sagesse ; rien n'obscurcissait la clarté de son discernement. Tous ses actes étaient empreints de la réserve et de la modération la plus délicate, qualités précieuses qui appuyaient et entretenaient chez Mme de

Kerdrel l'exercice franc et loyal des trois grandes vertus théologales.

Elle croyait avec l'élévation et la vigueur de son âme toute chrétienne. Son espérance en Dieu et en sa divine miséricorde était sans limites, et son amour puisait sa force dans l'immense bonté de Dieu.

Telle fut la chère et vénérable amie qui emporte les regrets et l'affectueuse admiration de tous ceux qui l'ont connue.

Sœur de Mgr dom Anselme Nouvel, bénédictin et mort naguère évêque de Quimper, Mme de Kerdrel avait eu pour père un homme de bien dans toute la force du terme, un Breton de vieille souche, magistrat distingué, M. Nouvel de la Flèche, ancien conseiller à la Cour royale de Rennes, démissionnaire en 1830 qui a laissé parmi ses contemporains une mémoire bénie et vénérée. Sa mère était dame Caroline Huon de Kermadec, dont le souvenir est resté dans la société de Rennes comme celui de la plus aimable et de la plus respectée des femmes.

Les obsèques de Mme de Kerdrel ont eu lieu à l'église de Kerentrech, près Lorient, le 28 août, quatre jours après sa mort. L'église était comble, et la foule, refluant au dehors, priait sous l'impression de l'émotion et du recueillement. Tous ses parents et amis étaient accourus pour prendre part à la cérémonie funèbre. La ville de Lorient y était largement représentée et témoignait ainsi du respect et de l'affection qui entoure dans le pays M. et Mme de Kerdrel.

C'est au modeste cimetière de Kerantrech, dans un tombeau de famille, que repose Mme de Kerdrel. Dormez en paix, Madame, près de René, ce fils unique bien-aimé, digne fils des Croisés, que dévora dans la fleur de sa jeunesse son zèle pour la défense de l'Église et de la Papauté. Dormez : à ses fidèles Dieu n'ôte pas la vie, il la change en éternelle béatitude.

PAUL DE LA BIGNE-VILLENEUVE.

Nous n'avons pas voulu changer un mot à cet article, publié dans le *Journal de Rennes* au lendemain des obsèques de Madame de Kerdrel. M. de la Bigne-Villeneuve s'est fait l'organe ému des propres sentiments de la *Revue de Bretagne*, que M. V. Audren de Kerdrel continue d'honorer de sa précieuse collaboration.

N. D. L. R.

ÉTUDES D'HISTOIRE LOCALE

# NOTICE SUR LA PAROISSE DE CORDEMAIS

## I

Cordemais[1] était autrefois une paroisse du doyenné de la Roche-Bernard, dépendant de l'élection de Pontchâteau, relevant d'ailleurs directement du Roi et ressortissant au siège présidial de Nantes. La population, qui est de 2 502 habitants, s'est progressivement accrue. Déjà de 2 346 âmes en 1793, d'après un dénombrement fait à cette époque, elle était moins considérable dans les temps anciens puisqu'un état dressé en 1638 nous apprend qu'il n'y avait alors dans la paroisse que 217 ménages, plus 64 veufs ou célibataires.

Depuis longtemps Cordemais n'a plus d'histoire : c'est une commune presque ignorée de l'arrondissement de Saint-Nazaire ; mais ce petit pays, célèbre seulement aujourd'hui par la richesse de ses prairies et où n'abordent que des bateaux chargés de foins, a eu jadis un port florissant où des vaisseaux venaient débarquer leurs marchandises. Il avait alors ses seigneurs, dont la suzeraineté s'étendait jusqu'à Savenay. Le plus ancien de ces seigneurs que

[1] On a souvent discuté sur l'étymologie du mot *Cordemais* ; pour nous, nous avouons ne pas la connaître. L'opinion la plus communément adoptée fait dériver ce nom de *cor maris*, cœur de la mer, parce que, dit-on, la mer autrefois s'avançait jusqu'au village Cette étymologie n'a aucun fondement philologique ni historique, et nous préférerions encore celle donnée par l'abbé Deric : *cier*, bord, *da*, rivière, *mais*, habitation.

nous ayons rencontré est Tutual de Cordemais, *Tutualus Cordemensis*, qui vivait en 1050 et sur lequel le Cartulaire de Saint-Sauveur de Redon nous fournit plusieurs renseignements intéressants.

En 1051, le dimanche après la Saint-Michel, Eschomar de Lavau donna à l'abbaye de Redon la moitié du bourg de Savenay, sous cette seule réserve que, s'il était attaqué par ses ennemis, les bourgeois de l'abbaye seraient tenus de lui prêter main-forte[1]. Le même jour, le chevalier Tutual de Cordemais, du consentement de son frère et d'un autre chevalier, Guégon, fils de Rivalt, donna à l'abbaye l'autre moitié du bourg de Savenay et tous les droits qu'il possédait dans l'église de Saint-Martin[2], et, en récompense de ce don, il reçut de l'abbé de Redon, Perenesius, un excellent cheval[3].

La donation d'Eschomar de Lavau n'était pas purement gratuite. Pressé par des seigneurs rivaux plus forts que lui, il avait voulu se mettre sous la protection du tout-puissant abbé de Redon, afin de trouver près de lui aide et secours dans un cas de revers. C'est ce qui ne tarda pas à arriver. Rioc, fils de Frédor, vicomte de Malansac, vint attaquer le sire de Lavau : les vassaux de l'abbé de Redon à Savenay durent prendre les armes ; ils furent vaincus, et plusieurs d'entre eux furent faits prisonniers. Parmi ceux-ci étaient les deux fils d'Even du Matz[5], Jarnogon et Bili : le père s'adressa à

[1] *Medietatem burgi de Saponiaco donavit, et nichil sibi retinuit, excepto, si aliquando contigerit ut inimici contra eum venirent, ipsi burgenses de abbatia cum aliis suis hominibus ipsos inimicos insequerentur* (Cart. de Redon, p. 380).

[2] C'est l'église paroissiale de Savenay.

[3] *In ipsa eadem die, ad augmentum boni operis et ad amplificationem loci Sancti-Salvatoris, quidam militaris vir, Tutual nomine, de Cordemes, cum consensu et voluntate sui fratris, necnon et Guegon, filius Rivalt, aliam medietatem illius supradicti burgi liberam et integram, sicuti eam libere possidebant, in elemosinam sempiternam Sancto-Salvatori suisque monachis perpetualiter, nichil sibi nec alicui mortalium retinentes, contulerunt et concesserunt. Preterea ipsi, scilicet Tutual et Guegon, quicquid juris ac proprietatis in ecclesia Beati-Martini habebant, cum duabus partibus tocius sepulture ejusdem ecclesie, prefatis monachis dederunt. Eo die, abbas Perenesius prefatis militibus, scilicet Tutual et Guegon, dedit duos optimos equos propter prefatam donationem* (Cart. de Redon, p. 380).

[5] Le Matz, château près de Savenay, fut jusqu'au XV^e siècle la résidence des vicomtes de Donges.

l'abbé de Redon, offrant d'abandonner à l'abbaye un champ situé près de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Cordemais, si Perenesius voulait traiter avec le vainqueur de la rançon de ses fils. Perenesius alla trouver Rioc et lui demanda humblement de rendre la liberté à ses bourgeois. Rioc y consentit moyennant une rançon de 300 sous. Jarnogon et Bili et les autres faits prisonniers avec eux sortirent donc de captivité, et le champ près de l'église de Cordemais devint la propriété des religieux de Redon : ils y établirent une

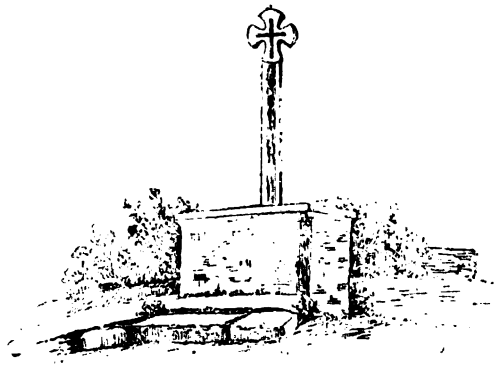

*Croix de Saint-Samson.*

maison qu'ils conservèrent pendant longtemps[1]. Tutual, qui était le suzerain du sieur du Matz, approuva cette convention[2].

Nous retrouvons encore Tutual en 1060. Il est témoin d'une charte passée à Savenay, par laquelle Rodald du Pellerin donne à l'abbaye

[1] C'était le prieuré de Saint-Samson de Cordemais. Il existe encore une croix de granit dite de Saint-Samson, à peu de distance de l'église, à l'embranchement d'un chemin menant à la chaussée (grav. n° 1). La chapelle du prieuré était dans un enclos qui s'appelle encore *Mur aux moines* et qui se prolongeait jusqu'au chemin qui passe devant le nouveau cimetière de Cordemais.

[2] *Decrevimus describere quatinus Evanus del Maf, pro redemptione filiorum suorum, Jarnogoni scilicet et Bili, qui cum multis aliis de Saviniaco fuerant capti, quos ceperat Riocus, Fredorii filius, de Malenzac, dedit Santo-Salvatori et abbati Perenesio suisque monachis, sicut ipse possidebat, libere et perpetuum, quemdam campum situm juxta ecclesiam Beati-Johannis, ubi monachi postea domum et esse suum diu habuerunt. Prefatus namque abbas Perenesius, rogatu et voluntate omnium illorum qui erant capti, ipsum Riocum, Fredorii filium, adiens humiliter, ab ipso*

de Redon la quatrième partie de l'île d'Er[1], dans le doyenné de la Roche-Bernard, où les religieux de Saint-Sauveur fondèrent le prieuré de Saint-Symphorien[2].

Nous pouvons suivre pendant quelque temps les descendants de Tutual. Nous lui connaissons trois fils, Alain, Robert et Graphion. Alain intervient comme seigneur suzerain dans un accord passé entre Rosel Œil-de-Bouc et les religieux de Saint-Nicolas[3] pour un quartier de vigne situé à Cordemais[4]. Il est témoin dans deux autres actes que nous citerons en leur lieu.

*requisivit quatinus suos burgenses, ipse enim suos esse aiebat quos captos habebat, sibi redderet. Quod et fecit, sed prius a prefato abbate trecentos solidos pro caritate accepit. Tunc ipse prefatus Evanus, sicuti superius diximus, annuentibus filiis suis, et annuente Tutualo qui illorum dominus erat, in elemosina sempiterna Sancto-Salvatori suisque servientibus, sine alicujus viventis calumnia, campum superius dictum contulit et concessit..... Testes : Estomacus, Tutualus Cordimensis.....* (Cart. de Redon, p. 378). — M. de Courson, et après lui les écrivains bretons qui se sont occupés de Redon et de Savenay ont cité cette pièce comme antérieure à la donation d'Eschomar de Lavau ; c'est évidemment une erreur.

[1] Er, situé au milieu des marais de la Grande-Brière, près Besné, fait aujourd'hui partie de la commune de Donges. Tous les auteurs, D. Lobineau et M. de Courson lui-même, trompés par cette expression, *insula que vocatur Her*, ont placé ce prieuré d'Er dans l'île de Noirmoutier. La Grande-Brière était autrefois un véritable bras de mer, d'où émergeaient plusieurs îles maintenant réunies à la terre ferme.

[2] *Notum sit tam presentibus quam futuris quod Rodaldus de Peregrino, quidam nobilissimus miles, dedit Sancto-Salvatori suisque monachis, in elemosina sempiterna, quartam partem insule que vocatur Her, libere, sine censu et tributo, sicuti ipse possidebat. Hoc factum fuit apud Saviniacum, coram multis nobilibus, nomina quorum subterscribentur, anno ab incarnatione Domini MLX, Conano comite Namneticam urbem gubernante, Erardo illius civitatis episcopo existente et hoc donum annuante, Alveo archidiaconatum obtinente. Testes..... Tutual de Cordemes, Eschomar de Laval....* (Cart. de Redon, p. 316).

[3] Il doit être question ici, non pas de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, comme on l'a toujours cru, mais bien du prieuré de Saint-Nicolas du Port de Cordemais. Par des actes que nous publierons plus loin, nous verrons que le prieuré de Saint-Nicolas était déjà fondé au commencement du XIIe siècle.

[4] *Rosellus Œil-de-Boc, quando cepit monachilem habitum, dedit apud Cordemesium quarterium de vinea, de qua concordiam fecit B[ernardus], monachus ante Alanum, filium Tual, qui caput-senior erat illius terræ* (Cart. de Saint-Nicolas d'Angers, *apud* coll. des Blancs-Manteaux, vol. XLV, p. 534. Bibl. nat., ms. fr. 22329).

En 1123, Robert donna aux moines de Saint-Nicolas la part qu'il possédait dans les revenus du pont de Cordemais et dans les profits d'un pré et d'une vigne et dans la pêche de son étang. Avant de mourir, il se fit moine à Cordemais.

Graphion, le troisième fils de Tutual, paraît dans la même pièce que Robert, et fait aux religieux de Saint-Nicolas le même don que son frère, c'est-à-dire la part qui lui était revenue dans l'héritage de son père[1].

Vers 1130, Conan III, duc de Bretagne, confirma à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers toutes les possessions que ce monastère avait au diocèse de Nantes, et, entre autres, dans la paroisse de Cordemais, tous les dons faits par Tutual de Cordemais et ses fils, dons confirmés d'ailleurs par Eudon de la Roche[2].

Alain, le fils aîné de Tutual, eut deux fils, Philippe et Olivier : nous les voyons tous deux remettre au prieur de Saint-Nicolas quatre sous de péage qu'il avait coutume d'exiger des hommes du prieuré[3]. Philippe apparaît de nouveau comme témoin dans une charte où Brice, évêque de Nantes, à la prière d'Olivier de Pontchâteau, confirme au prieuré de Saint-Nicolas-du-Port toutes les donations faites à Cordemais par les ancêtres dudit Olivier, Daniel et Jarnogon (*Coll. des Blancs-Manteaux*, p. 535).

Enfin nous connaissons aussi un fils de Graphion, Bernard, qui concéda au prieuré de Saint-Nicolas toutes les coutumes qu'il pouvait avoir à Cordemais[4]. Cette dernière pièce est ainsi datée, *an 117.*,

[1] *Anno MCXXIII, Rohel* (sic pro *Robertus*), *filius Tualdi, dedit Deo et Sancto-Nicholao suam partem de portu Cordimensi et expletorum prati unius et vinee et de piscatione unius piscatoris in stagno suo. Et quando venit ad finem suum, factus est Sancti-Nicholai monachus. Similiter et Grafion, frater ejus, donavit partem suam* (Cart de Saint-Nicolas d'Angers, *apud* D. Lobineau, II, col. 245; D. Morice, *Preuves* I. 429).

[2] *In parrochia Cordimensi, que de feodo meo esse dignoscitur, Eudo de Rocha in manu mea concessit elemosinam illam quam Tualdus de Cordimense et filii sui dederant ecclesie Sancti-Nicolai ut libere et quiete sine aliquo retinaculo alicujus servitii sui habeant et retineant* (Voir Arth. de la Borderie, *Mém. de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII, p. 71).

[3] *Philippus et Oliverius, filii Alani, apud Cordimensem dederunt IV solidos de pedagio quos ab hominibus Sancti-Nicholai exigere solebant.* (Coll. des Blancs-Manteaux, XLV, *loc. cit.*, p. 534).

[4] *Bernardus, filius Graphionis, cosdumas quas habebat apud Cordimensem concessit* (Coll. des Blancs-manteaux, XLV, p. 534).

dans la copie que nous avons du cartulaire de Saint-Nicolas ; nous pouvons donc supposer que Bernard, fils de Graphion, vécut jusque dans les dernières années du XII^e siècle.

A partir de cette époque, nous perdons complètement de vue pendant plusieurs siècles les seigneurs de Cordemais. Ils étaient certainement dès les temps les plus anciens sous la suzeraineté des seigneurs de la Roche-en-Savenay. Nous avons vu en effet que, vers 1130, Eudon, seigneur de la Roche-en-Savenay, confirma entre les mains de Conan III les dons faits par Tutual et ses fils. Au XVIII^e siècle, nous retrouverons les seigneurs de la Roche contestant aux seigneurs de Cordemais la prééminence dans l'église du lieu.

Mais, avant de passer aux temps plus modernes, nous devons revenir au XI^e siècle et mentionner encore quelques faits intéressants pour l'histoire de Cordemais à ces époques reculées.

Nous avons parlé de la donation du quart de l'île d'Er faite à l'abbaye de Redon par Rodald du Pellerin en 1060 : quelques jours après cette donation, un prêtre de noble race, *nobilissimus presbyter*, Gradelon, fils de Haën, compléta ce don en abandonnant à l'abbaye l'église d'Er avec le cimetière et les offrandes faites dans ladite église. L'abbé Perenesius partit, avec quelques-uns de ses religieux, pour visiter sa nouvelle propriété, et les fidèles accoururent en foule pour recevoir de sa bouche la parole divine. Ils lui racontèrent en même temps qu'un certain chevalier, nommé Glémarhoc[1], ayant blessé dans le cimetière de Saint-Symphorien un domestique des moines, avait été frappé subitement d'une douloureuse infirmité, ajoutant qu'en expiation de sa faute Glémarhoc était disposé à donner à l'abbaye la part qui lui appartenait dans le cimetière et dans les terres de l'île. L'abbé accepta la pénitence, et Glémarhoc fut sans doute guéri[2].

[1] Ce Glémarhoc n'est-il pas le même qui, vers la même époque, donna à Arrald, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, l'église de Saint-Pern, au doyenné de Bécherel, en l'évêché de Saint-Malo ?

[2] *Accidit postea, per Dei providentiam, quod Perenesius abbas ad supradictam insulam cum suis monachis pervenit ; ad cujus adventum nonnulli proborum virorum convenerunt ut ab ipso divina verba audirent. Qui inter cetera ipsi prefato abbati de quodam milite infirmo, Glemarhoco scilicet, enarrare ceperunt, qui in cimiterio Sancti-Simphoriani quemdam*

Si nous avons cité ces deux faits qui paraissent tout d'abord étrangers à l'histoire de Cordemais, c'est que nous croyons avoir retrouvé nos deux personnages, Gradelon et Glémarhoc, dans des chartes de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, et qu'ils nous semblent, au moins l'un d'eux, appartenir tout particulièrement à Cordemais. Nous sommes même persuadé que c'est Glémarhoc qui fut le véritable fondateur du prieuré de Saint-Nicolas-du-Port.

En effet, à une date qui n'est pas absolument déterminée, mais qui n'est pas postérieure aux dernières années du XI^e siècle, Glémarhoc[1], fils de Ristanet, donna à Dieu et à Saint-Nicolas la moitié du port de Cordemais et la moitié des profits du port, la moitié d'un moulin et un courtil situés audit lieu de Cordemais, plus le tiers de ce qui lui appartenait dans la dîme du blé et du vin, de la laine des agneaux et des porcs de toute la paroisse de Cordemais ; enfin la moitié des anguilles pêchées dans son étang. En même temps, il confirma le don fait par Hoël et le comte Alain du tiers des étangs de Cordemais. Ces donations furent faites entre les mains de Gradelon, alors moine de Saint-Nicolas, et confirmées par Daniel de Pontchâteau et Jarnogon, son fils, seigneurs suzerains[2].

*monachi famulum verberaverat, et ob hoc infirmabatur. Et insuper addiderunt quod ipse prefatus miles ob penitudinem facti, disposuerat Sancto-Salvatori Sanctoque Simphoriano sextam partem cimiterii illius sancti necnon sextam partem supradicte insule libere dare. Quod abbas benigne suscipiens, militem superius dictum absolvit, et beneficium totius ecclesie Sancti-Salvatoris sibi concessit* (Cart. de Redon, p 316).

[1] Il peut sembler tout d'abord un peu téméraire de traduire Quirmarhocus par Glémarhoc ; mais la charte de donation de la moitié du port de Cordemais fut rédigée par les moines de Saint-Nicolas d'Angers qui pouvaient fort bien n'être pas très familiarisés avec la langue bretonne. Ne trouvons-nous pas d'ailleurs, en 1123, *Rotaldus, filius Clemarhoc*, et ce Clémarhoc est bien certainement le même que Quirmarhocus.

[2] *Quirmarhocus, filius Ristanet, donavit Deo et Sancto-Nicholao dimidium portum de Cordimense, et medietatem expletorum portus, scilicet voillagium, pedagium, pontonagium, et dimidium molendinum ibi, et unum curtillum, et terciam partem de sua parte decime tocius Cordumensis, scilicet annone et vini, lane agnorum, porcorum, et meditatem anguillarum de stagno suo. De hoc dono investivit Quirmarhocus Gradelonum, monachum Sancti-Nicholai, cum uno libro, in ecclesia Sancti-Petri, Nannetis, et duo filii ejus cum eo, Normannus et Ludovicus, et osculati sunt de hac donatione*

Comme nous le disions, nous pensons que c'est de la donation de Glémarhoc que date la fondation du prieuré de Saint-Nicolas-du-Port. Nous trouvons en effet ce prieuré clairement désigné quelques années après. Du temps de Jean, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, qui vivait en 1118, deux pontonniers du port de Cordemais, Ernaud et son fils Jean, contestèrent aux moines de Saint-Nicolas de Cordemais la propriété du droit de pontonnage qu'ils disaient tenir en fief. Il fallut que l'évêque de Nantes, Brice, les menaçât de l'excommunication pour faire cesser ce différend[1].

Ce ne fut pas la seule querelle intentée aux moines de Saint-Nicolas. Vers 1123, Rotald, fils de Glémarhoc, leur réclama tout ce que son père leur avait donné. Cette fois ce fut Daniel de Pontchâteau qui intervint comme arbitre : moyennant 7 sous que Rotald reçut des religieux, il consentit à abandonner ses prétentions[2].

L'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers et celle de Saint-Sauveur de Redon n'étaient pas d'ailleurs les seuls établissements religieux qui eussent des propriétés à Cordemais. Geoffroy, comte de Bretagne, et Daniel de Pontchâteau avaient donné à l'abbaye de

*pater et filii ejus monachum per fidem ; librum quoque quo revestierant monachum posuerunt pro signo super altare Sancti-Petri... Pro hoc dono dedit Gradelonus monachus IV libras denariorum Quirmarhoco et filiis ejus VI denarios. Postea auctorisavit nobis idem Quirmarhocus et filii ejus donum quod fecerunt nobis Hoelus et comes Alanus, filius ejus, de tercia parte quam habebant in stagno supradicto : qua de re donavit ei Gradelonus monachus VII solidos denariorum. Hoc donum auctorisavit Daniel de Ponte et Jarnogonus, filius ejus, ad cujus senioratum pertinebat, Namnetis, in suo hospitio : qua de re donavit ei Gradelon monachus X solidos* (Cart. de Saint-Nicolas d'Angers, *apud* D. Lobineau, t. II, col. 245 ; D. Morice, *Preuves*, I, 428-429).

[1] *Hernaudus et Johannes, filius ejus, pontonarii de portu Cordemesiensi, contra monachos Sancti-Nicholai ibi residentes de pontonagio decertarunt, abbate Johanne, in presentia Bricii, episcopi Nannetensis, dicentes se pontonagium de monachis in feco tenere. Testes : Alanus, filius Tualli ; Bernardus, filius Graflonis* (Coll. des Blancs-Manteaux, t. XLV, p. 534 ; D. Lobineau ; t. II, col. 245, D. Morice, *ibid.*).

[2] *Rotaldus, filius Clamarhoc, calumpniabatur nobis quidquid habebamus de patre suo. De hoc fecit concordiam cum eo Bernardus monachus, ante Danielem caput seniorem, et dedit ei VII solidos. Testes : Jarnogomus, filius Daniel ; Alanus, filius Tual; Barbotinus, preses Cordimensis.....* (D. Lobineau, t. II col. 246 : D. Morice, *ibid.*).

Blanche-Couronne l'île de Pullant, près Cordemais. Au mépris de cette donation, le petit-fils de Daniel, Eudon de Pontchâteau, s'était emparé de l'île et en percevait les revenus : les moines firent citer devant Gautier, évêque de Nantes, cinq témoins pour prouver leur possession, et parmi ceux-ci Jean, curé de Cordemais. Eudon, prêt à partir pour la croisade des Albigeois, consentit en 1210 à renoncer à son usurpation, et remit l'île entre les mains des religieux[1]. Jean, curé de Cordemais (*presbyter de Cordemez*), fut l'un des témoins fournis par les moines pour prouver leur droit.

Avant de poursuivre l'histoire de Cordemais aux points de vue féodal et religieux, nous devons signaler, dans la charte de Rotald, fils de Glémarhoc, la présence comme témoin du plus ancien magistrat que nous ayons rencontré à la tête de la communauté de Cordemais, *Barbotinus*, *preses Cordimensis*[2]. Quelles étaient les fonctions de ce *præses* ? Celles de prévôt, pensons-nous : il représentait le seigneur et était chargé de rendre la justice en son nom et d'administrer la paroisse. Nous n'avons d'ailleurs retrouvé aucun des successeurs immédiats de Barbotin. Pendant près de trois siècles, les titres originaux sur l'histoire intime de Cordemais nous font complètement défaut, et quand nous rencontrons de nouveau des documents historiques à la fin du XVI^e siècle, les plus grands changements se sont opérés.

A la fin du XVI^e siècle, la paroisse de Cordemais était adminis-

1 *Eudo de Ponte dimisit quamdam insulam que est juxta Cordemes, que vocatur insula de Pullent, quam violenter detinebat, cum eam Gaufridus, comes Britannie, et Daniel de Ponte, avus ipsius Eudonis, et Oliverius pater ejus, predicte abbatie contulissent* (D. Lobineau, t. II, col. 333). — L'abbaye de Blanche-Couronne conserva jusqu'en 1793 la propriété de cette île, qui rapportait 1500 livres de rente. L'île n'existe plus aujourd'hui ; elle est réunie à la terre ferme et forme le pré de Pullant, sur le bord de la Loire, joignant le débarcadère où abordent les bateaux qui apportent à Cordemais le foin des îles de la Nation et de Belle-Ile et les poissons pêchés dans la Loire.

2 En 1112, Barbotin, bourgeois de Redon, reçut chez lui le comte Alain, fils d'Hoël, qui était tombé gravement malade, *apud Rotonum in domo Barbotini graviter infirmabatur*. Ce Barbotin, qu'on a quelquefois tenté d'identifier avec celui de Cordemais, nous semble certainement un autre personnage. Nous croirions plutôt que le prévôt de Cordemais était Barbotin, fils de Bernier de Nantes, qui, en 1080, est cité comme un des hommes de Friold, vicomte de Donges (D. Lobineau, t. II, col. 169 ; D. Morice, *Preuves* I, 436).

trée temporellement et spirituellement par le *général de la fabrique*. Ce général, renouvelable tous les ans par moitié, se composait de douze marguilliers qui restaient deux ans en exercice. Chaque année, six nouveaux marguilliers étaient nommés par les six qui continuaient d'être délibérants. Au mois de décembre, les paroissiens réunis en assemblée indiquaient six habitants, parmi lesquels le général de la fabrique en choisissaient deux, qui avaient la gestion du temporel pendant l'année suivante, à la fin de laquelle ils rendaient leur compte. Ces deux marguilliers ou *fabriqueurs* entraient autrefois en exercice au mois de mars ; mais, en 1714, « sur l'advis qui a esté proposé au général de la paroisse de Cor« demais qu'il est plus à propos et plus commode que les mar« guilliers entrent et sortent de charge au 1e jour de l'an qu'au « 14 mars, » il fut décidé qu'à l'avenir les fonctions des marguilliers courraient du 1er janvier au 31 décembre[1].

Lorsqu'il s'agissait de traiter les affaires du temporel de la paroisse, comme de nommer les égailleurs, les collecteurs, etc., les habitants se réunissaient en *assemblée politique* ; lorsqu'il n'était question que des affaires touchant le spirituel, ils se réunissaient *capitulairement*. Ces réunions, annoncées par le crieur public au lieu du marché et au passage du Goust en Malville, avaient lieu primitivement sous *l'aballet* ou chapiteau de l'église[2]; à partir de 1720, c'est dans la sacristie que se tinrent les assemblées de communauté.

Le bourg de Cordemais était partagé en 4 frairies : la frairie du bourg, la frairie de Venet, la frairie de la Janais des Douets et la frairie de la Folaine ou de la Janais des Montagnes[3]. L'établisse-

[1] *Registre des délibérations de la fabrique de Cordemais.*

[2] Ce chapiteau était situé au côté méridional de l'église : au dessus, on avait établi un ossuaire qui subsista jusqu'à la Révolution. On jeta alors les ossements dans un puits creusé au devant du grand autel, et on construisit une mairie à la place de l'ancien ossuaire. C'était, sans qu'on y songeât assurément, continuer la tradition et revenir au lieu où s'étaient tenus primitivement les assemblées de la communauté de Cordemais.

[3] Le 7 février 1791, une délibération du Conseil municipal détermina ainsi qu'il suit la délimitation des divers quartiers : « La première section, « dite *du bourg*, est la portion du territoire qui est limitée, savoir : au midi « par la rivière de Loire, au nord par le grand chemin qui conduit de Saint« Etienne à Savenai, au levant par l'étier du Port qui prend son embouchure

ment de ces frairies ne remontait pas très loin ; nous avons pu en constater l'origine. « Le 1er janvier 1690, les paroissiens de « Cordemais, assemblés en corps politique sous le chapiteau de « l'église, à l'issue de la messe paroissiale, ayant mûrement déli- « béré sur ce qui a esté proposé par plusieurs habitans de la pa- « roisse, que, pour la facilité du logement des gens de guerre, il « falloit partager la dite paroisse en quatre cantons égaux pour

« à la rivière de la Loire et conduit à l'arceau de Venet, ensuite par le chemin « qui conduit du Tertre et de la rivière au Landa, en passant par sur la rive de « l'ancien marais du Lot, et qui du Landa se prolonge encore par sur la rive du « dit marais, traverse ensuite l'ancienne noë des Puaux et va rejoindre le susdit « grand chemin de Saint-Etienne à Savenai, dans lequel débornement sera « compris la totalité des villages du Tertre et de la Rivière avec leurs jardins, « et à l'occident par un autre étier qui prend égallement son embouchure dans « la rivière de Loire et conduit à la chaussée de Cordemais, et de là en tirant « une ligne droite au travers du marais de la Roche, encore vague, à aller trouver « le ruisseau qui sépare cette communauté de celle de Malville jusqu'au sus- « dit grand chemin de Saint Etienne à Savenai.

« La seconde, dite *de Venet*, est la portion du territoire qui est bornée de « midy par la rivière de Loire, d'occident par la section du Bourg ci-dessus, du « nord par le grand chemin de Saint-Etienne à Savenai, et d'orient par l'étier « et ensuite la douve qui sépare le pré de Linelière dépendant de l'abbaye de « Buzai du pré du Champrond et autres, ensuite par la chaussée de Linelière « qui aboutit au chemin bas du bout du village à la Touche, le long du pré du « Coulevroux, ensuite par la douve qui sépare l'ancien marais Jahan en deux « du midy au nord, du bout de cette douve au chemin bas qui conduit de Langle « aux pavillons de la Haye-Maheas, devant lesquels pavillons passe le susdit « grand chemin de Saint-Etienne à Savenai.

« La troisième section, dite *de la Folaine*, est bornée du midy par le grand « chemin de Saint-Etienne à Savenai, d'occident par le ruisseau qui sépare cette « commune de celle de Malville, du nord par les dépendances de la maison de « la Croix-Rouge, aussi en Malville, et d'orient par le chemin qui conduit du « grand chemin de Nantes à Vannes et celui de Saint-Etienne à Savenai, en « passant entre les villages de la Gintais, de Malnoë, la Croulais, du Colle, « descendant de ce dernier village en droiture au susdit grand chemin de Saint- « Etienne à Savenai.

« La quatrième section, dite *de la Jaunais des Doués*, est bornée au midy « par le grand chemin de Saint-Etienne à Savenai, d'occident par la section de « la Folaine, d'orient par le ruisseau de Belmée qui sépare cette communauté « de celle de Saint-Etienne, du nord par le grand chemin de Nantes à Vannes « en partie, et autre partie par le chemin de la Croix-Moret à la fontaine Moret.

« La cinquième est composée de l'isle de Belle-Isle en Loire, l'isle de la Ca- « lotte, l'isle Binet et l'isle au Loup autrement dite le Vazon, aussi en Loire » (*Reg. des délibérations du Conseil municipal de Cordemais*. Arch. Tournier).

« loger et nourrir en leur tour et rang les dits gens de guerre, affin « que personne ne soit surchargé, ont résolu et esté d'un commun « avis que la dite paroisse soit partagée en quatre frairies ou can- « tons de mesme nombre de maisons à loger et de pareille force « et revenus[1]. »

Les habitants de Cordemais n'avaient pas de biens communaux, mais ils avaient des droits d'usage assez importants sur les deux principaux marais de la paroisse. L'un, le marais du Lot, vers Saint-Etienne-de-Montluc, dépendait pour partie de la seigneurie de la Haie-Maheas, pour partie de la seigneurie d'Acigné; mais les habitants avaient droit « d'y faire paistre et pasturer leurs bestiaux, « faucher landes, couper bois, brosses, fougères, roux et rouches, « comme aussi d'y prendre poisson avec toutes sortes d'engins[2] », le tout moyennant une redevance de 12 livres, payables chaque année, le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste[3].

L'autre marais était celui de la Roche, qui tirait, dit-on, son nom d'une roche isolée. La jouissance en avait été abandonnée aux habitants des trois paroisses de Cordemais, Bouée et Malville, par les seigneurs de Kérouan et de Donges, moyennant un sou par tête de bestial, ladite redevance payable à la grande porte de l'église, le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

C'était les marguilliers qui étaient responsables du paiement de ces redevances. Ils étaient chargés de la répartition des fouages et autres contributions roturières, et lorsque survenaient des impositions extraordinaires, c'était encore eux qui étaient tenus d'en faire la perception. S'ils ne pouvaient recouvrer la somme demandée, on les mettait en prison jusqu'à parfait paiement du subside imposé par le Roi ou par les Etats de Bretagne.

Pendant les troubles de la Ligue, nous avons plusieurs exemples de cette responsabilité encourue par les marguilliers en charge. Le 14 juillet 1595, un capitaine du duc de Mercœur écrivait de

[1] *Registre des délibérations de la paroisse.*

[2] Aveu rendu le 30 janvier 1734 à la seigneurie d'Acigné (*Arch. Tournier*).

[3] M. de Maurepas, seigneur d'Acigné, voulut interdire la jouissance du marais du Lot ; mais une sentence du présidial de Nantes du 12 juin 1733 le débouta de sa sentence.

Fougeray aux paroissiens de Cordemais : « Je vous ay advertis que « votre paroisse est affectée à M. de Montmartin, gouverneur de « Vitré, pour la sommé de 73 livres ; vous n'en avez tenu compte, « mais je voy bien qu'il me faudra aller à Redon, d'où je vous feray « bien venir à la raison, et n'en aurez si bon marché[1]. »

Le capitaine Misaubin qui signait cette lettre semble en effet avoir tenu parole, car nous avons trouvé une requête du sieur Jean Even, ancien marguillier de la paroisse de Cordemais, demandant à être élargi de la prison qu'il tient à Redon, « par deffault aux « paroissiens de Cordemais de paier plusieurs sommes de deniers « ordonnez estre levez sur la dite paroisse. »

Le 1er mai 1596, le sieur Cousdet, sergent royal à Nantes, se rendit à Cordemais, de la part de M. Foriot, trésorier des Etats de Bretagne, pour réclamer des habitants une somme de 82 écus 3 sous à laquelle ils avaient été taxés pour leur part de la somme « ordonnée « estre levée par la treufve pour l'entretenement des gens de guerre. » Il s'adressa à Guillaume Moisant et Jean Baraut, « procureurs et fabri- « queurs de ladite paroisse, » et ceux-ci ayant répondu qu'ils n'avaient argent pour satisfaire à la demande qui leur était faite, il s'empara de la personne de Guillaume Moisant, et le constitua prisonnier aux prisons royales du Bouffay à Nantes.

Quelques mois plus tard, le 16 septembre 1596, un autre sergent, nommé Lebigot, se transporta à Cordemais « pour contraindre les « paroissiens au paiement de la somme de 45 escuz 21 sous 3 « deniers, en quoy ilz ont esté taxez et cottisez pour la treve et con- « tinuation d'icelle ». Les fabriqueurs lui répondirent qu'ils n'avaient aucun argent, et sur cette réponse il les somma de le suivre et les conduisit aux prisons du Bouffay, où ils furent incarcérés.

Quand il s'agit de payer, on trouve toujours de la résistance, et, comme on le voit, les Cordemaisiens du XVIe siècle ne faisaient pas exception à la règle. Ils étaient pourtant de zélés ligueurs. Mais si, dans la plupart des provinces de France, la Ligue fut une véritable révolte contre l'autorité légitime du souverain ; si surtout elle fut une cause de désordres et une source de malversations commises

[1] *Arch. de la fabrique de Cordemais.*

par des seigneurs ambitieux et cupides qui ne cherchaient que leur intérêt dans leur prétendue opposition au roi de France, il n'en fut pas de même en Bretagne. M. de Kerdrel (*Bull. de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, année 1862, p. 235) nous semble avoir parfaitement résumé le caractère de la Ligue en Bretagne. « Ce fut, dit-« il, quelque chose de considérable et de grand : jusqu'à l'abjura-« tion d'Henri IV, la Ligue en Bretagne eut une organisation puis-« sante et constitua un véritable gouvernement. Parlement, Conseil d'Etat, Chambre des comptes, Cour des monnaies, Etats provin-« ciaux, armée régulière, Université, impôts légalement assis et « perçus, règlements de police, il ne lui manqua rien pour mériter « ce nom. » Ce n'est pas à nous Bretons de juger trop sévèrement le duc de Mercœur d'avoir songé un instant à reconstituer l'ancienne indépendance de la Bretagne, et nous n'avons pas le courage de blâmer nos Cordemaisiens d'être restés jusqu'en 1598 fidèles au parti qu'ils considéraient comme le parti national.

Dès le commencement de la lutte du duc de Mercœur contre le pouvoir royal, les habitants de Cordemais se trouvèrent mêlés activement aux opérations milaires. Jean de Montauban, seigneur du Goust en Malville, le plus proche voisin de Cordemais, avait embrassé le parti opposé au duc de Mercœur. Le 26 mai 1589, sur l'avis que reçut le Conseil bourgeois de Nantes, que ce seigneur fortifiait sa maison et y faisait un amas d'hommes, il fut décidé qu'on attaquerait la place du Goust avec canon. Le lendemain, on apprit que Jean de Montauban, assisté de 45 hommes seulement[1], s'était emparé du château de Blain. Pour le chasser de cette place, le Conseil commanda 200 hommes, qui reçurent chacun par jour une demi-livre de poudre et 15 sous de paie : de plus, une ordonnance du capitaine Gassion, commandant de Nantes, obligea les paroisses voisines de Blain, et Cordemais en faisait partie, à s'assembler au son du tocsin pour courir sur les convois et les secours qu'on tenterait de faire entrer dans le château de Blain (Travers, *Hist. de Nantes*, l. III, p. 23).

[1] Suivant Oger, le seigneur de Goust n'aurait eu avec lui que son frère et six hommes d'armes.

Le Goust, abandonné par son propriétaire, fut facilement repris par les ligueurs, mais Blain se défendit avec succès On eut beau augmenter le nombre des assiégeants, le chevalier du Goust résista à toutes les attaques, et au bout de plus d'un mois on fut forcé de lever le siège. Pour prévenir toute surprise sur la place du Goust, on y entretenait une garnison. Le 21 juin, le conseil de Nantes donna ordre au curé de Cordemais (Pierre Babouin) et au sieur de la Chevalleraye (Julien Poher) d'aller en garnison au Goust avec les soldats qu'ils pourraient réunir, ceux qui y étaient ayant été commandés pour le siège de Blain. Le lendemain, le conseil fixa la garnison du Goust à 12 soldats commandés par le capitaine et le curé de Cordemais, auxquels il fut assigné pour leur entretien 210 livres par mois sur les paroisses de Malville et de Cordemais.

La question d'argent se présentait donc encore ; elle ne pouvait manquer de soulever des difficultés. A peine installé au Goust, le curé de Cordemais écrivit au capitaine Gassion pour se plaindre de ce qu'il n'était pas payé et de ce qu'il ne pouvait conserver les soldats de la garnison qui n'étaient point armés et qui ne recevaient aucune solde. Le 3 juillet, le Conseil répondit à Pierre Babouin qu'il pouvait user de contrainte, qu'on lui enverrait les mousquets qu'il demandait pour ses soldats et qu'on aviserait aux moyens de forcer les habitants de Malville et de Cordemais à l'entretien de la garnison du Goust.

Cette contribution, que l'on croyait ne devoir être que fort temporaire, semble d'ailleurs s'être perpétuée pendant de longs mois. On trouve en effet dans les Archives de la fabrique de Cordemais la copie d'une lettre de M. de Mercœur, du mois de mai 1591, relative à la garnison du château du Goust : « Philippes-Emmanuel de Lor-
« raine, duc de Mercœur et de Penthièvre, pair de France, prince
« du Saint-Empire et de Martigues, gouverneur de Bretaigne, au
« sieur de Vignancourt, l'ung de nos capitaines de chevaux-légers,
« salut : Ne pouvant satisfaire à la nourriture des gens de guerre de
« vostre charge et compaignie que nous avons ordonnez au mois
« d'avril passé en la maison du Goust, en laquelle nous les avons
« délaissez ce présent moys de may, et voulant pour certaines causes
« qu'ils y demeurent encorre ou partye d'iceux le moys de juing

« prochain, nous vous demandons faire lever sur les paroisses par « chacun des ditz moys de may et juing la moictié de ce qu'elles « ont esté imposées pour le dit moys d'avril. Donné à Nantes, le .. « jour de may 1591. »

Ce ne fut pas sans doute sans protestation que les Cordemaisiens se soumirent à cette contribution. Nous n'avons pas rencontré la preuve matérielle de leur résistance en cette occasion ; mais nous voyons ailleurs qu'ils ne se faisaient pas faute de recourir à l'autorité supérieure lorsqu'on leur imposait des corvées extraordinaires. Le 25 novembre 1597, François de la Lande, seigneur de Kermartin[1], l'un de leurs compatriotes, capitaine commandant au château de Blain, leur écrivit la lettre suivante : « Messieurs les pa- « roissiens de Cordemez. je vous avertiz comme Monseigneur le « duc de Mercœur m'a donné une commission pour faire travailler « aux réparations et fortifications du château de Blaing ; partant, « je vous pry ne faillir à m'envoyer dedans demain prochain trois « hommes garniz de bèches, pelles, picz, barres de fer et hottes « propres pour travailler aux dites réparations, et continuerés de « fournir chascune sepmaine les diz trois hommes jusques au par- « faict accomplissement de ce qui est requis[2]. » Les Cordemaisiens protestèrent : ils envoyèrent une supplique aux Etats de Bretagne, remontrant que, par les articles de la trêve, « il était défendu de faire aucunes fortifications pendant icelle trêve, » que d'ailleurs « il leur « était impossible de satisfaire à la sommation du sieur de la Lande, « la plupart des paroissiens s'étant retirez de cette ville, et les « autres si pauvres qu'ilz sont contrainctz d'aller avecque leur « famille mendier leur vie. » Les Etats firent droit à cette requête et défendirent au seigneur de Kermartin de contraindre les suppliants à aller travailler pour les fortifications, au château de Blain ou ailleurs.

Bien qu'ils eussent obtenu gain de cause au sujet des fortifica-

[1] Le seigneur de Kermartin était l'un des principaux officiers du duc de Mercœur. C'est lui qui tua au Mont-Saint-Michel Charles de Gondi, marquis de Belle-Ile second duc de Retz, parce que celui-ci, par une infraction de la trêve, avait voulu, le 22 mai 1597, s'emparer de ce poste important.

[2] *Archives de la fabrique de Cordemais.*

tions du château de Blain, les habitants de Cordemais n'étaient pas moins forcés de se procurer de l'argent pour faire face aux taxes qui leur étaient imposées pour l'entretien des troupes de la Ligue. Aussi, malgré les protestations des possesseurs, voulurent-ils soumettre au droit de fouage toutes les métairies situées dans l'étendue de la paroisse, que leurs propriétaires fussent d'ailleurs nobles ou non. Il s'en suivit de longs procès où les habitants finirent par triompher. Le plus sérieux fut celui que Charles de Montauban, seigneur de la Laujardière et de la Haye-Maheas, et Jacquette de la Lande, sa femme, intentèrent en 1604 aux paroissiens de Cordemais qui, « profitant des divisions passées, avoient soumis aux fouaiges « et autres contribution roturières » les métairies de la Coudre, de la Joncheraye et de la Prinsaye en Cordemais[1].

Il y avait en effet un nombre considérable de petits fiefs dans la paroisse de Cordemais. La plupart d'entre eux, il est vrai, ne conféraient pas à leurs possesseurs toutes les immunités de la noblesse, mais ils leur assuraient certains privilèges que chaque propriétaire était toujours tenté d'augmenter.

Deux de ces fiefs avaient appartenu à deux des familles les plus puissantes de la Bretagne, les Rohan et les Acigné, et en avaient tiré leur nom. Le château de Guémené-Guingamp, situé sur le

[1] Nous ne nous arrêterons pas à signaler toutes les occasions où des demandes particulières d'argent ou de corvées furent faites aux habitants de Cordemais ; nous noterons seulement les deux suivantes. — Au mois d'octobre 1630, Philippe de Cospean, évêque de Nantes, s'adressa aux paroissiens de Cordemais pour recommander une quête en faveur de Jean Esnault et Jeanne Lepris, sa femme, qui faisaient trafic de mercerie, et dont la boutique, sise sur la place du Bouffay à Nantes, joignant l'escalier du Palais, avait été incendiée par malveillance. — Au mois de juin 1678, on reçut à Cordemais l'ordonnance suivante : « Le marquis de Molac, lieutenant-général pour le roy en Bretagne dans le « comté Nantais et gouverneur de la ville et château de Nantes. Le sieur de la « Foucquerie-Cochon estant obligé d'envoyer incessamment à Brest des bois « pour les vaisseaux du Roy, lesquels il a acheté dans la forest de Blain, nous « ordonnons à tous ceux qui peuvent faire des charrois dans les paroisses de « Blain, Fay, Hérie Legâvre, Plessé, Grandchamp, Bouay, Safré, Vay Bou- « veron, Malleville et Cordemes, de faire les charrois desdits bois jusques au « port de la Coqueraye, proche ledit bourg de Bouay, qui est le plus voisin « de ladite forest. Fait au château de Nantes, le 25 juin 1678 » (*Arch. de la commune de Cordemais*).

sillon de Bretagne[1], rappelait le souvenir de cette illustre maison de Rohan qui joua pendant de longs siècles un si grand rôle en Bretagne et qui possédait dans une foule de paroisses des fiefs auxquels elle avait donné son nom[2].

Quant à la maison seigneuriale d'Acigné, elle était au bourg même de Cordemais, sur le tertre où s'élève aujourd'hui le calvaire. Il n'en reste plus aucune trace, mais, il y a quelques années, on y voyait encore un moulin qui avait conservé le nom de moulin d'Acigné, et nous savons, par une délibération de 1790, que les

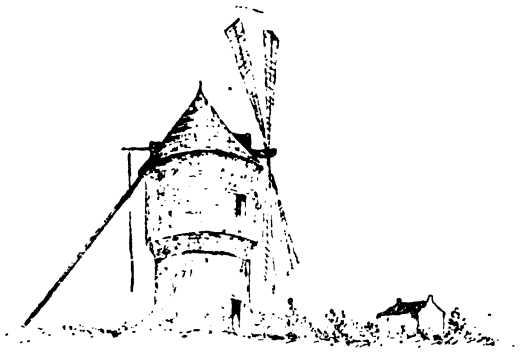

*Moulin d'Acigné.*

fourches patibulaires de la seigneurie d'Acigné étaient situées près de ce moulin. Par sa situation qui dominait le bourg, on serait presque tenté de croire que cette maison avait été dans l'origine le lieu féodal de Tutual de Cordemais et de ses fils. Après la mort de ceux-ci, elle serait passée entre les mains des seigneurs d'Acigné qui lui auraient donné leur nom, qu'elle aurait perdu au XVIII^e siècle pour ne plus s'appeler que seigneurie de Cordemais.

Le fief d'Acigné entra dans la maison de l'Angle au XV^e siècle. En 1417, Jean de l'Angle, possesseur du fief d'Acigné en Cordemais,

[1] Il existe encore au village de la Hurette quelques ruines du château de Guémené-Guingamp : on les désigne aujourd'hui sous le nom de ruines du Château-Brun

[2] Le principal fief de la paroisse de Couéron, voisine de Cordemais, était aussi le fief de Guémené.

était écuyer du duc de Bretagne et capitaine du château de Pirmil. En 1470, Jean de l'Angle, sieur de Liburen en Missillac, avait épousé Marie de Saint-Jean, de la paroisse de Cordemais : ils eurent pour fils Jean époux en 1510 de Françoise des Bouschaux, dame de la Biliais. En 1635, Julien de l'Angle et Yvonne Laurent, sa femme, s'intitulaient sieur et dame de l'Angle, Venet et Acigné. De 1669 à 1690, nous trouvons un autre Julien de l'Angle, marié à Marie de l'Espinay, qualifié de haut et puissant seigneur d'Acigné, l'Angle, la Biliais et Venet. Les seigneurs d'Acigné avaient un sénéchal à Cordemais, devant lequel étaient appelées les contestations qui survenaient entre le *général de la fabrique* et les ouvriers par exemple qui étaient employés pour les besoins généraux de la paroisse.

La première fois que nous voyions mentionnée la châtellenie de Cordemais, c'est en 1711. Les seigneurs de la Haie Maheas (ou la Haie-Lelou, comme on appelait alors ce fief avaient acquis la seigneurie d'Acigné sur la famille de l'Angle. En 1700, Jean-Baptiste-Gaston Lelou, chevalier, seigneur de la Chapelle-Glain, apparaît, avec sa femme Marquise Gabart, comme seigneur de la Haie-Maheas et châtelain d'Acigné ; en 1711, il s'intitule *seigneur de la châtellenie de Cordemais*. En 1713 et 1717, sa fille, Marie-Anne Lelou, prend le titre de dame de Cordemais. Elle était mariée à Pierre Dodun qui, dans un acte de 1723, est nommé « seigneur de la Haye-Maheas, la « châtellenie de Cordemais, le fief Eder, la Musse et la Clartière au « dit Cordemais, Vigneux en Saint-Etienne-de-Montluc, et autres « lieux ». En 1734, nous trouvons « René Cochon de Maurepas sei- « gneur de la Haye-Maheas et de la châtellenie de Cordemais, fief « Eder, la Clartière et la Musse en Cordemais, Vigneux en Saint- « Etienne-de-Montluc, et autres lieux, conseiller secrétaire du Roy, « maison et couronne de France, et ancien conseiller du Roy « au conseil supérieur du cap François et isle de Saint-Domingue. »

A la même époque, un aveu nous fait connaître les droits attachés à la châtellenie de Cordemais : « Droits de justice haute, « moyenne et basse ; droit de hallage et par chacun vaisseau et « autres bateaux portant sel qui arrivent aux estiers et autres en- « droits sous la dite juridiction une trentée d icelluy ; pour chacune « chartée charoyant quelque chose des dits estiers 20 deniers ;

« droits de lots et ventes ; rachapts et droits de chasse, épaves et « gallois, désérance de ligne, succession de bastart, droit de pour- « voyance de mineurs, inventaires et autres ; ban de vigne à ven- « danger, garenne à conils, refuge et vol de pigeons ; droits de « coutume de deux foires qui se tiennent au dit bourg et port de « Saint-Nicollas, le jour de Nativité et Décollation de saint Jean- « Baptiste ; droit d'un moulle de cercles de pipe de chacune char- « retée qui y sont débitées ; droit de prières nominales, de banc et « d'enfeu dans l'église paroissiale de Cordemais[1] ; droit de fourche « patibulaire à quatre piliers, de potence et carcan au dit bourg « de Cordemais, pour punir les malfaiteurs[2] ; droit de montaux et « moulins, où ses vassaux estagers sous la banlive sont obligez « d'aller faire moudre leurs grains ; droit d'avoir un sergent féodé, « franc et exempt de fouage, solde et tout autre subside, gabelle et « devoir dans ladite paroisse[3]. »

A René de Maurepas succéda sa fille « haute et puissante dame

[1] Jusqu'en 1711, dans tous les aveux, ce droit de prééminence dans l'église de Cordemais est reconnu appartenir au seigneur de la Roche en Savenay. En 1745, une contestation s'éleva entre le procureur fiscal de la Roche et celui d'Assigné « Me Pierre Rousset, procureur-fiscal de M. le comte de Donges, « seigneur des vicomtés de Donges et baronnie de la Roche au siège de Save- « nay, a dit que le seigneur comte de Donges estoit seigneur fondateur de « l'église de cette paroisse comme baron de Savenay ; qu'il y a plus de deux « cents ans qu'il est par luy et ses autheurs propriétaire de la baronnie de la « Roche inféodée par Sa Majesté des droits de prééminence et fondation en la « dite église, et que par conséquent ledit Rousset en sa dite qualité devoit être « muni par le général de cette paroisse d'une clef du coffre des archives ; qu'il « est surpris d'apprendre que M René Luxurier procureur-fiscal de la chastel- « lenie d'Assigné *qu'on appelle depuis peu d'années la chastellenie de « Cordemais*, soit saisi d'une clef qu'il a dit estre du coffre des archives. »

[2] Le 13 septembre 1790, le Conseil municipal de Cordemais arrêta :

« 1° Que le banc qui se trouve placé dans l'église paroissiale proche le « sanctuaire sera, dans le jour, transporté hors de ladite église, avec le moins « d'endommagement que faire se pourra, et mis dans le cimetière ;

« 2° Que le pilori situé près le mur dudit cimetière vers midi sera aussi dans « le jour arraché et laissé sur le lieu ;

« 3° Qu'il sera pareillement dans le jour procédé à la démolition des piliers et « fourches patibulaires dressés près les moulins sur le chemin conduisant du « bourg de Cordemais à l'Arceau » (aujourd'hui pont du Tertre, sur le chemin de Cordemais à Saint-Etienne-de-Montluc).

[3] *Archives Tournier.*

« Anne-Blanche-Victoire de Maurepas, mariée à haut et puis-
« sant seigneur Louis, marquis de Coutances, chef de nom et
« d'armes, chevallier, seigneur fondateur patron des Selles de-
« Raon et Selles-Guénaut en Touraine, le Genest, le Grand et le
« Petit-Repinsais, la Benaste, les seigneuries de la Bouvardière et
« la Haut-Indre et Saint-Herblain, ancien capitaine de cavalerie au
« régiment de la Reine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis[1]. »
Anne de Maurepas était veuve en 1775 ; en 1787, elle apparaît comme épouse non commune en biens de messire Antoine de Barruel-Beauvert, capitaine de dragons.

La seigneurie d'Acigné était donc devenue la plus importante de la paroisse de Cordemais ; mais il y en avait beaucoup d'autres.

LUCIEN MERLET.

(*A suivre*)

[1] Le 29 décembre 1765, les habitants de Cordemais, réunis en assemblée politique, avaient donné mission à Guillaume François, sieur de Saintdo, de faire procéder à la réparation du pont et arceau de Venet ; mais le marquis de Coutances, comme seigneur de Cordemais, s'opposa à cette délégation.

# LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

# LA DUCHESSE DE BERRY

*(Suite[1])*

## V

M. de Blacas avait demandé au roi Ferdinand de garder encore le secret sur l'objet de sa mission. Il lui avait représenté combien il serait fâcheux, en cas d'insuccès, que le public en fût informé. Ce n'était là qu'un prétexte. En réalité il craignait de donner l'éveil aux agents de l'Autriche qui n'eussent pas manqué de lui susciter des obstacles. Il avait donc été convenu entre le roi, le marquis de Circello, le comte de Narbonne et le comte de Blacas, que l'on ne parlerait du passage de ce dernier en Sicile que sous couleur d'un *voyage de curiosité*. Le prince héréditaire, néanmoins, était déjà depuis quelque temps au courant des négociations entamées ; il avait, comme nous l'avons vu, échangé plusieurs lettres avec son père à ce sujet et le portrait de la princesse avait été, par ses soins, envoyé à Naples et de là à Paris. M. de Blacas, lui, ne connaissait pas celle dont il venait demander la main pour le neveu de son maître. Les renseignements qu'il avait pu recueillir à Naples, soit du roi Ferdinand, soit de diverses personnes, étaient vagues et quelque peu contradictoires. Les uns disaient la princesse jolie, d'autres la prétendaient laide. Le portrait n'avait pu l'éclairer sur ce point, tant il était mal exécuté. « Il me serait difficile, écrivait M. de Blacas à Monsieur, de supposer qu'un peintre qui n'a pas les premiers principes du dessin, et qui fait de travers tous les traits du visage, puisse flatter quelqu'un. »

[1] Voir la livraison d'août 1893.

Cependant l'ambassadeur avait su se procurer quelques informations un peu plus précises, telles que les suivantes, qu'il avait adressées au roi de France dès le 18 janvier : « Sa santé (de la jeune princesse) est très bonne ; sa figure, sans être régulièrement jolie, est agréable : elle a des talents et beaucoup de goût pour la musique ; son caractère est très doux, très timide, ce qui lui donne un maintien d'autant plus embarrassé que le prince n'ayant jamais voulu consentir à ce qu'elle eût un maître de danse, elle n'a pas toute la grâce qu'il serait facile de lui donner. Quant à ses dents, il semble qu'on ne s'en est jamais occupé et l'on m'assure qu'elles seront bien dès qu'elles auront été soignées ; sa taille est à peu près celle de Mme de la Ferronays. »

M. de Blacas devait en effet être désireux de voir la princesse, et son voyage pouvait passer, sans trop d'imagination, pour un *voyage de curiosité*.

Le comte reçut un excellent accueil à la cour du prince héréditaire ; la princesse Caroline lui parut telle qu'on la lui avait dépeinte : ni bien, ni mal un peu gauche, un peu timide, un peu embarrassée pour une princesse ; mais tout cela pouvait être mis sur le compte de son extrême jeunesse et de sa vie calme et retirée. Peu à peu, avec quelques conseils, l'existence des cours et l'habitude de la représentation, elle prendrait de l'assurance et du maintien. En quelques jours les pourparlers aboutirent (a). Interrogée par son père, qui avait subordonné sa réponse aux volontés de sa fille, la jeune princesse donna son consentement, et, le mariage étant admis en principe, le comte de Blacas se rembarqua pour Naples où il arriva le 27 février. Le prince héréditaire et sa famille devaient l'y suivre à bref délai.

A Naples, M. de Blacas trouva de nouvelles instructions arrivées de Paris pendant sa courte absence.

La Cour des Tuileries avait compris, comme son ambassadeur extraordinaire, que cette affaire devait être enlevée prestement. Aussi, sans attendre la réponse définitive du prince héréditaire, le duc de Richelieu envoyait à tout hasard à M. de Blacas les papiers qui lui étaient nécessaires pour conclure immédiatement le mariage dans le cas où cette réponse serait favorable. C'était d'abord une

lettre de créance du roi de France accréditant le comte de Blacas auprès du roi de Naples pour négocier et conclure le mariage ; des lettres autographes du roi de France au roi des Deux Siciles au prince héréditaire et à la princesse Marie-Caroline, pour demander la main de cette dernière ; des pleins pouvoirs du roi, de Monsieur et du duc de Berry à M. de Blacas pour signer les articles du contrat et toucher la dot ; des procurations du duc de Berry au prince Léopold, qui devait épouser la princesse en son nom ; un projet de contrat de mariage, etc... Il y avait aussi, en dehors des pièces officielles, des lettres particulières et confidentielles du roi, de Monsieur et du duc de Berry pour le roi de Naples, le prince héréditaire et la jeune princesse ; enfin des instructions générales concernant diverses formalités à remplir, parmi lesquelles la demande de dispense de publication des deux derniers bans et la dispense spéciale du Pape pour les futurs époux qui étaient parents au troisième degré.

Il y avait aussi une lettre de la duchesse d'Angoulême pour la princesse héréditaire et un portrait du duc de Berry, qui, naturellement était destiné à la princesse Marie-Caroline.

Dès le lendemain (29 février), l'envoyé extraordinaire présentait ses nouvelles lettres de créance au roi Ferdinand, qui désignait aussitôt le marquis de Circello pour établir le contrat de concert avec M. de Blacas et prendre toutes les mesures relatives à la célébration du mariage.

La princesse Marie-Caroline apportait en dot la somme de 120 mille ducats de Naples (500 mille francs) payable en plusieurs termes, et trois cent mille francs de diamants. En outre elle avait comme propriété personnelle une même somme de 120 mille ducats, provenant de sa mère l'archiduchesse Clémentine, augmentée des intérêts depuis une vingtaine d'années. Son douaire était fixé à cent mille francs. Le roi et le duc de Berry devaient lui faire présent également de diamants et pierreries pour une valeur de 300 mille francs.

En même temps que, d'accord avec le marquis de Circello, M de Blacas établissait les bases du contrat de mariage, il s'occupait aussi des diverses mesures à prendre en vue de la prochaine

arrivée de la jeune princesse, ainsi que des fêtes et cérémonies qui en seraient la conséquence. A la requête du roi Ferdinand, la *Néréide* était renvoyée à Palerme pour escorter la frégate napolitaine qui devait transporter le prince héréditaire et sa famille à Naples. M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de St-Malo, notre représentant à Rome, était chargé de faire auprès du Saint-Père les démarches nécessaires pour obtenir les dispenses des derniers bans et de parenté ; enfin M. de Blacas, rendant compte au duc de Richelieu de la marche des négociations, lui fournissait la liste des présents d'usage à faire aux personnages marquants de la cour des Deux-Siciles, ainsi que des gratifications à octroyer aux gens de leur service. Dès le 8 mars, le roi Ferdinand avait écrit au roi de France pour lui annoncer l'acceptation du mariage et sa prochaine conclusion.

## VI

Le mariage du duc de Berry avec la princesse Marie-Caroline des Deux-Siciles fut officiellement connu à Paris le 23 mars 1816. Dans la séance de ce jour, à la Chambre des députés, le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, montait à la tribune et faisait de la part de S. M. la communication suivante :

« Le Roi m'a chargé de vous donner connaissance d'un événement aussi heureux pour l'Etat que pour sa propre famille, et dont il éprouve une satisfaction qui sera vivement partagée par vous, Messieurs, et par la nation entière.

« Après tant d'années de troubles et de malheurs, la France, rendue à son ancienne destinée, à ses mœurs, à la famille de ses Rois, demandait à assurer pour l'avenir le bonheur dont elle commence à jouir ; c'est à ce vœu, à ce grand intérêt de ses peuples, que la sagesse et la bonté du Roi viennent de pourvoir en arrêtant le plan du dernier établissement qui lui restait à former au sein de sa famille S. A. R. Monseigneur le duc de Berry doit incessamment unir son sort à celui de la princesse Marie-Caroline des Deux-Siciles, comme lui issue de Louis XIV, et, en même temps, arrière-petite-fille de cette Marie-Thérèse qui fut illustre parmi les femmes illustres, et grande parmi les grands rois. Une telle union formée

sous d'heureux auspices, vous le jugerez comme moi, Messieurs, nous permet de nous livrer pour le présent et pour l'avenir aux plus flatteuses espérances. Vous êtes appelés à concourir à cet heureux événement par des dispositions législatives dont les motifs sont exprimés dans le préambule du projet de loi que S. M. m'a ordonné de vous présenter. Il s'agit de régler la dotation qui tient actuellement lieu d'apanage aux princes et princesses de la famille royale et de déterminer la somme qui sera affectée aux dépenses extraordinaires qui devront être faites dans cette circonstance.

« De longs développements sur un tel objet seraient superflus devant vous, Messieurs, pénétrés comme vous l'êtes, et je dirai même péniblement affectés des sacrifices que le Roi et les Princes ont cru devoir s'imposer spontanément dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Il est néanmoins de mon devoir de vous faire connaître que les ministres du Roi, après avoir calculé, sur cette considération même, la mesure de la disposition qu'ils devaient vous proposer, ont encore dû souscrire, pour un certain nombre d'années, à une réduction considérable sollicitée par M. le duc de Berry lui-même.

« Je vais avoir l'honneur de vous donner communication du projet de loi. »

L'article 1er disait qu'une somme d'un million serait ajoutée à la dotation du duc de Berry.

L'article II réduisait cette somme à 500 mille francs pendant cinq années. Les cris de : « Non, non ! Vive le Roi ! » accueillirent sa lecture. Un troisième article augmentait pour cette année seulement d une autre somme d'un million le budget des affaires étrangères, pour être affectée aux dépenses du mariage et à l'achat des joyaux stipulés dans le contrat.

La discussion de ce projet de loi eut lieu dans la séance du 27 mars.

L'article premier fut voté à l'unanimité et sans discussion, la Chambre ayant demandé à aller aux voix immédiatement.

Pour l'article II la question préalable fut demandée, mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

A propos de l'article III, le président rappela que la commission,

dont M. de Castelbajac était l'organe, avait proposé, indépendamment de la suppression de l'article II, de porter à 1500 mille francs la somme d'un million stipulée dans le premier article

On demanda de nouveau à aller aux voix et l'article III fut voté également à l'unanimité, ainsi que l'amendement de la commission.

Le duc de Richelieu, montant alors à la tribune, prit la parole en ces termes :

« Messieurs, les sentiments que la Chambre vient de manifester ne peuvent que causer au Roi la plus douce satisfaction. S. M. en était d'avance convaincue, et, en m'ordonnant d'en témoigner sa sensibilité, elle m'a prescrit de vous faire connaître qu'elle acceptait l'offre que le vœu unanime de la Chambre ne lui permet pas de refuser plus longtemps.

« Mais en même temps le Roi, fermement résolu à maintenir la la plus sévère économie et à écarter même, dans l'événement heureux qui va consoler la France, tout faste inutile, toute ostentation superflue, destine les 500 000 francs que vous venez de voter au soulagement immédiat des départements qui ont le plus souffert dans les deux invasions... »

A ces mots un mouvement général et spontané se produisit dans l'Assemblée et les dernières paroles du ministre furent saluées par les cris de : « Vive le Roi ! »

Tandis que la Chambre faisait un si bon accueil à l'annonce du mariage et au décret de dotation, la famille royale et la cour prenaient de leur côté leurs dispositions en vue de cet heureux événement.

Sur l'ordre du Roi, le grand-maître des cérémonies de France, le marquis de Dreux Brézé, avait remis le 23 mars au curé de Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, le modèle du ban qui devait être publié le lendemain, publication qui fut faite le dimanche 24, après la grand'messe. Puis la maison de la future duchesse de Berry fut constituée.

Son premier aumônier était l'abbé de Bombelles ; sa dame d'honneur, la duchesse de Reggio, et sa dame d'atours, la comtesse de la Ferronays. Les dames pour accompagner s'appelaient : la vicomtesse de Gontaut, la comtesse de Bouillé, la comtesse d'Hautefort,

la comtesse Ch. de Béthisy, la comtesse de Lauriston et la comtesse de Gourgue.

Le chevalier d'honneur fut le duc de Lévis et le premier écuyer le comte de Mesnard. Le marquis Anjorrant était nommé écuyer commandant.

Entre temps, Monsieur, la duchesse d'Angoulême et les princes surveillaient les préparatifs que l'on faisait à l'Elysée : c'était là que, l'hiver, devaient habiter les futurs époux. Pour résidence d'été ils auraient Bagatelle, que le duc de Berry tenait de son père qui l'avait fait construire en 1773 et qu'avant la Révolution on appelait la *Folie d'Artois*.

La foule élégante se pressait dans les salles de l'Hôtel des Menus-Plaisirs, où se trouvait exposée la corbeille de noces sur une estrade de marbre blanc recouverte de draperies en velours pourpre ornées de tiges de lis et de gerbes d'épis brodées en or. La robe de mariage excitait particulièrement la curiosité du public : elle était en tulle blanc avec des broderies d'argent parsemées de brillants ; on admirait aussi un manteau de velours blanc frisé, brodé de la même manière, puis une robe de tulle brodée de perles et une autre brodée en acier. Tout cela sortait de chez les meilleures faiseuses de l'époque : de chez Fazy, marchand du Roi et de la Cour ; de chez Mesdames Germon et Huchez, les fameuses couturières de la rue Sainte-Anne, et de chez Madame Guénin, la célèbre marchande de modes. On remarquait également le sultan et le sac destiné à renfermer le livre d'heures de la princesse.

Des fonds avaient été votés par la ville pour un grand feu d'artifice qui devait être tiré à l'occasion du mariage. Le Roi manifesta le désir que cet argent fût employé d'une manière plus utile et plus durable, et on décida qu'il servirait à doter quatorze orphelines qui seraient mariées le même jour que les augustes époux.

Enfin il n'était question que du mariage du duc de Berry. On s'interrogeait curieusement sur la future duchesse, et l'on se communiquait les rares renseignements que l'on avait pu se procurer sur son caractère, sa figure et ses idées. C'était le sujet de toutes les conversations à la cour et à la ville. A peine parlait-on incidemment de la condamnation à mort du général Debelle, commuée

en dix ans de prison, grâce au duc d'Angoulême, de l'acquittement de Cambronne, des événements de Grenoble, du conspirateur Didier, qui allait être fusillé, du général baron Donnadieu, qui venait d'être fait vicomte.

Les pensées, les esprits, les regards étaient tournés vers Naples ; on attendait avec impatience l'arrivée de cette jeune princesse qui, avec l'insoucieuse témérité de son âge, allait bravement s'asseoir aux côtés de Madame Royale, sur les marches de ce trône que venaient d'occuper tour à tour Marie-Antoinette, Joséphine et Marie-Louise.

## VII

Pendant qu'à Paris on était ainsi surexcité par l'attente et les préparatifs du mariage royal, à Naples M. de Blacas parachevait l'œuvre qu'il avait si bien commencée et terminait les dernières négociations. La princesse Caroline était enfin arrivée de Palerme, le 12 avril, avec le prince héréditaire et sa famille ; les dispenses attendues de Rome, immédiatement accordées par le Saint Père, avaient été expédiées par l'ancien évêque de Saint-Malo à M. de Blacas, et ce dernier, muni de toutes les pièces et pouvoirs nécessaires, avait signé le contrat. La princesse elle-même avait, le 23 avril, signé l'acte de renonciation exigé par l'article IV du susdit contrat, par lequel elle s'engageait sous serment, sa dot une fois constituée, à ne jamais réclamer aucune part d'héritage, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, sur les biens de la famille royale des Deux-Siciles. Enfin le 24 avril 1816 [b], à onze heures du matin, dans la chapelle du Palais, la bénédiction nuptiale était donnée par le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, à la princesse Marie-Caroline des Deux-Siciles et au prince Léopold, représentant par procuration du duc de Berry.

Le Roi, la famille royale, la cour et les grands du royaume y assistaient, ainsi que le corps diplomatique. La légation antichrétienne seule se faisait remarquer par son absence. La mort de l'impératrice d'Autriche Marie-Louise-Antoinette-Béatrice, arrivée à

Vérone le 5 avril précédent, venait à propos lui fournir un heureux prétexte pour ne pas assister au triomphe du comte de Blacas.

Après la cérémonie (c) il y eut cercle à la Cour, grand dîner diplomatique chez l'ambassadeur extraordinaire du roi de France, spectacle de grand gala au théâtre del Fondo et illuminations et réjouissances par toute la ville.

Cependant le roi de Naples semblait se séparer à regret de sa bien-aimée petite-fille. Le mariage, par suite de diverses circonstances, avait déjà été remis deux ou trois fois. Maintenant qu'il était célébré et qu'il s'agissait du départ de la princesse, Ferdinand paraissait chercher des prétextes pour reculer le moment de la séparation. Il éxprima le désir de lui offrir une grande fête d'adieu, et comme la Cour prenait le deuil pour neuf jours par suite de la mort de l'impératrice, ce fut l'occasion d'un nouveau délai.

Pour occuper le temps, le roi Ferdinand se rendit à Caserte, accompagné de la nouvelle duchesse de Berry et de la famille royale. Marie-Caroline ayant passé toute son enfance en Sicile n'était venue à Caserte que bien jeune et n'avait gardé de cette résidence des rois de Naples qu'un souvenir d'enfance vague et confus.

Elle fut enthousiasmée de ces jardins et de ces palais, pastiches de Versailles et de Fontainebleau, qui laissaient loin derrière eux la simple et presque bourgeoise villa où s'était écoulée sa jeunesse, la Bocca di Falca[1], près de Palerme.

A Caserte, la princesse prit froid et fut obligée de s'aliter. Elle eut quelques accès de fièvre; mais l'indisposition ne dura pas, et le 6 mai elle put revenir à Naples.

Le départ fut alors fixé pour le samedi 11 mai.

M. de Blacas avait prévenu l'amiral de Missiessy, commandant de la marine à Toulon, des arrangements qui avaient été pris pour le transport et le débarquement de la duchesse de Berry et de sa suite. La princesse eût voulu céder aux vœux des habitants de Toulon et des officiers du corps de la marine qui exprimaient

[1] Ou Bocca di Leone, d'après Marco Saint-Hilaire (Note de l'auteur).

le désir qu'elle débarquât dans cette ville. Mais les instructions reçues de Paris ordonnaient positivement que la duchesse de Berry fût conduite à Marseille et il fallut s'y conformer.

M. de Blacas, qui avait reçu successivement des dépêches de France par la goélette le *Momus*, puis par la goélette la *Torche*, garda le premier bâtiment à sa disposition et renvoya le second à l'amiral de Missiessy avec une dépêche pour M. de Richelieu, dans laquelle il lui annonçait le rétablissement de la princesse et son prochain départ pour Marseille, lequel départ avait été encore différé. Marie-Caroline profitait de ce nouveau délai pour visiter Gaëte.

Enfin, le 14 mai 1816, à 10 heures du matin, la duchesse de Berry s'embarquait pour la France. Elle prenait passage sur la frégate napolitaine la *Christine*, commandant Barone, qu'escortaient le vaisseau de ligne le *Saint-Ferdinand*, de 80 canons, capitaine Staiti, et la corvette la *Renommée*, capitaine Bauzi. Ces deux bâtiments appartenaient aussi à la marine royale des Deux-Siciles. La goélette française le *Momus*, un des plus fins voiliers de la flotte, devait accompagner l'escadre napolitaine et la devancer en vue des côtes de France pour annoncer son arrivée. Les frégates françaises la *Néréide* et la *Fleur de lis*, d'après les instructions de l'amiral de Missiessy, attendraient l'escadre au large des îles d'Hyères et se joindraient à l'escorte après avoir salué la princesse de leurs canons.

Un pareil déploiement de forces navales n'était pas seulement une marque d'honneur envers une princesse royale de Naples, envers la duchesse de Berry, mais aussi une mesure de prudence et de précaution. La Méditerranée, à cette époque, était peu sûre, et il eût été téméraire de s'y aventurer sans être en état de se défendre contre les corsaires de Tunis, d'Alger et de Tripoli, qui la sillonnaient en tous sens et qui régnaient pour ainsi dire en maîtres. Il fallait donc une véritable escadre pour leur imposer et les tenir en respect.

La duchesse de Berry était accompagnée sur la *Christine* par le prince de San-Nicandro, commissaire de S. M. Sicilienne auprès de S. A. R. et ambassadeur extraordinaire, chargé de la remise de la princesse; de la comtesse de la Tour, remplissant les fonctions de dame d'honneur, et du comte de la Tour, faisant celles de chevalier

d'honneur. Un certain nombre de gentilshommes de la cour des Deux-Siciles et de gardes-du-corps napolitains complétaient la suite de Marie-Caroline.

Aux acclamations de la population napolitaine, qui couvrait le rivage, le môle et les bâtiments mouillés dans le port, la *Christine*, saluée par les canons des forts et des navires de guerre, appareilla par un temps splendide, et, suivie de son escorte, sortit du golfe de Naples et fit voile pour Marseille.

Quant au comte de Blacas, après avoir accompagné la duchesse de Berry à bord de la frégate et lui avoir fait ses adieux, il se préparait à partir pour Rome, où Louis XVIII venait de le nommer représentant auprès du Souverain Pontife en remplacement de M. de Pressigny.

LOUIS CHÉRUBINI.

# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(Suite).

J'étais à l'hôpital lorsqu'un matin le sergent de planton vint afficher la liste du concours. J'étais en tête avec Grancour. Le capitaine de service en me complimentant me dit de la part du général que tout ce que je demanderais serait accordé aussitôt ma rentrée à l'Ecole. Tous mes camarades et aussi les excellentes sœurs me félicitèrent. Le lendemain je leur fis mes adieux. La liste était affichée partout, mes amis m'embrassaient, j'éprouvais une grande joie. Je courus remercier le commandant Gossel de toutes ses bontés, puis je montai demander au général à aller dans ma famille.

M. de Lavigne m'emmena chez lui et voulait me retenir à coucher. Je désirais aller à Paris que je n'avais jamais vu et arrêter ma place pour le lendemain. M. de Lavigne me laissa libre. Arrivé à Paris assez tard — c'était en octobre — je marchais sans projet me demandant où j'irais passer la nuit et presque décidé à retourner à Versailles, fût-ce à pied, lorsque je fus accosté par un élève de Saint-Cyr qui me reconnut à mon uniforme et à mes galons de sergent. Il m'appelle par mon nom et me demande où je vais. — « Ma foi, lui dis-je, je crois que je n'en sais rien. — Comment tu n'en sais rien ? Pourquoi es-tu à Paris, comment as-tu quitté l'Ecole ? — J'ai quitté l'Ecole parce que je suis officier. — Ah !... diable, dis donc, mais... tu n'as pas perdu de temps ; car tu n'es pas très ancien, il me semble. Je t'ai vu arriver, il y a peu de temps ? — Il y a onze mois. — Et tu sors ! Es-tu heureux ! Quel numéro as-tu ? — Le numéro 1, avec Grancour, c'est pourquoi tu me vois ici, le général m'a accordé de rester dans ma

famille jusqu'à mon envoi dans un régiment. Voilà la nuit qui vient, je ne connais point Paris, je retourne à Versailles où je prendrai demain matin la diligence de Bretagne. Je viens d'arrêter ma place. — Allons donc, ne fais pas cela, reste ici à passer la nuit. Tiens, si tu veux, je t'emmène dîner au restaurant ; puis nous irons au spectacle. — Et où coucher ? — A mon hôtel. » Sans attendre de réponse il me prend par le bras et m'entraîne vers le palais royal, dont nous n'étions pas éloignés. Chemin faisant il me raconte qu'il est à Paris pour rétablir sa santé qui l'a forcé à quitter momentanément l'Ecole. Il me dit son nom que j'ignorais et que j'ai bien oublié. Après le dîner nous passons la soirée à l'Odéon et il me ramène à son hôtel. Tout autre qu'un élève de Saint-Cyr n'eût pas été, même pour une nuit, reçu sans passeport. Mais la police impériale avait ordre de nous protéger. L'hôtesse le savait, car elle ne fit plus de difficulté lorsque mon obligeant camarade lui eut montré mon uniforme.

Je quittai Paris le lendemain de très bonne heure. Ce fut dans cette matinée qu'éclata la conspiration Mallet. Deux heures plus tard j'aurais été arrêté à la barrière et le talisman attaché à mon uniforme n'aurait pu me la faire ouvrir. A Versailles, après avoir dit adieu à M. de Lavigne, je pris la diligence partie de Paris un quart d'heure avant les événements. Je me mis gaîment en route pour Nantes sans me douter de la gravité des faits qui se déroulaient derrière moi.

Singulier hasard, dans cette diligence je retrouvai un M. Bonnement avec lequel un an auparavant j'avais fait le voyage de Nantes à Versailles.

Le général Meunier avait écrit à ma mère pour la prévenir de mon arrivée et lui faire part de mes succès. Je ne surpris donc personne et reçus force compliments.

Vers le milieu de décembre je reçus du ministre de la guerre l'ordre de rejoindre à Toulon le 29e de ligne. J'allai à Couffé faire mes adieux à la famille de Charette qui contre son habitude ne revenait pas à la ville passer l'hiver. L'économie était le motif avoué, la véritable raison était que l'horizon politique commençait à s'obscurcir. Les provinces de l'Ouest inquiétaient le gouver-

nement. Une active surveillance était exercée à l'égard de certaines familles en tête desquelles se trouvait celle-là. Mme de Charette se crut plus en sûreté à Couffé qu'à Nantes. Malgré mon uniforme je fus reçu comme par le passé. Ludovic surtout avait l'air d'envier mon sort.

Je ne restai que 24 heures, Athanase voulut m'accompagner. Nous couchâmes à Ancenis chez Mme de Fleuriot dont le fils était de nos intimes. Nous prîmes la diligence et nous séparâmes à Angers. A Tours je pris la route du Berry comme plus courte. A la Charité je rejoignis la diligence de Paris à Lyon. Au nombre des voyageurs étaient M. Pasquier, frère du futur président de la Chambre des pairs, un capitaine aide de camp, une marchande de modes à Lyon, un frère des écoles chrétiennes nommé Jonas, et un employé au ministère de la guerre qui espérait rétablir sa santé dans le midi.

Le froid était rigoureux ; toutes les routes couvertes de neige et de verglas, nous avancions lentement. Le voyage n'était pas désagréable, nous eûmes bientôt fait connaissance. L'aide de camp sortait aussi de Saint-Cyr, à ce titre il me donna des conseils que j'acceptai avec plaisir.

— Vous êtes sans doute persuadé, me dit-il, qu'on va vous tâter en arrivant. Détrompez-vous. Cette sotte habitude est depuis longtemps passée de mode. Vous serez reçu avec bienveillance. Vous ne serez même pas envié par les sous-officiers auxquels la guerre fait une trop large part : l'arrivée d'un ou deux élèves de Saint-Cyr ne saurait faire sensation parmi eux. Croyez-le bien, un sous-lieutenant n'est pas dans l'armée un homme important comme on se le figure à l'Ecole militaire. Par votre grade, par ancienneté de grade vous allez vous trouver le dernier officier de votre régiment. Pénétrez-vous bien de cette idée, c'est important afin de vous montrer réservé, modeste comme il convient à votre position et à votre âge. Vous allez avoir pour égaux des hommes qui pourraient être votre père. Vous aurez à ménager la susceptibilité de beaucoup d'entre eux à l'égard même de la science du métier, mais surtout du langage et de l'éducation. Gardez-vous d'afficher ce que vous savez. Si vous parvenez à éviter ces écueils vous vivrez heureux, car

il y a beaucoup de loyauté et de bonhomie chez vos futurs camarades. »

Excellents avis qui m'ont été fort utiles. Toutes les fois que je m'en suis écarté, quelque désagrément me les a rappelés et m'a prouvé leur sagesse.

Au pied de la montagne de Tarare, impossible d'aller plus loin : les chevaux ferrés à glace ne pouvaient tenir debout. Tous les voyageurs descendirent, poussèrent à la roue : vains efforts, il fallut renvoyer à Roanne demander des chevaux de secours, — au moins 4 ou 5 heures d'attente. — Nous nous blottîmes dans la diligence hermétiquement fermée, la modiste proposa de jeter à la mer le frère Jonas et la température subitement radoucie, rien ne nous arrêterait plus. Le frère Jonas, homme d'esprit, rit beaucoup de la plaisanterie.

Nous arrivâmes enfin à Lyon. Au théâtre je vis les soldats du 29e, mais en Grecs et en Romains, ce qui m'empêcha de soupçonner que j'étais rendu à destination ; 4 jours après j'arrivai à Marseille. Quelques lieues avant je fus émerveillé du superbe coup d'œil qui s'offrit à mes regards. Pour la première fois je voyais la mer, moi né presque sur ses bords. Je me serais arrêté plus volontiers à Marseille qu'à Lyon. On me conseilla de faire à pied le trajet de Marseille à Toulon, je le fis à ma grande satisfaction.

En passant à Avignon j'avais pu aller au théâtre entendre le joli opéra *Jean de Paris*. En sortant du spectacle, j'entrai souper dans un restaurant où j'appris les désastres de la campagne de Moscou. On y lut tout haut le terrible 23e bulletin qui faisait connaître que la plus belle armée des temps modernes, l'élite des enfants de la France venait de périr dans les neiges du Nord. Il y avait de la tristesse sur le visage de tous les assistants. Cependant on n'y découvrait aucun indice de désespoir, ni même de crainte, tant était grande la confiance dans les ressources de l'Empire et dans la puissance du génie de l'Empereur. Toutefois ce serait une erreur de prétendre qu'il fût impossible à quelques esprits d'élite d'entrevoir déjà l'avenir. Les événements qui suivirent n'ont-ils pas été la conséquence de cette immense catastrophe. Dans le café où nous étions, peut-être y avait-il de ces profonds calculateurs ; prudem-

ment ils s'abstinrent de toute réflexion. Quant à moi j'y vis une large porte ouverte à l'avancement. A mon âge pouvais-je m'occuper d'autre chose.

J'arrivai à Toulon par un fort mauvais temps et par suite très fatigué. Aussi la déception perça malgré moi en apprenant dans les bureaux de la guerre que depuis 6 mois le 29e était en garnison à Lyon. Le commissaire comprenant mon mécontentement répara le mal autant qu'il était en son pouvoir en m'allouant l'indemnité de route de Toulon à Lyon. J'arrivai dans cette ville le 31 décembre. Le lendemain je demandai le commandant du 29e au premier militaire que je rencontrai dans la rue. C'était un fourrier. Il me dit que sur la place Bellecour dont je n'étais pas loin les officiers se réunissaient pour faire les visites du premier jour de l'an. Je trouvai avec eux d'Alméras que j'avais connu caporal à Saint-Cyr. Il vint à moi les bras ouverts et m'embrassa avant que j'aie pu saluer mes nouveaux chefs et les camarades auxquels il me présenta.

Le dépôt était commandé par le plus ancien capitaine. Il y avait en outre 4 capitaines. Le capitaine d'habillement et le capitaine trésorier étaient intelligents et les véritables chefs du dépôt. Rien ne se faisait sans leur avis.

Puis, 2 lieutenants dont le plus ancien dans un état de santé déplorable ne faisait aucun service ; l'autre appelé Blaignan n'avait pas la sympathie de l'adjudant major Blondel qui ne lui épargnait pas les arrêts ; et six sous-lieutenants y compris d'Alméras et moi.

Je fus placé dans la compagnie du commandant. Après les visites d'Alméras m'offrit de partager sa chambre en attendant mieux. Nous nous trouvâmes si bien de cet arrangement qu'il a duré tant que nous sommes restés à Lyon. Notre intimité fut vite remarquée par nos vieux camarades. Ils l'approuvèrent et nous traitèrent comme leurs enfants. Un jour à table ils nous faisaient raconter ce qui se faisait à l'École militaire : « Allons donc, s'écrie tout à coup une de ces vieilles moustaches, c'est-il possible que l'on traitait ainsi ces enfants là ! Des becs à sucre, quoi ! » Rouge jusque derrière la tête je saute sur ma chaise : — « Monsieur, dis-je à mon interrupteur, nous ne pouvons nous fâcher de ce que vous venez de dire, vous êtes notre ancien et nous n'avons encore rien fait ;

mais nous n'attendrons pas longtemps, je crois, l'occasion de vous prouver que nous sommes dignes de marcher sur vos traces.

— C'est-il vrai, mon petit, que tu penses ce que tu dis là ! Eh bien, tu es un bon enfant et je ne voudrais pas t'avoir désobligé. Tu ne m'en veux pas, n'est-ce pas ?

— Certainement non, Monsieur, je ne vous en veux pas, je tiens seulement à votre estime et à celle de ces messieurs.

— Qu'est-ce qu'il dit donc lui avec son Monsieur ? Il n'est pas fâché et il me répond Monsieur. — C'est vrai, dirent les autres, ça ne convient pas. »

Complètement ignorant des coutumes de ces anciens soldats devenus officiers je ne voyais pas la cause de leur mécontentement. Le sous-lieutenant Le Brun se penche à l'oreille d'Alméras qui me dit : « Tutoie-le, ou tu vas avoir une affaire. — Mais, lui répondis-je, ce n'est pas possible, la différence d'âge est trop grande. » Alors Le Brun expliqua tout haut à son camarade et voisin de table que c'était par égard pour lui, me trouvant trop jeune pour me permettre ce qui me semblait une trop grande familiarité. J'ajoutai que je serais très flatté s'il continuait à me tutoyer. La figure du vieux troupier se dérida tout à coup, il me tendit la main, me versa une pleine rasade et la paix fut faite. Cet incident, après avoir failli devenir fâcheux, acheva de nous mettre au mieux. Chez nos vieux camarades le cœur valait mieux que la tête et surtout que les manières. Depuis lors ce fut entre nous échange de bons procédés. Notre instruction militaire y gagna sous le rapport de la pratique qui nous faisait défaut, et aussi des usages particuliers à chaque régiment. A cette époque l'armée était loin d'avoir la régularité et l'uniformité actuelles. Le service, la tenue, l'exécution des manœvres et le maniement des armes se sont perfectionnés. Pour y parvenir il a fallu la longue paix qui a succédé aux guerres incessantes de la Révolution et de l'Empire. Nos anciens de leur côté ne tardèrent pas à s'apercevoir de la supériorité de notre instruction théorique qui se montrait surtout dans la conversation, malgré tous nos ménagements de peur de blesser leur amour-propre. Ils nous avouèrent qu'ils n'entendaient pas grand'chose à l'école de peloton et que l'école de bataillon leur était inconnue. Ils n'étaient pas sans

inquiétude. Le capitaine adjudant major Blondel était très sévère et ne les manquerait pas quand on en serait là. Et ça ne devait pas tarder. Les recrues arrivaient en quantité, il y en avait déjà un nombre suffisant pour former un beau bataillon. Nos services furent cordialement acceptés. Excepté Le Brun, aucun ne savait assez bien lire pour recourir à une théorie.

*(A suivre.)*

POÉSIE BRETONNE

# EN DÉN DIMÉET

1. - Disul vitin pe oen sauet, — ma oé daibret me leign,
Mé monet d'hobér ur balé, — ur pourmen ém jardrin.

2. - Mé monet d'hobér ur balé, — ur pourmen ém jardrin,
Ha me gavas un einig rous, — ar ur bar é kanein.

3. — En einig-sé, ar é varig, — joéius-kaër e gané,
Ha mé, é chonjal em iouankis, — ha mé me huanadé.

4. — Ean oueit ha laret : « Dén iouank, — perac é huanadet?
Ha hui e huès poén a galon, — pé tremant poén a spred. »

5. — — Mé ne mès chet poén a galon, — naren, na poén a spred :
Ouilein e hran d'em iouankis, — d'em iouankis kolet.

6. — Kerhet hui enta einig rous, — ha pe huès diwaskel,
De glah d'ein-mé me iouankis, — hoah ur huéh kent meruel.

7. - Ha me rei d'oh, aveit hou poén, — er péh e garehèt,
Me rei d'oh hag eur hag argand, — en dra e larehèt.

8. — — Dalhet guet-n-oh, dénig iouank, — hou argand hag hou [eur :
Ol en dané ag er bed men — ne rant ket er boneur.

9. — Er iouankis zou un dra kaër — ér haëran zou èr bed,
Mœz er huéh mé tér ag er hol, — n'hellér mui er havet.

TRADUCTION

—

# LE MARIÉ

1. — Dimanche matin, lorsque je fus levé, et après avoir déjeuné, j'allai faire une promenade dans mon jardin.

2. — J'allai faire une promenade dans mon jardin, et je rencontrai un petit oiseau roux, qui chantait sur une branche.

3. — Ce petit oiseau chantait tout joyeux sur sa petite branche, et moi, au souvenir de ma jeunesse, je soupirais !

4. — Et voilà qu'il me dit : « Jeune homme, pourquoi soupirez-vous, avez-vous quelque peine de cœur, ou quelque peine d'esprit ?

5. — — Non, je n'ai ni peine de cœur, ni peine d'esprit : je pleure ma jeunesse, ma jeunesse perdue.

6. — Allez donc vous-même, petit oiseau roux, puisque vous avez des ailes, allez me chercher ma jeunesse et que je la trouve encore une fois avant de mourir,

7. — Et je vous donnerai, pour votre peine, ce que vous vous drez, je vous donnerai de l'or et de l'argent, la chose que vous désirerez.

8. — — Gardez, ô jeune homme, votre argent et votre or : tous les biens de ce monde ne sauraient donner le bonheur.

9. — La jeunesse est une belle chose, la plus belle qui soit au monde ; mais si on vient à la perdre, on ne la retrouve plus jamais.

(*Recueilli et traduit par Yan Kerhlen.*)

# FIANCÉ ET MARIÉ

Il serait difficile de trouver une chanson plus gracieuse et renfermant plus de poésie que la chanson du fiancé et du marié. Elle se chante sur un air d'une simplicité non moins parfaite qu'exquise et en même temps d'une délicieuse beauté.

On voit tout de suite la pensée du poète.

Il a voulu peindre les sentiments de l'homme dans deux états de vie bien différents : avant et après le mariage.

Avant le mariage c'est le fiancé dont le cœur et l'esprit sont remplis de joie et d'espérance.

Il est impatient de fixer son sort et d'arriver au terme de ses vœux, car ce terme est pour lui l'aurore du bonheur. De là toutes ces courses de jour et de nuit, entreprises souvent au prix de grandes fatigues et au dépens même du repos nécessaire après le travail de la journée. De là aussi cette susceptibilité et cette facilité de découragement en présence de l'apparence même du moindre obstacle.

La rencontre du rossignol, chantant dans le bois, ne contribue pas peu à exalter ses sentiments et ses rêves de bonheur. Le rossignol ne chante que dans les nuits calmes et sereines, et ses modulations, aussi douces que variées, en bannissant du cœur la tristesse et les regrets, y répandent une douce joie et présagent une félicité sans mélange.

Dans la seconde partie du chant le poète cherche à faire la peinture des sentiments de l'homme marié.

Celui-ci, en face de la réalité et des exigences de son état, n'a pas trouvé la réalisation de ses folles espérances d'autrefois : il a vu tomber toutes ses illusions ; aussi regrette-t-il profondément le temps de sa jeunesse.

Un jour, de très bonne heure, en faisant une promenade dans son jardin, il rencontre aussi un oiseau qui chante gaiement sur une branche.

Mais cet oiseau n'est plus un rossignol au chant doux et mélodieux : c'est un oiseau de couleur rousse, qui, aux yeux des gens superstitieux, est une couleur de mauvais augure et de funeste présage.

L'oiseau, lui, chante gaiement ; mais cette gaieté n'empêche pas son

chant de porter la tristesse dans le cœur et dans l'âme de l'homme marié. L'image de sa jeunesse douce et sereine se présente avec plus de force à son esprit ; ses regrets sont plus vifs et plus poignants ; son âme gémit, son cœur soupire, et, ne pouvant plus tenir, il supplie l'oiseau de lu chercher et de lui retrouver sa jeunesse perdue. Il reçoit la réponse à laquelle il devait s'attendre : c'est que la jeunesse une fois perdue ne se retrouve plus jamais.

Cette chanson est très répandue et très connue dans les différentes parties du diocèse de Vannes, surtout aux environs de Vannes et d'Auray. Mais généralement les variantes que l'on rencontre sont incomplètes. La plupart d'entre elles n'ont que trois ou quatre couplets. D'autres en présentent un plus grand nombre, mais sans ordre et sans suite, rattachant à la première partie ce qui convient à la seconde, et *vice versâ*.

Cette chanson n'a donc pas été trouvée telle qu'elle est donnée ici. Elle a été coordonnée et arrangée d'après différentes variantes trouvées.

Sans doute elle n'est pas encore complète, et tout porte à croire que plusieurs couplets ont encore échappé à toutes les recherches. Du moins telle qu'elle va paraître elle présente une unité, un sens et un ordre satisfaisants.

Espérons que sa publicité contribuera à faire découvrir quelques couplets encore ignorés, et permettra de la rétablir plus tard dans son texte primitif.

PETITS POÈMES VENDÉENS

# LA VIELLE

## 1793

Au peintre de la *Petite de Bonchamps*,
Au maître Jean-Paul Laurens.

I

Brave Auvergnat, ton cœur se serre ;
Dans Vincennes tu cours, tu cours,
Puis, entrant chez le commissaire,
Tu dis : « Venez à mon secours !

« En trois mots, voici mon histoire :
Par état je suis charbonnier ;
Du reste, ma figure noire
M'interdirait de le nier.

« Eh bien ! en ouvrant tout à l'heure
La boutique où sont mes produits,
J'ai vu que des brigands — j'en pleure ! —
S'y sont nuitamment introduits.

« Que n'ont-ils pris, les misérables !
Des charbons, des charbons encor !
Mais non, leurs mains trop exécrables
M'ont volé mon meilleur trésor !

« Au monde rien n'est plus beau qu'Elle,
Et rien ne m'est plus précieux...
Ah ! retrouvez-moi la Vielle
Que je tenais de mes aïeux !

« L'un d'eux — il est des plus célèbres —
Aimait à la faire chanter...
Maudits ceux qui, dans les ténèbres,
Viennent, hélas ! de l'emporter[1] ! »

II

Oui, l'aïeul dont tu te fais gloire
— A tout autre il ferait horreur —
En jouait, au bord de la Loire,
Dans Nantes et sous la Terreur.

De la guillotine et de l'onde
Quand il avait pourvu la faim,
Barrant sa porte à tout le monde,
Carrier se reposait enfin !

Alors il s'attendrit, ce tigre ;
Soupirant après l'air natal,
Du moins en idée il émigre
Vers ses montagnes du Cantal.

Robustes gars, filles vermeilles,
Sautant, chantant sous les rameaux,
Charment ses yeux et ses oreilles...
O plaisirs simples des hameaux !...

Le proconsul, d'une voix forte,
Appelle : « Robin ! » tout à coup,
Et Robin, entr'ouvrant la porte,
Vers lui s'avance à pas de loup.

[1] Historique.

Enfant de la même campagne,
Robin quitte peu ses côtés ;
Comme son ombre, il l'accompagne
Aux clubs et dans les comités.

Avec respect sur une table
Carrier prend le cher instrument,
Et puis — minute délectable ! —
Il prélude amoureusement.

Une main glisse sur les touches
Dans un gracieux abandon,
Et la droite — aux arrêts farouches
Si prompte ! — tourne le bourdon.

« Haut le pied, Robin ! danse, danse ! »
« Houp la la ! frère, j'obéis ! »
Et l'Auvergnat saute en cadence,
Saute à la mode du pays.

L'innocente et douce soirée !...
— Quoi ! ces êtres seraient méchants,
En qui la naïve bourrée
Ramène ainsi l'amour des champs ?...

Or, à l'heure où, dans cette chambre,
On joue, on danse sans remords,
Sous la froide nuit de novembre,
La Loire fait danser les morts !

Nantes, 14 juin 1893.

EMILE GRIMAUD.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

# EN BRETAGNE[1]

## I

La Bretagne — la Bretagne pittoresque, légendaire et poétique — a été découverte il y a quelque soixante ans. Chateaubriand était alors le maître incontesté de notre littérature, l'ancêtre et le chef, celui que tous avaient rencontré à la source de leurs études, à leur première inspiration, et à qui tous s'accordaient à dire, comme Dante à Virgile :

Tu duca, tu signore e tu maestro

Chateaubriand était Breton. C'en était assez pour que tous nos écrivains eussent les yeux fixés sur la Bretagne, sur ce château de Combourg où le poète était né, sur ces landes où il avait promené ses premières rêveries, sur ces grèves où s'était jouée son enfance. Un jour — c'était en 1831 — parut à Paris un petit volume sans nom d'auteur, sous ce titre : MARIE, *roman*. Ce « roman » était un doux poème, tout plein du parfum des landes et des genêts en fleurs. Il n'y avait là qu'un coin de Bretagne, mais si charmant et si particulier qu'on sentait bien que rien de pareil ne se pouvait trouver ailleurs. Pendant trente ans, l'auteur de *Marie* ne cessera de chanter la Bretagne,

La terre de granit recouverte de chênes.

[1] *Paysages et monuments de la Bretagne* (en cours de publication). — A Paris, Société des librairies et imprimeries réunies, 2, rue Mignon. — A Fontenay-le-Comte (Vendée), chez M. Jules Robuchon.

Il publiera la *Fleur d'or*, les *Bretons*, *Primel et Nola*, les *Histoires poétiques*. Et il arrivera que ce poète — Brizeux — prendra place à côté des plus grands : non sans doute qu'il soit leur égal par le ta-

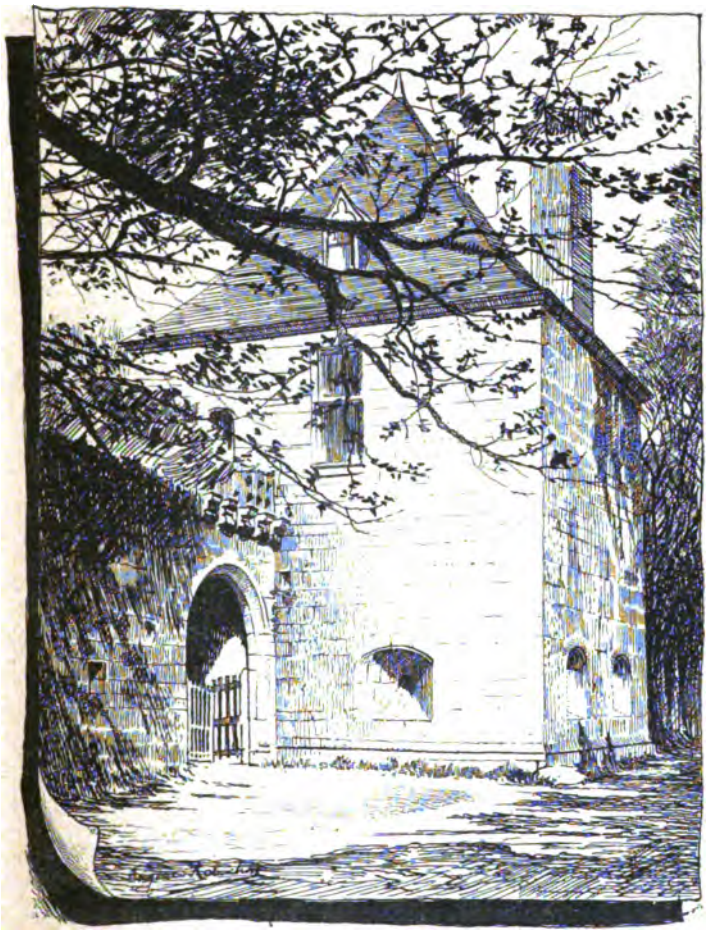

*Entrée sud-est du château de Kernus.*

lent, et qu'il ait, comme eux, l'originalité, l'éclat, le souffle, la puissance ; mais il lui a été donné d'appuyer sa faiblesse sur une terre forte et neuve, la seule qui n'ait pas fléchi encore sous le niveau

commun, la seule où les traces du passé soient encore visibles, la seule où l'on puisse trouver au milieu de sites sauvages habités par une race primitive, les vieux monuments, les vieux chants, les vieilles mœurs et les vieilles croyances.

A la suite de Brizeux, il faut nommer Emile Souvestre. Bien qu'il ait débuté par un volume de vers, Souvestre n'était rien moins

*Porte de Kerfezec.*

qu'un poète. C'était un prosateur, dont le talent ne dépassa jamais une honnête et estimable médiocrité. De ses nombreux romans, pas un seul n'a laissé trace ; les titres mêmes en ont péri. Et pourtant peu s'en est fallu que ce prosateur de peu de style, ce romancier de peu d'imagination ne laissât un livre, un vrai livre. Né en Bretagne, il eut l'idée de recueillir quelques-unes des traditions de son pays, de ses récits populaires et de ses chants. Il en forma successivement

deux publications, l'une sous le titre des *Derniers Bretons*, l'autre sous celui du *Foyer breton*. L'ouvrier malheureusement n'était pas à la hauteur de l'œuvre. L'art lui manquait, et aussi et surtout la foi. Cependant, ces traditions étaient si poétiques, ces contes étaient si naïfs, ces chants étaient si beaux, que le succès fut considérable. La Bretagne devint à la mode. Nos expositions reproduisirent ses paysages, ses costumes ; les salons répétèrent ses airs nationaux ; les théâtres lui empruntèrent des sujets de drame ou d'opéra. Aussi bien, voici qu'allait paraître l'œuvre définitive, celle auprès de laquelle pâlissent les élégies et les poèmes de Brizeux, celle où allait vraiment revivre, pour ne plus jamais mourir, la Bretagne d'autrefois. C'était huit ans après *Marie*: le *Barzas-Breiz* parut. Sous ce titre, un Breton qui avait au cœur l'antique foi, le violent amour, non seulement de la terre natale, mais de son histoire, de ses traditions et de ses croyances, M. Hersart de la Villemarqué, fit paraître les *Chants populaires de la Bretagne*. Ce fut de tous côtés un cri d'admiration.

*Anciens vitraux de l'église de Tréoultré-Penmarc'h.*

Georges Sand écrivit que c'était aussi grand, aussi beau qu'Homère. Cet éloge ne dépassait-il pas la mesure ? C'est possible. Ce qui est certain, c'est que les chants du *Barzas-Breiz* sont empreints tour à tour de grandeur et de charme, et que les plus douces chansons y alternent avec les inspirations les plus religieuses et les plus héroïques. Il y avait là quelque chose d'incomparable, et c'est vainement qu'on eût cherché dans nos autres provinces, je ne dis pas l'équivalent, mais même la monnaie de ce trésor. Cette fois, sans contestation possible, la Bretagne prenait le premier rang. Ailleurs, sans doute, dans cette France si riche en grands souvenirs, on pouvait trouver les témoi-

gnages d'un aussi généreux courage ; mais une telle vaillance, unie à une telle poésie, consacrée par d'aussi fortes et si tendres inspirations, cela était unique. Ni en France, ni hors de France, rien de pareil ne se saurait rencontrer.

## II

Si la poésie est immortelle, les traditions peu à peu s'effacent, les monuments eux-mêmes périssent. Soyons donc reconnaissants

*La chapelle de N.-D. de la Joie.*

à ceux qui s'attachent à les conserver, à les sauver de la destruction ou, tout au moins, de l'oubli, à nous en garder, s'ils doivent disparaître, au moins le souvenir et l'image. Il y a bien longtemps dans une *Ode* admirable, Victor Hugo disait :

O débris, ruines de France,
Que notre amour en vain défend,
Séjours de joie ou de souffrance,
Vieux monuments d'un peuple enfant !
Restes sur qui le temps s'avance !
De l'Armorique à la Provence,

Vous que l'honneur eut pour abri !
Arceaux tombés, voûtes brisées,
Vestiges des races passées !
Lit sacré d'un fleuve tari !
..... ..... .....

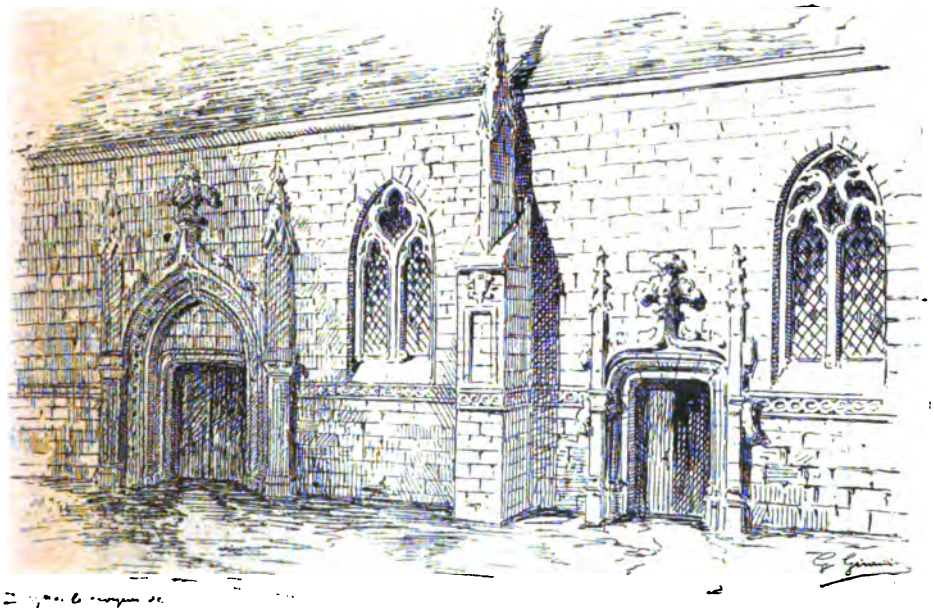

*Façade de l'église de Tréguennec.*

O Français ! respectons ces restes !
Le ciel bénit les fils pieux
Qui gardent, dans les jours funestes,
L'héritage de leurs aïeux[1].

M. Jules Robuchon est un de ces fils pieux. Après avoir donné les *Paysages et monuments du Poitou*, voici qu'il vient de commencer la publication des *Paysages et Monuments de la Bretagne*.

Dans une lettre-préface, adressée à ses collaborateurs et à ses souscripteurs au moment où paraissait la *centième* livraison des

[1] *Odes et Ballades*, livre II, ode III.

*Paysages et Monuments du Poitou*, l'éminent artiste vendéen raconte comment il a été conduit à entreprendre un travail, dont la seule pensée était faite pour effrayer le plus ferme courage :

« Voici déjà longtemps (ceci était écrit en 1888) que cette idée me hantait, et elle m'avait été suggérée, dès mon enfance, par l'attrait qu'avaient pour moi les ouvrages illustrés dont j'étais entouré chez mon père, alors imprimeur et libraire. Plus tard, en 1856,

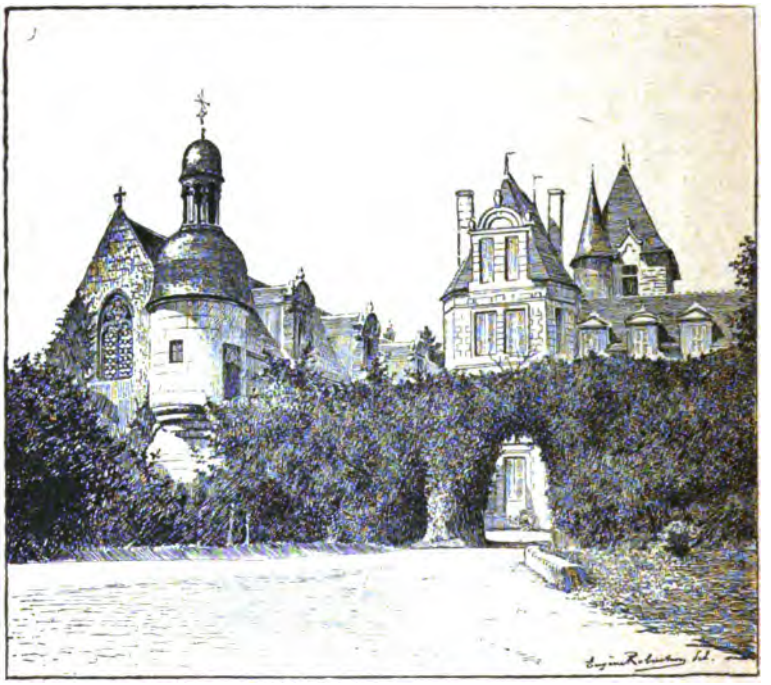

*Château de Kergos, en Benodet.*

j'entrai comme apprenti chez un lithographe à Paris. Mais ne trouvant pas dans la lithographie commerciale satisfaction à mon goût ou plutôt à ma passion pour les images, j'abandonnai en 1861 la lithographie pour me livrer exclusivement à l'étude et à la pratique des procédés photographiques.

« C'est alors que je fus frappé de l'avenir scientifique de ce mode de reproduction qui, par son exactitude, pouvait fournir aux tra-

vailleurs, et particulièrement aux archéologues, un instrument d'étude d'une incomparable précision. Si, en effet, le dessin a sur la photographie l'avantage d'être une interprétation plus artistique du sujet, il a l'inconvénient de lui être inférieur en exactitude autant qu'il lui est supérieur en personnalité..... Les images, obtenues par la photographie et *imprimées par les procédés inaltérables que l'on possède aujourd'hui* reproduisent les monuments eux-mêmes avec la fidélité du miroir.

*Trinité de l'église de Benodet.*

« Je pensai donc que ce serait rendre un véritable service à la science, et en même temps satisfaire au plaisir des yeux des amants de la nature, que de fouiller tous les coins et recoins de notre province du Poitou, d'y saisir par la photographie tous les paysages et monuments dignes d'intérêt, afin d'en former un immense recueil à l'usage du public. L'archéologue, jusqu'alors obligé de voir par lui-même les monuments, pour vérifier les descriptions par trop fantaisistes de voyageurs plus ou moins érudits, pourrait alors, à l'aide de ce recueil, et sans quitter sa bibliothèque, se livrer à des études mathématiquement exactes. Je me disais aussi que ce n'était pas seulement au présent que s'appliquerait l'utilité de ce recueil ; il s'adresserait aussi et surtout aux savants de l'avenir, pour lesquels la photographie conserverait la fidèle image des monuments qui viendraient à disparaître.

« Mais cette idée n'était point encore réalisable à l'époque où je commençais à pratiquer la photographie, c'est-à-dire en 1861 ; les procédés étaient bien loin d'avoir acquis le degré de perfectionnement auquel ils sont parvenus depuis. Je dus donc attendre de

longues années pour la mise à exécution du plan que je m'étais tracé, et qui ne cessa pas un seul instant d'occuper ma pensée[1]. »

Ainsi, depuis plus de trente ans, l'œuvre que poursuit si vaillamment M. Jules Robuchon *n'a pas cessé un seul instant d'occuper sa pensée*. L'exécution des *Paysages et monuments du Poitou* lui a demandé dix années. La Bretagne lui en prendra sans doute autant. Pour la partie artistique, il n'a pas voulu de collaborateurs, si ce n'est peut-être ses deux fils. Pour la partie littéraire, il a fait appel aux écrivains bretons,

> Aux savants de Léon, aux savants de Cornouailles
> Et du pays de Vannes et des autres pays.

Chacun d'eux a choisi le coin de Bretagne qu'il connaît le mieux, celui où il est né et où le plus souvent il réside. A leur tête, je remarque M. Arthur de la Borderie, un des membres les plus éminents de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui fait bien de temps à autre une apparition à l'Institut, mais qui n'en est pas moins resté le plus bretonnant des Bretons. Autour de ce vaillant chef se presse toute une élite d'érudits, d'archéologues et de poètes, parmi lesquels je signale, en passant, les abbés Abgrall, Guillotin de Corson, Nicol, Peyron et Thomas, MM. Beaufils, de Berthou, Lionel Bonnemère, Bott, Le Braz, Georges de Cadoudal, Paul du Chatellier, Dr de Closmadeuc, Armand Dayot, Ducrest de Villeneuve, Régis de l'Estourbeillon, Geslin de Bourgogne, Dr Hébert, de Kersauson, René Kerviler, Henri Le Meignen, Alcide Leroux, de Lisle du Dréneuc, Luzel, Albert Macé, Léon Maître, de la Nicollière-Teijeiro, L. Ollivier, de Saint-Luc, Tempier, L. Tiercelin, Henri Urscheller, Dr Viaud-Grand-Marais, etc.

Ce que sera le texte de l'ouvrage, on peut s'en rendre compte par les dix-neuf livraisons déjà parues. Les treize premières renferment les notices de M. Georges de Cadoudal sur les deux cantons d'Auray et de Quiberon. Les livraisons XIV à XIX, consacrées à Pont-l'Abbé, Fouesnant et Plougastel-Saint-Germain,

[1] *Paysages et monuments du Poitou*, 100e livraison. Lettre de M. Jules Robuchon, novembre 1888.

ont pour auteurs MM. Paul du Chatellier et Emile Ducrest de Villeneuve. Dans les unes comme dans les autres, mêmes qualités. Beaucoup d'exactitude et de précision, point de hors-d'œuvre, point de phrases, peu ou point de descriptions (à quoi bon, puisque le lecteur a sous les yeux, dans les belles héliogravures de M. Robuchon, les paysages et les monuments eux-mêmes ?) L'érudition est solide et puisée aux sources, les récits sont sobres et courts,

*Chapiteau de l'église de Perguel.*

animés pourtant, car partout à travers ces pages circule, comme une flamme ardente et pure, l'amour de la terre natale, de ce sol sacré que n'oublient jamais ses enfants, toujours prêts à répéter avec un de leurs poètes :

Niso bepred bretoned :
Bretoned tud kalet !

*Nous sommes toujours les Bretons : les Bretons, cette race dure.*

III

Si le texte est excellent, il va sans dire qu'il n'est ici cependant que pour accompagner et éclairer les gravures. Celles-ci ne sont pas l'accessoire, comme dans beaucoup de livres *illustrés*, mais le principal. J'ai déjà parlé ailleurs des héliogravures qui nous font connaitre les deux cantons de Quiberon et d'Auray. Je dirai un mot aujourd'hui de celles que M. Jules Robuchon a consacrées à Pont-l'Abbé, à Penmarc'h et à Loc-Tudi. Nous sommes là vraiment en pleine Bretagne, au cœur de la Cornouaille. La première de ces gravures représente Penmarc'h, la Pointe rocheuse, vue prise à

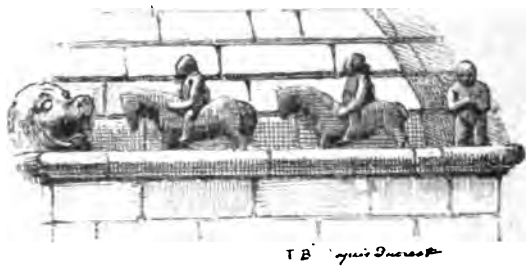

*Frise du chevet de l'église de Clohars.*

demi-marée. C'est une merveille, et devant elle les vers de Brizeux nous reviennent à la mémoire :

On s'embarqua, chacun fit sa prière à Dieu,
La voile frémissait, la mer était en feu,
Et la barque, bientôt toute blanche d'écume,
Aux cris des goëlands se perdit dans la brume.

Vers le lever du jour, devant les matelots,
Les neuf îles Glénan montèrent sur les flots :
La première, Penn-Fred, et le Lorh, la dernière ;
Benn-Odet, au couchant, déchargeait sa rivière ;
Ensuite le clocher aigu de Loc-Tudi ;
Enfin, quand le soleil vint à marquer midi,

(Car le vent, qui changeait sans cesse de demeure,
Obligeait de changer la voile d'heure en heure),
Comme un bruit de chevaux cachés dans le brouillard
On entendit gronder les rochers de Penn-Marh.
Ils étaient là, debout, pêle-mêle et sans nombre,
Devant eux sur la mer projetant leur grande ombre ;
Les flots couraient sur eux avec leurs mille bras ;
Cabrés contre les flots, ils ne reculaient pas ;
Hérissés, mugissants, inondés de poussière,
Ensemble ils secouaient leur humide crinière,
De leur masse difforme ils effrayaient les yeux ;
L'oreille s'emplissait de leurs cris furieux,
Et l'homme tout entier, en face de ces roches,
Dont les oiseaux de mer seuls bravaient les approches,
Sur son mince vaisseau, pâle et dans la stupeur,
Se voyant si chétif, sentait qu'il avait peur.
La barque heureusement doubla les noires pointes.
Mais chaque passager tenait les deux mains jointes,
Et notre jeune fille, assise sur le pont,
Sous sa coiffe de laine, Anna, cachait son front.
Et jusqu'à Plô-Néour, lorsque de la mer haute
Le vaisseau descendit et regagna la côte,
Bien loin de Men-Ménez et de l'île Nona,
L'affreux cri des chevaux les suivit jusque-là.
O Monstres de Penn-Marh, dans son vieil idiome,
Durs rochers, c'est ainsi que le Breton vous nomme !
O chevaux de la mer toujours prêts à hennir !
Géant de Tal-Ifern ! noir et grand Carrec-Hir !

Mais en Bretagne, sur les côtes les plus sauvages, comme au fond des vallées les plus paisibles, la Religion est partout : partout les églises, les chapelles et les calvaires. Et c'est pourquoi, sur les treize héliogravures que renferment ces dernières livraisons, il n'en est pas moins de dix qui reproduisent des monuments religieux : l'église de Pont-l'Abbé, — l'église de Lambour, — l'église de Loc-Tudi, — l'église de Penmarc'h (trois gravures), — les restes de l'église Saint-Guénolé, — les ruines de l'ancienne église de Kérity-Penmarc'h, — la chapelle de Saint-Jean-Trolimon, — le calvaire

de Tronoen. Deux de ces vues, en particulier celle de la *Porte latérale sud de l'église de Penmarc'h* et celle du *Calvaire de Tronoen*, sont des chefs-d'œuvre.

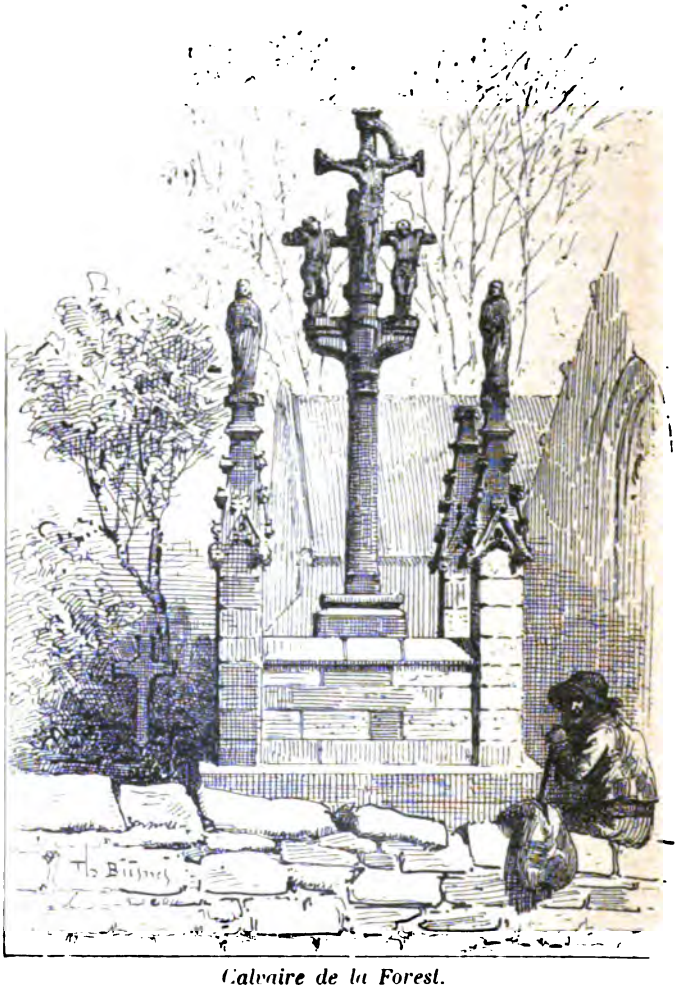

*Calvaire de la Forest.*

A la vue de ces admirables calvaires, de ces modestes églises qu'entourent les tombes, de ces pauvres presbytères qu'abritent

les chênes et les hêtres, on songe à ces vers du poète de la Bretagne :

> Tout Breton vit heureux sous la main de ses prêtres.
> Il leur remet son âme, eux s'en font les gardiens,
> Et dans leur majesté ces druides chrétiens,
> Maîtres, mais partageant les communes angoisses,
> Promènent le niveau de Dieu sur les paroisses[1].

Ces vers étaient vrais il y a quelques années. Le sont-ils encore aujourd'hui ?

Quoi qu'il en soit, voilà une grande et belle publication, une œuvre vraiment *monumentale*, qui ne saurait trop être encouragée et soutenue. J'exprimerai pourtant un regret ; il portera sur le texte des Notices. Tout ce qui touche aux monuments mégalithiques, aux menhirs et aux dolmens, y est supérieurement traité. La partie archéologique est étudiée avec le plus grand soin. Je suis loin de m'en plaindre. Mais pourquoi sont-elles muettes sur les traditions populaires ? Pourquoi jamais une légende ? Jamais un chant du *Barzas-Breiz?* Mais ces chants, dira-t-on, ces traditions et ces légendes ne sont pas de l'histoire. C'est à quoi, je l'avoue, je ne saurais souscrire. Il me paraît, au contraire, qu'Emile Souvestre a eu grandement raison de dire, dans l'avant-propos de son *Foyer Breton* : « Les traditions populaires forment une partie essentielle de l'histoire d'un peuple ; elles nous le font connaître, non seulement dans ses mœurs, mais dans ses rêves. » — Et plus loin : « Les traditions ont une signification symbolique importante pour l'histoire. Outre l'inspiration commune que l'on retrouve dans toutes, et qui est comme le cachet de la grande unité humaine, chacune voile, sous sa fable, une passion particulière et dominante qui indique pour ainsi dire le tempérament moral du peuple auquel elle appartient. Il y a plus : confiés à la mémoire des générations qui se remplacent l'une l'autre, les contes populaires en rappellent la succession ; ils retiennent quelque chose des opinions ou des coutumes de chaque siècle... On a nié l'importance des traditions en prétendant qu'elles ne renfermaient en général que des fausse-

[1] Brizeux, *La Fleur d'or*, livre I.

tés. Cela peut être vrai pour les *faits*, jamais pour les *sentiments*, ceux-ci se révélant toujours, dans la tradition, tels qu'ils ont été réellement éprouvés par ceux qui les expriment. « Nous pouvons « affirmer, dit Grimm, que dans les traditions et les chants du « peuple nous n'avons pas encore rencontré un seul mensonge;

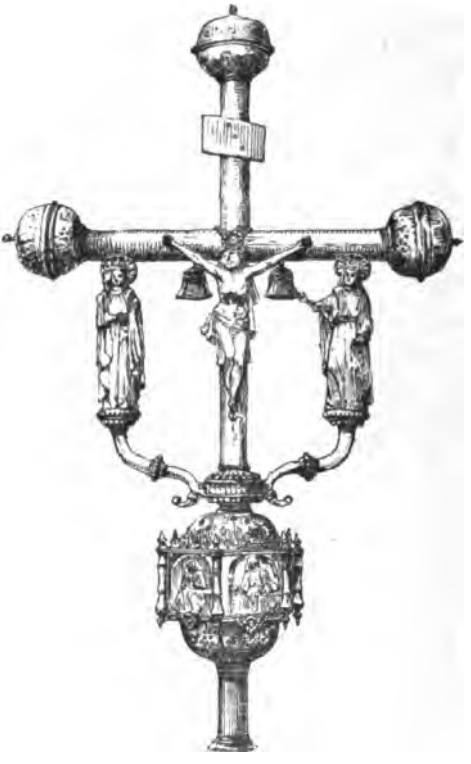

*Croix de procession de Gouesnac'h.*

« le peuple les respecte trop pour ne pas les laisser tels qu'ils sont « et tels qu'il les sait. Quant aux parties et aux détails qui, par « l'effet du temps, peuvent s'en détacher et se perdre, ainsi que « des branches isolées se dessèchent et tombent de la cime des « grands arbres, pleins d'ailleurs de sève et de force, la nature y « a pourvu, et là comme partout elle prend soin de réparer ses

« pertes par d'éternels renouvellements... Il n'y a de possible, en « fait d'inventions, que ce que le poète a senti et éprouvé dans « son âme. L'homme qui veut faire isolément de la poésie popu-

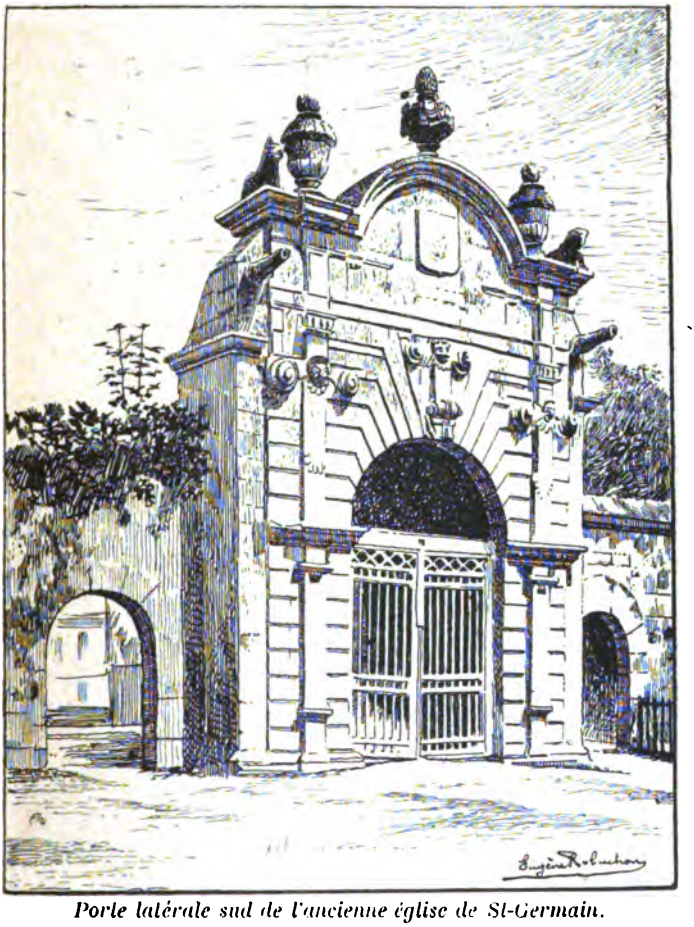

*Porte latérale sud de l'ancienne église de St-Germain.*

« laire, tirée de son propre fonds, échoue inévitablement ; car il ne « peut rester dans la juste nature des choses : il n'atteint pas ou « il dépasse[1]. »

[1] *Veillées allemandes*, par les frères Grimm.

## IV

Le grand ouvrage de M. Jules Robuchon et de ses collaborateurs n'est encore qu'à ses débuts. Il sera donc facile de réparer, dans les livraisons suivantes, l'oubli que je signale. Ailleurs peut-être, en d'autres provinces, il se peut que l'histoire se suffise à elle-même. En Bretagne, il n'en va pas de même. L'histoire et la poésie y sont si étroitement entrelacées que les séparer l'une de l'autre est impossible.

L'ouvrage, ai-je dit, n'est qu'au début : dix-neuf livraisons seulement ont paru, et il y en aura plus de cinq cents. Chacun des cinq départements bretons, les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la Loire-Inférieure, comportera cent livraisons environ.

Chaque livraison contient :

1° Quatre pages de texte imprimées avec luxe sur papier teinté, in-folio, par *Motteroz;*

2° Deux *héliogravures* inaltérables, d'après les photographies de M. *J. Robuchon*. Les héliogravures sont exécutées par P. *Dujardin*.

Pour les souscripteurs à un département, le prix de la livraison est de 4 francs ; il sera de 3 francs seulement pour les trois cents premiers souscripteurs inscrits. La publication devant durer dix années, chaque souscripteur n'aura qu'une dépense de 30 francs par an à prévoir. Du reste, chaque localité publiée formant une monographie spéciale, avec pagination qui lui est propre, se vend séparément au prix de 5 francs par livraison comprenant cette localité.

Si j'entre dans ces détails, c'est qu'il s'agit ici d'une œuvre véritablement exceptionnelle, d'une œuvre d'art qui est en même temps une œuvre de patriotisme. Il est désirable qu'elle soit menée à bien, et elle ne peut l'être qu'avec beaucoup d'argent. Sous la Restauration, en 1820, M. Taylor et son ami M. de Cailleux entreprirent, avec l'aide de Charles Nodier, la publication des *Voyages pitto-*

*esques et romantiques dans l'ancienne France.* En combinant leurs économies, les deux artistes et le grand écrivain étaient parvenus à réunir une somme de cinq cents francs[1]. Il fallait des centaines

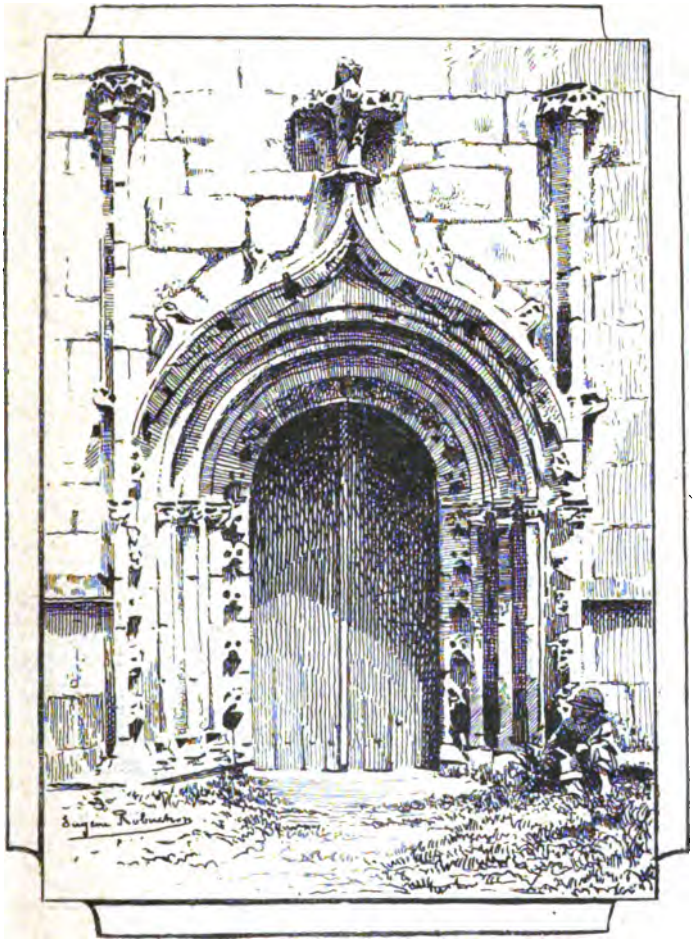

*Entrée du château du Hilguy.*

de mille francs : on les a trouvés. Des centaines de mille francs seront aussi nécessaires pour conduire à leur terme les *Paysages et monuments de Bretagne* : on les trouvera.

[1] *Charles Nodier*, par Mme Marie Mennessier-Nodier, p. 243.

Au chant deuxième de son poème des *Bretons*, Brizeux disait, il y a déjà un demi-siècle :

L'esprit nouveau s'abat et court dans la Cornouaille :
Nos Pardons vénérés un jour seront déserts,
Et vous, Bardes, l'oubli s'étendra sur vos vers.
Aux fils des anciens Franks la Bretagne est rouverte
Bardes et chevaliers, saints des vieux temps, alerte !
Arches des ponts, croulez ! Poussez, bois défenseurs,
Et fermez tout chemin à ces envahisseurs !

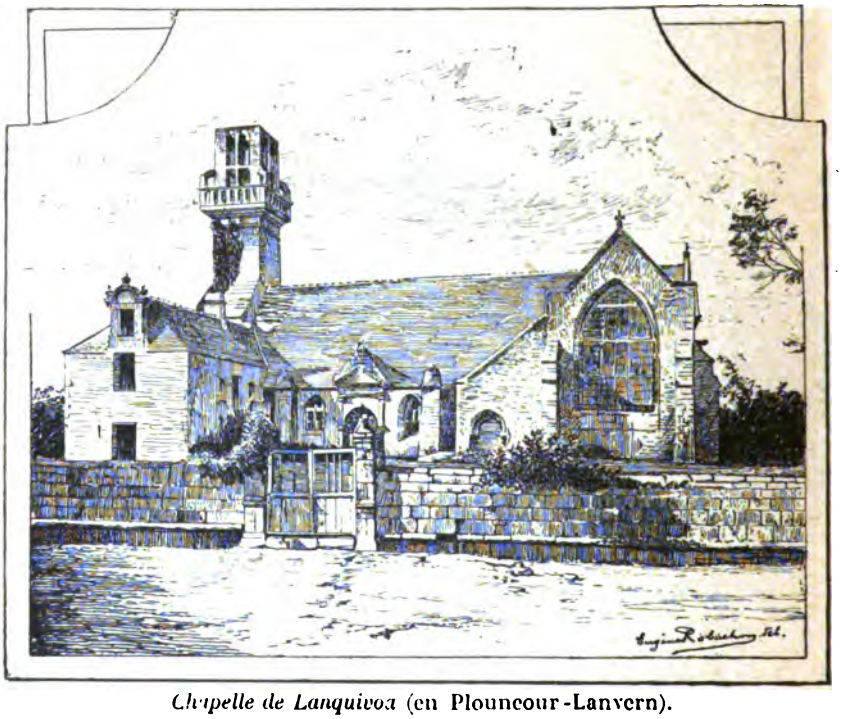

*Chapelle de Lanquivoa* (en Plouneour-Lanvern).

Et au XVIe chant, après avoir décrit le convoi du fermier Hoël, le poète disait encore :

Comme ce vieux Breton qu'un tertre va couvrir,
Si ton heure est sonnée, et si tu dois mourir,
Vois avec quel amour j'épanche de ma verve
Ce miel de poésie, Arvor, qui te conserve ;

Comme autour de ton corps je construis un tombeau
Plus rempli de parfums, plus solide et plus beau
Qu'au fond des bois sacrés, pour sa chère Viviane,
N'en éleva Merlin, le grand maître en arcane !
Si ton jour est venu, comme tes vieux héros
Dans leur auge de pierre étendus sur le dos,
Bretagne, dors en paix ! j'ai répandu l'arome,
Le miel de poésie, ô mère, qui t'embaume !

Heureusement ici le chantre des *Bretons* n'a pas été prophète La Bretagne n'est pas morte. Si beau que fûtle monument élevé

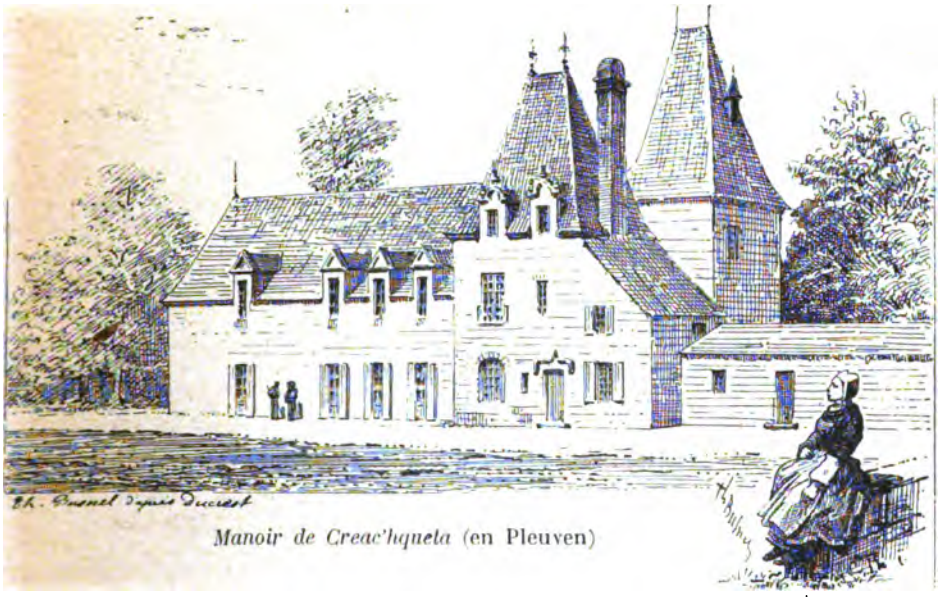

*Manoir de Creac'hqueta* (en Pleuven)

pour elle par son poète, elle n'y est pas descendue ; grâce à Dieu. elle n'est pas près d'y descendre. Il est un arome supérieur à l'arome de la poésie : c'est l'esprit chrétien. Celui-ci ne conserve pas seulement les corps, mais les âmes. Appuyée sur le catholicisme, gardien indéfectible du progrès moral, la Bretagne peut ouvrir sans crainte la porte au progrès matériel. Elle continuera de s'agenouiller au pied de ses calvaires, de fêter ses pardons, de fleurir

les vieux saints de ses vieilles chapelles, d'envoyer ses milliers de pèlerins — fût-ce en chemin de fer — à la basilique de Sainte-Anne d'Auray. N'est-ce pas d'ailleurs Brizeux lui-même qui a dit, dans un autre de ses poèmes :

Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons[1] !

Beaucoup sans doute sont condamnés à vivre, la plus grande partie de l'année, loin de leur vieille et chère province. Ceux-là auront maintenant la consolation de la retrouver dans la belle publication de M. Jules Robuchon. Ils pourront, même l'hiver, sans quitter le coin de leur feu, revoir les rochers et les landes, les vieilles églises, les grands bois et les genêts fleuris. Ils attendront alors avec plus de patience l'époque heureuse où il leur est donné de s'échapper de Paris et de contempler l'horizon des champs paternels. Je retrouve dans un vieux journal les vers d'un Breton revenu, après une longue absence, s'asseoir au foyer où il *avait joué enfant*. Ces vers sont à peu près inédits, et c'est par eux que je veux finir :

Je te revois enfin, ô terre des vieux chênes ;
Dix ans déjà passés, j'ai vécu loin de toi ;
Mais pour une saison le sort brise mes chaînes,
Tous mes maux sont finis puisque je te revoi !

Loin de ton ciel, la vie, hélas ! me fut amère ;
Les ans et le travail ont sillonné mon front,
Et, pour me reconnaître, il faudrait d'une mère
Le cœur rempli d'amour, le regard sûr et prompt.

Mais chez toi rien ne change et ta mâle nature,
Toujours jeune et féconde, apparaît à mes yeux ;
C'est bien là de ton sol l'immuable structure
Et de tes genêts d'or l'aspect silencieux.

Sur le bord des chemins voici les croix de pierre
Où nos pères venaient, à la chute du jour,

[1] Brizeux : *Marie*.

Après de longs travaux, chercher dans la prière
Cette force qu'on trouve aux pieds du Dieu d'amour.

Voici là-bas, là-bas sur la colline verte,
La maison où mon père est mort et le jardin
Planté par lui. Voici la cour toujours ouverte
Au pauvre, au voyageur qui cherche son chemin.

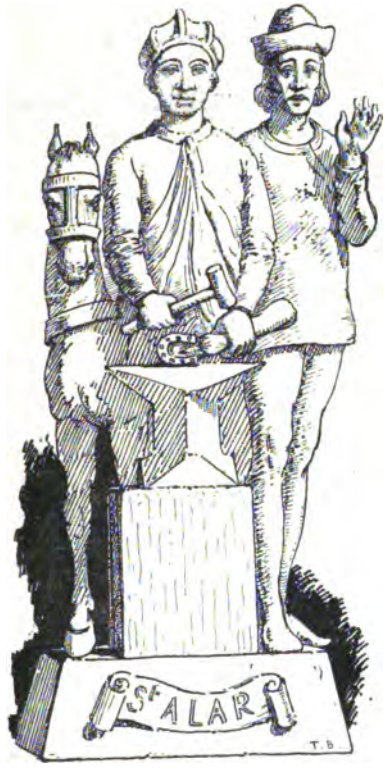


*St Alar, statue de l'église de Plozevet.*

O seuil deux fois chéri, tu n'es qu'une ruine,
Toi que j'ai vu si beau dans mes rêves d'enfant !
Tes plafonds sont à jour, ton pauvre toit s'incline,
Tes murs et tes volets disjoints tremblent au vent.

Autour de toi les fleurs, les ronces, la verdure,
Poussent à tout hasard comme au bord d'un tombeau,
Et, sur ta nudité, l'aumonière nature
Etend partout son lierre, épais et vert manteau.

Et je t'aime pourtant, ô maison de mon père !
Pour te revoir encor, j'ai voulu revenir ;
J'ai voulu, demeurant sous ton toit solitaire,
Effeuiller quelques jours les fleurs du souvenir.

J'ai vu bien des palais d'une beauté céleste ;
J'ai vu Saint-Cloud, Versaille et son parc enchanté,
Le Louvre et ses trésors, l'Institut et le reste,
Et Paris rayonnant sous un soleil d'été.

Mais pour moi rien ne vaut ni ton aspect tranquille,
Ni le calme qu on trouve en respirant ton air,
Ni les petits sentiers qui mènent à la ville,
Ni le coteau planté d'où j'aperçois la mer,

Ni tes fiers horizons de bruyères, de landes
Et de grands bois, formant d'harmonieux lointains,
Ni tes buissons fleuris déroulant leurs guirlandes,
Ni le vent qui murmure aux cimes de tes pins !

Puis au fond du vallon n'ai-je pas la chapelle,
Gothique monument par les siècles bénit,
Où mon père, soldat, à son devoir fidèle,
Près de ma mère dort, couché dans le granit ?

Il est là... sans accent ; mais il me parle encore,
Et sa voix me redit ses austères conseils :
« De mépriser toujours les faux biens qu'on adore,
« D'attendre tout de Dieu, de ses soudains réveils ;

« De croire en sa justice inexorable et sûre
« Qui venge l'opprimé, l'homme abreuvé de fiel ;
« Et que tous les mépris qu'ici-bas l'on endure
« Sont recueillis là-haut et comptés pour le ciel ;

« Qu'il faut fuir les cités pour trouver le bien-être
« Et chercher dans les champs la paix, la liberté
« Que ne sauraient donner le désir de paraître,
« Ni l'éclat des honneurs et d'un luxe emprunté ;

« Que la seule grandeur dans le siècle où nous sommes
« Est celle que chacun trouve en son propre cœur,
« Et qu'on se fait, malgré les vains propos des hommes,
« En suivant, pauvre et fier, le sentier de l'honneur. »

Pour méditer encor cette voix de mon père
Sur le vieux sol breton j'ai voulu revenir ;
J'ai voulu, demeurant sous son toit solitaire,
Effeuiller quelques jours les fleurs du souvenir[1].

L'ami qui écrivit ces nobles vers est parti depuis longtemps. Son âme est montée, douce et sereine,

Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs !

Il se nommait G. de Cadoudal.

EDMOND BIRÉ.

[1] Ces vers ont paru en 1862 dans la *Semaine des Familles*, excellent recueil hebdomadaire, qui compte aujourd'hui trente-cinq ans d'existence. C'est dans ses colonnes que fut d'abord publié le célèbre pamphlet d Armand de Pontmartin, les *Jeudis de Mme Charbonneau*.

SOUVENIRS DE BRETAGNE

# L'EX-VOTO

Aux disparus en mer!

C'était à l'Odéon, dans les premiers jours d'octobre. Le théâtre de Porel jouait pour la seconde fois une pièce de ce maître unique en son genre, Jean Jullien : cette pièce, c'était la *Mer*.

Un seul décor pour trois actes : une côte bretonne hérissée de gros blocs de granit battus furieusement par les vagues, blocs confinant à la lande rocheuse où poussent la bruyère rose et les ajoncs aux fleurs d'or. Tout près des rochers ravagés par les flots est le cabaret des pêcheurs, cette auberge où le matelot vient vider un pichet de cidre ou bien se gargariser le gosier avec du *gwin ardant* (eau-de-vie, littéralement vin ardent), tandis que la femme y achète le fil, les aiguilles, les filets et tous les menus objets indispensables au ménage de la chaumière de la lande ou du rivage.

Tout près, à l'extrême pointe du roc, est le Calvaire des marins, tout orné de ces symboles du mystère de la Croix, grossièrement sculptés : pieux monument au pied duquel les enfants jouent en temps ordinaire, et dont les pierres brutes du piédestal, dans les jours de tempête ou de départ, servent d'observatoire aux femmes de ceux qui sont en mer.

Là, j'ai vu le troisième acte de ce drame émouvant :

L'attente de la barque de pêche qui est en retard pour la rentrée au port ; l'angoisse cruelle des femmes et des enfants, l'anxiété de

ces marins qui scrutent l'horizon tout en se demandant où a bien pu disparaître la barque d'un des leurs qu'ils avaient rencontrée au large, près de Men-Gaen. Et la grande nouvelle : le pêcheur resté dans la tourmente, englouti par un remous près de ces récifs si redoutables, les roches de Men-Gaen. Enfin la grande scène : la femme agenouillée près du Calvaire, restée affaissée sur la roche, insensible aux rafales s'abattant du large et essayant de la déraciner du pied de la croix à laquelle elle s'est cramponnée comme à son unique espoir; elle est seule, pauvre femme de marin, seule au milieu de la nuit noire, horrible dans le déchaînement de la tempête. Devant elle, la mer est là, déchaînée, terrible, secouant la côte dans sa colère ; des éclairs fulgurants zèbrent l'espace et illuminent la crête des vagues, blanches d'écume dans les ténèbres épaisses. Seul, un témoin apparaît au loin en une faible lueur toute tremblotante : c'est le phare de Bréhat.....

Puis, nous assistons, saisi, à ce dernier spasme de la douleur, à ce cri déchirant synthétisant le gai passé avec le cruel présent et jeté à la grande tombe comme le dernier appel d'un suprême désespoir : « Yves ! ! Yves ! ! !..... »

Cette femme seule au pied de la croix de la côte bretonne, agenouillée au pied du Christ miséricordieux qu'elle supplie dans un élan de toute son âme, par un soir de tempête, c'est la veuve d'un DISPARU EN MER !

‡

Dans le même mois, mais dans les derniers jours, je me trouvais à Paimpol et dans les environs : visitant le quai Pierre-Loti, Pors'-Hamon, Lannevez, Pors'Even, Ploubazlanec et la vieille masure qui abrita, dit-on, les amours de Yan et de Gaud, ainsi que la lande déserte qui va de la bourgade à la lande d'Arcouest, revivant par les yeux tous ces souvenirs des grandes et touchantes scènes des *Pêcheurs d'Islande*, lieux que le lieutenant de vaisseau Viaud a parcourus plus d'une fois avec *frère Yves*...

Je résolus aussi de revoir ces autres coins de la côte bretonne qui avaient émotionné le spectateur de la scène parisienne. Et après avoir été à Pleubian, je revins de nouveau à Ploubazlanec.

Je m'acheminai vers le cimetière, comme si j'avais cru y découvrir la tombe de cet autre Yves, désormais célèbre lui aussi.

Un coin frappa mes regards tout d'abord : c'était le mur tou orné de petites croix, de couronnes funéraires en perles de verre noir, de trophées d'immortelles enchassées dans des vitrines voilées de deuils ; au dessous, à moitié cachées par elles et par le lierre grimpant, des plaques de marbre remplies d'inscriptions, et, tout au pied du mur, des monceaux de fleurs, surtout de gros bouquets de bruyère rose ..

Ce vieux mur granitique, garni d'emblèmes commémoratifs aussi nombreux que les tombes du cimetière, avec des fleurs envahies par la mousse, et tout couvert de ces souvenirs d'outre-tombe, avait un air de fête ce jour-là ; car on avait rajeuni ses ornements funèbres, ses parures sombres et vieilles, et on l'avait orné de fleurs pour le grand jour de la Fête des Morts.

Il était visité par d'autres que par moi.

Des marins bronzés, en habits de fête, s'y arrêtaient pieusement, restaient là, debout, tête nue, graves, pensifs et silencieux, effaçant de temps en temps du revers de leurs mains calleuses et rudes une larme échappée quand même de leurs yeux sombres séchés par la bise glaciale.

Des femmes aux grandes coiffes tout enrubannées de velours noir ou de crêpes de deuil, soit la tête couverte d'un capuchon de dentelle noire, ou vêtues d'une grande mante de serge de même couleur, venaient en sanglotant s'y agenouiller devant, la tête dans leurs mains dont les doigts cachaient à peine d'abondantes larmes coulant dans un hoquet lugubre. D'autres traînaient à leurs jupes de petits garçons, de jeunes fillettes portant au bras des couronnes ; et tous s'affaissaient, les mains jointes, sur la terre bénite, ~~en face~~ d'un de ces marbres surmontés d'une croix ; la douleur peinte sur le visage, tous priaient...

Ces affligés, c'étaient les parents, les amis de ceux qui dorment leur dernier sommeil au fond des océans ; ces couronnes sont celles offertes aux victimes des rafales du large ; et ce mur du petit cimetière de Ploubazlanec, c'est le mur des DISPARUS EN MER !

‡

Autre souvenir de ma visite.

Devant moi, deux petits garçons s'étaient agenouillés vis-à-vis d'un ex-voto, auquel ils avaient accroché une nouvelle couronne. Tous deux vêtus de noir, tête nue aussi, le chapeau d'une main et se tenant par l'autre comme deux frères, pleuraient silencieusement en regardant le mur funèbre. Ils étaient navrants !

Ce spectacle touchant me creva le cœur ; et, fortement ému, je m'approchai, m'agenouillant pieusement derrière eux.

Sur l'ex-voto, je lus ces mots :

A LA MÉMOIRE

D'Yaŋ DERRIEN et d'Yves KADIC

de la *Jeanne-Marie*

PERDUS EN MER

Campagne d'Islande. — 1889.

PRIEZ DIEU POUR EUX !

Je ne pus retenir mes larmes, adressant à l'Étoile de la Mer une ardente prière pour ces pauvres pêcheurs, lui demandant, à elle qui peut tout, de guider au port et de préserver sur l'Océan immense le frêle esquif sur lequel voguent nos marins bretons, et aussi lui recommandant spécialement les deux petits orphelins laissés seuls ici-bas !...

. . . . . .

Je les questionnai. Et au milieu de leurs larmes entrecoupées de sanglots à fendre l'âme, j'entendis ces mots mêlés d'un patois dont je devinais le sens :

— « Je m'appelle Yan Derrien... C'est pour papa !... Il allait à la pêche en Islande sur la *Jeanne-Marie*... il y a deux ans... Il n'est pas encore revenu... Il est resté là-bas, tombé un jour de tempête avec le père d'Yves. Il est mort en mer, comme grand-papa !... Nous sommes frères !... Mais je serai mousse ! et j'irai en mer... voir où est papa !... »

Pauvres enfants, victimes de la mer ! Ils y pensaient déjà — atavisme perpétuel et sublime ! — et tous leurs désirs étaient d'aller voyager, eux aussi, sur la plaine liquide, sur la grande tombe, et chanter au rythme des vagues comme le mousse orphelin :

« ... Non, d'un père et d'une mère
« Je n'ai jamais connu l'amour ;
« Non, personne, sur la terre,
« Ne m'attend là, à mon retour ! »

..... ..... ..... .. .. ..... ..... .....

Et c'est le deuil dans l'âme et le cœur bien gros que je jetai un dernier regard sur l'ex-voto de la côte paimpolaise, donnant ma dernière pensée aux fils des DISPARUS EN MER.

THÉOPHILE JANVRAIS.

Ploubazlanec, ce 2 novembre 1891.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

*Hygiénisme et Moralisme, le Devoir de Demain, Pensées d'une femme à propos du mouvement néo-chrétien*, par Elia Maureil-Parot. — Paris, Société d'éditions scientifiques, 1893; in-12 de 102 pages.

« Ayez la vie pour idéal, la vie saine, forte, honnête, bonne à vivre; « ayez-en le respect, le culte, parce qu'elle n'est qu'un dépôt que vous « êtes appelé à transmettre intact à ceux qui viendront de vous; dimi- « nuez vos chances de misère, de douleur, de souffrance, de mort, et, « par cela même, celles de vos descendants, par une hygiène physique, « doublée d'une hygiène morale. Soyez des hommes, soyez des femmes, « de vrais hommes, de vraies femmes; devenez dignes d'élever des en- « fants, de les conduire dans les sentiers de la vie que tout tend aujour- « d'hui à rendre incertaine, souffrante, misérable, tandis qu'elle ne « devrait être, pour tous, que la noble utilisation des forces natives et « des forces acquises. »

Telle est la pensée inspiratrice du *Devoir de Demain*. Les gens religieux a critiqueront évidemment comme incomplète. Ils reprocheront à Mme Elia Maureil de constater le dépôt, sans tenir compte du déposant ni de sa qualité, de prêcher une morale pratique sans s'occuper de la base de cette morale. Avoir la vie pour idéal, est-ce d'ailleurs véritablement assez? Oui, peut-être, à supposer l'indéfinie perfectibilité de la nature humaine; non, si l'on admet au contraire, conformément à la loi historique, le caractère instable et relatif des civilisations avancées, et la concomitance sociale des énergies vers le bien et vers le mal. Lutte éternelle des éléments hostiles, il est aisé d'en faire table rase, il est humainement impossible d'y remédier.

Voilà pourquoi l'essai de Mme Elia Maureil n'est que le rêve d'une âme distinguée. Quand la race fortifiée aspirera par des poumons robustes un air débarrassé d'une grande partie de ses éléments morbides, quand les nerveux seront doux, quand les sanguins seront sobres, quand les bilieux seront gais, quand les lympathiques seront forts, qu'adviendra-

t-il de tous ces corps harmonieusement équilibrés ? De bonnes choses et de belles choses, affirme Mme Elia Maureil. Des choses médiocres, augureront d'autres sociologues. Pures hypothèses, en somme : il faudrait commencer par obtenir le niveau de perfection physique auquel elle aspire.

Là est la difficulté. L'amélioration d'une race suppose nécessairement la rectification de ses mœurs, et de longues périodes d'années sont indispensables pour obtenir un pareil résultat. Supprimer ou enrayer par exemple le tabac, l'alcool, le luxe, la routine, sont des réformes faciles à décréter sur le papier ; mais vainement s'efforcerait-on d'y faire ajouter foi les plus crédules. Malgré tout, il serait injuste de ne pas rendre hommage à l'élévation des sentiments qu'exprime Mme Elia Maureil. Dans les bibliothèques des femmes à l'esprit large, son étude, vivement écrite, franche d'allure, avec des trouvailles de mots et des envolées d'enthousiasme, mérite de prendre place à côté des ouvrages de Mgr Dupanloup et du docteur Fonssagrives. Le saint évêque d'Orléans a été l'un des plus merveilleux éducateurs de ce siècle ; l'hygiéniste de Montpellier a répandu dans une langue élégante des idées spiritualistes et physiologiques d'une utilité incontestable pour les pères et les mères ayant le souci du développement normal de l'enfant et de l'adolescent. L'auteur du *Devoir de Demain* ne combat pas pour les mêmes dieux que ses devanciers, mais emploie souvent les mêmes armes, et son cœur, ému du même amour et de la même pitié, tend, lui aussi, à l'amélioration du patrimoine humain. Toujours irréalisée en politique, l'union des braves gens sans étiquette ni drapeau s'effectue parfois sur les terrains de patrie, de bienfaisance, de philanthropie.

ADRIEN OUDIN.

*
* *

LE MASQUE DE FER, *Révélation de la correspondance chiffrée de Louis XIV*, par Emile Burgaud, et le commandant Bazenès. — Paris, librairie Firmin-Didot, 1893.

Le Masque de fer est resté l'énigme historique par excellence, sur laquelle d'aussi érudits chercheurs que MM. Paul Lacroix, Loiseleur, Marius Topin, le général Jung ont prodigué leur science, faisant assaut d'ingénieuses conjectures pour découvrir le nom du mystérieux prisonnier de Pignerol ,des îles Sainte-Marguerite et de la Bastille.

Une légende qui a sa source dans un écrit anonyme et allégorique de 1746, les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse,* et que Voltaire a vulgarisée en l'accréditant, a créé au Masque de fer un état civil fantastique. On a fait de lui un fils naturel de Louis XIV et de Mlle de la Vallière. L'imagination des romanciers et des auteurs dramatiques s'est plus d'une fois emparée de ce récit, et déjà, à la fin du XVIIIe siècle, les vainqueurs de la Bastille cherchaient sur les registres de la fameuse prison d'Etat les traces du séjour de la plus intéressante victime de la tyrannie royale.

Il existait bien aux archives du ministère de la guerre, il avait été publié, sous la Restauration, dans les *Mémoires sur Catinat* de Le Bouyer de Saint-Gervais, deux lettres ou dépêches chiffrées, adressées les 8 et 9 juillet 1691 à Catinat, lieutenant général commandant en chef l'armée de Piémont, par Louvois ministre de la guerre. Mais, malgré le grand intérêt historique et relatif à la question du Masque que leur supposait l'éditeur, ces documents n'avaient pu être traduits. Récemment encore, en 1891, ils éveillaient l'attention du commandant Gendron, de l'état-major, qui faisait une étude sur les campagnes de Catinat. Un crytographe éminent, le commandant Bazenès, ayant, après de longues recherches, reconstitué la table du grand chiffre de Louis XIV en 1691, a réussi enfin à en trouver la clef.

La première et la plus longue des dépêches établit que le prisonnier est Vivien Labbé, seigneur de Bulonde, lieutenant général des armées du roi et commandant des troupes d'investissement de la citadelle de Coni (Piémont), qui encourut la disgrâce de Louis XIV pour avoir livré sans combat cette place forte aux Impériaux du prince Eugène.

Cette découverte, qui fixe un point d'histoire, explique parfaitement ce mot de Louis XV, rapporté par Sénac de Meilhans : Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que cela est bien peu intéressant. »

Bulonde était en effet un simple gentilhomme, dont la carrière militaire n'avait pas manqué d'honneur, mais dont la personnalité ne fut mise en relief que par la malheureuse affaire de Coni. On a, avec une date concordante, la preuve de son incarcération à Pignerol. On le suit aux îles Sainte-Marguerite, où il continue à faire de vains essais de justification, puis à la Bastille, où il décède le 17 novembre 1703. Quoique Louvois fût mort peu de jours après son arrestation, personne dans l'entourage royal ne prêta plus d'attention que le roi lui-même au pauvre officier, condamné pour une faute de guerre à l'effacement perpétuel. On prétendit sans doute, en lui mettant un masque sur la figure, ac-

centuer cette mort anticipée, prononcée (comme le disent les auteurs du présent livre) « contre le soldat qu'on ne voulut pas flétrir par un arrêt infamant, et dont le châtiment consistait à ne plus montrer à la lumière un visage dont ses compagnons d'armes auraient eu à rougir. »

Tel est le résumé, bien incolore, du livre, nourri de faits, enrichi de fac-similés, d'autographes et de la reproduction d'un ancien plan de Coni, que MM. Emile Burgaud et le commandant Bazenès soumettent à la critique du public sérieux. Il est difficile d'apporter plus de conscience, de sagacité, de clarté, à la discussion d'un problème d'histoire. M. Burgaud appartient à notre région, M. Bazenès a commandé le 11e escadron du train des équipages à Nantes. C'est donc l'œuvre de deux compatriotes que la *Revue de Bretagne* est heureuse de recommander aujourd'hui.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

Signalons tout particulièrement à l'attention des curieux d'histoire et de bibliographie la *Revue rétrospective* dirigée par notre distingué confrère M. Paul Cottin, et dont le tome XVIII vient de paraître (A Paris, 55, rue Rivoli). Nous avons noté dans ce très intéressant volume les pittoresques *Souvenirs de la guerre d'Espagne* (1809-1812), par un adjudant de chasseurs ; une *Recherche de la paternité en 1729* ; une lettre de Stendhal sous le pseudonyme de Cotonet, et la préface inédite d'un roman, *Suora Scolastica*, qui est probablement le dernier morceau littéraire écrit par l'auteur de la *Chartreuse de Parme* ; des documents puisés aux meilleures sources qui rétablissent sous son vrai jour la *Défense d'Huningue*, popularisée par le tableau de Detaille, etc, etc. M. Paul Cottin a reproduit dans ce volume un chapitre de son ouvrage l'*Angleterre devant ses alliés*. dont il a été rendu compte ici même ; il a publié aussi de précieux documents sur la *Chouannerie en Bretagne*, que M. le docteur Corre, notre collègue, avait extraits des *Archives du Finistère*.

***

Le 1er, 2 et 3 juillet dernier, les villes de Saintes, Rochefort et la Rochelle ont célébré les fêtes de Samuel Champlain, né à Brouage vers 1567, mort en 1635, après avoir colonisé, pacifié le Canada. Parmi tous les éloquents discours qui ont été prononcés à cette occasion, nous devons une mention spéciale au toast que notre éminent collègue, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, avait envoyé de Bretagne au banquet de

Saintes. M. de Bremond d'Ars descend de Pierre du Gua de Mons, lieutenant général, un des protecteurs de Champlain, et il a, avec beaucoup d'à-propos, associé le nom de son ancêtre, fondateur de la place forte de Port-Royal, à celui de l'illustre saintongeais.

En ces fêtes charmantes, où la poésie a tenu sa place, on a rappelé un autre nom encore et des plus glorieux. Le Canada français ne sépare pas dans sa reconnaissance Samuel Champlain de Brouage et Jacques Cartier de Saint-Malo.

O. DE G.

MONSIEUR MYSTÈRE, par H. Remy de Simony. — *Paris*, Léon VANIER, éditeur, MDCCCXCIII.

Pourquoi Roger Valbrune reste-t-il, au milieu des dissipations du Quartier Latin, sage comme une demoiselle, et pourquoi, après avoir passé brillamment ses examens de Droit, dédaigne-t-il tant les professions libérales et rêve-t-il d'entrer dans l'industrie ? Assurément il y a là-dessous un *mystère*. Lequel ? M. Remy de Simony, le distingué directeur du *Publicateur de la Vendée*, se charge de l'éclaircir dans un récit alerte et pittoresque, d'une grande habileté de composition, d'une rare élégance de style et d'un sentiment exquis.

Ce petit roman d'amour, qui peut être mis dans toutes les mains, se recommande encore au bibliophile par la beauté de l'édition.

D. C.

*
* *

*Deux monologues*, par Sylvane de Kerhalvé. — Paris, Lemerre, 1893.

La critique, très favorable aux touchants récits de *Grand'Mère*, lui envoie encore ses échos flatteurs, que déjà Sylvane de Kerhalvé nous envoie *Deux monologues*, édités chez Lemerre.

L'un d'eux, *Les hiboux*, est un vrai apologue en vers libres, comme les fables de la Fontaine ; il demande fièrement qu'on *respecte dans leurs trous* les hiboux aveuglés par le soleil et traitant de *sot tapage* la claire fanfare des fauvettes.

L'autre, *Vielle femme*, est un drame intime, l'histoire d'une mère désolée, mais droite sous l'épreuve, qui a perdu ses fils, de la femme sans enfant qui ne veut pas être consolée.

Voulez-vous quelques vers ? J'ai grand plaisir à les citer :

Mais elle ne veut pas « pleurer sans espérance » ;
Au sommet du Calvaire on est si près des cieux !

Cette âme a vu briller sur sa douleur intense
Du flambeau de la foi l'éclair mystérieux.

Comme ces lueurs d'or qui tremblent dans l'espace,
Une clarté se forme au fond de son regard,
Vacille, disparaît : souffle idéal qui passe,
Rayonnement sublime en ces yeux de vieillard !

La mort empreint déjà sa majesté troublante
Sur ce front sillonné qui se courbe soumis,
De ce temple en ruine une âme indépendante
S'élèvera demain vers les Edens promis.

Comme il est vrai de répéter que les grandes pensées viennent du cœur ! O. DE G.

SUR LA PRÉTENDUE PERRINAIC. — Nous recevons de M. Arthur de la Borderie la lettre suivante :

*A Monsieur le Directeur de la* REVUE DE BRETAGNE.

Vitré, 20 octobre 1893.

Monsieur le Directeur,

L'an dernier, au Congrès breton de Vannes, je protestai contre les drôleries qu'on veut faire avaler au public au sujet d'une prétendue rivale de Jeanne d'Arc dont on ne sait pas même écrire le nom, car avant le XIXe siècle, jamais ce nom de *Perrinaïc* ou *Périnaïk* n'avait paru nulle part.

Cette année (1893), dans le cours d'histoire de Bretagne que je professe à la Faculté des Lettres de Rennes, j'ai réfuté de nouveau cette ridicule légende, qui continue de s'afficher, de se développer sans vergogne, de façon à constituer, à l'égard du public, une véritable et grossière mystification.

Je tiens à renouveler de suite cette protestation dans la REVUE DE BRETAGNE, en attendant — ce qui, je l'espère, ne tardera pas beaucoup — que je puisse examiner et disséquer à loisir les divers et bizarres éléments de cette *fumisterie* pseudo-historique.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Directeur, etc.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
*De l'Institut.*

*Le Gérant* : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. Lafolye, 2, place des Lices.

# DE L'ORIGINE

DE LA

# CHANSON DE ROLAND

On a vu la trame d'une élégie guerrière, du genre de la poésie populaire des anciens Bretons, dans le *chant de la mort de Roland,* tiré du texte français du XI^e siècle[1]. Des maîtres de la critique sont du même sentiment : ils s'accordent à attribuer aux Gallo-Bretons, compatriotes et compagnons du martyr de Roncevaux, le premier récit poétique de sa fin tragique; le second ou le troisième serait l'écho embelli de leurs chants.

Mais dans quelle partie de la Bretagne française a été rédigé le texte le plus ancien de ces embellissements? C'est un point que la critique n'a pas encore résolu. M. Léon Gautier penche à en attribuer la paternité à quelque voisin bas-normand des moines du Mont-Saint-Michel. M. Gaston Paris, et avec lui M. Laurentius, tout en pensant que la rédaction qui nous reste « repose sur un poème originairement composé dans la Bretagne française », jugent que la chanson a été remaniée en Anjou par un auteur français, sous le règne de Philippe I^er (1060-1138) : la patrie et la date de cette rédaction, qui, d'ailleurs, ne sont pas fixée ssans contestation, seraient ainsi probables.

A qui nous demanderait notre avis, à nous autres Bretons, sur cette question délicate, nous serions tentés de répondre avec le poète :

*Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

[1] Voir le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XIX, 1892, p. 42.

Essayons cependant.

La géographie nous viendra tout d'abord en aide.

Si les frontières de la Normandie et de la Bretagne ne nous offrent aucune population gallo-bretonne chez qui nous puissions placer avec quelque raison l'auteur de la rédaction française du XI^e siècle, il n'en est pas de même de l'Anjou ; sans connaître un document géographique de la plus haute importance, et en s'en tenant seulement à la langue, M. Gaston Paris a opiné pour un remaniement angevin. Or cette hypothèse est justifiée par les faits. Une carte géographique de l'Anjou, que vient de publier M. d'Espinay[1], et qui en reproduit d'autres plus anciennes, place non loin d'Angers un village auquel elle donne le nom caractéristique de *Cornouaille*. A cette nouvelle Cornouaille doit appartenir l'arrangeur de la *Chanson de Rolland*. Qu'il sût à la fois le français et le breton, c'est très probable. Son œuvre « porte encore des traces visibles de son origine bretonne », dit M. G. Paris. Ajoutons que, parmi ces traces, il en est une que la critique ne peut omettre ; je veux parler de la figure du traître Ganelon ; elle est certainement d'un auteur satyrique. Mais si ce type est emprunté à une tradition légendaire ancienne, il a été fort chargé ; l'auteur connaît très bien le procédé des chanteurs bretons, et le dialecte de Vannes a gardé le mot qui l'exprime : pour décrier quelqu'un en vers, pour chansonner un homme, les Vannetais se servent d'une locution inusitée dans les autres dialectes, qui n'ont plus que le substantif *barz* : ils disent : *bairzein é canenneu* (Dict. de l'A,, supplément ; au mot *chançonné*.)

Les moines angevins de Saint-Florent sur Loire ont appliqué le procédé à Noménoé ; le destructeur de leur monastère ne devait pas trouver grâce près d'eux : la satire a répondu à l'histoire.

Personne n'ignore que le héros breton était diffamé par tout le monde hors de sa patrie : celui que le doyen de la Faculté des lettres de Rennes, M. Loth, a si bien nommé le *Charlemagne breton* n'avait pas quitté en vain le parti des Franks, et n'avait pas étendu en vain jusqu'en plein Anjou les limites de son pays. Ses

[1] Carte de la Sénéchaussée d'Anjou. Mémoires de la Société archéologique d'Angers, 1892.

démêlés avec Charles le Chauve ont passé pour une trahison aux yeux des ennemis; et, s'il faut le dire, il a été pour eux le premier *Ganelon*. Le nom breton *Mur gleis*, « la grande épée » du prétendu félon, laquelle répond à la claymore écossaise; celui de son écuyer Guinemer, ne justifient-ils pas l'hypothèse ? (Voir le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, T. XIX, p. 50.

Ce qu'il y a de certain c'est que l'introduction du *traître* dans l'histoire réelle de Roland n'a pas plus de fondement que celle des payens auxquels il devrait la couronne du martyre.

Il faut même attribuer à l'imagination des *joculatores* gallo-bretons le pèlerinage de Charlemagne au sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle et la fondation qui en serait résultée : elle date de cinquante ans après lui.

Du moins la ville de Compostelle a-t-elle partagé avec Rome et Jérusalem les faveurs des Indulgences, à une époque très reculée. Nous pouvons suivre les pèlerins bretons passant par Bordeaux et les Pyrénées, et prenant la route d'Espagne pour arriver en Navarre, puis à la Rioja, et enfin en Galice. Il y en avait qui venaient du fond de la Basse-Bretagne. Les images qui les représentaient n'étaient pas rares dans ma jeunesse ; malheureusement elles sont toutes détériorées, ayant été peintes sur papier ; celles sur bois ont eu plus de durée. J'en possède une, datée et signée par l'auteur. Il l'a sculptée sur un bahut dédié à son patron saint *Iacob* ou Jacques.

Le principal panneau représente le saint lui-même, en habit de pèlerin, et pour qu'on ne s'y trompe pas, on lit écrit en breton au dessus de sa tête : IACOB Immédiatement au dessous, un seigneur le salue respectueusement ; à droite une personne joue, en son honneur, de la guitare, une autre de la harpe ; on remarque un satyre ou un diable qui joue du biniou, au grand scandale d'une dévote qui grince des dents et joint les mains. Je ne parle ni d'un porte-clé qui semble battre la mesure, ni d'un paysan amateur de la chique et de la bouteille, ni d'une dame et d'un monsieur qui passent en toilette de gala, ni d'un bénédictin en étole, ni même d'une résurrection de Jésus-Christ, dominant toute la scène. Mais le fait capital est l'inscription en relief gravée au milieu du bahut ;

elle porte en breton, en caractères romains, avec la date de 1644, plus un mot incomplet, le nom de *Jacques le Capitaine* :

7 VRIER 1644 IACOB CABITEN.

Les paysans bas-bretons ont gardé jusqu'au dernier siècle le souvenir des guerres de Charlemagne et de Roland contre les païens : je lis dans des notes de voyage, rédigées il y a cinquante ans, sous la dictée d'un sabotier illettré de la forêt du Bois-Berthelot (en Canihuel) : « Je suis arrivé trop tard ; il y a quarante ans, dans la forêt du Bois-Berthelot, il y avait des sabotiers qui chantaient toute l'histoire de Bretagne en vers ; la *Défaite des Maures* par Charlemagne ou Martel, etc. (Ceci était écrit le 19 septembre 1842.)

Il serait intéressant de trouver dans la Cornouaille angevine des fragments de chanson en gallo sur le même sujet. Parmi les allusions historiques du texte français du XI^e siècle, je remarque le nom de Geoffroi d'Anjou qui contesta plus d'une fois aux ducs de Bretagne les conquêtes de Noménoé. Sur le territoire contesté il y aurait bien des enquêtes à faire de nature à éclairer l'origine de la *Chanson de Roland*.

Ce territoire est encore dominé par un clocher sous l'invocation de Saint-Martin, le patron de la principale église de Morlaix, ville des plus considérables de la Basse-Bretagne, et que sa situation entre les évêchés de Tréguier de Léon et de Cornouaille rendait très importante. Le nom de Morlaix (*Montroulez*) a même été conservé par les Angevins sous la forme altérée de *Montrelais* ; c'est un dernier signe de la conquête faite par les Bretons de Noménoé — ces audacieux Bretons, traités par des rimeurs latins du IX^e siècle de « gens très cruels » et même de « brutes » :

*A gente crudelissima,*
*Vere bruta britannica,*

et qui ont fièrement répondu en leur langue par le *Tribut de Noménoé*.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

# L'ILE DE BRÉHAT

## EN 1873

*Traditions populaires, lutins, conjurés, revenants*

Ouessant, Bréhat et Groix sont les plus considérables de nos îles bretonnes bretonnantes. Au mois de mars 1873, j'avais passé plusieurs jours à Ouessant, et j'y avais recueilli quelques traditions intéressantes, que je ne trouvais pas sur le continent, principalement sur les *morganed* et les *morganesed*, ou hommes et femmes de mer. J'ai aussi visité Groix. Au mois d'août de la même année, je visitai également Bréhat, dans les Côtes-du-Nord, avec l'espoir d'y trouver des traditions et des légendes originales et particulières à cette île. Mon intention n'est pas de reproduire ici tout ce que j'y recueillis, mais seulement ce qui a rapport aux lutins, aux nains et aux conjurés, en y mêlant des traditions analogues recueillies ailleurs, en Bretagne.

Le 19 août, à 11 h. 1/2, après la distribution du courrier, je partis de Paimpol, à pied, avec le facteur rural, nommé Tanguy, qui faisait le service de Ploubazlanec et de Bréhat. Mon compagnon de route était un ancien marin de l'île, qui parlait volontiers, et je le mis à contribution pour mes recherches. Tout en traversant, pendant sept kilomètres, la grande et riche commune de Ploubaznalec, je l'interrogeais sur les mœurs, les coutumes, les traditions,

[1] Il y aurait aujourd'hui quelques rectifications et additions à faire à cet article, écrit en 1873, mais elles sont peu importantes, et je préfère le donner tel qu'il fut rédigé lors de cette première visite dans l'île.

les curiosités de son île, et généralement tout ce qui la concerne. Bréhat, en breton Briat, a environ 1,400 habitants, beaucoup plus de femmes que d'hommes, deux prêtres, un maître d'école, des sœurs pour l'instruction des filles, une petite garnison de sept soldats pour garder une poudrière, un garde d'artillerie, un garde magasin, un sémaphore, un phare. La population est généralement aisée. Quelques capitaines au long-cours ou au cabotage et des marins retraités sont réputés riches, ce qui n'est que relatif au reste de la population. La culture ordinaire consiste en un peu de céréales de toute sorte et beaucoup de pommes de terre, qui sont excellentes. En fait de bétail, beaucoup de moutons, pas mal de vaches, deux chevaux seulement et quatre ânes. Ce sont les femmes qui cultivent la terre et exécutent presque tous les travaux réservés ailleurs aux hommes :

> Car là tous les sillons sont creusés par les femmes ;
> Les hommes sont en mer, et sillonnent les lames.

comme dit Brizeux, en parlant d'Ouessant ou de Groix. Peu de pêcheurs ; le poisson est d'ailleurs peu abondant et d'assez mauvaise qualité. La sardine ne descend pas jusque-là. Tout le monde parle le breton et le français.

— Parlez-moi, Tanguy, des traditions populaires du pays. Chante-t-on de vieilles chansons bretonnes, *gwerziou*, *soniou*, et conte-t-on des contes où il est question de géants, de nains, de fées, de lutins, d'hommes changés en bêtes, de revenants, d'enchantements et autres choses semblables ?

— Ah ! monsieur, les jolies chansons et les beaux contes que j'ai entendus, quand j'étais jeune ! A présent, on ne chante plus guère, si ce n'est quelques chansons françaises, qui sont loin de valoir nos vieux *gwerziou* et *soniou* du pays. Il y a encore quelques conteurs, mais ils deviennent tous les jours plus rares. Cependant vous en trouverez quelques-uns dans l'île, le vieux tailleur Lorgerai, par exemple.

— Ne regrettez-vous pas les *gwerziou* et les *soniou* et les contes merveilleux d'autrefois, que l'on chantait et contait, aux veillées d'hiver, pendant que la pluie ou la neige tombait dehors, et que

l'on entendait la mer gronder et se briser contre les rochers du rivage ?

— Ah ! oui, je les regrette certainement. C'était alors le bon temps ! A présent, on passe le temps à dire des riens, ou à médire les uns des autres, et de la sorte il y a aussi moins d'union et de cordialité qu'autrefois.

— Vous avez bien raison, Tanguy, ces vieilles légendes et ces vieux contes étaient au moins un exercice intellectuel ; non seulement ils distrayaient pour un moment la pensée des soucis et des tristesses de la vie réelle, mais ils entretenaient encore la mémoire, développaient l'intelligence des enfants et mettaient dans leur esprit et leur cœur un peu de poésie. C'était une école, la vraie littérature du peuple, et, grâce à elle, le paysan le plus illettré, qui ne savait ni lire ni écrire, se constituait un fonds de légendes et de traditions merveilleuses et poétiques qui atténuaient et rendaient supportables les peines et les déboires de toute sorte de la vie ordinaire... Parle-t-on, dans l'île, de *morganed*, de sirènes, de nains, de lutins ?

— On ne connaît pas les *morganed*, chez nous ; j'en ai pourtant entendu parler autrefois, à des Ouessantins, par exemple, avec lesquels j'ai navigué. Les sirènes aussi sont bien connues à Ouessant et à l'île de Batz, et j'ai entendu des contes où il était question d'elles.

— Qu'en avez-vous entendu dire ?

— On prétend que, dans les grandes tempêtes, on les entend chanter, et que leur voix est très belle. On dit aussi qu'elles enlèvent les enfants des hommes qu'elles surprennent cherchant des coquillages ou jouant sur le rivage de la mer, et qu'elles les emmènent au fond de l'eau, dans leur palais de cristal et de corail.

— Ne seraient-ce pas plutôt les *morganed* qui enlèvent ainsi les enfants des hommes ?

— Peut-être bien ; mais je l'ai entendu dire aussi des sirènes.

— En avez-vous jamais vu, des sirènes ? Du reste, je crois que sirènes et morgans sont la même chose, puisqu'on appelle aussi les premières des Marie-Morgan.

— Je n'ai jamais vu ni morgans ni sirènes ; j'ai seulement

entendu, une fois, chanter une sirène, en passant la chaussée de l'île de Sein, par un temps épouvantable. Ceux qui prétendent en avoir vu disent que ce sont de très belles femmes, avec de longs cheveux blonds, mais que la partie inférieure de leur corps se termine en queue de poisson. J'ai entendu dire aussi que la fille du roi Grallon, qui ouvrit l'écluse et submergea la ville d'Is, fut changée en sirène ou Marie-Morgan.

— Et les lutins, en existe-t-il par ici, et qu'en dit-on ?

— Les lutins et les follikeds ? Oh ! oui, ils sont bien connus dans le pays. Les lutins se tiennent ordinairement dans les greniers des maisons et des étables pendant le jour, et la nuit, quand tout le monde dort, ils en descendent pour prendre soin des bœufs et des vaches, des chevaux surtout, renouveler leur litière, mettre du foin dans les râteliers et réparer les négligences des valets. Un bon lutin, dans une ferme, est un trésor, et les bêtes dont il prend soin sont toujours grasses, fécondes et bien portantes. Quelquefois aussi le lutin prodigue ses soins à la ménagère ou à quelque jeune servante, et, pendant qu'elle dort, il balaye sa maison, écure ses chaudrons et ses bassins, lave la vaisselle, et renouvelle l'eau dans ses pots et ses baquets. Par exemple, malheur à ceux qui leur jouent de mauvais tours, car, à partir de ce moment, rien ne leur réussit plus, et ils finissent misérablement. Il n'y a plus de lutins dans l'île, parce qu'ils aiment beaucoup les chevaux, et nous n'en avons plus que deux. Ils ne se soucient pas des ânes. Et puis, on leur a joué tant de mauvais tours, qu'ils sont tous partis. Nous avons encore quelques follikeds, mais beaucoup moins qu'autrefois, et pour les mêmes raisons.

— Qu'est-ce que vos follikeds ? Comment sont-ils faits ?

— Ce sont de petits hommes noirs, avec de longs cheveux et de larges chapeaux, qui empêchent de bien voir leur figure. D'ailleurs, ils ne se montrent guère que la nuit ; durant le jour, ils se tiennent dans les greniers et les endroits sombres. Ce sont les bons génies des ménages, et ils prennent en affection certaines familles, si l'on a quelques attentions pour eux. Heureuse était la ménagère ou la servante dans la maison où il y avait des follikeds. Dès que tout le monde était couché, la nuit, les petits bons-

hommes se mettaient à l'ouvrage. Ils frottaient les meubles, écuraient les chaudrons et les bassins de cuivre, lavaient les pots et les écuelles, balayaient la maison, remplissaient d'eau fraîche les pichets et les baquets ; et quand les servantes se levaient, le matin, le plus gros de leur travail était fait, et c'était plaisir de voir comme tout était propre et à sa place, et de regarder les meubles, polis et luisants à s'y mirer. Pour reconnaître ces services, les servantes laissaient sur la poêle à crêpes une crêpe de sarrasin, bien beurrée, avec une jatte de lait doux à côté, et les follikeds, leur ouvrage terminé, se rangeaient en cercle sur la pierre du foyer, autour de la braise recouverte de cendres, et mangeaient et buvaient, et se chauffaient en silence. Au premier chant du coq, ils disparaissaient par dessous la porte, ou sous les meubles, ou dans les trous des murs, comme des souris.

— Mais, Tanguy, tout ce que vous me dites là des follikeds se dit aussi des lutins, et je crois que vos follikeds ne sont autre chose que des lutins.

— C'est bien possible, et pourtant, par ici, on semble croire que ce n'est pas la même chose tout à fait, et nous disons les lutins et les follikeds

— Peu importe, du reste, et je vous prie de continuer de me raconter ce que vous savez des uns et des autres.

— Autrefois, les follikeds étaient nombreux dans l'île, et presque chaque maison avait le sien. Mais on leur a joué tant de mauvais tours, comme par exemple de rougir au feu le galet sur lequel ils venaient s'asseoir au coin du foyer, qu'ils ont presque tous disparu. Souvent aussi on ne se montrait pas reconnaissant pour leurs services : les ménagères et les servantes les négligeaient, mettaient tout sous clef, et alors ils étaient obligés de chiper ce qu'ils pouvaient attraper, pour ne pas mourir de faim, les pauvres petits bonshommes. Voici ce que mon père m'a raconté et qui est arrivé dans notre île : Il y avait un homme riche, nommé Iann Kertanhouarn, et sa femme. Bien qu'ils fussent les plus riches de l'île, ils étaient peu donnants et ne songeaient qu'à amasser du bien. Leur maison était fréquentée, depuis longtemps, par des follikeds, qui y faisaient presque tout l'ouvrage, et ils

n'avaient ni valet ni servante. Pourtant ils se montraient peu reconnaissants envers eux, et les pauvres petits n'avaient pour toute pitance que les miettes de pain tombées sous la table et des pelures de pommes de terre et de carottes. Ils faisaient maigre chère. Cependant, ils restaient dans la maison, parce que le père de Kertanhouarn et sa mère avaient été bons pour eux. Pour ne pas mourir de faim, ils guettaient le moment où Kertanhouarn et sa femme s'absentaient, oubliant sur la table soit le pain, soit les crêpes, ce qui arrivait rarement. C'était aussi une bonne fortune pour eux quand ils pouvaient rester seuls dans la maison auprès du pot-au-feu, car alors ils en enlevaient des choux cuits, et quelquefois une tranche de lard. Kertanhouarn, je vous l'ai déjà dit, n'avait ni valet ni servante, et ne prenait jamais personne pour l'aider à cultiver les quelques arpents de terre qu'il possédait dans l'île, pour ne pas donner quelques sous à gagner aux pauvres gens : c'eût été de l'argent dépensé inutilement, pensait-il. Ils travaillaient donc aux champs, sa femme et lui, quel que fût le temps, comme les plus pauvres. On préparait le pot-au-feu avant de partir, avec des choux, des carottes et un peu de lard, et, de temps en temps, la femme venait à la maison pour entretenir le feu. Mais, quand elle trempait la soupe, les choux et quelquefois le lard avaient disparu ou étaient sensiblement diminués. Où étaient ils passés ? — C'est toi qui les as mangés ! disait Kertanhouarn à sa femme. Celle-ci protestait que non. — Et qui donc, puisqu'il n'y a eu que toi dans la maison ? — Je ne sais pas, c'est peut-être le chat. Et on ne laissait plus le chat, seul, à la maison. Mais les choux et le lard n'en disparaissaient pas moins. Kertanhouarn voulut alors surveiller lui-même le pot-au-feu. Il s'occupa donc désormais des préparatifs des repas. Mais, cela n'empêcha pas qu'au moment de tremper la soupe, les choux et le lard avaient encore disparu, ce qui l'intriguait fort et le mettait de mauvaise humeur. — Il faut que ce soient les follikeds qui mangent ainsi nos choux et notre lard , dit un jour sa femme. Et il fut convenu qu'un d'eux se tiendrait dehors, près de la porte fermée, et observerait, par le trou de la serrure, ce qui se passerait dans la maison en leur absence. Kertanhouarn se tint donc en observation pendant que

sa femme était à tirer des pommes de terre et il vit bientôt les follikeds qui se disposèrent à retirer les choux et le lard du pot. Il ouvrit soudainement la porte et se précipita dans la maison, avec un bâton à la main, pour châtier les voleurs. Mais il ne put les atteindre, et ils disparurent, qui par la cheminée, qui par la porte restée ouverte. Kertanhouarn complota alors avec sa femme le moyen de se débarrasser des voleurs, et voici ce qu'ils pensèrent qu'il fallait faire, parce qu'ils avaient entendu dire que pareille chose avait été faite ailleurs avec succès. Tous les soirs, les follikeds se réunissaient sur la pierre du foyer pour se chauffer, et l'un d'eux, qui paraissait être le chef, s'asseyait sur un galet rond, qui était au coin de l'âtre, et qui servait d'escabeau près du feu, comme cela se voyait autrefois dans toutes les maisons de l'île. Kertanhouarn, avant de se mettre au lit, chauffa le galet au feu, et le remit à sa place ordinaire. Puis, de son lit clos, au lieu de dormir tout de suite, comme à l'ordinaire, il observa ce qui allait se passer. Les follikeds vinrent, comme d'habitude, se ranger sur la pierre du foyer, et le chef, sans défiance, s'assit sur le galet. Mais il poussa aussitôt un cri épouvantable et s'enfuit avec les siens en brisant toute la vaisselle de la maison, et c'est depuis cette époque, dit-on, qu'on n'en revoit plus que rarement dans l'île. Quant à Kertanhouarn et à sa femme, ils n'eurent pas de chance, à partir de ce jour. Des voleurs leur dérobèrent leur trésor, tout leur or et leur argent, et il y en avait lourd, paraît-il. D'autres prétendent que ce furent les follikeds eux-mêmes qui firent le coup. Toujours est-il que Kertanhouarn et sa femme moururent pauvres et réduits, dit-on, à la mendicité, après avoir été des plus riches de l'île.

— Ils le méritaient bien, répondis-je ; ne dit-on pas aussi que les follikeds enlevaient quelquefois des petits enfants ?

— Si ! on dit cela aussi. Comme leurs enfants sont noirs et laids et tout petits, ils enlevaient les petits enfants frais et roses qu'on avait l'imprudence de laisser seuls à la maison dans leurs berceaux et mettaient les leurs à la place, et quand les mères et les nourrices arrivaient, jugez de leur étonnement de trouver un affreux petit monstre, noir et méchant comme un diable, criant

continuellement, mordant jusqu'au sang le sein qu'on lui présentait et égratignant tous ceux qui voulaient le caresser pour le faire taire ! Mais on connaissait le moyen de forcer la mère du petit follic à rapporter l'enfant qu'elle avait volé et à reprendre le sien : au lieu de donner à teter et à manger au petit monstre, on le fouettait, trois fois par jour, avec une branche de genêt vert. Sa mère, en entendant ses cris, accourait, le troisième jour rendait l'enfant volé et reprenait le sien.

— Ce que vous venez de me dire des follikeds me rappelle quelque chose de semblable, que j'ai entendu raconter, l'hiver dernier, sur la limite de la Cornouaille et du pays de Léon. Comme je parcourais le pays, cherchant de vieilles chansons et de vieux contes, on m'indiqua, à Sizun, une vieille femme, nommée Marie Cocagn, qui, disait-on, en savait long sur ce point. Mais elle habitait Landerneau. Je me rendis à Landerneau à la recherche de Marie Cocagn, et je la trouvai facilement. C'est une pauvre femme d'environ soixante ans, pleine de courage et d'activité et même de gaieté, malgré son âge et sa pauvreté. Elle sait, en effet, un assez bon nombre de chansons bretonnes et de contes, mais pas autant qu'on me l'avait assuré pourtant. Il est vrai qu'elle me dit que l'âge, les malheurs et le peu de goût que l'on a aujourd'hui pour toutes ces vieilles choses qui divertissaient nos pères, lui avaient fait négliger et oublier beaucoup de ce qu'elle avait su. Et puis, il faut dire aussi que tout le pays de Léon et même la Cornouaille en général sont loin de valoir le pays de Tréguier et de Lannion sous le rapport des vieilles traditions orales, *gwerziou*, *soniou*, contes merveilleux et récits de toute sorte. Voici ce que me raconta Marie Cocagn au sujet des *corriked* ou lutins de son pays, qui est Roscoff, et aussi sur les conjurés[1].

Les lutins, autrefois, fréquentaient communément les maisons de nos pères, qui avaient pour eux mille attentions dont ils étaient

[1] Cor, corric, nain, petit nain au pluriel corriked. Corriganed est le pluriel de corrigan, qui signifie nain blanc et fée. On dit encore, en Tréguier, cornandon ou corandon, corandoned au pluriel, avec la même signification. Corre, Le Corre, très usité en Bretagne comme nom de famille, signifie à la lettre Le Nain.

du reste bien récompensés par les services que leur rendaient ces petits bonshommes. Pendant le jour ils se tenaient ordinairement dans les greniers des maisons et des étables ; la nuit, quand tout le monde était couché, ils sortaient de leurs cachettes, venaient se chauffer sur la pierre du foyer en mangeant leur part du repas de la famille qu'on n'oubliait jamais de laisser à leur disposition, comme une crêpe de sarrasin, un peu de lard, des choux cuits et des pelures de pommes de terre et de carottes, une jatte de lait doux, etc. Puis ils se mettaient à l'ouvrage, balayaient la maison, frottaient les meubles, rangeaient à leur place les vases et autres ustensiles de ménage laissés en désordre, remplissaient les pots et les baquets d'eau fraîche et autres petits soins[1]. Ils empêchaient aussi le lait de tourner. De nos jours on n'a nul soin d'eux, et les choses n'en vont pas mieux dans les fermes. On ne leur abandonne plus les reliefs du repas de famille, et ils en sont réduits à dérober ce qu'ils peuvent attraper pour vivre. Une bonne vieille était seule à filer, dans sa maison, pendant que ses enfants et petits-enfants travaillaient aux champs. Elle chantonnait un vieux gwerz, au bas de la cuisine, et pendant ce temps un lutin s'occupait de prélever son dîner et celui de ses amis sur une tourte de pain de seigle qui était sur la table. Elle s'apprêtait à le chasser quand elle entendit un autre lutin crier, du dehors, au premier :

— Siphohel !
Deus d'ar gêr, marv è Taragel !
— Marv è Taragel ?
— Marv è Taragel !

Ce qui veut dire :

Siphohel !
Viens-t'en à la maison, Taragel est mort !
— Taragel est mort ?
— Taragel est mort !

Cette nouvelle parut faire grand plaisir à Siphohel, qui partit aussitôt en laissant son petit couteau planté dans la tourte de pain.

[1] Toutes ces répétitions sont faites à dessein.

Parmi les occupations chères aux lutins, glaner les épis aux champs après les moissonneurs, bluter la farine pour aider les ménagères qui ont soin d'eux, et soigner les chevaux et les bœufs, paraissent être celles qu'ils préfèrent. Quand ils sont de bonne humeur, on les entend parfois chanter des chansons de leur façon. Voici un couplet d'une d'elles :

Gant eun dorn a tamoezan,
Gant eun all a ridellan,
Ha warc'hoas eo eman
Ma eured gant Ricaman.
Tripadaloup è ma hano,
Ha ma groeg Ricaman eo.

Ce qui signifie :

Avec une main j'agite le tamis,
Avec l'autre j'agite le crible,
Et c'est demain qu'a lieu
Mon mariage avec Ricaman.
Tripadaloup est mon nom,
Et Ricaman le nom de ma femme.

Un tailleur de ma connaissance m'a encore raconté qu'un jour qu'il était en journée dans une ferme des environs de Saint-Pol-de-Léon, seul dans la maison, comme il levait les mains à la hauteur de ses yeux pour enfiler son aiguille, il vit un lutin assis sur une poutre et qui faisait le même mouvement que lui. Il resta un moment immobile, saisi d'étonnement ; puis il jeta là fil, aiguille et ciseaux et s'enfuit. Il avait tort d'avoir peur, car les lutins ne font de mal qu'à ceux qui leur en font d'abord.

— C'est tout ce que vous savez sur les lutins, Marie Cocagn ?

— Oui, sûrement, car moi-même je n'en ai jamais vu.

— Et les conjurés ? Vous devez avoir aussi entendu parler des conjurés et de la manière dont on se prenait pour se débarrasser de ces sortes de revenants ?

— Oh ! oui, j'en ai entendu parler, sûrement.

— Eh bien ! dites-moi ce que vous en savez, je vous prie.

— Il y avait, dans une ferme des environs de Roscoff, qui est le pays où je suis née, et où j'ai passé mon enfance et ma jeunesse, une bonne femme nommée Jeannette Ar Floc'h, qui allait, tous les matins, vendre du lait à Saint-Pol. Mais elle baptisait, comme on dit, son lait, avant de partir, en y mettant de l'eau, de manière à gagner deux liards de plus que les autres sur deux sous de lait. Les liards qu'elle gagnait, ou plutôt qu'elle volait ainsi, elle les mettait dans un sac qu'elle cachait dans la paillasse de son lit, et son mari n'en savait rien. Il y avait longtemps qu'elle faisait ce commerce, de sorte que le sac allait toujours s'arrondissant et contenait une assez jolie somme. Elle allait à confesse assez souvent et faisait ses Pâques tous les ans, comme tout le monde dans le pays, mais jamais elle n'avait avoué la fraude qu'elle commettait avec son lait. Elle mourut quand son heure arriva aussi, et elle fut enterrée comme tout bon chrétien, et son mari fit dire quelques messes pour le repos de son âme. Mais à peine le cercueil qui renfermait son corps fut-il sorti de la maison pour aller à l'église, qu'un chat noir, venu on ne sait d'où, vint se placer près de son lit. Comme il y avait déjà un autre chat dans la maison, on voulut le chasser ; mais il miaulait d'une façon si étrange, quand on le poursuivait avec le balai ou un bâton, qu'on avait peur de lui, et on le laissa quelque temps en repos. Cependant il ne s'éloignait pas du lit où était morte Jeannette Ar Floc'h, et si quelqu'un voulait y coucher ou seulement y toucher, il devenait furieux, roulait des yeux enflammés et miaulait d'une façon effrayante. Cela parut extraordinaire aux gens de la maison, et, comme d'ailleurs on avait besoin du lit, le recteur de Roscoff fut prié de venir voir le chat. Il vint, et, après l'avoir bien examiné, il dit :

— Je ne suis pas assez savant pour vous débarrasser de ce chat-là, il faut aller trouver M. Bohic, et sans perdre de temps.

M. Bohic était un prêtre de Saint-Pol, très savant, et à qui l'on avait ordinairement recours pour les conjurations. On alla donc quérir M. Bohic. M. Bohic vint avec ses livres et de l'eau bénite. Quand le chat le vit entrer dans la maison, il le regarda de travers et alla se cacher sous le lit. Mais M. Bohic l'avait vu suffisamment pour savoir à quelle espèce de bête il avait affaire. Il fit allumer un

grand feu dans le foyer, puis il se mit à l'œuvre. Il ouvrit un grand livre qu'il avait apporté et récita longtemps des prières et des oraisons. A mesure qu'il avançait, le chat devenait de plus en plus furieux et faisait entendre des miaulements et des cris effrayants. Cependant il ne sortait pas de dessous le lit. Ce que voyant, M. Bohic se mit à lui lancer de l'eau bénite avec un goupillon. Alors le chat sortit, et M. Bohic le couvrit de son étole et le jeta dans le feu. Mais il en sortit, se jeta sur M. Bohic et l'enleva dans la cheminée ; arrivé au haut, comme l'ouverture était trop étroite, il fut obligé de le lâcher, et M. Bohic tomba dans le feu. On l'en retira promptement, et il n'eut pas grand mal, quelques légères brûlures seulement.

M. Bohic dit qu'il fallait brûler le lit où était morte Jeannette Ar Floc'h. Ce qui fut fait, et l'on trouva alors, dans la paillasse, un grand sac rempli de liards. M. Bohic vit clairement que c'était pour veiller sur ce sac que le chat noir, qui n'était autre chose que Jeannette Ar Floc'h elle-même, se tenait constamment près du lit.

Cet argent fut employé à faire dire des messes pour les âmes du purgatoire, et on ne revit plus le chat noir dans la maison.

A propos de conjurés, Marie Cocagn me raconta encore les deux histoires suivantes :

Il y avait autrefois à Pleyber-Christ un notaire nommé Bourven, qui devint très riche, quoique ayant commencé avec peu de chose. Mais on prétend que sa fortune n'avait pas été acquise honnêtement. Il mourut aussi, comme tout le monde, et fut obligé de laisser tous ses biens ici-bas, ce qui dut le contrarier beaucoup, car c'était un vieil avare, qui avait fait son Dieu de l'argent et des biens de la terre. Il avait fait bâtir une belle maison dans le bourg de Pleyber-Christ, et, quand il mourut, on y trouva de l argent caché partout, dans la cave, dans les trous des murs, sous la pierre du foyer, et ailleurs encore. Mais la maison devint inhabitable, à partir du jour de sa mort. Toutes les nuits, Bourven y revenait sous la forme d'une oie, qui volait de chambre en chambre en poussant de grands cris, et les habitants du bourg, qui y étaient habitués, disaient, en l'entendant : — « Voilà encore Bourven qui pleure ses trésors perdus ! » Mais la belle maison restait toujours

déserte, personne ne voulait l'habiter, et cela ne faisait pas le compte des héritiers. Ils allèrent enfin trouver à Saint-Pol M. Bohic, dont la renommée était répandue dans tout le pays comme le meilleur conjurateur qu'on eût jamais connu. M. Bohic vint avec ses livres, se rendit dans la maison hantée quand la nuit fut venue, et l'oie arriva encore à son heure ordinaire. Il parvint à lui mettre son étole sur le cou, puis il la mena au marais de Iun-Elestr, au pied du mont Saint-Michel, la précipita dans le gouffre de Roc'h-Trévézel, et depuis la maison devint tranquille et habitable comme les autres, et l'oie n'y fut point revue.

— C'est au gouffre de Roc'h-Trévézel, dans la commune de Bodilis, que l'on a l'habitude de conduire les conjurés de tout le pays, m'a-t-on assuré, Marie Cocagn ?

— Oui, à Roc'h Trévézel et à Iun-Elestr, qui n'en est pas loin. Je connais encore une autre histoire de conjuré, qui fut aussi précipité dans le gouffre de Roc'h-Trévézel, et j'ai même connu l'homme qui l'y conduisit sous la forme d'un barbet noir.

— Contez-moi encore cela, je vous prie.

— Je veux bien. Voici donc comment les choses se passèrent : Job Ar Remescan, de la paroisse de Plounéour-Menez, que j'ai bien connu, n'était pas arrivé des premiers le jour de la distribution de l'intelligence, mais c'était un parfait honnête homme. Il fréquentait les foires du pays, où il maquignonnait avec une vache ou deux, qu'il vendait pour en acheter d'autres et les vendre encore avec quelque petit profit, et il entretenait ainsi sa petite famille, pauvrement il est vrai, mais en tout bien et tout honneur. Un jour, à une foire de Châteaulin, comme il s'apprêtait à retourner à la maison, il fut accosté par un prêtre à lui inconnu, tenant en laisse un chien barbet noir, et qui lui parla de la sorte :

— Vous êtes de la commune de Plounéour-Menez, n'est-ce pas ?

— Oui, vraiment, monsieur le recteur, répondit Job.

— Eh bien ! voulez-vous, mon brave homme, me rendre le service de conduire ce chien à votre recteur, et je vous donnerai vingt sous pour votre peine ?

— Bien volontiers, monsieur le recteur, s'empressa de répondre Job, enchanté de gagner si facilement quatre *réales*, car il n'avait

pas fait bonne foire. Le prêtre lui mit la laisse du chien en main, lui donna une pièce de vingt sous, et lui recommanda de ne pas manquer de conduire le chien jusqu'au presbytère de Plounéour-Menez.

— Soyez sans inquiétude, répondit-il, monsieur le recteur de Plounéour aura le chien ce soir même.

L'inconnu disparut là-dessus, et voilà Job en route avec son barbet.

— Où vas-tu avec ce chien noir, Job? lui demandait-on le long de la route.

— Un monsieur prêtre me l'a remis, à Châteaulin, pour le conduire à notre recteur, et il m'a donné vingt sous pour la commission : c'est de l'argent facilement gagné.

— Oui, mais il a mauvaise mine, ton chien : n'as-tu pas peur que ce soit le diable?

Job ne faisait pas grand cas des plaisanteries des passants.

Il arriva à Plounéour-Menez assez tard, et alla tout droit frapper à la porte du presbytère. On vint lui ouvrir, et il demanda à parler au recteur.

— Voici, lui dit-il, monsieur le recteur, un chien qu'un prêtre m'a chargé de vous conduire.

— Qui est ce prêtre? demanda le recteur étonné.

— Je ne sais pas : il ne m'a pas dit son nom, mais c'est à Châteaulin qu'il m'a remis le chien.

Le recteur examina le chien à la lueur d'une chandelle qu'il tenait à la main, et il vit facilement de quoi il s'agissait. Cependant, ne se sentant pas capable de le conjurer, ou ne voulant pas se mêler de l'affaire, il dit à Job :

— C'est au recteur de la Feuillée, Job, qu'il faut conduire le chien : on s'est trompé en vous disant de venir ici. Il faut aller le conduire au recteur de la Feuillée, tout de suite.

— Il est trop tard à présent, j'irai demain matin, répondit Job.

— Non, non! il faut y aller tout de suite ; tenez, voilà huit *réales* (2 francs) pour votre peine. Mais allez tout de suite, et remettez le chien au recteur lui-même, et non à sa servante.

Et voilà encore Job en route avec son barbet noir. Quand il

arriva à la Feuillée, il était plus de dix heures, et le recteur s'apprêtait à se mettre au lit. La servante ne voulut pas le déranger à cette heure ; mais Job insista : — « Il faut que je parle à Monsieur le recteur ; Monsieur le recteur de Plounéour-Menez me l'a bien recommandé.

La servante monta à la chambre du recteur, qui descendit avec elle.

— Voici, monsieur le recteur, lui dit Job, en lui présentant l'animal, un chien que Monsieur le recteur de Plounéour-Menez m'a chargé de vous conduire et de vous remettre en propres mains.

— A moi ? dit le recteur de la Feuillée, étonné ; je n'ai pas demandé de chien au recteur de Plounéour-Menez, et je n'en ai aucun besoin. Et, après avoir examiné l'animal :

— D'où vient-il, ce chien ?

— C'est un prêtre que je ne connais pas qui me l'a remis, à la dernière foire de Châteaulin, en me priant de le conduire à M. le recteur de Plounéour Menez. Mais M. le recteur de Plounéour-Menez m'a assuré qu'il y avait erreur et que c'était à vous qu'il fallait le conduire.

— Oui, oui, je comprends à présent... Le recteur de Plounéour-Menez se décharge sur moi d'une rude besogne, mais, grâce à Dieu, j'espère pouvoir m'en tirer encore à mon honneur. Voici ce qu'il faut faire à présent, Job : Vous irez encore jusqu'à Roc'h-Trévézel avec le chien. .

— Pas cette nuit ! interrompit Job.

— Si, mon pauvre Job, cette nuit même, et tout de suite ; mais, ne craignez rien, je vous payerai bien pour votre peine. La lune est claire, du reste, et il n'y a pas bien loin d'ici à Roc'h-Trévézel. Vous entendrez le chien grogner et hurler et pousser toutes sortes de cris derrière vous ; mais, quoi que vous entendiez, Job, ne vous détournez pas, ou vous êtes perdu... Vous n'êtes pas peureux, n'est-ce pas ?

— Non, sûrement ; le chien ne me paraît pas méchant, et, jusqu'à présent, il m'a suivi sans difficulté. Mais, arrivé à Roc'h Trévézel, que faudra-t il faire ?

— Arrivé à Roc'h-Trévézel, Job, au sommet de la roche qui

surplombe l'abîme, mais toujours sans regarder derrière vous, vous lâcherez l'animal en disant : — Va-t'en là où le recteur de la Feuillée veut que tu ailles ! Et aussitôt le chien ira de lui-même là où je veux qu'il aille, et alors vous n'aurez qu'à retourner ici, et je vous donnerai un écu de trois francs et votre déjeuner.

— C'est bien, dit Job, si c'est comme cela, je n'ai qu'à me remettre en route.

Et il partit encore avec son barbet noir. Le recteur remonta dans sa chambre, ouvrit la fenêtre, et, se tournant dans la direction que suivait Job avec le chien il se mit à lire dans un vieux livre, à réciter des prières et des oraisons et à faire des signes de croix en l'air. Et il se donnait tant de mal que la sueur lui tombait goutte à goutte du visage.

Cependant Job cheminait vers Roc'h-Trévézel avec son chien. Celui-ci commença bientôt à grogner, à résister, à tirer en arrière, puis à hurler d'une façon étrange. Alors Job, qui n'y avait pas encore songé, comprit ce dont il s'agissait et que le recteur de la Feuillée conjurait la personne qu'il conduisait à Roc'h-Trévézel sous la forme d'un barbet noir. Il eut d'abord peur ; mais il pensa que s'il faiblissait, s'il regardait seulement derrière soi, il était perdu, car le chien se jetterait sur lui et le mettrait en pièces. Il recommanda son âme à Dieu, le priant de l'assister, et avec beaucoup de mal, couvert de sueur, haletant de fatigue, car il lui fallait à présent traîner le chien qui opposait une grande résistance, il arriva enfin au sommet de Roc'h-Trévézel. Alors il lâcha l'animal en disant :

— Va-t'en où t'envoie M. le recteur de la Feuillée ! Et le chien se précipita dans le gouffre en poussant un cri épouvantable, à glacer le sang dans les veines de l'homme le moins peureux. — Dieu soit loué, dit alors Job, voilà donc l'affaire terminée. Et il retourna au presbytère de la Feuillée. Il y trouva le recteur dans un état à faire pitié, ruisselant de sueur et n'en pouvant plus de fatigue, ce qui lui prouva qu'il avait encore eu plus de mal que lui. Ils burent ensemble un bon verre de vin et se félicitèrent de s'être encore tirés d'affaire, à si bon marché.

Le jour était venu, et Job déjeuna bien, puis le recteur lui donna

l'écu de trois francs promis, si bien qu'il avait encore gagné six francs avec le barbet noir, à savoir : un franc du prêtre inconnu qui lui avait d'abord remis le chien à Châteaulin, deux francs du recteur de Plounéour-Menez, et trois francs du recteur de la Feuillée. Il s'en retourna alors à la maison, en se promettant bien de ne plus se charger de conduire des chiens, des barbets noirs surtout, ni au recteur de Plounéour-Menez, ni à celui de la Feuillée, ni à qui que ce fût.

Au moment où je finissais de rapporter les récits de Marie Cocagn, nous arrivions sur une hauteur d'où l'on découvrait clairement Bréhat, tout entouré d'écueils et d'îlots, qui paraissent avoir été, comme l'île elle-même, détachés du continent par l'action incessante et séculaire des flots délayant et entraînant la terre, le sable, les cailloux, et ne laissant en place que les gros rochers et les masses granitiques qui nous apparaissaient comme le squelette de ce qui avait disparu. Le facteur Tanguy me nomma par leurs noms tous les îlots et les gros rochers. Un de ces derniers, vers l'entrée du port de Paimpol, se nomme *Iuc'h*. A l'île d'Ouessant aussi, au milieu de l'entrée du port Pol, on voit une énorme masse granitique qui porte le nom de *Iuc'h-Cors*, ou *Iun-Cors*. *Iun* ou *ieun* signifie marais, et *corss* signifie roseaux. *Iun-Corss* voudrait donc dire marais couvert de roseaux, et tendrait à faire supposer l'existence d'un marais ancien avant l'invasion de la mer.

Puis Tangny me désigna du doigt la petite île Riom, dans l'anse de l'abbaye de Beauport ; l'île des Lauriers ou Lavrec, peut-être Laurec[1] en breton, où saint Budoc tenait, au VI^e siècle, une école célèbre dans le temps, et où étudia saint Guennolé sous sa direction ; l'île Biniguet, l'île Maudès, etc. Dans tous ces îlots il y avait autrefois des chapelles, et dans quelques-unes des couvents, dont on y voit encore des traces, principalement dans l'île Verte ou Lavrec. Dans l'île Riom, il y avait une chapelle dédiée à saint Riom ; à l'île Biniguet, chapelle de saint Guennolé ; à l'île Lavrec, restes, nouvellement mis au jour, de l'ermitage de saint Guennolé et d'un couvent de Cordeliers, qui s'y établirent,

1 Je pense que Lavrec est une corruption du mot Laurec, le v et l'u étant figurés de la même manière (v) dans les vieux titres. Je connais cependant un lieu dit Kerlavrei, dans la commune de Plouaret (Côtes-du-Nord).

plus tard, avant d'aller se fixer à Cuburien, près de Morlaix ; à l'île Maudès, débris d'une chapelle dédiée au saint du même nom. La tradition populaire rapporte qu'on ne trouve dans cette dernière île ni couleuvres, ni salamandres, ni crapauds, et qu'un peu de terre de ce lieu jetée sur un de ces reptiles suffit pour le faire mourir. Cela vient, nous dit encore la tradition, de ce que saint Maudès ayant été dévoré par des reptiles de toute sorte, il demanda à Dieu, comme grâce spéciale, que la terre qui renfermerait ses restes mortels possédât cette vertu et ce privilège.

Nous descendîmes la côte, après avoir admiré ce beau panorama, et, comme il survint une pluie d'orage, qui ne dura qu'un moment, et que le bateau de passage était de l'autre côté du détroit pour l'attendre, nous nous assîmes sur des amas de galets roulés par les vagues contre un talus couvert d'*agnus castus*, qui abonde dans ces parages. Je n'en avais vu nulle part en Bretagne, et comme j'en faisais l'observation, Tanguy me demanda quelle *vertu* avait cet arbrisseau.

— Elle sert, lui répondis-je, à fabriquer une boisson peu généreuse et peu tonique dont on fait usage dans les séminaires et les couvents[1].

— Ah ! répondit-il, ce que vous me dites-là m'explique l'exclamation d'un jeune prêtre, qui passa par ici dernièrement, et qui s'écria, en frappant l'arbuste avec sa canne : Ah ! maudite plante !

Tanguy héla le passeur, mais, comme il ne paraissait pas il ramassa sur les galets des rubans et des débris de goëmon sec et y mit le feu. A ce signal, nous vîmes un homme sortir de derrière un rocher et se diriger vers nous avec son bateau. Il accosta, nous nous embarquâmes, et en un quart d'heure nous fûmes rendus dans l'île de Bréhat. Tanguy me conduisit chez M^me^ Dupré, le seul hôtel ou auberge convenable de l'île où l'on logeait alors. J'expliquai à M^me^ Dupré le motif de mon voyage à Bréhat, et elle promit de me trouver quelque conteur ou conteuse pour le soir. J'allai alors me promener, à la découverte de l'île, en attendant l'heure du dîner. Les maisons sont nombreuses, dispersées

[1] Vitex agnus castus, gattilier commun, arbrisseau dont toutes les parties et particulièrement les semences ont été réputées antiaphrodisiaques.

çà et là et propres à l'intérieur et aux abords. De petits jardins avec des fleurs les précèdent généralement. D'énormes blocs de pierre et de hautes masses granitiques se voient de tous côtés. L'île, séparée en deux par deux énormes brèches qui se rejoignent de l'est à l'ouest, moins une chaussée ou passage étroit, est très déchiquetée, et la mer pénètre bien avant de tous côtés. Les parties terreuses des falaises, minées et délayées par l'action incessante des flots, s'éboulent fréquemment et la masse de terre diminue tous les ans et même tous les jours. Là où il y a un peu de terre végétale, elle paraît assez fertile et produit du froment, de l'avoine, de l'orge et d'excellentes pommes de terre. Dans les jardins, on voit de beaux arbres fruitiers, bien verts, et le figuier domine partout. L'église n'est pas ancienne ; elle est de diverses époques, 1651, 1677, 1700, 1718, et ne présente rien de remarquable. On y voit pourtant une peinture, sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon, qui est meilleure que ce que l'on rencontre ordinairement dans nos églises de campagne. Le type des habitants de Bréhat est bien le type breton, et le caractère et le tempérament sont également bretons. M. de Quatrefages croit y avoir remarqué un mélange du sang breton et du sang basque. J'ai bien vu quelques figures olivâtres aux yeux grands, noirs et luisants, aux cheveux noirs et au nez légèrement aquilin, mais rarement, et ce n'est pas suffisant, je pense, pour admettre sans autres preuves l'opinion de M. Quatrefages. On parle le pur dialecte de Tréguier sans particularité notable. Tout le monde sait aussi le français. Je n'ai remarqué dans l'île aucun monument ancien, même à l'état de ruines, celtique, gaulois ou romain, ni dolmen, ni menhir, ni tumulus, ni castellum ou castrum. — L'origine des principales fortunes de Bréhat, dit-on, et elles ne sont pas bien considérables, une honnête aisance seulement, doit être cherchée dans la *course*, sous le premier Empire. Les corsaires de Saint-Malo et des environs se tenaient aussi souvent en observation dans les eaux de Bréhat, étant là plus près de l'entrée de la Manche qu'à Saint-Malo. Aujourd'hui, l'ambition des jeunes marins de Bréhat est de devenir capitaines au long cours ou au cabotage.

Dans le *Dictionnaire historique et géographique de la province de*

*Bretagne* par l'ingénieur Ogée, nouvelle édition, 1843, nous trouvons les renseignements intéressants qui suivent sur l'île de Bréhat :

« Il y avait jadis quatre chapelles dans l'île ; une seule d'en-
« tre elles est encore desservie[1]. Des trois autres, une a été con-
« vertie en poudrière, et deux tombent en ruines. La commune de
« Bréhat se compose de plusieurs îles, dont la principale est
« celle qui lui a donné son nom. Ces îles ou îlots sont : Ar Morbil,
« Raguenès-Meur, avec une batterie, Roc'h-Ru, Logodec, Ra-
« guenès, Guillamger, Trouëzen, Lavrec, connue aussi sous les
« noms de l'île Laurier et l'île Verte, Béniguet, et Séhérès. Bré-
« hat est séparé du continent par le bras de mer qui baigne Plou-
« baznalec. C'est un passage dangereux, le meilleur cependant
« que les habitants puissent choisir. Cette île est aussi bien cul-
« tivée que le permet la violence continuelle du vent. Le myrte et
« surtout le figuier y réussissent bien. Chaque paysan ayant
« l'ambition d'être propriétaire, la valeur des terrains a monté,
« depuis quelques années, à un taux énorme. — Bréhat est une
« place de guerre de quatrième classe. Cette île est aussi pour l'Etat
« une pépinière d'excellents marins. Depuis 1780, elle a fourni à
« la marine de l'Etat huit capitaines de vaisseau, qui sont : le
« fameux Cornic ; MM. Obet, Cornic fils, Le Bozec (Charles),
« Le Bozec (Marie), Le Forestier, et Bigot, qui commandait, en
« 1806, l'*Impérial* ; quatre capitaines de frégate, neuf lieutenants
« de vaisseau et plusieurs enseignes. Thomas (Pierre-Joseph-
« Louis), qui rendit, sous l'Empire, de grands services à la flotte
« française dans l'Escaut, où il exerçait la profession de pilote, et
« qui fut consulté par Napoléon lors de la création du port d'An-
« vers, était né à Bréhat. Thomas, nommé lieutenant de vais-
« seau, chevalier de la Légion d'honneur, et pourvu d'une pen-
« sion spéciale de 3,000 fr., revint, dans ses vieux jours, à Bréhat,
« et y mourut le 22 avril 1821. . Les courants formés par les îlots
« qui entourent Bréhat sont pour la plupart fort dangereux. Ces
« îlots sont, entre autres, à l'Est. Le Pistisec, l'Armor-Bic, Les-
« corden, les Roc'h-Hautes, et, à l'extrémité Est, les Echaudés ;

[1] 1843.

« au Nord, la Grande-Pierre-Noire, la Horrenn et le Penn-Azenn ;
« à l'Ouest, le Caër, le Barvec, les Raneds ; au Sud, Roc'h-ar-
« Mélec, les Trépieds, les Grands-Piliers,

« Superficie totale de l'île 309 hectares 86 ares, dont 117 ares
« de terres labourables, 27 prés et pâturages, 14 jardins et vergers,
« 133 landes, rochers incultes. »

(*Dictionnaire d'Ogée, nouvelle édition annotée de 1843.*)

Quand je rentrai, le soir, mon hôtesse, Mme Dupré, m'avait trouvé un conteur renommé dans l'île, et je le mis à l'épreuve immédiatement. C'était un vieux tailleur nommé Lorgerai, petit, vif, pétulant et profondément crédule. On ne lui connaissait qu'un défaut : c'était d'aimer un peu trop l'eau-de-vie. Il l'avouait volontiers, du reste, que c'était son second Dieu et qu'aussitôt que lui manquerait cette chère goutte, qui lui donne courage et gaîté, au milieu des déceptions et des misères de la vie, — car il est pauvre et ne gagne que six sous par jour à travailler à la journée dans les maisons de l'île, - la vie s'éteindrait dans son corps, déjà si chétif. Et en disant cela, son œil pétillait et riait, en contemplant un petit verre de cognac, qu'il tenait à la main. Cette *chère petite goutte*, comme il l'appelait, alluma sa verve, et aussitôt le voilà parti, sans se faire prier, et il me conta coup sur coup, avec verve et entrain, car il est de l'école des conteurs qui aiment à se donner carrière, quelques contes mythologiques dont j'avais déjà recueilli des versions peu différentes sur le continent, puis un conte fantastique et terrible que je n'avais pas rencontré ailleurs, et qui rappelle à la fois et l'ombre de Banco, dans *Macbeth*, et l'invitation de don Juan à la statue du Commandeur[1].

— C'est là un conte de revenant, dis-je à Tanguy ; croyez-vous aux revenants ?

— Je crois aux revenants, répondit-il d'un air sérieux.

— En avez-vous jamais vu ?

— J'en ai vu, monsieur.

— Vraiment ? Contez-moi donc cela.

[1] Voir ce conte sous le titre de : l'*Ombre du Pendu*, dans mon recueil : *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, tome II, p. 125.

— Je le veux bien, quoique j'eusse préféré vous conter autre chose.

Et il reprit, d'un ton grave et convaincu, qui contrastait avec sa gaîté ordinaire. — J'avais un oncle, un frère de mon père, qui, en récoltant du goëmon à l'île Lavrec, tomba à la mer si malheureusement qu'il se trouva pris entre deux rochers, sans pouvoir se dégager, quoique excellent nageur, et y périt. Mon père, qui l'accompagnait, accourut à son secours, mais trop tard pour pouvoir le sauver. Pourtant, mon oncle put encore lui recommander de faire dire une messe pour le repos de son âme, dans la chapelle de Sainte-Barbe. Mon pauvre oncle fut porté en terre accompagné de presque tous les habitants de l'île, qui l'estimaient et l'aimaient ; mais mon père, par négligence, ou plutôt par oubli, ne fit pas dire de messe pour lui, dans la chapelle de Sainte-Barbe, comme il l'avait promis. J'avais alors douze ans, et je commençais à apprendre mon état et à accompagner, dans les maisons de l'île, mon père, qui était aussi tailleur. Nous partions, tous les matins, de bonne heure, et nous revenions coucher, le soir, à la maison. On me payait deux ou trois sous ma journée. Un soir du mois de décembre, que nous revenions de notre journée, par un beau clair de lune, comme nous passions devant la maison de mon oncle, je fus étonné de le voir debout sur le seuil de sa porte, comme quand il vivait encore. J'eus peur et je me serrai contre mon père en lui disant tout bas : Regardez, mon père, ne voyez-vous pas mon oncle, qui s'est noyé, debout sur le seuil de sa porte ? C'était environ huit jours après le malheur arrivé. Mon père me répondit assez durement : — Tais-toi, petit imbécile, tu rêves tout éveillé !

Mais il avait vu aussi, sans doute, car il pressa le pas.

Moi, j'étais tout troublé et saisi de peur. J'aventurai pourtant un regard en arrière, et je vis le mort qui nous suivait, triste et l'air suppliant. Mon père avait peur comme moi, et n'osait pas regarder derrière soi. Arrivé à la porte de sa maison il essaya d'introduire la clef dans la serrure, mais sa main tremblait tant qu'il ne pouvait y parvenir. Nous entendîmes alors, derrière nous, des plaintes, comme d'un homme qui souffre. Nous nous détournâmes et nous vîmes encore mon oncle près de nous, la tête sanglante, avec une large blessure au front, et il dit, d'un ton et d'un air à fendre le

cœur de pitié : — Tu m'as donc oublié, mon frère !... Puis il se dissipa lentement et s'évanouit comme la fumée. Mon pauvre père était tout bouleversé, hors de lui, et la sueur tombait goutte à goutte de son visage. Il ne pouvait parler Ce fut moi qui ouvris la porte et qui l'aidai à entrer dans la maison. Il tomba sur un banc, ne pouvant plus se tenir sur ses jambes, et ma mère, qui travaillait dans une ferme de l'île, rentra peu après. Elle aida mon père à se mettre au lit, et je lui racontai ce qui nous était arrivé. Le lendemain, mon père se leva de bonne heure, se rendit chez le recteur (le curé), lui raconta l'apparition et le pria de dire une messe, à la chapelle de Sainte-Barbe, pour le repos de l'âme de son frère, et cela le plus tôt possible.

Le recteur dit la messe demandée, le surlendemain, et j'y assistai, à côté de mon père, agenouillés tous deuxsur les marches de l'autel, et, pendant que le prêtre officiait, nous voyions clairement le mort, au côté gauche de l'autel. Quand la messe fut terminée, il disparut, et nous ne le revîmes plus.

Voilà, monsieur, ce que j'ai vu et entendu, moi qui vous parle, comme je vous vois et vous entends là où vous êtes. Je sais qu'aujourd'hui on a généralement honte d'ajouter foi aux récits de revenant et qu'on se moque de ceux qui y croient. Mais, je n'ai pas honte, moi, et je crois qu'il est aussi facile à Dieu de ressusciter les morts, depuis longtemps couchés dans leurs tombeaux, que de faire germer le grain de blé qui nous nourrit et de faire luire son soleil béni sur nos têtes. Qu'en pensez-vous, monsieur ?

— Je pense, Lorgerai, que c'est sagement raisonné, et qu'il y a plus de choses inconnues dans le ciel et sur la terre que ne peuvent rêver les philosophes et les savants.

F.-M. Luzel.

23 août 1873.

ÉTUDES D'HISTOIRE LOCALE

# NOTICE SUR LA PAROISSE DE CORDEMAIS

(*Suite*[1].)

Nous avons relevé dans les registres de l'état civil de la paroisse de Cordemais et dans une liste de souscriptions faite en 1635 pour la construction du clocher de l'église[2] le nom d'un certain nombre de fiefs que nous croyons intéressant de signaler avec quelques-uns de leurs propriétaires. On retrouve encore tous ces fiefs en la commune de Cordemais, et la plupart de ces maisons, jadis féodales, ont conservé les traces de leur ancienne importance.

Nous citerons d'abord le fief de la *Chevalleraie*. En 1420 et 1435, il appartenait à Jean du Berso, chevalier, capitaine d'une des compagnies qui vinrent faire le siège de Chantoceaux pour délivrer le duc Jean V fait traîtreusement prisonnier par Olivier de Penthièvre. En 1460, Jean Macé[3], sieur de la Chevalleraie, était chancelier du duc François II. Julien Poher[4], mort le 30 septembre 1597, veuf de

[1] Voir le numéro d'octobre 1893.

[2] En tête de cette liste figurent haut et puissant seigneur messire Guy de Rieux, « seigneur de Châteauneuf », comme seigneur de la Roche en Savenay ; « M. de l'Angle », comme seigneur d'Acigné ; « M. de la Haie-Lelou », nom alors donné à la seigneurie de la Haie-Maheas, de Michel Lelou, son propriétaire, qui l'avait acquise de Charles de Montauban et de Jacquette de la Lande.

[3] Le 1er août 1421, Alain Macé, de la compagnie du sieur de la Hunaudaye, fait montre à Château-Gontier. En 1500, dans un accord passé entre la duchesse Anne et le vicomte Jean de Rohan, comparait Guillaume Macé, sénéchal de Clisson, conseiller et avocat de la reine Anne ; le même est désigné comme prévôt de Nantes en 1501.

[4] Jean Poher, chevalier de Jean de Montfort, fait montre à la Guerche, le 2 octobre 1419, avec Jean Macé, Michel Merlet et plusieurs autres. En 1505, un autre Jean Poher est maître d'hôtel de la reine Anne. — Nous ne pouvons pas

Jeanne des Mesliers, † 8 décembre 1588, était seigneur de la Chevalleraie ; il eut pour successeur son fils, Olivier Poher, marié à Marie de la Lande[1]. Puis nous trouvons encore Marie Moricaud, dame de la Chevalleraie en 1664, en 1667 veuve de François Gazet, écuyer ; Pierre Bazille, seigneur de la Chevalleraie en 1682, et Jeanne de Lerat, dame du même lieu en 1715.

*La Haie-Mériais :* Jean de Lalou, 1435 ; François de la Louarie et Jeanne de la Touche, 1501 ; Etienne de la Louarie, 1526 ; Pierre de la Louarie, 1560 ; François de la Haie-Mériais et Marie du Vernay, 1590 ; François de Bonnemez et Catherine Bouray, 1606 ; Jacques de Bonnemez, écuyer, maître des comptes à Nantes, et Madeleine Guiton, 1646-1674 ; Pierre Poullain , 1693 ; Antoine Poullain, 1705 ; Louis Poullain et Marie Gellée de Prémion, 1718-1739 ; François Poullain, 1747 ; Marie-Françoise Poullain, veuve de Louis-Charles du Breil, seigneur du Buron, 1776.

*Le Chaux* : François de la Lande et Marguerite de la Trimoulerie, 1576-1590 ; Isabelle de Mello, 1663 ; Jacques Petit, sieur de la Louitais, 1677-1680 ; Charles Ollivier et Catherine Luxurier, 1750-1788 ; Catherine-Julie Ollivier, épouse de Jean-Baptiste-Robert Touchaint, sieur de la Lustière.

*La Basillaye*[2] : Jean Magouet et Julienne Guillard, 1607 1644 ; Pierre Bazille, 1650 ; Charles Bessard, lieutenant à Savenay, et Perrine Polligné, 1673 ; Julien Saffré, 1749.

*La Porteraye* : François Bonfils et Olive de la Louarie, 1617 ; Jean Bonfils et Catherine Bardou, 1633 ; Marie Bonfils, 1664.

*La Touche* : Pierre Barrays, † 9 mai 1620, mari de Richarde Le

ne pas constater, à leur louange, que les Cordemaisiens suivirent toujours le parti national. Nous avons dit que, jusqu'au dernier moment, ils restèrent fidèles au duc de Mercœur ; de même, au XV^e siècle, nous voyons tous les possesseurs de fiefs en Cordemais attachés à la personne de Jean de Montfort.

[1] En 1593, « furent espousez honorable homme Olivier Poher et Marie de la Lande, « dame du Pontpictin, en l'église et chapelle de M. Saint-Nicolas-du-« Port. »

[2] D'après un aveu rendu à la seigneurie de la Cour-de-Bouée en 1565, nous voyons que du fief et tenue de la Basillaye, près la chaussée de Cordemais, dépendaient 7 étagiers et hébergements (*Arch. Tournier*).

Breton ; Jacques Bazille et Marguerite Bodard, 1645-1696 ; Rolland Bazille et Jeanne Deniau, 1682 ; Jean-Baptiste Bazille, 1710-1715.

*La Quenaudais* : René Spadin et Louise Blanchet, 1636 ; Michel Luzeau, 1675 ; Claude Luzeau et Jeanne Lhomme, 1716.

*Les Taupinières* : Olivier Le Breton, † 1er mars 1626, mari de Jeanne Biré ; François Poydras et Jeanne Thibaut, dame du Landa, 1635-1662.

*Bel-Air* : Charles Barrays et Julienne Desouches, 1633 ; Jean-Baptiste Prudhomme, 1671.

*La Jaunaye* : Claude Saffré et Renée Germont, 1633 ; Gilles Saffré et Marguerite Moisnard, 1654-1667 ; Vincent Saffré et Marguerite Bazille, 1682-1689.

*La Bessardais*, terre anoblie en 1441 par le duc de Bretagne en faveur de Guillaume Bessard, son valet de chambre ; Isabeau de la Lande, dame de Montluc, 1603 ; Charlotte de Montauban, dame de Rochefort-sur-Sèvre, épouse de Thomas Formon, sieur de la Musse, 1610-1642 ; Marquise de Montauban, 1655-1700 ; Olivier-Louis de Monti et Renée-Jeanne Vedier, 1713 ; Jean-Charles le Flô, seigneur de la Haye-Tremelo, et Jeanne-Renée-Louise Vedier ; Charles le Flô de Tremelo, 1761.

*La Sénéchallaye* : Pierre Barrays et Françoise Taugain, 1635 ; Pierre Edenin, 1667-1708.

*Le Bois-Alliette* : Guillaume Taugain et Isabeau Lemercier, 1635-1654 ; Pierre Edenin, 1667-1708.

*La Forgerie* : Jeanne Poher, 1598 ; Olivier Poher, 1605 ; Louise Moricaud, 1671-1685.

*La Peille* : Julien Belot, 1635-1639 ; Jacques Valleton, écuyer, et Renée Veillard, 1656-1674 ; Nicolas Libault et N. Valleton, 1690 ; Nicolas Libault, avocat à la cour, et Marie Rozée, 1715.

*Le Vivier* : Charles Moricaud, 1635-1660 ; René Moricaud, 1672 ; Mathurin Moricaud et Catherine Moriceau, 1691-1716.

*Le Boisrond* : Martin François, 1635 ; Julien François et Elisabeth Gouchand, 1671.

*Les Petites Landes* : Laurent Moysant et Angélique Lhomme, 1669-1703 ; Jean Huchet, 1707.

*Le Venet* : François de la Haie Mériais, 1590; Mathieu de Roussillon; Julien de l'Angle et Marie de l'Espinay, 1647-1675; Julien de l'Angle et Marie Gobert d'Orgueneau, 1675-1691. A la mort de Julien de l'Angle, les seigneuries d'Acigné et du Venet, réunies depuis plusieurs années, furent séparées. Tandis que la seigneurie d'Acigné passait à Anne Symon, veuve de Claude Lelou, seigneur de la Renaudière, le fief du Venet devenait la propriété de Charles de la Bourdonnaye, seigneur de la Hunelaye, auquel succédèrent Yves-Marie de la Bourdonnaye et Marie-Anne de Bodoyer, 1713; Louis-Charles-Marie de la Bourdonnaye et Renée-Thérèse de Boiséon, 1730; Charles-Louis-Sévère de la Bourdonnaye et Renée-Julie de Berthou de la Violais, 1775.

Nous mentionnerons encore le fief *de la Musse*, que nous avons vu réuni au XVIII^e siècle à la châtellenie de Cordemais, mais qui antérieurement faisait partie de la seigneurie de la Cour-de-Bouée. Pierre de Boisguiheneuc, maître d'hôtel de Madame, le possédait en 1565 ; en 1651, il appartenait à René de Boisguiheneuc, seigneur de la Cour-de-Bouée.

Enfin le fief *au Vicomte*, consistant en une somme de 15 sous au terme de Noël, payable au receveur ou sergent de la vicomté de Donges au bailliage de Cordemais, à l'issue de la grand'messe du point du jour célébrée en l'église du Temple, à la sortie de ladite église. « Et sont tenus ceux qui doibvent la dite rente de con-
« duire et mener le sergent receveur de la dite église en une
« maison honnête, au dit lieu du Temple, en laquelle il y ait pain
« et vin à vendre, et lui doibvent donner à dîner, celuy jour, à
« poulets, bouilli et rosti, à lui et à son homme, et serviette blanche
« sur l'espaule, estant assis à la table vers le feu, et lui admi-
« nistrer et lui bailler pain et vin du meilleur, et le traiter d'une
« manière compétente, pour le rendre du tout à son bon plaisir et
« le desfrayer de tout à leurs despens, sans qu'il lui en coûte
« aucune chose. » (*Arch. Tournier.*)

## II

Pour Cordemais, comme pour presque toutes les paroisses un peu anciennes, on ignore l'époque précise de la fondation de l'église. Oger affirme qu'elle fut érigée l'an 370 par Emmelius, évêque de Nantes. Albert Legrand, qui eut entre les mains un ancien catalogue des évêques de Nantes, dit qu'Arisius, 6e évêque, sacré en 368, édifia les églises paroissiales d'Oudon, Donges, Cordemais et trois autres. Sans vouloir attacher une grande importance à ces renseignements, nous croyons cependant que la fondation de l'église de Cordemais remonte à une assez haute antiquité. Le patronage de saint Jean-Baptiste sous lequel elle était placée appartient en effet généralement à des églises fort anciennes. Quoi qu'il en soit, pour ne nous appuyer que sur des documents historiques, nous rappelons que, dès l'année 1051, l'église de Saint-Jean-Baptiste de Cordemais est mentionnée expressément dans la donation d'Even du Matz à l'abbaye de Redon. Nous ferons en outre remarquer qu'elle était dès lors située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la nouvelle église : le prieuré de Saint-Samson construit dans le champ près l'église donné par Even du Matz indique nettement le lieu où elle se trouvait.

Il ne reste pour ainsi dire aucun vestige de l'église primitive. Tout au plus pourrait-on signaler les bénitiers qui se voient à l'intérieur : ils étaient dans l'origine placés à l'extérieur sur des bases qui leur manquent aujourd'hui. Au devant du grand autel était un puits couvert d'une pierre ronde avec inscription : on avait oublié l'existence de ce puits, ou du moins son usage, et l'on croyait que c'était une crypte. Au mois d'août 1856, on en fit l'ouverture : on descendit jusqu'à 7 ou 8 pieds au dessous du dallage, et l'on trouva une masse énorme d'ossements qui y avaient été jetés lors de la destruction de l'ossuaire situé au dessus de l'abalet de l'église. On voulut sonder la profondeur sous les ossements, et l'on y enfonça une verge de fer dont 3 mètres au moins disparurent. Suivant la

tradition, cette prétendue crypte ou plutôt ce puits correspondait avec le château du Goust et le prieuré de Saint-Nicolas-du-Port.

Au commencement du XVIII^e siècle, l'ancienne église, faute sans doute d'un entretien convenable, menaçait de tomber en ruines. Dès l'année 1611, on avait fait marché avec Jean Sion, couvreur en pierres d'ardoises, « pour coupvrir et réparer bien et deuement, « l'église avecques l'aballet d'icelle. » En 1621, un autre marché pour la charpente fut passé avec Nicolas Ganachau, charpentier. Mais ces réparations partielles étaient insuffisantes : les habitants constataient chaque jour que le danger d'une ruine complète devenait plus imminent. Au printemps de l'année 1630, ils convinrent avec François Leray, maçon, et Jean Renaud, charpentier, que, moyennant une somme de 1066 livres, ils entreprendraient la restauration de l'église. Mais, au moment de se mettre à l'œuvre, les ouvriers reculèrent, disant que la restauration était impossible, qu'il fallait une réfection totale. Les habitants en appelèrent au seigneur de la Haie-Maheas comme arbitre, et celui-ci, s'étant transporté à Cordemais le 21 juillet 1630, il fut reconnu « que les « longères de murailles estoient ventrues, lisardées et contreplom- « bées, et qu'il estoit nécessaire de les rebastir de neuf.... que la « charpente estoit penchante et pourrie par vieillesse et caducité, « et ne pouvoit subsister, estant preste de tomber tant par le deffaut « des murailles que pourriture des sablières, tirans, chevrons et « autres bois d'assemblage, comme à pareil les ardoises et lattes « du toit de la dite église estoient pour la plus part tombées et « pourries, et ce qui restoit de la couverture prest de tomber. »

Il fallut donc se résoudre à une reconstruction presque complète : pendant quatre années que durèrent les travaux (1631-1634), les paroissiens furent soumis à une imposition de 300 livres[1], outre 600 livres qui avaient été levées dès la première année. En 1634, l'église était terminée, mais elle n'avait pas de clocher. Les cloches avaient été placées sur les poutres qui se trouvaient au dessus de la chapelle de Notre-Dame : elles étaient à peine à une hauteur de

[1] Pour recouvrer cette imposition, on établit une taille de 2 s. 6 den. sur chaque ménage, et une demi-taille de 15 den. sur chaque veuf ou célibataire.

vingt pieds, « et le bruit d'icelles troubloit le divin service e « ostoit la dévotion de ceux qui y assistent ; davantage les dites « poutres estoient en hazard de tomber et de se rompre, ce que « l'on craignoit de jour en jour. » C'était un nouveau sacrifice à faire.

On fit dresser un « devis de la massonne, charpente, couverture, « ferrure, plomb et croix requize pour construyre une pyramide « ou clocher, consistant en une tour de 11 à 12 piedz de franc « dans œuvre en carré. » Ce devis montait à 2 000 livres ; le 12 août 1635, les travaux furent adjugés à Jean Renaud, maître charpentier à Nantes. Pour couvrir la dépense, on chargea les *fabriqueurs* « de se rendre chez MM. les ecclésiastiques, nobles et autres « biens tenans en la paroisse pour recevoir leur libéralités », et l'on recueillit plus de 500 livres. Le reste fut acquitté en plusieurs années successives, moyennant de nouvelles impositions.

Pendant plus d'un siècle, nous ne voyons pas qu'il ait été fait de travaux à l'église ; mais, le 11 mars 1746, la foudre tomba sur le clocher et le détruisit presque entièrement, ainsi que les vitres du chœur et de la nef[1]. Le devis des réparations nécessitées par cet orage s'éleva à 372 livres. L'année suivante, un ouragan, survenu dans la nuit du 22 au 23 novembre, exigea de nouvelles réparations. Mais on ne faisait absolument que l'indispensable, et par la marche même du temps l'église allait sans cesse se dégradant. Elle menaçait de nouveau ruines : on aurait pu la reprendre sur l'ancien plan comme on avait fait en 1630, on préféra la démolir et en reconstruire une nouvelle. La première pierre fut posée le 8 mai 1878, et un monument inachevé remplace aujourd'hui l'église du XVII[e] siècle.

Avant de quitter l'ancienne église, nous devons dire quelques mots de son aménagement intérieur. Le grand autel, dédié à saint

[1] Parmi ces vitraux, le procureur fiscal de la baronnie de la Roche en Savenay, qui assistait « au procès-verbal des avaries et dégradations », eut bien soin de faire remarquer, pour établir la prééminence du seigneur de la Roche en l'église, « qu'au vitrage vers midi, vis-à-vis l'autel de Notre-Dame de Bon- « Secours, il y a un verre qui porte l'écusson de la maison de Rieux, chargé « de 10 hermines par 4, 3, 2 et 1. »

Jean-Baptiste, avait un assez beau rétable du XVII^e siècle : à gauche étaient les statues de saint Roch et de saint Pierre ; à droite, celles de saint Blaise et de saint Paul. Dans le collatéral du nord était la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours ou du Rosaire, avec également un rétable du XVII^e siècle : à gauche, les statues de saint Antoine et de sainte Anne ; à droite, celles de saint Avertin et de saint Joseph. Dans le collatéral du midi la chapelle de Saint-Eutrope, avec une statue de saint Sébastien à gauche, et

*Ancienne église de Cordemais.*

une statue de saint Fiacre à droite. Enfin, dans la nef, étaient deux autels, dits des Trois-Maries et de Saint-Sauveur ; mais ils étaient si mal entretenus qu'en 1761, lors de sa visite pastorale, M^gr Pierre Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes, défendit d'y célébrer jusqu'à ce qu'ils eussent été mis dans un état plus décent. En 1779, M^gr Freta de Sara ordonna « que les deux petits « autels de la nef, interdits depuis longtemps, les quels occupent « inutilement de la place dans l'église déjà trop petite pour conte- « nir les paroissiens, seront entièrement démolis, et le mur au quel « ils sont adossés recrépi, uni et blanchi ; qu'en conséquence toutes « les statues des dits autels mutilées et dégradées seront enterrées

« dans le cimetière, et le reste des matériaux réservé pour les « réparations de l'église[1] ».

Quant aux meubles et ornements, nous extrairons les renseignements suivants, tirés d'un inventaire dressé en 1634, après la reconstruction de l'église[2] :

« Une croix d'argent, la quelle a été faite dorer par les paroissiens, avecques deux escharpes ;

« Quatre calices d'argent, sçavoir deux d'iceux dorez, l'un des quels estoit rompu et décollé et la platine de l'autre pollue et rompue par le milieu, et auroient esté faitz racoustrer et raccommoder par les paroissiens, et yceux quatre calices sont bons à présent avecques leurs dites platines ;

« Un chasuble de veloux rouge cramoisi, donné par honorable homme Ollivier Le Breton, vivant sieur des Taupinières;

« Une bannière de damars faicte à ramage rouge cramoisi ;

« Une grande chappe de veloux rouge, donnée par le dit feu sieur des Taupinières ;

« Une autre chappe pour servir au service et procession des Trespassez, la quelle est de camelot noir avecques un crucifix au derrière, donnée par Mre Guillaume Barrays ;

« Un chasuble de damars rouge, donné par deffunt Mre Guillaume Taugain ;

« Trois chasubles de damars figuré, sçavoir l'un rouge, l'autre tanné et l'autre verd ;

« Un chasuble et deux damoires de veloux rouge cramoisi ;

« Un autre chasuble et deux damoires de taffetas noir, donnez par honorable femme Bretranne Taugain ;

« Un chasuble, deux damoires avecques deux estolles et trois fanons de damars noir faict à ramage, garnyz de passement d'argent, donnez par honorable femme Jeanne Pillet, veufve de deffunt Mre Guillaume Taugain ;

« Une autre chasuble, une estolle et un fanon, le tout de camelot noir, donnez par Thomasse Boistuau ;

[1] *Archives de la fabrique de Cordemais.*

[2] *Archives Tournier.*

« Un parement, donné par deffunt le sieur de la Hémériais ;

« Un pesle, donné par damoiselle Susanne de la Lande :

« Un parement de veloux noir pour servir à l'image de Nostre-Dame ;

« Un parement d'autel, de damars blanc et orangé faict à ramage, donné par noble homme Mre Jean Fourché, grand-archidiacre de Nantes ;

« Deux parements d'autel pour servir à l'autel de Nostre-Dame, estant de damars blanc et orangé faict à ramage. »

Notons encore « une bannière de velours rouge, avec un Christ d'un costé et un saint Jean-Baptiste de l'autre, avec une franche d'or au bas, des fleurs de lys, hermines et estoilles brodées d'or et de soye », donnée en 1739 par Pierre Saffré, laboureur ;

Et « une chasuble, deux dalmatiques avec leurs étolles et manipulles, un voille, une chape, une écharpe, un tapy et deux cossins, le tout d'étoffe tissue en or et argent, » donnés en 1749 par Julien Saffré, sieur de la Bazillaye, marchand négociant en Espagne[1]. »

De tous ces meubles et ornements il ne reste plus aujourd'hui que la croix d'argent ; mais elle nous semble mériter une mention particulière. Voici comment elle a été décrite par M. Darcel (*Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, année 1884, p. 452), à la suite d'une communication que j'avais faite au Comité des travaux historiques :

« L'église Saint-Jean-Baptiste de Cordemais possède une croix processionnelle en argent, dorée par parties : elle présente ce grand intérêt d'avoir été fabriquée à la fin du XVe siècle pour l'église même qui la possède encore. Son nœud porte en effet six petits boutons ornés de lettres émaillées, dont l'ensemble forme l'inscription : S. IEHA DE COR DE MES.

« Voici donc une croix assurément française, sortie d'un atelier local, de Nantes probablement.

« Les bras de la croix sont terminés par des quadrilobes à redans, qui portent du côté du crucifix les figures de la Vierge et de

[1] Ces ornements provenaient, dit-on, de la garde-robe d'une princesse d'Espagne, laquelle garde-robe avait été achetée par Julien Saffré.

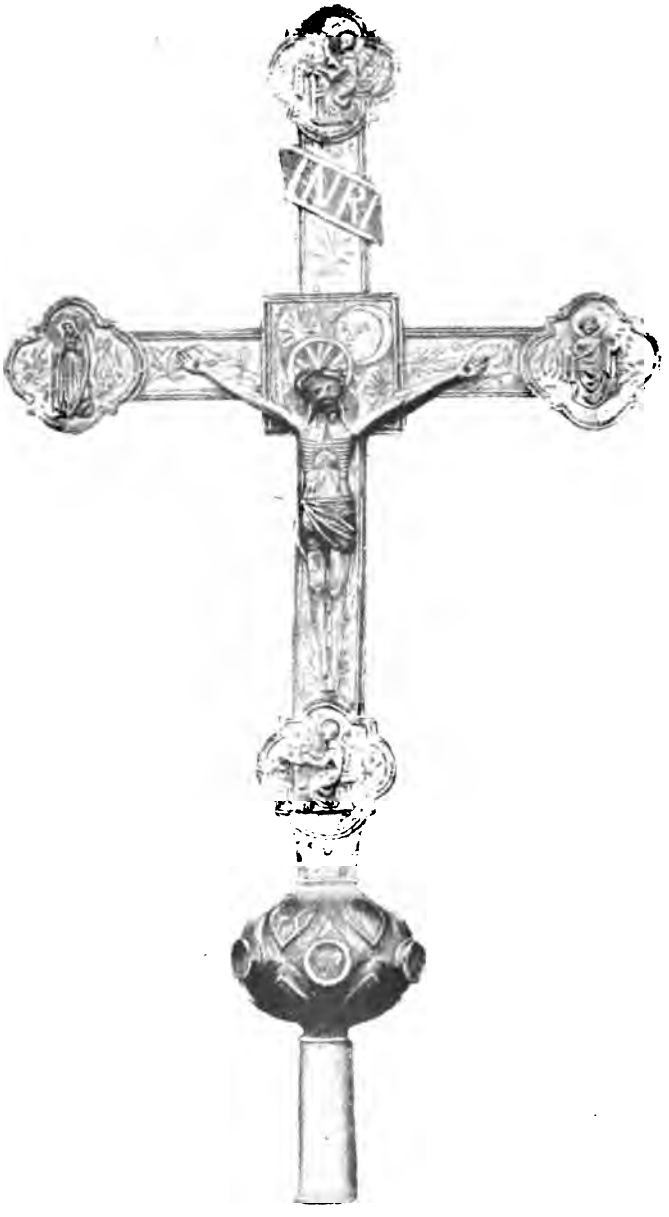


*Croix processionnelle de Cordemais.*

(FACE ANTÉRIEURE)

*La même croix.*

(FACE POSTÉRIEURE)

saint Jean ; de l'autre, les symboles évangéliques en relief et rapportés. Le Christ est fixé par trois clous d'un côté ; de l'autre la figure de saint Jean Baptiste, patron de l'église, occupe la tige de la croix. Le nœud est décoré d'un réseau de six ogives descendantes et de six ogives montantes, encadrant les six boutons émaillés dont il a été parlé plus haut.

« Le soleil, figuré par une étoile à rayons flamboyants, et la lune, par un disque à face humaine, sont gravés, derrière la tête du Christ, sur un carré qui couvre l'intersection des quatre bras de la croix. L'agneau pascal est rapporté sur la face postérieure. »

Comme reliques du temps passé, nous devons encore citer :

Une tasse d'argent servant aux baptêmes et portant cette inscription : POVR SERVIR AV FONS DE L'EGLISE DE CORDEMES, 1641 ;

Deux chandeliers de cuivre, donnés par Marguerite Huet en 1671, comme le témoigne cette inscription gravée sous leur pied : MARG. HVET A S^CT LVCE, 1671 ;

Enfin une petite cloche pouvant peser une soixantaine de livres, et sur laquelle on lit : L'AN MIL V^C IIII^XX II.

Plusieurs chapellenies, légats ou bénéfices avaient été fondés dans la paroisse de Cordemais : ces bénéfices étaient ordinairement concédés aux vicaires ou prêtres de chœur, et les revenus qu'ils en tiraient étaient l'un de leurs principaux moyens d'existence :

1° Chapellenie de Saint-Nicolas, chargée de deux messes par semaine en la chapelle de Saint-Nicolas-du-Port ;

2° Chapellenie de Saint-Julien (une messe par semaine en la chapelle de Saint-Julien) ;

3° Chapellenie de la Cave (une messe *de Beata* chaque semaine à l'autel de Notre-Dame), fondée le 9 mai 1623 par Olivier Le Breton, sieur des Taupinières, et Jeanne Biré, sa femme ;

4° Chapellenie de la Guionnerie (une messe par semaine à l'autel Saint-Jean-Baptiste), fondée le 5 mai 1435 par Alain Denion, prêtre[1] ;

[1] L'acte de fondation d'Alain Denion existe encore parmi les papiers laissés par M. Tournier, notaire à Cordemais. Il renferme des détails assez intéressants pour la topographie de Cordemais au XV^e siècle : on y trouve mentionnés le château de Guémené-Guingamp et l'île de Pullant.

5° Chapellenie des Trois-Maries (deux messes par semaine à l'autel des Trois-Maries) ;

6° Chapellenie des Boistuaux (une messe par semaine), fondée par Maurice Boistuau ;

7° Chapellenie du Provôt (une messe tous les samedis à l'autel de Notre-Dame), fondée par Jean Provôt, prêtre ;

8° Légat des Bazilles (une messe par semaine), fondée par Pierre Bazille, sieur de la Bazillaye ;

9° Légat des Barrays (une messe par semaine), fondée par Pierre Barrays, sieur de la Touche, et Richarde Le Breton, sa femme.

Outre les autels de l'église paroissiale, nous voyons citées dans cette liste deux chapelles, celle de Saint-Nicolas-du-Port et celle de Saint-Julien. Il existait en effet trois chapelles sur la paroisse. Nous avons déjà parlé de la chapelle prieurale de Saint-Samson, appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Aux XVI° et XVII° siècles, beaucoup d'habitants de Cordemais s'y faisaient enterrer : « Le 27 janvier 1608, fut ensepulturé en la chapelle de M. Saint-« Sansson, en la paroisse de Cordemes, le corps de deffunt Pierre « Fouré. » Comme nous l'avons dit, il ne reste que le souvenir de cette chapelle.

La chapelle de Saint-Julien était située au village de la Herguenais, sur le sillon de Bretagne. Le chapelain paraît avoir parfois exercé les fonctions curiales : « Le 3 juin 1633, a été baptisée, en la cha-« pelle de Saint-Julien, au village de la Herguenais, Julienne, fille « de François Balluet. » Cette chapelle a été détruite à la Révolution : une croix a été élevée sur son emplacement, au carrefour de deux chemins.

La chapelle de Saint-Nicolas-du-Port était beaucoup plus importante. Nous avons raconté tout au long comment un prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, avait été fondé au port de Cordemais à la fin du XI° siècle[1]. Ce prieuré, longtemps florissant, tomba en décadence, comme tous les autres, lorsqu'il fut

[1] Nous n'avons jamais vu cité dans aucun *Pouillé* ce prieuré de Saint-Nicolas-du-Port, non plus que celui de Saint-Samson. Il n'y a pourtant aucun doute sur leur existence, et le prieuré de Saint-Nicolas tout au moins méritait une mention spéciale.

arrivé entre les mains de prieurs commendataires. La chapelle, qui datait des premières années du XII^e siècle[1], fut négligée et tomba bientôt en ruines. Mgr Fretat de Sara, dans sa visite pastorale du 4 juillet 1779, ordonna, il est vrai, « que la « chapelle de Saint-Nicolas, utile à la paroisse et qui sert de « station dans certaines processions de l'année, sera le plus tôt « possible réparée et fournie de toutes les choses nécessaires à « la célébration de la sainte messe ; que, conséquemment, la partie « du toit qui correspond à l'autel sera lambrissée ; que les vitres « considérablement dégradées seront réparées, et toute la partie des « murs intérieurs du sanctuaire, où il s'est formé par l'humidité « grand nombre de taches verdâtres et en quelques parties des « crevasses, sera regrattée, recrépie et blanchie ; qu'en outre les « deux statues de l'autel, pour lequel il sera aussi fourni un tableau, « seront interdites à cause de leur état indécent et remplacées par « des neuves ; que la porte latérale, à demi pourrie par le bas, « sera raccommodée et doublée à neuf[2]. »

Mais on ne tint pas grand compte de l'ordonnance de l'évêque de Nantes : d'ailleurs les mauvais jours de la Révolution arrivèrent, et la chapelle, complètement abandonnée, fut vendue et détruite. Il en reste à peine quelques pierres et un bénitier qui se voit dans la clôture d'une ferme qui a remplacé l'ancien sanctuaire. A peu de distance était la maison prieurale : les deux piliers de la porte d'entrée existent encore ; à gauche est un colombier à moitié démoli, mais où l'on voit encore les cases à pigeons. A l'extérieur de la maison on reconnaît au premier étage une fenêtre romane, aujourd'hui bouchée, puis le chambranle d'une vaste cheminée en

[1] Nous la trouvons en effet expressément citée dans une charte de Brice, évêque de Nantes, qui siégea de 1113 à 1139 environ. *Ego Brictius, Nannetensis episcopus, interventu domini Oliverii de Ponte* (Pont-Château) *et Eudonis de Rocha* (la Roche, en Savenay), *confirmo monachis Sancti-Nicholai apud Cordumensem portum manentibus omnia dona que predicti milites vel antecessores vel homines eorum dederunt in elemosinam, scilicet capellam Beati-Nicholai-de-Portu et totum portum Cordumensem, cum omnibus costumis ad portum illum pertinentibus* (Coll. des Blancs-Manteaux, vol. XLV, p 535).

[2] *Archives de la fabrique de Cordemais.*

pierres. Au dessus d'une porte d'entrée est la date 1682 (grav. n° 6). Autrefois, à l'extrémité de la maison, était une tour à 7 étages, prétend-on, semblable à la tour de Buzay. Dans l'enclos, derrière la maison, est un beau vivier, cimenté dans le fond.

*Restes du prieuré de Saint-Nicolas-du-Port.*

La chapelle de Saint-Nicolas, comme celles de Saint-Samson et de Saint-Julien, servait fréquemment de lieu de sépulture pour les habitants de Cordemais ; au reste, il est à noter que le cimetière situé autour de l'église paroissiale recevait fort peu d'inhumations : chacun tenait à honneur de reposer près des saints autels, tellement que, dès l'année 1640, on dut faire un règlement à cet égard. Nous lisons en effet dans les registres de la fabrique que « sur la « remontrance faicte par maistre Julien Bernard, recteur de cette « paroisse. comme la pluspart des habitans de cette paroisse, « tant pauvres que riches, mesme ceux qui y sont demeurans « qui ne sont natifz d'icelle , lorsque le déceps arrive de « leurs enffans, chacun les faict ensépulturer en l'église dans les « plus honorables lieux et places qui y sont sans en deman- « der congé au dit sieur recteur ny aux presbtres de la dite « paroisse ny mesmes aux marguillers de la dite paroisse, que, à « raison de la dite occupation, puis les six mois derniers, pour « ensépulturer un corps de l'un des paroissiens de la dite paroisse, « fut ouvert trois tombes premier que en trouver une propre. Sur « laquelle remontrance a esté advizé que à l'advenir il ne sera ensé- « pulturé en la dite église soubz l'aage de 25 ans que les père et « mère ou autres héritiers qu'ilz ne paient pour ceux qui seront

« ensépulturez en la nef de la dite église 12 soulz, et pour ceux « qui seront ensépulturez dans le chœur de cette église pairont « 20 soubz aux procureurs et marguillers de la dite paroisse. »

Nous avons terminé notre tâche. Sans nous faire illusion sur l'intérêt assez restreint qu'offre l'histoire d'une paroisse aussi obscure que celle de Cordemais, nous avons voulu mettre en œuvre les documents que nous avions rencontrés, persuadé que, plus on multipliera les monographies locales, plus on tendra à faire complète et vraie l'histoire d'un pays d'abord, puis d'une province, puis d'une région, puis de la France tout entière.

LUCIEN MERLET.

# LES TOMBEAUX

DES

# DUCS DE BRETAGNE

PAR P. DE LISLE DU DRENEUC

*Conservateur du musée archéologique de Nantes*[1].

La Bretagne n'a pas eu pour ses ducs un sanctuaire privilégié comme le Saint-Denis des rois de France ; ils reposent au contraire sur des points très éloignés de notre territoire, comme s'ils voulaient encore, sous leur armure de pierre, veiller à la défense de ce duché qu'ils ont si vaillamment défendu pendant leur vie. Cette dispersion doit tenir d'abord à ce que la Bretagne n'avait pas à proprement parler de capitale. Puis, la ferveur spéciale de nos princes pour certaines abbayes qu'ils avaient fondées guidait aussi leur choix pour le lieu de leur sépulture.

Quoi qu'il en soit, ces tombes ainsi disséminées étaient plus exposées au vandalisme. Tant que nos ducs eurent le souverain pouvoir, leurs monuments furent en grand honneur ; mais, après l'alliance avec la France, alliance qui mit un demi-siècle à se consommer, de la reine Anne à son petit-fils Henri II, notre dernier duc, le mépris pour les anciens gouvernants ne tarda pas à se manifester. C'était un moyen de montrer à la fois son peu de regret pour l'ancien régime et ses sympathies pour le nouveau pouvoir. Alors on délogea les tombes de nos ducs de leur place d'honneur et on les relégua dans quelque coin obscur de ces églises qu'ils avaient fondées et enrichies de leurs dons. Aussi, quand la Révolu-

[1] Voir la livraison de Juin 1893.

tion vint niveler les vieux souvenirs de notre patrie, elle trouva la besogne bien avancée.

Malgré toutes ces causes de ruine, ce qui nous a été conservé est assez précieux pour attirer toute notre attention. Douze princes de la maison de Dreux ont régné sur la Bretagne ; une bonne partie de leurs tombes, plus ou moins dévastées, existent encore. Si cette étude peut aider à préserver de l'oubli et surtout de la destruction les derniers monuments de nos ducs, nous ne regretterons pas de l'avoir entreprise en l'honneur de ces princes qui, dans leurs longues luttes pour notre indépendance, ont trempé la Bretagne comme une lame d'acier et en ont fait cette patrie chrétienne et fidèle que nous aimerons toujours.

---

# TOMBEAU DE PIERRE I

Du haut Seigneur de qui j'attends merci,
Du haut Seigneur dont son tuit mi pensé...
Dame dou ciel, qui portastes Jhesu,
Par qui le mont fut tôt enluminé,
Deffendez moi que je ne soie vaincu
Par l'anemi qui est fol et desvé.

PIERRE DE DREUX.

## I

La tombe du premier duc de Bretagne de la maison de Dreux semble bien modeste si on la compare au somptueux mausolée de son dernier descendant, mais élevée dans les plus belles années de l'art français, elle a, dans sa simplicité même, une pureté de sentiment que l'on ne retrouve pas dans le chef-d'œuvre de Michel Colombe.

Dans le demi-jour de la splendide église de Saint-Yved, reposait, la face tournée vers le ciel, un chevalier, les mains jointes pour l'éternelle prière. Comme le bon roi saint Louis, son suzerain et son ami, il a les cheveux coupés sur le front et retombant en boucles sur le cou ; guerrier, il est vêtu de sa cotte d'armes et une large épée est suspendue à sa ceinture ; poète, il garde sur les lèvres comme un sourire d'insouciante jeunesse ; prince du sang royal et duc de Bretagne, il porte à son bouclier l'écusson de Dreux et l'hermine bretonne ; chrétien, il repose au pied de l'autel du Christ, et deux anges protecteurs veillent à ses côtés.

On dirait que, dans le silence du sanctuaire, il écoute au loin le bruit de la justice divine qui approche de jour en jour, prêt à se dresser à cet appel pour offrir au Souverain Juge, afin de relever la balance de ses fautes, l'épée qu'il a tant de fois tirée pour sa sainte cause.

Pierre Ier, à qui le surnom de Mauclerc et ses démêlés avec les évêques ont laissé comme un renom de mauvais croyant, fut au

contraire pendant trente années l'héroïque champion de la foi et paya de sa vie son dévouement à la sainte cause.

Il accompagna le roi saint Louis à la septième croisade et fut grièvement blessé au combat de la Massoure. Joinville, qui le rencontra vers la fin de la bataille, nous le dépeint ainsi : « A nous vint « le Comte Pierre de Bretagne qui venait tout droit de la Massoure « et estait navré d'une espée parmi le visage, si que le sanc li chéait « en la bouche Sus un bas cheval bien fourni séait ; ses rênes avait « getées sur l'arçon de sa selle et les tenait à deux mains pour ce que « sa gent, qui estaient darières, qui moult le pressaient, ne le « getassent du pas. Bien semblait qu'il les prisa pou ; car il crachait « le sanc de sa bouche et disait : Voir pour le chief Dieu, avez veu « de ces ribeaus ! » Après la délivrance du roi, « le samedi devant l'Ascension dit Joinville, » le Comte de Flandres et le Comte de « Soissons en leur galies montèrent et s'en viendrent en France et « en amenèrent avec eux le bon Comte Perron de Bretaigne, qui « estait si malade qu'il ne vesqui puis que troiz semaines et mourut « sur mer. »

La date de sa mort, qui n'a point été indiquée plus exactement, peut être ainsi fixée aux derniers jours de mai de l'an 1250.

Cette date a été donnée de bien des manières, mais aucune de ces variantes n'a une base aussi sûre que celle que nous trouvons dans le récit du sire de Joinville.

Les historiens bretons ne nous ont laissé que peu ou point de renseignements sur les funérailles et le dernier asile de Pierre de Dreux à Saint-Yved de Braine, et c'est là, au pays de Soissons, que nous avons dû les aller chercher.

Au XVI^e siècle, un trésorier de l'église de Braine[1], du nom de Mathieu Herbelin, composa une histoire généalogique de la maison de Braine, dont le manuscrit renferme de précieuses indications sur les tombes de Saint-Yved. Voici le passage relatif à Pierre de Dreux :

« Je veuil demonstrer ou son corps est inhumé, lequel par son

[1] Manuscrit appartenant à M. Petit de Champlain. Voir la *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine*, par M. Stanislas Prioux. Paris, 1859.

testament commanda et baillia charge à Jehan le Conte, surnommé le Roux, son filz aysné, de conduire et admener son corps après sa mort en l'abbaye Saint-Yved de Brayne et supplia aux exécuteurs[1] dudit testament estre mis au plus près de ses prochains parens, parquoy son corps fust honnestement ensepvely, embaulmé et mis en ung cercueil de plomb, avecques gros dueil pour l'aporter en France en la dicte église Saint-Yved de Braine, ausquel lieu gist et repose le dict Duc dessoulx une tombe de cuivre moyennement eslevée, en laquelle est emporctraiturée avecques son escusson dudict Dreux et quelques petites parties des herminettes de Bretaigne, comme on peult veoir en icelle sépulture. S'ensuit l'épitaphe qui est à l'entour de la tombe dudit Pierre de Dreux, duc de Bretaigne, dict Mauclerc :

*Petrus flos commitum Britonnum comes, hic monumentum*
*Elegit positum juxta monumenta parentum*
*Largus, magnanimus audendo magna probatus.*
*Magnatum primus regali flore stirpe creatus*
*In sancta regine Deo famulando moratus*
*Vite sublatus rediens jacet hic tumulatus*
*Celi militia gaudens de milite Christi*
*Summa letitia comiti comes obtinet isti.*
*Anno M° CCXXXVIII°*[2].

« Aupres des monumens de ses nobles parens esleut icy sa sepulture la fleur des contes de Bretaigne ; c'estoit ung homme libéral, magnanime et de grandz entreprinses ; il fust premier Duc vassal de la couronne de France, lequel apres avoir longtemps demoure en saincte Religion pour mieulx servir à Dieu, après son retour du sainct voiage de Jherusalem, paya le deu de nature dont le corps gist icy. Dieu tout puissant qui se resjouit par la victoire

[1] Les exécuteurs de ce testament furent Renaud, archevèque de Paris, et Gauier, prieur du Val-Saint-Eloi-sous-Chaille ; le texte de l'interprétation de ce testament (manuscrit Baluse à la Bibliothèque du roy) montre que Pierre de Dreux fit don aux Croisés des sommes qui lui étaient dues par le roy de France

[2] Il y a là une erreur de douze ans, fidèlement reproduite par le traducteur.

de sa passion et de la convertion du pecheur le veuille mectre en gloire per-durable. Il trepassa l'an mil deux cent trente et huict, le cinquiesme jour de juillet[1]. »

## II

Le tombeau de Pierre I a été dessiné au XVII^e siècle par M. de Gaignières, cet admirable antiquaire qui, sous le règne de Louis XIV, parcourut nos provinces, sauvant de l'oubli et bientôt d'une disparition complète ces précieux souvenirs historiques dont beaucoup n'existent plus maintenant que dans son immense recueil. C'est là un service assez grand pour que la postérité lui en ait une impérissable reconnaissance, et toutes les sociétés archéologiques de France devraient s'unir dans un commun élan pour élever une statue à celui qui nous a conservé tant de précieux monuments de nos vieilles gloires nationales.

Le dessin de M. de Gaignières (f° 90 de la Collection des Princes du sang, cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale)[2] est bien supérieur à la planche donnée dans dom Lobineau ; il reproduit l'épitaphe dont les caractères gothiques décoraient le bord de la tombe ; les détails de l'armure, les motifs qui entourent le gisant sont aussi beaucoup mieux traités.

Le monument de notre duc se composait d'un soubassement peu élevé supportant l'effigie du prince dans une arcature trilobée posée sur deux petites colonnes. Deux anges gracieusement inclinés, les ailes ouvertes et tenant des encensoirs, remplissent les écoinçons du trilobe qui encadre le gisant. Les pieds du duc sont chaussés de mailles et appuyés sur un chien dont la tête et les membres sont trop trapus pour appartenir à un lévrier. Tout ce travail est en cuivre à grand relief.

[1] *Monographie de Saint-Yved*, p. 64.

[2] Le dessin de M. de Gaignières, ou du moins le calque pris à la Bodléienne d'Oxford, porte cette annotation : « Tombe de cuivre en relief, à main droite dans la nef de l'église de l'abbaye de Saint-Yved en Braine. Elle est de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, *mort le 22 juin 1250*, et autour est écrit : *Petrus*, etc. » (Voir l'inscription donnée plus haut).

Le bouclier posé sur l'épée est couvert des armes de Dreux, échiqueté d'or et d'azur, avec la bordure de gueules comme brisure; le quart de l'écu est semé des hermines.

Un curieux problème historique se rattache à cet écusson : les hermines étaient-elles les armes anciennes de Bretagne, ou est-ce Pierre de Dreux qui nous les a apportées dans une brisure de son écusson ? Nous croyons avoir démontré ailleurs[1] que toutes les difficultés soulevées à ce sujet venaient de ce que l'on avait confondu le franc-quartier, qui est une pièce d'honneur servant à placer les armes en alliance et occupe, enserre tout le quart du blason, avec le canton qui est seulement du neuvième de l'écu et sert de brisure de juveigneur.

Les princes de la maison de Dreux ont placé dans le franc-quartier de leur écusson les armes des maisons auxquelles ils se sont alliés : Limoges, Castille, Savoie. Pierre de Dreux a également pris le franc-quartier lors de son mariage avec la duchesse Alix, et ce sont indiscutablement les armes de l'héritière ou du fief de Bretagne que nous voyons représentées par les hermines.

Elles sont donc purement bretonnes, ces jolies mouchetures qui disent si bien : *Malo mori quam fœdari*; toutes les subtilités ne changeront rien à la tradition recueillie par nos plus vieux historiens, et aux documents tels que le *Chronicon Briocense*, qui dit, en parlant du petit-fils de Pierre Dreux : « *Plena arma Britanniæ, id est herminas plenas assumpsit.* » Ce n'est point un prince français qui nous les a apportées dans une brisure de son écusson ; elles étaient nos armes avant lui et le seront toujours.

## III

Il y avait juste quatre cents ans que notre duc reposait sous les belles voûtes de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, construites en 1180 par l'aïeul de Pierre Ier, lorsque l'armée espagnole, sous le commandement de l'archiduc Léopold, occupa le pays environnant.

[1] *Les Hermines de Bretagne*, Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1892.

Le 28 août 1650, l'abbaye fut prise et saccagée ; on brisa une partie des tombes et le feu fut même mis aux bâtiments.

Cet horrible pillage dura trois semaines !

Il est difficile maintenant de connaître toute l'étendue de ces dévastations ; un manuscrit du siècle dernier, contenant le récit des événements de 1650, nous aurait donné des détails précieux : il a malheureusement disparu.

Cependant, même après ce désastre, l'abbaye possédait encore un grand nombre de ses riches mausolées et entre autres celui de Pierre de Dreux ; à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, M. de Gaignières put y recueillir les dessins de ses tombes princières. Plus tard, vers 1730, dom B. de Montfaucon fit graver dans ses *Monuments de la Monarchie française* la série des tombes de la maison de Braine et de Roucy, ainsi que l'effigie de notre duc.

La Révolution fut plus impitoyable que les brutes soudards espagnols : elle détruisit tout.

Le 7 octobre 1792, nous apprend M. S. Prioux dans sa *Monographie de Saint-Yved*, le Conseil général de la commune autorisa la vente des métaux provenant des tombes de l'abbaye. Cette mesure ayant révolté les habitants, le Conseil dut prendre un nouvel arrêté.

On vendit les trésors historiques et religieux du monastère, comme on le faisait alors, c'est-à-dire comme un voleur qui se défait à bas prix de ce qu'il vient de dérober. Une chaire fut vendue trente sous et la bibliothèque du couvent adjugée pour 20 livres !

Que de riches patrimoines ont passé au même taux dans les mains des soi-disant *acquéreurs*, honteux complices de ces spoliations, dont les descendants s'acquittent envers la noblesse en lui vouant une implacable haine !

## IV

Avec le retour de la monarchie, un temps vint où, plus soucieux de nos chefs-d'œuvre, on songea à restaurer l'église Saint-Yved, devenue église paroissiale. M. l'abbé Beaucamp, curé-doyen de Braine, obtint du roi les fonds nécessaires pour commencer les travaux de

restauration. La Révolution de 1830 vint tout arrêter. « Pour acquitter les dettes faites sous l'ancienne administration, l'architecte fit démolir une partie de la nef et le portail qui avaient fait l'admiration de tant de siècles et dont il ne reste plus aujourd'hui que les fondations[1]. »

Lorsque je visitai l'abbaye de Saint-Yved de Braine, je fus frappé de ce désaccord entre la hauteur des voûtes et le peu de développement de la nef. Mais ce défaut, causé par les mutilations de nos modernes Vandales, s'oublie vite devant la rare pureté de ligne de cette belle nef.

M. le curé de Saint-Yved, à qui j'avais exposé le but de mes recherches, me conduisit vers le transept, et là, à quelques pieds du premier pilier de la tour centrale, il me montra la place où gisent encore les restes mortels de Pierre de Dreux. — En effet, par une rencontre providentielle, les sépultures n'ont pas été détruites pendent la Révolution, et voici comment : Suivant l'usage du temps, on convertit l'église en écurie pour la cavalerie ; afin de préparer la place aux animaux, on enleva la base des tombes et les dalles, de sorte que rien n'indiquait plus aux violateurs l'endroit où elles se trouvaient.

Plus tard, lors de la restauration de l'église Saint-Yved, des recherches faites avec un soin infini amenèrent la découverte des châsses et des sépultures ; le tout fut consigné dans un procès-verbal signé du recteur, du maire et de plusieurs témoins[2].

[1] S. Prioux, *Monographie de Saint-Yved de Braine.*

[2] Extrait du procès-verbal des fouilles de 1826 :

« L'an 1826... nous, curé de Braine... nous avons invité M. le maire de la ville de Braine à se transporter aussi sur les lieux pour constater avec nous les faits. Etant arrivés, nous avons scrupuleusement examiné les tombes et avons trouvé à huit ou dix pieds de distance la forme d'un corps ; on remarquait distinctement que les pieds avaient été mis du côté de l'autel et la tête vers les marches du sanctuaire. En poursuivant nos recherches, nous avons trouvé dans chaque tombe quelques parties du crâne, une partie de la mâchoire supérieure et inférieure, des côtes, une partie des fémurs et autres ossements dont il était facile de déterminer à quelle partie du corps ils appartenaient.

« De tout ce que ci-dessus, etc. Signé : Beaucamp, curé-doyen de Braine, Maczure, maire, etc. »

Cette copie nous a été obligeamment remise *in extenso* par M. Em. Collet, secrétaire de la mairie de Soissons.

Ainsi, comme il en avait exprimé le désir sur le vaisseau qui le ramenait mourant de ses blessures reçues à la Massoure, Pierre Mauclerc repose là près de son frère Robert III, dont la tombe, placée devant le maître autel, est dans l'axe de la grande nef, à son point de naissance le plus près du transept ; celle de Pierre Ier, placée à droite, lui est parallèle et se trouve juste à trois mètres au nord du grand pilier sud-ouest qui supporte la coupole.

En voyant cette place nue qui recouvre le corps de notre Pierre de Dreux, sans que rien ne rappelle son souvenir, je me demandais si la Bretagne ne songerait pas un jour à rendre plus d'honneur à ce duc qui, pendant vingt-cinq années, fut à la tête de notre pays. Il serait facile de faire tout au moins graver sur la pierre l'inscription qui entourait jadis son tombeau, et je suis certain qu'un jour ce vœu sera exaucé.

P. de Lisle du Dréneuc.

*(A suivre.)*

# LE CONTEUR

A M. Arthur de la Borderie.

Laissez-moi le fauteuil ! vous, entourez la braise :
Les fumeurs ont le banc, les fileuses la chaise.
Fille, ne poussez pas le balais vers le seuil !
Tous ici, mes amis, nous pleurons quelque deuil,
Quelque mort bien aimé, triste et pâle fantôme
Qui vient nous voir, la nuit, confondu dans l'atome.
Ecoutez ! le vent hurle et fait craquer l'auvent...
Les pauvres trépassés errent parmi le vent.
L'âge penche mon front et mérite créance ;
Signez-vous. Maintenant écoutez en silence :

*Il chante.*

« Puisqu'autour du foyer
Je trouve un auditoire,
Ecoutez une histoire
Qui va vous égayer.

Je l'ai lue en un livre,
En un livre très vieux,
Qui vaut plus d'une livre
Par les jours pluvieux.

Mon histoire commence,
Ma foi, comme au « bon temps » :
L'hiver rend la semence
Que reçut le printemps.

D'une façon naïve
Disons comme autrefois :
« Il était une fois... »
C'est encor la plus vive.

Quand la bûche d'hiver
Flamboie au fond de l'âtre,
Le nom de Gulliver
Amuse plus d'un pâtre.

L'aïeul s'en vient s'asseoir
Dans son fauteuil de chêne,
Et déroule la chaîne
Du magique savoir :

La légende dorée
Du saint de chaque jour ;
La complainte navrée
Du clerc épris d'amour ;

Arthur, vos passes d'armes,
Vos merveilles, Merlin ;
Vos fileuses en larmes,
Messire Duguesclin ..

Cela, dans la cuisine,
Se conte lentement,
Au léger tremblement
De la pâle résine.

On vous boit comme un lait,
Chant d'amour, chant austère,
Comme le chapelet
On vous dit en prière.

Et l'Esprit des propos
— Tel un phare des grèves —
Pour éclairer les rêves
Veille dans les lits clos...

O la mélancolie
Et le pouvoir fatal
De la chanson qui lie
Le cœur au sol natal !

*L'Idéal* qui sommeille
Au fond du plus grossier,
Luit comme un pur acier
A sa clarté vermeille... »

— Et l'histoire ? — Voilà
Qu'elle est restée en route ;
C'est un tour, je m'en doute,
De ce bon lutin-là.

JOS PARKER.

# COMPLAINTE BRETONNE

Musique de C. Baille.

*Pas trop vite mais gaiement.*

Trois ma - te - - lots, é - taient par - - tis, E - hi ! E -

*Lent.*

ho ! Gare au rou - lis Trois ma - te - - lots é - taient par-

*Un peu lent et triste.*

tis à la pêche en loin - tain pa - - ys.

*Suivez la voix.*

Trois matelots étaient partis
— Ehi ! ého ! gare au roulis ! —
Trois matelots étaient partis
A la pêche, en lointain pays.

Mais la tempête faisait rage
— Ehi! ého! gare au naufrage! —
Mais la tempête faisait rage
Sur la barque et son équipage.

Plus d'une fois auparavant
— Ehi! ého! gare au grand vent! —
Plus d'une fois auparavant,
Ils avaient lutté vaillamment.

Mais ce jour-là le vent plus fort
— Ehi! ého! gare à la mort! —
Mais ce jour-là le vent plus fort
Brisa leur courageux effort.

Le bateau sombra tout en plein,
— Ehi! ého! gare au requin! —
Le bateau sombra tout en plein,
Emportant tout vestige humain.

Un seul des trois qui sut nager
— Ehi! ého! gare au danger! —
Un seul des trois qui sut nager
Parvint au rivage étranger.

Les yeux brillants comme le jour,
— Ehi! ého! gare à l'amour! —
Les yeux brillants comme le jour,
Une dame lui fit la cour.

Il répondit à la sirène
— Ehi! ého! gare à la haine! —
Il répondit à la sirène :
« Je ne t'aurai jamais pour reine !

« J'ai là-bas ma douce jolie
— Ehi ! ého ! gare à l'envie ! —
J'ai là-bas ma douce jolie,
Pour toujours un serment nous lie. »

Et puis tout fier de son refus
— Ehi ! ého ! gare au reflux ! —
Et puis tout fier de son refus,
Il replongea, ne parut plus.

Après trois jours, après trois nuits
— Ehi ! ého ! gare au roulis ! —
Après trois jours, après trois nuits,
Son corps seul revint au pays.

OLIVIER DE GOURCUFF.

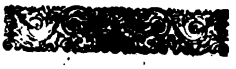

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DE L'ANJOU, par Gontard de Launay. *Paris,* Emile Chevalier, 1893. NOTES HISTORIQUES SUR NOËLLET, du même. *Segré,* Imprimerie de Moreau Guéret, 1890.

Les pays, comme les personnes, ont leur physionomie et leurs caractères, qui font leur originalité et les distinguent. Cette physionomie et ce caractère se révèlent surtout dans leurs mœurs, leurs traditions, et dans leurs superstitions mêmes, qu'il est toujours curieux et intéressant d'observer et de noter. Ce que les Luzel et les Sébillot ont fait pour notre chère Bretagne, M. Gontard de Launay tente aujourd'hui de le faire pour l'Anjou et en particulier pour la commune de Noëllet, qui a déjà servi, je crois, de titre à un roman, et qui pourrait, d'après le récit humoristique de M. Gontard, servir de thème à beaucoup d'autres, car, d'après lui, les habitants de cette localité ne le céderaient en rien pour la galanterie aux bons *Maraîchins* de la Vendée. La terre seigneuriale de cette paroisse est celle de *la Jaille* qui a donné son nom, sans doute, à plusieurs hommes éminents, et entre autres à l'amiral qui sur son vaisseau *le Richelieu* a été chargé de recevoir à Toulon les marins russes et leur vaillant amiral Avellan. Le travail de M. Gontard a donc de ce chef même une véritable actualité, outre son mérite intrinsèque, et nous sommes heureux de le signaler à l'attention de nos lecteurs.

D. C.

*
* *

*La servante de Dieu* MARIE DE SAINTE-EUPHRASIE PELLETIER, fondatrice du Généralat de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers. *Sa vie, son œuvre, ses vertus,* par M. le chanoine Portais, directeur des Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers. Ouvrage béni par N. S. Père Léon XIII et orné

de cinq portraits en héliogravure. — Tome I, *La vie extérieure* ; t. II, *La vie intérieure*. — *Paris*, Delhomme et Briguet ; *Angers*, Germain et Grassin, 1893.

Avant d'avoir reçu les livres de M. le chanoine Portais sur la servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, je n'avais guère entendu parler de cette sainte fille. Après les avoir parcourus, je suis tout étonné qu'elle ne soit pas célèbre. Et je me fais cette réflexion : Voici une personne qui a fondé, dans les diverses parties du monde, cent dix monastères pendant son existence de soixante-douze ans, qui a arraché à la débauche des milliers de jeunes filles et les a relevées devant Dieu et les hommes, qui allait comme le divin Maître, priant, enseignant, consolant, qui, après avoir triomphé des innombrables difficultés semées sur sa route, est morte comme une sainte, et cette personne d'un caractère sublime, d'une charité et d'un dévouement admirables, est moins connue dans les milieux mondains qu'un général au cheval noir, qu'un député en blouse, ou qu'un fauteur de grèves. Mais comme l'a dit Victor Hugo

Le temps amène la justice,

et les petits personnages qui occupent ou ont occupé démesurément l'attention publique seront tombés depuis longtemps dans l'ombre et dans l'oubli que la servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier vivra, grandira, rayonnera dans la mémoire des générations futures.

Née à Noirmoutier au milieu de la tourmente révolutionnaire, elle fut baptisée longtemps après sa naissance par un prêtre revenu d'exil. C'était une vive et joyeuse enfant, un peu espiègle même, mais bientôt son caractère acquit une douce gravité par la réflexion et la prière, et elle se sentit invinciblement attirée par la vocation religieuse. Accompagnée de deux jeunes amies pieuses comme elle, Sophie Duchemin et Clémentine Viaud-Grand-Marais, elle allait, dans le *Bois de la Chaise*, visiter la grotte où saint Philbert, saint Adélard et probablement saint Vidal avaient médité et prié. Lorsque vint l'époque du catéchisme, ces aimables enfants eurent la pieuse pensée de nettoyer et de remettre en honneur le tombeau de saint Philbert dans l'église de Noirmoutier. C'est dans ces idées et ces exercices de piété que Marie Pelletier passa son enfance et sa jeunesse avant d'entrer au Refuge de Tours pour aller ensuite, avec l'aide d'hommes charitables et dévoués, tels que le comte de la Potterie de Neuville, relever le Bon-Pasteur d'Angers, qui devint la maison-mère de nombreuses communautés en Europe et en Amérique,

car elle était devenue, suivant son vœu, une des petites Sœurs blanches auxquelles, Georges Rodenbach l'a dit,

> C'est un charme imprévu de leur dire « Ma sœur »
> Et de voir la pâleur de leur teint diaphane
> Avec un pointillé de taches de rousseur
> Comme un camélia d'un blanc mat qui se fane.

Le Bon-Pasteur n'est pas une institution aristocratique, oh non ! c'est une institution qui a pour mission de recueillir les pauvres filles que les femmes du monde écrasent de leur mépris et traitent de *filles de joie* parce qu'elles se vendent pour un morceau de pain, ce qui faisait dire éloquemment à Musset :

> Vous ne les plaignez pas, vous femmes de ce monde,
> Vous qui vivez gaiement dans une horreur profonde
> De tout ce qui n'est pas riche et gai comme vous.

Eh bien ! ces pauvres abandonnées, ces pauvres victimes de la lubricité du siècle, qui n'ont souvent pour perspectives que l'hôpital et la table de dissection, ce sont elles que la vénérable sœur Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier et ses pieuses compagnes sous leur blanc costume allaient cherchant et recueillant, et, comme le Bon Pasteur, ramenaient au bercail divin ces brebis égarées pour en faire des élues du ciel. Quels angéliques enseignements tombaient des lèvres et du cœur de la pieuse Mère ! Quelle douceur, et, en même temps, quelle dignité, quelle fermeté ! Oh ! dans ces maisons de refuge fondées par celle qui avait pour ambition et pour passion le salut des âmes, comme on sait réconforter les cœurs des pauvres repenties :

> Tout est doux, tout est calme au milieu de l'enclos ;
> Aux offices du soir la cloche les exhorte,
> Et chacune s'y rend, mains jointes, les yeux clos,
> Avec des glissements de cygnes dans l'eau morte.

Et comme ces pauvres filles des couvents fondés par les soins de la Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier doivent la bénir ; comme, après l'avoir vue mourir dans la paix du Seigneur, elles doivent désirer sa béatification, car maintenant il est question de proclamer bienheureuse cette servante du Seigneur dont les miracles fleurissent la tombe. C'est une plume ornementée par une religieuse du Bon-Pasteur d'Imola qui a servi à Pie IX à signer le dogme de l'Immaculée Conception ; puisse une semblable servir à Léon XIII à ratifier la béatification de la fonda-

trice de tant de couvents, de celle dont la pureté angélique faisait songer à la pureté sans tache de la Vierge divine. C'est le souhait le plus ardent de M. le chanoine Portais, et c'est aussi notre espérance.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

*Comtesse Olga*. — MIEL ET DARDS. — Delhomme et Briguet, éditeurs. — Paris, Lyon.

L'abeille qui cache sa personnalité sous le joli pseudonyme de *Comtesse Olga*, nom qui doit agréablement chatouiller nos oreilles russophiles, ne se contente pas de produire un doux miel, elle joue parfois de l'aiguillon avec une dextérité à rendre jalouse une *guêpe* d'Alphonse Karr lui-même. Dans son vol capricieux, elle s'arrête sur le plaisant et le sévère, sur la politique, sur la littérature, sur la philosophie, sur la théologie ; que sais-je ? Mais où elle produit son miel le plus doux, et où ses piqûres sont les plus cuisantes, c'est dans la psychologie féminine, qu'elle connaît à fond. Lorsque la comtesse Olga prend en main la plume d'aigle d'un Pascal ou d'un La Rochefoucauld, elle a plus d'esprit que de profondeur ; mais cela n'a rien de surprenant, elle a oublié que, suivant sa propre recommandation, « le style doit avoir le sexe de l'écrivain ». Mais lorsqu'elle est femme par le style et par le cœur, c'est charmant, c'est amusant et touchant à la fois. Sa plume est, il est vrai, dure pour les dames, il fallait s'y attendre. Le titre de l'ouvrage, dit son éminent préfacier, A. de la Br., ne justifie-t-il pas d'avance les tendances satiriques dont on voudrait l'accuser : MIEL ET DARDS ! *Sub dulci melle venena latent*, traduiraient les anciens. *Sel attique, tout au plus*, dirait Pontmartin, *mais pas du tout poivre de Cayenne*. On ne saurait mieux dire. D. C.

*
* *

THÉATRE, de M. Alexandre Parodi, tome premier. — Paris, E. Dentu, éditeur, 1893.

M. Alexandre Parodi est un bel exemple de ce que peuvent le travail et la conscience de l'homme de lettres. Né en Asie Mineure, et n'étant venu à Paris que vers sa trentième année, il s'est assimilé toutes les ressources de notre langue; il a écrit et fait représenter sur notre première

scène des œuvres vigoureuses et originales, des drames historiques en cinq actes et en vers, *Rome vaincue*, *la Reine Juana*, qui honorent le théâtre français.

Au lendemain du succès de la *Reine Juana*, succès d'autant plus enviable qu'il a déchaîné contre l'auteur la troupe des médiocres et des décadents, M. Parodi a voulu donner l'édition définitive de son théâtre. Je dirais que c'est une sorte de testament littéraire, si nous n'étions encore en droit d'attendre de belles œuvres du poète inspiré, du dramaturge à la fois puissant et érudit.

Le tome premier de ce *Théâtre*, le seul publié, s'ouvre par une *Invocation* de fière allure Après s'être placé sous la protection des trois tragiques grecs et de Shakespeare, le poète chante noblement la France devenue la patrie adoptive du *Français volontaire* ; il rappelle que les spectateurs de 1876, encore tout meurtris de nos désastres, trouvèrent dans *Rome vaincue* un souvenir et une espérance. Puis il parle de lui-même, de son labeur incessant, de ses luttes souvent ingrates, et il s'écrie :

> Vienne un rayon tardif se poser sur ce livre
> Et de sa flèche d'or en écarter l'oubli !
> J'ai vécu pauvre et fier et de toi seul empli, .
> Charme et tourment de l'âme, Art ! toi qui fais revivre.

Je ne puis que dire un mot des trois pièces dont se compose le volume. La première produisit une impression profonde, en mai 1870, aux *Matinées Ballande*, qui inaugurèrent ces spectacles de jour, si fréquentés à présent. *Ulm le Parricide*, qui a pour cadre la mystérieuse Scandinavie du IXe siècle, est un drame saisissant, comparable, en son âpre relief, au parricide Kanut de la *Légende des siècles*. Dans le dénouement de la pièce représentée, l'auteur faisait mourir sous la hache du sacrifice Ulm, assassin du roi son père. Dans le dénouement inédit du livre, il le condamne à vivre, à marcher sous l'éternelle menace de la terrible prêtresse d'Odin, *la Vola*, qui personnifie le châtiment. On songe à ce tableau du musée du Louvre où Proud'hon, le peintre ordinaire des Grâces, a montré le Crime harcelé par la Justice et la Vengeance.

*Rome vaincue* suscita des critiques, mais surtout des éloges mérités. C'était une pièce écrite au lendemain de la funeste guerre de 1870, mais elle ne put être représentée qu'en 1876. L'intérêt d'actualité, d'allusions, d'analogies dont elle bénéficia alors n'a pas tout entier disparu et contribuerait encore, sans doute, à assurer le succès d'une reprise.

En dehors des comparaisons qui s'imposeront toujours entre les deux grandes blessées de la veille, il y a dans la tragédie de M. Parodi, dans les rôles de Posthumia l'aveugle, de Fabius et de Vestapor l'esclave gaulois, des beautés vivantes, éternelles. Dans des vers « au Pic Martial » qui servent d'appendice à *Rome vaincue,* M. Parodi a développé le côté patriotique de son œuvre ; il envoie à la France ce vibrant hommage :

Grande comme son cœur, sa gloire est la première!
Tu ne peux l'égaler, toi qui veux l'amoindrir :
Les siècles radieux dont elle emplit l'histoire,
Germain, dans leur splendeur ont noyé ta victoire !
La France des aïeux refuse de mourir...

Devant l'oubli des uns, la bassesse des autres, ces vers sont bons à relire, à méditer. M. Parodi n'a point, d'ailleurs, un talent tout de rudesse et de force. Il termine son volume par un *mystère* en deux actes, *Séphora,* plein de tendresse et de pardon. Caïn est réhabilité par sa fille Séphora, un ange de douceur.

Sa mère l'a perdu, sa fille le rachète,

dit l'auteur en un de ces vers qu'il a appris chez Corneille.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

## LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX DE BRETAGNE.

M. F. Saulnier, dans un article du *Journal de Rennes* que la *Revue de Bretagne* a reproduit, M. l'abbé Guillotin de Corson dans le *Glaneur breton*, et plusieurs autres érudits de notre région, ont rendu hommage au remarquable travail de M. l'abbé Paul Pâris-Jallobert sur les *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*. Ces registres des paroisses sont presque les seuls documents qui permettent de reconstituer à coup sûr l'histoire provinciale des derniers siècles ; en relevant les mentions de baptêmes, de mariages, de sépultures, avec un soin minutieux et une conscience parfaite, le savant auteur apporte aussi à la généalogie des familles bretonnes des évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo, une contribution inestimable. L'œuvre en est à sa troisième année d'existence ; les encouragements et les souscriptions venus, non seulement de Bretagne, mais des autres provinces de l'Ouest et de Paris, ne permettent plus à l'auteur

de s'arrêter. Les dernières monographies publiées sont celles de Dol (évêché et comté) et de l'église protestante de Vitré. M. l'abbé Pâris-Jallobert annonce comme devant paraître ensuite les quatre fascicules de *Vitré* et ceux de *Saint-Malo*. Nous engageons vivement tous ceux qui ont le souci de l'histoire locale et l'amour de la petite patrie à soutenir cette entreprise, dont le succès doit être particulièrement cher aux Bibliophiles Bretons. O. DE G.

*
* *

L'ESPRIT MANCEAU DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE. Paris, 1893. — *De la paresse*, discours prononcé à la distribution des prix du lycée du Mans — Le Mans, 1893 — par M. E.-J. Castaigne.

Nous devons encourager ici tous les essais de décentralisation, surtout quand ils nous viennent d'une province voisine et amie. C'est du Maine que je parle à présent et de la conférence faite, le 1er mars dernier, au cercle Manceau, sur l'*Esprit manceau dans la littérature française*, par un universitaire de beaucoup de talent, M. E.-J. Castaigne. Dans le *Roman comique* de Scarron, dans les *Plaideurs* de Racine, le *Lutrin* de Boileau, dans La Fontaine et Regnard, Dufresny et Casimir Delavigne, M. Castaigne recherche ingénieusement la satire de cet esprit quelque peu terre à terre. Mais quand il nomme ensuite les représentants autorisés de cet esprit, les tragiques Arnoul-Gréban et Robert Garnier, Tahureau, le mignard, et Jacques Pelletier, le docte réformateur de l'orthographe, le naturaliste Pierre Belon — deux fois *statufié* — et le bibliographe La Croix du Maine, l'historien Coeffeteau, le moraliste Cureau de la Chambre (il eût pu, pendant qu'il y était, citer à côté de Nicolas Denisot, ou l'amphigourique *comte d'Alsinois*, Nicolas de Montreux, l'auteur de pastorales, qui se dénommait Ollenix du Mont-Sacré) ; quand il a constaté que cette phalange d'écrivains a tenu un rang distingué dans la production littéraire du pays, il est très fondé à conclure que l'esprit manceau n'a point si mal mérité de l'esprit français, qu'il est « novateur et respectueux de la tradition, enthousiaste et réservé, audacieux et mesuré, avisé et ami avant toute chose de la clarté et de la logique ». Quelle plus jolie définition donneriez-vous, mon cher confrère, de l'esprit français tout entier ?

M. Castaigne nous envoie une autre brochure, un discours de cir-

constance, qu'il a prononcé devant de *jeunes élèves*, sur la paresse. Il y a là de charmantes citations, des réflexions non moins délicates pour paraphraser le vieux proverbe: « l'oisiveté est la mère de tous les vices. » Ce n'est pas de paresse .. littéraire que nous taxerons l'orateur, qui a fait un tour de force en traitant aussi bien un sujet qu'il connaît aussi peu.

O. DE G.

*
* *

LE PAIN DU GÉNIE, par Léon Berthaut. — *Rennes*, Caillière. — *Paris*, Paul Sévin.

Le *Pain du Génie*, de M. Léon Berthaut, est une œuvre bien pensée et sincèrement écrite : c'est la triste histoire d'un jeune homme qui, aux prises avec les dures nécessités de l'existence et une destinée des plus ingrates, n'en conserve pas moins sa foi dans l'idéal et meurt le sourire aux lèvres après avoir connu de la vie quelques-unes de ses joies et nombre de ses misères. Ces joies sont des plus pures, d'abord l'amour d'une mère qui couve son enfant et lui prodigue ses soins sans compter, puis celui d'une jeune fille chaste et pure qui illumine tout de sa grâce, une compagne d'élite qui participe à ses joies intellectuelles et à ses désespérances. Il semble qu'avec de pareils éléments de bonheur notre héros peut s'avancer flèrement dans la vie, mais le sort contraire est le plus fort, et il faut tout quitter, amour et rêve de gloire, car la mort implacable est là ! Il n'y a plus qu'à s'incliner devant une loi souveraine, en apparence cruelle, mais qui ne saurait être injuste. Les tableaux les plus gracieux et les sentiments les plus délicats abondent dans ce livre où l'on sent battre d'un bout à l'autre le cœur d'un honnête homme et qui est la synthèse d'une idée générale dont l'auteur entend tirer plus tard toutes les conséquences. Le style nerveux, parfois un peu précipité, n'est pas pour déplaire au lecteur fatigué par les longueurs des romans de nos pseudo-psychologues.

M. L. Berthaut, poète distingué, à qui l'on doit plusieurs volumes fort appréciés par le public lettré, se révèle aujourd'hui comme penseur. Il prend corps à corps le Dieu du jour, le réalisme, et, élevant autel contre autel, il expose sa doctrine idéaliste. Il estime avec raison que certaines peintures complaisantes équivalent à une mauvaise action, et il oppose à la contagion du mal celle de l'héroïsme, mais d'un héroïsme réduit aux proportions de l'humanité. C'est encore du réalisme, mais du réalisme

dans le bon sens du mot. C'est là dessus qu'il base tout un cycle de romans futurs où il nous dépeindra l'amour maternel, l'amour filial, l'amour conjugal, l'amour du devoir et de la patrie, etc. C'est là une haute pensée qui ne saurait être qu'encouragée. Avec M. L. Berthaut, on sait à quoi s'en tenir. Esprit franc et ouvert, il va droit à l'ennemi, et s'il ne triomphe pas du premier coup, il montre du moins le chemin à suivre. Laquelle des deux écoles en présence l'emportera finalement sur l'autre ? Il semble qu'il soit dès aujourd'hui possible de le prévoir. A toutes les périodes d'excès succèdent dans l'histoire politique ou littéraire des périodes de réaction. Puis peu à peu l'équilibre se rétablit. Les règles éternelles du beau, du bien et du vrai n'ont pas perdu leur empire. Elles peuvent s'éclipser momentanément comme la lumière du soleil, mais elles reparaissent toujours. M. Berthaut est dans la bonne voie, et il a tout ce qu'il faut pour contribuer à faire renaître cette aurore nouvelle que nous appelons de tous nos vœux.

L. L.

*
* *

THÉONOMIE. — *Démonstration scientifique de l'existence de Dieu*, par Charles Fauvety. — Nantes, Lessard, libraire-éditeur, rue Mercœur, 3.

Un de nos compatriotes, connu dans le monde des lettres sous le nom de Charles Fauvety, s'appliqne à démontrer scientifiquement l'existence de Dieu. Le premier sentiment que nous a fait éprouver la vue de son livre c'est l'étonnement. Quoi ! il existe encore des gens qui étudient, qui réfléchissent, qui écrivent des livres graves.

N'est-ce pas une sorte de prodige ? Dans un temps où fleurissent le *Figaro*, le *Gil Blas* et le *Petit Journal*, c'est-à-dire la légèreté, la corruption ou le vulgaire fait divers, il se rencontre un brave homme qui raisonne. C'est merveilleux ! Et même si ce brave homme déraisonne, il est encore digne de sympathie.

C'est bien le cas de M. Fauvety. Sa *Théonomie* ou « Dieu-Loi » fourmille d'erreurs théologiques et philosophiques ; par ailleurs, la lecture n'en est point aisée. Néanmoins, nous savons gré à l'auteur de ses bonnes intentions. Dans le milieu où il vit, personne ne veut entendre parler de Dieu. « Et cependant, dit-il, nous sentons la nécessité pres-

sante de cette publication, car nous croyons de plus en plus à l'utilité morale et sociale de l'idée de Dieu. »

Malheureusement, l'auteur, qui n'est point catholique, a sur Dieu des idées souvent très fausses ; nous ne nous arrêterons point à les combattre, il nous faudrait écrire un nouveau volume. Bornons-nous à dire que la *Théonomie* ne saurait, sans graves inconvénients, être mise dans toutes les mains : ce livre ne peut être confié qu à des esprits assez cultivés pour discerner sûrement la vérité de l'erreur. Mais nous ne saurions refuser de signaler un ouvrage dont l'idée première au moins est bonne, puisqu'il s'applique à démontrer l'existence de Dieu.

H.-A. Martin.

*
* *

## OPINION DE M. RENAN SUR PERRINAIC

Au commencement de 1892, un savant breton en relation avec M. Renan lui demanda ce qu'il fallait penser de Perrinaïc et du fameux monument projeté sur le Menez-Bré, dont on menait déjà grand bruit. Renan répondit :

« *Perrinaïc est une chimère*... Cela n'a pas le moindre corps ; c'est « une queue de cerf-volant, composée de chiffons attachés avec des « ficelles. *Il serait fâcheux que cela fût pris au sérieux* ; cela confirmerait « trop le reproche qu'on nous adresse souvent de manquer de critique. »

C'est notre excellent collaborateur M. Trévédy, qui vient de publier ces lignes de Renan dans le *Moniteur des Côtes-du-Nord* publié à Saint-Brieuc (n° du 26 novembre 1893). La lettre d'où elles sont extraites est datée du 4 mars 1892 ; M. Trévédy n'en indique pas le destinataire ; nous croyons savoir qu'elle était adressée à M. Luzel, archiviste du département du Finistère, le savant éditeur des *Gwerziou*, des *Soniou*, des *Légendes* et des *Contes populaire de la Basse-Bretagne*, et qui, dans la présente livraison de la *Revue*, a bien voulu nous donner un article si intéressant sur Bréhat.

M. Renan et M. de la Borderie, on le voit, placés cependant à des points de vue assez différents, s'accordent sur ce qu'il faut penser de Perrinaïc telle qu'on nous la présente aujourd'hui. M. de la Borderie (voir le dernier numéro de la *Revue*) appelle cela une *mystification*, M. Renan *une chimère qu'on ne doit point prendre au sérieux*.

Cela se ressemble beaucoup. Après cela la cause est entendue.

# CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

## SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

## DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

### SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1893

PRÉSIDENCE DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT

La SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE a tenu une séance, le samedi 4 novembre, à 8 heures du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, 4, à Nantes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, président.

Plusieurs membres du Bureau de la Société s'étaient fait excuser, parmi lesquels nous citerons notre vénéré président d'honneur, M. le général Mellinet, aujourd'hui dans sa 96me année, nos conseillers, MM. Anthime Ménard, Claude de Monti de Rezé et Dupuy, secrétaire du comte de Paris, qui nous écrit de Buckingham une intéressante lettre relative à ses recherches bibliophiliques et à la conservation de la langue bretonne dans le pays de Galles, M. Olivier de Gourcuff, notre délégué à Paris, et M. Guillaume Bodinier, notre délégué en Anjou, etc., etc.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

#### ADMISSIONS

Six nouveaux membres sont admis dans la Société, savoir :

I. M. le baron GAETAN DE WISMES, à Nantes, présenté par MM. René Blanchard et Dominique Caillé ;

II. M. le docteur PRUCHE, à Vannes, par MM. le Mis de l'Estourbeillon et Arthur de la Borderie ;

III. M. Alcide Dortel, avocat à Nantes, par MM. Henri Le Meignen et Dominique Caillé ;

IV. M. Xavier de Beaufort, capitaine au 13e hussards, à Dinan, par MM. Alexandre de la Bigne et Arthur de la Borderie ;

V. M. l'abbé Timothée Houdbine, professeur d'histoire à l'Institution de Combrée (Maine-et-Loire), par M. l'abbé Charles Urseau et M. l'abbé Hautreux.

VI. M. Léo Lucas, à Paris, par MM. de la Borderie et Olivier de Gourcuff.

## ÉTAT DES PUBLICATIONS

M. le Président rappelle que le volume des *Chants de divers pays* d'Hippolyte Lucas vient d'être distribué aux membres de la *Société des Bibliophiles bretons*, et M. le marquis Anatole de Bremond d'Ars ajoute que plusieurs sociétaires de sa connaissance ont été satisfaits de cet ouvrage. M. de la Borderie propose ensuite de continuer la publication des *Lettres et Mandements de Jean V* en volume grand in-4°, et de rééditer pour notre *Petite Bibliothèque bretonne*, la *Valise trouvée* de Le Sage, qui n'est pas indigne de l'auteur de *Gil Blas*.

La Société adopte ces propositions.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le Secrétaire donne lecture à la Société d'un rapport de M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut, sur un drame breton intitulé : *Ar c'hombat a Dregont, roet ar seiz-var-ugent a viz meurs, er bloa mil-tri-c'hant hag anter cant, intre tregont Breton a tregont Saozon, laquet e rimou*. Traduction : *Le combat des Trente, donné le vingt-sept du mois de mars, en l'an mil trois cent cinquante, entre trente Bretons et trente Anglais, mis en rimes*. Ce manuscrit avait été communiqué par M Henri de Tonquédec, au nom de M. de Saint-Prix (voir le procès-verbal de la séance du 18 novembre 1891), à notre Société qui avait chargé M. le vicomte de la Villemarqué de l'examiner et de faire un rapport sur ce drame

breton (voir le compte rendu de la séance du 17 septembre 1892). Dans son intéressant rapport M. de la Villemarqué nous apprend que ce drame breton est l'œuvre d'un instituteur primaire de Morlaix, qui l'a composé vers 1850 d'après un récit en vers français du *Combat des Trente* imprimé à Paris en 1827. Ce drame fut représenté lors du Congrès breton de Morlaix en octobre 1850, et copié ensuite par Mme de Saint-Prix. Pendant la représentation on passa des *pommes cuites* qui, dit M. de la Villemarqué « eurent autant de succès que la pièce, » dont le mérite littéraire est nul. Ce drame fut offert à la *Revue celtique* qui refusa de l'insérer.

La Société des Bibliophiles Bretons, adoptant les conclusions de M. le vicomte de la Villemarqué, décide qu'il n'y a pas lieu de publier un travail breton récent et sans valeur poétique d'après l'illustre auteur du *Barzaz-Breiz*, et qu'elle est, à son regret, dans l'obligation de suivre l'exemple de la *Revue Celtique*. Mais elle demande à son bibliothécaire de faire relier la copie du drame breton et sa traduction pour être déposées dans ses archives avec le rapport de M. de la Villemarqué.

M de la Borderie rend compte d'une communication sur une carte décalquée dans l'atlas de Mercator « *per Gherardum Mercatorem* 1585, » envoyée le 30 juillet 1893 par un *Bibliophile breton* (de Brest probablement) à l'adresse de M. le Secrétaire. Il fait plusieurs remarques sur les noms contenus dans cette carte, assez intéressante pour la géographie bretonne, et sur les appréciations de la lettre de notre correspondant, qui eût mieux fait de ne pas conserver l'anonyme. Cette carte et la lettre de notre collègue seront déposées à la bibliothèque de notre Société, où nos confrères pourront aller la consulter et se demander par exemple, avec notre correspondant, quelles sont les localités dénommées *Boxberg* et *Winckelberg* près de la ligne tracée entre Brest et le Conquet

L'ordre du jour appelle une communication de M. A. de la Borderie, intitulée : *Les races typographiques de Bretagne. — Les Vatar, imprimeurs à Rennes et à Nantes*. En voici le résumé :

Il existe ou il a existé en Bretagne plusieurs familles qui, par leur persistance héréditaire dans la profession typographique, consti-

tuent de véritables dynasties d'imprimeurs. Tels les Malassis à Brest et à Nantes, continués par les Mellinet; les Doublet à Saint-Brieuc, continués, après une petite interruption, par les Prud'homme; les Ploësquellec à Morlaix; les Galles et les Moricet à Vannes, etc.

De ces dynasties typographiques, la plus ancienne, la plus largement développée, continuée jusqu'à nos jours et qui dure encore, c'est celle des Vatar.

Le premier de cette race connu en Bretagne est *Jean Vatar*, qui fut reçu dans la compagnie des imprimeurs et libraires de Rennes le 5 juin 1631. Mais on n'a signalé jusqu'ici aucune impression qui puisse lui être attribuée avant 1646; il serait même plus sûr de dire 1651. Plus tard on le voit imprimer, entre autres, en 1659, la seconde édition des *Vies des Saints de Bretagne* d'Albert Le-Grand; en 1668, la quatrième édition de l'*Histoire de Bretagne* de d'Argentré. En 1673, il devint l'imprimeur privilégié du Roi et du Parlement de Bretagne.

Il eut huit enfants : le cinquième d'entre eux, appelé *Alain*, et le septième, *François*, continuèrent la profession paternelle et exercèrent séparément l'imprimerie à Rennes. De là, dans cette dynastie typographique, deux branches qui ont persisté jusqu'à notre siècle :

1° Branche *aînée*, issue d'*Alain* ;

2° Branche *cadette*, issue de *François*.

A cette dernière appartint, jusqu'à la Révolution, la qualité d'imprimeur du Roi et du Parlement. — M. de la Borderie indique la série des imprimeurs de cette branche, jusqu'au moment où l'imprimerie exploitée par elle sortit de la famille Vatar, en raison de la vente faite à un étranger, en 1847, par le titulaire, M. Ambroise Jausions, petit-fils de *François-Pierre Vatar*, mort en 1771.

Quant à la branche aînée, issue d'Alain, elle subsiste encore, elle exerce toujours l'art typographique ; elle a actuellement pour représentant M. Hippolyte Vatar, imprimeur à Rennes, fils et successeur de M. Hippolyte Vatar, mort le 29 août dernier, et qui était né en 1808. M. de la Borderie trace l'histoire des principaux membres de cette branche aînée, entre autres :

1° *Gilles-Joseph Vatar* (fils d'Alain), mort en 1757, dont la succession typographique, vivement disputée entre ses enfants (il en avait quatorze), fut adjugée, par un arrêt du Conseil du roi, au septième, Nicolas-Paul, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure;

2° *Joseph-Mathurin* (quatrième enfant de Gilles-Joseph), qui devint imprimeur-libraire à Nantes, où il eut de fréquents démêlés avec la police pour la vente et l'impression de livres prohibés ;

3° *Nicolas-Paul* (déjà nommé), impliqué dans la lutte des Parlements contre le ministère Maupeou ; accusé à tort ou à raison d'avoir imprimé des pamphlets parlementaires et, pour ce, destitué en 1772 de son imprimerie et de sa librairie vendues à vil prix à son insu, emprisonné au Mont Saint-Michel ; puis, en 1775, lors du retour du Parlement, restitué dans son office d'imprimeur et même obtenant, pour y établir son imprimerie, un local dans le Palais de justice de Rennes. Il mourut en 1788.

Il était l'aïeul de *M. Hippolyte Vatar*, mort à Rennes le 29 août 1893, et qui fut l'un des premiers *membres fondateurs de la Société des Bibliophiles Bretons*. — M. de la Borderie termine sa communication en retraçant l'utile et brillante carrière typographique de ce dernier. Il rappelle, entre autres, ses belles publications liturgiques, — le courage, couronné de succès, avec lequel il lutta contre l'invasion de la France et de tout le monde catholique par les livres de chant ecclésiastique dont certains Allemands (les Pustet de Ratisbonne) voulaient se faire attribuer le monopole ; — les services qu'il a rendus aux études historiques bretonnes, tant comme bibliothécaire de la ville de Rennes pendant vingt-cinq ans, que comme éditeur d'ouvrages savants et de vieux livres devenus rares (*Mémoires* de Toussaint de Saint-Luc, *Histoire ecclésiastique de Bretagne* de Déric, etc.) ; enfin, comme auteur lui-même de plusieurs travaux archéologiques, notamment d'une excellente étude sur l'enceinte gallo-romaine de la ville de Rennes, avec planches en couleur.

La Société accueille par des applaudissements unanimes cet hommage rendu à l'un de ses membres les plus distingués.

## EXHIBITIONS

Par le comte P. de Bréchard :

Les Comédies de Térence en latin avec la traduction en français, et remarques par Madame Dacier, avec nombreuses gravures, 3 volumes.

*Hambourg,* imprimerie de A. Vandenhoeck, libraire à Londres. M D CC XXX II.

Ce livre contient à la première page de chaque volume la liste et le masque de tous les acteurs qui doivent paraître sur la scène.

Les gravures représentent chaque acte de la pièce avec des noms sous les personnages.

Par M. Dominique Caillé :

1° Histoire philosophique et littéraire du Théatre français, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. Hippolyte Lucas. *Paris.* librairie de Charles Gosselin, éditeur de la *Bibliothèque d'Elite,* 30, rue Jacob. MDCCCXLIII.

II (Pour M. Gustave Caillé son père) :

Carte géométrique de la province de Bretagne, dédiée et présentée à nosseigneurs les Etats par leur très humble et très obéissant serviteur Ogée, ingénieur des Ponts et Chaussées et ingénieur géographe de la province. Cette carte a été levée par ordre des Etats avec approbation du conseil du Roy.

Depuis 1834, cette carte se trouve à Nantes chez Forest, imprimeur-libraire, quai de la Fosse, n° 2.

Cette carte de très grande dimension est devenue rare.

III (Pour notre collègue M. Jules Robuchon) :

Paysages et monuments de la Bretagne, photographiés par *Jules Robuchon,* imprimés en héliogravure par *P. Dujardin,* avec notices publiées sous les auspices des *Sociétés savantes de Bretagne* (de la 14e à la 27e livraison).

Pont-L'abbé-Lambour, Fouesnant et Plogastel-Saint-Germain, par MM. Paul du Châtellier et Emile Ducrest de Villeneuve. — *Paris,*

imprimerie typographique de la Sociétés des libraires-imprimeries réunies : *May et Motteroz,* directeurs, 2, rue Mignon, 1893.

La Société manifeste l'intention de souscrire aux *Paysages et monuments de la Bretagne,* sinon pour tous les départements, au moins pour celui de la Loire Inférieure.

Par M Alexandre Perthuis :

1° Sa Majesté Charles X, *roi de France et de Navarre,* né à Versailles le 9 octobre 1757. — *A Nantes,* chez Charpentier père fils et Cie, place Royale, n° 3.

2° Portrait de la duchesse d'Angoulême et du duc d'Angoulême (Dejernon directeur, Vidal sculpteur), avec ce quatrain :

De ce couple chéri, les traits sont dans notre âme
Mieux que sur ce papier profondément gravés,
Si nous sommes heureux, c'est au Duc, à Madame,
Que nous devons l'oubli de nos malheurs passés.

Les bustes affrontés sont figurés au milieu d'une gloire et surmontés d'une couronne. La duchesse est coiffée d'un turban orné de plumes blanches, le duc porte le ruban de la Légion d'honneur et l'ordre du Saint-Esprit.

3° Médaille en cuivre rouge, 28 millimètres de diamètre, frappée en 1801 à l'occasion de la paix entre la France et la Russie.

Cette pièce représente au droit : dans le champ, au milieu d'une gloire rayonnante et de deux branches d'olivier, un coq la patte droite levée et l'autre appuyée sur un sablier. Légende : République Française. — Exergue : Floréal an 9. — Au revers : légende circulaire : Alexandre I, Empereur de Russie. — Dans le champ :

Paix
Et Amitié
Entre la
France
et la
Russie.

Exergue : *May 1801.*

## OUVRAGES OFFERTS

Par M. W. Pascal-Estienne :

Etude historique —*Perinaïk* — une bretonne compagne de Jeanne d'Arc par M. W. Pascal-Estienne. Avec une préface de M. Lionel Bonnemère. Illustrations par A. Pascal-Estienne. Deuxième édition corrigée et augmentée. — Paris, Chamuel éditeur, 29, rue de Trévise, 1893.

Par M. René Kerviler :

*Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler. Fascicule dix-septième (*Brous-Brug*). — Rennes, librairie Plihon et Hervé, 1893.

Par M. Dominique Caillé :

1° *Les Fleurs du Bien* — Varia Rima — par Eugène Lambert. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1876.

2° *Philosophie de la cour d'assises*, par Eugène Lambert, conseiller impérial à la cour de Rennes. — Paris, Henri Plon, 1861.

Par M. Sylvane de Kerhalvé :

1° *Grand'mère*, par Sylvane de Kerhalvé. — Nantes, imprimerie Plédran, 1893.

Ce volume est orné de deux dessins de Jos. Parker, représentant l'un une vieille Bretonne, l'autre l'idylle du Pont Kerlo de Brizeux.

2° *Deux monologues*, par Sylvane de Kerhalvé. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur.

Par M. Olivier de Gourcuff :

Pro Gallia. — *Les héros de Corneille*, drame en un acte en vers, par Olivier de Gourcuff. *Lettre-Préface* du Vte Henri de Bornier, de l'Académie française. — Paris, L. Souvestre, éditeur, 1893.

Par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts :

1° Congrès des Sociétés savantes. *Discours prononcés à la séance générale du Congrès*, le samedi 8 avril 1893, par M. E.-T. Hamy,

membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum, et M. Poincarré, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. – Paris, imprimerie nationale, MDCCCXCIII.

2° *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques* (section d'histoire, d'archéologie et de philosophie).

Année 1882 n°s 1, 2, 3, 4.
— 1883 — 1, 2, 3, 4.
— 1884 — 1, 2, et un fascicule sans numéro d'ordre.
— 1885 — 1, 2, 3, 4.
— 1886 — 1, 2, 3, 4.
— 1887 — 1, 2, 3, 4.
— 1888 — 1, 2, 3, 4.
— 1889 — 1, 2, 3, 4.
— 1890 — 1, 2, 3, 4.
— 1891 — 1, 2, 3, 4.
— 1892 — 1, 2, 3, 4.
— 1893 — 1, 2.

Par M. le marquis A. de Bremond d'Ars Migré :

1° *Rapport présenté au Conseil général du Finistère*, à sa session d'avril 1893, pour la création d'une chaire de langue celtique à la Faculté de Rennes, par M. A. de Bremond d'Ars, président de la commission de l'intérieur (Brochure in-8°, 4 pages). — Quimper, impr. Jaouen, 1893.

Les conclusions du rapport furent approuvées à l'unanimité, et l'auteur, notre honorable confrère, recueillit, à cette occasion, les applaudissements de toute l'assemblée.

2° *Prosper Mérimée et son édition de Fœneste*, par Louis Audiat (Brochure in-8° de 15 pages). — La Rochelle, imp. Noël Texier, 1893. Extrait de la *Revue historique de Saintonge et d'Aunis*.

Le savant auteur, président de la Société des Archives historiques de Saintonge et de l'Aunis, donne d'intéressants détails sur cette édition par Prosper Mérimée, et publie la correspondance échangée à ce sujet entre le spirituel académicien et notre con-

frère, M. Anatole de Bremond d'Ars, qui nous fournit un grand nombre de notes et commentaires.

3° *Les Fêtes de Samuel Champlain* à Saintes, Rochefort et la Rochelle — 1er, 2 et 3 juillet 1893 (Brochure in-8° de 108 pages.) — Saintes, Mortreuil, libraire, 1893.

Parmi les nombreux discours, toasts, rapports et conférences que contient cette brochure extraite de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, nous remarquons (page 13) le toast « fort original et fort goûté » — dit la Revue citée — de notre confrère, M. Anatole de Bremond d'Ars, qui rappelle le nom, aujourd'hui bien oublié, de Pierre du Gua de Mons, le fondateur de la ville d'Annapolis, dont Samuel Champlain fut d'abord le lieutenant au Canada.

Par M. l'abbé Hautreux :

*Un droit de baronnage pendant le carême sur le port de Nantes* (1494-1789), par l'abbé G. Hautreux. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1892.

Par M. le Dr A. Corre :

*Les Procédures criminelles en Basse-Bretagne* (*Cornouaille et Léon*) aux XVII et XVIIIe siècles, par le Dr A. Corre. Extrait du Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.

Par le T. R. P. Libercier :

*Chapelle de l'Ecole Saint-Elme* (Arcachon). Bénédiction et pose de la première pierre le jeudi 23 mars 1893.

*Allocution* par le T. R. P. Libercier, vicaire général du Tiers-Ordre enseignant. — Paris, J. Mersch, imprimeur, 1893.

La séance est levée à dix heures et demie.

*Le Secrétaire,*

Dominique Caillé.

*Le Gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE

## LES RACES TYPOGRAPHIQUES

# LES VATAR

*IMPRIMEURS A RENNES ET A NANTES*

### M. HIPPOLYTE VATAR

Toutes les industries qui concourent à la production du livre s'élèvent au dessus des arts mécaniques et touchent aux arts libéraux, parce qu'elles ont un but essentiellement intellectuel : la propagation de la pensée. En tête marche l'imprimerie puisque c'est elle qui donne à l'idée un corps visible pour tous et un véhicule capable de la porter au bout du monde.

Cette dignité de l'art typographique exerce un puissant attrait sur tous les esprits, et sans doute elle contribue beaucoup à faire de la profession d'imprimeur une de celles qui se conservent et se transmettent le plus souvent et le plus longtemps dans une même famille par voie de succession héréditaire.

L'histoire de l'imprimerie se plaît à signaler, dans le passé et dans le présent, l'existence de ces races qui, par leur attachement à cette profession, constituent de véritables dynasties typographiques.

En Bretagne, par exemple, nous rencontrons, aux XVII^e et

et XVIII^e siècles, les Doublet à Saint-Brieuc, continués, après une petite interruption, par les Prud'homme ; à Vannes, les Moricet et les Galles ; à Morlaix, les Ploësquellec, gentilshommes typographes ; à Quimper, les Perier ; à Brest, puis à Nantes, les Malassis, continués par les Mellinet ; à Rennes, les Denys, les Durand, les Audran, les Vatar, etc.

Ces derniers sont la plus importante des races typographiques de Bretagne, d'abord l'une des plus anciennes, ensuite la plus largement développée de toutes, continuée sans interruption jusqu'à nos jours, et qui maintient sous nos yeux, habile et prospère, son atelier.

Il serait fort intéressant d'étudier en détail cette vaillante race et dans ses principaux chefs et dans ses produits typographiques depuis deux siècles et demi. Ce n'est pourtant pas là mon but en ce moment ; je veux surtout parler de celui de ses représentants qui vient de s'éteindre parmi nous, M. Hippolyte Vatar, mort à Rennes le 29 août 1893. Mais, avant de venir à lui, il est indispensable de caractériser la race d'où il sort et le rôle qu'elle a eu dans notre province.

---

# I

## JEAN VATAR

Le premier de cette race connu en Bretagne, c'est JEAN VATAR, qui fut reçu, le 5 juin 1631, dans la compagnie des imprimeurs et libraires de Rennes[1]. Il était né en cette ville, car, dans le privilège qu'il obtint pour la seconde édition de la *Vie des Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, privilège daté du 30 octobre 1657, le roi l'appelle « Jean Vatar, *originaire de notre ville de Rennes* ». D'après cela, ce doit être son père qui sera venu s'établir à Rennes.

On a lieu de croire qu'il sortait de Champagne, car on rencontre à Auxerre, sur la fin du XVI^e^ siècle et le commencement du XVII^e^, au moins deux générations de *Vatard*, savoir : Pierre Vatard, imprimeur et libraire, de 1584 à 1607, dont Silvestre a reproduit la marque typographique[2], et Denys Vatard, dont on trouve des impressions en 1609 et en 1622[3]. Bien mieux, on trouve en 1617 un Jean Vatard, imprimeur à Tours[4]. Ainsi, pendant qu'une branche de cette famille restait

[1] Voir Kerdanet, édition des *Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, p. XVII, note 1.

[2] Silvestre, *Marques typographiques*, n° 1257 ; nous reviendrons sur cette marque.

[3] Savoir : Arnoldi, abbatis Bonæ Vallis, Carnotensis, *Tractatus de operibus sex dierum*, editus studio Dyonisii Perronnetti, *Antissiodori, Dion. Vatar*, 1609. In-8° (Perennès, *Dictionnaire de bibliographie catholique*, t. III, col. 218). — *Statuts synodaux* de François Donnadieu, evesque d'Aucerre. *Aucerre, Vatard*, 1622. In-8° (Notes de M. Ambroise Jausions). Ne connaissant pas le prénom de ce dernier Vatard, nous ne pouvons affirmer que ce soit le Denys de 1609.

[4] On a de lui : « *Les larmes de la marquise d'Ancre sur la mort de son mari*, avec les regrets de sa naissance, et détestation de ses crimes et forfaits. *Tours*, par *J. Vatard*, 1617. Pièce in-8° (Catalogue de la Biblioth. impériale, *Histoire de France*, t. I, p. 482, n° 1003. — Dans le même volume, p. 484 et 487, sous les n^os^ 1033 et 1079, deux autres *pièces* in-8°, imprimées à « *Tours, imprimerie de J. Vatard, 1617* », — et une autre (p. 496, n° 1253) « *jouxte la copie imprimée à Tours par N. Vatard, 1619.* »

à Auxerre, une autre, sortant de Champagne, se dirigeait vers l'Ouest, arrivait à Tours, et delà sans doute bientôt après venait se fixer à Rennes.

C'est tout ce qu'on peut dire jusqu'à présent de l'origine des Vatar. Des recherches bien faites à Auxerre et à Tours donneraient sans doute des éclaircissements. Quant à la différence très faible d'orthographe entre *Vatar* et *Vatard*, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, car, si depuis le commencement du XVIII^e siècle la forme *Vatar* a prévalu à Rennes, on trouve souvent au XVII^e siècle dans des pièces officielles le nom du Jean de 1631 et de son fils François écrit *Vatart* et *Vatard*.

Une objection plus spécieuse, c'est la différence des marques typographiques de Pierre Vatard d'Auxerre et de Jean Vatar de Rennes.

La marque de Pierre Vatard (reproduite par Silvestre[1] sous le n° 1257) représente un personnage antique portant le costume d'un guerrier grec : cuirasse très ornée, jupon court formé de bandelettes à écailles descendant à mi-cuisse, aux jambes des bottes ou *cnémides* décorées de faces de lions, un manteau court ou chlamyde sur les épaules, les cheveux enfermés dans un réseau, les bras étendus, tenant de la main droite un glaive et de la gauche un livre. Ses pieds posent sur un objet de forme ronde tout à fait semblable à un globe terrestre, mais qui devrait être une roue de fortune, d'après la devise, coupée en deux lignes perpendiculaires, accompagnant de droite et de gauche le personnage ci-dessus décrit, devise contenant une allusion évidente au nom de l'imprimeur (*Vaard*) et ainsi conçue :

ASSEZ VA QVI | FORTVNE PASSE.

Tout autre est la marque de Jean Vatar. C'est une sorte de médaillon ou plutôt de cartouche, soit ovale, soit circu-

[1] Dans ses *Marques typographiques* (1868), t. II, p. 722-723.

laire, dans lequel s'élève un palmier au gros tronc, au feuillage en éventail, et pour devise, tantôt dans l'intérieur du cartouche, tantôt dans la bordure : CVRVATA RESVRGO. Ce cartouche est supporté, de chaque côté, par un génie nu et aîlé; au dessous sont étendues des branches de palmier ; au dessus, des feuillages et des fruits ou des arabesques plus ou moins contournées remplissent le quadrilatère dans lequel est contenu le cartouche. Directement au dessous du tronc du palmier, dans un petit médaillon en forme de cœur, un monogramme contenant les lettres I V, initiales de Iean ou Jean Vatar. Rapprochez cette vignette de celle du fameux libraire parisien Augustin Courbé, vous verrez de suite que la marque de Courbé a été copiée assez grossièrement, mais fidèlement, servilement même, par Vatar. La devise aussi est la même[1].

Que conclure de là ? La différence existant entre la marque de Pierre Vatard d'Auxerre et celle de Jean Vatar ne détruit point la présomption de l'origine commune de ces deux personnages résultant de l'identité de leur nom : on voit souvent des imprimeurs de même famille prendre des marques distinctes. Quant à l'identité de la marque de Jean Vatar avec celle de Courbé, elle suppose presque nécessairement l'existence de relations antérieures entre eux, soit quelque parenté ou quelque alliance, soit que Vatar eût commencé sa carrière par être apprenti ou compagnon dans la célèbre boutique d'Augustin Courbé. S'il n'y avait pas dans la marque de Vatar l'aveu d'une obligation quelconque d'affinité ou de reconnaissance envers le grand libraire parisien, la devise resterait inexplicable. Pour Courbé, CVRVATA RESVRGO, mal-

[1] Voir en particulier la marque de Courbé gravée sur les titres de la 1re édition des *Poésies* de Maynard, 1646, in-4°; de la 2e édit. des *Lettres choisies* de Balzac, 1652, in-4°; de la 5e édit. des *Œuvres* de Voiture, 1656, in-4°, etc.

gré le jeu de mots, a un sens très clair : *Etant* COURBÉ, *je me relève*. Mais impossible d'en tirer un rapport quelconque avec le nom de Vatar.

Ce palmier n'était pas seulement la marque de Jean Vatar, il était aussi l'enseigne de son magasin de librairie, car, sur tous les volumes qui portent son adresse, elle est ainsi exprimée : « Chez Jean Vatar, marchand libraire (*ou* impri- « meur et marchand libraire), devant le Palais (*ou* proche la « court, *et même* dans la court du Palais), à la PALME D'OR. »

Un mot sur les impressions de Jean Vatar. Toutes celles sur lesquelles figure son nom sont très postérieures à 1631. La plus ancienne qu'on lui ait attribuée est la première édition du recueil d'arrêts de Sébastien Frain, avec la date de 1646. Ce doit être une erreur, car le privilège du 31 octobre 1645 est accordé à Pierre Garnier seul, et les exemplaires que j'ai vus, avec la date, soit de 1646, soit de 1647, ne portent pas d'autre nom que celui-là.

Mais Vatar figure au titre d'une édition in-12 du « *Traité des Marches separantes les provinces de Poitou, Bretagne et Anjou*, par M. Gabriel Hullin. — Rennes, chez Jean Vatar et Jean Gaisne, 1651[1]. »

Le nom de Jean Vatar est seul sur le titre d'un petit recueil d'*Arrests, reglemens et ordonnances royaux du Parlement de Bretagne* de 112 pages in-4°; seul aussi sur l'édition des *Arrêts de du Fail avec les additions de Mathurin Sauvageau,* publiée en 1654, in-4°; dans certains exemplaires[2] il est même qualifié non seulement « marchand *libraire* », mais « *imprimeur* et marchand *libraire* ».

Depuis ce moment ses impressions se multiplient ; nous n'en nommerons ici que deux, les plus notables, savoir : en

[1] Notes de M. Ambroise Jausions. Je n'ai pas vu cette impression.

[2] Entre autres celui de la Bibliothèque de Rennes, porté au Catalogue imprimé en 1823-1828 sous le n° 3277.

1659, la deuxième édition de la *Vie des saints de Bretagne* du P. Albert Le Grand[1], in-4°; et en 1668, la quatrième édition de l'*Histoire de Bretagne*, de Bertrand d'Argentré, in-folio. Le *Catalogue de la Bibliothèque de Rennes* imprimé en 1823-1828, dans une note sur le n° 10838 (p. 1219), réduit à trois le nombre des éditions de l'*Histoire de Bretagne* de d'Argentré, et prétend que ce qu'on appelle la quatrième (celle donnée par Jean Vatar) ne serait en réalité que la troisième édition (celle de 1618) « rhabillée avec un faux titre de 1668 ». C'est une erreur : ces deux éditions diffèrent complètement. Celle de 1618 a 1054 pages chiffrées, 55 lignes à la page, et l'ouvrage est divisé en treize livres ; l'édition de 1668 a 727 pages chiffrées, 67 lignes à la page, douze livres seulement, parce qu'elle fait du Ier livre de 1618 une introduction préliminaire[2]. — Cette faute du Catalogue est peut-être excusable, car en 1823-1828 la Bibliothèque de Rennes ne possédait ni l'une ni l'autre de ces deux éditions. Mais nous étions obligé de signaler cette erreur, car l'édition de d'Argentré de 1668, qu'on supprimait ainsi d'un trait de plume, est l'œuvre la plus considérable de l'atelier typographique de Jean Vatar.

Quelques années après, en 1673, un événement vint doubler l'importance de cet atelier et de l'établissement de Jean Vatar. Celui-ci fut nommé, par lettres royales, imprimeur privilégié du Roi et du Parlement, ce qui lui donnait le droit exclusif d'éditer les arrêts parlementaires, les lettres et édits

[1] L'adresse porte : « A Rennes, chez Jean Vatar, marchand lib. dans la Court du Palais, à la Palme-d'Or, et chez Julien Ferré, marchand lib., rue Saint-François, à l'Espérance. » — Le privilège du Roi, du 30 octobre 1657, dit que « nostre bien aimé Jean Vatar, marchand lib., originaire « de nostre ville de Rennes, nous a fait remonstrer qu'il désiroit « *imprimer* un livre intitulé », etc.

[2] L'adresse de cette édition porte : « A Rennes, chez Jean Vatar, *imprimeur* et marchand libraire, devant le Pâlais, à la Palme-d'Or, et Julien Ferré, marchand libraire, rue Saint-François, à l'Espérance, M. DC. LXVIII. »

royaux : genre d'imprimés très recherché, qui se débitait à grand nombre, non seulement à Rennes, mais dans toute la Bretagne. Ce fut là d'abord le plus beau fleuron de la couronne typographique des Vatar.

Qui leur valut cette bonne aubaine? Il est difficile de le dire. Depuis le commencement du XVII^e siècle, cette charge d'imprimeur du Roi et de la cour avait appartenu successivement à deux imprimeurs du nom de Haran, le père et le fils : Tite Haran jusqu'en 1621, François Haran depuis 1622, par cession de son père qui vivait encore en 1637. Vers 1672, François Haran, devenu vieux, afferma son privilège d'imprimeur du Roi et de la cour à un autre imprimeur, établi à Rennes, du nom d'Hovius, qui devait lui payer annuellement une somme de 80 livres et instruire pendant deux ans dans l'art typographique le fils de François Haran. Le Parlement vit sans doute ce marchandage d'un mauvais œil, peut-être Hovius remplit-il mal ses obligations. Bref, vers le milieu de l'année 1673, Jean Vatar obtint des lettres royales qui lui donnaient, à lui-seul, le titre d'imprimeur du Roi et du Parlement, et sur la présentation de ces lettres, le Parlement, par arrêts des 21 juillet et 3 août 1673, ordonna qu'il en ferait seul les fonctions, à l'exclusion d'Hovius et de Haran, mais sous la condition d'exécuter, au profit de ce dernier, les obligations contractées par Hovius. En vain Hovius et Haran voulurent résister, continuèrent pendant quelque temps à imprimer édits et arrêts : le Parlement brisa bientôt cette résistance, et Jean Vatar resta maître du terrain. Il mourut en 1678 ou 1679.

Jean Vatar était plus qu'un typographe habile dans son art : c'était un esprit cultivé, instruit, un lettré. En tête de plusieurs de ses publications, entre autres de la *Vie des Saints de Bretagne* (1659) et des *Arrêts de du Fail* (1654), il a placé des préfaces, des épîtres dédicatoires, qui montrent, dans le style du temps, une plume exercée ; bien mieux, le petit recueil

d'arrêts publié par lui en 1653, c'est lui-même qui l'avait compilé, « quoique ce ne soit pas, dit-il, ma profession » ; mais cela montre au moins qu'il savait le droit, et c'est pour cela sans doute que le Parlement tenait tant à l'avoir pour imprimeur.

Ce caractère d'imprimeur instruit, lettré, cultivé, qui s'accuse dans le fondateur de la race, s'est maintenu chez tous ses descendants ; c'est pourquoi ils ont fourni tant d'imprimeurs habiles; et ceux qui ne se sont pas voués à l'art typographique ont presque tous exercé avec distinction, soit des charges judiciaires, soit d'autres fonctions civiles ou ecclésiastiques.

Jean Vatar avait épousé, en l'église de Toussaints de Rennes, le 12 mai 1635, Nicole Sachet, qui, de 1636 à 1653, lui donna huit enfants, cinq fils et trois filles.

Le troisième des fils, appelé Alain,et le cinquième, François, exercèrent à Rennes, après la mort de leur père et même de son vivant, la profession paternelle et la transmirent à leurs descendants. De là deux branches dans cette dynastie typographique :

1° La branche *aînée*, issue d'*Alain* Vatar ;

2° La branche *cadette*, sortie de *François*.

C'est celle-ci qui hérita du principal apanage, je veux dire du privilège d'imprimeur du Roi et du Parlement, qu'elle garda jusqu'à la Révolution. Nous allons en indiquer brièvement les titulaires.

### Branche cadette — Ligne de François Vatar.

I. — Après la mort de Jean Vatar (1679), son cinquième fils, *François* (né en 1652), dirigea son atelier, de concert avec sa mère, laquelle mit son nom (*Veuve de Jean Vatar*), en 1680, sur la 3e édition de la *Vie des Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand. François Vatar mourut en 1700.

II. — La veuve de ce François (*Jeanne-Marie de la Fontaine*) continua d'exercer après sa mort jusqu'à ce que son fils *Guillaume*, fort jeune en 1700, fût en âge de lui succéder, ce qui eut lieu en 1719. Après quarante années de profession, Guillaume laissa en 1759 l'imprimerie à son fils et mourut sept ans plus tard, en 1766.

III. — *François-Pierre Vatar*, sieur de Jouannet, succéda à son père en 1759 et mourut en 1771, laissant de sa femme (Renée-Jeanne Le Saulnier du Vauhello), entre autres enfants, une fille appelée Jeanne-Augustine, née en 1764, et un fils, François-Bénit, né en 1765, qui ne suivit pas la profession paternelle et mourut en 1845 bibliothécaire de la ville de Bordeaux.

IV. — Mais la *veuve de François-Pierre Vatar* continua de diriger l'imprimerie ; et quand elle se remaria en 1779 au sieur Bruté de Rémur, avocat au Parlement et directeur des Domaines, elle obtint préalablement l'autorisation de garder, malgré son second mariage, son privilège d'imprimeur du Roi et du Parlement. Veuve de nouveau au bout de quelques années, elle n'en continua pas moins, sous le nom de *Veuve Vatar et Bruté,* l'exercice de la profession jusqu'à sa mort, à l'âge de 87 ans, en 1823.

V. — Sa petite-fille, *Mlle Augustine Vatar-Jausions*,[1] lui succéda dans la propriété et l'exploitation de son imprimerie, qu'elle laissa — lors de sa mort survenue en 1836 — à son frère Ambroise Jausions qui suit.

VI. — Son fils, *Ambroise Jausions*, après avoir géré pendant onze ans l'imprimerie que sa sœur lui avait transmise, la céda en 1847 au sieur François Folligné. Par cette cession elle sortit de la famille Vatar.

[1] Fille de Jeanne-Augustine Vatar (née le 9 avril 1764 de François-Pierre Vatar et de Renée-Jeanne Le Saulnier), qui avait épousé, le 30 octobre 1784, Antoine-François-Théodat Jausions.

## Branche ainée — Ligne d'Alain Vatar.

I. — Le troisième fils de Jean Vatar, *Alain* (né en 1645), fut reçu imprimeur en 1675. En 1678, 24 mars, il figure (avec son frère François et sa mère Nicole Sachet) dans la requête des imprimeurs de Rennes au Parlement à fin d'enregistrement des lettres-patentes à eux accordées par Louis XIV le 28 janvier précédent. Il épousa deux femmes : 1° Etiennette de la Marre, qui, de 1677 à 1693, lui donna douze enfants ; 2° en 1693, Marie Bourdon, qui lui en donna deux. J'ignore la date de sa mort ; elle dut avoir lieu dans les vingt premières années du XVIII^e siècle.

Deux fils d'Alain Vatar exercèrent après lui l'art typographique : le troisième, Gilles-Joseph, dont nous parlerons tout à l'heure ; le septième, Julien-Jean, né en 1688, reçu imprimeur en 1718, mort en 1771, — auquel succéda comme imprimeur, dès 1758, son fils Julien-Charles, né en 1723. Mais le fils de celui-ci (René-Charles-François) se borna à la profession de libraire (1789).

II. — *Gilles-Joseph* Vatar (ou simplement *Joseph* Vatar), troisième fils d'Alain, fut reçu en 1718 imprimeur-libraire à Rennes, où il mourut le 5 avril 1757. Marie Chartier, qu'il épousa en 1712, lui donna, de 1713 à 1733, quatorze enfants, dix fils et quatre filles.

Son troisième fils, Joseph-Mathurin, né en 1718, ayant épousé la fille de Nicolas Verger, imprimeur à Nantes, s'établit en cette ville, d'abord comme libraire, puis comme imprimeur sur la démission de son beau-père en 1750. Il était mort avant octobre 1758. Il eut avec la police du temps de fréquents démêlés pour des impressions et des livres prohibés. Sa veuve d'abord, puis en 1768 son fils Nicolas-Joseph lui succédèrent dans son imprimerie.

Dix des quatorze enfants de Gilles-Joseph Vatar lui survécurent. Comme il n'avait pas pris de dispositions pour régler la succession de son imprimerie, elle devint l'objet d'une acharnée compétition entre ses héritiers, particulièrement entre trois de ses fils, Jacques-Jean (né en 1717), Nicolas-Paul (en 1721), Jacques-Julien (en 1727). Les trois concurrents donnèrent rude besogne aux avocats et aux procureurs, et se lancèrent réciproquement à la tête des factums très vifs, très acerbes — et fort curieux. Cette guerre des Vatar, qui faisait tapage et même un certain scandale à Rennes, créait pour tous les belligérants un sérieux péril. Un arrêt du Conseil du 31 mars 1739 avait statué que le nombre des imprimeries de Rennes, qui allait alors jusqu'à cinq ou six, serait réduit à quatre par voie d'extinction à mesure qu'il s'en offrirait des occasions. A la mort de Gilles-Joseph il y avait encore à Rennes cinq imprimeries, savoir : la sienne, celles de son frère Julien-Jean Vatar, de son cousin Guillaume Vatar, enfin les deux imprimeries de Pierre Garnier et de Nicolas Audran. Cette lutte acharnée, bruyante, des héritiers de *Gilles-Joseph* devait forcément donner l'idée d'en supprimer la cause, ne fût-ce que pour obéir à l'arrêt du Conseil de 1739, — d'autant que la solution du litige appartenait au Conseil d'Etat, qui statua par un arrêt du 5 août 1758.

Cet arrêt commence en effet par déclarer que « le nombre « des imprimeurs de Rennes ayant été fixé à quatre », et étant actuellement de cinq, « l'imprimerie de Joseph Vatar, décédé, « *seroit dans le cas d'être supprimée* ». Mais il ne la supprime pas par la raison, précieuse à recueillir, « que cette impri- « merie *se trouvant l'une des plus considérables de celles qui* « *sont établies en cette ville*, il étoit à propos de la conserver. » — Finalement l'arrêt l'adjuge à Nicolas-Paul Vatar, sous l'obligation de dédommager ses cohéritiers.

Le frère aîné, Jacques-Jean Vatar, enrichi par un grand

commerce de librairie et songeant déjà à se reposer et jouir de sa fortune, subit l'arrêt du Conseil sans protester. Il en fut autrement de Jacques-Julien; il protesta au contraire de toute sa force et sous toutes les formes ; il continua à prendre dans diverses publications la qualité d'*Imprimeur à Rennes*. Il fallut, pour mettre fin à cet abus, un arrêt exprès du Conseil du Roi, lui interdisant formellement ce titre sous peine d'une amende de 300 livres et de confiscation des livres et imprimés quelconques où il le prendrait.

III. — *Nicolas-Paul* resta donc maître du terrain. Il l'occupa jusqu'à sa mort survenue en 1788, c'est-à-dire pendant trente ans, — moins trois ans toutefois, durant lesquels une tempête, plus dure encore que le tourbillon de chicanes au prix duquel il avait conquis l'atelier paternel, le secoua terriblement et le mit à deux doigts d'une ruine complète.

Dans cette lutte de la Bretagne contre le despotisme qu'on appelle l'affaire La Chalotais, Nicolas-Paul Vatar, comme tous les vrais Bretons, embrassa avec ardeur la cause de la liberté bretonne. Cela suffit pour le faire soupçonner de prêter ses presses à quelques-uns des écrits imprimés clandestinement en faveur du Parlement et de La Chalotais, petites brochures de toutes formes et de toutes couleurs dont la Bretagne était inondée 1766 et que la province entière buvait avec délices. Un séide dévoué du duc d'Aiguillon, le subdélégué Audouard, vint faire du haut en bas de sa maison une visite domiciliaire : on ne trouva rien.

C'est pourquoi, quatre ans plus tard, le duc d'Aiguillon, sorti de Bretagne, mais en butte aux poursuites du Parlement et des Etats de la province, ayant publié une apologie fort insolente et provoqué par là une verte réplique parue sans nom d'imprimeur, les *aiguillonistes* ne manquèrent pas d'accuser de nouveau Nicolas-Paul Vatar. On recommença à bouleverser toute son imprimerie et en outre tout le mobilier

de sa maison, sous prétexte de perquisition ; on ne respecta même pas la chambre ni les nippes d'un bon évêque (l'évêque de Léon), qui, lors des sessions d'Etats, logeait chez ce Vatar. On ne trouva encore rien. C'était agaçant. Aussi, pour punir ce Nicolas de savoir si bien dérober aux limiers de police la trace de ses crimes prétendus, on s'en prit à sa personne et on le coffra au Mont Saint-Michel. Comme il n'y avait rien, mais rien, contre lui, on consentit, au bout de quelques mois, à le mettre hors, en le gratifiant d'une grosse semonce et le sommant de n'y plus revenir. Ce qui était d'ailleurs tout à fait son intention.

Aussi, l'année suivante (1771), quand le chancelier Maupeou, coalisé avec d'Aiguillon, détruisit les Parlements, celui de Bretagne, comme toujours, ayant lancé contre ce coup d'Etat d'énergiques protestations dont l'impression clandestine fut, comme toujours aussi, attribuée par les agents du ministère à Nicolas-Paul Vatar, celui-ci, qui n'éprouvait nul besoin de reprendre ses études archéologiques sur le Mont Saint-Michel, n'attendit pas la visite domiciliaire déjà annoncée, quitta Rennes, la Bretagne, et se déroba à toutes les poursuites.

Dans cette précaution trop justifiée on voulut voir un aveu de sa faute, on se dispensa de chercher d'autre preuve : sans instruction, sans aucune forme de procédure, le malheureux Vatar fut jugé, condamné, exécuté. Le 5 janvier 1772, un arrêt du Conseil d'Etat supprima son imprimerie, lui retira l'exercice de la librairie, prescrivit la vente des livres de cette librairie, ainsi que celle de ses presses et de tous ses ustensiles typographiques, dont le prix devait lui être remis. Mais, par une dernière iniquité, dans le but évident de consommer la ruine de Nicolas-Paul, on ne lui notifia point l'arrêt du Conseil, on ne lui fit point connaître l'époque de la vente, on donna à cette vente le moins de publicité possible,

si bien que cette imprimerie qui était, nous l'avons vu, l'une des plus considérables de Rennes, cette librairie, qui ne l'était pas moins, produisirent la somme dérisoire de 9037 livres 5 sols 9 deniers[1] !

Le 10 mai 1774, mourut le roi Louis XV, et Louis XVI lui succéda. L'opinion publique, de plus en plus soulevée contre le coup d'Etat de Maupeou et de d'Aiguillon, demanda hautement la chute de ces ministres et le rappel des Parlements. Louis XVI, opposé lui-même aux mesures despotiques de ce genre, accueillit volontiers ces réclamations. Maupeou et d'Aiguillon disparurent, et le 12 novembre, le roi en son lit de justice rétablit solennellement, dans leur forme et leurs anciennes attributions, tous les Parlements.

Conseillé par ses amis, Nicolas-Paul songea tout naturellement à profiter de cette heureuse révolution. En octobre 1774, dans un mémoire très bien fait, il exposa au garde des sceaux toutes les injustices, tous les dommages qu'il avait eu à subir depuis 1766; à titre de réparation il demanda tout au moins qu'on lui rendît l'exercice de sa double profession d'imprimeur et de libraire. Cet acte de justice ne se fit point attendre ; le 25 juillet 1775, un nouvel arrêt du Conseil du Roi, rédigé dans les termes les plus favorables, détruisit l'arrêt inique du 5 janvier 1772 et rétablit Vatar dans tous ses droits.

Le Parlement et les Etats de Bretagne voulurent contribuer directement à cette trop juste réparation. Dans leur séance du 5 novembre 1778, les Etats choisirent Nicolas-Paul pour leur imprimeur, et, dès 1775, le Parlement lui concéda gratis un local dans le Palais de justice pour y établir son imprimerie. Enfin, à la faveur des sympathies générales excitées par son courage, son patriotisme et ses épreuves, cet imprimeur au cœur breton arriva bientôt à réparer les brèches de sa fortune et assurer l'avenir de ses enfants.

[1] Le procès-verbal de cette vente est aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

IV. — Nicolas-Paul Vatar avait épousé *Marie-Jeanne Castre*, qui lui donna trois filles et trois fils. Elle continua de gérer l'imprimerie depuis la mort de son mari (1788) jusqu'à la sienne (1793).

V. — L'imprimerie passa ensuite à l'une de ses filles, nommée (dans des notes de famille) *Jeanne-Félicité Castre-Vatar*, qui la tint pendant dix ans, de 1793 à 1803. Ce nom commercial avait pour but de rappeler la précédente titulaire.

VI. — Après Jeanne Castre-Vatar, deux de ses frères — *Félix* et *Joseph-Marie Vatar* — s'associèrent pour gérer l'imprimerie de la famille. Cette association dura huit ans, de 1803 à 1811. A cette dernière date, Félix, entraîné par d'autres goûts et d'autres études, quitta la profession typographique, mais non l'amour des livres; il forma une belle et curieuse bibliothèque, possédée aujourd'hui par son fils M. Paul Vatar, ancien conseiller à la cour d'appel de Rennes. Félix Vatar devint plus tard doyen de la Faculté de droit.

Quant à Joseph-Marie Vatar[1], après le départ de son frère Félix, il resta seul titulaire de l'imprimerie jusqu'en 1856, époque où il la transmit à son fils, M. Hippolyte Vatar, dont nous allons parler tout à l'heure.

Un fait à noter, c'est que la libéralité du Parlement de Bretagne envers Nicolas-Paul conserva son effet, du moins en partie, longtemps après la disparition de cette compagnie. L'imprimerie Vatar resta logée au rez-de-chaussée du Palais,dans le local actuel du greffe, jusqu'après 1830. Sous la Révolution, en particulier pendant l'exercice de Jeanne Castre-Vatar (1793-1803), l'adresse de l'imprimerie était : *Sous le Temple de la Loi*. Seulement, tant qu'exista le Parlement de Bretagne, l'atelier Vatar fut logé gratuitement dans le « Palais de Thémis » ; le Parlement disparu, il paya un loyer.

[1] Né en 1780, mort en 1865.

De l'esquisse très incomplète qui précède, deux traits tout au moins se dégagent, bien caractérisés.

D'abord, l'extrême activité des Vatar, le foisonnement, on peut le dire, de cette race dans toutes les branches de l'art typographique et bibliographique. Depuis 1675 jusqu'au milieu de notre siècle, la famille Vatar a toujours eu deux imprimeries à Rennes, souvent trois (sur cinq qu'il y avait alors), et de plus une à Nantes.

Pour la librairie de même. Les diverses générations des Vatar du dernier siècle étaient fort nombreuses ; ceux qui ne pouvaient être imprimeurs se jetaient dans la librairie et y réussissaient, comme ce Jacques-Jean (fils de Gilles-Joseph) qui y avait fait de bonne heure une belle fortune. C'est, parmi les Vatar, le seul libraire dont nous ayons parlé, mais il y en eut beaucoup d'autres. Et, comme leurs imprimeries, leurs librairies étaient les plus florissantes de Rennes. Donc cette famille a été, depuis deux siècles et demi, de toute la Bretagne, celle qui s'est employée le plus activement, le plus efficacement, à la production et à la propagation dans notre province des livres, des impressions de toute sorte, en un mot de toutes les œuvres de l'art typographique. Ce n'est pas là, apparemment, un rôle médiocre ni un médiocre service.

L'autre trait, déjà noté à propos de Jean Vatar, c'est que lui et ses descendants n'ont pas été seulement des spécialistes habiles en typographie, en librairie, mais avec cela des hommes lettrés, intelligents, sérieusement instruits, tenant par leur esprit et leur caractère un rang distingué dans la société de leur temps, faisant tourner au progrès de leur art, au développement et à la bonne tenue de leur commerce les ressources de leur intelligence et leur instruction.

Je ne dis rien de l'honorabilité : elle a toujours été proverbiale.

(*A suivre.*)

# LES GRANDES SEIGNEURIES

## DE HAUTE-BRETAGNE

*Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*

(SUITE[1]).

## CHATEAUNEUF (MARQUISAT)

Il est vraisemblable que la fondation de Châteauneuf[2] se rattache aux origines des vicomtes du Poulet, car on ne peut, historiquement parlant, prouver que cette forteresse ait remplacé soit la ville gallo-romaine de Néodunum signalée par Ptolémée, soit la cité légendaire de Gardoine, chantée en vers par l'auteur du *Roman d'Aquin*.

Le Poulet ou pays d'Aleth (*Pou-Aleth*) fut au X^e^ siècle un démembrement de l'immense fief des archevêques de Dol. Mais nous ne connaissons guère que deux vicomtes du Poulet : Haimon vivant en l'an 1020, et Guégon en 1086 ; ils semblent avoir été les premiers seigneurs de Châteauneuf, et ils durent même, croit-on, construire cette forteresse, dont l'existence n'est constatée cependant d'une façon certaine qu'en 1181.

C'est en 1250 que commence la suite non interrompue des sires de Châteauneuf. Le premier de ces seigneurs est Thébaud de Rochefort, vivant encore en 1270. Il eut pour fils Guillaume de Rochefort, vicomte de Donges et sire d'Assérac au pays nantais, seigneur de Rochefort dans le diocèse de Vannes, et de Châteauneuf en celui de Saint-Malo. Possédèrent ensuite successivement toutes

[1] Voir le numéro de septembre 1893.

[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Malo.

ces seigneuries : Thébaud II de Rochefort, mari d'Anne de Neuville ; — Guillaume II de Rochefort, mort vers 1347, ayant épousé d'abord Philippette de Laval, puis Jeanne de Caletot ; — Thébaud III de Rochefort, tué en 1364 à Auray, et mari de Jeanne d'Ancenis qui lui apporta la seigneurie de ce nom ; — et enfin Thébaud IV de Rochefort, décédé sans postérité en 1371[1].

La sœur de ce dernier, Jeanne de Rochefort, recueillit sa riche succession ; veuve d'Eon de Montfort, elle se remaria en 1374 à Jean de Rieux, lui donna neuf enfants et mourut le 3 mars 1423. Un de ses fils cadets, Michel de Rieux eut en partage la seigneurie de Châteauneuf et fonda la maison de Rieux-Châteauneuf. Né en 1394, il ne mourut que le 12 janvier 1473, ayant épousé d'abord en 1415 Antoinette de la Choletière, puis plus tard Jeanne de Malestroit. Ses trois fils furent successivement après lui seigneurs de Châteauneuf : Guillaume de Rieux mourut en 1489 et Jean de Rieux en 1499, l'un et l'autre sans postérité ; le troisième Gilles de Rieux, décédé en 1501, ne laissa de son union avec Anne du Chastellier qu'une fille nommée Jeanne de Rieux ; mais cette riche héritière mourut sans alliance le 20 janvier 1520[2].

La seigneurie de Châteauneuf passa au cousin de la défunte, Claude, sire de Rieux et de Rochefort, marié en 1518 à Catherine de Laval et en 1529 à Suzanne de Bourbon. Mais ce seigneur décéda dès 1532, ne laissant qu'un fils au berceau, qui mourut à dix-huit ans sans avoir pu contracté de mariage. L'oncle de ce jeune homme recueillit son héritage : c'était Jean de Rieux, destiné d'abord à l'état ecclésiasque et déjà pourvu de l'abbaye de Prières et de l'évêché de Saint-Brieuc ; il renonça aux dignités de l'Église et épousa en 1548 Béatrix de Jonchères. Après sa mort, arrivée le 24 décembre 1563, son corps fut inhumé dans la chanceau de l'église de Châteauneuf, où son fils lui éleva un magnifique mausolée[3] qui n'existe plus.

[1] Abbé Le Mené, *Généal. des sires de Rochefort.*

[2] *Archives du château de Châteauneuf*, gracieusement mises à notre disposition par le propriétaire actuel de Châteauneuf, M. le marquis d'Audiffret-Pasquier.

[3] *Ibidem.*

Jean de Rieux, sire de Châteauneuf, laissait entre autres enfants Guy Ier son successeur, et Renée trop connue à la cour de France sous le nom de la belle Châteauneuf. Guy Ier de Rieux et Guy II de Rieux son fils, furent successivement seigneurs de Châteauneuf et gouverneurs de Brest : le premier périt en mer en 1591, laissant veuve Magdeleine d'Espinay ; le second épousa Eléonore de Rochechouart, puis Catherine de Rosmadec, et mourut en son château du Matz, en Savenay, le 9 décembre 1637. Il laissait deux fils qui moururent jeunes et une fille Jeanne-Pélagie de Rieux mariée en 1645 à son cousin Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac.

Ces derniers devinrent possesseurs de Châteauneuf, mais Jean-Emmanuel fut tué en duel en 1656 ; leur fils Jean-Gustave de Rieux épousa en 1677 Anne-Hélène d'Aiguillon qui lui donna un garçon baptisé en 1681 dans l'église de Châteauneuf[1].

La même année, les château, terre et seigneurie de Châteauneuf étaient saisis par les créanciers de la marquise douairière d'Assérac Jeanne-Pélagie de Rieux ; ils furent achetés judiciairement par Henri de Beringhen, moyennant 322.550l. par contrat du 23 août 1681[2].

Le nouveau seigneur de Châteauneuf, mari d'Anne du Blé, et personnage marquant à la cour de Louis XIV, mourut à Paris en 1692 : il eut pour successeur son fils Jacques de Béringhen, comme lui premier écuyer du roi, marié à Magdeleine d'Aumont et décédé en 1723 ; ce fut lui qui obtint l'érection de Châteauneuf en marquisat. Les trois fils de ce dernier seigneur possédèrent ensuite successivement Châteauneuf : Jacques-Louis de Béringhen, époux de Marie de Beaumanoir — François de Béringhen, évêque du Puy — et Henry-Camille de Béringhen qui vendit le château et la seigneurie le 12 février 1740[3].

L'acquéreur de Châteauneuf fut alors Etienne Baude, seigneur de la Vieuville ; il épousa en 1755 Anne Baude et en 1738 Françoise Butler. Ce fut le dernier marquis de Châteauneuf : son château

[1] Le petit-fils de cet enfant fut le dernier à porter le nom de Rieux : Louis de Rieux, saisi à Quiberon, fut fusillé sur le Champ des Martyrs en 1795.

[2] *Archives du château de Châteauneuf.*

[3] *Ibidem.*

fut pillé le 22 janvier 1791, lui-même fut arrêté, condamné à mort comme « ex-noble et père d'émigrés », et exécuté à Rennes sur la place d'Armes, le 4 mai 1794.

La seigneurie de Châteauneuf, l'une des plus importantes de la Haute-Bretagne, châtellenie d'ancienneté, considérée comme comté au XVII[e] siècle, fut érigée en marquisat en faveur de Jacques de Béringlien par lettres patentes du roi, datées de juin 1702 et confirmées en 1746 à la prière d'Etienne Baude de la Vieuville[1].

Le marquisat de Châteauneuf fut formée de l'ancien comté de ce nom auquel on adjoignit les seigneuries du Mesnil, de Saint-Père-Marc-en-Poulet, du Vaudoré, de la Tourniolle, de Vaucouleurs et du Franc Regaire de Dol. Ainsi constitué le marquisat se composait de « cinquante-cinq fiefs en haute justice ayant cours en cinquante paroisses », relevant pour la majeure partie du Roi. Son vaste territoire se divisait en deux sections « le Clos-Poulet et Clos-Rastel », s'étendant depuis Saint-Malo jusqu'à Saint-Dominec, et depuis Cancale jusqu'à Dinan, ce qui donnait « vingt-quatre lieues de circonférence à la seigneurie ».

Du marquisat de Châteauneuf ne relevaient pas moins de cent vingt-sept juridictions seigneuriales, situées en trente et une paroisses[3], et parmi ces vassaux de Châteauneuf figuraient de grands seigneurs, tels que les sires de Coëtquen, de la Bellière et de Beaumanoir.

Plusieurs de ces vassaux acquittaient certaines redevances particulières : ainsi le possesseur des prairies de la Gabiaye devait au seigneur de Châteauneuf, lorsqu'il tenait ses hommages, « une épée avec ses gardes dorées et le fourreau couvert de velours » ; — le seigneur de la Ville-Morel, en Broons, « un tournet d'argent » payable à la Saint-Jean ; — le seigneur de la Herviaye, en la Chapelle Saint-Samson, « le premier jour de may, une paire d'esperons d'or haché » ; — le seigneur de Trébédan « un thorel d'argent doré pesant un gros et demy[4] ».

[1] *Arch. du château de Châteauneuf.*
[2] *Terrier ms. de Châteauneuf.*
[3] *Arch. d'Ille-et-V.*, C. 2418.
[4] *Archiv. du château de Châteauneuf.*

D'autres devaient faire prier Dieu pour lui et ses parents défunts : le Seigneur de la Ville-aux-Oiseaux, en Saint-Jouan-des-Guérets, « doibt faire dire tous les ans un service » à cette intention ; — le seigneur de Boullierne, en Saint-Père, « doibt chaque année au jour Saint-Mathurin, une messe en l'église de Chasteauneuf, à l'intention du seigneur du dit lieu, avec une paire de gants blancs et et un cierge de cire blanche de demi-livre » ; — enfin les seigneurs Evesque et Chapitre de Saint-Malo », doivent le 25 juin faire célébrer dans leur cathédrale « un anniversaire et obit honorable pour les seigneurs défunts de Chasteauneuf[1] ».

D'autres vassaux moins importants devaient entretenir la cuisine du sire de Châteauneuf d'un certain nombre de livres de « sucre, poivre, cannelle et autres épices » plus rares et plus coûteuses alors qu'aujourd'hui.

Relativement aux églises construites sur le territoire du marquisat, le seigneur de Châteauneuf était reconnu comme fondateur des églises paroissiales de Châteauneuf, Cancale, Saint-Père et Saint-Servan, et des nombreux monastères et chapelles élevés dans cette dernière ville ; il était seigneur supérieur des églises paroissiales de Saint-Suliac, Bonaban, Saint-Guinou, la Gouesnière, Saint-Benoît, Saint-Meloir-des-Ondes, Saint-Jouan-des Guérets, Paramé, Pleudihen, Miniac-Morvan, Tressé, Lanvallay, Saint-Solain, Tressaint, Saint-Tual, Saint-Hellen, Plesder, Pleugueneuc, Plesguen, Saint-Samson, Lillemer, la Fresnaye et Hirel ; enfin il jouissait de simples prééminences dans les églises paroissiales d'Evran, Pleslin, Saint-Ideuc, Plerguer, Meillac et Vildé-la-Marine[2], c'est-à-dire que dans trente-trois églises, sans compter de nombreuses chapelles, le marquis de Châteauneuf avait droit aux honneurs que le clergé d'alors accordait aux seigneurs prééminenciers.

Seigneur haut-justicier, le sire de Châteauneuf avait, pour pendre les criminels condamnés à mort par ses officiers, un gibet à quatre poteaux placé à l'entrée de sa petite ville, au faubourg qui en conserve le nom de la Carrée. Il avait aussi le droit de tenir un marché

[1] *Ibidem.*
[2] *Terrier ms. de Châteauneuf.*

à Châteauneuf tous les mercredis, à Saint-Servan tous les lundis, et un troisième chaque semaine en Saint-Méloir-des-Ondes. Il jouissait, en outre, de quatre foires par an à Châteauneuf, d'une foire durant huit jours à Saint-Servan, et d'autres foires à Miniac-Morvan et à Saint-Méloir. Dans tous ces marchés et foires il avait droit de bouteillage.

Le seigneur de Châteauneuf avait dans sa ville même « le droit de faire faire le guet et la garde aux portes de son chasteau ». Il possédait aussi des fours, moulins et pressoirs banaux en plusieurs paroisses, notamment en Châteauneuf, Saint-Servan et Saint-Méloir; certains de ces pressoirs étaient destinés à pressurer le raisin, car en 1500 l'on faisait encore du vin à Châteauneuf même, et la vigne seigneuriale de Miniac-Morvan ne rapportait pas moins alors de huit pipes ou tonneaux de vin. Enfin il jouissait du « droit de coustume et trespas » à Châteauneuf, à Saint-Méloir et à Pleudihen[1].

Mais il appartenait au sire de Châteaunenf certains droits plus originaux que les précédents et dont nous devons parler aussi. C'était d'abord le droit de dresser en divers lieux du Clos-Poulet « des perches et tentes à faucons et autres oiseaux de proie » pour le plaisir de la chasse; c'était ensuite le droit de quintaine exercé tant à Châteauneuf qu'à Saint-Méloir.

A Châteauneuf cette course avait lieu le mardi de Pâques, et tous ceux qui avaient « épousé ou banni dans l'église de Châteauneuf pendant l'année » devaient y prendre part « sous peine de soixante sols d'amende ».

A Saint-Méloir-des-Ondes la quintaine se courait la veille : ce jour-là, lundi de Pâques, les officiers du marquisat de Châteauneuf, sénéchal, alloué et autres se rendaient à Saint-Méloir pour présider la course ; aussi leur y devait-on, à eux et à leurs chevaux, une honnête réfection : « les trésoriers de la paroisse de Saint-Méloir doivent — disent les *Aveux* — fournir (à cette occasion) un chevreau lardé, rosti, cuit et assaucé, avec quatre sols de pain, deux pots de vin de Gascogne pour les officiers de la seigneurie, et un boixeau d'avoisne pour leurs chevaux[2]. »

[1] *Archives du château de Châteauneuf.*
[2] *Déclarations faites au Roi en 1462 et 1687.*

Le seigneur de Châteauneuf avait droit de faire la jeunesse de Saint-Suliac prendre part à un autre exercice d'adresse : c'était le tirecoq, sorte de papegault, qui chaque année réunissait au bourg « tous les jeunes garçons de la paroisse dudit Saint-Suliac ». Ceux-ci devaient « se trouver à cheval devant la maison du Tirecoq, relevant du bailliage de Vaucouleurs, pour tirer le coq » qu'on y plaçait à cet effet Le seigneur et le trésorier de la paroisse récompensaient le plus adroit, le seigneur donnant « à celuy qui emporte la teste du coq une barrique de cidre et les trésorier et général de la paroisse deux moches de beurre de trois livres chacune ». Détail qui n'est pas indifférent comme trait de mœurs anciennes : le jeu du tirecoq devait être présidé par les vieillards de Saint-Suliac réunis dans ce but, car « on fait évocation des anciens de la paroisse pour l'apuremeut dudit droit, et en cas de défault, ils sont condamnés par corps[1]. »

Mais voici un autre exercice – moins amusant que la course de la quintaine et le jeu de tirecoq — auquel devaient cependant se livrer chaque année certains vassaux de Châteauneuf :

Le mardi de Pâques « tous les poissonniers dudit Châteauneuf ayant vendu du poisson en détail et détrempé pendant le cares.ne » étaient tenus de venir « sauter et plonger dans les estangs et viviers de Chasteauneuf, soubs peine de soixante sols d'amende[2] ».

Nous avons déjà signalé ailleurs et expliqué alors ce singulier droit féodal. Terminons par une courte description de l'antique demeure des sires de Châteauneuf.

A l'origine c'était un donjon carré flanqué de contreforts plats indiquant sa grande ancienneté, ayant trois étages ajourés de fenêtres à embrasures voûtées en ogive ; de ce château primitif, demantelé en 1592 et complètement rasé depuis, il ne reste qu'un dessin fait à l'époque de sa destruction[3].

Ce donjon occupait le centre d'un vaste parallélogramme allongé, flanqué de tours, vraisemblablement au nombre de six, et dont une seule demeure debout aujourd'hui.

[1] *Terrier ms. de Châteauneuf.*

[2] *Déclarations faites au Roi en 1462 et 1587.*

[3] Ce dessin occupe une des planches du très curieux *Terrier ms. de Châteauneuf.*

Entre cette dernière tour et l'emplacement du donjon, sur le rempart même, s'élève un logis seigneurial, belle construction dans le style de la renaissance où l'on retrouve en maints endroits les écussons des sires de Rieux qui l'ont élevée au XVI^e siècle. Cette partie du château est également ruinée, mais offre encore un imposant aspect : lorsqu'on gravit le large escalier de granit conduisant aux grands appartements et surmonté d'un dôme monumental, l'on arrive à une plate forme méritant d'être visitée. De ce point le plus élevé de la contrée l'on jouit d'un admirable coup d'œil sur toute la côte maritime, depuis la Rance jusqu'au Mont-Saint-Michel, et sur l'immense marais entourant Dol et Montdol.

De larges et profondes douves cernent toute cette enceinte fortifiée, en laquelle on ne pénétrait jadis que par une porte ouverte à l'est flanquée de deux tours, précédée d'un pont-levis et d'une importante barbacane.

En dehors de ces fortifications, entre le vieux château et l'église paroissiale, à l'ombre de grands arbres et au milieu de verdoyants gazons, les seigneurs de Châteauneuf construisirent, dans la première moitié du XVII^e siècle, une maison d'habitation assez insignifiante, appelée pompeusement « le Petit Château ». Cette maison existe encore et conserve la même destination et le même nom.

Ainsi présentement il ne reste de l'ancienne demeure féodale des puissants sires de Châteauneuf qu'une belle ruine. Mais elle est fièrement posée au sommet d'une colline rocheuse dominant la petite ville, et elle est entourée d'un vaste parc planté d'arbres rares et arrosé d'eaux vives ; aussi conserve-t-elle, malgré les révolutions successives des hommes et du temps, un cachet de grandiose distinction et un imposant aspect qu'on ne retrouve pas souvent ailleurs.

(*A suivre.*)

L'abbé Guillotin de Corson,
*Chanoine honoraire.*

# LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

# LA DUCHESSE DE BERRY

(Suite)[1]

## VIII

Marie-Caroline-Ferdinande-Louise de Bourbon, fille du prince héréditaire des Deux-Siciles, qui venait d'épouser par procuration le duc de Berry, était née le 5 novembre 1798. Son père, François-Xavier-Joseph, prince royal de Naples, avait épousé en premières noces larchiduchesse Marie-Clémentine, fille de l'ancien grand-duc de Toscane, Léopold, qui, en 1790, succéda à son frère Joseph II sur le trône d'Autriche. Cette union eut lieu en 1796 et Marie-Caroline vint au monde deux ans après. La jeune princesse avait à peine vu le jour, que commençait déjà pour elle cette vie mouvementée et pleine de péripéties qui devait marquerla première moitié de son existence.

Le roi de Sardaigne et l'Autriche avaient recommencé la lutte contre les armées de la République française. Cédant aux excitations de l'Angleterre, prenant pour prétexte les nouvelles déclarations du Directoire, et profitant de l'absence de Bonaparte, alors en Egypte, les puissances formaient une autre coalition contre la France et le traité de Campo-Formio était rompu. Ferdinand se laissa entraîner à prendre part à la guerre et mit les troupes napolitaines sous les ordres du général Mack qui vint à leur tête occuper les Etats pontificaux. Mais si Bonaparte était absent, il restait au

[1] Voir la livraison d'octobre 1893.

Directoire des généraux capables de le remplacer. Joubert chasse Charles-Emmanuel du Piémont et le contraint à se réfugier en Sardaigne. Championnet et Macdonald remportent à Civita-Castellana une victoire si décisive sur Mack et les troupes napolitaines, que Rome leur est abandonnée et qu'une révolution éclate à Naples. Le roi Ferdinand se réfugia avec sa cour et ses trésors à bord de la flotte anglaise et gagna la Sicile. Pendant la traversée une tempête furieuse éclata et le plus jeune fils du roi mourut. La jeune Marie-Caroline, à peine âgée d'un an, était parmi les fugitifs et commençait, encore au berceau, à connaître le chemin de l'exil.

Championnet avait enfin occupé Naples après trois jours de combats et établi un gouvernement régulier ; à l'anarchie et aux déprédations des lazzaroni succédèrent un ordre et un calme relatifs ; la République parthénopéenne fut proclamée. Alors apparaît en scène le cardinal Ruffo, cette figure étrange et remarquable du prêtre guerrier qui jette comme un reflet du moyen âge sur cette dernière année du dix-huitième siècle.

Il accourt à Palerme, se présente au roi Ferdinand, et lui propose de reconquérir Naples. Muni des pleins pouvoirs du Roi, il descend en Calabre, soulève cette province, ainsi que la Pouille et les Abruzzes, et, tenant parole à Ferdinand, il lui rend sa capitale. C'est alors que se produisirent ces représailles sanglantes, cette violation des articles de la capitulation de Naples, qui sont une tache sur la mémoire de Nelson, et ont accouplé dans un même sentiment d'horreur et de réprobation les noms de lady Hamilton et de la reine Caroline.

Cette même année, le prince royal de Naples perdait sa femme : Marie-Clémentine mourait le 15 novembre 1801.

Tandis que tous ces événements se passaient au sud de l'Italie, Bonaparte, revenu d'Egypte, faisait le coup d'Etat du 18 brumaire, remportait la victoire de Marengo, et signait le traité de Lunéville, qui devait bientôt être suivi de la paix d'Amiens. Par l'entremise de son frère aîné Charles IV, roi d'Espagne, Ferdinand adhérait aux conventions faites avec le premier consul, et le royaume des Deux-Siciles, rendu enfin au calme et à la paix, put se remettre pendant quelques années des violentes secousses qu'il venait d'éprouver.

Le 6 octobre 1802, le prince royal de Naples, las de son veuvage, épousait l'infante d'Espagne Marie-Isabelle ; la jeune Marie Caroline retrouvait une seconde mère.

Pendant quelques années Ferdinand supporta avec longanimité les exigences et les empiétements successifs de Napoléon. L'exécution du duc d'Enghien et un quasi-traité d'alliance que voulut lui imposer le nouvel Empereur mirent cependant un terme à sa patience et il n'attendit plus que l'occasion de secouer le joug. Au moment où, en 1805, Napoléon accourait du camp de Boulogne pour combattre l'armée austro-russe, Ferdinand déchirait le traité qu'il avait conclu avec lui et ouvrait les portes de son royaume aux coalisés. Le 2 décembre avait lieu la bataille d'Austerlitz, et, le 27 du même mois, Napoléon, installé à Schoenbrunn, disait : « Le Roi de Naples a cessé de régner. » En effet, forcé de céder la place à Joseph Bonaparte, Ferdinand se réfugiait de nouveau à Palerme qui redevenait sa capitale. Marie-Caroline avait sept ans et elle avait déjà été exilée deux fois.

Le prince royal s'établissait dans sa propriété de *Bocca di Leone*, près Monreale, et se consacrait entièrement aux travaux de l'agriculture et à l'éducation de ses enfants. M. et Mme de la Tour, émigrés français passés au service de la cour de Naples, furent chargés d'élever la princesse Marie-Caroline.

Quant au roi Ferdinand et à la Reine sa femme, ils eurent à subir la protection intéressée du Gouvernement britannique, qui, de discrète et modérée qu'elle se montra d'abord, ne tarda pas à vouloir imposer en tout sa direction et sa volonté. Ferdinand avait vieilli et commençait à se lasser de toutes ces révolutions et de toutes ces vicissitudes politiques ; il se soumit. La Reine, d'un caractère plus énergique, essaya de résister ; soutenue par le prince royal, à qui son père avait délégué le pouvoir, elle tenta de délivrer la Sicile du joug des Anglais. L'arrivée de lord Bentinck avec une flotte imposante et des troupes de débarquement réduisit à néant cette velléité d'indépendance. Le cabinet de Saint-James réclama l'éloignement de la Reine. Celle-ci fut contrainte de céder et s'exila de nouveau. Le cœur brisé, le désespoir dans l'âme, elle se séparait des siens et, à l'âge de 58 ans, gagnait par mer Cons-

tantinople, et de là, à travers la Hongrie, Vienne où elle devait mourir le 8 septembre 1814. La jeune Marie-Caroline avait pour sa grand'mère une vénération et un attachement profonds. Le souvenir de cette cruelle séparation et de l'humiliation infligée à sa famille se gravèrent d'une façon indélébile dans l'esprit de la jeune princesse, et lorsque, plus tard, elle se retrouvera face à face avec l'auteur de cette violence inique, avec lord Bentinck, elle ne sera pas maîtresse de son indignation.

Cependant les événements se précipitaient, et Napoléon avait commencé la période décroissante de son cycle impérial. Aux revers d'Espagne avaient succédé coup sur coup le désastre de Moscou, la Bérésina, Leipzig, l'invasion et la capitulation de Paris. L'empereur abdique et est relégué à l'île d'Elbe. Le congrès de Vienne commence la liquidation de l'Empire et dans cette restitution générale des trônes semble oublier les Bourbons de Naples. L'Angleterre protégeait Murat et croyait avoir intérêt à lui conserver son pouvoir. Mais les Cent Jours arrivent et la part que Murat avait prise aux intrigues de Porto-Ferrajo dessillent les yeux du Gouvernement britannique. Les efforts que M. de Talleyrand avait faits à Vienne en faveur de Ferdinand aboutissent enfin et le vieux roi est remis en possession de ses Etats de terre ferme.

Lors de la restauration de son père sur le trône de Naples, le prince héréditaire lui avait rendu les pouvoirs qui lui avaient été délégués cinq ans auparavant. Tandis que Ferdinand reprenait les rênes du Gouvernement, le père de Marie-Caroline, demeurant en Sicile, continuait cette vie de famille calme et patriarcale, pour laquelle il avait tant de prédilection. En dépit de tous ces bouleversements politiques, de ces révolutions et de ces guerres sanglantes, de ces agitations et de ces émotions sans cesse renouvelées, l'éducation de la jeune princesse se continuait paisiblement à Bocca-di-Leone. D'ailleurs, la mission de M^lle^ de la Tour était singulièrement facilitée par les dispositions naturelles de son élève. Douée d'un cœur sensible et ouvert à tous les sentiments généreux, d'un esprit vif et prime-sautier, d'un goût prononcé pour les beaux-arts et surtout pour la musique, Marie-Caroline avait grandi, ayant toujours sous les yeux cette magnifique nature à la fois sauvage

et poétique des paysages siciliens au milieu de tous ces souvenirs précieux et de ces ruines antiques dont elle entendait journellement retracer l'histoire et les traditions. Son caractère s'était fortement trempé dans cette vie agreste, souvent solitaire et contemplative, à laquelle faisaient seulement diversion l'intérêt qu'elle montrait pour les travaux de la campagne et les enseignements qu'elle puisait dans l'administration du domaine paternel. Elle conserva ces goûts champêtres toute sa vie, et nous la verrons plus tard venir chercher dans sa terre de Rosny les réminiscences de calme et de recueillement qui ont entouré sa jeunesse.

A l'époque où nous sommes, au commencement de 1816, elle vient d'avoir 17 ans. On ne peut la dire jolie, et cependant elle est entièrement sympathique et séduisante : on peut seulement lui reprocher une sorte de timidité et de gaucherie bien excusable chez une princesse élevée de la sorte. Viennent les maîtres de danse à la mode et les professeurs de maintien et d'étiquette, viennent les grandes couturières et les robes à traîne, les coiffeurs en vogue et la coquetterie de jeune femme qui se cache encore chez la jeune fille, viennent les grandes réceptions, les fêtes, les bals, les cérémonies d'apparat, en même temps viendront l'assurance et le sentiment de la dignité royale, le désir de plaire à chacun et de se gagner tout le monde : vous aurez la duchesse de Berry, c'est-à-dire, selon l'expression moderne, une *charmeuse*.

## IX

Les escadres combinées, française et napolitaine, effectuèrent leur traversée de Naples à Marseille en sept jours. Elles étaient précédées par la goëlette le *Momus*, commandée par M. de Villeneuve-Bargemont, bâtiment léger et fin voilier, qui éclairait la route et était chargée d'annoncer à Marseille l'arrivée de la princesse.

Le voyage fut assez pénible au début ; un coup de vent assaillit la flotte par le travers de l'île d'Elbe et un des navires napolitains faillit se perdre sur des récifs au nord de la Corse. Le temps s'améliora cependant et devint plus maniable. Le *Momus*

arriva le 20, précédant la flotte de quelques heures. Enfin le 21 mai 1816, à neuf heures et demie du matin, le fort de Notre-Dame-de-la-Garde annonçait par une salve de cent coups de canon que la *Fleur-de-Lis* et ses conserves venaient de jeter l'ancre en rade de Marseille au mouillage d'*Eudonne*. La ville était pavoisée et la rade couverte d'une multitude de bateaux ornés de fleurs et de drapeaux blancs. Des embarcations portant le préfet, le maire, les diverses autorités et le service d'honneur envoyé de Paris au devant de la princesse, s'approchent à quelque distance de la *Fleur-de-Lis* pour saluer la duchesse de Berry, qui, placée à une des fenêtres de la chambre du Conseil, à l'arrière de la frégate, répondit par des signes bienveillants aux démonstrations de M^mes^ de Reggio. de Gontaut, de Bouillé, des ducs d'Havré et de Léoiset, du comte de Mesnard et des personnages accourus pour lui souhaiter la bienvenue. Les canots ne pouvaient approcher au delà des limites fixées par les règlements de la police sanitaire, et ce fut à l'aide du porte-voix que le duc d'Havré, représentant du roi, et le baron de Damas, commandant la place de Marseille, complimentèrent la duchesse et prirent ses ordres pour le débarquement. A quatre heures du soir, au bruit du canon des navires et des forts, escortée par des milliers d'embarcations chargées d'officiers, de dames en grande toilette, de musiciens et de fleurs, Marie-Caroline entrait au Lazaret de Marseille et posait pour la première fois le pied sur la terre française.

Elle était reçue par sa dame d'atour, la comtesse de la Ferronays, qui, dès que l'arrivée de la princesse avait été signalée, au lieu de s'embarquer comme les autres pour aller au devant de la duchesse, avait couru s'enfermer au Lazaret afin de partager avec elle la quarantaine de dix jours qui lui était imposée. Cette *incartade* de la comtesse, qui constituait une dérogation à l'étiquette et aux usages établis, froissa considérablement les diverses personnes qui composaient le service d'honneur et surtout M^me^ la duchesse de Reggio, à qui ce devoir eût incombé, si tel eût été le désir du Roi et du duc de Berry. Mais ce n'était pas le cas, et Louis XVIII et son neveu, lorsqu'ils eurent connaissance de l'incident, ne cachèrent point leur mécontentement.

Rien ne fut négligé pour adoucir et égayer ces dix longs jours de quarantaine. On organisa des parties de pêche auxquelles la jeune princesse prenait un vif plaisir ; on lui donna des aubades, des courses et des joutes sur l'eau. La duchesse de Berry donnait audience dans le parloir du Lazaret aux autorités de la ville et aux personnes du service d'honneur qui venaient quotidiennement faire leur cour et s'informer de sa santé. Elle fit plusieurs promenades en rade sur un magnifique canot préparé à cette intention par le commandant de la marine ; une fois même, les officiers de la santé autorisèrent le canot royal à pénétrer dans le port à condition qu'il ne communiquerait ni avec la terre, ni avec aucune autre embarcation. Et Marie-Caroline put contempler le magnifique spectacle de la Cannebière, des quais, des maisons, des forts et des nombreux navires rassemblés dans le vieux bassin : tout cela encombré par une population remplie de joie et d'enthousiasme qui l'accueillait par des vivats et des cris d'allégresse et de bienvenue. Ce jour-là, d'après *le Moniteur*, la princesse portait une toque de taffetas blanc, surmontée de trois plumes blanches et un châle amarante.

Enfin les dix jours de quarantaine sont écoulés, et, le 30 mai 1816, M^me^ la duchesse de Berry quitte le Lazaret et fait son entrée officielle dans la ville de Marseille. La princesse prend passage sur un canot de la marine royale dont la chambre d'arrière est couverte d'un dais de velours cramoisi à franges d'or surmonté d'une couronne ; à la poupe flotte le pavillon fleurdelisé aux armes de France et de Navarre ; l'équipage, composé de vingt-quatre des meilleurs rameurs de la flotte vêtus de satin blanc avec des ceintures bleu et or, est commandé par M. de Damas, capitaine de vaisseau. La ville, le port et la rade présentent un aspect féerique. La population couvre les toits des maisons, se presse à toutes les fenêtres, se bouscule sur les quais et sur le môle, envahit le pont et les agrès des navires mouillés dans le port. Partout des fleurs, des drapeaux, des bannières, des banderolles, des mouchoirs, des écharpes, des acclamations ; les cloches sonnent à toute volée, le canon retentit, les tambours battent aux champs ; les troupes de la garde nationale, de la ligne et de la garde royale présentent les armes.

Le canot s'arrête devant l'hôtel de ville, la princesse débarque avec sa suite napolitaine et, escortée d'un détachement de gardes du corps siciliens, s'avance vers l'entrée sur un tapis jonché de fleurs ; le duc de Lévis lui adresse la parole sur le seuil en italien pour lui souhaiter la bienvenue. « En français, s'écrie Marie-Caroline, en français, je ne connais plus d'autre langue. »

Par acte spécial diplomatique l'hôtel de ville de Marseille avait été neutralisé. C'était là que devait avoir lieu la cérémonie solennelle de la remise.

Au milieu de la grande salle dont la porte est gardée par deux huissiers de la chambre du Roi se trouve une table recouverte d'un tapis de velours vert à franges d'or.

A droite de cette table était suspendu l'étendard des Deux-Siciles, à gauche le drapeau blanc fleurdelisé aux armes de France.

La princesse suivie de sa maison se retire un instant dans les salons situés à droite de la salle ; les gardes du corps siciliens forment la haie de ce côté. Le service d'honneur qui a été envoyé au devant d'elle, ainsi que le duc d'Havré, représentant le roi, occupent les salons à gauche. Devant eux se range un détachement de la garde royale.

Les formalités commencent sous la direction de M. le marquis de Rochemore, faisant les fonctions de maître des cérémonies.

Marie-Caroline entre dans la grande salle et prend place à la table, du côté napolitain. Le prince de San Nicandro est à sa droite ; les dames d'honneur à gauche, un peu en arrière.

Du côté opposé sont entrés en même temps le duc d'Havré, le duc de Lévis, le comte de Mesnard et Mesdames de Reggio, de la Ferronnays, de Gontaut et de Bouillé.

Alors commence la communication des pièces officielles ; un officier napolitain, Cromot de Fougy, donne lecture des pouvoirs du prince de San Nicandro ; M. Cromot de Fougy, conseiller d'Etat, lit ceux du duc d'Havré ; puis vient la lecture de l'acte de remise, bientôt suivie de l'échange des signatures ; enfin le prince de San Nicandro et les seigneurs qui l'accompagnent prononcent plusieurs discours auxquels répondent le duc d'Havré et les différents personnages du côté français. La princesse commence à se fatiguer

des lenteurs et des formalités de l'étiquette. Heureusement la cérémonie prend fin. Le prince de San Nicandro offre la main à Son Altesse royale et la conduit vers le duc d'Havré. Celui-ci, après une profonde révérence, prend à son tour la main de la princesse et la fait asseoir. Un signal est donné, et une salve d'artillerie annonce à la ville que Marie-Caroline, duchesse de Berry, est française.

Alors eut lieu une scène touchante : celle des adieux que firent à la princesse les personnes qui l'avaient accompagnée depuis Naples et qui devaient prendre congé d'elle, à l'exception de M. et Mme de la Tour, lesquels avaient été autorisés par faveur royale à l'accompagner jusqu'à Paris. Pour abréger cette effusion de larmes et ces baisements de main qui menaçaient de se prolonger un peu trop longtemps et pouvaient causer à la duchesse un surcroît d'émotion et de fatigue, le duc d'Havré annonça à S. A. R. que le moment était venu de lui présenter sa nouvelle maison. Il commença par la dame d'honneur que la princesse embrassa. Puis Mme de Reggio présenta à son tour les différentes personnes envoyées au devant de S. A. Enfin, conduite par la dame d'atour, Mme de la Ferronnays, la duchesse se retira dans les appartements qui lui avaient été préparés, pour changer de vêtements et se parer d'une toilette parisienne choisie dans son trousseau. Puis, suivie de sa maison française, Marie-Caroline sort de l'hôtel de ville pour se rembarquer de nouveau. Le lieutenant-général, baron de Damas, commandant la 8e division militaire, et le préfet des Bouches-du-Rhône la complimentent derechef au nom de l'armée et du département et la conduisent au bord du quai : elle prend place dans un grand canot que conduisent des capitaines de la marine marchande de Marseille commandés par M. le chevalier de Ruiter, capitaine du port. Une escorte d'honneur, composée d'élèves de la marine royale sous les ordres du marquis de Pontevès, capitaine de vaisseau, l'accompagne sur l'embarcation qui traverse le port et vient accoster au quai de Monsieur, en face la Cannebière. Là, nouveau débarquement et nouveaux compliments ; cette fois ce sont M. de Montgrand, maire de Marseille, et les autorités municipales qui prononcent des discours. Enfin la

duchesse s'assied seule à l'arrière d'un carrosse attelé de deux chevaux dont le devant est occupé par M^mes^ de Reggio et de la Ferronnays et va entendre dire la messe et chanter un *Te Deum* à l'église St-Martin. Puis elle revient par le Cours, la rue de Rome et la rue Mazade à la Préfecture, où trente jeunes filles des meilleures familles de la ville la complimentent et lui offrent des bouquets.

Elle dîne seule à son grand couvert, et le soir, au milieu des illuminations, se rend au grand Théâtre où il y a représentation de gala en son honneur.

LOUIS CHÉRUBINI.

(*A suivre*)

# LES TOMBEAUX

DES

# DUCS DE BRETAGNE

PAR P. DE LISLE DU DRÉNEUC

*Conservateur du Musée archéologique de Nantes.*

## TOMBEAU DU DUC FRANÇOIS I

Le duc François Ier, dans un testament conservé aux archives du Château de Nantes, avait ainsi ordonné le lieu de sa sépulture :

« François, par la grâce de Dieu duc de Bretagne... recom-
« mandons nostre âme, sa piteuse créature, à nostre benoist
« Sauveur, èz SS. Anges et Archanges, monsieur S. François et à
« toute la benoiste compaignie du Paradis, et nostre corps (l'état
« du décès de nous quand à N. S. plaira advenu), voulons être
« enterré et ensepulturé au cuer du benoist moustier de Mon-
« sieur S. Sauveur de Redon, devant le grand aultier, ou plus
« près que convenablement faire se pourra des marchepieds et
« pas assis, devant iceluy grand aultier. »

« Donné et faict en nostre ville de Rennes, le 22e jour de jan-
« vier, l'an 1449. Signé : François Isabeau... »

Un an et demi après avoir pris ces dispositions dernières, le samedi 17 juillet 1450, d'après le nécrologe de Guingamp, le 19 du même mois, suivant la chronique de Nantes, le duc mourut à

[1] Voir la livraison de novembre 1893.

Vannes, au château de Plaisance, assisté de Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, qui lui donna les derniers sacrements. « Le corps du feu duc ayant été enseveli, nous dit dom Lobineau, fut porté à Redon, accompagné d'un nombreux cortège de barons, de prélats et de religieux, entr'autres de tout le Chapitre des Cordeliers qui se tenait pour lors à Vannes. »

La tombe de François Ier fut-elle dressée à l'endroit qu'il avait indiqué, « devant le grand aultier » de Saint-Sauveur ? Le texte du Cartulaire de Redon semble bien confirmer ce fait : « Franciscus I Britanniæ dux, ante majus altare sepultus est. » (Cart. Red. p. 451.) Dom Morice nous dit également que « son corps fut transporté à Redon et enterré devant le grand autel ». Et Travers écrivait vers 1750 : « Son corps fut porté à Saint-Sauveur, où est sa sépulture, vis-à-vis le grand autel. »

Ce n'est point à cette place cependant que la tradition nous montre la tombe du Duc, mais bien dans la première chapelle de l'abside, du côté de l'Epître. Tous ceux qui, depuis plus d'un siècle, ont parlé de ce tombeau, lui ont toujours assigné cette place. Il n'y a aucune divergence sur ce point.

Lors du premier Congrès de notre Association Bretonne à Redon, en 1857, après une inspection archéologique à Saint-Sauveur par MM. de la Villemarqué, de Kerdrel, de la Borderie, Ropartz, abbé Brune, etc., M. de la Bigne Villeneuve, résumant les observations de ses éminents confrères, écrivait : « Nous devons citer encore l'ancien mausolée de François Ier, duc de Bretagne, malheureusement bien mutilé aujourd'hui et dont l'arc flamboyant s'ouvre dans le mur méridional d'une des chapelles du rond-point, du côté de l'Épître. Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue l'effigie en marbre blanc qui décorait jadis la sépulture ducale. »

Comment concilier ces données, reçues aujourd'hui sans conteste, avec la place assignée si minutieusement par le Duc lui-même dans son testament et la note très formelle du Cartulaire de Redon : *Ante majus altare* ?

Si nous examinons la chapelle absidale désignée comme servant d'enfeu à François Ier, nous voyons qu'elle est surmontée d'une

arcature ogivale dont les moulures et les fleurons appartiennent au style flamboyant. Comme en Bretagne le style employé retarde toujours très sensiblement sur l'architecture des autres parties de la France, il n'est pas admissible que ce travail puisse remonter à 1450, date du tombeau de François Ier. Ces remaniements des bas côtés de l'abside doivent être postérieurs à l'érection de la tombe ducale.

Je pense que le monument de notre Duc fut bien réellement élevé en face du maître-autel, dans le milieu du chœur, et qu'il resta à cette place jusqu'au terrible incendie de 1780. On profita sans doute des travaux nécessités par ce désastre pour enlever la tombe du prince qui devait être fort gênante pour les cérémonies des religieux, et on la transporta dans la chapelle la plus rapprochée de l'autel, à l'entrée de l'abside. En admettant ce fait, on expliquerait comment dom Lobineau, dom Morice et même Travers, en 1750, ont pu indiquer que la tombe était placée devant le maître-autel, tandis que Ogée, qui écrivait après 1780, nous la décrit à la place où nous la retrouvons actuellement (1891)[1]. Le tombeau ou plutôt les débris du tombeau de François Ier sont placés sous un arc flamboyant au long duquel retombent des palmes éplorées (on les dirait trempées de larmes), d'un style et d'une sculpture admirables; le sommet de l'ogive, orné de choux frisés très fidèlement travaillés, est surmonté d'une sorte de lanterne qui devait servir de support à une croix ou à une statuette. Une galerie, formée d'un rang d'arceaux et couronnée jadis de fleurons ou de boules, règne au dessus de l'arcade. Deux pilastres terminés par des clochetons fleuronnés, à moitié détruits, appuient cette galerie et encadrent le tombeau. Un angelot incliné et tenant un écusson décore chaque pilastre à la naissance du clocheton.

La pierre tombale, en calcaire très dur, est formée de deux dalles et d'un fragment. Le bord de ces dalles est décoré d'une guirlande de feuillages et de raisins. Le devant du tombeau est composé de trois parties : celle du milieu, qui correspond au fragment rap-

[1] Je dois à l'obligeance de mon parent, M. Hte Le Gouvello, les indications suivantes sur l'état actuel du monument.

porté, est une grossière maçonnerie en moellons ; celle de droite du côté des pieds, représente un arceau encadré de moulures et une rosace avec un écusson au centre d'un rectangle. Celle de gauche, plus étroite, forme le pendant, mais sans arceau.

L'ensemble de l'édicule est en pierre blanche ; les bases des pilastres, colonnettes, etc., sont en granit. Le tombeau lui-même semble reposer sur une simple maçonnerie.

# TOMBEAU DU DUC PIERRE II

En 1443, le prince Pierre de Bretagne et sa sainte épouse Françoise d'Amboise firent reconstruire le chœur de l'église Notre-Dame de Nantes et ordonnèrent l'érection de leur tombeau devant le maître-autel dans la nouvelle construction. Un acte, daté du 29 avril 1443 et conservé aux Archives de Nantes (E. B. XXIII), relate ce fait dans les termes suivants :

« Mondit seigneur a choeisi et esleu, choisist son enterement « et sépulture en nostre cueur de la dite église, ou melieu plus « hault et honeste lieu, sans ce que jamais soit riens ensepulturé « au-dessus de lui en tombe eslevée, excepté prince ou princesse de « ce duché de Bretaigne, ou leur héritier présomptif. »

L'histoire de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes, par M. S. de la Nicollière, contient de précieuses recherches historiques et archéologiques sur la tombe de Pierre[1]. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à ce beau travail les passages suivants :

« Le monument qui reçut les dépouilles mortelles du prince se « trouvait placé au centre du chœur, en avant de l'autel ; il était « élevé depuis longtemps, car, dès 1443, époque de sa première « donation, Pierre en avait décidé la construction, et, dans son « testament, le duc s'exprima ainsi à ce sujet : « Nous voulons et « ordonnons nostre corps estre baillé à la terre benoist, mis et « ensepulturé en l'église collégiale de Nostre-Dame de Nantes, en « laquelle nous avons fait faire et préparer le lieu de nostre « sépulture. »

« L'aspect de la pierre tombale est parfaitement d'accord avec « ce qui précède. Sous un dais d'un style un peu lourd, que « dominent quatre petits anges, les époux, jeunes encore reposent « endormis dans la mort. De chaque côté des coussins qui sup-

[1] Voir *Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*, par Stéphane de la Nicollière, un beau volume in-8° avec planches. Forest et Grimaud, Nantes 1894.

« portent leurs têtes sont représentées leurs armoiries, savoir : « l'écusson en bannière, c'est-à-dire carré, aux armes de Bre- « tagne brisées d'un lambel à trois pendants semé de fleurs de « lis, pour le prince ; l'écu en losange, mi-parti au premier du « précédent, au deuxième coupé de Thouars et d'Amboise, pour la « princesse. Un simple cercle sans fleurons entoure la tête de Pierre, « emprunte d'un caractère monacal, auquel ajoute encore le ca- « puchon rabattu sur le cou, les mains jointes, le long manteau « dont les larges plis enveloppent le corps, et l'escarcelle attachée « au côté droit. Les pieds s'appuient sur un lion.

« D'une stature plus élevée que celle de son mari, Françoise « d'Amboise a la tête recouverte de la coiffure du temps, ornée « de nombreuses pierreries ; son cou porte un massif collier ; sa « taille est vêtue d'un riche corsage d'hermines. Les mains sont « également jointes, et les manches étroites de sa longue robe bou- « tonnées jusqu'au coude. Le bras gauche soutient la queue du « grand manteau de cérémonie. Chacun des pieds repose sur un « chien.

« Autour était inscrite : en gothique allongée, l'épitaphe suivante :

CY GIST TRÈS HAULT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR
MONS^r PIERRE DE BRETAGNE, S^r DE GUIMGAMP ET DE
CHASTEAUBRIAND, COMTE DE BENON, FILS DE
TRÈS HAULT PRINCE MONS^r LE BON DUC JEHAN, DUC DE BRETAIGNE,
QUI TRÉPASSA EN L'AN DE GRACE MIL CCC
LE

CY GIST TRÈS HAULTE ET PUISSANTE DAME FRANÇOISE
D'AMBOISE SA COMPAIGNE, FILLE AISNÉE DE
LOUIS, VICOMTE DE TOUARS, QUI TRÉPASSA L'AN MIL
CCC LE

« Souvent les fidèles agenouillés dans l'église Notre-Dame « voyaient, surtout le matin, venir s'incliner sur cette pierre une « noble et angélique figure, qui, longtemps prosternée, les édifiait « par sa ferveur et excitait l'admiration par sa profonde et tou- « chante piété : c'était la veuve de Pierre II, la bonne duchesse

« Françoise d'Amboise, fondatrice du monastère des Couëts et du « prieuré de Bon-Don. »

« Cette dalle funéraire, en marbre blanc, et, s'il faut en croire la Bibliothèque annuelle et portative de Nantes, gravée en figure plate à la mosaïque, détail que ne donne pas Gaignières, était posée sur une base en marbre noir élevée d'environ un mètre. Elle mesurait à peu près 2m 50 de longueur sur 1m 50 de largeur. L'inscription n'a jamais été terminée, sans doute parce que Françoise n'y fut pas déposée. Le tombeau subsista jusqu'à la fin du siècle dernier, puisqu'il en est question en 1780, et fut détruit pendant la période révolutionnaire, probablement lorsqu'on transforma l'église en établissement industriel. Il s'y rattache une particularité qui mérite d'être examinée et étudiée avec quelque attention.

« L'ingénieur Pierre Fournier raconte ainsi l'ouverture du caveau de Pierre II :

« J'ignore s'il lui fut érigé un monument, et même s'il fut placé une pierre tombale sur le lieu de sa sépulture. Cette église ayant été considérablement réparée et pavée à neuf au commencement du dernier siècle, il ne restait aucune trace de tombeau lors de la démolition de l'église, en 1803. Mais il est constant que 13 ans après la mort de ce prince, en 1470, on commença à travailler à un monument, et que l'on fit construire un caveau pour y déposer ses restes, qui ne furent point exhumés ou négligés, et, pour y suppléer, l'on fit un mannequin que l'on revêtit de riches habits et que l'on plaça dans un cercueil de bois de chêne, découvert, en effet, cette même année 1803. 333 ans après, des ouvriers ouvrirent le caveau ; j'y descendis, et je reconnus, sur quatre barres de fer, un cercueil en bois tombant en pourriture, dans lequel était un mannequin vêtu suivant l'usage du temps *où il vivait* !

« Il avait un pantalon en drap rouge, des demi-bottines, une soubreveste en soie brodée, un manteau dont on n'a pu déterminer la forme. Il était ceint d'une épée en fer : sur l'un des côtés de la coquille, très bien travaillée et à jour, se voit une hermine passante, et, derrière elle, un petit drapeau placé debout. A la place de la tête, un casque commun en fer, la visière baissée, rempli d'étoupes. Aucune inscription n'accompagnait cette effigie... »

L'interprétation donnée par Fournier d'une rencontre aussi étrange n'est pas appuyée de raisons très concluantes. D'abord il avoue qu'il ne restait aucune trace de tombeau, et ignore même qu'il en avait été érigé un. Des ouvriers découvrent fortuitement un caveau dont il ne prend aucun soin de préciser la situation. Il y descend, et, sans hésitation, le reconnait pour celui de Pierre II, mais construit 13 ans après la mort du prince, et qui dément toutes les données historiques, basées sur de bonnes preuves, qu'on vient de lire, et se trouvent par conséquent inadmissibles, de même que l'emploi attribué au simulacre dans un service solennel, circonstance purement hypothétique.

« En résumé, il nous paraît beaucoup plus rationnel de croire qu'au milieu du grand nombre de tombes, d'enfeux, de caveaux de toutes sortes dont était rempli le sol de la collégiale, l'ingénieur Fournier, égaré par le souvenir de la sépulture du duc Pierre, se sera trompé d'attribution, en prenant pour la tombe de ce prince un emplacement plus ou moins rapproché, qu'il n'a point déterminé, et dans lequel il avait été fait une inhumation simulée, constatée seulement par le bas chœur, dans un but ou pour un motif inconnu.

« S. DE LA NICOLLIÈRE. »

---

# TOMBEAU DU DUC ARTHUR III

Le duc Arthur III, le glorieux vainqueur des Anglais, succéda à son neveu Pierre, mais ne régna guère plus d'un an. Il mourut au château de Nantes, sur les six heures du soir, le lendemain de Noël de l'an 1458. Malgré son état de souffrance, il entendit à genoux la sainte messe, le matin même du jour où il mourut.

« Le corps du Duc fut ouvert, dit une Chronique du temps, et « gardé jusques au jeudi ensuivant (28 décembre), auquel jour fut « enterré par Révérend père en Dieu l'évêque de Nantes, nom- « mé Guillaume de Malestroit, èz Chartreux, plusieurs seigneurs « présents. »

Arthur III, s'il n'est le fondateur des Chartreux de Nantes, eut du moins une très large part à leur établissement. Il dota richement leur monastère, et la Duchesse sa femme, Catherine de Luxembourg, y fit aussi de grandes fondations. « Elle fit achever « les cloîtres, nous dit Travers, et embellir l'église des Chartreux ; « elle leur donna le précieux reliquaire de son mari et de riches « ornements. »

En 1750, le chapitre venait le lundi des Rogations chanter le *Libera* devant le tombeau du Duc.

Jusqu'à présent, il n'a jamais été publié ni description, ni gravure du monument d'Arthur III. Mais nous avons retrouvé dans la très précieuse collection du chevalier de Gaignières un dessin à la plume, rehaussé de couleurs, qui donne bien l'aspect général du tombeau de notre Duc. Nous l'avons copié avec soin et le donnons ici aussi fidèlement que possible.

A ce dessein est jointe la note suivante :

*Tombeau de pierre au milieu du chœur de l'église des Chartreux de Nantes, il est d'Arthur III^e du nom, Duc de Bretagne, et de Catherine de Luxembourg sa 3^e femme.*

On remarquera avec surprise que le style de ce monument ne concorde guère avec la date de la mort d'Arthur III, 1458. Il appartient pleinement au style italien qui ne pénétra en France que

trente ans plus tard. On y voit sur le côté trois pilastres Renaissance, surmontés de chapiteaux et décorés de pinceaux et de médaillons. L'écusson de droite est d'hermine plein avec la couronne ducale ; celui de gauche est à mi-parti ; au 1er de Bretagne ; au 2e d'argent au lion de gueules, la queue passée en sautoir, couronné, armé et lampassé d'or, qui est Luxembourg. Les pièces du blason sont indiquées par des tons différents ; il y a dans les pilastres et les moulures du socle des oppositions de couleurs dans le goût de la Renaissance ; tout cela nous entraîne assez loin de 1458.

Etonné de cet écart de date, j'ai tenu à m'assurer que le dessin original de Gaignières, maintenant à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, est bien tel que nous l'a donné le calque de Frappa. Il n'y a aucune erreur ; notre reproduction est parfaitement exacte. Du reste, il est impossible de douter que ce soit bien le tombeau d'Arthur III, puisque nous y voyons ses armes et celles de sa femme.

Comment le fils du vainqueur de Charles de Blois vient-il toucher par sa tombe l'époque de la Renaissance ? Pour expliquer cette étrangeté, il faut nous souvenir qu'Arthur III était déjà fort âgé lorsqu'il épousa sa troisième femme, Catherine du Luxembourg. Celle-ci survécut 35 ans à son mari, et en veuve fidèle elle ne cessa de prier au monastère des Chartreux, près duquel elle s'était retirée, pour l'âme de son glorieux époux. A sa mort, on éleva le monument que nous voyons et qui réunit le corps du Duc et de la Duchesse. On était alors à l'aurore de la Renaissance et l'emploi de motifs du style italien s'explique aisément. Déjà cette ornementation avait pénétré en Bretagne, et nous voyons, au château de Goulaine, élevé en 1496 ou 98, des fenêtres cantonnées de pilastres ayant le même décor italien.

Il n'y a aucun gisant sur la table de marbre blanc qui couvre le dessus du tombeau. Le manuscrit du roi d'armes Berry, reproduit dans Montfaucon, nous représente Arthur III l'épée au poing, la chape de fer sur la tête, ayant près de lui un écu de Bretagne à 4 pendants. L'écusson sculpté sur son tombeau ne porte aucune brisure, parce qu'alors il était chef de la maison ducale.

Le 13 mars 1514, lorsque l'on rapporta de Blois le cœur d'Anne de Bretagne, il fut déposé d'abord sur la tombe d'Arthur III.

Depuis cette date, le monument de notre Duc resta confié aux RR. PP. Chartreux jusqu'à la Révolution.

Des documents conservés aux archives départementales de Nantes nous apprennent que, le 18 janvier 1792, le sieur Lamarie, statuaire, fut chargé par les administrateurs du district de Nantes d'enlever le tombeau d'Arthur III de l'église des Chartreux, et de e transporter, avec le mausolée de François II, dans la Cathédrale.

Une lettre de Lamarie, du 12 juin 1792[1], contient la réclamation aux membres du district d'une somme de 100 livres pour ce travail. Le sieur Lamarie « a suivi et surveillé la démolition et le « transport du tombeau de François II qui était dans l'église des « Carmes et *celle dartur* (sic) qui était dans l'église des Chartreux. « Ce déplacement hors de ses ateliers lui a employé beaucoup de « temps, etc. Signé : Lamarie, statuaire[2]. »

Un extrait des registres du Directoire du département en date du 11 août 1792 nous donne un arrêté ordonnant le payement à Lamarie de ladite somme de 100 livres.

A partir de cette date, il n'est plus fait mention du tombeau de notre Duc. Mais de même que le mausolée de François II, il ne fut pas transporté à la Cathédrale, fort heureusement, du reste, car il n'aurait pas échappé à la rage des Vandales qui dévastèrent l'église l'année suivante. Maintenant encore, malgré le temps écoulé, on peut espérer d'en retrouver au moins quelques fragments.

« Les restes d'Arthur III, nous dit Mellinet, reposaient dans « l'église des Chartreux, lorsque les passions brutales mêlées à « l'*enthousiasme* révolutionnaire portèrent une atteinte sacrilège « aux tombeaux qui s'étaient conservés depuis des siècles sous la « protection des autels. Une personne pieuse a pu recueillir les osse- « ments d'Arthur III et les confia à M. l'abbé Gély, à son retour « d'Espagne. Ils ne pouvaient être remis en de meilleurs mains. « M. l'abbé Gély plaça dans une boîte scellée les ossements d'Ar-

[1] Archives départementales de la Loire-Inférieure.

[2] Voir *Bulletin Société Archéologique de Nantes*, p. 332 et suivantes.

« thur III et les déposa en 1802 dans le caveau du petit cimetière « de Saint-Jean, situé entre la Cathédrale et l'Évêché. »

Le registre des délibérations capitulaires nous donne, à la date du 17 août 1817, la mention suivante[1] :

« Le chapitre délibérant a arrêté que les ossements d'Arthur III, duc de Bretagne, comte de Richemont et connétable de France, sauvés de la destruction de l'église des Chartreux, où ce prince, décédé le 26 décembre 1468, avait été inhumé, se trouvaient déposés provisoirement dans le caveau destiné à la sépulture des entrailles des Evêques de ce Diocèse, seraient transférés du susdit caveau avec toutes les cérémonies religieuses usitées en pareil cas, le jeudi 28 courant, à onze heures précises, inhumés et déposés, d'après le désir de la Municipalité, dans le tombeau de François II, et que le procès-verbal qui en sera fait par la Mairie sera déposé dans nos archives.

« Fait et arrêté en assemblée capitulaire le 14 août 1817.

« DE BRUC. DELAMARE, *ch. secr.* »

Ainsi nous possédons encore les précieux restes de notre vaillant duc Arthur III, et le monument de François II est devenu la tombe de son très illustre devancier. Sur une plaque de bronze placée au haut de l'horrible grille qui emprisonne le chef-d'œuvre de Michel Colombe, on lit l'inscription suivante :

TOMBEAU DE FRANÇOIS DEUX
LES RESTES D'ARTHUR III DUC DE BRETAGNE, COMTE DE
RICHEMONT, CONNÉTABLE DE FRANCE,
MORT A NANTES LE 26 DÉCEMBRE 1458, Y ONT ÉTÉ DÉPOSÉS
LE 28 AOUT 1817

Cette plaque de quelques centimètres, un nom de rue et une statue sans nez, bonne à mettre dans un jardin pour faire peur aux oiseaux, c'est tout ce que nous avons pour honorer le héros qui délivra la France à Formigny, et l'une des plus pures gloires de la Bretagne.

[1] *Loc. cit.*

## LE TOMBEAU DE FRANÇOIS II

Sur le marbre couchés, le Duc et sa compagne
Semblent dormir en paix et respirer encore ;
Et leur fier lévrier, au collier bouclé d'or,
Veille à leurs pieds, portant l'écusson de Bretagne.

Autour du lit ducal, saint Louis, Charlemagne,
Apôtres et Vertus, descendus du Thabor,
Protègent le dernier souverain de l'Armor,
Et lui gardent sa place à la sainte montagne.

O sculpteur ! ton ciseau cher à nos cœurs bretons
En dentelant la pierre anima ses festons :
De l'immortalité ton œuvre a l'assurance ;

A tes noms empruntant une double beauté,
De la blanche colombe elle a pris l'élégance
Et du grand saint Michel l'austère majesté.

R. Kerviler.

Le sonnet de M. Kerviler n'est qu'une note, mais une note singulièrement juste dans le concert de louanges qui s'élève depuis tant d'années autour de ce chef-d'œuvre. S'il fallait citer toutes les notices, tous les écrivains qui ont parlé du tombeau de notre dernier Duc, ce travail de bibliographie demanderait de bien longues pages. Le monument de François II est donc trop connu pour que nous ayons la présomption d'en donner ici une nouvelle étude. J'estime du reste qu'il est malaisé de dire en prose tout l'enthousiasme et le sentiment de profonde admiration qu'inspire cette radieuse merveille. Bornons-nous donc à donner par ordre quelques documents, les uns inédits, les autres peu connus.

Le tombeau de François II a été commencé en 1502 et achevé en 1507. Une lettre de Jean Perréal au secrétaire Marguerite d'Autriche, publiée par B^in Fillon[1], contient le curieux passage que voici :

« Monseigneur, je vous ay envoyé le patron de la sépulture du

[1] *Poitou et Saintonge*, p 10

« duc de Bretaigne tout ainsy qu'elle est faite, sans y adjouter « ni diminuer.

« Les Vertus on VI pieds de hault, les gisants VI et demy. « Ledit patron j'ay fait juste : j'ay été toujours quand on le faisait « ou le plus du temps. Je l'ay posé en son lieu, comme autrefois « vous ay conté. Quand au marbre on l'a fet venir de Gênes.

« Michel Coulombe besongnait au mois et avait pour mois 20 « ecuz l'espace de sinc ans ; il y avait deux tailleurs de maçon- « nerie antique italiens qui avaient chacun 8 écus pour mois, l'es- « pace de sinc ans. Il y avait deux compagnons tailleurs d'images « soubz Michel Coulombe, qui avait chacun 8 écus pour mois. On « paiait tous fers asserés, tous outilz. Finalement la chose a esté « si bien achevée que je l'ay posée au lieu désiré par la dite dame « (Anne de Bretagne) et cousta à poser, tant pour faire la voute, « pour mettre les corps que pour les engins, pour l'enrichir d'un « peu d'or, la somme de 560 livres, car j'en ai tenu le compte. »

Ainsi Jean Perréal, peintre ordinaire du roi Louis XII, fut chargé du plan et de la direction des travaux ; Michel Colombe, aidé de deux élèves, Guillaume Regnaud, son neveu, et Jean de Chartres, exécuta les figures et les statues. L'ornementation fut confiée à deux artistes italiens, que B. Fillon croit être Domenico et Bernardino de Mantoue, qui seraient venus en France à la suite de l'expédition de Louis XIII dans le Milanais.

J'ai trouvé au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale le fac-simile d'un tableau encadré de noir avec deux moulures jaune d'or, jadis placé « contre la muraille dans l'église des « Carmes de Nantes, au côté gauche de la tombe de François II « duc de Bretaigne ». Sur ce tableau est peinte l'inscription suivante :

*François 2 duc de Bretagne et Marguerite de Bretagne sa première épouse ayant été sept ans ensemble sans avoir d'enfonts, firent vœu de donner à N. D. des Carmes de Nantes, si par son intercession ils avaient un fils, son pesant d'or, ce qu'ils exécutèrent le 27e d'août 1463, comme il est porté par l'article du dit même jour devant Dubois, Trésorier, la Duchesse ayant obtenu par*

*l'intercession de cette Vierge un fils qui fut nommé comte de Montfort et mourut jeune un peu auparavant la Duchesse sa mère.*

*Le Duc retira le dit trésor avec les autres joyaux qui restaient dans ce couvent à la valeur de 30 marcs d'or, pour s'ayder contre ses ennemis, comme il est porté par le contrat du 19e avril 1488.*

Le tombeau de notre dernier Duc n'attendit pas pour être violé les sombres jours de la Révolution. En 1727, sur la demande du Procureur syndic, du maire et des échevins de la ville, on procéda brutalement à l'ouverture du tombeau. Un extrait des registres du greffe de Nantes nous donne sur ce fait les indications suivantes[1] :

« L'an 1727, le jeudi 16e d'octobre, entre midy et une heure, « Nous Gérard Mellier, nous sommes transportés avec notre greffier dans le chœur de l'église des Carmes et fay venir devant « nous les ouvriers par nous nommés d'office.» (Suit la description extérieure du tombeau et de la balustrade qui l'entourait.)

« Entre laquelle balustrade a été trouvée, sur du vélin, l'inscription suivante :

« *Le corps du duc François II et des deux duchesses Marguerite « de Bretagne et Marguerite de Foix ses épouses, avec le cœur « d'Anne de Bretagne, héritière Duchesse de Bretagne, fille du duc et « de Marguerite de Foix, et deux fois Reine de Bretagne, gisent « sous ce royal et magnifique tombeau que cette Reine fit construire « à la mémoire du très hout et très magnanime prince et duc de « Bretagne, François II son père, par l'art et l'industrie de M. Michel Colombs, premier sculpteur de son siècle, originaire de l'évêché de Léon.* »

« Et au surplus le dit tombeau est en face du grand autel dont il « est éloigné de 17 pieds, et le dit tombeau est isolé dans le chœur « de la dite église.

« Et ayant fait l'ouverture de la pierre tombale qui a 4 pieds « 10 pouces de large sur 3 pieds 10 pouces, nous avons fait entrer « dans ledit tombeau un des ouvriers.

« Et l'ouverture du dit caveau ayant été faite assez grande pour y

[1] Voir : *La Cathédrale de Nantes*, par A. Legendre. Nantes, 1188.

« descendre, avons vu, par la dite ouverture, trois grands cercueils « de plomb. Celui du milieu est parsemé d'hermines en relief. « Vers la tête et au côté droit est une inscription où est écrit ce qui « suit en caractères gothiques :

« *Cy dedans gist le corps du Duc François second de ce nom, lequel « régna trente ans, Duc de Bretagne, puis trépassa à Couaron, le « neuf septembre l'an 1488, et fust céans ensépulturé.* »

« Au bout dudit cercueil, à la tête, est un écu des armes de Bretagne en relief, sur une table de plomb, avec une couronne au-dessus. »

Sans nous arrêter à cet acte brutal de vandalisme, à cette violation de sépulture par voie administrative, remarquons le passage de ce texte qui nous donne l'ancienne physionomie du mausolée tel qu'il était en sortant des mains de Michel Colombe. Dressé dans la partie la plus élevée du sanctuaire, bien éclairé par les verrières du chœur qui projetaient leur jour doré sur ses blanches statues, le monument de notre dernier duc devait avoir une merveilleuse beauté qu'il nous est difficile de retrouver aujourd'hui. Placé maintenant de plain-pied dans un des côtés sombres de la cathédrale, il n'est plus au point voulu par les maîtres qui l'ont exécuté. De plus, on l'a entouré d'une grosse grille de fer qui sert de vestiaire aux fidèles pendant les offices ; c'est à travers une haie de parapluies, de manteaux et de chapeaux que l'on entrevoit les idéales figures du chef-d'œuvre de notre Renaissance !

A la Révolution, le 17 février 1792, l'église des Carmes ayant été vendue nationalement, les sieurs Crucy, architecte, Lamarie, sculpteur, et Recommencé, sous-ingénieur du département, furent chargés de diriger la démolition du tombeau ducal et de le faire reconstruire dans la chapelle Saint-Claire de l'église cathédrale. Mais, dès le mois suivant, nous voyons, par les registres du Directoire du département, que ce projet de reconstruction fut abandonné. Les précieuses statues du tombeau des Carmes furent heureusement sauvées par Mᵉ Crucy.

Après la Révolution, un autre danger vint les menacer. Sous l'Empire, on eut le dessein bizarre d'utiliser les quatre figures du

tombeau pour les placer à la base d'une colonne élevée à la mémoire des braves ! La Tempérance, la Sagesse ont sans doute paru hors de place dans cet agencement, et une lettre de Lucien Bonaparte, datée du 22 thermidor an VIII, notifie au préfet de Nantes l'abandon de ce malencontreux projet.

Sous le règne de Louis XVIII, on restaura enfin l'admirable tombeau de François II, tel que nous le voyons aujourd'hui.

P. DE LISLE DU DRÉNEUC.

PETITS POÈMES VENDÉENS

# POUR LE CENTENAIRE DE LA REINE

## 1793

A mon compatriote et ami Edmond Biré.

### LES AMOUREUX

I

Du côté des jardins, les vieilles Tuileries
A leurs balcons dorés de femmes sont fleuries ;
La cour de France est là, dans ses pompeux atours,
Car c'est un jour qui compte entre les plus grands jours ;
Car Louis, le Dauphin, et la future Reine,
Que suffit à trahir sa grâce souveraine,
Sont entrés dans la Ville avec solennité.
Notre-Dame pour eux avait d'abord chanté ;
Son bourdon proclamait l'allégresse publique.
Lorsqu'ils avaient quitté l'auguste basilique,
On fut touché de voir les carrosses royaux
Les conduire à la châsse où reposent les os
De celle que Lutèce a prise pour patronne.

Oui, c'est un de ces jours que le bonheur couronne :
Cet accueil délirant, combien il était doux
A Marie-Antoinette, à son très haut époux !

Du palais, élevé comme un fier promontoire,
La Cité paraissait de têtes toute noire.

Alors, la voix émue et les yeux attendris,
Un duc — Cossé-Brissac, gouverneur de Paris —
Du doigt montrant au loin la multitude immense,
Dont l'acclamation sans cesse recommence :
« Ah ! Madame, voyez si ce peuple est heureux !
Vous avez devant vous deux cent mille amoureux ! »

I

Onze heures vont sonner à la Conciergerie,
Antre d'où l'on ne sort que pour la boucherie.
La grille s'ouvre. — Octobre est juste à sa moitié,
Au seize, un jour empreint d'éternelle pitié,
Un jour où tout Français pleure et rougit de honte ! —

La charrette apparaît, puis une femme y monte.
Robe, fichu, cheveux, en elle tout est blanc :
Son front semble cerclé d'un nimbe étincelant.
Telle qu'une martyre au sein du Colisée,
Par son épreuve atroce elle n'est point brisée,
Et se tient calme, digne, autant qu'en son palais,
Parmi les grands, parés d'habits aux gais reflets,
Dans les splendeurs du trône.
O chute colossale !
Elle s'assied, ici, sur une planche sale,
Entre un bourreau, Sanson, et Girard, un jureur,
Qu'on impose à sa fin, mais qui lui fait horreur :
Refusant ses secours, son âme à Dieu s'élance,
Son âme qui du moins brave la violence.

Le tombereau fatal s'avance pas à pas.
La plèbe l'apostrophe, elle ne l'entend pas :
De monter au Calvaire elle serait ravie ;
Mais quels liens encor l'attachent à la vie :
Sa sœur Elisabeth, et surtout ses enfants,
Son fils, qu'un geôlier tue et qui n'a que huit ans !

Non ! rien n'est si navrant dans toute notre histoire !

La charrette passait auprès de l'Oratoire ;
La Reine était toujours drapée en son dédain
Pour les sanglants propos, les cris vils. Or soudain
— C'est un trait lumineux qui perce une tempête —
Une mère soulève, à deux bras, sur sa tête
Une petite fille, et l'enfant sans effroi
Envoie un long baiser à la veuve du Roi !...

L'innocente Victime, en cette affreuse huée,
Par l'Innocence même est ainsi saluée !

On arrive. La Reine a gravi l'échafaud :
Au palais un regard, puis un regard là-haut ;
A travers les clameurs de la populace ivre,
Elle dit au bourreau : « Hâtez-vous ! » et se livre.

III

Dans cette mer qui houle autour du coutelas,
Où sont ses amoureux des premiers jours ?
Hélas !...

---

## LE ROI DE LA VENDÉE

C'est en quatre-vingt-treize, un soir, le six septembre.
L'écho de nos combats pénètre dans la chambre
Où le vil savetier torture sans repos
L'infortuné Dauphin. Quelques municipaux,
Qui prennent leur service à la prison du Temple,
Sont entrés.
« Citoyen, permets que l'on contemple,
Dit l'un d'eux au geôlier, le précieux oiseau
Que l'on te fait garder en cet étroit réseau. »
Un second, d'une voix rauque et plus décidée :
« Oui, Simon, fais-nous voir le Roi de la Vendée. »

Or Simon, se ruant sur l'enfant, tout surpris :
« Le roi de n'importe où, mais non point de Paris ! »
Avec des jurements, un bruit épouvantable,
Il traîne son captif par l'oreille à la table
Qui de l'affreux réduit occupe le milieu.
« Quand ici descendrait en personne ton Dieu,
Tu ne sortirais pas : j'y suis en sentinelle !...
La République ! elle est éternelle !... éternelle !...
Mais si tes Vendéens assiégeaient ce château,
Je te tordrais le cou, vois-tu bien, louveteau ! »

Le pauvre être courbait la tête sous l'orage,
Et son tortionnaire, au comble de la rage :
« Supposons que tu sois libre, Capet : après ?
Dis ! que me ferais-tu ? »
« Je vous pardonnerais ! »

EMILE GRIMAUD

Nantes, 16 octobre 1893.

# NOS MORTS TONKINOIS

Un bout de croix, de l'herbe, et pas une ombre amie !

Par ces tièdes soirs d'août fleuris d'étoiles fines
Et roses, comme un champ de lotus frais éclos,
A travers l'herbe haute et les buissons d'épines
Ils viennent par essaims voleter dans l'enclos !

Frères enfouis là, hâtivement, sans larmes,
Ce sont elles, vos jeunes âmes, ces follets
Qui s'assemblent ainsi, comme des farfadets,
Pour causer du pays et des anciens faits d'armes ?

Dans ces chuchotements qui frôlent les bambous,
Parfois des grondements ou des sanglots : c'est vous
Qui raillez mes oublis et pleurez le village ?

A quoi bon : l'égoïsme aura toujours raison !
Riez, enivrez-vous de votre babillage
Et de vos rêves morts en pleine floraison.

Et quand vous rentrerez, vers l'aube, dans vos tombes,
Allégés et plus gais qu'un peuple de fakirs,
Bercés aux gloussements chevrotants des colombes,
L'exil pèsera moins sur vos fronts de martyrs.

Langson, 7 août 93.

# THYBAH LA BELLE

Thybah marche : son corps se penche
Comme un bouquet de fruits charnus ;
Son kéo[1] flotte sur sa hanche,
Et son ké-quan[2] bat ses pieds nus.

Thybah chante — sa voie somnole
Sur un air bas, toujours pareil —
Et répète sa barcarole
Comme un enfant, jusqu'au sommeil.

Thybah rit, et ses deux gencives
Eclatent comme un ibiscus,
Et ses larges prunelles vives
Flambent de désirs invaincus.

Pas un souci, Thybah l'altière,
Elle ne rêve que d'amour,
Ou du grand rôle de sorcière[3]
Qu'elle voudrait remplir un jour !

EMILE MÉTAIREAU.

Langson, octobre 93.

[1] Kéo, chemisette de soie noire ou blanche : celle des hommes tombe aux hanches, celle des femmes aux genoux.

[2] Ké-quan, large pantalon de soie noire rayée.

[3] Les sorcières ont une influence énorme sur les indigènes dont elles abusent pour s'enrichir. Les jeunes filles les aiment pour leurs prédictions d'amour.

# FEMME DE MARIN

(NOUVELLE)

## I

La journée avait été fort pénible, comme les précédentes d'ailleurs, et la chaleur accablante. « C'est du feu qui tombe, » disaient dans leur langage imagé et expressif les gens de Batz, ne comprenant rien à cette température saharienne ; même les plus vieux n'avaient jamais vu pareille chose, si ce n'est « au bon temps où ils naviguaient dans les pays étrangers ». 40° à l'ombre! et l'ombre, on le sait, n'est pas facile à trouver dans ces parages arides et désolés, battus presque sans relâche par les vents et les flots, dans ces plaines où les immenses *marais salants*, principale ressource et richesse du pays, étendent à perte de vue leur solitude grise.

Dix heures du soir venaient de sonner lentement à l'horloge de la vieille église gothique, et tous se trouvaient encore sur le pas de leurs portes, cherchant un peu de fraîcheur hors des maisons surchauffées.

Un petit groupe de *baigneurs*, presque les seuls — car, il y a quelques années, ils étaient rares au bourg de Batz — semblaient décidés à « faire de la nuit le jour ». Ils étaient là, juchés sur le roc le plus élevé qu'on appelle dans le pays *le tombeau de saint Guénolé*, sans doute parce que la mer, aidée par la main patiente du temps, y a pratiqué une cavité ayant la forme d'un sarcophage ancien. Ils respiraient à pleins poumons une légère brise du large après laquelle ils avaient soupiré tout le jour et qui rendait la soirée vraiment délicieuse. Aussi ils étaient de fort belle humeur et en verve, ces *baigneurs* presque tous jeunes, et leurs rires s'entrecroi-

saient, perlés, bruyants. Et cela durait depuis deux heures au moins.

Soudain, un cri perçant retentit de l'autre côté de la petite baie, suivi d'un autre cri plus déchirant encore, et vint interrompre leurs gais propos. Tous écoutèrent dans un silence inquiet, tandis que la même pensée leur traversait l'esprit : était-ce l'annonce d'un malheur ? un appel au secours ?

N'entendant plus rien, ils crurent que d'autres, là-bas, s'amusaient comme eux, et ils recommencèrent à taquiner un jeune sous-lieutenant, leur ami, qui était venu les rejoindre d'une garnison voisine. Ils le mariaient, sans plus de façon, avec une jeune personne de la joyeuse bande, qui, malgré son âge plus que raisonnable, était un peu interloquée du rôle qu'on lui faisait jouer. Puis, comme dix-huit mois de séjour en Bretagne avaient suffi pour faire de l'officier un admirateur enthousiaste de l'austère et grandiose beauté de notre pays qu'il voulait étudier et connaître dans ses coins et recoins, un malin représentait le jeune couple futur parcourant en tous sens, sur le même tricycle, le « doux pays d'Arvor ». Et c'était si drôlement dit et présenté, que les rires devenaient fous, d'autant plus que lui et elle ne semblaient pas faits du tout, oh ! mais pas du tout, pour parcourir ensemble le chemin de la vie, encore moins que les routes et sentiers de Bretagne.

Un seul ne prenait pas sa part de la gaieté générale. C'était un rêveur que la mer et le beau ciel étoilé emportaient bien haut et bien loin. Il se tenait à quelque dix pas du groupe ami, perdu dans une contemplation muette de l'immensité des flots endormis sur lesquels la lune étendait un long ruban argenté, n'entendant que le sourd gémissement de la houle et l'éternelle plainte des vagues qui déferlaient doucement sur les rochers sombres,

Cependant les heures s'écoulaient. La lune se plongea bientôt dans l'Océan, emportant, sans doute, le dernier rêve du poète. A peine eut-elle disparu, en effet, qu'il revint à lui, se leva, et, à travers les aspérité des rochers, se dirigea avec mille précautions vers ses amis qui plaisantaient et riaient toujours.

— Rentrons, leur dit-il, si vous ne voulez pas que le soleil nous retrouve bientôt à la place où il nous a laissés.

On consulte les montres : comme il est tard ! On se lève, on se hâte, on s'en va bruyamment. Henri de Kerhalès — c'est le nom du rêveur — ouvre la marche. En passant près d'une maison isolée dans laquelle brille encore de la lumière, il croit entendre des gémissements. Il s'arrête, et, de la main, impose silence à ses amis, bien vite groupés autour de lui. Il ne s'est pas trompé : on perçoit distinctement des plaintes et des sanglots. Il frappe, et, sans attendre une réponse, entr'ouve la porte.

Une femme, le visage baigné de larmes, les cheveux et les vêtements en désordre, se précipite au devant d'eux, les mains jointes, dans une expression de désespoir navrant.

— Oh ! sauvez mon Yvonnic, s'écrie-t-elle ; pour l'amour de Dieu, sauvez-le ! je ne veux pas qu'il meure !

Et avant qu'on puisse lui dire une parole, elle bondit de nouveau vers un petit lit sur lequel un enfant de huit ou neuf ans est étendu sans connaissance. — Revenus de leur premier saisissement, les *baigneurs* la suivent. L'enfant paraît sans mouvement, sans vie ; sa tête blonde repose, endolorie, sur l'oreiller tout taché du sang qui coule en mince filet de ses beaux et longs cheveux.

— Oh ! sauvez-le, s'écrie encore la pauvre mère ; il est tombé là-bas, près de la *Marmite au diable*, et voyez sa tête en sang ! Mon Dieu ! je n'ai plus que lui au monde, et je l'aime tant, mon Yvonnic !

Cette scène de douleur fait monter les larmes aux yeux de ceux qui riaient si bien naguère. Ils se rendent compte maintenant du double cri entendu une heure plus tôt.

Cependant M. de Kerhalès, qui, tout en étant un peu poète, est fort bon médecin, a constaté que l'enfant vit ; sa blessure n'est même pas aussi grave qu'il l'avait craint tout d'abord. Il rassure la mère éplorée. Entre ses mains habiles, l'enfant sort bientôt de son évanouissement prolongé, ouvre de grands yeux effarés, et les referme aussitôt ; en même temps ses lèvres articulent cette plainte :

— Mère, j'ai mal !

Ce cri trouve un écho profond et douloureux dans le cœur maternel qui pourtant renaît déjà à l'espoir.

— Il te guérira, mon Yvonnic, ce monsieur que Dieu et « la

bonne Mère sainte Anne » nous ont envoyé dans notre détresse. Dors, mon chéri ; je suis là, tout près de toi.

Et elle dépose sur son front un long et brûlant baiser dans lequel elle semble vouloir résumer et concentrer toutes les tendresses, tous les dévouements et aussi toutes les angoisses de son cœur de mère. L'enfant ouvre de nouveau les yeux, et essaie, par un sourire à peine esquissé, de répondre à ce baiser d'amour ; mais la fatigue l'emporte, et il s'endort.

Son sommeil, hélas ! n'a rien de réparateur ; il est agité par le délire et par des cauchemars auxquels, on le comprend à ses mouvements et à ses petits cris d'effroi, sa chute est loin d'être étrangère. M. de Kerhalès congédie alors ses amis, ne gardant avec lui, comme aide, que « la fiancée » *impromptue*, objet de si bonnes plaisanteries tout à l'heure. Il l'a prévu, la fièvre se déclare, violente, dangereuse ; il la combat avec toutes les ressources de son art et avec tout son dévouement pour cet enfant que la Providence semble lui avoir envoyé à sauver. Puis, grâce à Dieu, il trouve les remèdes les plus urgents dans la *petite pharmacie* qu'il porte presque toujours sur lui.

Le jour revient, le soleil monte à l'horizon, et M. de Kerhalès est toujours au chevet du pauvre petit, lui donnant les remèdes, le soulevant, le dorlotant avec des soins infinis. Enfin, vers deux heures de l'après-midi, il se tourne, rayonnant, vers la mère qui est toujours là, elle aussi, attentive et inquiète.

— Votre enfant est sauvé, lui dit-il.

Et, en effet, il vient de s'endormir d'un calme et profond sommeil. Alors seulement M. de Kerhalès consent à aller prendre lui-même un peu de repos.

A son réveil, ses amis l'attendent pour le féliciter et s'entretenir avec lui de l'accident qui a failli causer la mort de cet Yvon, la seule joie et consolation de sa mère. Ils ont appris des gens du bourg la triste histoire de cette femme qui, hier encore, était une inconnue pour eux, et à laquelle maintenant tous portent le plus plus vif intérêt.

## II

Anna Kerven, d'une famille de petits bourgeois de Guérande, avait épousé Guénolé Penquer, de Batz, beau jeune homme qui, sans le savoir ni le vouloir, avait fait tourner la tête à plus d'une jeune paludière. Par sa position et son intelligence, il se trouvait bien au-dessus de ses compatriotes, presque tous marins-pêcheurs ou paludiers : il avait été élevé au grand pensionnat des Frères, à Nantes, puis était devenu capitaine au cabotage.

Elle fut toujours noble et fière, la carrière du marin qui, maître absolu sur son navire, « ne relevant que de Dieu et de sa conscience, » sillonne l'Océan à travers mille dangers, transportant produits divers et richesses d'un pays à l'autre. Mais à l'époque où se passe notre histoire, cette carrière n'était pas seulement honorable, elle était aussi fort avantageuse ; on y « faisait de bonnes affaires », la marine marchande jouissant encore d'une prospérité relative.

Anna Kerven, nature noble et élevée, cœur dévoué, tendre et délicat, avait longtemps hésité à devenir la femme d'un marin : il y a tant de veuves, souvent bien jeunes, sur les côtes bretonnes !... Mais son cœur, elle le sentait, répondait au cœur loyal et sensible de Guénolé. Un beau jour de printemps, ils furent unis au pied de l'autel, dans la superbe collégiale de Saint-Aubin, à Guérande. Et ce jour-là Dieu les bénit, car il les avait faits l'un pour l'autre et leurs âmes étaient sœurs. Ce jour-là aussi Anna se promit à elle-même de se consacrer au bonheur de son mari avec tout le dévouement, toute la sollicitude, toutes les forces aimantes de son âme ; leurs deux cœurs battaient à l'unisson, elle le savait, et elle fit le vœu de mettre en œuvre toutes les industries du sien pour que cet unisson durât toujours.

Le nid avait été préparé pour recevoir et abriter le bonheur des jeunes époux. C'était une jolie maison, presque un petit manoir, que la maison de Kermor. Par devant, à une centaine de mètres au plus, la mer s'étendait, majestueuse et sublime, avec ses horizons sans bornes et ses gémissements sans fin ; — par derrière, se

trouvait un jardin entouré de grands murs, que Guénolé et Anna voulurent au plus tôt embellir avec toutes les fleurs qui, vigoureuses et vivaces, aiment le grand air marin et ne courbent leurs corolles, sous le souffle des vents déchaînés, que pour les relever et les présenter ensuite, plus belles, aux baisers ardents du soleil.

Dans cette maison s'écoula leur « lune de miel », temps délicieux rempli de rêves d'avenir, de confiance et d'amour. Hélas ! il fallut bientôt la quitter ! Guénolé dut partir pour une navigation de quelques semaines, après avoir reconduit sa jeune femme dans sa famille, à Guérande.

La vie de femme de marin a de dures nécessités, elle est faite surtout d'adieux de séparation et d'attente.

La maison de Kermor n'était donc habitée que par intervalles, quand Guénolé n'était pas en mer. C'est là cependant qu'Anna voulut mettre au monde son premier-né, et à partir de ce jour elle ne la quitta plus : la naissance de cet enfant venait de la consacrer définitivement foyer de famille. Elle y passait, en compagnie d'une domestique dévouée, les tristes jours de l'absence de son Guénolé. Quand approchait le moment qui devait lui ramener son bien-aimé, elle demeurait, son enfant entre les bras, de longues heures en observation, cherchant à reconnaître le navire de son mari parmi ceux qui, là-bas, au large, se dirigeaient vers l'embouchure de la Loire. Et son regard ne se détachait, fatigué, de l'immensité des flots, que pour se reposer sur son fils qu'elle pressait contre son cœur et couvrait de baisers. Puis, quand elle l'avait reconnu, ce navire, avec quelle impatience elle attendait son cher marin, et comme tout devenait plus riant et plus ensoleillé autour d'elle ! Elle allait au devant de lui, bien loin quelquefois, et le ramenait dans cette maison qu'elle faisait belle pour le recevoir, dans cette maison dont il était seigneur et maître, comme il l'était toujours de son cœur fidèle, tendre et dévoué. Et elle mettait dans ses bras le petit Jéhan qui, assurait-elle, ressemblait à son père et serait marin comme lui. Guénolé, avec la gaucherie charmante des jeunes papas, ne savait comment tenir son *bébé*, craignant de blesser dans ses grosses mains ou de laisser tomber ce petit paquet de chair et d'os qui toujours souriait, criait ou pleurait. Il ma-

nœuvrait plus facilement son navire que « ce petit bout d'homme-là ». Sa femme plaisantait gentiment de son embarras, puis reprenait l'enfant tout heureux de retrouver sur la poitrine de sa mère son doux nid de repos. — Scènes intimes et gracieuses de la famille dans lesquelles Guénolé goûtait un bonheur sans mélange et qu'il entrevoyait bien souvent dans ses rêves quand il s'en allait, ballotté par les flots, vers les ports d'Angleterre ou d'Espagne.

Cette douce vie d'union durait depuis sept ans, avec ses alternatives de joie dans la réunion, de tristesse dans la séparation, lorsque, à un de ses retours, Guénolé vit sa femme venir au-devant de lui plus radieuse encore que de coutume, tenant Jéhan par la main, et portant sur l'autre bras un charmant bébé.

— Tiens, mon ami, dit-elle en lui présentant ce tout petit inconnu, embrasse bien vite ton Yvon qui est venu prendre, lui aussi, sa place au foyer.

Le marin, tout heureux, couvrit « son Yvon » d'une demi-douzaine de bruyants baisers, qui ne diminuèrent pas d'ailleurs le nombre de ceux destinés à la jeune mère et à Jéhan qui, impatient, se cramponnait aux jambes de son père et réclamait sa part, peut-être avec un commencement de jalousie contre « petit frère ».

Pendant le repas, Jéhan écoutait, la bouche bée, son père raconter son dernier voyage ; il s'écria tout à coup :

— Dis, papa, puisque maman a trouvé un autre petit garçon, veux-tu m'emmener avec toi? Oh! c'est que je veux être marin et naviguer bien loin, moi aussi.

— C'est entendu, mon gars ; tu vas encore grandir un peu, puis tu seras mon mousse, répondit en riant Guénolé.

Et l'enfant, plein de joie, embrassa son père, bien fort.

La mère, elle, ne riait pas : la pensée ne lui était point encore venue que son Jéhan aussi la quitterait un jour. Un petit nuage venait d'obscurcir la transparence de son ciel. Elle en détourna les yeux et l'oublia au plus vite, pour être tout entière à son mari et au bonheur présent. — Jouissez-en, pauvre femme, car, au lieu du petit nuage tout à l'heure entrevu, votre ciel s'assombrira, et la douleur viendra meurtrir votre cœur qui a ignoré jusqu'ici ses poignantes étreintes...

Cependant ce soir-là, sa maison parut à Guénolé plus chère et plus douce que jamais, et à sa petite prière habituelle il ajouta une fervente action de grâces à Dieu pour le bonheur, incomparable dans sa simplicité, qui était le sien.

Jéhan avait réellement la vocation du marin. La mer exerçait sur lui une sorte de fascination. On le surprenait souvent regardant avec des yeux d'envie les navires qui passaient au large, grands transatlantiques voguant vers l'Amérique, ou simples *charbonniers* de Saint-Nazaire et Nantes. Le vocabulaire maritime, pourtant fort compliqué, n'avait guère de secret pour lui ; on s'en apercevait bien dans les parties de mer faites en famille : son père devait presque toujours lui céder la barre, et le « moussaillon » tout fier gouvernait convenablement, obéissant d'ailleurs avec un étonnant sang-froid et une grande habileté aux ordres, muliplés à dessein, de son *capitaine*. C'était bien l'enfant de la grève, habitué, comme dit un poète breton, « à prendre dès ses jeunes ans les flots pour coursiers. »

Son père ne voyait pas sans une joie secrète ces dispositions extraordinaires de son aîné. Pour la mère, il en allait tout autrement : elle craignait d'instinct les dangers auxquels cet enfant pouvait s'exposer par sa témérité et ses audaces et que sa sollicitude ne parvenait pas toujours à prévoir ni à éviter.

Un jour — Jéhan avait alors dix ans — ayant racolé cinq ou six enfants de son âge qui s'amusaient sur la *jetée*, il saute avec eux dans une petite barque, démarre et *à Dieu vat* ! Tout naturellement il s'adjuge le gouvernail que sa main tient avec une sorte de fièreté joyeuse ; puis, d'un ton d'autorité superbe, il indique à chacun l'aviron qu'il doit manœuvrer et donne ses ordres. Tous s'y mettent avec ardeur, et, dirigée par Jéhan, la barque prend la direction du large.

A peine ont-ils parcouru deux cents mètres, qu'ils voient venir sur eux, vent arrière et toutes voiles dehors, un fort bateau de pêche. On leur crie de se garer, et comme ils ne savent ou ne peuvent le faire assez vite, les pêcheurs jurent et menacent. Jéhan en perd la tête, au point de confondre *bâbord* et *tribord*, et gouverne d'une façon absurde ; aussi, malgré toutes les précautions des

marins, un violent abordage se produit. La barque est chavirée, les enfants sont à l'eau ! Heureusement la mer est calme. On les repêche sans trop de difficulté ; tous en sont quitte pour la peur et pour un bain forcé, excepté Jéhan Penquer, qui, atteint à la tête d'une blessure mortelle, expire, avant d'arriver au rivage, entre les mains des pêcheurs épouvantés.

Faut-il essayer de décrire la douleur du père et de la mère de Jéhan, quand on leur porta son petit cadavre ensanglanté? la douleur de la mère surtout? Oh ! non, car pour cela il faudrait avoir sondé l'abîme de tendresse qu'est le cœur maternel ; il faudrait connaître aussi l'effrayante capacité de souffrance de ce cœur, chef-d'œuvre de Dieu, tout pétri de délicatesse, de fort dévouement et d'ineffable amour.

Pauvre mère et pauvre père !....

Leur étroite union et leur foi chrétienne les rendirent, sans doute, plus forts pour supporter cette cruelle épreuve ; néanmoins la blessure qu'ils avaient reçue en plein cœur était si profonde et avait été tellement imprévue, qu'elle ne pouvait manquer d'être saignante longtemps, peut être toujours..... Yvon leur restait, et ils reportaient bien sur lui toute cette tendresse dont Jéhan avait eu jusque-là sa large part ; mais, voir la place de l'aîné vide au foyer, voir son petit lit, ses jouets, tous les riens qui le leur rappelaient à chaque pas et à chaque instant dans la maison qu'il remplissait naguère de ses rires et de ses cris joyeux, oh ! quel martyre pour leurs âmes ! Et si, par délicatesse et par dévouement réciproque, ils cherchaient à se cacher mutuellement l'excès de leur peine, que de larmes chacun d'eux versaient en secret !

Puis ils n'avaient plus en l'avenir cette confiance aveugle qui jusque-là n'avait pas peu contribué à leur bonheur ; elle s'était envolée pour toujours avec la chère petite existence brisée ! L'épreuve et l'adversité connaissaient maintenant le chemin de leur demeure ; n'allaient-elles pas s'installer à leur foyer ?

## III

Plusieurs mois se sont écoulés depuis la mort de Jéhan. Guénolé, que le devoir et la mer appellent, s'est arraché avec une peine infinie à cette maison de Kermor, où il laisse sa femme toujours inconsolée. Il voudrait rester auprès d'elle pour la soutenir, pour l'aimer de près, pour distraire sa pensée du cher douloureux souvenir qui l'obsède sans cesse ; mais elle-même, avec ce courage calme qui ne l'abandonne jamais en face du devoir, quel qu'il soit, lui a dit, quand le moment de la séparation est venu :

— Pars, mon ami, il le faut ; mais reviens dès que tu le pourras : j'ai un besoin si grand de m'appuyer sur toi !

Et il est parti, après avoir promis à sa femme de lui donner plus fréquemment de ses nouvelles, après lui avoir recommandé aussi de bien veiller sur Yvon. Cette recommandation est inutile : le cœur maternel, devenu encore plus inquiet et plus attentif, s'il est possible, gardera et surveillera cet enfant — unique désormais, hélas ! — avec un amour jaloux et toujours en éveil. Il sera sa grande préoccupation dans la vie d'isolement qui recommence pour elle, et combien plus triste qu'auparavant !

Yvon a repris depuis longtemps ses jeux et ses bruyants ébats ; il lui arrive seulement parfois — surtout lorsque, seul, il s'ennuie un peu — de réclamer son frère ; il demande alors, étonné et mécontent, s'il ne va pas revenir bientôt. Mais, comme ces questions-là font monter les larmes aux yeux de sa mère qui les laisse le plus souvent sans réponse, il a fini par ne plus les lui adresser. Elle l'empêche, d'ailleurs, à sa façon, d'oublier le frère qui n'est plus ; chaque soir, quand le temps le permet, elle l'emmène au cimetière, « là où l'on est triste, » comme il dit. Arrivés à un endroit bien connu, tous deux se mettent à genoux. Yvon joint alors ses petites mains, et de lui-même il fait tout haut la prière que sa pieuse mère a placée sur ses lèvres innocentes :

— Bon Jésus, ayez pitié de mon grand frère Jéhan et mettez-le dans votre beau paradis.

Anna, elle, ne dit rien, elle pleure seulement ; cela suffit quelquefois pour le faire pleurer aussi. Mais, d'ordinaire, il s'assied tout doucement sur le bord de la tombe, et, en silence, il regarde les larmes de sa mère couler.

Un soir qu'elle pleurait plus fort, il lui sauta au cou en s'écriant :

— Petite mère, oh ! pourquoi pleures-tu toujours ici ? Tu m'as dit que Jéhan est heureux avec le bon Dieu, et tu le sais bien, mais je t'aime de tout mon cœur.

Et de ses petits bras il enlace sa mère qui le presse fiévreusement contre son cœur, comme pour le défendre de quelque danger invisible.

Depuis quelques jours, Anna, qui reçoit de fréquentes et bonnes nouvelles de son mari, est moins triste : il va revenir ! Elle se tient avec plus d'assiduité que jamais à son poste d'observation, interrogeant sans cesse l'horizon pour découvrir le cher navire attendu. Les jours se traînent lentement et se suivent sans combler son attente. Pourtant elle est passée, l'époque indiquée pour le retour. Peut-être, pour lui ménager une douce surprise, Guénolé veut il, cette fois, arriver à l'improviste ?

Hélas ! la surprise a lieu, mais tout autre qu'elle ne l'avait rêvée : une lettre de Southampton lui annonce que son mari est malade dans ce port anglais, et qu'il se trouve dans l'impossibilité de reprendre la mer.

Oh ! elle croit comprendre... On cherche à la tromper, à lui épargner une trop violente secousse : elle se représente cette maladie comme mettant gravement en danger les jours de son Guénolé. Et même, peut-être est-il mort ! Sans cela n'eût-il pas écrit de sa main, ne fût-ce qu'un mot pour la rassurer ?

Par quelles souffrances et quelles angoisses peut donc passer le cœur humain ? Elle les connut toutes, la pauvre femme, durant ces jours de poignante incertitude. Elle avait cru, à la mort de son fils, avoir enduré tout ce qu'un cœur de femme peut souffrir sans se briser, et voici que la douleur se présente de nouveau à elle, non moins torturante, compagne implacable de ses jours et de ses nuits.

Elle prie Dieu avec toute la ferveur de son âme d'avoir pitié d'elle et de son fils, de lui conserver ce mari qu'elle a reçu de sa main, qu'elle chérit plus qu'elle même et dont elle est si tendrement aimée. — Huit jours passent sans lui apporter aucune nouvelle. Elle n'y tient plus, le désespoir menace d'envahir son âme. Ah ! si au lieu d'être là-bas, en Angleterre, il était malade à Bordeaux ou bien au Havre, elle n'hésiterait pas : comme elle volerait vers lui ! Mais en Angleterre !...

Enfin Dieu a pitié de ses souffrances et exauce ses prières : une nouvelle lettre, de la main de Guénolé, celle-là, vient tarir ses larmes : celui pour lequel elle a tant tremblé a été sérieusement malade, en effet ; tout danger a disparu maintenant. Un peu de patience ; bientôt ils seront encore réunis

Une semaine après, la joie rentre à Kermor avec le cher convalescent, pas une joie sans mélange toutefois. Comme Guénolé est changé ! Le beau et vaillant marin est à peine reconnaissable, tellement il est faible et amaigri. Si le mal est vaincu, il faut user encore de beaucoup de ménagements, prendre bien des précautions.

Anna aussi est changée : la douleur et l'inquiétude l'ont vieillie et brisée ; les fils blancs ne sont pas rares dans sa belle et luxuriante chevelure ; ses joues se sont creusées ; ses forces, elle le sent, ne sont plus les mêmes. Cependant son amour les lui fait recouvrer pour prodiguer à son mari les soins les plus assidus, les attentions les plus délicates, pour l'entourer d'une chaude atmosphère de tendresse et de dévouement sans bornes. C'est elle qui lui prête maintenant l'appui de son bras dans les courtes promenades qu'ils font ensemble ; puis elle le distrait et l'intéresse par ses douces causeries ou par ses lectures.

— Tiens, ma chérie, lui dit un jour Guénolé, tu feras tant et si bien que je me verrai forcé de regretter ce temps de la convalescence, quand le moment de reprendre la vie ordinaire sera venu.

Grâce à Dieu, ce moment ne tarda pas trop, et le marin n'eut cependant rien à regretter, car il continua d'être l'objet des soins les plus touchants de la part de sa compagne ; il les lui rendait de son mieux, au reste. Leur inaltérable amour mutuel avait reçu, en quelque sorte, la consécration du malheur, et la double épreuve

qu'ils venaient de subir leur avait fait mieux comprendre tout ce qu'ils étaient l'un pour l'autre et comment ils ne faisaient véritablement qu'un.

## IV

Il est encore parti !... Elle a vu, hier, son navire passer au large, et ses regards voilés de larmes ne l'ont pas quitté jusqu'au moment où le sommet de la mâture s'est évanoui dans la ligne de l'horizon. Alors elle a senti quelque chose se briser en elle ; ç'a été comme un arrêt de la vie, et longuement, amèrement, elle a pleuré... Pourquoi donc la séparation s'impose-t-elle, si souvent renouvelée, à deux êtres unis par un amour si parfait ? Pourquoi Dieu demande-t-il un sacrifice si cruel au cœur d'une épouse comme elle ? Et puis, elle ne sait pourquoi, elle ne peut se défendre de sombres pressentiments qui lui serrent le cœur comme dans un étau. Elle en vient à regretter maintenant de n'avoir pas supplié Guénolé de rester à Kermor, auprès d'elle pour toujours. N'ont-ils pas une aisance amplement suffisante ? La richesse est-elle donc nécessaire à leur bonheur comme à certains bonheurs vulgaires? Oh ! non. Réunis constamment, ils se le donneraient mutuellement, ce bonheur, aussi complet, aussi délicieux que deux cœurs peuvent le goûter sur terre.

Mais elle y pense : Guénolé, en vrai marin, aime grandement son navire, la mer et même ses dangers. Or elle veut tout ce qu'il veut, tout ce qui lui donne une joie, une satisfaction. Elle se prend donc à se reprocher le sentiment qui la portait à le garder auprès d'elle, tout à elle, comme un sentiment égoïste.

— Va, mon Guénolé, dit-elle en essuyant ses larmes, tu es content sur ton navire : ton épouse te manque, il est vrai, et son absence seule attriste ton âme aimante, mais je suis près de toi par toutes mes pensées, par tout mon cœur, je m'attache à chacun de tes pas, je vis de ta vie. Et quand tu reviendras, tu trouveras mon cœur toujours plein uniquement de toi et heureux de te consacrer tout son dévouement et tout son amour.

Cependant un nouveau sujet d'inquiétude vient la torturer. La santé d'Yvon s'est peu à peu altérée. Sans cause apparente, ses vives couleurs ont fait place à une pâleur de mauvais augure, l'appétit tend à disparaître, et l'enfant, naguère si pétulant et si débordant de vie, devient langoureux et délicat. Le médecin, consulté, ordonne des toniques, des fortifiants, qui ne produisent aucune amélioration sensible. — Certaines éventualités terribles se présentent à la pauvre mère ; mais son cœur les repousse avec épouvante et s'accroche désespérément aux paroles rassurantes du docteur. Non, il n'est pas possible que Dieu lui impose un sacrifice au dessus de ses forces et qui ne manquerait pas de briser son cœur. Dieu est trop bon pour cela, et la Vierge Marie, qu'elle prie avec toute la ferveur de son âme, a trop souffert au pied de la croix de son Fils pour ne point lui obtenir de ne pas gravir, elle aussi, son calvaire. Au reste, si Yvon est devenu délicat, son état, après tout, ne présente aucun symptôme très alarmant; elle entourera son enfance de plus de soins et de sollicitude, et s'il ne devient pas un fort et beau jeune homme, comme elle l'avait rêvé, du moins il restera à son père et à sa mère pour la joie et la consolation de leur vie.

Par ces raisonnements et d'autres semblables, elle essayait de se rassurer elle-même et de se tenir en garde contre des craintes exagérées. Elle avait raison de ne pas trembler pour son fils ; l'heure d'un nouveau deuil approche, mais le glas ne sonnera pas de ce côté.

Depuis plusieurs jours elle attend son mari qui devrait être de retour à Kermor ; elle est inquiète, oh ! bien inquiète ! *L'autre fois* — elle ne s'en souvient que trop — qu'il était ainsi en retard, la maladie avait failli le lui enlever. Cette maladie est-elle donc revenue à la charge ? Qu'elle se trouve malheureuse ! Pleurer son Jéhan mort, trembler pour la vie de son mari, trembler aussi, malgré tout, pour Yvon.... Son existence, jadis si calme et si ensoleillée, va donc devenir un martyre continuel ? Enfin, depuis quelques semaines, les tempêtes se succèdent sur les côtes bretonnes, et ces tempêtes lui causent des frayeurs si mortelles lorsqu'elle pense à son mari absent !... N'osant alors regarder la mer dont elle admi-

rait en d'autres temps les sublimes fureurs, elle s'enferme dans sa maison et demande avec larmes à sainte Anne, patronne des marins, de veiller sur son époux bien-aimé et de le lui ramener sain et sauf.

Tout ce jour-là le vent d'ouest avait soufflé avec violence, soulevant des vagues énormes et les précipitant avec un fracas épouvantable contre le rivage de granit. Le duel séculaire recommençait une fois de plus, implacable, entre les flots furieux et les rocs immobiles. Il dura tout le jour, effrayant mais grandiose. Vers le soir, une accalmie s'étant produite, Anna, le cœur serré, se rend sur la falaise avec son fils, et, plus anxieuse que jamais, interroge l'horizon. Aucun navire ne se montre. La mer déferle encore sur les rochers avec un grand bruit ; ce n'est plus pourtant le fracas et le mugissement de la tempête, mais plutôt la puissante chanson des flots troublés à la nuit qui vient les envelopper. Au loin, la voix du large retentit, immense, sublime. Bientôt les ténèbres couvrent l'Océan, si épaisses et si denses, que la terre, la mer et le ciel ne font qu'un ; on n'aperçoit que la lumière des phares qui brillent çà et là comme de gros yeux de feu.

Anna s'empresse de rentrer. Au reste, la tourmente semble ne s'être apaisée quelques heures que pour reprendre des forces et redoubler de violence durant la nuit, comme cela arrive souvent. On dirait que la mer cherche ainsi à cacher ses effroyables colères. Le vent recommence à mugir avec plus de rage, et l'Océan démonté remplit tout de sa puissante voix.

L'épouse du marin sent son cœur en proie à une indicible angoisse. Oh ! comme elle voudrait ne plus les entendre, ces vents déchaînés et cette mer furieuse, contre la violence desquels son Guénolé lutte peut-être à cette heure, habile et intrépide comme toujours, mais impuissant !... Que ne donnerait-elle pas pour le savoir en sûreté dans un port quelconque, même très éloigné !...

Après une longue veillée pleine d'une inquiétude mortelle, Anna adresse au Ciel une ardente prière pour son mari et pour tous ceux qui sont sur mer en cette nuit terrible, et veut échapper par

le sommeil à la tristesse qui l'accable. Auparavant, elle va déposer un dernier baiser sur le front de son fils qui, calme et tranquille, dort du profond sommeil de l'innocence.

Malgré une réelle fatigue, elle ne parvient pas à clore l'œil durant toute la nuit. Enfin le jour commence à poindre faiblement ; elle espère que, avec la nuit, la tourmente finira, ou du moins se calmera un peu. Soudain de fortes détonations retentissent, mêlant leur roulement lugubre aux rafales du vent. C'est le canon d'alarme d'un navire en perdition ! Elle entend presque aussitôt, sous sa fenêtre, la course précipitée des gens du bourg qui se hâtent du côté du naufrage. Vite, elle se lève, s'habille et suit la même direction.

Un navire tout désemparé, les voiles emportées, la mâture à demi-brisée, le pont sans cesse balayé par les lames, est à une centaine de mètres du rivage. Les flots le pressent, le heurtent, le soulèvent, le précipitent, faisant craquer toutes ses membrures. Il est vraiment leur jouet.

Anna ne reconnaît pas tout d'abord ce navire, parce que ce n'est plus qu'une épave sur laquelle cinq ou six hommes exténués de fatigue, les vêtements en lambeaux, se tiennent cramponnés avec la suprême énergie du désespoir. Tout à coup elle pousse un cri déchirant et terrible : c'est son mari qui est là-bas, s'accrochant au gouvernail pour n'être pas emporté comme un fétu par les vagues en furie !

Elle se précipite au milieu des groupes d'hommes qui, mornes et désespérés, regardent cet effrayant spectacle.

— C'est mon mari, s'écrie-t-elle, mon pauvre Guénolé ! Pour l'amour de Dieu, sauvez-le, sauvez-le !.....

Et elle se tord les mains et les bras de désespoir.

Le sauver ! Ah ! ils ont déjà tenté l'impossible pour cela. Les nageurs les plus intrépides ont essayé de porter un câble aux naufragés ; c'est à peine, hélas ! s'ils ont pu faire quelques brasses : la lame les a rejetés avec violence, blessant même assez grièvement l'un d'entre eux. Quant à mettre une embarcation à la mer, il n'y faut même pas songer. Ils en sont réduits à contempler, impuis-

sants et navrés, la lutte — qui ne saurait être longue désormais — de ces marins contre les éléments déchaînés.

Anna, folle de douleur, ne voit que son mari, et si on ne la retenait, elle se jetterait dans les flots pour aller à lui. Elle tend avec désespoir ses bras vers Guénolé, elle l'appelle à grands cris ; mais le bruit assourdissant de la tempête étouffe sa voix.

Une lame plus gigantesque encore que les autres soulève le navire et le porte tout près de la falaise.

Guénolé a reconnu sa femme : il lâche tout pour se jeter à l'eau. Au même instant, son vaisseau, lancé contre un rocher, s'entr'ouvre. broyé, avec un craquement sinistre.

Guénolé est à la mer, poussé et repoussé par les flots, entouré de débris de toutes sortes. Il saisit une épave et la tient embrassée. C'est sa planche de salut Il est tout près de la côte.

« Courage! tenez bon! » lui crie-t-on de toutes parts, tandis que, d'un bras vigoureux, un paludier lui lance un câble. Déjà il avance la main pour le saisir : il va être sauvé ! O malédiction ! la vague lui jette contre la tête une grosse pièce de bois ! On voit le sang s'échapper d'une horrible plaie béante ; les bras du malheureux se détendent, lâchent l'épave, battent l'air une seconde, et il disparaît dans les flots...

Sa femme a vu, immobile de terreur, cet épouvantable drame : un rugissement d'angoisse et d'horreur s'échappe de sa poitrine, et elle tombe inanimée sur le sol. . . . . .

. . . . . .

Une heure après, la mer, comme satisfaite de son œuvre de destruction et contente d'avoir quelques victimes à ajouter à tant d'autres (les matelots avaient tous péri avec leur capitaine), se calmait un peu et rendait, vers midi, les cadavres meurtris et presque méconnaissables des naufragés. Sur celui de Guénolé on trouva, avec le portrait et des lettres de sa femme, une forte somme d'argent qui fut remise plus tard à la veuve infortunée.

Quand Anna reprit connaissance, elle était à Kermor, étendue sur son lit. Elle porta la main à son front, demeura quelques ins-

tants immobile, les yeux fixes ; puis, tout à coup, la lumière se faisant dans son esprit ébranlé et la mémoire des choses lui revenant, elle s'écria :

— O Guénolé ! Guénolé ! il est mort !... Mon Dieu ! mon Dieu !

Le coup a été trop rude pour cette nature délicate et cette âme toute pétrie d'exquise sensibilité et de tendresse. Une fièvre ardente, accompagnée de délire, se déclare ; la malheureuse femme prononce des paroles sans suite qui peignent bien le déchirement de son cœur ; ses mains se tendent désespérément vers un objet invisible que ses yeux semblent suivre avec épouvante. Une amie d'enfance et toujours dévouée est auprès d'elle, essayant en vain, par de douces paroles et des caresses, de la calmer et de faire pénétrer une lueur de consolation jusqu'à son cœur ulcéré. Ses efforts sont inutiles. Le médecin, lui aussi, sent l'impuissance de son art et ne dissimule pas ses vives appréhensions.

Cependant la vieille domestique puise dans son dévouement une heureuse inspiration : elle va chercher Yvon, à qui l'on avait interdit jusque-là la chambre de sa mère ; elle le conduit près de son lit. Anna aussitôt l'attire à elle, le presse sur sa poitrine, le couvre de baisers.

— Mon pauvre Yvonnic, dit-elle, mon pauvre enfant ! te voilà orphelin, tu n'as plus de père ! Mon Dieu, rendez-moi mon Guénolé !...

Et elle fond en larmes. — La voilà enfin, cette crise de larmes que le médecin attendait. Anna pleure abondamment ; sa douleur est navrante. Oh ! oui, elle souffre à en mourir, et pourtant dans les yeux du docteur on lit enfin qu'elle est sauvée.

## V

Comme elle est triste et silencieuse maintenant, la maison des Penquer ! On sent que la mort a passé par là et que les cœurs sont en deuil pour toujours. Anna l'habite encore avec son fils et la vieille domestique, et pourtant on la croirait presque aban-

donnée, cette maison autrefois pleine de joie et de rires. On a essayé d éloigner, au moins momentanément, la pauvre veuve du lieu qui a vu sombrer son bonheur et ses espérances. Elle s'y est formellement refusée. Quitter Kermor ! Oh ! non. Elle y restera pour revivre, dans l'isolement et le silence, sa vie passée, pour égrener un à un tous ses souvenirs, pour revoir à loisir les endroits où elle les trouve, comme épandus, ces souvenirs de son époux bien-aimé. A Kermor, rien ne l'empêchera de penser constamment à celui qu'elle pleure, d'être encore tout à lui, de converser avec lui dans ce petit sanctuaire de son cœur où elle a placé son image adoré.

Oh ! son Guénolé, comme elle l'aimait !....

Chaque jour elle fait au cimetière, son douloureux pèlerinage ; elle prie longuement sur la tombe où repose Guénolé avec son Jéhan. Car le père et le fils, elle a voulu qu'ils fussent unis dans la mort, comme ils le sont dans son cœur ; hélas ! ils ont eu tous deux à peu près la même fin ; ils ont, l'un et l'autre, péri dans les flots, et Anna a toujours devant les yeux la blessure sanglante qu'ils portaient à la tête ! Elle reste là, des heures entières parfois, le regard fixé sur la pierre du sépulcre ; des sanglots soulèvent sa poitrine, les larmes coulent silencieuses sur ses joues pâles et amaigries. Elle paraît s'entretenir avec celui qui repose sous cette froide pierre et n'a pas cessé d'avoir tout l'amour de son cœur. Il lui est arrivé plus d'une fois, quand Yvon l'accompagne, de dire à l'enfant étonné :

— Ecoute ! je crois entendre la voix de ton père qui me parle de cet au-delà où il me tarde de l'aller rejoindre.....

Les jours, les semaines, les mois se succèdent, sans diminuer la vivacité de ses regrets, sans calmer son immense douleur.

Tout en demeurant fidèle à la mémoire de ceux qui ne sont plus et en les pleurant, elle sait se consacrer entièrement à l'enfant qui lui reste : Yvon devient de plus en plus l'absorbante préoccupation de son cœur ; on dirait qu'elle l'aime davantage, depuis qu'elle n'a que lui à aimer. Elle se rappelle d'ailleurs qu'une des dernières paroles de Guénolé, avant le départ qui devait être sans retour, a été pour lui recommander de nouveau « de veiller sur Yvon ». Et elle veille, en effet, sur cet enfant avec la plus inquiète sollicitude.

Grâce à ses soins maternels, sa santé se maintient. Elle ne le laisse jamais aller seul sur les hautes falaises, et quand elle l'y emmène, il doit rester tout près d'elle jouer sous ses yeux.

Le soir où l'enfant fit la chute dont il a été parlé au début de ce récit, elle était absorbée dans ses tristes souvenirs ; Yvon s'était un peu écarté, et, dans l'obscurité, était tombé dangereusement. Qu'on juge du désespoir de sa mère, quand elle le releva évanoui et portant à la tête une blessure sanglante, comme son frère et son père ! C'était donc une horrible fatalité qui pesait sur les siens, destinés tous, semblait-il, à périr à peu près de la même façon, la tête brisée et ensanglantée !

On comprendra mieux maintenant le navrant spectacle qui s'offrit à M. de Kerhalès et à ses amis, lorsque, attirés par les gémissements et les sanglots de la pauvre mère, ils pénétrèrent, un soir, dans la maison de Kermor où Anna se trouvait seule avec son fils mourant (par une fâcheuse coïncidence, la fidèle domestique était alors absente pour quelques jours). On comprendra mieux aussi l'espoir que donna à cette femme si éprouvée l'intervention providentielle du docteur de Kerhalès, et sa joie en entendant ces mots : l'enfant est sauvé.

En peu de jours, en effet, Yvon avait été complètement guéri.

Ce douloureux incident a eu des conséquences heureuses. Un double lien, de gratitude d'un côté, de vif intérêt de l'autre, s'est établi entre la veuve de Guénolé Penquer et le docteur Kerhalès. En outre, celui-ci a pris en affection l'enfant qu'il a arraché à la mort, et la mère a accepté pour son fils ce qu'elle a toujours refusé pour elle-même : l'éloignement de cette côte qui a été fatale à son mari et à son fils aîné, et où Yvon lui-même a failli périr. Elle a suivi le conseil de M. de Kerhalès, et lui a permis d'emmener l'enfant à Nantes et de le faire entrer dans un collège chrétien. — Il y fait preuve d'une intelligence remarquable, et comme il est trop délicat pour devenir marin, il sera dirigé vers une carrière libérale. Pourtant il a, lui aussi, la vocation du marin ; mais sa mère s'oppose formellement à ce qu'il la suive. Cette noble

vocation contrariée se changera, tout le fait déjà prévoir, en une autre plus belle encore et plus noble : celle qui pousse un jeune homme à consacrer sa vie à Dieu, dans un temps où les ministres de ce Dieu de paix et de charité sont l'objet des mépris et des préjugés absurdes de la foule ignorante et abusée, l'objet des calomnies de la horde sectaire et de ses haines sans nom. Oui, tout fait prévoir qu'il se donnera à Dieu, et ce ne sera pas à demi, car Yvon a l'âme généreuse et magnanime. Au reste, on l'a dit quelque part, le cloître seul, avec ses horizons surnaturels, peut apaiser cette soif de bonheur de ceux qui ont longtemps vécu en face de l'immensité de l'Océan. Si donc Yvon, qui a toujours un culte pour la mer, échange un jour ses majestueux horizons contre les horizons célestes entrevus dès ici-bas, il ne perdra pas au change : son âme altérée du beau et de l'infini trouvera son véritable repos.

Anna Penquer habite toujours la petite maison de Kermor. vivant plus dans le passé que dans le présent. Sa grande et unique joie est de posséder Yvon, lorsque les vacances le ramènent dans ses bras. Alors elle semble reprendre goût à la vie ; son cœur lui inspire mille petites industries pour le gâter, cet enfant bien-aimé, et le rendre véritablement heureux, de ce bonheur que seul peut donner l'amour d'une mère.

M. de Kerhalès fait, en quelque sorte, partie de la famille, si réduite maintenant, hélas ! Suivant son habitude, il vient tous les ans chercher repos et tranquillité à Batz; mais défense lui est faite de se loger ailleurs qu'à Kermor. Il reconnaît l'hospitalité de M^me^ Penquer, en mettant tout en œuvre pour lui faire du bien et distraire son esprit de ses douloureuses pensées habituelles. Yvon et lui réussissent parfois à faire sourire la pauvre veuve, qui est rassurée sur l'avenir de son enfant, en voyant M. de Kerhalès l'aimer et le traiter à Nantes aussi bien qu'à Batz, comme s'il était son fils. Il n'est pas rare de les voir tous les trois prendre le chemin du Croisic; ils vont à l'établissement de Pen-Bron où la « fiancée » *impromptue*, devenue *sœur de charité*, consacre ses soins et sa vie aux enfants réunis dans cet asile de la souffrance. Sa vocation religieuse, elle l'a souvent répété à ses amis de Kermor, date

surtout de cette nuit qu'elle passa auprès du lit d'Yvon, avec M. de Kerhalès. — L'officier, qui est maintenant capitaine, parcourt *seul* encore « les routes et sentiers de Bretagne » ; mais c'est un si brave cœur, qu'on peut féliciter à l'avance la femme avisée qui lui donnera le sien. Quant aux autres jeunes *baigneurs*, les circonstances qui les avaient réunis les avaient ensuite séparés, et jamais plus ils ne se sont rencontrés à Batz. La vie, comme l'Océan, est sillonnée par tant de courants divers !

Après le départ d'Yvon et de M. de Kerhalès pour la grande ville, Anna reprend la vie de douloureux souvenirs dans laquelle elle se complaît tristement. Elle souffre toujours, mais la résignation est entrée dans son âme depuis longtemps et se lit dans ses yeux ternis par les larmes. Ces yeux-là doivent se lever souvent vers le ciel, car ils ont la sérénité tranquille et la profondeur des yeux habitués à plonger au delà des horizons terrestres. Dans le pays où elle a été constamment aimée — elle a semé tant de bienfaits autour d'elle et consolé tant de misères ! — elle est de plus en plus entourée du respect et de la sympathie de tous ; on l'appelle « la dame noire » à cause des vêtements de deuil qu'elle porte et portera toujours désormais. Ces vêtements noirs ne sont, hélas ! que la très faible et imparfaite image du deuil de son cœur.

P. Giquello.

*Batz, août 1893.*

# VARIÉTÉ

**Pourquoi les Bretons prétendaient que la Bretagne s'étendait du côté de l'Anjou jusqu'à la rivière du Maine.**

Il y avait en Anjou du temps de Robert le Bourguignon un seigneur de Craon nommé *Warin* ou *Guérin*. Ce Warin ou Guérin de Craon était fils de Suchard de Craon, dit le Vieux, il était beau-père de Robert le Bourguignon. Des mémoires d'Augustin Galland, célèbre avocat du Parlement de Paris, portent que Guérin de Craon avait épousé *Anne de Créqui* ; ceci paraît suspect, étant donné que le nom d'*Anne* n'était guère un nom de personne à l'époque où vivait Guérin de Craon (commencement du XI[e] siècle), et la maison de Créqui étant une maison de Picardie, province éloignée de celle d'Anjou où habitait Guérin de Craon. On ne peut guère s'appuyer sur ces raisons quand on sait qu'Henri I[er], roi de France, qui vivait au X[e] siècle, avait épousé une femme du nom d'*Anne*, fille de Georges, roi de Russie. Cependant on lit dans le *Journal des Savants* du 22 juin 1682 que cette Anne était appelée *Agnès*, d'après l'inscription qu'on peut lire sur son tombeau.

Or il arriva que Guérin de Craon, mécontent du comte d'Anjou, *Geoffroy Martel*, refusa non seulement de lui faire hommage de la seigneurie de Craon qui relevait du duché d'Anjou et en était la première baronnie, mais encore, poussé par Robert de Vitré, son gendre, il en fit hommage à Conan II, duc de Bretagne. A cette époque ceux qui possédaient la Bretagne se qualifiaient indifféremment *ducs* ou *comtes* de Bretagne, et quelquefois même, dans un même acte, paraissaient ces deux titres. Cependant Chopin, chroniqueur de cette époque, dit que Guérin de Craon fit cet hommage, ne pouvant résister aux forces de Conan II.

Celui-ci prétendait que la baronnie de Craon relevait de la Bretagne. A ce sujet on doit remarquer que les Bretons prétendaient que du temps de *Salomon*, roi de Bretagne, c'est-à-dire à l'époque de l'empereur Charles le Chauve, les bornes de la Bretagne à l'égard de l'Anjou s'étendaient jusqu'au pied de la muraille, ou du moins jusqu'au torrent de *Brionneau*, à 300 pas des murailles de la ville d'Angers. Ils disaient que ces bornes ainsi que les villes de Rennes, de Nantes et du pays de Rais, avaient été accordées à Salomon avec le titre de roi pour les services qu'il lui rendit en obligeant les Normands à se retirer de la ville d'Angers en détournant le cours du Maine. Voici ce que dit Reginon[1]:

« Exercitus Caroli Calvi immensæ multitudinis, cum longe obsidiones tædio, fame et gravi pestilentiæ morbo attereretur; cernentes Britones urbem inexpugnabilem, conati sunt fluvium a suo alvio derivare, ut exsiccato naturali meatu, naves Normannorum invadere non possent. Cœperunt itaque fossam miræ profunditatis ac latitudinis aperire : quæ res tantæ formidinis metum Normannis ingessit, ut absque dilutione, ingentem pecuniam Carolo pollicerentur, si soluta eis, ex suo regno liberum prœberet egressum.

« Rex turpi cupiditati superatus, pecuniam recepit, et ob obsidione recedens, hostibus viam patefecit. Illi, concencis navibus, in Ligerim revertuntur : nequaquam, ut spopunderant, ex regno ejus recesserunt : sed in eodem loco manentes, multo pejora et immaniora quam antea fecerunt »

On prétend que cette fosse que firent les Bretons est le canal de la rivière du Maine qui n'est pas éloigné de l'endroit qu'on appelle *Reculée*.

[1] Ce long siège, la faim et la peste avaient effrayé la nombreuse armée de Charles le Chauve. Ils s'aperçurent que la ville était imprenable ; ils modifièrent alors le cours de la rivière en sorte que le lit naturel étant à sec, les navires normands ne pouvaient passer. On commença donc à creuser une fosse d'une largeur et d'une profondeur énormes. Cet ouvrage frappa beaucoup les Normands. Ils proposèrent à Charles le Chauve une forte somme d'argent à condition qu'ils les laissaât sortir libres du royaume.

Poussé par une honteuse avarice, le roi accepta, il leva le siège, et l'ennemi trouva la route libre. Ils rassemblèrent leurs navires et revinrent sur la Loire. Contrairement à leur promesse, ils ne quittèrent pas le royaume, mais restèrent où ils se trouvaient et firent plus de ravages qu'auparavant.

On ne trouve point que ces limites aient été accordées à Salomon par Charles le Chauve ni à aucun duc de Bretagne par aucun autre roi de France ; mais pour ce qui est des villes de Rennes, de Nantes et du pays de Rais, ainsi que pour le titre de roi et les marques de royauté, il est vrai qu'elles furent accordées à Respogius par Charles le Chauve. Les annales de Saint-Bertin le prouvent : « *Anno 851, Respogius filius Nomenogii, ad Carolum veniens, in urbe Andegavorum, datis manibus suscipitur et tam regalibus indamentis, quam paternæ potestatis ditione donatur : additis insuper ei Redonibus, Nannetis et Ratense*[1].

C'est cette prétention des limites de la Bretagne qui fut cause de la guerre que Conan II fit au duc d'Anjou. Il l'assiégea et prit sur ce comte Puancé, Segré et Château-Gontier. Puancé appartenait en ce temps-là à *Sylvestre*. Ce dernier, se trouvant assiégé dans son château par Conan, se rendit à lui ; c'est pour cela que Conan le fit chancelier de Bretagne. Après la mort de sa femme dont il eut Puancé, Sylvestre entra dans les ordres et devint évêque de Rennes. Le Baud et d'Argentré disent que ce fut sur *Geoffroy le Barbu* que Conan II prit ces places en 1065 et 1066. Mais l'auteur de l'appendice des *Chroniques d'Anjou* dit que cette guerre se fit en 1067 entre Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, et Conan II qui périt empoisonné à Château-Gontier en 1067 par les pratiques de Guillaume le Bâtard.

(*D'après l'histoire de Sablé de Ménage*).

SÉLIM ARONDEL DE HAYES.

[1] Respogius, fils de Nomengius, alla trouver Charles dans la ville d'Angers. Il obtint la paix et on lui accorda les insignes royaux ainsi que la puissance paternelle en y ajoutant les villes de Rennes, de Nantes et le pays de Rais.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

**Le 18 fructidor**, documents pour la plupart inédits, recueillis et publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par Victor Pierre, in-8°. Paris, Alphonse Picart, 1893.

La Révolution française a été une grande guerre dans laquelle on retrouve toutes les phases d'une guerre ordinaire. La Constituante commença les hostilités contre les institutions nationales ; la Législative attaqua directement les personnes et les propriétés privées, et la Convention, dans une mêlée sanglante, acheva la conquête de l'ancienne France. Comme il n'y a pas de conquête sans butin, ce fut sous le Directoire qu'on se le partagea. Bien que ce dernier régime ait pesé lourdement sur le pays, dont il fut sur le point de consommer la ruine, il est, de toutes les périodes de la Révolution, celle qui a le moins attiré l'attention de la postérité. On aime surtout le drame, et comme l'imagination n'en a jamais conçu qui, pour l'intérêt et l'émotion, approche du récit vrai des événements, de la prise de la Bastille au 9 Thermidor, il n'y a guère que les gens qui étudient qui poussent, au delà de cette journée, la lecture de l'histoire de la Révolution. De plus, il faut bien le dire, c'est aux frontières et à l'étranger que sont alors les hommes marquants, tous ces jeunes généraux sortis du peuple, dont on espère des victoires, tandis que, dans le gouvernement et dans les Conseils, on ne rencontre que le résidu épuisé et incolore des précédentes assemblées. Presque tous les hommes qui s'y étaient fait un nom, par leur éloquence, leur énergie, leurs talents, avaient été guillotinés, avaient émigré, ou étaient réduits à se cacher. Les survivants, appelés par leur situation au partage du pouvoir, étaient, ou des gens médiocres que leur nullité avait préservés, ou des habiles sans caractère, qui avaient abdiqué leur dignité en se mettant à la remorque des diverses factions au fur et à mesure qu'elles avaient triomphé.

Il n'en est pas moins fort curieux de suivre jusque sous le Directoire les hommes politiques de la Révolution, et de constater que l'unique préoccupation de ces parvenus fut de s'assurer la jouissance paisible de leurs places et de leurs fortunes, sans plus se soucier des principes qu'ils avaient proclamés. Sans doute ils n'ont point inventé la manœuvre des ambitieux de tous les temps, consistant à attirer à soi l'échelle par laquelle on s'est élevé, pour empêcher les autres de s'en servir, mais ils l'ont pratiquée avec une véritable impudence.

La Convention avait compris enfin qu'elle ne pouvait s'éterniser, et elle avait, quelques mois avant de se séparer, adopté une constitution établissant un régime assez confortable pour les républicains de la veille : la loi électorale témoignait d'une profonde défiance de la démagogie, mais, dans le vote des électeurs investis du droit d'exprimer la volonté du pays, il y avait une inconnue qui effrayait cette Assemblée, et elle avait décidé qu'un tiers seulement des membres à élire aurait entrée dans les conseils, et que les deux autres tiers seraient choisis nécessairement parmi les Conventionnels. Sur cinq ou six millions d'électeurs primaires, un million à peine, et encore ce chiffre fut-il contesté, avaient sanctionné cet attentat à la souveraineté du peuple, mais le canon de Bonaparte, le 13 vendémiaire, démontra la légalité de cette prétention et l'exactitude du recensement.

Presque tous les nouveaux élus furent choisis dans le parti conservateur, ce qui n'empêcha pas les Conseils de braver de nouveau l'opinion en conférant les fonctions de directeurs à des régicides. Si déprimé que fût le parti royaliste, si dispersé et écrasé que fût le clergé catholique, le Directoire s'imagina que les prêtres et les émigrés étaient assez puissants pour rétablir la royauté, et toute sa politique intérieure consista à faire ou à remettre en vigueur les lois les plus sévères pour empêcher les uns et les autres de rentrer en France. Les hommes au pouvoir, en conservant la République, luttaient en quelque sorte pour la vie ; il fallait par conséquent la maintenir à tout prix.

L'arrivée du second tiers, élu en germinal an V, avril 1797, eut pour résultat de changer la majorité des Conseils, et on s'en aperçut au vote de diverses lois, et notamment de celle qui autorisa la rentrée des prêtres déportés. Quoique les royalistes ne fissent montre que de simples espérances, ce fut assez pour affoler le Directoire, et il marqua de nouveau son mépris de la majorité en organisant, au moyen de la force armée, un coup d'Etat qui éclata le 18 fructidor an V (4 sept. 1797). Les élections conservatrices qui avaient eu lieu quatre mois auparavant

étaient annulées, et un certain nombre d'hommes politiques, journalistes et membres des Conseils, étaient déportés administrativement à la Guyane. Grâce à ce coup de force, le Directoire put encore durer deux ans, jusqu'au moment où il s'effondra sous le prestige de Bonaparte aidé de quelques grenadiers, et encouragé par l'opinion.

Ce sont ces deux années que M. Victor Pierre a étudiées. Dans un précédent ouvrage intitulé : *La Terreur sous le Directoire*, il avait montré que les procédés des hommes de ce régime à l'égard des royalistes et des prêtres justifiaient pleinement le titre qu'il avait donné à son livre. Il affirmait que la prétendue conspiration royaliste, qui avait été le prétexte du coup d'Etat, était une pure invention, et il s'était attaché particulièrement à l'étude de la déportation infligée aux prêtres. Avec une merveilleuse patience il avait suivi ces malheureuses victimes de prisons en prisons, de navires en navires, et il avait compté, nommé les survivants, aussi bien que les morts. Il avait même fait à chaque diocèse la part de ses martyrs.

Le nouvel ouvrage que nous signalons aujourd'hui a pour but de compléter le premier par la publication de pièces originales, la plupart inédites, et qui achèvent la démonstration des faits exposés dans *la Terreur sous le Directoire*.

Les lettres de Hoche ne laissent aucun doute sur la préparation, dès le mois de juillet 1797, d'un mouvement militaire, auquel ce général se prêta volontiers, et qui eût fait de lui le général du coup d'Etat, si des circonstances indépendantes de sa volonté n'eussent permis à Augereau de le devancer. La correspondance de Mathieu Dumas, dont l'authenticité ne peut être contestée, témoigne de pourparlers avec Moreau et Pichegru, mais ne contient pas la moindre trace d'un projet de conspiration. Les rapports de Talleyrand, ministre des affaires étrangères et de Sotin, un Nantais, ministre de la police, sont conçus en termes généraux et ne mentionnent aucun fait précis, indice d'une organisation quelconque.

Les délibérations qui précédèrent immédiatement le coup d'Etat, les décrets qui suivirent sont donnés *in extenso* par M. Victor Pierre. Le chapitre intitulé la «Déportation» est particulièrement intéressant, il comprend les lettres adressées par les déportés politiques à leurs familles. La façon dont on les fit voyager pour les conduire à Rochefort n'augurait rien de bon sur les traitements qu'ils avaient à redouter du gouvernement, mais les malheureux étaient loin de prévoir que la plupart d'entre eux payeraient de leur vie l'ombrage qu'ils portaient aux membres du pouvoir. M. Pierre les suit à la Guyane, et, avec son impar-

tialité ordinaire, il réfute les chiffres de certains historiens qui ont exagéré le nombre des victimes. La seconde moitié du volume est consacrée presque tout entière aux Commissions militaires chargées de condamner les prêtres et les émigrés. A lire cette funèbre liste, et les détails des procédures sommaires, on s'aperçoit que, si la forme du gouvernement avait changé, ceux qui avaient conservé le pouvoir étaient bien les anciens conventionnels, toujours disposés à employer la violence et la cruauté, autant que l'opinion publique, avec laquelle il fallait compter, leur permettait de le faire.

Cette publication ne fait pas seulement honneur à M. Pierre, elle honore aussi la Société de l'histoire contemporaine, car il y a quelque mérite à savoir choisir pour une besogne difficile l'homme le plus capable de la mener à bien. ALFRED LALLIÉ.

*
* *

VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, par Paul Sabatier. — Paris, librairie Fischbacher, 1894.

Bien des gens ne connaissent saint François d'Assise que par des légendes qui le représentent parlant aux bêtes ou par cette admirable toile de Benouville qui le montre bénissant sur son grabat mortuaire sa ville natale. Quelques-uns se souviennent encore des belles pages d'Ozanam sur les *Fioretti*, cette chronique fleurie de la vie du saint dont quelques pages de saint François de Sales ou de notre Albert Le Grand peuvent donner l'idée.

Mais une biographie complète du grand thaumaturge, du glorieux fondateur de l'ordre des Frères Mineurs, manquait à la littérature française. Cette lacune vient d'être comblée par M. Paul Sabatier, dont le livre plein de science et de foi nous transporte au milieu des luttes et des triomphes de l'Eglise au treizième siècle. Mieux connu, saint François d'Assise n'en sera que plus admiré et plus aimé.

M. Sabatier a dédié son livre aux Strasbourgeois ses compatriotes, qui n'ont point désappris la langue de France. O. DE G.

*
* *

CHRONIQUES ET CAUSERIES, par Mme Marie Plédran. — Nantes, imprimerie administrative, 1893.

Dans le pays de Mme de Sévigné et de George Sand, il est aussi maladroit que malaisé de médire des femmes qui écrivent. Le droit

des femmes à la littérature est chez nous imprescriptible et les foudres d'un Barbey d'Aurevilly contre les bas bleus sont bien éteintes.

D'ailleurs si les petits-neveux de Molière poursuivirent encore les femmes savantes dans *le Monde où l'on s'ennuie*, ils désarment et s'inclinent devant les femmes agréablement instruites qui savent causer de la vie et du monde, avec esprit et avec grâce.

On appréciera le charme de telles *causeries* en parcourant le petit livre de Mme Marie Plédran. Ces causeries mondaines sur la famille ou le théâtre, un lion captif ou un chien qu'on noie, sont fines et vraies, marquées au coin du bon sens, comme on disait autrefois. Il y a là sur les jeunes filles d'exquises observations qu'une jeune femme, seule, a pu écrire.

Je ne ferai qu'une légère critique à ce joli volume : pourquoi l'avoir intitulé *Chroniques et Causeries* ? Le mot « chronique » sent le journal, et, quoiqu'elles aient paru dans une aimable feuille nantaise *le Ruy-Blas*, les *Causeries* de Mme Marie Plédran gracieusement simples ne ressemblent pas à des *articles*. C'est un de leurs mérites à nos yeux.

Charles Fuster, qui a écrit une préface pour ce livret, loue justement l'auteur de n'avoir pas dépouillé son sexe. Une femme *unsexed* (le mot est de Shakespeare) est en effet détestable et le vivant contraste de celle qui est entrée dans la maison d'un poète en y apportant, elle-même, un rayon de poésie.

O. DE GOURCUFF.

LOUISE, roman lyrique, par Charles Fuster. — Paris, librairie Fischbacher, 1893.

Soixante ans après Brizeux, un autre poète intitule « roman » une suite d'idylles, d'élégies, de chapitres d'analyse, de fragments d'épopée reliés par le fil d'une intrigue. La *Louise* de Charles Fuster est-elle une fiction ? Est-elle plutôt, comme *Marie*, une histoire vraie ? Vous n'en saurez rien ; il a plu à l'auteur de la placer sur les limites de la poésie et de la vérité.

Mais si quelques personnages sont un peu plus modernes et compliqués que les simples héros de Brizeux, si l'on sent qu'un demi-siècle de luttes inquiètes a passé et laissé sa trace, d'autres caractères ont gardé tout le relief primitif, et le paysage a d'aussi purs contours, et l'air qui descend des montagnes du Jura est aussi bon à respirer, que celui qui

souffle sur les grèves de l'Ellé. Par son charme intime d'honnêteté et plus encore par la pensée que par le style, *Louise* est comparable à *Marie*. C'est pour la dernière venue un vrai titre de noblesse.

Le *roman lyrique* de M. Charles Fuster brille par ses mille détails ingénieux et la variété d'un rythme qui se plie à toutes les exigences du sujet et lui donne un cachet très original. Le genre pourtant n'est pas tout neuf : du *Jocelyn* de Lamartine à l'*Olivier* de M. Coppée, de la *Pernette* de Laprade à l'*Edel* de M. Bourget, nous avons plus d'un exemple français d'un récit poétique s'étendant et se développant jusqu'aux proportions d'un volume. En Angleterre, en Allemagne, les précédents sont nombreux aussi, et ce dernier pays a même sa *Louise*, la *Louise* de Voss, une sœur pieuse et douce de la *Dorothée* de Gœthe, et qui était fort digne de prêter quelques traits à la *Louise* de M. Fuster.

Mais les érudits perdraient leur peine à rattacher à telle ou telle famille littéraire le poète nouveau dont la personnalité très tranchée s'accuse dès les premières strophes sur l'*Hiver terrible* :

Les chemins engourdis ne vont plus vers la plaine,
Les tas de bois coupés dorment sous un linceul.
Le mystère parmi ces blancheurs règne seul ;
La vie a peur, se cache et retient son haleine.

A chaque page de son livre, le poète interroge ainsi la nature, il traduit son obscur langage : l'auteur du *Cœur* nous rappelle qu'il est aussi l'auteur de l'*Ame des choses*.

Cet hiver terrible est celui de 1870-1871, et l'action s'ouvre au moment où les glorieux vaincus de l'armée de l'Est passent la frontière du Jura. Il y a là deux cents vers que les anthologies de l'avenir recueilleront sans doute, car on n'a pas encore rendu avec un aussi poignant réalisme, avec autant de piété fraternelle, l'immense douleur qui était alors au pays de France.

Charles Fuster a évoqué les victoires d'autrefois, comme le fit Victor Hugo devant le dernier Napoléon rendant son épée à Sedan, mais il est le premier, je crois, qui ait exalté la gloire des revers :

Jusqu'au bout je vous accompagne,
Car je sais le goût du malheur !
Je suis la dernière campagne
Contre un destin traître et voleur.
Je suis la défaite hagarde,
Soit ! Mais j'ai vu la vieille garde.

En provoquant la mort qui tarde,
Rester froide sous les éclairs,
Je me reconnais dans votre âme !
Ce fol effort dont on vous blâme,
Je le fis — et je vous acclame
Comme des égaux et des pairs !

Cette belle paraphrase du *Gloria victis* est le côté héroïque d'une œuvre tout intime, dont le sujet peut très brièvement s'indiquer

Parmi les vaincus de la grande lutte, il en est un qui n'a pas voulu survivre à la défaite. On relève le suicidé, on le soigne, on le guérit dans ce petit village du Jura suisse où se passe l'action. Louise, la belle et fraîche paysanne (une paysanne romanesque et qui lit beaucoup), s'éprend du jeune homme, un poète, une nature assez comparable au Maurice de *La Débâcle* de M. Zola. Pour cet inconnu, elle dédaigne l'ami d'enfance, son Pierre qui l'adore et dont elle brise le cœur. Pierre de son côté est passionnément, secrètement aimé par la Marie, une fillette maladive et perverse qui sème l'inquiétude et la jalousie entre les fiancés de la veille. Le blessé guéri retourne à Paris. Louise, avec qui il a échangé des serments d'amour, n'entend plus bientôt parler de lui, acquiert par un voyage la triste preuve de sa légèreté et rend son amour au fidèle Pierre. La mort tragique de la Marie qui se fait pardonner et regretter dissipe tout malentendu entre Pierre et Louise. Désormais unis étroitement l'un à l'autre, ils se renvoient, comme dans le *Cantique des Cantiques*, de délicieux *répons* d'amour :

J'aurai près de l'amie à jamais reconquise
La douceur de calmer un être qui souffrit.
— J'aurai son âme haute et sa tendresse exquise
Et son cher mal ancien que mon baiser guérit...
— Le désert disparaît quand l'oasis se montre :
De ce que j'ai souffert rien ne reste aujourd'hui...
— Les yeux clos de pudeur, je vais à la rencontre
De l'inconnu divin qui me viendra par lui.

Ce radieux épithalame est la dernière note d'une symphonie où chantent tour à tour les voix humaines, les voix de la nature. Il y a beaucoup à glaner dans cette œuvre sincère, beaucoup à admirer aussi, et je ne sais si l'on aurait le courage de critiquer quelques expressions, quelques locutions de terroir qui semblent des négligences volontaires. Toute frisonnante de vie et traversée d'un souffle généreux, la *Louise* de

M. Charles Fuster est un beau poème et un bon livre, de ceux qu'on préfère et qu'on retient. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LES SENSATIONS, poésies par Raoul de la Grasserie. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1893.

Il y a quelques mois, M. de la Grasserie publiait *Les Sentiments* ; il publie aujourd'hui *Les Sensations* ; il nous annonce *Les Pensées*. Toute la philosophie passera dans ces recueils.

L'œuvre est un peu confuse, et, pour nous en tenir à ce dernier volume, le titre semblait nous promettre des poèmes qui auraient eu tous pour objet les impressions données à l'âme par les sens, les empreintes laissées en notre esprit par ces subtils agents qui s'appellent la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher.

Tel qu'il nous apparaît, le dernier livre de M. de la Grasserie se serait plus justement intitulé : *Les trois règnes de la nature*, et encore le règne minéral ne s'y fait-il qu'entrevoir dans la description de ces bizarres produits des entrailles de la terre et du fond de la mer qui ont une vie, pour ainsi dire, solidifiée. C'est la plante, c'est l'animal surtout dont cette poésie a pris à tâche de rendre les multiples et moindres aspects. Une des pièces les plus importantes du recueil, *Les bêtes*, pleine des qualités et des défauts ordinaires de M. de la Grasserie, est précisément un plaidoyer en faveur des *êtres obscurs et maudits* qui ne peuvent ni exprimer ni mettre en commun leurs joies ou leurs douleurs :

Les bêtes sont sans parole.
Pour les aider à souffrir
Nulle autre ne les console.
L'oiseau blessé qui s'envole
S'en va dans un coin mourir.

Mais si les bêtes n'ont que le geste, Dieu a fait leurs yeux frappants ; il a mis la douceur ou la bonté dans le regard de ces ébauches d'êtres.

Derrière les animaux, qu'il douait d'esprit, La Fontaine voyait toujours les hommes. La vision de l'humanité est au contraire absente de la poésie de M. de la Grasserie, qui se souvient beaucoup moins de La Fontaine que de Buffon, de Cuvier ou même de Darwin. N'a-t-il pas déjà, dans *Hommes et Singes*, émis des idées originales, d'une orthodoxie

parfois suspecte, sur l'anthropologie? Panthéiste, il l'est aussi à ses heures quand il parle de la *bonté rustique* et du *sourire vert* de la feuille. Voici même, tirée de cette *feuille* qui ne rappelle ni Millevoye ni Arnault, une belle strophe sur l'arbre :

Il monte droit à la nuée.
Sa sève s'élève à plein bord,
Plus haut que l'humaine huée,
Que la nature exténuée,
Il monte plus haut que la mort.

Nous voudrions que tout le livre de M. de la Grasserie fût aussi fermement pensé, aussi simplement écrit. Malheureusement l'affectation, la bizarrerie, la recherche laborieuse de l'effet, le manque de goût et de mesure jettent une ombre fâcheusement épaisse sur les meilleures pièces. Tout à l'heure on admirait un bon, presque un grand poète, et voilà qu'un médiocre rimeur a pris sa place. Il serait cruel d'insister, d'autant plus que les poèmes les plus étranges, écrits au sujet de quelque prodigieux *Labyrinthodon* (Bœuf crapaud), de quelque formidable *Plesiosaure* (Cygne serpent), dénotent un effort très louable, sinon très heureux. Je note, à ce propos, une analogie toujours plus saisissante entre M. de la Grasserie et Du Bartas, qui, lui aussi, s'est complu à décrire des monstres de terre et de mer :

Monstre à côté de monstre et géants sur géants,
Forte création au sortir des néants,

s'écrie le poète moderne. Et le poète ancien, admirant ces animaux abuleux, avait déjà dit que Dieu

Ne les fit seulement différents de figure,
Mais beaucoup plus de mœurs, afin que nos esprits
Fussent non moins que l'œil d'estonnement espris.

Du Bartas déposait parfois sa lourde lyre, il se délassait, et comme le Français exilé qu'il a montré regrettant le pays natal, il regardait

La fumée à flots gris voltiger sur son toit.

M. de la Grasserie fait de même, trop rarement à notre gré. Il perd ici de vue *La Ferme bretonne* où il s'était complaisamment arrêté en son précédent livre : *Les Sentiments*. En quittant le monde antédiluvien, et

la ménagerie où il accouple lion et tigre, ours et éléphant, il ne trouve plus d'assez simples accents pour nous raconter *la mort d'un chat* « d'humble espèce ». Sa poésie demeure artificielle, et c'est son plus grave défaut. O. DE GOURCUFF.

*
* *

MAUVAIS RÊVE, par Robert de Clan. — Paris, Chamuel, 1894.

Etude intéressante sur la transmission héréditaire de la folie dans laquelle M. Robert de Clan soutient une thèse peut-être un peu osée, mais qui, à coup sûr, n'est point banale. C'est le récit poignant d'une année de la vie d'un homme qui sent se développer le mal terrible dont son père lui a transmis le germe, qui constate ses progrès, qui voit la maladie fatale le posséder peu à peu tout entier et qui recouvre le calme de son esprit, la sérénité de son âme, la santé morale, en un mot, par l'influence insensible d'un amour profond qui s'empare de lui.

L'état d'âme du malade — pulsque c'est aujourd'hui l'expression convenue — est étudié avec une vérité frappante, et c'est avec une joie réelle qu'on assiste à la guérison graduelle de cette intelligence qui semblait irrémédiablement condamnée.

Ecrite de manière a être lue rapidement et sans fatigue, cette étude est de nature à intéresser vivement le lecteur. Elle pose d'inquiétants problèmes, mais elle les résout dans le sens spiritualiste et chrétien.

*
* *

ANTHOLOGIE DE L'ENFANCE, par Frédéric Bataille. — Paris, A. Lemerre, éditeur. MDCCCXCIII.

Plus nous avançons en âge et plus les choses qui nous ont charmé dans notre première enfance nous tiennent au cœur, que ce soit une romance ancienne fredonnée par une grand'mère, un conte narré par une vieille domestique, ou bien une petite poésie apprise sur les bancs de l'école. Et dans les heures de tristesse, lorsque la vie est sombre, pour mettre un peu de gaieté sur notre front et un peu de sérénité dans notre âme, il nous suffit de chantonner ce vieil air, de rêver à ce conte, ou de nous remémorer cette petite poésie. J'ai encore dans mon secrétaire un cahier, bien modeste sous sa couverture rouge, marbré de taches noires :

il renferme de petites pièces qu'un bon Frère nous dictait. Plusieurs étaient probablement de lui, car je ne les ai retrouvées nulle part. Je les trouve délicieuses et je ne puis les relire sans une douce émotion. Si Frédéric Bataille les avait connues, il leur aurait, sans aucun doute ouvert son *Anthologie de l'enfance* où je puis relire tant de jolies poésies, que j'ai apprises tout bambin : l'*Ange* et l'*Enfant* de Reboul, l'*Ecolier* de Mme Desbordes Valmore, le *Petit Savoyard* de Guiraud, etc., et d'autres que les écoliers de maintenant vont apprendre et se rappelleront plus tard avec délices. Notre cher pays de Bretagne a fourni largement son écot à ce volume parisien ; sans parler de Chateaubriand pleurant la jeune Nantaise Elisa Mercœur et d'Hippolyte Lucas dont la *Société des Bibliophiles Bretons* vient de rééditer les *Heures d'Amour*, on remarque Mme Riom de Nantes, Mme Penquer de Brest et Mme Sophie Hue de Rennes, MM. Raoul de la Grasserie, Louis Tiercelin, Stanislas Millet, ces vaillants poètes du *Parnassse Breton contemporain* édité par Caillière. Frédéric Bataille a eu l'amabilité de mettre dans son charmant recueil une pièce tombée de ma plume, l'*Ecriture du Mort*, qui figure dans le *Parnasse Breton*. Je l'en remercie de tout cœur, je suis très heureux et très fier que Bataille, cet excellent poète lui-même, ait jugé ma petite poésie digne de figurer dans son *Anthologie*, faite avec tant de goût et un si grand respect de l'enfance, à côté des vers admirables des Lamartine, des Musset, des Laprade, des de Vigny, des Sainte-Beuve, des Manuel, des Soulary, des Sully-Prud'homme et des Coppée, des Banville, des Leconte de Lisle, des José Maria de Hérédia, des Déroulède et des Pailleron, des Jean Rameau et des Jean Richepin, et de tant d'autres, du poète breton Auguste Brizeux et du poète nantais par sa mère Victor Hugo, etc., etc.. Les dames sont dignement représentées dans ce recueil par Mmes Anaïs Ségalas et Emile de Girardin, Louise Collet et Léon Halévy, de la Roche-Guyon et de Pressensé, Mesureur et Alice de Chambrier, etc., etc. Les pièces qui composent cette Anthologie sont très artistiquement groupées par séries ; elles sont tour à tour gaies et tristes, il y en a pour les berceaux et il y en a pour les tombes. Cet ouvrage est destiné aux écoles et mérite d'être classique. Tout y respire l'honnêteté, l'amour de la famille et de la patrie. Il est fait avec le cœur, avec tout ce qu'il y a de plus pur et de plus généreux dans le cœur. Les enfants le liront avec plaisir et avec fruit, les parents avec des larmes et des sourires.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

## ERRATUM

Le *dix-septième fascicule* du Répertoire général de bio-bibliographie bretonne de M. René Kerviler, mentionné dans le procès-verbal de la dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons, page 402 de cette Revue, a été offert comme les précédents par MM. Plihon et Hervé, éditeurs.

D. C.

*Le gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

# TABLE DES ARTICLES

## PAR ORDRE DE MATIÈRES

---

HISTOIRE. — *Les grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, par M. le chanoine Guillotin de Corson, p. 19-35, 161-180, 422-439 — *Cours d'histoire de Bretagne*, par M. Arthur de la Borderie, *Le règne de Jean IV*, cinquième partie, *Gouvernement, Mœurs privées, Dernières années de Jean IV*, p. 81-111. — *Les premières années de la duchesse de Berry*, par L. Cherubini, p. 125-137, 192-203, 265-275, 430-446 — *Les tombeaux des ducs de Bretagne*, par M P. de Lisle du Dréneuc, p. 369-378, 440-456.

ETUDES D'HISTOIRE LOCALE. — *Mémoires d'un Nantais*, p. 48-53, 149-154, 219-225, 276-282. — *Notice sur la paroisse de Cordemais*, par M. L. Merlet, p. 244-264, 352-368. — *L'Ile de Bréhat en 1876*, par M F.-M. Luzel, p. 329-351.

BIOGRAPHIE. — *Mgr Gonindard, archevêque de Rennes*, par M. Arthur de la Borderie, p. 204-212. — *Madame de Kerdrel*, par M. de la Bigne Villeneuve, p. 241-243.

CRITIQUE HISTORIQUE. VARIÉTÉS. — *Les Saints de Bretagne et les Bollandistes*, p. 10-18. — *Pourquoi les Bretons prétendaient que la Bretagne s'étendait du côté de l'Anjou jusqu'à la rivière du Maine*, par M. Sélim Arondel de Hayes, p. 485

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *La Légende de la Mort* et la *Chanson de la Bretagne*, par M. Adrien Oudin, p 213-218. — *En Bretagne*, par M Edmond Biré, p. 290-313. — *De l'origine de la* CHANSON DE ROLAND, par M. de la Villemarqué, p. 325-328.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES. — *Hippolyte Lucas et son temps* (lettres inédites) p. 36-47, 112-124, 181-191. — *Kalendrier historial de la Vierge Marie*, fragments publiés par M. Arthur de la Borderie, p. 5-9. — *Un poète breton, Le comte Achille du Clésieux*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 155-156. — *Sur la prétendue Perrinaïc*, lettre de M. Arthur de la Borderie, p. 324 ; Opinion de M. Renan sur *Perrinaïc*, p. 394 — LES VATAR, imprimeurs à Rennes et à Nantes, par M. Arthur de la Borderie, p. 405-421.

POÉSIES BRETONNES. — *Le fiancé et le marié*, par Yan Kerhlen, p. 144-147. — *Pe vin bras! Quand j'aurai grandi*, par le Barde du Ménez-Bré, p. 226-230. — *En den dimeet, Le marié*, recueilli et traduit par Yan Kerhlen. p. 283-286.

POÉSIES FRANÇAISES. — *Encore le Bon La Fontaine*, par M. V. Audren de Kerdrel, p. 54-56. — *Non possumus* (1793) par M. Emile Grimaud, p. 57-59. — *Halte*, par M. Aristide Bellet, p. 148. — *La bataille de*

*Savenay*, par M. Joseph Rousse, p. 231-232. — *La vielle de Carrier*, par M. Emile Grimaud, p, 287-289. — *Le Conteur*, par M. Jos Parker, p. 379-381. — *Complainte bretonne*, par M. O. de Gourcuff, p. 382-384. — *Pour le Centenaire de la Reine* (1793), par M. Emile Grimaud, p. 457-460. — *Nos morts tonkinois, Thybah, la Belle*, par M. Emile Métaireau, p. 461-463.

Nouvelles et récits. — *Contes de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, p. 60-69, 138-143. — *Soirée funèbre*, par M. Jos. Parker p. 233-237. — *Souvenir de Bretagne* : *l'Ex-voto*, par Th. Janvrais, p. 314-318. — *Femme de marin* par P. Giquello, p. 463-484.

Notices et comptes-rendus. — *Fleur de blé noir*, de M. Eugène Le Mouel, p. 70-72. — *Leçons pratiques de lecture, de récitation, de rédaction et de morale*, de M. Frédéric Bataille, par M. D. Caillé, p. 78-80. — *Une illustration rennaise, Alexandre Duval et son théâtre*, de M. A. de la Borderie, p. 72-73. — *Répertoire général de bio bibliographie bretonne*, de M. R. Kerviler, *fascicule XVII*, p. 73-75. — *Le général de Lariboisière*, de M. François Depasse, p. 75-77. — *Aquarelles bretonnes*, de M. Henry Eon, p. 77. — *Prosper Mérimée et son édition de* Fœneste, de M. Louis Audiat, p. 77. — *Lettre à Charles Fuster sur le Cœur*, de M. E. S. Castaigne, par M O. de Gourcuff, p. 78. — *Ustensiles et bibelots populaires de l'Ille-et-Vilaine*, de M. P. Sébillot, p. 157 — *Rêves et Fleurs*, de M. P. Giquello, par M. O. de Gourcuff, p. 157. — *Ma Grand'Mère* de Sylvane de Kerhalvé, par Le Mené, p. 160. — *Paroles d'amour*, de M. Antoine Lavergne, par M. Dom. Caillé, p. 158-159. — *Une victime du devoir : Le capitaine Hénon*, de M. Th. Janvrais, par M. O de Gourcuff, p. 238-239. — *Perinaïk*, de M. Pascal Estienne, par M. Léo Lucas, p. 239-240. — *Hygiénisme et Moralisme*, de Elia Maureil-Parot, par M. Adrien Oudin, p. 319-320. — *Le Masque de fer*, de MM. E. Burgaud et le commandant Bazenier, p. 320-322. — *La Revue rétrospective* : *Les fêtes de Saintes : Deux monologues*, de Sylvane de Kerhalvé, par M. O. de Gourcuff, p. 322-323. — *M. Mystère*, de M. de Simony, par M. D. Caillé, p 323. — *Traditions et superstitions de l'Anjou*, de M. Gontard de Launay, par M. D. Caillé, p. 385. — *La servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier*, de M le chanoine Portais, p. 385-388. — *Miel et Dards*, de la comtesse Olga, par M. Dominique Caillé, p. 388. — *Théâtre*, de M. Alexandre Parodi, p. 388-390. — *Les anciens registres paroissiaux de Bretagne*, de l'abbé Paris-Jallobert, p. 390. — *L'esprit manceau dans la littérature française* et *De la paresse*, de M. E. J. Castaigne, par M. O. de Gourcuff, p. 391-392. — *Le pain du génie*, de M. Léon Berthaut, par M. Léo Lucas, p. 392-393. — *Théonomie* de M. Ch. Fauvety, par M. H. A. Martin, p. 393-394. — *La Terreur révolutionnaire*, de M. Victor Pierre, par M. Alfred Lallié, p. 488-491. — *Louise*, de M. Ch. Fuster, p. 492. — *Les Sensations*, de M. R. de la Grasserie, p. 495. — *Chroniques et Causeries* de Mme Marie Plédran, p. 491-492. — *Vie de saint François d'Assise*, de Paul Sabatier, par M. O. de Gourcuff, p. 491. — *Anthologie de l'enfance*, de M. Frédéric Bataille, par M. D. Caillé, p. 497. — *Mauvais rêve*, p. 497.

Chronique des Bibliophiles Bretons. — *Séance du 4 novembre 1893* de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, par M. D. Caillé, secrétaire, p. 395-404.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## PAR NOMS D'AUTEURS


ARONDEL DE HAYES (Selim). — *Variété historique*, p. 485-487.

AUDREN DE KERDREL (V.). — *Encore le Bon La Fontaine*, p 54-56.

BARDE DU MENEZ-BRÉ (LE). — PA VIN BRAS. *Quand j'aurai grandi*, p. 226-230.

BELLET (Aristide). — *Halte*, p. 148.

BIGNE-VILLENEUVE (A. de). — *Madame de Kerdrel*, p. 241-243.

BIRÉ (Edmond). — *En Bretagne*, p. 290-313.

BORDERIE (Arthur de la). — COURS D'HISTOIRE DE BRETAGE, *le règne de Jean IV*, cinquième partie, *Gouvernement, mœurs privées, dernières années de Jean IV*, p. 81-111. — *Mgr Gonindard, archevêque de Rennes*, p. 204-212. — *Sur la prétendue Perrinaïc*, p. 324. — *Les Vatar, imprimeurs à Rennes et à Nantes*, p. 405-421.

CAILLÉ (Dominique). — *Fleur de blé noir*, de M. E. Le Mouel, *Leçons pratiques* de M. F. Bataille, p. 70-71. — *Paroles d'Amour* de M. A. Lavergne, p. 158-159. — *M. Mystère*, de M, Simony, p. 323. — *Traditions de l'Anjou*, de M. Gontard de Launay ; *La servante de Dieu Marie de Sainte Euphrasie Pelletier*, de M. le chanoine Portais. p. 385-388. — *Miel et Dards*, de la comtesse Olga, p. 385. — *Procès-verbal* de la Séance des Bibliophiles Bretons du 4 novembre, p. 395-404. — *Anthologie de l'enfance*, de M. F. Bataille, p. 497.

CHERUBINI (Louis). — *Les premières années de la duchesse de Berry*, p. 125-137, 192-203, 265-275, 430-439.

GIQUELLO (P.). — *Femme de marin*, p. 463-484.

GOURCUFF (Olivier de). — *Un poète breton, le comte Achille du Cleusieu*, p. 155-156. — *Complainte bretonne*, p. 382-384. — *Une illustration rennaise*, de M. A. de la Borderie, p. 72-73. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. R. Kerviler, fascicule XVII, p. 73-75. — *Le général de Lariboisière*, de M. F. Depasse, p. 75-77. — *Aquarelles bretonnes*, de M. H. Eon, p. 77. — *Prosper Mérimée et son édition* de FŒNESTE, de M. L. Audiat, p. 77. — *Lettre à Ch. Fuster, sur le Cœur*, de M. Castaigne, p. 78. — *Ustensiles et bibelots populaires*, de M. P. Sébillot, p. 157. — *Rêves et Fleurs*, de M. P. Giquello, p. 157 — *Ma grand'mère*, de Sylvane de Kerhalvé, p. 160. — *Une victime du devoir*, de M. Th. Janvrais, p. 238-239. — *Le Masque de Fer*, de MM. Burgaud et Bazenier, p. 320-322. —

La *Revue rétrospective : Les fêtes de Saintes. Deux monologues*, de Sylvane, p 322-323. — *Théâtre de M. Parodi.* — *Les anciens registres paroissiaux de Bretagne*, p. 388-390. — *L'esprit manceau*, de M, E. Castaigne, p 390-392. — *Louise*, de M. Ch. Fuster, p. 492 — *Les Sensations*, de M. R. de la Grasserie, p. 495. — *Chroniques et Causeries*, de Mme Marie Plédran, p. 491-492. — *Vie de saint François d'Assise*, de M. P. Sabatier, p. 491.

Grimaud (Emile). — *Non possumus* (1792), p. 57-59. — *La vielle de Carrier*, p. 287-289. — *Pour le centenaire de la reine* (1793), p. 457-460.

Guillotin de Corson (le chanoine). — *Les grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, p. 19-35, 161-180, 422-429

Hersart de la Villemarqué (le Vte). — *De l'origine de la* Chanson de Roland, p. 325-328.

Janorais (Th.). — *Souvenir de Bretagne*, l'*ex-voto*, p. 314-318.

Kerhlen (Yan). — *Le fiancé et le marié*, p. 144-147. — *En den diméet (Le marié)*, p. 283-286.

Lallié (Alfred).— *La Terreur révolutionnaire*, de M. O Pierre, p. 488-491.

Lisle (Vte P. de). — *Les Tombeaux des ducs de Bretagne*, p. 369-378, 440-456.

Lucas (Hippolyte) — Lettres inédites de ses correspondants : *Hippolyte Lucas et son temps*, p. 36-47, 112-124, 181-191.

Lucas (Léo). — *Périnaïk*, de M. Pascal Estienne, p. 234-240. — *Le Pain du génie*, de M. L. Berthaut, p. 392-393.

Luzel (F.-M.). — *L'Ile de Bréhat en 1876*, p. 329-351.

Martin (H -A ). — *Théodorine*, de M. Ch. Fauvety, p 393-394. — *Mémoires d'un Nantais*, p. 48-53, 149-154, 219-225, 276-282.

Merlet (L.). — *Notice sur la paroisse de Cordemais*, p. 244-264, 352-368.

Métaireau (Emile).— *Nos morts tonkinois*, *Thybah la Belle*, p. 461-463.

Oudin (Adrien). — *La Légende de la mort et la Chanson de la Bretagne*, p. 213-218. — *Hygiénisme et Moralisme*, de Elia Maureil-Parot, p. 319-320.

Parker (Jos). — *Soirée funèbre*, p 233-237 — *Le Conteur*, p. 379-381

Rousse (Joseph). — *La bataille de Savenay*, p. 231-232.

Saints (les) *de Bretagne et les Bollandistes*, p. 10-18.

Sébillot (Paul). — *Contes de la Haute-Bretagne*, p 60-69, 138-143.